a

THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
RIVERSIDE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lavenementdebona02vand

L'AVÈNEMENT

DE

BONAPARTE

II

LA RÉPUBLIQUE CONSULAIRE

1800

PAR

ALBERT VANDAL

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Dixième édition

PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1907

Tous droits réservés

V35
v.2

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Published 15 June 1907.
Privilege of copyright in the United States reserved under the Act approved March 3d 1905 by Plon-Nourrit et Cie.

L'AVÈNEMENT DE BONAPARTE

LA RÉPUBLIQUE CONSULAIRE

CHAPITRE PREMIER

BONAPARTE ET LES ROYALISTES

Aspect physique de Bonaparte au début de son consulat. — *Le petit caporal.* — Familiarité des journaux. — Installation au Luxembourg; air de campement. — Les déjeuners de Bonaparte. — Sa façon de recevoir. — Soirées hivernales à la Malmaison. — Joséphine et les Jacobins. — Comment Bonaparte est jugé par son collègue Cambacérès. — Ses inexpériences. — Leçons de politique et d'histoire. — Volonté de faire la réconciliation nationale. — Le républicanisme de Bonaparte. — Le royalisme debout dans l'Ouest; envoi d'un émissaire auprès du premier Consul. — Négociation mystérieuse. — Rôle de Bourgoing et de Talleyrand. — Première entrevue avec Hyde de Neuville. — Singulière méprise. — Talleyrand conduit au Luxembourg Hyde et d'Andigné. — Le ton de Bonaparte. — Différence des points de vue. — Combat de paroles. — Impossibilité de s'entendre. — Les royalistes ne pardonnent pas à Bonaparte de les avoir gagnés de vitesse. — Projet d'une grande entreprise dans le Midi. — Willot. — Causes de force et de faiblesse. — Politique de l'Angleterre. — Louis XVIII. — A la recherche de Monk. — Louis XVIII écrit au premier Consul; incidents qui font différer la remise de la lettre. — Entre tous les partis, Bonaparte se pose en modérateur impérieux. — Ses instructions pour le Midi et l'Ouest. — Il accentue dans l'Ouest son système de tolérance religieuse. — Honneurs funèbres rendus à Pie VI. — Ultimatum aux insurgés.

I

Lorsque Bonaparte se proclama premier Consul par anticipation sur le résultat total du plébiscite, le 4 nivôse an VIII-25 décembre 1799, il avait trente ans et quatre mois. Ses

traits creusés et sa mine ravagée n'indiquaient pas d'âge. Sa taille au-dessous de la moyenne se courbait un peu; son corps restait d'une excessive maigreur. Il avait le visage long, le front vaste sous les cheveux ramassés en courte broussaille, les tempes creuses, des yeux extraordinaires, admirablement placés sous l'arcade sourcilière, pleins de pensées et pleins d'éclairs, la bouche d'un beau dessin, les joues hâves, le menton sec. Lorsqu'il voulait charmer et séduire, un sourire d'une grâce singulière illuminait ce visage âpre. Son teint tantôt jaune et tantôt gris déplaisait particulièrement. Sa parole était pittoresque et crue, abondait en saillies originales ou en expressions marquées du signe héroïque. On le voyait plus souvent debout et marchant qu'assis. Il avait le geste vif, animé, parfois heurté; assez souvent son épaule droite se relevait par un mouvement involontaire, signe d'émotion. Il soignait beaucoup sa personne, mais se montrait dans ses habits d'une négligence extrême, se condamnait encore au vêtement civil et portait ordinairement un frac de drap olive, passablement usé. Pour sortir, il endossait une redingote de drap gris dont il croisait frileusement les revers sur sa poitrine.

Les femmes de l'ancienne société le trouvaient étrangement laid. La foule parisienne ne s'intéressait qu'à lui dans le gouvernement, s'extasiait tour à tour devant ses actes et frondait. Les dithyrambes officiels l'appelaient éperdument le « héros » ; jusqu'au fond des provinces, les populations le surnommaient avec une familiarité attendrie ou narquoise : *le petit caporal*. Les hommes qui l'approchaient se sentaient en face d'un phénomène de puissance mentale et de volonté.

Les soixante à quatre-vingts journaux de Paris parlaient quotidiennement et assez librement de cet être devant lequel l'Europe se tenait en suspens. Dans la presse, c'était toujours le ton républicain, une affectation de simplicité et de sans-gêne. Les journaux ne désignaient guère le chef de l'État sous son titre officiel; ils disaient « Bonaparte » tout court, comme ils avaient dit : Sieyès, Barras et Robespierre. Nulle

part ne figurait son exotique prénom, que bien peu de personnes eussent été capables d'énoncer ou d'épeler. Mais les journaux, dans leur partie placée sous la rubrique *Paris* et où se succédaient en alinéas détachés les nouvelles du jour, ne tarissaient pas en détails sur sa personne. A tirer de leur poussière ces feuilles élimées, mal imprimées, d'un format modeste en comparaison de nos journaux, on peut se donner l'impression d'entendre parler de Bonaparte comme d'un personnage d'actualité parisienne, présent, immédiatement contemporain, que chacun pouvait voir et qui passait dans la rue, avec son escorte de grenadiers à cheval galopant autour de sa voiture lancée au grand trot.

Les journaux le suivaient dans son cabinet du Petit-Luxembourg, citaient de lui des mots, des traits de caractère. On lui reconnaissait une simplicité antique. A l'égard des éloges et des critiques, c'était une indifférence superbe. Le ministre de la police lui apporte une liasse de pamphlets saisis; il les prend et les jette au feu : « Voilà le cas que j'en fais, » dit-il, et il dédaigne de punir (1). Autour de lui, dans ce palais du Luxembourg où le nouveau pouvoir s'était provisoirement campé, nul apparat : des domestiques quelconques, sans galons ni livrée; un seul maître d'hôtel; çà et là, au détour d'un couloir, une figure d'Égyptien en costume surgissant soudain, d'étranges serviteurs à mine de janissaires; un va-et-vient d'officiers. Les ministres se présentaient à tour de rôle, négligés dans leur mise comme tout le monde l'était alors, en frac uni et bottes. A toutes les issues, devant les postes, des grenadiers en grande tenue montaient la garde; devant eux passait la foule des gens en place et des solliciteurs qui venaient saluer, reconnaître et implorer la puissance.

Le matin, Bonaparte tenait à peu près table ouverte et retenait à déjeuner beaucoup de gens : « C'est à table, dit-on, que Bonaparte observe les caractères et les talents de ceux qu'il ne connaît pas. Nous pourrions citer beaucoup de tri-

(1) Journal *le Publiciste*, 14 nivôse.

buns et plus encore de membres du Corps législatif qui n'oseront jamais dîner avec lui (1). »

Dans la journée, le défilé des visiteurs, les hommages à recevoir et les réponses à faire l'importunaient visiblement; il variait peu ses formules; c'est ce que constatait de façon assez perfide le gazetier Gallais, dans sa feuille intitulée *le Diplomate :* « On reproche au consul Bonaparte de mettre peu de dignité et trop de sécheresse dans ses réceptions. Nous pensons, nous, qu'il n'y met que des convenances. Que voulez-vous qu'il réponde à six cent mille compliments par jour que lui adressent, sans sincérité, des hommes qu'il n'a jamais vus ou des hommes qu'il n'estimera jamais ! *Bonjour, citoyen; Citoyen, je vous remercie; Ah! c'est vous, citoyen,* c'est à peu près tout ce qu'on peut adresser de civil à ces bas courtisans qui ne l'entourent que pour le tromper (2). » Cependant, depuis qu'il avait traversé la passe angoissante des discussions constitutionnelles, depuis qu'il avait pu s'affirmer par des actes qui faisaient espérer un règne éclatant de force et de justice, son visage semblait un peu détendu, apaisé.

Malgré l'hiver, sa distraction était d'aller assez souvent à la Malmaison, ce domaine de bourgeois riche qu'il avait acquis avant son départ pour l'Égypte et avec lequel il n'avait pas eu le temps de faire connaissance. Là, il réunissait volontiers un certain nombre d'invités. On donnait quelques concerts, avec « virtuoses de toutes les classes » (3), et la société se montait parfois à quatre-vingts personnes.

C'est à ces parties hors Paris et aux réceptions du soir chez Joséphine que « le ménage consulaire » (4) bornait sa représentation. Joséphine, mise à ravir, habile à improviser autour d'elle un décor d'élégance, plaisait par son empressement à obliger et sa façon d'obliger. Les hommes de sa société la déclaraient « certainement la femme la plus

(1) *Aristarque français*, 11 nivôse.

(2) Numéro du 21 frimaire. Extrait inséré dans la grande publication de M. Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 48.

(3) Lettre de Bourgoing, 22 pluviôse an VIII. *Documents inédits.*

(4) *Ibid.*

simple, la plus affable de tout Paris (1) ». Les républicains ombrageux lui reprochaient des attaches suspectes et des velléités de dévotion. Le bruit avait couru qu'elle rendrait un de ces jours le pain bénit dans l'église de Rueil, et ce bruit avait fait scandale. Le *Journal des Hommes libres*, organe officieux du ministère de la police et du jacobinisme domestiqué, opposait un démenti doublé d'une explication (2). Joséphine ne voyait encore qu'un petit nombre de femmes. Lorsqu'une nouvelle venue était présentée au Luxembourg, on l'invitait à dîner pour l'un des jours suivants. A table, Bonaparte la plaçait à sa droite et employait avec elle le ton de l'ancienne société. Après le dîner, s'il plaisait à sa femme d'emmener la nouvelle invitée à l'Opéra, avec les dames de la famille, lui restait à causer ou à travailler.

Le second consul Cambacérès, qui le voyait tous les jours et vivait à ses côtés, lui trouvait « beaucoup d'esprit, une grande fierté intérieure, un amour-propre extrême, une mobilité d'imagination qu'il était presque impossible de fixer. Ses moyens n'étaient pas façonnés par l'éducation et l'instruction; il le savait et ne voulait pas qu'on s'en aperçût. Il voulait être ou paraître souvent savant, et ne manquait jamais une occasion de s'instruire (3). »

Il avait plus d'idées que de notions. Il connaissait mal ce monde politique dans lequel il était brusquement tombé, s'embrouillait dans les noms et les écorchait. Ses jugements sur les personnes restaient mal assurés. « Confiant et défiant tour à tour », il avait des moments d'abandon, puis se reprenait, se remettait en défense. Il n'était pas insensible à la flatterie. On lui voyait des indulgences et des facilités, des colères terribles « qu'il regrettait ensuite », une impétuosité

(1) Lettre de Bourgoing, 22 nivôse.

(2) « Il n'est pas vrai que la citoyenne Bonaparte doive rendre le pain bénit dimanche prochain. Cette circonstance eût été vraie qu'elle ne prouverait que la piété particulière de la citoyenne Bonaparte, qui est aussi libre qu'une autre de faire ce qui lui convient à cet égard, sans qu'on en doive tirer les conséquences espérées. » Numéro du 14 nivôse.

(3) Cambacérès, *Éclaircissements inédits*.

contenue, une ambition qui s'armait de finesse et allait doucement à son but; au fond, l'intime conviction qu'hommes et choses devaient tôt ou tard céder à sa volonté; par-dessus tout, une avidité de gloire, le brûlant désir de porter jusqu'aux extrémités de l'avenir le retentissement de son nom (1).

Dans les premiers jours, lorsqu'il avait tenu séance avec ses deux collègues et terminé le travail d'État, il les retenait longuement auprès de lui afin qu'ils lui donnassent de véritables leçons de politique et d'histoire. Il s'enquérait sur les événements intérieurs des dix dernières années, sur les partis, sur les hommes; il se faisait raconter et expliquer la Révolution (2).

Sa volonté annoncée était de la finir, de clore l'ère des troubles. Dans cette vue, il s'érigerait au-dessus des partis et gouvernerait pour la France, pour toute la France : « Je ne prendrai jamais la couleur d'un parti (3), » répétait-il insatiablement. Quant aux moyens pratiques d'obtenir l'apaisement, dès qu'il se trouvait aux prises avec les questions à débattre, à résoudre, sa fougue naturelle se mettait au service d'un souverain bon sens. Il montrait une impatience de solutions justes, mesurées, moyennes, et une ardente sagesse. Chez lui, une surabondance et une pléthore d'idées déconcertaient un peu ses collègues, mais toutes ses idées évoluaient autour d'un point fixe, autour de ce dessein fermement arrêté, ancré dans son esprit : instituer la paix des partis, la paix des consciences, la paix des intérêts; tourner vers l'activité extérieure et le rehaussement de la puissance française les forces rassemblées de la patrie, et substituer à l'esprit de faction, dévorateur de la substance des peuples et gaspilleur d'énergie, un esprit véritablement national.

Au dire de Cambacérès, jamais un mot ne décelait en lui une arrière-pensée, le désir de s'élever au-dessus de sa fonction présente et de se faire autre chose que le chef d'une

(1) Cambacérès, *Éclaircissements inédits.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

république magistralement ordonnée. Républicain, il l'était à la façon des ouvriers et des soldats, c'est-à-dire de ceux qui concevaient la République comme une France sans roi et victorieuse des rois, fortement gouvernée, se croyant libre parce qu'elle se placerait sous l'invocation du mot de liberté, portant partout la terreur de ses armes, l'empire de ses lois, et obligeant les archaïques puissances à s'humilier devant celui qui représentait la nation supérieure. Il n'aimait pas les véritables principes de la Révolution, mais il en partageait les passions, les enthousiasmes; il l'aimait sous sa forme militante et guerrière, conquérante et romaine.

Comme elle, il restait obsédé de Rome et de la Grèce, telles qu'ils les avait apprises dans les livres et les histoires. L'antiquité classique demeurait pour lui modèle de toute vertu. Volontiers, il se voyait dans le personnage d'un grand citoyen des républiques anciennes, protecteur et législateur de la cité, défendant les faibles, consultant les sages, aspirant à déposer après l'accomplissement de sa tâche le fardeau du pouvoir, étonnant le monde par sa supériorité austère, son désintéressement, et laissant ample matière aux Plutarques de l'avenir. Par contre, son tempérament foncièrement despotique, le sens reconstituant qui était en lui, son intuition des réalités, les impressions de l'ancien régime qui lui était apparu comme la seule forme de société assise qu'il eût jamais connue, l'incitaient sourdement à stabiliser l'État en sa personne, à le réorganiser d'après les données de l'expérience française et à rentrer dans la tradition royale Il avait l'imagination républicaine et l'instinct monarchique. Ce désaccord intime le faisait double, empêchait qu'il vît clair en lui-même et qu'il eût l'intention préméditée de ce qu'il accomplirait. Se sentant de force à reculer les limites du possible, il se demandait néanmoins ce qu'il pourrait et voudrait faire; s'il s'appropriait l'avenir en espérance, il ne le concevait pas sous une forme déterminée. A ce Bonaparte croyant en sa fortune et incertain de ses destinées, confiant en son étoile et ignorant où le conduirait l'astre miraculeux

qu'il voyait monter dans des cieux obscurs, une proposition très nette fut subitement faite, dans les trois jours qui suivirent sa prise de possession. Quelques royalistes lui proposèrent de renouer la chaine des temps et de rappeler le Roi.

II

Dans la France surprise par le coup d'État de Brumaire et confusément docile aux faits accomplis, informe chaos de débris et de germes, à côté de certaines résistances jacobines et d'une assez vaste effervescence réactionnaire, un seul parti restait debout, armé ; c'étaient les royalistes de l'Ouest. Ils détenaient un cinquième de la France, les campagnes de Vendée, de Bretagne, de l'Anjou, du Maine et de la basse Normandie. Quelques semaines avant la chute du Directoire, ils avaient renouvelé une prise d'armes générale et porté des coups hardis. Au lendemain de Brumaire, ils avaient accepté un armistice qui les laissait maitres de leurs positions et de leurs forces.

Depuis lors, ils se tenaient vis-à-vis de Bonaparte en état d'observation. Les pourparlers de paix continuaient entre les principaux chefs, réunis dans la région de la basse Loire, et le général Hédouville, qui exerçait à Angers le commandement de l'armée républicaine. Les royalistes élevaient des prétentions littéralement séparatistes, qui eussent fait de l'Ouest une nation à part, pourvue d'une véritable autonomie et de nombreux privilèges : liberté religieuse pleine et entière, remise des impôts arriérés, exemption de toute levée militaire (1). En formulant ces prétentions exorbitantes, les chefs avaient moins pour but de régler d'une façon stable les rapports entre l'Ouest et les autres parties de la France

(1) Voy. l'ouvrage documentaire de Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, III, p. 499-504.

que de pressentir Bonaparte. Si le Consul acquiesçait à ces demandes, s'il laissait une France blanche se juxtaposer à l'autre et s'affirmer contre elle, c'était le signe qu'il inclinait, ainsi que beaucoup de personnes le supposaient, à préparer une restauration. Le plus acharné et le plus intelligent peut-être d'entre les chefs royalistes, le comte de Frotté, disait, en parlant des articles proposés : « Si tous passent, c'est qu'on nous veut du bien ; sinon, bataille (1) ! »

Ils voulurent s'éclairer plus directement sur les intentions de Bonaparte et en avoir le cœur net. Un des leurs, Fortuné d'Andigné, qui commandait dans la région d'Angers, reçut d'eux commission verbale de se rendre secrètement à Paris et de poser au Consul la question de royauté ou de république. S'étant glissé dans Angers à la faveur de l'armistice, il obtint d'Hédouville des passeports pour Paris et partit dans la diligence. A Paris, son premier soin fut de s'aboucher avec Hyde de Neuville, chargé de recomposer dans la capitale une agence, un bureau, un groupement royaliste. Le contraste était frappant entre ces deux hommes : d'Andigné vrai type de gentilhomme guerroyeur et rural, fruste, véhément, mâchoire forte, solide carrure ; Hyde de trempe plus fine, plus délié, rompu aux intrigues de Paris et aux manèges de la politique. Ils avisèrent ensemble aux moyens d'aborder Bonaparte.

L'affaire s'entama dans les dessous, mystérieusement et avec un air de complot. Hyde se découvrit dans le gouvernement un ami, un compatriote de la Nièvre, le citoyen Bourgoing, ex-baron de Bourgoing, qui avait pris du service dans la diplomatie républicaine. Bourgoing était en intimité avec Talleyrand, ministre des relations extérieures, et se chargea de faire parler par lui à Bonaparte. Tout parut d'abord marcher à souhait. Le 23 frimaire au matin, à l'heure même où s'imprimait la nouvelle constitution républicaine, la fameuse constitution de l'an VIII, Hyde s'étant absenté de son domi-

(1) Comte de Martel, *la Pacification de l'Ouest*, p. 37.

cile, rue Saint-Honoré, trouva en rentrant ce billet que Bourgoing avait laissé à sa porte :

« Je venais vous dire, mon cher *pays*, que notre affaire est battue chaud. Hier au soir, notre organe auprès de B... me fit dire de passer chez lui entre neuf et dix. J'en viens. Le résultat de notre entretien est aussi signifiant que je pourrais le désirer. J'ai tout dit, tout révélé sur vous, sur eux. On n'est pas d'accord sur tout, mais on est disposé à tout entendre... En conséquence, je suis chargé de vous amener à quatre heures précises aujourd'hui même chez T... A trois heures trois quarts il y aura une voiture à votre porte. Si je n'y suis pas, je serai déjà remis (depuis plusieurs heures) chez T... et à quatre heures précises je descendrai de mon bureau pour vous attendre dans le salon et vous introduire... Au reste, si avant notre réunion vous voyez les intéressés, assurez-les bien qu'il y a pour eux de la part de T..., de la part de B..., la sécurité la plus complète, qu'on leur donnera à cet égard toutes les cautions, toutes les garanties que la loyauté, que l'ancien honneur français peuvent désirer et accorder, que B... y met une partie de sa gloire; qu'ainsi vous, moi, eux devant lui seront aussi en sûreté qu'au sein de leur famille. A trois heures trois quarts donc aujourd'hui (1). »

Hyde fut ainsi mis en rapports avec Talleyrand. Celui-ci parla plus amplement au Consul et le résultat fut cette nouvelle lettre écrite par Bourgoing à Hyde, le 26 frimaire :

« J'ai revu la personne ce matin ; elle a parlé au C... (consul). Celui-ci, déjà abusé par de semblables aventures très récentes qui ont fini par se dissiper en fumée, demande avant tout qu'on lui fournisse une garantie qui ne lui laisse pas le moindre doute sur l'authenticité de la source, sur la légalité des propositions qu'on fera, qui lui donne la certitude que celles qu'il pourrait faire iront directement à leur adresse. Cette certitude une fois acquise — et on n'a pas oublié que

(1) Archives nationales, F 7, 6247.

vous vous êtes fait fort de la fournir — l'entrevue non seulement avec vous, mais avec ceux dont vous êtes l'organe, aura lieu sans délai. J'ai promis réponse catégorique pour demain avant une heure. Tâchez donc que nous nous voyions auparavant. Je vous attendrai jusqu'à midi, et si vous voulez porter vous-même cette garantie ou l'assurance qu'elle est à la veille d'être donnée, je vous conduirai où nous avons déjà été. *Vale et fave* (1) . »

Si surprenante que paraisse cette lettre au premier abord, on ne saurait en inférer que Bonaparte voulût traiter avec les princes représentés par un mandataire autorisé. Son but était de brusquer la paix avec l'Ouest et de ramener ce pays sous les lois de la République, en s'abouchant avec un homme muni de pleins pouvoirs non par les princes, mais par les chefs insurgés. D'Andigné avait-il ces pouvoirs? Il fallait qu'il les eût. C'est en ce sens que Bonaparte entendait le mot de garantie. Cette exigence du Consul retarda l'entrevue. Au bout de quelques jours, d'Andigné put se procurer une lettre des principaux chefs l'accréditant auprès de Bonaparte, sans lui donner expressément pouvoir de conclure, et il rédigea une demande d'audience. Hyde se chargea de la porter; le 5 nivôse-26 décembre, Talleyrand l'alla prendre dans sa voiture, à un endroit convenu sur la place Vendôme, et le conduisit au Luxembourg (2).

On était au fort de l'hiver. Le temps était glacial; au Luxembourg comme ailleurs, la froidure du dehors se faisait sentir dans les appartements mal chauffés. Pour trouver un peu de chaleur, il fallait se tenir tout près du feu qui flambait dans les cheminées. Talleyrand fit introduire son compagnon dans un petit salon du rez-de-chaussée et l'y laissa. Au bout d'un moment, un homme assez petit entra, vêtu d'un mauvais frac verdâtre, la tête baissée, l'aspect presque minable; Hyde le prit pour un domestique. L'homme s'approcha de la cheminée et s'adossant releva la tête. Alors, il parut tout d'un

(1) Archives nationales, F7, 6247.
(2) *Mémoires de Hyde de Neuville*, II, p. 268.

coup grandi, extraordinairement grandi, et la flamme de son regard, subitement dardée, signala Bonaparte (1).

Quoique étreint d'émotion, Hyde soutint le tête-à-tête et ne se tira pas mal de ce premier entretien, qui fut bref. Bonaparte lui posa quelques questions et lui permit de revenir avec d'Andigné le surlendemain.

Le 7, Talleyrand servit encore une fois d'introducteur, les deux émissaires étant venus le chercher au ministère, où ils restèrent quelque temps dans le salon d'attente à se chauffer devant le feu coude à coude avec Sieyès, qui ne les connaissait point. Au cours de ces allées et venues, Talleyrand dit à Hyde quelques paroles de courtoisie à l'adresse du comte d'Artois : « Qu'il sache que, tout en ne pouvant servir le prince, je n'en demeure pas moins tout dévoué à sa personne ; il n'y a pas d'homme plus aimable et plus digne d'être aimé » ; sur Bonaparte, ce mot profond : « S'il passe une année, il ira loin (2). »

Au Luxembourg, ce fut d'abord comme une répétition de la scène de l'avant-veille : les arrivants conduits dans une petite pièce, précédant une salle plus vaste; entrée presque furtive de Bonaparte; chez d'Andigné, nulle attention d'abord à cette entrée. Quand Hyde l'avertit, il éprouva un tressaillement de surprise.

Bonaparte débuta courtoisement, en homme du monde parlant à des gens de son espèce. Il rendit hommage à la valeur des chefs de l'Ouest, loua l'énergie des populations. On avait bien fait, disait-il, de s'insurger contre un gouvernement oppresseur. A présent que les choses étaient changées et qu'il n'y avait plus de raisons pour se battre, la paix pouvait se faire « en cinq minutes » (3). Pour la conclure, point n'était besoin de signer un traité ou de présenter une loi au Corps

(1) *Mémoires de Hyde de Neuville*, II, p. 269.

(2) *Ibid.*, II, p. 273-274.

(3) Cette citation et toutes celles qui suivent, jusqu'à la p. 17, sont tirées, sauf celles qui font l'objet d'une référence spéciale, des *Mémoires du général d'Andigné*, publiés par M. Edmond Biré, p. 417-423.

législatif; sa parole devait suffire. Et il affectait toujours de considérer les gens de l'Ouest comme s'étant soulevés uniquement pour la défense de leurs franchises religieuses et civiles.

L'entretien s'établit sur les conditions de la paix, d'Andigné discutant pour la forme et Bonaparte plaçant là le fond du débat. Il parlait par phrases brèves, hachées, avec des expressions fortes et colorées qui éclataient soudain, avec des lueurs subites et des phosphorescences. Au reste, nul lien, nulle transition entre les idées : une conversation qui sautait d'un objet à l'autre et revenait au premier, puis se lançait dans des digressions; une déconcertante mobilité; un tourbillon traversé d'éclairs. Il fit des aveux inattendus. Comme on parlait de la religion : « Moi aussi, dit-il, je veux de bons prêtres... (1). La religion, je la rétablirai, non pas pour vous, mais pour moi. » Il ajouta en fils du siècle qui avait lu Voltaire : « Ce n'est pas que, nous autres nobles, nous ayons beaucoup de religion, mais elle est nécessaire pour le peuple, et je la rétablirai. » *Nous autres nobles*, quel trait de lumière sur l'obscur fond de gentilhomme corse qui subsistait en lui! Quoiqu'il se sût en face de parlementaires ennemis, il ressentait comme une satisfaction et une aisance à se retrouver avec eux entre gens de sa classe et gens de race.

D'Andigné cherchait à insinuer dans la conversation le véritable objet de sa venue, le grand objet. Il avait déjà parlé plusieurs fois du Roi quand Bonaparte l'interrompit, avec un peu d'impatience : « Vous me parlez toujours du Roi; vous êtes donc royaliste? — Depuis dix ans, je combats pour la restauration de la monarchie française. Comment, d'après cela, pourriez-vous soupçonner que je ne suis pas royaliste! — Mais moi je ne suis pas royaliste. — Je voudrais que vous le fussiez. » Il sourit et ne s'offusqua point.

Il se mit cependant à critiquer avec véhémence la conduite des princes : « Ils n'ont rien fait pour la gloire! » Lorsque tant de braves gens s'exposaient pour leur cause, ils s'étaient

(1) Hyde de Neuville, II, p. 273.

toujours tenus loin des combats : que n'étaient-ils en Vendée, lors de la grande guerre; leur place était là. D'Andigné et Hyde rejetaient la faute sur la politique des puissances, sur l'égoïste Angleterre qui avait empêché les princes de passer : « Il fallait se jeter sur un bateau de pêche », fit Bonaparte avec un accent profond. Il reprochait aux princes d'avoir perdu le goût des prouesses et des aventures d'épée qui jadis avaient fait la fortune de leur maison. Maintenant, l'épée, la vivante et victorieuse épée, c'était lui; les hommes de cœur et d'esprit vaillants, les jeunes, devaient se rallier au courage, à la fortune, à la gloire, à l'avenir. Les deux royalistes alléguaient le principe.

Il essaya de les tenter par des offres matérielles : « Que voulez-vous être? Voulez-vous être général, préfet? Vous et les vôtres, vous serez ce que vous voudrez. » Puis, dédaignant ces moyens bas et parlant un langage plus noble : « Rougiriez-vous de porter un habit que porte Bonaparte (1) ? » Il vantait à tout propos sa force et ses succès, dissimulait les difficultés de sa position, affirmait sa facilité à traiter avec les puissances de l'Europe et tâchait visiblement d'en imposer à ses interlocuteurs. Au bout de quelque temps, s'apercevant qu'il ne gagnait rien sur ces âmes obstinées, il se fit agressif et fonça durement; les autres tinrent bon. Ce fut comme une vive passe dans un duel, un ferraillement de paroles acérées, d'attaques redoublées et de solides ripostes.

Bonaparte. — « Si vous ne faites pas la paix, je marcherai sur vous avec cent mille hommes.

D'Andigné. — « Nous tâcherons de vous prouver que nous sommes dignes de vous combattre.

Bonaparte. — « J'incendierai vos villes.

D'Andigné. — « Nous vivrons dans les chaumières.

Bonaparte. — « Je brûlerai vos chaumières.

D'Andigné. — « Nous nous retirerons dans les bois. Du reste, vous brûlerez la cabane du cultivateur paisible, vous

(1) Hyde de Neuville, II, p. 272.

ruinerez les propriétaires qui ne prennent aucune part à la guerre, mais vous ne nous trouverez que lorsque nous le voudrons bien, et avec le temps nous détruirons vos colonnes en détail.

Bonaparte. — « Vous me menacez!

D'Andigné. — « Je ne suis pas venu pour vous menacer, mais tout au contraire pour vous parler de paix. En causant, nous nous sommes écartés de notre sujet. Quand vous le voudrez, nous y reviendrons. »

Bonaparte se radoucit, se remit à discuter les articles de la pacification, tâchant de capter et d'engager ses interlocuteurs, préjugeant l'entente, affirmant qu'on était d'accord sur les grands points, montrant une hâte extrême à conclure, tout entier à cette affaire et ne voulant pas qu'on le dérangeât.

Au plus fort de l'entretien, la porte du salon s'ouvrit et l'huissier de service annonça : « Le ministre de l'intérieur Lucien Bonaparte. — Qu'il attende », cria Bonaparte, et Lucien, qui s'avançait déjà, se renfonça vivement dans l'ouverture de la porte, disparut comme une ombre.

Bonaparte continuait de parler, marchant avec animation d'un bout à l'autre de la pièce et refaisant vingt fois le même tour, devant ses interlocuteurs debout. Une deuxième fois, la voix officielle de l'huissier interrompit : « Le second Consul de la République, Cambacérès. — Qu'il attende », lança d'abord Bonaparte, puis se ravisant aussitôt et tenu de ménager un collègue : « Non, qu'il passe. » Et sans bruit, à pas muets, les yeux fixés droit devant lui, Cambacérès traversa le petit salon pour passer dans la pièce voisine, si rapidement que les mèches de sa perruque s'ébouriffaient sur sa tête.

A la fin, Bonaparte mit d'Andigné en demeure de conclure. Ce fut au tour du Chouan de se dérober, puisque ses commettants ne l'avaient envoyé qu'en reconnaissance. Il demanda deux jours pour les consulter : « Deux jours, s'écria le Consul d'un ton qu'il s'efforçait de rendre terrifiant, jamais je ne ferai dans deux jours ce que je puis faire dans deux heures, dût-il m'en coûter cent mille hommes. » Sur ce mot de

mélodrame, il rompit l'entretien. « Il s'inclina — raconte d'Andigné — et me quitta ».

On se séparait à la façon d'adversaires qui, après avoir inutilement conféré au cours d'une trêve, s'en vont reprendre leurs positions de combat. Avant de repartir, d'Andigné écrivit à tête reposée et adressa au Consul une lettre où étaient résumés les arguments en faveur d'une restauration. Bonaparte n'y répondit point, mais prépara une réponse à la lettre des chefs de l'Ouest, pour leur promettre des lois plus douces. Ainsi apparaissait le désaccord foncier. Bonaparte offrait à l'Ouest de se réincorporer à la France dégagée des iniquités révolutionnaires et de se rallier à une république impartiale; il n'accordait pas autre chose. D'Andigné, Hyde et les royalistes de leur trempe n'admettaient pas la paix sans le Roi; ils résolurent de continuer la guerre.

Leur ardeur s'aiguisait du sentiment amer d'avoir récemment frôlé le but et de l'avoir manqué. Dans l'été de 1799 et au commencement de l'automne, alors que Souvorof et ses alliés battaient nos armées et pressaient nos frontières, alors que le gouvernement du Directoire se décomposait, alors que la réaction se prononçait de tous côtés, un coup de force à Paris, concordant avec des insurrections régionales et avec le débarquement d'un prince, eût pu livrer la France aux amis du Roi. Ceux-ci avaient laissé aux armées républicaines le temps de rompre la mauvaise fortune par les victoires de Zürich et de Bergen; les diversions de l'Ouest et du Sud-Ouest s'étaient opérées trop tard, et au lieu d'un Bourbon, c'était Bonaparte, surgi à l'improviste, qui avait fait le coup. Voyant la France à prendre, il s'en était saisi. Contre ce ravisseur, la haine des royalistes se tournait d'autant plus qu'il les avait déçus deux fois, déçus en les gagnant de vitesse, déçus en repoussant leurs avances. Ils ne se résignaient pas à rester sur cette déconvenue et essaieraient d'employer contre un gouvernement nouveau, prestigieux, fascinateur, mais encore mal établi, les moyens qu'ils n'avaient pas réussi à coordonner contre le Directoire agonisant.

III

Le royalisme disposait de l'Ouest; il comptait également soulever le Midi. De ce côté, une vaste entreprise se préparait. L'idée maîtresse était de tourner en guerre réglée le grand brigandage du Midi et surtout d'employer contre la République les déserteurs de ses armées. Notre armée d'Italie, acculée à l'Apennin et aux Alpes Maritimes, s'effritant misérablement, versait continuellement sur le Midi français son déchet: une tourbe vagabonde, des milliers de déserteurs qui rôdaient par bandes armées, vivaient dans les bois et les montagnes, infestaient les routes. Ces errants, ces désespérés, il serait facile sans doute de les enrôler au service de la cause royale; on leur donnerait une organisation, une solde, des chefs; on les unirait aux bandes de révoltés et de criminels qui terrorisaient le pays, et avec tous ces éléments on formerait une armée de rébellion.

Un ex-général républicain passé au service des princes, Willot, qui se croyait le Pichegru du Midi, avait conçu ce plan. Il avait commandé en Provence avant Fructidor et y avait organisé la réaction; il y conservait de nombreuses intelligences ; on s'imaginait que son nom entraînerait beaucoup de monde. Proscrit et fugitif depuis Fructidor, Willot errait en Europe à travers les différentes colonies d'émigrés; il s'était mis en rapports avec l'agence royale de Souabe et lui avait fait adopter son projet.

Dès à présent, les moyens se disposaient; le marquis de Puyvert s'en allait à Marseille tout préparer; il arrivait secrètement avec des instructions et des fonds, créait à Marseille un comité central, créait partout des comités locaux, revivifiait les organismes anciens, désignait des lieux de rassem-

blement pour les futurs contingents. A la fin de l'hiver, Willot filant par la Suisse et le Piémont traverserait les Alpes, se jetterait en France, se glisserait inaperçu jusqu'à Marseille; là, il se découvrirait, et à sa vue tout s'ébranlerait.

Prenant son centre en Provence, l'insurrection devait rayonner en tous sens et se ramifier. Et d'abord, poussant droit devant elle, s'élevant au Nord, elle remonterait la vallée du Rhône, remettrait en feu l'Ardèche et les régions de la Haute-Loire exaspérées par neuf ans de persécution religieuse, tâcherait de réveiller le royalisme de Lyon, peut-être de se raccorder aux groupements de Franche-Comté. Par sa gauche, elle s'allongerait sur le littoral et prendrait contact avec les débris de la grande révolte languedocienne et pyrénéenne qui six mois auparavant avait menacé Toulouse. Dans la Haute-Garonne et les départements limitrophes, les populations restaient encore chaudes de la guerre civile; il suffirait d'un choc communicatif pour la rallumer. Par le Sud-Ouest soulevé, par Bordeaux et la Guyenne où les affiliations étaient nombreuses, par cet immense circuit, on se relierait à l'Ouest proprement dit, à la grande masse insurgée, afin d'établir partout l'accord et la corrélation des mouvements. Depuis les Alpes jusqu'à la Bretagne, en passant par le littoral des deux mers, les régions frontières se lèveraient contre l'intérieur. C'était toujours même idée, même stratégie : refaire autour des parties centrales de la République la grande courbe royaliste, un enveloppement de révoltes, une fédération de provinces insurgées (1).

En dehors même des régions excentriques, dans les pays relativement calmes, c'est-à-dire dans la majorité des villes et des campagnes, sous l'immobilité lasse de la nation, à côté de l'affiliation jacobine qui cherchait suivant les lieux à s'imposer ou à s'opposer au gouvernement, des intrigues roya-

(1) Voy. Ernest Daudet, *les Émigrés et la seconde coalition*, p. 216, 217, 246 et suiv., et *Histoire de l'émigration*, II, p. 391-395; Lebon, *l'Angleterre et l'émigration française*, p. 278-285; *Mémoires inédits du marquis de Puyvert*; Rocquain, *État de la France au 18 brumaire*, p. 67.

listes grouillaient. Il y avait un pullulement d'agences, un entre-croisement de fils, un écheveau de correspondances secrètes ; des groupes communiquaient par voies clandestines, s'écrivaient en langage convenu et à l'encre sympathique; ils disposaient de retraites, de dépôts d'armes, de toute sorte de moyens que se grossissait l'imagination du parti. Le parti royaliste avait contre lui ses éternelles illusions ; ses chimériques, ses brouillons, ses faiseurs, ses bavards, ses traîtres; ses divisions intestines et ses compétitions de personnes; la masse des convictions et des intérêts attachés à la Révolution : le prestige de Bonaparte ; l'immense besoin de repos et de détente qu'avaient fait naître dix ans de convulsions et auquel les premiers actes des Consuls promettaient satisfaction. Il avait pour lui la vaillance des guerroyeurs de l'Ouest, la ténacité de certaines populations; il avait surtout pour lui l'énorme courant de réaction qu'avaient produit les forfaits révolutionnaires et que Bonaparte n'avait pas encore eu le temps de détourner à son profit, en instituant un régime d'ordre et de sécurité.

Le grand malheur des royalistes insurgés et conspirants était de se confondre avec le parti de l'étranger. L'Angleterre gouvernait leurs projets. Les circonstances, plus que la faute des hommes, avaient créé cette situation.

De toutes les puissances, l'Angleterre était la seule, avec l'Autriche, qui continuât effectivement la lutte contre la France révolutionnaire; puissance riche, c'était la dispensatrice nécessaire des subsides. De plus, vu l'éloignement du prétendant obligé de quitter Vérone, puis Blankenberg, et de demander asile au Nord, les ressorts de l'action royaliste avaient été presque tous accaparés par son frère et le parti d'Artois, restés à proximité de nos côtes. Le comte d'Artois, ses fils, le duc de Bourbon, leur entourage, vivaient en Angleterre. Le gouvernement britannique disposait ainsi de la personne même des princes; s'il consentait à les jeter sur quelque point de la France, ce serait en choisissant le lieu d'après ses convenances politiques ou stratégiques. Les

insurgés de l'Ouest restaient subordonnés à ses étroits calculs. Même l'émigration active d'outre-Rhin, l'agence de Souabe, dirigée par d'André et Vézet, avait dû, par besoin d'argent, se placer dans la main de l'Angleterre. C'était entre d'André et l'Anglais Wickham, renvoyé par son gouvernement à Augsbourg, que se tramait toute l'affaire du Midi. Les Anglais semblaient vouloir porter de ce côté le principal effort, promettaient un débarquement, une armée de secours, parce que l'insurrection de la Provence et du Sud-Est ferait diversion sur les derrières de nos armées de Ligurie et de Suisse, parce qu'elle obligerait la République à se dessaisir de ses dernières conquêtes, parce qu'elle ouvrirait nos frontières aux armées autrichiennes, reporterait chez nous la guerre civile et la guerre étrangère, jusqu'au jour où la nation épuisée, de discordes, lasse de souffrir, subirait un roi qui consentirait à régner sur une France déchue. Le parti royal, ainsi entretenu, soldé, tour à tour stimulé et contrarié par le ministère britannique, restait aux mains des Anglais une machine à déchirer la France.

Cependant, à six cents lieues de distance, près des bords de la Baltique, l'héritier des rois semblait comme exclu de son propre parti. Dans la froide ville de Mitau, Louis XVIII vivait pauvrement et dignement. Il n'avait point de conseil et point de cour, à peine une maison, et avait un ami, le comte d'Avaray. S'il fondait encore et à tort un peu d'espoir sur l'appui désintéressé de Paul Ier, il détestait la politique anglaise et autrichienne, car il se rendait compte qu'elle tendait à l'abaissement de la France plus qu'à la restauration de la dynastie et ne pouvait qu'avilir et dénationaliser le parti royaliste. Il ne conservait guère d'illusions sur la valeur des agents politiques du parti d'Artois. Laissant se continuer l'insurrection de l'Ouest et se préparer celle du Midi, il n'avait qu'une confiance relative dans l'efficacité de ces entreprises retardataires ou prématurées.

Ce prétendant sage n'était pourtant pas un prétendant résigné. Il avait la religion de son droit, qui lui tenait lieu de

toute autre. Par un contraste étrange, sa foi en son principe égalait son scepticisme sur les moyens de le faire prévaloir. Il croyait à sa cause et ne croyait guère à son parti. Ses lettres toutefois le montrent souffrant de son inaction; il regrettait que le malheur des temps l'eût obligé de se dessaisir entre des mains malhabiles et de consentir à une délégation trop étendue. Il s'efforçait de conserver avec l'intérieur quelques intelligences, de retenir ou de renouer quelques fils. Son rêve eût été de se constituer en France un parti à lui, soustrait autant que possible aux ingérences de l'étranger: un parti vraiment royaliste et français, capable, suivant les cas, de traiter opportunément avec Bonaparte ou de le combattre.

Autour du prince, l'exemple de la maison de Stuart restaurée jadis par l'un des chefs militaires de la République tournait les têtes. A la recherche de Monk : ainsi pourrait s'intituler toute une partie de l'histoire du royalisme français. Monk, cette ombre médiocre, transfigurée par l'éloignement, obsède depuis plus d'un siècle en France l'imagination des partis en détresse et des dynasties déchues; c'est l'une des formes de l'hallucination historique.

Pour découvrir le Monk français, on avait tâté successivement tous les généraux qui s'étaient acquis sous les drapeaux républicains renom et gloire. Après l'institution du Consulat, toute sorte de gens s'offrirent à Mitau pour faire parler à Bonaparte. On le disait accessible de plusieurs côtés : par sa femme, car Joséphine restait incontestablement royaliste d'inclinations et de goûts; par son collègue Lebrun, dont les relations avec certains membres du parti ne faisaient mystère pour personne; par son ministre de la guerre, Berthier, royaliste d'origine et officier d'ancien régime. Quand on avait pour soi dans un gouvernement la femme du chef, le troisième personnage et le ministre de la guerre, fallait-il renoncer à utiliser ces ressources?

Louis XVIII sentait l'extrême difficulté de traiter avec un personnage du caractère de Bonaparte : si le Consul se dessai-

sissait jamais, ce ne serait qu'après avoir reconnu l'impossibilité de se maintenir en place et de gouverner l'ingouvernable Révolution. Le Roi se prêta néanmoins à utiliser les voies qui semblaient s'ouvrir. On se réserva d'agir auprès de Joséphine par Mme Hue, femme du digne serviteur de Louis XVI, et par d'autres personnes (1). Une royaliste zélée, Mme de Pracomtal, dut entamer Lebrun (2). Plus positivement, au moment où d'Andigné et Hyde exécutaient spontanément leur tentative, Louis XVIII rédigea pour le premier Consul une lettre que l'on tâcherait de faire passer par l'intermédiaire de Berthier. Il l'écrivit en roi et en lettré, digne, très soignée dans la forme, fleurie d'antithèses, oratoire et même éloquente :

« Vous ne pouvez penser, général, que j'aie appris avec indifférence les graves événements qui viennent de se passer. Mais vous ne pouvez être en doute sur le sentiment qu'ils ont excité en moi; c'est celui d'un juste et ferme espoir. Dès longtemps mes yeux sont fixés sur vous; dès longtemps je me suis dit que le vainqueur de Lodi, de Castiglione, d'Arcole, le conquérant de l'Italie, de l'Égypte, sera le sauveur de la France; amant passionné de la gloire, il la voudra pure; il voudra que nos derniers neveux bénissent ses triomphes. Mais, tant que je vous ai vu n'être que le plus grand des généraux, tant que la fantaisie d'un avocat a suffi pour changer vos lauriers en cyprès, j'ai dû renfermer mes sentiments en moi-même. Aujourd'hui que vous réunissez le pouvoir aux talents, il est temps que je m'explique, il est temps que je vous montre les espérances que j'ai fondées sur vous... Si je m'adressais à tout autre qu'à Bonaparte, j'offrirais, je spécifierais des récompenses. Un grand homme doit lui-même fixer son sort, celui de ses amis; dites ce que vous désirez pour vous, pour

(1) Maricourt, *Souvenirs du baron Hue*, p. 232, note. Daudet, *Histoire de l'émigration*, II, p. 369.

(2) Lebrun vit plusieurs fois Mme de Pracomtal et parut disposé à servir aux transmissions. Lettre d'un correspondant de l'agence de Souabe, 24 décembre 1799, *Archives Bord.* — Cf. la lettre de Saint-Priest du 13 décembre 1799, Archives des affaires étrangères, France, 607.

eux, et l'instant de ma restauration sera celui où vos vœux seront accomplis... (1). »

Le marquis de Rivière, ancien capitaine des gardes, reçut mission de porter cette lettre à Londres. Là, on croyait qu'un certain abbé de La Marre pourrait s'en charger; franchissant le détroit, il la ferait parvenir à destination. Or, lorsque M. de Rivière toucha Londres, il se trouva que l'abbé s'en était spontanément absenté; il était à Paris, d'où il allait repartir pour Mitau. Cet incident fit différer la remise de la lettre, qui fut rapportée à Mitau par Rivière (2). Louis XVIII la reprit en portefeuille, mais ne renonça pas à en faire ultérieurement usage, en choisissant son heure, car on croyait savoir que Bonaparte, qui se cabrait contre les tentatives sommaires et les démarches *ex abrupto*, ne repoussait pas certaines insinuations prudentes. Le fait est que le Consul prenait soin d'établir, dans ses appréciations privées, une différence entre le parti soldé par l'Angleterre et le prince circonspect qui vivait à Mitau; il ne décourageait pas les royalistes patients, permettait à son entourage des contacts discrets avec eux, d'imperceptibles frôlements, et ne semblait pas leur fermer absolument l'avenir.

IV

Au parti qui entendait lui disputer violemment la France, il opposerait ce qui restait de force publique à l'intérieur et plus efficacement sa politique; au parti des représailles, le système de la réconciliation nationale. Dans ses premières proclamations, il avait indiqué quatre bases à son gouvernement : ordre, justice, force, modération (3). Dans des instructions particulières, il précise l'application de ces prin-

(1) Daudet, *Histoire de l'émigration*, II, p. 370-71.
(2) *Ibid.*, II, p. 371-74, 401-402.
(3) Voyez *l'Avènement de Bonaparte*, I, p. 542-543.

cipes aux régions particulièrement troublées ou menaçantes.

Sans connaître ce qui se trame contre lui dans le Midi, il n'ignore pas que ces pays restent embrasés de passions et de haines, affreusement déchirés entre blancs et rouges. Il écrit au général Saint-Hilaire, commandant à Marseille la 8e division militaire : « Éclairez le peuple, faites sentir à tous les citoyens que le temps des partis et des déchirements est passé... Dans le pays où vous êtes, on a la tête chaude; que toute cette chaleur se tourne vers le rétablissement du commerce, la gloire de nos armées, de notre marine, et tout ce qui peut rendre le nom français recommandable aux yeux de l'univers, et notre génération sera chère aux générations futures. Toutes les mesures extrêmes qui caractérisent un gouvernement faible et vacillant ne doivent plus exister... Dites souvent aux gardes nationales et aux différents citoyens que la Révolution est finie; que, s'il est quelques ambitieux qui ont besoin de haines, s'il en est qui veulent déchirer le pacte social, les rênes de l'État sont dans des mains fermes et accoutumées à surmonter tous les obstacles. Répétez-leur fréquemment que si, dans des circonstances difficiles, l'indifférence pour la chose publique est blâmable, la modération est la plus grande vertu de l'homme (1). » Il écrira bientôt au commandant de l'Ouest : « Les partis sont, dans ce pays-là, poussés à l'extrême plus que dans aucune autre partie de la France; restez le plus possible au milieu (2). » Par ces mots, il se caractérisait tel qu'il allait être durant la plus belle période de son gouvernement : le bon sens impérieux, le juste milieu s'appuyant sur la force, une volonté inexorable aux service d'idées larges, un modéré autoritaire. Entre les partis encore acharnés à s'entre-détruire, entre les violences et les exagérations de tout genre, entre les fauteurs d'anarchie révolutionnaire et les réacteurs forcenés, voici que s'élève le grand modérateur à poigne.

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4493.
(2) *Ibid.*, VI, 4744.

Vis-à-vis de l'Ouest foncièrement et opiniâtrement catholique, il juge nécessaire d'affirmer ses intentions de tolérance. Dans l'Ouest, si les chefs sont royalistes, la masse est avant tout catholique; c'est cette masse qu'il s'agit d'apaiser. Bonaparte lui a déjà rendu ses églises, ses offices, sous la condition que les prêtres promettront fidélité à la constitution. L'Ouest voudrait plus ; il voudrait que les prêtres ne fussent plus obligés à un engagement quelconque, « que les biens curiaux non vendus fussent destinés au salaire des prêtres, qu'ils pussent faire des processions hors des églises (1). » Bonaparte juge ces concessions encore prématurées, mais il ajoute que, plus tard, si les prêtres se conduisent bien et secondent l'œuvre pacificatrice, « il pourra alors faire davantage pour eux (2) ».

Dès à présent, par un de ces actes ostentatoires au moyen desquels il excelle à frapper l'imagination des peuples, il se met en contraste avec ses prédécesseurs. Le pape Pie VI était mort à Valence prisonnier du Directoire; vivant, on l'avait odieusement torturé; mort, on lui avait refusé une sépulture décente. Le 6 nivôse, les Consuls prirent l'arrêté suivant : « Les Consuls de la République, considérant que, depuis six mois, le corps de Pie VI est en dépôt dans la ville de Valence sans qu'il lui ait été accordé les honneurs de la sépulture; que si ce vieillard, respectable par ses malheurs, a été un moment l'ennemi de la France, ce n'a été que séduit par les conseils des hommes qui environnaient sa vieillesse; qu'il est de la dignité de la nation française et conforme à la sensibilité du caractère national de donner des marques de considération à un homme qui occupa un des premiers rangs sur la terre, arrêtent :

« Article premier. — Le ministre de l'intérieur donnera des ordres pour que le corps de Pie VI soit enterré avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang.

« Art. 2. — Il sera élevé, sur le lieu de sa sépulture, un

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4477. — Cf. Chassin, III, p. 501.
(2) *Corr.*, VI, 4477.

monument simple qui fasse connaître la dignité dont il était revêtu (1). »

Cet arrêté, pris spécialement à l'intention de l'Ouest, répandu à profusion dans ces contrées, imprimé et affiché à des milliers d'exemplaires, devra faire connaître aux populations que le gouvernement rompt avec des errements sacrilèges et ne se fait plus un jeu d'indigner les consciences.

Sous le rapport politique, Bonaparte n'admet pas autre chose que la rentrée de l'Ouest dans le droit commun, amélioré déjà et susceptible d'améliorations prochaines : pour les simples soldats de l'insurrection, amnistie, oubli total, à condition qu'ils rendront leurs armes et ne se conserveront pas frauduleusement les moyens de recommencer la guerre ; pour les chefs portés sur la liste des émigrés, amnistie sous forme de radiation au profit de quarante d'entre eux. S'il est des Chouans pour qui la vie de guerre et d'aventure soit devenue un besoin, on pourra les admettre dans les armées de la République en corps spéciaux, retournés contre l'étranger et moralement rapatriés. Tous les habitants sans distinction jouiront de l'ordre rétabli, « de la justice et de la vraie liberté... » — « Dites bien à vos concitoyens, écrit Bonaparte aux signataires de la lettre apportée par d'Andigné, que les lois révolutionnaires ne viendront plus dévaster le beau sol de la France, que la Révolution est finie, que la liberté de conscience sera entière et absolue, que la protection sera égale pour tous les citoyens et indépendante de toute espèce de préjugés, et qu'en mon particulier je serai sensible et saurai reconnaître les soins qu'on se donnera pour la paix et la tranquillité (2). »

Cette espèce d'ultimatum aux gens de l'Ouest fut spécifié plus amplement sous forme d'instructions dictées pour Hédouville le 8 nivôse (3). On ne saurait pas avant douze ou quinze jours si les chefs se verraient contraints à la paix par

(1) *Corr.*, VI, 4484.
(2) *Ibid.*, VI, 4488.
(3) *Ibid.*, VI, 4478.

l'abandon de leurs soldats ou si les hostilités reprendraient à l'expiration de la trêve. En vue de ce dernier cas, Bonaparte avait mis en marche vers l'Ouest toutes les demi-brigades, toutes les colonnes disponibles. Dans ce moment, un autre objet réclamait son attention. Le Corps législatif et le Tribunat allaient se réunir; pour la première fois depuis Brumaire, le Consul allait se trouver en face d'assemblées délibérant publiquement et investies de prérogatives constitutionnelles; ce serait pour son gouvernement une première épreuve à subir et un cap à doubler.

CHAPITRE II

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE

Date fixée pour l'ouverture de la session législative. — Locaux assignés aux principales autorités. — Germes d'opposition. — Le parti de Brumaire contre Bonaparte. — Siéyès. — Les assemblées nouvelles naissent impopulaires; raisons de ce discrédit. — Les privilégiés de la Révolution. — Paris réactionnaire. — Le ci-devant Jour de l'an. — Journaux et brochures royalistes. — Les idéologues de gauche et les idéologues de droite. — Misère des classes populaires. — Ateliers nationaux. — Bonaparte *interviewé*. — Première séance du Tribunat; la toge et l'habit. — Projet de loi sur les rapports des pouvoirs publics; acte supplémentaire de la constitution. — Les plaisirs du Palais-Royal et le Tribunat. — Phrase fulminante de Duveyrier. — L'opposition au Tribunat. — Le salon de Mme de Staël. — Discours de Benjamin Constant. — La soirée chez Mme de Staël. — Véritable disposition du Tribunat. — Platitude de Riouffe; révolte de l'assemblée. — Le droit d'amendement. — Les vingt-six voix. — Vote de la loi par le Corps législatif. — L'opinion se déchaîne contre les parlementaires. — Appel à un nouveau coup de force. — Attitude de Bonaparte; violences intimes, impassibilité devant le public. — Défense officielle de Brutus contre César. — Mme de Staël et M. Necker. — Disparition de Sieyès et émoi de Paris. — L'idée de faire révoquer par plébiciste le Tribunat et le Corps législatif. — Langage apaisant du *Moniteur*. — Le 18 brumaire a été fait par les modérés. — Retour de Sieyès. — Bonaparte ruse avec la Révolution et réprime la réaction.

I

D'après l'acte qui avait mis la constitution en vigueur, le Tribunat et le Corps législatif devaient s'assembler à très bref délai, le 11 nivôse-1er janvier 1800; dix jours seulement s'écouleraient entre l'installation des Consuls et la réunion des deux Chambres; chambre de discussion, chambre de vote. Le même acte avait désigné les lieux où résideraient les

principales autorités. Le Sénat s'était déjà établi et siégeait à huis clos au Luxembourg, où les Consuls demeuraient provisoirement avec le conseil d'État. Le Corps législatif siégerait au Palais-Bourbon, l'ancien palais des Cinq-Cents, et y serait entouré d'une garde de vétérans. Quant au Tribunat, on lui ferait une place au Palais-Égalité, ci-devant Palais-Royal, dans les anciens appartements de la duchesse d'Orléans, occupés depuis par le *concert philharmonique*, entreprise de plaisirs publics, qui avait tendu les hautes salles de draperies bleues et aurore. Les Tuileries étaient assignées aux Consuls comme résidence définitive, mais l'appropriation du château à ce nouvel usage exigerait quelque temps. D'ailleurs, Bonaparte était résolu d'attendre qu'il fût parvenu à une maîtrise plus complète de l'esprit public pour s'installer matériellement à la place des rois et monter à ce Capitole.

Autour de lui, dans le personnel révolutionnaire, il sentait poindre des germes d'opposition. Des républicains perspicaces avaient refusé de se rallier. Les francs Jacobins et les démocrates extrêmes restaient en nombre dans les administrations, dans les bas et moyens emplois. Besogneux pour la plupart, ils s'étaient soumis amèrement à ce qu'on exigeait d'eux; dès l'ouverture du plébiscite, ils avaient apporté leur vote à la nouvelle charte organique qui, tout en leur déplaisant, les laissait en place et assurait leur gagne-pain; ils avaient adhéré à cette constitution alimentaire (1). Ils servaient Bonaparte, mais le servaient à contre-cœur. A portes closes, ils déblatéraient contre le Corse. D'étroits rapports les unissaient aux anarchistes de la rue, qui trainaient dans les bas fonds de Paris.

Les révolutionnaires d'un ordre supérieur, fortement nantis et pourvus, haïssaient ces Jacobins. Il existait pourtant entre les uns et les autres le lien d'une aversion commune; tous étaient des fanatiques d'irréligion qui reprochaient à Bonaparte ses premiers édits de tolérance. C'était l'un des

(1) On prêtait ce mot à l'un d'eux : « J'ai signé mon pot-au-feu ». Le *Diplomate*, numéro du 3 nivôse. AULARD, I, p. 68.

griefs que commençait à invoquer contre lui le parti philosophe, le parti de l'Institut, très puissant dans toutes les parties du corps politique : « Ce parti se plaint le plus amèrement des dispositions plus douces que Bonaparte adopte pour les prêtres, et le collège des athées (l'Institut) ne les lui pardonne pas ; ils disent qu'ils assistent à une contre-révolution et se désolent de la renaissance des préjugés (1). »

C'est parmi ces hommes de pensée et de parole, dans cette élite intellectuelle de la Révolution, que s'était recruté le parti civil de Brumaire, celui qui avait conçu le plan de l'acte régénérateur et disposé les moyens, celui qui après l'intervention non prévue des baïonnettes avait érigé le Consulat provisoire et siégé utilement dans les commissions intermédiaires. Ce parti se divisait maintenant. Parmi ses membres, les uns s'étaient donnés entièrement à Bonaparte ; ils travaillaient et servaient au conseil d'État. Les autres, établis pour la plupart au Sénat, fidèles à l'esprit primitif du mouvement, regrettaient de s'être laissé extorquer une constitution qui donnait trop à l'autorité. Ce n'était pas là ce qu'ils avaient voulu en Brumaire ; ils avaient voulu restaurer l'ordre public, mais créer en même temps un régime de liberté et de garanties, sauf en matière de religion. Ils avaient eu l'espoir sincère, sous un gouvernement qui mettrait une bonne fois la Révolution à l'abri des entreprises démagogiques et royalistes, d'appliquer enfin quelques-uns de ses principes et de pouvoir être libéraux. Aujourd'hui qu'ils avaient dû souscrire à un pacte grandissant démesurément l'Exécutif, ils se sentaient dupés et violentés.

Ils avaient en Sieyès moins un chef qu'un inspirateur. Retiré dans la présidence du Sénat, doté d'un riche apanage, Sieyès s'exprimait avec plus d'aigreur que de violence, improuvait sourdement ; il mettait les autres en avant et se dissimulait derrière eux. Il ne pardonnait pas à Bonaparte de lui avoir dénaturé ses idées, d'avoir refoulé ses préten-

(1) Archives de Chantilly, Z, lettre des agents de Condé, 2 janvier.

tions organisatrices, et il souffrait d'une constitution rentrée. Cependant, la constitution telle qu'elle avait été votée, tout imparfaite qu'elle fût et précisément parce qu'elle était incomplète, offrait des moyens de résistance et de reprise. Bien des points restaient à fixer, bien des questions à trancher. Sur ce terrain, Sieyès espérait se ménager une revanche ; s'il avait perdu la première partie, il ne renonçait pas à gagner la seconde, en se servant principalement des *brumairiens* qui lui étaient restés fidèles. La lutte qui va s'engager sera celle de Bonaparte contre le vrai parti de Brumaire, surtout celle des deux hommes qui ont fait ensemble le coup d'État et qui s'en disputent aujourd'hui les résultats, avec cette différence que Bonaparte veut le pouvoir, tout le pouvoir, et que Sieyès se contenterait de l'influence.

On sait que Sieyès, dans le partage d'attributions opéré entre Bonaparte et lui, avait obtenu de diriger le vote des premiers sénateurs chargés d'élire le Tribunat et le Corps législatif. C'est ainsi qu'il avait formé presque à son gré ces deux chambres, qu'il y avait introduit en masse les membres des anciens conseils ou des assemblées antérieures, et qu'il en avait fait le refuge, le retranchement, le réduit central de l'oligarchie révolutionnaire. Par suite de ces nominations opérées en dehors de Bonaparte, il serait possible à Sieyès de créer une opposition parlementaire.

Le malheur de cette opposition serait de n'avoir aucune base dans le sentiment public et de se composer d'hommes que leur passé révolutionnaire et leur participation ou au moins leur adhésion aux actes odieux avaient marqués d'une tare indélébile. Chaque fois que la nation avait eu la parole, en l'an IV, en l'an V, elle avait rejeté ces hommes ; ils s'étaient maintenus contre sa volonté, à coups de violence. On les lui imposait encore une fois ; au fond du cœur, elle les répudiait. Ce fait est capital ; il explique le discrédit originel des assemblées consulaires, leur vice congénital, leur impuissance devant Bonaparte. Les tribuns et les législateurs se disent aujourd'hui ennemis des Jacobins et le sont effective-

ment; on leur répondra qu'en Fructidor ils ont admis les pires procédés du jacobinisme et souscrit à toutes les mesures d'arbitraire. Le peuple n'écoutera plus ceux qui essaieront de défendre la liberté contre un despote de génie, après l'avoir violée tant de fois au profit de leurs intérêts et de leurs passions.

Dès à présent, le public blâmait toute velléité d'opposition et prenait parti d'avance contre les discuteurs. Les choix faits par le Sénat avaient fortement déplu, et c'était dans la presse un grondement à peu près général. On s'irritait de voir reparaître ces conventionnels, ces thermidoriens, ces fructidoriseurs, éternels revenants, occupants attitrés de la scène politique. On se plaignait de n'en avoir jamais fini avec eux et que la France dût les subir à perpétuité; le journal *le Diplomate* écrivait d'un ton implorant, par contrefaçon des litanies : « Des éternels conventionnels délivrez-nous, Seigneur (1). » Puis, à côté d'hommes trop connus, on avait été chercher des inconnus, des médiocres, des comparses du drame révolutionnaire, choisis uniquement parce qu'ils avaient exhibé un brevet de philosophisme et donné des gages moins à la patrie qu'à la secte. Ce personnel qui se cramponnait au pouvoir, était-ce donc une indéracinable coterie, une association d'hommes qui se hissaient mutuellement aux places, une congrégation à rebours? On leur trouvait quelque chose de l'esprit jésuitique (2). Dans la *Gazette de France*, Thurot, l'ex-secrétaire général de la police, reprenant sa plume de journaliste, menait campagne contre les privilégiés de la Révolution et leur exclusivisme : « Vous serez bien étonnés d'apprendre que le nombre des républicains se réduit, dans la République française, à quelques centaines d'individus qui, depuis dix ans, exploitent la France et veulent en conserver le privilège (3). » C'est avec leur intolérable prétention à monopoliser le républicanisme, le patrio-

(1) Numéro du 18 frimaire.
(2) Journaux de nivôse.
(3) *Gazette de France*, 28 nivôse.

tisme et l'aptitude aux fonctions qu'il faut en finir : « Le temps est passé où les hommes faisaient un ministre d'un individu qui se disait *patriote,* lorsqu'ils n'en auraient point voulu pour leur domestique, s'il n'avait eu d'autre titre à leur recommandation (1). »

A l'exclusivisme de Sieyès et de ses amis, on opposait la largeur d'esprit de Bonaparte. Ah! si tous les corps avaient été composés comme le conseil d'État! Là du moins Bonaparte avait réuni des compétences reconnues, des capacités éprouvées, sans regarder à leurs antécédents. Si on lui reprochait quelque chose, c'était d'avoir laissé les doctrinaires de la Révolution, les métaphysiciens, les constructeurs d'abstractions, s'établir en trop de places : pourvu qu'il n'allât pas se livrer à eux totalement! Joubert, le fin penseur, écrivait à Mme de Beaumont : « Que le ciel désengoue Bonaparte de ces messieurs, et, à ce prix, qu'il le conserve (2) ! » Joubert n'était pas seul à craindre — si trompeuses sont parfois les apparences! — que le consulat de Bonaparte fût le règne des parleurs et des *idéologues.*

Plus judicieusement, quelques journaux faisaient ressortir que la mauvaise composition des assemblées encouragerait l'Exécutif à s'émanciper de tout contrôle, parce qu'elle rangerait de son côté la masse du public : « Si les hommes qui ont intrigué pour avoir des places, si ceux qui les ont données se plaignent un jour de l'ascendant du pouvoir exécutif, nous serons autorisés à leur répondre : c'est votre faute (3). »

Contre les assemblées, l'opinion de Paris soutiendrait donc Bonaparte, mais elle ne lui appartenait pas encore entièrement et parfois le dépassait. Dans les classes relativement aisées, en dehors des politiciens, des philosophes et des *patriotes* convaincus, on était tout à la réaction. Où s'arrêterait

(1) *Gazette de France*, 16 nivôse.

(2) Lettre du 31 décembre 1799. *Pensées de Joubert précédées de sa correspondance*, publiées par Paul de Raynal, p. 45-48.

(3) *Gazette de France*, 9 nivôse.

cette ardeur rétrograde, qui se manifestait dans les moindres particularités de la vie parisienne? Avec bonheur, chacun retournait aux usages, aux modes, aux joies d'antan, longtemps proscrites, aujourd'hui tolérées. Sans souci du calendrier républicain, Paris célébrait le Jour de l'an, faisait des visites, donnait et recevait des cadeaux; Paris mangeait des « bonbons à la Bonaparte ». Malgré la bise coupante, des Parisiens affairés couraient les boutiques du Palais-Égalité et de la rue des Lombards, les boutiques de confiserie et de bijouterie, qui reprenaient un aspect de fête, mais on trouvait que les magasins étaient plus brillants avant la Révolution et que le commerce allait mieux.

De toutes les nouveautés du jour, la moins demandée était la constitution, dont les exemplaires s'étalaient chez les libraires; on y voyait une production éphémère, une loi de passage : « Deux amis passaient sous les arcades du Palais-Égalité; l'un d'eux dit à l'autre : *Fais-moi le plaisir de prendre une Constitution chez Maret* (libraire de l'endroit). — *La voici.* — *Il faut que je t'en remette le prix.* — *C'est une bagatelle; tu me le paieras à la première...* (1) » Un particulier entre chez un autre libraire et demande une *Constitution.* — « *Je ne tiens pas d'ouvrage périodique* (2). » On s'amusait aux dépens d'une municipalité de province qui aurait envoyé son adhésion en ces termes: « Citoyens Consuls, nous nous empressons de vous accuser réception de la nouvelle constitution de l'an VIII. Nous vous promettons la même exactitude pour toutes celles qu'il vous plaira de nous envoyer à l'avenir (3). » Peu de gens en somme prenaient au sérieux la pseudo-république dont Bonaparte avait gratifié la France; qu'il ne s'en tînt pas là et opérât d'autres changements, on n'en doutait guère, mais on se demandait si la France trouverait en lui la solution définitive ou seulement un agent de solution.

La majorité des bourgeois paisibles acceptait sans doute le

(1) *Le Diplomate*, 28 frimaire.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, 20 nivôse.

fait établi, la République consulaire, et s'était même déshabituée des formes monarchiques. Comme la lassitude était extrême, chacun éprouvait le besoin de se reposer en Bonaparte. A l'exception des royalistes actifs, presque tout le monde tenait le Consul pour l'homme actuellement indispensable, providentiel, mais combien de Parisiens croyaient seulement à la nécessité de passer par lui pour arriver à un ordre de choses définitif; le bonapartisme était pour eux une opinion provisoire. Ils n'estimaient pas que la Révolution pût rien fonder; un pouvoir issu d'elle ne se consoliderait jamais sur ce volcan à peine refroidi, et la France ne trouverait un lendemain, un avenir, qu'en s'accordant avec ses princes.

Ceux qui pensaient ainsi ne s'entendaient pas d'ailleurs sur le genre de royauté qui conviendrait à la France. Il y avait des absolutistes, il y avait des royalistes libéraux et doucereux, des partisans d'un gouvernement à l'anglaise et du système des deux Chambres, des tenants du roi légitime et ceux qui pensaient au duc d'Angoulême, ceux qui pensaient aux d'Orléans, mille variétés d'opinion, mille conceptions diverses, ondoyantes, presque autant de nuances que d'individus. Beaucoup de Parisiens s'étaient retrouvés royalistes simplement par horreur du jacobinisme et d'autres parce que le royalisme était de bon ton. Et les jeunes gens à la mode, par une conception fantaisiste de l'histoire, se figuraient que l'ère capétienne avait été un temps toujours exempt de secousses et de crises, où l'on menait tranquillement joyeuse vie : « Quand on leur parle d'une monarchie de quatorze cents ans, ils croient bonnement que pendant quatorze cents ans on allait paisiblement à l'Opéra et au Vaudeville... qu'il y avait d'assez fréquentes guerres, mais qu'on n'y envoyait jamais les jeunes gens, de peur d'interrompre les bals et les thés (1). »

La majorité des journaux appartenait aux idées de droite. Leurs rédacteurs exploitaient la tendance publique : « Ces plumes vénales, gémissait le démocrate Poultier, suivent le

(1) *L'Ami des lois*, 24 nivôse.

vent de la réaction parce que cela amène des abonnés (1). » Quarante journaux passaient pour teintés de royalisme; les plus lus, les plus ardents étaient *l'Aristarque français*, *le Diplomate* et *l'Ange Gabriel*, qui se faisait chaque matin prophète de réaction.

Ces journaux conservaient vis-à-vis de Bonaparte plus d'indépendance que les autres. Certes, ils le proclamaient homme supérieur, mais ne voulaient pas qu'on le gâtât par trop d'encens : « Disons de Bonaparte tout le bien qu'il mérite, mais n'allons pas au delà (2). » Les journaux en question louaient les actes de haute et généreuse politique par lesquels Bonaparte avait étrenné son principat, mais ils les trouvaient incomplets, déparés par des réticences, entachés d'arbitraire. On avait rappelé plusieurs députés fructidorisés; pourquoi ne pas les avoir rappelés tous? Pichegru et d'autres languissaient toujours dans l'exil. La liste des écrivains relevés du décret de proscription lancé contre eux après Fructidor avait été dressée avec une incohérence presque scandaleuse; sans que l'on sût pourquoi, un tel avait été compris dans cette mesure d'amnistie et tel autre omis. C'étaient là tâtonnements d'un pouvoir qui n'avait pas le sentiment exact de sa mission et de sa force, et le journaliste Gallais osait placer en tête de son *Diplomate* un article intitulé : *Demi-mesures*, *mesures de faiblesse*. Que Bonaparte, disait-il, se montre en tout grand pour rester lui-même, qu'il adopte un système de réparation totale.

Cette satisfaction complète, les feuilles de droite l'invoquaient d'ailleurs au nom des principes posés par la Révolution elle-même et trop longtemps méconnus. Ces journaux amis au fond de l'absolutisme royal se réclamaient de principes libéraux, car en France la liberté est un mot de combat dont les partis se servent pour se disputer la domination.

L'arrière-pensée des royalistes était que Bonaparte, s'il se laissait entraîner à droite, serait entraîné à tel point qu'il ne pourrait plus maîtriser le mouvement et en serait lui-même

(1) *L'Ami des lois*, 24 nivôse.
(2) *Le Diplomate*, 13 nivôse.

emporté : « Un acte de justice ou de raison en fera demander un autre; on en demandera avec persévérance relativement aux émigrés; on défera ainsi la Révolution, et je ne sais quel appui conservera alors le grand Consul révolutionnaire (1). » L'essentiel est donc de détruire la Révolution par la base et pièce à pièce. C'est pourquoi les journaux du parti n'attaquent pas seulement les hommes, mais les choses, les institutions civiles, les lois qui ont à la fois émancipé et désorganisé la société. Un jour, l'*Aristarque* s'en prend à la loi du divorce; un autre jour, à la loi qui par le partage égal et forcé des successions anéantit l'autorité dans la famille. On réclamait l'abrogation de ces lois dissolvantes; on demandait que la religion fût rétablie dans son antique empire. On replacerait ainsi les grandes bases; ces assises une fois posées, on rendrait à la France des mœurs, des institutions, et il allait sans dire que la royauté viendrait finalement couronner l'édifice.

Derrière les journaux qui sapaient l'œuvre révolutionnaire sans prononcer le nom de Louis XVIII, une littérature purement bourbonienne circulait sous le manteau. Des brochures sans nom d'auteur ni d'éditeur circulaient; on les débitait dans l'arrière-boutique des libraires; au coin des rues, des colporteurs les glissaient dans la main des passants. Michaud, futur historien des croisades, publiait sa *Lettre d'un Français au général Bonaparte*, où il représentait qu'en dehors du principe héréditaire on ne retrouverait jamais consistance et stabilité : le glorieux Consul pouvait mourir : « Qui ne sait que le roi de France ne meurt jamais! » Michaud et d'autres s'attaquaient au dogme de l'égalité, faisaient valoir l'utilité des corps intermédiaires et privilégiés qui donnaient des piliers à l'édifice social. Sans se rendre compte à quel point les idées de la Révolution avaient pénétré beaucoup de ceux qui croyaient actuellement la détester, sans s'apercevoir que la passion de l'égalité, suivant le mot de

(1) Archives de Chantilly, série Z, correspondance des agents de Condé, 2 janvier 1800.

Bonaparte, « venait d'envahir la France (1) », ces idéologues de droite mettaient en théorie ce que certains fauteurs d'ancien régime essayaient de réaliser par la force, avec l'appui des insurgés de l'Ouest.

Par sa proximité relative, cette insurrection toujours sur pied pesait sur Paris et l'oppressait, entretenait un sourd malaise, prolongeait des inquiétudes diverses. La masse des gens tranquilles s'alarmait un peu de ce voisinage de guerre civile. Les avant-postes de la chouannerie normande étaient à moins de trente lieues ; on les disait plus près, on croyait parfois les voir dans la forêt de Saint-Germain. Des bandes d'insurgés tenaient la basse Seine, interceptaient les convois de vivres remontant le fleuve et gênaient l'approvisionnement de Paris.

Par surcroît d'embarras, l'hiver s'annonçait très dur. Le thermomètre tombé à dix degrés au-dessous de zéro, la gelée s'établissant, la Seine prise, augmentaient la détresse des classes pauvres. En dehors des quartiers d'affaires et de plaisirs, Paris aux maisons noires et aux toits blancs se recroquevillait transi. Dans le faubourg Antoine, l'ouvrier traînait sa misère. Le prix du pain et des autres denrées renchérissait, et des menaces de disette se levaient à l'horizon.

Bonaparte se préoccupait de ce danger à l'heure où la réunion des assemblées pouvait le remettre aux prises avec quelques effervescences parlementaires. Il savait que le besoin physique et la souffrance, plus que la passion politique, suscitent les grands troubles, en mettant les désespérés au service des factieux. Afin d'assurer l'immobilité des masses, il tâchait de pourvoir à leur subsistance. L'approvisionnement des boulangeries et des halles, le maintien des prix à un taux modéré, restaient l'objet de soins constants. Le gouvernement fit plus et n'hésita pas à ouvrir des ateliers nationaux. La construction de deux ponts fut annoncée; l'un devait s'établir en face du Jardin des plantes; la victoire le

(1) *Commentaires de Napoléon Ier*, IV, 139.

baptiserait plus tard et le nommerait pont d'Austerlitz; l'autre relierait la cité à l'île Saint-Louis, appelée alors l'île de la Fraternité. En attendant que ces grands travaux pussent commencer, l'État se faisait dès à présent embaucheur et chef de chantier. Par arrêté consulaire, le ministère de l'intérieur avait été invité à occuper comme il pourrait trois mille bras. Au bruit de cet appel, les ouvriers se présentaient par bandes aux commissaires de police, qui les renvoyaient à l'administration centrale. Le ministère les répartissait en groupes sous la direction de ses architectes, faisait chercher « sur quels terrains, à quels bâtiments on pourrait les employer (1) ».

Aux classes qui souffraient de moins matérielles infortunes, Bonaparte faisait expliquer sa politique de concorde et sa volonté d'apaisement. Ses journaux, l'officiel *Moniteur*, l'officieux *Journal de Paris* et d'autres, le montraient sans cesse occupé à éteindre les haines, à rapprocher les esprits, à concilier les intérêts, à interposer partout son action médiatrice. Il trouva un autre moyen de converser familièrement avec le public.

Parmi les brochures anonymes qui couraient de toutes parts, il y en eut une qui fit sensation : *Entretien politique sur la situation actuelle de la France et sur les plans du nouveau gouvernement*, c'était son titre. Son auteur, le citoyen Jullien (2), républicain avancé, présentait, sous forme de dialogue précédé de considérations personnelles, le compte rendu d'une conversation qu'il avait eue avec un personnage essentiellement autorisé et dans lequel on reconnut tout de suite Bonaparte. En réalité, cette brochure n'était autre chose que ce que nous nommons aujourd'hui une *interview*. Bonaparte s'était laissé questionner, s'était exprimé franchement sur bien des points et avait permis que ses réponses fussent livrées

(1) Rapport général du bureau central pour le mois de nivôse. Archives nationales, AF, IV, 1329.

(2) Voy. la *Notice bibliographique sur M. A. Jullien (de Paris), sous-intendant militaire*, etc. Paris, 1831. Dans cette biographie composée par lui-même, Jullien se reconnaît l'auteur de la brochure.

à la publicité, à la controverse : « C'est la première fois peut-être, disaient les journaux ébahis, qu'un gouvernement nouveau a mis tout le monde dans sa confidence (1). »

Dans l'interrogatoire auquel il s'est bénévolement prêté, Bonaparte déclare d'abord que la première chose à faire est de rendre à la France un gouvernement. Depuis la Révolution, la France n'en a possédé qu'un, et Bonaparte n'hésite pas à le nommer; c'est le Comité de salut public, dont l'énergie s'est élevée à hauteur de circonstances effroyables. Après lui, tous les ressorts de l'action publique se sont brisés ou pervertis; l'État s'est détruit. Le corps social fût tombé en poudre si un latent instinct de conservation n'eût persisté en lui; le réveil et le sursaut de cet instinct ont produit le 18 brumaire. Cette révolution mémorable, Bonaparte eût voulu l'accomplir avec tous les républicains, avec tous les patriotes; c'est avec peine qu'il a dû briser la résistance de quelques-uns. Il s'en excuse minutieusement, et son langage revient à dire, si on le traduit en une formule aujourd'hui usitée, qu'il ne veut pas se connaître d'ennemis à gauche. Après Brumaire, il eût pu s'emparer de la dictature; il ne l'a pas fait, sachant que la dictature n'est qu'un expédient et n'est jamais une solution. Il a préféré s'enfermer dans les bornes d'une constitution définissant et réglant ses pouvoirs.

Les royalistes plaçaient en lui leur espoir; il les a déçus et saura au besoin se raidir contre le courant réacteur. Parlant à un révolutionnaire ombrageux, il accentue cette note : « Lui aussi, dit-il, il est Jacobin dans le sens des émigrés et des partisans des Bourbons. » Après avoir illustré la République par ses victoires, il n'ira pas la livrer à ses ennemis et il n'est pas venu s'élever contre son siècle : « Nous sommes dans le dix-huitième siècle. La philosophie et les lumières ont fixé les opinions, et vouloir tuer la Révolution aurait été l'acte d'un fou et d'un scélérat ». Il n'a pas voulu de « l'immortalité d'Érostrate. » Une tâche plus noble le sollicite;

(1) *Le Publiciste*, 2 nivôse.

c'est d'assurer le régime nouveau par la fin des discordes.

Il peut rallier tous les partis et les réunir parce qu'il n'est inféodé à aucun; étranger aux déchirements, aux luttes du passé, il n'a aucune prévention, aucun ressentiment : « Il pense qu'il faut utiliser tous ceux qui ont du talent et qui aiment leur patrie; il ne connaît point de partis, mais des Français. » Donc, plus de proscriptions en masse, plus de mesures d'exclusion et de défiance contre toute une catégorie de Français, quelle qu'elle soit; à l'exception des émigrés qui ont « divorcé avec la patrie », on rappellera tous les proscrits, les déportés pour cause de modérantisme, les déportés pour cause d'exagération révolutionnaire; on les rappellera graduellement. Dans l'avenir, on ne généralisera jamais la réprobation et la suspicion; on ne punira que les actes individuels, s'il s'en trouve de coupables : « on ne frappera que ceux qui auront voulu frapper ». En même temps, liberté des cultes, respect de la personne, de la propriété et de la pensée de chacun; guerre aux abus et à une vénalité scandaleuse; répression impitoyable des attentats de grand chemin et des brigandages, voilà ce qu'on doit attendre du régime consulaire.

Des fautes seront certainement commises : « Tous les hommes et surtout les gouvernants en font. Celui qui gouverne le mieux est celui qui en fait le moins. » On reconnaîtra cependant chez les Consuls la volonté ferme d'imposer la paix des partis; à défaut d'une paix éternelle, une trêve durable, et ici Bonaparte laisse échapper une parole profonde, qui peut servir à caractériser l'insigne et précaire bienfait de son règne : tout au moins lui devra-t-on, dit-il, « un long armistice intérieur ».

Mais non, reprend-il aussitôt, ce sera plus, ce sera le terme définitif des révolutions et des réactions qui depuis onze ans torturent la France. Qu'ils viennent donc, ceux qui veulent coopérer de bon cœur au grand œuvre, et qu'ils ne craignent point qu'on fasse contre eux grief du passé. Quant à ceux, fous ou méchants, qui prétendraient entrer en lutte, ils

seront « repoussés avec perte » ; on les traitera en ennemis de la patrie qu'ils voudraient replonger dans un abîme de maux.

A son interlocuteur qui disserte sur les conditions et les formes du gouvernement représentatif, Bonaparte répond que l'expérience doit avoir appris à se défier des systèmes, des idées abstraites. A présent, on doit s'inspirer avant tout de considérations pratiques : « Les meilleures lois sont celles que l'on supporte le plus aisément. Il nous faut un gouvernement, et on ne gouverne pas avec le bavardage et les grandes assemblées. » Incidemment, Bonaparte exprime sur les finances, sur les moyens d'organiser l'éducation publique, des idées originales, risquées parfois et encore mal établies. Dans cette curieuse confidence, on sent percer en lui, quelque soin qu'il se donne pour rassurer les amis de la liberté et des garanties constitutionnelles, la passion de gouverner, la passion de recréer à son profit tous les organes de la puissance publique.

Il n'en possédait encore qu'un, son conseil d'État, grand comité élaborateur de lois et de règlements. Il l'avait popularisé du premier coup en l'associant aux mesures de réparation dont il ne voulait pas laisser l'honneur aux assemblées politiques. C'est par arrêtés pris en conseil d'État qu'il avait rendu aux cultes quelque latitude, adouci le sort des prêtres; c'est sur avis du conseil d'État qu'il venait de déclarer virtuellement abrogées par la constitution les lois qui avaient enlevé aux ci-devant nobles non émigrés, c'est-à-dire à toute une classe de la population, l'exercice de leurs droits civiques. Cette dernière façon de légiférer par interprétation, cette hardiesse à s'autoriser d'un texte muet pour bouleverser l'arsenal des prohibitions révolutionnaires, fut critiquée par quelques-uns; le public ne vit que le bienfait et l'équité de la mesure.

II

Tandis que le conseil d'État prenait délibérément l'avance sur les assemblées, le Tribunat, s'étant réuni le 11 nivôse et ayant élu Daunou pour président, s'occupait d'une question de costumes.

Pour les membres des autorités législatives, un acte des pouvoirs constituants avait supprimé la toge rouge et le travestissement romain; il avait prescrit l'habit de velours pendant l'hiver et l'habit de soie pendant l'été, gros bleu pour les députés et bleu clair pour les tribuns, agrémenté d'or pour les premiers et d'argent pour les seconds, avec le chapeau français et la ceinture tricolore. A la place d'une large robe qu'on endossait par-dessus un vêtement quelconque, ce serait presque une tenue d'ancien régime, apprêtée, un peu guindée, exigeant des soins et des recherches de toilette. Et les journaux de s'esclaffer aux dépens des révolutionnaires obligés à cette subite métamorphose, obligés à se rapproprier et à se requinquer. On s'amusait de la figure que feraient les députés en jabot et les tribuns en bleu clair — *couleur de boudoir*. Mais les tribuns maugréaient et craignaient la dépense; quelques-uns jugeaient que la toge était l'attribut naturel de leur fonction et ne concevaient pas que des tribuns fussent habillés autrement qu'à la façon des Gracques.

Dans la seconde séance, Riouffe posa emphatiquement, par motion d'ordre, ces deux questions : les représentants du peuple doivent-ils se distinguer par leur tenue des autres citoyens? En admettant l'affirmative, n'eût-il pas été préférable de leur donner, à la place d'un habit gênant et cérémonieux, un vêtement plus ample, plus aisé, facilitant la gesticulation de l'orateur et les fougues de son débit? Lancé sur ce sujet, Riouffe continua longuement et provoqua différentes

réponses; le conflit entre la toge et l'habit remplit la séance (1).

Le Corps législatif s'était constitué de son côté le 11 nivôse, sous la présidence de son doyen d'âge, le citoyen Tarteyron. Un échange d'observations eut lieu au sujet des premières formalités à remplir et de l'ordre des travaux, car la constitution, en imposant au Corps législatif de voter ou de rejeter silencieusement les lois, ne l'avait pas condamné à un mutisme absolu et ne lui interdisait point quelques discussions à côté.

Dans la salle du Palais-Bourbon, une innovation attirait les regards. En face du bureau et de la tribune, sur les deux côtés de la barre, des places spéciales, séparées du reste de l'assemblée par des draperies rouges, avaient été réservées pour les représentants du gouvernement. Le 12, trois conseillers d'État furent introduits et prirent place. Ils montèrent tous trois ensemble à la tribune, et l'un d'eux, Fourcroy, lut le premier projet de loi émané de l'initiative consulaire.

C'était plus qu'un projet de loi ordinaire ; il avait pour but de développer certains principes posés de façon sommaire dans la constitution et d'assurer le fonctionnement de cette œuvre bâclée. Portant sur les *opérations et communications respectives des autorités chargées par la constitution de concourir à la formation de la loi*, il réglait en détail le mécanisme législatif. La constitution s'était bornée à dire que le conseil d'État préparerait la loi, que le Tribunat la discuterait et que le Corps législatif la voterait. Il y avait maintenant à préciser les rapports de ces autorités entre elles, le détail des attributions et les formes. Bonaparte avait eu l'idée de faire trancher ces délicates questions par les commissions provisoires, mais s'était arrêté devant les divisions, les résistances qui l'avaient obligé à réduire le dispositif constitutionnel au strict *minimum* et à laisser beaucoup de choses dans le vague. La bataille qui avait tourné court lors du vote sur la constitution allait-elle

(1) *Moniteur* du 13 nivôse.

se rouvrir à propos de ce qui en était l'annexe indispensable et le supplément?

Le Corps législatif renvoya le projet au Tribunat; celui-ci nomma une commission chargée de l'examiner et de faire un rapport.

Le 13, un incident très vif se produisit au Tribunat, à propos du lieu où ce corps avait été placé. Était-il convenable de l'avoir logé au Palais-Royal, centre de tous les plaisirs et de toutes les corruptions, luxueux repaire des agioteurs, des escrocs et des filles, palais et bouge? Les tribuns ne seraient-ils pas troublés dans leurs délibérations par la rumeur des galeries et le charivari des musiques? Puis, pour installer la salle d'assemblée, les bureaux et dépendances, il avait fallu non seulement déplacer un concert, mais fermer plusieurs salons de jeux, expulser militairement les joueurs qui s'obstinaient à se réunir, déranger diverses industries plus ou moins interlopes; les intéressés faisaient grand bruit, se plaignaient qu'on eût exproprié « leur innocent commerce », à quoi les journaux répliquaient qu'il s'agissait plutôt du « commerce de l'innocence ».

Dans l'espèce d'émoi causé par ces incidents, le tribun Duveyrier trouva occasion à placer un discours tout retentissant de déclamations révolutionnaires. Il approuvait, quant à lui, qu'on eût mis le Tribunat au lieu où la Révolution avait fait ses premières armes; c'était là qu'en un jour immortel Camille Desmoulins avait ameuté le peuple pour le lancer à l'assaut de la Bastille et abattre ce rempart de la tyrannie. Il importait que de tels exemples restassent toujours présents à la mémoire des tribuns : « Dans ces lieux, si l'on osait parler d'une idole de quinze jours, nous rappellerions qu'on vit abattre une idole de quinze siècles (1). »

La majorité de l'assemblée accueillit ces mots avec une stupeur épouvantée. Le soir, le bruit courait en ville que Duveyrier allait être arrêté. Il n'en fut rien, et le belliqueux

(1) *Moniteur* du 14 nivôse.

tribun, ami d'ailleurs de Leclerc, coucha dans son lit. Sous le coup droit qui lui avait été porté, Bonaparte ne bronchait pas et demeurait impassible. L'émotion de Paris n'en fut pas moins vive et tourna en colère contre les tribuns. Ainsi, disait-on, ils sont incorrigibles, ces bavards, ces factieux, qui ont sacrifié tant de fois l'intérêt de la France à un effet oratoire. Il a suffi de leur rouvrir une tribune pour que l'on entende à nouveau ces appels incendiaires qui menacent de remettre tout en combustion. Depuis deux mois qu'il n'y avait plus d'assemblées proprement dites, on était si tranquille. Contre les interrupteurs du repos public, ce fut un *tolle* général.

Le *Moniteur* se borna, en un article d'admonition, à établir un parallèle entre les tribuns de Rome et les tribuns français, afin de prouver qu'entre les uns et les autres il ne pouvait y avoir qu'une similitude de nom. Les premiers, nés d'une sédition, devaient naturellement se faire « des avocats de révolte » (1). Les seconds n'ont d'autre rôle que de coopérer pratiquement à l'œuvre législative. Ils sauront le comprendre; on ne les verra pas s'égarer en déclamations vaines, en motions subversives : « Respectueux pour le guerrier qui a servi son pays, ils ne condamneront point Coriolan ou Camille à être précipités de la roche Tarpéienne (2). » L'avertissement était assez doux, mais d'autres journaux signifièrent plus crûment au Tribunat qu'il se tromperait s'il se croyait appelé à s'ériger en permanent obstacle, en chambre d'opposition.

En réalité, une minorité d'opposants assez nombreux s'était formée dans le Tribunat. Parmi eux, quelques-uns voulaient simplement se donner de l'importance, obéissaient à l'incurable manie de parler à tort et à travers et de critiquer. D'autres, d'esprit plus sincère et raffiné, désiraient assurer, dans la mesure de leurs attributions, un régime de libre contrôle.

(1) *Moniteur* du 15 nivôse.
(2) *Ibid.*

Ces parlementaires attardés voyaient Sieyès discrètement et prenaient conseil de ses principes et de ses rancunes; plus ostensiblement, ils se réunissaient chez Mme de Staël, mais ne s'y trouvaient pas seuls; là, ils se rencontraient avec des ministres et des conseillers d'État, avec les frères de Bonaparte et ses amis de la première heure.

En rouvrant son salon, Mme de Staël avait voulu en faire moins un foyer d'opposition qu'un centre d'influence. Cette femme de génie eut toujours la passion et la faiblesse de se mêler aux affaires publiques, de s'y jeter avec toute son ardeur et de réclamer part au gouvernement. Sous le Directoire, elle s'était crue un instant l'Égérie des hommes du Luxembourg; elle avait approuvé l'acte de Fructidor, puis s'était efforcée d'en modérer les suites. Généreuse jusqu'en ses erreurs, elle avait arraché à la terreur fructidorienne plusieurs victimes; dans le gouvernement d'alors elle eût voulu se créer un ministère idéal, tout d'influence et d'autorité spirituelle, mais elle en eût fait le ministère de la pitié. Aujourd'hui, elle avait trop l'instinct du grand pour ne pas admirer Bonaparte; elle ne demandait qu'à l'aimer, à le célébrer, mais à la condition qu'il puiserait auprès d'elle quelques-unes de ses inspirations, qu'il admettrait les critiques de Benjamin Constant et ferait du salon de Mme de Staël une succursale du Consulat.

Désolée des excès de la tyrannie directoriale, elle avait applaudi au 18 brumaire parce qu'elle avait cru y voir l'acte restaurateur de la liberté. La constitution de frimaire n'avait pas refroidi son zèle; cette constitution, en effet, lui paraissait réserver, par l'établissement du Tribunat, les droits de la parole. Le Tribunat semblait créé tout exprès au profit de ses amis parlementaires et des habitués de son salon, et cette assemblée, issue d'une sélection compliquée, passerait sans doute à l'état d'académie légiférante. Et pourtant le père de Mme de Staël, M. Necker, retiré en Suisse, jetait sur cet enthousiasme quelques grains de bon sens genevois; il croyait à la nécessité de Bonaparte, admirait « ses prodigieuses

facultés », mais comprenait que la constitution, dépourvue de garanties, tournerait fatalement au profit du despotisme : « Et vous êtes tous dans l'enchantement, écrivait-il à sa fille; je vous félicite non pas de tant d'esprit, mais de tant de bonheur. » Il ajoutait dans une autre lettre, avec une bonhomie un peu narquoise : « Vive la République ! Est-ce toujours ainsi que l'on dit (1) ? »

L'erreur des hommes d'esprit et de talent, dont Mme de Staël vivait entourée, était de confondre la liberté politique avec ce qui n'en est que l'une des formes. Peu leur importait que le régime nouveau ne fût pas vraiment représentatif, pourvu qu'il restât à certains égards parlementaire. Ils jugeaient que la France serait libre tant qu'ils pourraient parler, tant qu'il y aurait des assemblées où s'exercerait la fonction verbale, des luttes et des exploits de tribune. Mais voici que le projet de loi réglant les rapports des pouvoirs, tel qu'il était soumis au Tribunat, tendait manifestement à étrangler les discussions et portait la marque d'un esprit autoritaire et expéditif.

D'après son texte, tout projet de loi présenté au nom des Consuls serait porté d'abord au Corps législatif; c'est par l'intermédiaire de ce corps que s'opèrerait la transmission au Tribunat; aucun article n'obligeait à transmettre en même temps l'exposé des motifs, ce qui mettrait souvent les tribuns dans le cas de discuter à l'aveugle. Le gouvernement indiquerait la date où le projet devrait revenir devant le Corps législatif, afin que ce juge statuât après avoir entendu les orateurs du conseil d'État et ceux du Tribunat. On fixerait ainsi limitativement le temps dans lequel les tribuns devraient avoir achevé leur examen, formulé un vœu en faveur de l'adoption ou du rejet. De cette façon, la besogne législative ne traînerait point, et il serait impossible de tenir en échec un projet par moyen d'obstruction. Seulement, il pourrait arriver que le gouvernement impartît aux tribuns un délai

(1) Archives de Coppet, lettres de Necker à Mme de Staël, 16 et 14 décembre 1799.

tout à fait insuffisant à l'exercice de leur droit de discussion, écourtât leur délibération et la réduisit à un travail brusqué. Au jour dit, il est vrai, les tribuns pourraient demander une prolongation de délai au Corps législatif; si celui-ci refusait l'ajournement, le débat contradictoire entre tribuns et conseillers s'ouvrirait alors que les premiers auraient déclaré que le temps leur avait matériellement manqué pour se faire une opinion et s'éclairer. Par contre, le gouvernement pourrait toujours, en cours de discussion, retirer le projet par devers lui pour en délibérer, puis le reproduire tel quel ou modifié, le reproduire indéfiniment et vaincre par lassitude la résistance des assemblées. En tous points, l'Exécutif s'avantageait aux dépens de ses présumés contradicteurs.

Contre cet ensemble de dispositions, Benjamin Constant, membre du Tribunat, prépara un discours très vif. Seulement, cette harangue de révolte, qui déplairait au Consul, risquait de couper en deux la société de Mme de Staël et de dépeupler en partie son salon, chose bien grave. Le 15 nivôse, jour de la discussion, avant d'aller au Tribunat, Benjamin Constant consulta son amie; elle lui répondit : « Il faut suivre sa conviction (1). »

Benjamin parla. Cet être inquiet, délicieusement intelligent, abordait pour la première fois une tribune francaise. Son corps long et maigre, ses cheveux d'un blond fade, son physique d'étudiant allemand prévenaient peu en sa faveur. Il parla, et l'auditoire émerveillé subit le charme. D'un verbe acéré, il disséqua le projet et en fit voir tous les ressorts s'accordant à restreindre la prérogative tribunitienne : « Le but de ce projet, dit-il, est de nous présenter pour ainsi dire les propositions au vol, dans l'espérance que nous ne pourrons pas les saisir, et de leur faire traverser notre examen comme une armée ennemie (2). » Avec un rare bonheur d'expression, il montra comment toute proposition

(1) *Dix années d'exil*, par Mme de Staël, édition nouvelle par Paul Gautier, p. 8.

(2) Le discours figure *in extenso* au *Moniteur*, 17 et 18 nivôse.

se jouerait des obstacles, comment elle se faufilerait prestement à son but, « cette proposition trop empressée à devenir une loi ». Il continua ainsi longtemps, spirituel, mordant, incisif; chaque mot portait sa griffe. Il finit par des paroles graves, osa lever le voile sur l'avenir et montrer à l'horizon « un régime de servitude et de silence ». Il avait cessé de parler qu'on l'écoutait encore; l'écho de ce qu'il avait dit retentissait profondément dans l'esprit de ses collègues.

Le soir, Mme de Staël attendait à dîner un certain nombre d'amis. Au lieu des convives, ce furent les billets d'excuse qui arrivèrent l'un après l'autre; il en vint dix à la file. L'audace de l'ami de la maison avait fait ce vide, et la soirée s'acheva presque dans le désert (1). Mme de Staël se maîtrisa d'abord; à la fin, elle ne put dissimuler sa cruelle blessure. Les jours suivants, des amis d'ancienne date, des obligés évitèrent son approche; Talleyrand fut l'un des premiers à lui tourner le dos. Ces hommes de salon ne demandaient déjà qu'à se transformer en gens de cour; vers le maître à peine démasqué, c'était un élan d'empressements lâches, une concurrence de bassesses, et la servilité devançait la servitude.

On doit reconnaître que le Tribunat ne se montra pas tout à fait disposé à suivre ce mouvement. L'impression produite par Benjamin Constant ne s'était point effacée. Sans doute, la majorité de ses collègues n'entendait pas le suivre jusqu'au vote; ils lui donneraient raison dans leur conscience et tort par leur suffrage, mais encore importait-il de ne pas mettre à trop rude épreuve leur docilité un peu troublée. Dans la séance du 16, une intervention maladroite, un excès de zèle, faillirent tout compromettre.

Le tribun Riouffe demanda la parole. Il incrimina violemment « l'amertume scandaleuse » de Constant, revint mal à propos sur le discours de Duveyrier, et tout d'un coup cet ancien flagorneur du Directoire se répandit en adulations effrénées sur le compte de Bonaparte (1). Il l'appela « juste,

(1) *Dix années d'exil*, p. 9.

clément et grand » ; s'il le compara aux plus célèbres héros de l'antiquité, ce fut pour proclamer qu'il avait surpassé Annibal en Italie, César en Afrique, Pompée en Asie. Cette impudence dans l'éloge parut bientôt choquante devant une Chambre républicaine; des murmures s'élevèrent.

Riouffe s'exaltant : « Je demande la parole pour parler de celui que l'univers admire. » Ici, le compte rendu porte : « L'opinant est interrompu de nouveau. Plusieurs membres : *Parlez-nous de la loi.* » Un membre fit observer que l'orateur mettait ses collègues dans une position désobligeante et fausse, puisqu'en protestant contre de prétendues insultes adressées au premier Consul, il semblait supposer que le Tribunat avait toléré ces outrages. Pour couper court, l'assemblée prit d'urgence une décision réglementaire aux termes de laquelle les orateurs auraient à s'abstenir de toute personnalité Mais Riouffe, sans tenir compte de cette décision et des admonestations du président Daunou, continuait éperdument, comme grisé par le grossier encens qu'il prodiguait et emporté par la passion de s'avilir.

Il annonça enfin qu'il allait passer à la discussion de la loi : « Un mouvement d'impatience se manifeste. — Riouffe : « Je ne m'attendais pas à devenir fatigant en louant les magistrats de la République. » Les murmures reprirent. On demanda le rappel à l'ordre. Le président : « Je rappelle l'orateur à l'ordre pour la troisième fois et je l'invite à se conformer avec scrupule et respect à la décision du Tribunat. » On eut grand'peine à interrompre l'emphatique digression, plus nuisible que salutaire au succès de la loi.

Chauvelin défendit le projet avec plus de convenance, fit valoir la nécessité d'accélérer l'énorme travail législatif qu'attendait la France. Ginguené, s'intitulant vieux soldat de la liberté, déclara carrément qu'il voterait contre la loi; il représenta la gravité des questions en cause et comment leur solution allait profondément engager l'avenir; en ce jour, il

(1) *Moniteur*, 18 et 19 nivôse.

appartenait au Tribunat de s'annuler ou de se fonder. Thiessé soutint le projet tout en reconnaissant la force des objections émises.

La majorité était en somme plutôt conciliante que servile. Elle craignait de débuter par un acte d'opposition, aujourd'hui surtout que toute tentative de ce genre encourait un formidable discrédit, et d'autre part il lui répugnait de se livrer aux liens passablement étroits dont on voulait l'enserrer. Son véritable désir eût été, sans refuser au gouvernement une loi nécessaire, d'obtenir que cette loi fût amendée dans un sens libéral. Desmeuniers répondit à cette double préoccupation en proposant de voter la loi en principe et en déclarant qu'il voterait ensuite « pour qu'on émît devant la législature le vœu des modifications nécessaires ». Ce serait pour le Tribunat un moyen détourné de saisir ce droit d'amendement que la constitution lui déniait. La question se trouvant ainsi posée, on passa au scrutin, et la loi fut approuvée par cinquante-quatre voix contre vingt-six.

Desmeuniers reprit aussitôt la parole : « Vos orateurs émettront-ils votre vœu pour des modifications à la loi? » Crassous lui opposa la constitution. Par manière de transaction, on décida que les orateurs du Tribunat ne porteraient devant le Corps législatif d'autres conclusions fermes que le vœu d'adoption, mais qu'ils l'accompagneraient de l'exposé fidèle de la discussion qui avait eu lieu dans leur assemblée, ce qui permettrait d'énoncer les réserves formulées et les modifications souhaitées.

Le débat s'ouvrit le 19 devant le Corps législatif. Les orateurs du Tribunat, Mathieu, Duchesne et Thiessé, remplirent consciencieusement leur mandat; les conseillers d'État Fourcroy et Champagny défendirent le projet avec habileté et modération. Ils reconnurent que la loi avait fait l'objet d'une première discussion déjà si célèbre, « qu'elle arrivait précédée d'oppositions et de censures si importantes (1) » qu'il

(1) *Moniteur*, 21 nivôse.

convenait de maintenir au débat toute son ampleur. Ils s'expliquèrent abondamment et tinrent le langage usité dans les États libres : « Que les amis de la liberté ne s'alarment pas de l'espèce d'effervescence qui s'est manifestée; l'agitation est nécessaire au mouvement du corps politique. » Même, par légère concession au Tribunat, le gouvernement promit que les exposés des motifs seraient dorénavant et toujours communiqués à cette assemblée. Ainsi pourvu d'une espèce d'amendement oral, le projet fut adopté par le Corps législatif à la majorité de deux cent trois voix contre vingt-trois.

Le gouvernement l'emportait; il tenait la loi sans laquelle la machine constitutionnelle n'eût pu se mettre en train, mais la victoire lui avait été chaudement disputée. Au Tribunat, une nette opposition avait réuni le tiers des voix; elle s'était comptée, affirmée; le jour où Benjamin Constant avait parlé, elle avait obtenu incontestablement les honneurs de la séance. On crut qu'elle pourrait se développer et mettre en péril la stabilité du gouvernement; ce fut précisément ce qui suscita le public contre elle.

Depuis dix ans, on avait vu toute scission entre les principales autorités aboutir très vite à des déchirements, tout parti dégénérer en faction ; les violents discours avaient toujours précédé les coups de fusil, les déportations et les égorgements ; ces souvenirs lugubres pesaient sur les esprits. A voir renaître un germe d'opposition, l'opinion littéralement s'affola; on se crut rejeté dans le chaos; la rente était retombée au-dessous de vingt francs.

Voilà donc, criaient les journaux ameutés, voilà ce que l'on a gagné à repeupler les assemblées d'hommes usés, discrédités, habitués à vivre de discordes ; c'est à eux qu'il faut s'en prendre si l'acte pacificateur de Brumaire n'a pas encore produit les résultats espérés. Parce que ces hommes avaient trop longtemps fatigué et tourmenté la France, on ne leur permettait plus l'indépendance; ils avaient raison dans le présent, tort par leur passé. En quelque position qu'ils se soient aujourd'hui réfugiés et logés, l'animadversion publique les

recherche et les incrimine. Aux tribuns payés pour parler, on reproche de trop parler. Aux législateurs payés pour se taire et voter, on reproche de mal gagner leur argent. Ils ne viennent même pas à la Chambre. Le 17 nivôse, après que l'on eut voté sur le projet en suspens, le Corps législatif ne s'est plus trouvé en nombre suffisant pour que d'autres scrutins pussent s'ouvrir. Les députés touchent leur traitement et ne remplissent pas leur mandat. Qu'on les rappelle à la décence, à leur fonction, et, s'ils osent réclamer, nous leur répondrons, le texte de la constitution à la main : vous n'avez pas la parole.

Dans ce concert d'invectives et de quolibets, les journaux les plus divers se réunissaient. Le *Journal des Hommes libres*, rédigé pour le compte de Fouché, avait l'un des premiers donné de la voix ; il avait lancé contre Mme de Staël et Benjamin Constant d'orduriers outrages. Jacobin autoritaire, Fouché détestait le parlementarisme sous toutes ses formes. D'autre part, la *Gazette de France*, organe indépendant, procédait par insinuations venimeuses ; derrière Benjamin Constant et autres vains parleurs, elle prétendait découvrir une plus redoutable puissance, l'homme qui s'était fait du silence une force, le patient tisseur d'intrigues, Sieyès le taciturne. Sans le nommer, elle le désignait, et derrière Sieyès quelques-uns croyaient apercevoir la faction d'Orléans, toujours prête à pousser au désordre pour pêcher en eau trouble.

Parmi les journaux de pure droite, c'était une furieuse levée de boucliers. L'occasion leur paraissait bonne pour s'acharner sur les hommes de la Révolution. Ils adjuraient Bonaparte d'en finir avec ce résidu, de le balayer. Ils lui proposaient en exemple Cromwell, qui s'était débarrassé du Parlement croupion en le faisant jeter dehors « comme une vile canaille (1) », et Gustave III de Suède, disperseur d'assemblées. Aujourd'hui, à propos d'une apostrophe injurieuse et d'un discours trop éloquent, c'était un appel au

(1) Expressions citées dans l'*Ami des lois*, 20 nivôse.

coup de force, à l'acte brutal, une incitation à recommencer la journée de Saint-Cloud.

Rares étaient les défenseurs des assemblées. Il s'en trouvait pourtant. Dans l'*Ami des lois*, Poultier protestait par un article dont la vigueur peut donner une idée du ton de liberté qui régnait encore dans la presse : « Je ne puis imputer à Bonaparte, disait-il, la brutalité hypocrite de Cromwell, mais si, en abusant des forces militaires qui lui sont confiées, il opprimait et chassait des hommes qui ne peuvent compter beaucoup sur la force publique, puisque le pouvoir consulaire en a fait son partage exclusif; si, après avoir fait accepter un pacte social au peuple français, le premier Consul en dispersait par la violence les parties intégrantes, et si le peuple français supportait cet insigne affront, alors je conseillerais aux républicains de traverser les mers, de fuir vers les contrées américaines et d'y demander l'hospitalité à un peuple dont les magistrats sont des modèles offerts aux peuples libres. Mais jamais, jamais les républicains ne seront réduits à cette douloureuse alternative; ils trouveront en France un jeune Washington, et ne seront pas obligés d'aller demander un asile au vieux Washington de l'Amérique (1). »

III

Bonaparte tenait cercle tous les soirs au Luxembourg. Dans la pièce même où quelques dames formaient « le petit comité » de Mme Bonaparte et s'asseyaient autour d'elle, des militaires, des fonctionnaires, des députés et hommes politiques se tenaient rangés, immobiles, droits sur leurs pieds, tandis que le général passait devant eux et s'adressait familièrement à chacun. Après les séances du Tribunat où Cons-

(1) Numéro du 20 nivôse.

tant et d'autres avaient décoché leurs flèches, on se demandait avec anxiété comment allait se comporter le « héros » harcelé. Un soir, il parut tout autre qu'à l'ordinaire; sa voix était stridente, son regard mauvais. Il piqua droit sur quelques tribuns qui se trouvaient là et avec une âpre vivacité releva l'inconvenance des discours prononcés par leurs collègues. Il s'y prit à plusieurs fois, s'acharnant, cherchant à faire peur. Pour briser les hommes qui retardaient la réfection de la France, il n'aurait, disait-il, qu'à lâcher le torrent d'indignation qui grondait contre eux, à lâcher le peuple, à lâcher l'armée. Il fit allusion à la phrase de Duveyrier : « J'étais dans le bain quand on m'a lu cette phrase; il était minuit; un tel, mon aide de camp, demandait à aller sur-le-champ lui couper les oreilles; je ne l'ai pas voulu (1). » Il s'exprima grossièrement sur certaines influences féminines. Cambacérès avait vainement essayé de le détourner de cette fougueuse algarade (2).

Il est vrai qu'après avoir dit leur fait aux tribuns, il recompose immédiatement pour le grand public son visage et son geste. C'est seulement en milieux privés qu'il avait voulu faire gronder la foudre. Dans ses manifestations extérieures, il ménageait les formes et les apparences de la liberté; il se donnait l'air de respecter ce droit de discussion qu'il détestait au fond. A ce moment, qu'on l'observe dans son rôle public, qu'on l'écoute; c'est le langage, le ton, l'attitude d'un grand républicain.

Il dédaigne de relever les insultes et ne s'offense que des louanges. Point de réponse aux discours de Duveyrier et de Constant; mais Riouffe l'a bassement adulé; les journaux du gouvernement publient aussitôt cette note : « On prétend que Bonaparte a annoncé qu'il refuserait sa porte à quiconque se permettrait contre lui des éloges emphatiques ou

(1) Bailleul, *Examen critique des Considérations de Madame la baronne de Staël sur les principaux événements de la Révolution française*, etc., II, p. 248. Bailleul était membre du Tribunat et assistait à la scène.

(2) Cambacérès, *Éclaircissements inédits*.

ridicules (1). » On le pousse à chasser les assemblées; il invite les présidents des deux Chambres à choisir eux-mêmes les commandants de leur garde. On voudrait qu'il se saisît du rôle de César; voici sa réponse : veillant à l'aménagement des Tuileries, où il se garde encore de prendre domicile, il commande de placer dans la grande galerie, parmi les bustes des personnages célèbres, celui de Brutus. Mais un journal, *le Rédacteur*, blâme ce choix; le poignard de Brutus n'a été que l'instrument d'une faction oligarchique contre un homme qui s'est imposé à l'admiration des siècles. Aussitôt *le Moniteur* répond par une de ces dissertations d'histoire romaine qui plaisent à l'imagination classique de l'époque ; il reproche à César d'avoir « cumulé sur sa tête toutes les dignités, tous les pouvoirs, et mis partout sa volonté à la place de la loi (2) ». Quant à celui qui l'a frappé, il était noble et pur : « Fier d'être le libérateur de ses égaux, il eût cru les offenser et s'humilier lui-même en ne devenant que leur maître. » Et ce n'est pas un des spectacles les moins piquants de cette période que de voir le journal de Bonaparte prendre contre César la défense de Brutus.

De même, si Bonaparte s'est décidé à sévir contre la double influence qu'il aperçoit derrière les orateurs d'opposition, contre les puissances inspiratrices, contre Mme de Staël et Sieyès, il n'y met aucun éclat. Les coups qu'il porte demeurent tout intimes, prudemment calculés, aigus et courts, brefs et retenus, et il frappe en sourdine.

Contre Mme de Staël, on parlait de mesures extrêmes. Étrangère, elle dépendait du gouvernement, qui pouvait par simple arrêté l'expulser de France, et la malheureuse femme tremblait, car elle ne voyait en dehors de Paris qu'endroit de bannissement et de langueur, « plus que le tombeau (3) ». Mais Bonaparte n'en est pas encore là; tout au plus fait-il

(1) *Le Publiciste*, 22 nivôse.
(2) *Moniteur* du 19 nivôse.
(3) Paroles rappelées dans une réponse de Necker à sa fille, 28 janvier 1800. Archives de Coppet.

donner avis à Mme de Staël de se retirer pour quelques jours dans sa maison de Saint-Ouen, aux portes de Paris, et va-t-il jusqu'à la déporter dans la banlieue.

Il sait d'ailleurs le moyen, où qu'elle soit, de la tenir en lieu de pénitence et d'exil. Pour prolonger le vide qui s'est fait autour d'elle, il n'a qu'un mot à dire, il le dit, et à l'exception de quelques visiteurs d'un courage furtif, tout le monde se détourne du salon compromettant et le met en quarantaine. C'est frapper Mme de Staël dans ce qu'elle a de plus cher, dans son besoin de société, dans sa passion de parler et de se communiquer, dans ce goût pour les échanges et les batailles d'idées qui donnent un aliment à sa dévorante activité d'esprit et qui la sauvent de ce qu'elle redoute le plus au monde, l'ennui. A se voir délaissée, sevrée de relations et de causeries, elle souffre horriblement; elle souffre des injures de la presse; elle souffre encore plus d'avoir perdu la faveur du Consul, car il lui est également impossible de se plier au joug et de supporter la disgrâce. Dans sa retraite de Saint-Ouen, elle s'agite, s'affole, vit dans une exaltation douloureuse, dans une perpétuelle surexcitation de l'esprit et des nerfs. Et vainement son père, qui l'adore, s'efforce de loin à la calmer et à la consoler.

Il fait de son mieux pour arranger les choses. Dans des lettres confiées à la poste et destinées à passer sous les yeux d'une police rien moins que scrupuleuse, il loue Bonaparte, l'appelle « le grand Consul, le héros, ton héros, » et tâche ainsi de l'adoucir. Quand il écrit à Mme de Staël par voie plus sûre, il la conjure de ne pas permettre à son imagination de grossir ses malheurs. Il lui conseille de renoncer à la politique, qui décidément lui réussit mal, et voudrait l'avoir pour quelque temps à Coppet, dans une atmosphère apaisante; elle retournerait à Paris ensuite : « Il faudrait se soumettre à une lacune de Paris pour y retourner ensuite en gens d'esprit et non plus en gens d'affaires. Ces derniers me paraissent du néant et font le même effet sur tout le monde. Tu es blâmable de vivre si fortement d'opinion et de la plus mauvaise que

j'aie connue depuis longtemps (1). » Il la supplie surtout de se remettre au travail, d'y chercher l'oubli, de faire un livre, un beau livre qui la remettra en faveur auprès du public, auprès de Bonaparte peut-être, et de prendre « le bénéfice du temps (2) ». Il n'avait pas si tort, puisque Bonaparte, qui cherchait toujours à rallier après avoir frappé, laisserait bientôt son frère Joseph porter à Mme de Staël quelques paroles de paix, offrir une rentrée en grâce, des faveurs, tout ce qu'elle voudrait, au prix d'une absolue soumission. « Mon Dieu, — répondrait-elle en retrouvant sa fierté, — il ne s'agit pas de ce que je veux, mais de ce que je pense (3). » On n'en avait pas moins réussi à la tenir quelque temps en état de demi-claustration et à l'écart des événements.

Vis-à-vis de Sieyès, on usa de procédés à peu près analogues, en les appropriant au personnage. On jugea nécessaire qu'il s'éclipsât momentanément et qu'après avoir cédé en frimaire sur la question constitutionnelle, il parût une seconde fois quitter la partie. Sur lui, les moyens d'intimidation pouvaient beaucoup. Il parait bien que, sous une forme plus ou moins directe, on l'avertit que sa présence à Paris donnait un centre aux éléments d'opposition et que les hommes de discorde, à le rechercher, le feraient malgré lui factieux. Comprenant à demi-mot, il s'avisa subitement que l'air des champs était devenu indispensable au bien de sa santé. Le 22 nivôse, après avoir prévenu ses collègues du Sénat qu'il s'abstiendrait quelque temps de les présider, il s'esquiva de Paris pour se rendre à la campagne chez un ami, le sénateur Clément de Ris, et prestement fila.

Bonaparte avait espéré que cet exil par persuasion passerait à peu près inaperçu et serait mis sur le compte d'un désir assez invraisemblable de villégiature hivernale. Il en fut autrement. Sieyès restait un personnage antipathique, mais notable. Le bruit qu'il avait disparu de son domicile courut

(1) *Necker à Mme de Staël*, 28 janvier 1800. Archives de Coppet.
(2) *Ibid.*, 28 nivôse.
(3) *Dix années d'exil*, p. 4.

dès le 21 à la Bourse. « Dans ce pays-là, disait un journal, on fait argent de tout (1) ; » les spéculateurs s'emparèrent de la nouvelle et la grossirent pour accentuer le mouvement de baisse. En un instant, le bruit de la Bourse devint la rumeur de la ville. Où était Sieyès, en prison, en exil ou en fuite? Telle était la question que chacun se posait. Chercher Sieyès, ce fut pour quelques heures la préoccupation, l'amusement, le jeu des Parisiens, et les journaux, obéissant à l'universelle manie des calembours, en faisaient un par citation latine : *Si es, ubi es?* Mais beaucoup de gens se disant informés affirmaient des choses graves. Ils savaient, à n'en pouvoir douter, que Sieyès avait été arrêté et conduit sous bonne escorte au château de Ham, que douze tribuns avaient partagé son sort, comme auteurs ou complices d'un grandissime complot.

Dans le monde politique et parlementaire, la terreur gagnait. Là, on ne s'intéressait plus à Sieyès qu'en tremblant ; une personne connue pour ses relations avec lui donnait-elle un dîner; plusieurs invités évitaient d'y paraître et s'abstenaient au dernier moment. Parmi les convives, on causait avec affectation de choses indifférentes, puis chacun, se penchant vers son voisin, s'enquérait de l'événement du jour. Dans ces milieux affolés, curieux et peureux, c'était un chuchotement à mi-voix (2).

Ce surcroît d'émotion ne faisait nullement le compte de Bonaparte. Dès le 22, le *Moniteur* intervint pour couper court aux faux bruits et les accabler d'une hautaine ironie. Quoi? Faudra-t-il toujours que l'on attribue des motifs sinistres aux plus minces incidents? Est-ce que le départ de Sieyès ne peut s'expliquer par les plus naturelles raisons? « Dans un moment où l'une des autorités républicaines (le Sénat), destinée par sa nature même à une activité peu fréquente, est inactive, un de ses membres est allé chercher à la campagne quelques

(1) *Gazette de France*, 24 nivôse.

(2) *Lettres de Madame Reinhard*, p. 114-115. *Lettre inédite de Bourgoing*, 22 nivôse. *Lettres inédites de Madame Delessert*. Correspondance des agents de Condé, 13 et 24 janvier, archives de Chantilly, série Z.

jours d'un repos nécessaire à sa santé. Aussitôt, on suppose un motif secret à cette absence... et personne ne dira que le citoyen Sieyès est à quelques lieues de Paris dans une maison de campagne qui appartient à son collègue et ancien ami, le citoyen Clément de Ris (1). »

Le lendemain, nouvel article, destiné à réprimer les exagérations, d'où qu'elles viennent, et à donner de haut la note juste. Le *Moniteur* reprend à la fois les tribuns trop véhéments, les nouvellistes trop inventifs, le public trop crédule. Il constate un manque général de sang-froid et reproche à tout le monde de vivre sur le passé : « Qu'ils sont loin du présent,... les hommes qui ont voulu essayer la ridicule répétition des scènes si vieillies et si usées des déclamations de tribune, et ceux qui, pour rappeler des souvenirs du même genre, veulent faire croire qu'on est encore au temps des exils et des exclusions, des conspirations inventées ou découvertes, de toutes ces vaines ressources de la crainte, de tous ces misérables mensonges de la faiblesse... Au reste, il était juste d'essayer en même temps de recommencer l'éloquence des clubs, et d'accréditer des nouvelles de mesures dignes de l'administration des comités. » Ignore-t-on qu'un ordre nouveau commence, qu'un grand fait est survenu et que la France possède enfin un gouvernement? Le caractère de ce gouvernement, c'est de suivre sa ligne sans s'inquiéter de vaines turbulences et sans recourir à des violences surannées. Comme la nation est avec lui, il ne craint rien; il est assez fort pour pouvoir être modéré.

Malgré cette parole à la fois apaisante et ferme, le tumulte des polémiques continuait. Dans la cacophonie des journaux, la note dominante restait cruelle aux assemblées existantes. L'idée de s'en débarrasser et de renouveler le personnel législatif prenait corps. La chose était facile, disait-on maintenant, et pouvait s'accomplir sans recours au remède militaire, puisqu'on avait affaire à des législateurs nommés et

(1) Numéro du 22 nivôse.

point élus, conséquemment révocables. Bonaparte, revêtu de la sanction populaire, était seul l'élu de la France; entre lui et les assemblées, qu'il fasse juge le peuple, qu'il l'appelle à se prononcer par plébiscite sur la question suivante : les choix faits ont-ils été agréables au peuple; le peuple veut-il que le premier Consul nomme une commission de sénateurs qui sera chargée de les reviser et d'en opérer d'autres (1)?

Ce moyen de solution, proposé d'abord par le *Surveillant*, fut violemment soutenu par le *Journal des Hommes libres;* des feuilles modérées, telles que *le Publiciste*, s'y rallièrent. *La Gazette de France* s'emportait; son rédacteur Thurot interpellait Bonaparte : « Interrogez la France. Les nominations faites par le Sénat conservateur ont été si étranges, ont tellement heurté l'opinion publique, que tous les signes d'improbation indirecte se sont manifestés à la fois. L'argent s'est resserré, le crédit est devenu plus impossible, les fonds publics ont oublié le 18 brumaire, et nous restons tremblants et incertains entre un gouvernement qui appelle notre confiance et des autorités législatives qui la repoussent. » Pour agir, attendra-t-on que le mal s'aggrave? « Vous qui gouvernez, osez consulter l'opinion; elle est toute en votre faveur... De toutes nos autorités, vous êtes la seule à laquelle on puisse se rallier. Les hommes nécessaires sont toujours ceux qui sont préférés et les gouvernements ne sont aimés que par nécessité (2). »

Ainsi lancée, l'idée de recommencer les nominations prenait étonnamment dans le public. Les uns l'adoptaient par passion contre-révolutionnaire, les autres pour plaire à Bonaparte ou simplement par effroi de sa colère, plutôt pressentie qu'éprouvée. On répandait que l'idée n'avait pu être émise que de son aveu, comme moyen de tâter les esprits. Avec impatience, on attendait qu'il se fût positivement exprimé et que le sphinx eût parlé.

Le sphinx ne parla point. Le 23, le *Publiciste* semblait l'y encourager, en se portant garant de la tendance publique :

(1) *Gazette de France*, 22 nivôse.
(2) *Ibid.*

« L'opinion continue à s'occuper de l'idée d'une revision qu'elle semblait appeler dans les nouveaux choix. » A cette invite et à d'autres semblables, aucune réponse officielle ne fut faite, et peu à peu la polémique s'éteignit, faute d'aliment.

Bonaparte avait-il songé à se débarrasser des assemblées telles que Sieyès les avait composées et à s'en faire d'autres, en s'autorisant d'un mouvement de presse toléré ou provoqué? A supposer qu'il ait eu cette idée, il y renonça promptement, mieux inspiré ou mieux conseillé. Il sentit qu'à renouveler brusquement le personnel législatif, à doubler le 18 brumaire par une espèce de second coup d'État, il marquerait son gouvernement d'un caractère d'instabilité; il donnerait raison à ceux qui prétendaient que tout pouvoir issu de la Révolution ne pouvait cheminer que par cahots et secousses; par la brèche qu'il ferait lui-même aux institutions, il ouvrirait peut-être passage au royalisme, toujours debout et menaçant?

D'ailleurs, où trouver un personnel de rechange, à moins de recourir à des hommes par trop suspects aux républicains et que Bonaparte ne comptait employer que plus tard, en les insinuant peu à peu dans l'État? Les membres actuels des assemblées représentent les intérêts nés de la Révolution; ils représentent la classe révolutionnaire établie et possédante. Bonaparte a fait pacte en Brumaire avec ces hommes et ne peut encore se passer d'eux. S'il tient à les discipliner, il doit en même temps les protéger et les couvrir. Comme ils ont manifesté quelque velléité de mutinerie, il a permis ou voulu qu'un grand orage s'élevât contre eux et les secouât rudement; il leur a fait sentir la fragilité de leur pouvoir. Maintenant, sans dissiper totalement la menace qui plane au-dessus d'eux, il les laisse se replacer et s'assurer tant bien que mal sur leurs sièges momentanément ébranlés.

Sieyès revint au bout de quelques jours présider tranquillement le Sénat. On raconta que Bonaparte avait eu avec lui des explications et finalement s'en était déclaré satisfait (1).

(1) Voy. Bailleu, *Rapports de l'envoyé prussien Sandoz-Rollin*, 23 et 26 janvier, 2 février 1800, p. 364.

Effectivement, Sieyès ne paraissait plus songer qu'à savourer les avantages matériels de sa situation et se mettait en jouissance. Ayant échangé le domaine de Crosne contre un capital rond, il eut hôtel à Paris, train de maison, bonne table et des femmes élégantes pour meubler ses salons. Renfermant ses rancunes, il s'éloignait de la politique, quitte à s'y insinuer de nouveau dès que les circonstances lui en rouvriraient l'accès.

Le *Moniteur* adjurait toujours Paris de se calmer. A ce Paris encore nerveux, impressionnable, tressaillant au moindre bruit, il semble que la parole officielle, par une suggestion continue, impose le sommeil et commande de dormir.

Il est temps, dit-elle, qu'on cesse de croire à des troubles dont les causes n'existent plus; que les passions, les inquiétudes s'assoupissent. A ce repos nécessaire succédera bientôt une activité féconde. Le commerce, l'industrie, les arts utiles vont refleurir. On s'occupera moins de politique que d'affaires : « des altercations de club, des propos de groupes ne fourniront plus matière aux conversations du soir (1) », et l'on sentira la vérité de cette parole des Consuls provisoires : *la Révolution est finie.* Oui, elle est finie, la grande et terrible révolution, mais elle s'est terminée en se fixant aux principes qui l'ont commencée, à ces principes de saine philosophie, de tolérance et de liberté réglée qui ont donné une base nouvelle aux rapports entre gouvernants et gouvernés. L'honneur du dix-huitième siècle est d'avoir formulé ces principes. Pendant les orages de la Révolution, le groupe des modérés les a conservés comme en dépôt. Semblables aux *politiques* du temps des guerres de religion, ces modérés attendaient leur heure pour intervenir entre les partis extrêmes, séparer des furieux et se rallier la nation. C'est ce qu'ils ont fait au 18 brumaire. Le gouvernement issu de cette journée n'ira pas se livrer à une faction rétrograde; il ne connaît pas, il ne voit pas de factions : « la sienne est com-

(1) Numéro du 25 nivôse.

posée de tous les bons Français (1). » Il s'en tiendra aux principes qui ont présidé à son avènement; il saura les défendre contre les hommes qui leur ont fait subir une déviation monstrueuse et contre ceux qui les invoquent perfidement aujourd'hui pour les méconnaître ensuite et rejeter la France en arrière.

Aussi bien, l'une des grandes préoccupations de Bonaparte est toujours de ne point se laisser gagner à la main par la réaction. S'il ouvre à toutes les soumissions la République élargie, il n'admet pas qu'on prétende l'isoler lui-même de la Révolution et que son gouvernement passe pour l'ami des aristocrates et des prêtres. Or, c'est en cette fin de nivôse qu'arrivent à Paris les rapports départementaux dénonçant l'effet partout produit par les édits de tolérance, par le rappel des proscrits de Fructidor, par l'adoucissement des rigueurs révolutionnaires. Au Luxembourg, on apprend tout à la fois : l'immense soulagement des masses, et d'autre part les audaces réactrices, les turbulences catholiques, les autels décadaires insultés ou renversés, les prêtres insermentés sortant de leurs cachettes, ces prêtres refusant la promesse de fidélité et officiant quand même, les messes séditieuses, le réveil des cloches, la rentrée d'un certain nombre d'émigrés. Sur plusieurs points, les acquéreurs de biens nationaux commencent à s'inquiéter, et cette alarme des intérêts est autrement sérieuse que les criailleries de quelques tribuns réclamant la liberté politique pour un peuple qui n'en a cure. Il importe d'autant plus de limiter le mouvement réacteur que les chefs de l'Ouest refusent décidément de se soumettre et qu'ils peuvent se sentir encouragés par l'effervescence d'autres départements, par l'état troublé de mille localités.

Fouché d'ailleurs est là pour remontrer aux Consuls la nécessité de rester à gauche et d'y rester à sa façon; il se soucie peu qu'on ne rende aux principes qu'un platonique hommage, pourvu qu'on rassure les intérêts et les passions

(1) *Moniteur* du 28 nivôse.

révolutionnaires ; les républicains vigoureux ne demandent pas au gouvernement de se montrer libéral et parlementaire, mais de rester à certains égards Jacobin. Fouché peut ajouter qu'à Paris même les royalistes affichent plus hautement leurs espérances, qu'ils profitent de l'espèce de vacillation qui s'est produite dans l'institution établie pour s'enhardir contre elle ; le peuple doute, beaucoup de gens recommencent par habitude à crier contre le gouvernement. Dans la dernière crise, les journaux de droite ont singulièrement dépassé la note. Et Bonaparte trouve décidément que de ce côté on prend trop de licences : « Je ne veux pas, aurait-il dit, gouverner en chef d'État débonnaire (1) », et il semble que subitement des griffes lui aient poussé.

Avec la Révolution, il ruse, il rusera toujours ; mais il juge que les menées du parti adverse, par leur caractère ouvertement rebelle ou factieux, méritent moins de ménagements. Durant toute la seconde partie de nivôse, ses insidieuses rigueurs contre les chefs de l'opposition parlementaire se doublent de mesures déclarées contre la Chouannerie et ses alliés à l'intérieur. Par moments, en face de la réaction montante, il se retrouve l'homme de Vendémiaire ; contre l'Ouest en armes, contre les agitateurs et manifestants royalistes, contre la presse de droite, contre toutes les formes de la contre-révolution militante, il se retourne impétueusement.

(1) *Mémoires de Fouché*, t. I, p. 170. On sait les réserves partielles qu'il convient de faire sur l'authenticité de ces *Mémoires*.

CHAPITRE III

CONTRE LE ROYALISME

Loi autorisant à suspendre dans l'Ouest les garanties constitutionnelles. — Régime martial. — Le commandement déféré à Brune. — Circulaires de Fouché contre les émigrés et les prêtres. — Discussion sur la presse. — La théorie de Bonaparte. — Véritable caractère de l'arrêté du 27 nivôse. — Hécatombe de journaux royalistes. — Instructions stimulatrices aux commandants de l'Ouest; paroles de feu. — Mouvements dans le Sud-Ouest. — L'agence. — Les dessous de Paris. — La matière conspirante. — Le chevalier de Coigny. — Hyde de Neuville. — Le projet d'attentat contre Bonaparte n'est que la reprise d'un plan du même genre formé contre le Directoire. — Le procédé chouan. — Attente d'un prince. — Pichegru. — Vastes et illusoires desseins. — Moyens de correspondance. — Les deux partis royalistes. — Lettre significative à Wickham. — Police et contre-police. — Dupérou. — Opérations concurrentes. — Guerre d'escarmouches. — L'anniversaire du 21 janvier. — Le portail de la Madeleine tendu de draperies noires. — Les bouchers parisiens. — Supplice de Toustain. — Rôle de l'abbé Bernier en Vendée. — Concessions faites par Hédouville. — La maison Thenaisie. — Les chefs de la Vendée et la plupart des chefs bretons signent la paix. — Caractère précaire de cette paix. — Le prestige de la Vendée. — Les conspirations royalistes s'ajournent au commencement de l'été.

I

L'armistice avec les insurgés de la Vendée et de la Loire avait été prolongé par Hédouville jusqu'au 1er pluviôse-21 janvier. Dès le 15 nivôse, observant l'attitude des rebelles, Bonaparte a compris que les négociations ne mèneraient plus à grand'chose et que l'ordre ne pourrait se rétablir qu'à la suite de « quelques actions militaires (1) ». Pour l'instant de

(1) *Corr.*, VI, 4499.

la rupture, il veut que les forces républicaines soient partout en état de tomber sur l'ennemi et de vaincre par écrasement. On peut dès à présent agir contre les gens de Cadoudal dans le Morbihan et de Frotté dans l'Orne, non compris dans la trêve prolongée. A réduire promptement l'insurrection, Bonaparte donnera une garantie aux républicains de Paris et des assemblées, qui craignent moins au fond César que Monk; il s'assurera les mains libres pour la grande entreprise qu'il aura sans doute à mener au printemps contre l'Autriche; il délivrera Paris d'une inquiétude qui empêche l'esprit public de se fixer; enfin, il n'est pas homme à souffrir qu'une puissance indépendante et hostile, une force s'appuyant d'un principe, tienne indéfiniment contre lui et brave son jeune pouvoir.

Au général Hédouville, commandant de l'Ouest, le ministre de la guerre fait savoir que le temps des ménagements est passé : qu'il rende essor à l'action militaire et ne craigne point de la dégager de toute entrave : « Vous êtes investi, mon cher général, de tous les pouvoirs, oui, de tous les pouvoirs; agissez aussi librement que si vous étiez au milieu de l'Allemagne... Les cabales, les dénonciations, les intrigues dirigées contre vous, de quelque côté qu'elles viennent, seront vaines. Le gouvernement vous soutiendra, mais on jugera en militaire vos actions militaires; elles seront examinées par un homme qui a l'habitude des mesures rigoureuses et énergiques, et qui est accoutumé à triompher dans toutes les occasions (1). »

Cependant, il n'appartenait pas à Bonaparte seul de placer toute une région hors la loi civile. En aucun point du territoire, les garanties constitutionnelles ne pouvaient être suspendues que par une loi. Bonaparte se retourne vers les assemblées et les associe à l'œuvre de répression. Celles-ci ne se font pas prier; sur la demande du gouvernement, le Tribunat et le Corps législatif se forment en comité secret; en une

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4499.

seule séance, une loi est proposée, discutée, votée ; elle autorise le gouvernement à suspendre momentanément l'empire de la constitution dans toutes les parties de l'Ouest auxquelles il croira devoir appliquer cette mesure. Le conseil d'État vote en hâte une série de dispositions organisant dans ces pays le régime martial. A la tête de l'Ouest tout entier, on placera un général-gouverneur. Pour cette grande fonction, à la place d'Hédouville jugé décidément trop mou, Bonaparte désigne une illustration républicaine, un homme cher aux patriotes, le général Brune, qui est en même temps conseiller d'État. Bonaparte dit au conseil d'État : « Les pouvoirs étendus que le règlement institue m'ont paru ne devoir être déposés que dans la main d'un général-magistrat. J'ai nommé le général Brune. Dans un moment il va se rendre à sa destination (1). » On lui enverra sous peu un plan d'opérations et des instructions décisives.

En même temps, les Consuls laissent Fouché, dans l'ordre civil et en vertu de ses attributions de police générale, donner des instructions s'appliquant à l'ensemble de la France et portant garantie contre toute réaction politique ou religieuse. Coup sur coup, Fouché lance plusieurs circulaires aux administrations locales et leur donne une large publicité.

Le 17 nivôse, il prend sa plus grosse voix pour tonner contre les émigrés et les proscrits non encore rappelés qui tenteraient indûment de se glisser en France : « Le gouvernement ne peut fonder sa générosité que sur une stricte surveillance. Il s'est montré magnanime ; il a brisé toutes les tables de proscription, mais il n'a voulu ouvrir les portes de la République qu'aux hommes qui n'ont pas mérité de perdre les droits de citoyen français... Elles sont irrévocablement fermées pour les traîtres et les parricides... Vous veillerez donc sévèrement, citoyens, à ce que ceux-là seuls puissent rentrer sur le sol de la République qui en auront obtenu l'autorisation expresse (2). » De son côté, le conseil d'État rendait

(1) Paroles insérées dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4527.
(2) *Le Publiciste* du 22 nivôse. — Cf. Madelin, *Fouché*, I, p. 312.

un avis portant que les lois terribles qui punissaient de mort l'émigré rentré restaient applicables, mais la suite de l'avis ajoutait qu'il serait peut-être utile et politique d'humaniser ces lois.

Le 22 nivôse, c'est le tour des prêtres. Fouché leur consacre une curieuse circulaire. Avec une solennelle effronterie, le terroriste de 93 proclame maintenant son respect pour la liberté des opinions religieuses et le droit des consciences ; son avertissement ne s'adresse qu'aux ministres d'un Dieu de paix qui se feraient artisans de trouble. Il va jusqu'à invoquer les principes de la morale évangélique pour les ramener à la soumission aux lois, et c'est sur un ton d'homélie, mêlé de jargon philosophique, qu'il explique à sa façon les intentions du pouvoir : « Faire rentrer quelques prêtres déportés a été un acte d'humanité et de morale. Le gouvernement a voulu consacrer la liberté des opinions religieuses; il a voulu ramener parmi le peuple des précepteurs d'une morale antique et révérée, mais non des réacteurs sanguinaires et des vengeurs superstitieux... Le gouvernement veut que tous les cultes soient libres et qu'aucun ne soit dominant. La nature entière atteste que c'est aussi le vœu de son auteur... Le ciel ne veut pas qu'on trouble la terre pour l'honorer (1). » Comme corollaire à ces paroles, un arrêté consulaire édicta que, dans les églises rendues, les autels de la Patrie subsisteraient partout à côté des autels chrétiens (2). Les cérémonies décadaires resteraient le culte officiel. On annonça des poursuites contre quiconque essaierait de l'entraver.

Ces menaces ne furent guère suivies d'effet. Le gouvernement tenait à effrayer ceux qui voulaient aller trop vite en réaction plutôt qu'à sévir réellement contre eux. En fait, il n'y eut nullement reprise générale de persécution religieuse. Devant les émigrés trop pressés de rentrer, la frontière ne se referma pas impitoyablement.

(1) *Moniteur* du 23.

(2) Procès-verbaux des séances consulaires. Archives nationales. AF, IV, 4. Séances des 1er et 2 pluviôse.

Plus effectives furent les mesures prises contre la presse de droite. Bonaparte et ses collègues en délibérèrent dans un conseil spécial, où furent appelés deux conseillers d'État, Rœderer, qui cumulait la direction de l'officieux *Journal de Paris* avec ses fonctions officielles, et Émery (1). Aucune législation ne protégeait les journaux; les dernières assemblées du Directoire avaient aboli les décrets draconiens de Fructidor sans les remplacer par une loi sur la presse; en cette matière comme en tant d'autres, la constitution s'était tue. Bonaparte développa une théorie qu'il s'était faite. D'après lui, qu'est-ce qu'un journal? Un club diffus. Un journal agit sur ses abonnés à la manière d'un harangueur de club sur son auditoire; il entretient parmi ses lecteurs une agitation factice, permanente, qui se communique autour d'eux et s'accroît en devenant collective : « Vous voulez que j'interdise des discours qui peuvent être entendus de quatre cents ou de cinq cents personnes, et que j'en permette qui le soient de plusieurs milliers (2). » Il proposait néanmoins de faire intervenir le Sénat, à la fois conservateur et juge des libertés publiques; aucun écrit périodique n'eût pu désormais paraître sans autorisation de ce corps. Chez Bonaparte, ce serait une méthode invariable que de recourir au Sénat pour légaliser l'arbitraire, et que de se fortifier dans les cas graves de cette docilité imposante.

Cambacérès combattit son opinion, car cet ancien conventionnel ne craignait rien tant que de grandir aux dépens de l'Exécutif une assemblée quelconque. On décida de porter la question devant le conseil d'État; on renonça ensuite à ce moyen de la résoudre. Fouché trouvait qu'on y mettait bien des façons; finalement, il fit décider qu'en l'absence de toute disposition constitutionnelle ou légale, l'affaire pouvait se trancher par règlement de police.

Le 27 nivôse-17 janvier, sur sa proposition, un arrêté

(1) Le procès-verbal de cette réunion a été publié dans la *Révolution française*, janvier 1903.

(2) Stanislas de Girardin, *Journal et Souvenirs*, III, p. 316.

des Consuls réduisit le nombre des journaux parisiens à treize, nommément désignés. On conservait ceux qui possédaient une clientèle établie, une notoriété réelle; les autres étaient purement et simplement supprimés. Pour biaiser avec les principes, l'arrêté se présentait comme une disposition transitoire, qui n'aurait d'effet que pendant la durée de la guerre. Pour mieux se couvrir à gauche, il motivait ainsi son dispositif : « Considérant que la plupart des journaux de Paris sont aux mains des ennemis de la République (1). » En fait, les feuilles de pure droite et de royalisme à peine déguisé furent exécutées en masse. Cet attentat à une liberté publique s'accomplit par mesure de défense révolutionnaire; ce fut une espèce de Fructidor en miniature, avec cette différence qu'au lieu de proscrire les journalistes, on supprimait les journaux. On laissa cependant subsister l'importante *Gazette de France;* on conserva les journaux dévoués au gouvernement, alors même qu'ils poussaient à la réaction mitigée. Le *Journal des Hommes libres* fut naturellement excepté de l'hécatombe, ainsi que ses congénères d'extrême gauche.

Bien que la mesure mit en détresse beaucoup d'intérêts privés, elle laissa le public à peu près indifférent. Les Parisiens, en voyant se restreindre notablement leur ration quotidienne d'informations suspectes et d'excitantes lectures, se vengèrent à peine par quelques épigrammes. Les représentants des intéressés, c'est-à-dire des imprimeurs et des typographes jetés sur le pavé par centaines, portèrent leurs doléances au ministre de la police. On raconta que Fouché, qui avait pour principe de rejeter toujours sur Bonaparte la responsabilité des rigueurs, renvoya les plaignants au premier Consul : « Si je lui parlais de réclamations, il m'enverrait faire f... (2). » Nul n'y alla. Parmi les journaux frappés, l'*Ange Gabriel* seul osa résister, essaya de reparaître sous une autre forme et fut brisé.

(1) *Moniteur* du 29.

(2) *Correspondance des agents de Condé*, 21 janvier 1800. Archives de Chantilly, série Z.

Ces mesures étaient l'œuvre de l'ensemble du gouvernement. Quant à diriger de Paris les opérations militaires dans l'Ouest, cette tâche revient naturellement à Bonaparte seul et nul n'entend la lui disputer; c'est son affaire, sa partie, et il y excelle. Sur ce terrain d'activité guerrière, il se sent plus à l'aise, plus libre de ses mouvements. L'étincelante énergie qui bouillonne en lui, il s'efforce de la communiquer aux autres.

Le 24 nivôse, il dicte les instructions destinées à Brune (1). Ce généralissime se rendra immédiatement à Angers. Là, il ramassera toutes les troupes qu'il ne jugera pas absolument indispensables à la sûreté des villes; à leur tête, il se portera d'abord sur Nantes, puis foncera en pleine Bretagne et poussera droit au Morbihan, pour y poursuivre Cadoudal et ses bandes. Il est d'urgente nécessité que le premier coup se porte sur ce lointain littoral, en face des vaisseaux anglais croisant au large et de ces havres bretons tout infestés de leurs embarcations. Il faut que les équipages anglais voient de leurs propres yeux les habits bleus, qu'ils voient se déployer les trois couleurs, qu'ils entendent le canon républicain, et qu'ils sentent que là comme ailleurs la France redevient maîtresse chez elle. Cette nouveauté retentira immédiatement à Londres. Ensuite, Brune se reportera sur Nantes, Angers ou Rennes, pour y agir selon les circonstances, et autour de ces villes fera battre en tous sens le pays.

L'essentiel est de revivifier l'armée de l'Ouest, physiquement et moralement déprimée. Les soldats mal pourvus, déguenillés, loqueteux, vivant de rapines, moitié soldats et moitié brigands, ont perdu dans d'obscures tueries le sens des vraies opérations de guerre; il importe de les replacer sur la ligne de l'honneur et de la bravoure, de leur rendre le goût de l'entreprise. Les généraux, rebutés d'une guerre ingrate, odieuse, paressent dans les villes et ne se soucient plus d'accompagner leurs troupes dans la brousse ou sur la lande, de partager leur misère dans des bouges fétides et de

(1) *Corr.*, VI, 4523.

pouilleux cantonnements. Bonaparte entend les jeter hors de cette apathie.

Il écrit à Brune : « Vous avez besoin surtout de remuer un peu les généraux qui, accoutumés à ne pas être commandés, ne se donnent pas assez de mouvement; ne souffrez pas qu'ils restent dans les villes; le poste d'honneur est le bivouac et la grange. Tous ceux que vous jugeriez trop âgés ou hors d'état de commander, vous pouvez les envoyer à Paris; donnez le commandement des divisions à des hommes actifs (1). » Pour faciliter cette tâche à Brune, il lui expédie une équipe de vigoureux militaires, Gardanne, Dumoulin, Milhaud, Humbert, Guillet, qui s'emploieront suivant les besoins. Avec les chefs de corps, avec les commandants de subdivisions territoriales, il reste en communication constante, et sa parole ardente réveille, secoue, stimule tous ces hommes; comme un aiguillon de flamme, elle les fait sursauter et marcher.

Il mande à Gardanne : « Voilà huit jours que vous êtes parti, citoyen général, et je ne n'ai point entendu parler de vous. N'y a-t-il donc aucun rassemblement de brigands à dissiper dans les départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados?... Organisez plusieurs colonnes mobiles; mettez-vous en campagne avec tout votre monde (2)... » Voici pour le général La Barolière, commandant à Rennes : « Je n'entends pas parler que vos colonnes soient en mouvement, et que vous et vos généraux soyez encore sortis des villes. Faites-moi connaître, par le retour de l'officier que je vous expédie, l'esprit qui anime les différentes administrations, l'esprit des villes et des arrondissements, et envoyez-moi des notes sur les officiers généraux qui sont sous vos ordres. Faites que j'apprenne bientôt que vous avez surpris à la pointe du jour les principaux rassemblements de Chouans, que vous les avez dispersés (3). » — Au général Chabot, commandant

(1) *Corr.*, VI, 4523.
(2) *Ibid.*, 4536.
(3) *Ibid.*, 4547.

à Laval : « Que faites-vous, citoyen général? Je n'entends point dire que vous ayez surpris aucun rassemblement de Chouans. Vous avez cependant une demi-brigade que j'estimais beaucoup, la 40e. La 6e légère est aussi de plus de 2,000 hommes. Formez un grand nombre de colonnes, mettez-vous à la tête de celle du centre, et donnez la chasse partout aux rebelles... et faites que j'aie bientôt à vous donner des marques publiques de ma satisfaction (1). » — Au général de brigade d'Arnaud : « Voulez-vous donc être le seul à n'acquérir aucune gloire avant la fin de cette guerre, ou croyez-vous en obtenir en tenant votre quartier général dans une ville? Marchez ; que j'apprenne par votre premier courrier que vous avez dispersé, désarmé et détruit les brigands de la Sarthe, et que, jour et nuit, vous êtes à la poursuite de leurs bandes éparses (2)... » Après lecture d'un rapport de Lefebvre sur les premiers faits de guerre dans l'Orne : « Faites connaître au général Merle et au commissaire du gouvernement Marceau que j'attends, pour leur donner une marque publique de la satisfaction que j'éprouve de leur conduite, que les rebelles qui sont encore dans le département de l'Orne aient vécu (3). »

Ce donneur d'ordres impitoyables reste néanmoins très politique, fidèle à sa ligne; il entend toujours se rallier la masse des habitants en libérant leur culte : « Une grande tolérance pour les prêtres », écrit-il à Brune (4), et il sent une fois de plus que le vrai moyen de finir la guerre de l'Ouest est de n'en plus faire une guerre de religion. Il mande aux autorités de Nantes : « Contribuez par vos discours, par votre exemple, à réunir tous les citoyens, effacer toutes les passions (5). »

Même, interdisant désormais tous pourparlers ostensibles

(1) *Corr.*, VI, 4548.
(2) *Ibid.*, 4580.
(3) *Ibid.*, 4532.
(4) *Ibid.*, 4523.
(5) *Ibid.*, 4590.

avec les rebelles, ordonnant à Brune un grand déploiement de rigueurs, il maintient à Angers un agent de négociation. Il insiste pour qu'Hédouville, laissant de côté toute considération d'amour-propre, reste auprès de Brune comme chef d'état-major et accepte un rôle subordonné, mais distinct. Hédouville mettant sa gloire à concilier, obéissant à sa passion pacifique, sera là pour garder discrètement le contact avec les rebelles, pour attirer et recevoir les repentirs, mais ceux-ci ne viendront que si l'on porte d'abord la terreur parmi les Chouans en frappant les plus révoltés. Il faut donc recourir aux mesures exemplaires : fusiller les chefs qui seront pris les armes à la main, fusiller quiconque dans les campagnes exciterait à la résistance, brûler les communes complices, brûler dès à présent deux ou trois grosses communes dans le Morbihan, brûler des métairies, agir par le fer et le feu. Ces exemples, il faut les faire terribles, afin de n'avoir point à les multiplier, à les prolonger; la grande souffrance de l'Ouest s'abrégera par son excès même, et l'on aura d'autant moins à frapper que l'on frappera plus vite et plus fort. C'est pourquoi Bonaparte incite tous les commandants de l'Ouest à des actes de vaillance et de cruauté; c'est pourquoi il leur ordonne de trancher dans le vif et d'exterminer les résistances. Cette plaie de guerre civile qui saigne encore au flanc de la République, il veut la cicatriser à toute force et y porter le fer rouge.

II

Les insurgés de l'Ouest relevèrent le défi et acceptèrent la lutte. Frotté prit personnellement à partie Bonaparte dans une virulente proclamation. Bourmont croyait au moins à un premier succès, qui le mettrait en importante posture (1).

(1) Archives nationales, F7, 6248. Bourmont à Hyde de Neuvillle, 28 décembre 1799.

On comptait d'ailleurs que le Midi et le Sud-Ouest allaient s'embraser, faire une puissante diversion. Autour de Toulouse, dans la vallée de la Garonne, des mouvements éclatèrent, reproduisant comme une esquisse de la grande irruption royaliste de l'an VII (1).

A Paris même, d'audacieux partisans se préparaient à surgir contre Bonaparte et à foncer sur lui l'épée haute. Ces royalistes méditaient ce corps à corps depuis que Bonaparte avait repoussé leurs avances. La conspiration qui, pendant quatre ans, va se tenir constamment braquée sur lui et le viser, n'attend pas pour se former que le gouvernement consulaire ait franchi son premier stade, que l'usurpation se soit affirmée; elle n'attend pas un an, un mois; elle naît au lendemain du jour où Bonaparte a éconduit Hyde et d'Andigné, en ce même mois de nivôse an VIII. L'agence reconstituée par Hyde et ses associés s'établit en complot; comme elle avait l'Angleterre pour banquier, ses opérations seraient justement flétries du nom de *conspiration anglaise*.

Il n'était pas difficile à quelques hommes déterminés de se cacher dans Paris et de créer autour d'eux une affiliation mystérieuse. Paris renfermait encore d'indomptables soldats de la cause royale. De plus, le nombre des individus que la Révolution avait jetés hors la loi, hors la société régulière, hors la vie commune, restait immense. Ils se déplaçaient souvent, voyageaient, cherchaient fortune en tous lieux, tâtaient la province et l'étranger, puis revenaient déçus s'engouffrer dans Paris.

Émigrés sous le coup d'un mandat d'arrêt, Chouans échappés de la guerre civile, employés congédiés, folliculaires faméliques, faiseurs de libelles, correspondants d'hypothétiques agences, tous démoralisés par la vie d'expédients, tous à défaut de profession honnête faisant industrie de servir et de trahir les partis politiques, pullulaient dans la ville. Requinqués ou râpés selon les caprices de la fortune,

(1) Archives nationales, FIC, III, rapports départementaux.

portant tantôt l'habit de muscadin et tantôt une lévite crasseuse, ils erraient le jour sous les galeries du Palais-Royal ou traînaient sur les boulevards, se perdaient dans la foule, couraient les tripots, mettaient la main à de louches besognes, donnaient dans les cafés d'énigmatiques rendez-vous, dînaient un jour chez Contat le restaurateur à la mode et le lendemain à la gargote, fréquentaient le soir chez la Montansier et couchaient dans des taudis. A la lueur clignotante des documents de police, on les voit sourdre des profondeurs, surgir un instant à la surface et replonger; on aperçoit leur manège, leurs associations momentanées et leurs conjonctions inattendues. Autour d'eux, des femmes évoluent, des épouses, des amantes, des concubines, des femmes qui aiment et se dévouent, des femmes pour lesquelles on se perd, des femmes qui trahissent, et toujours passe un bruissement de jupe parmi le murmure des secrets échangés et des confidences redoutables. Ces existences ne sont que péripéties; sous le drame public, des milliers d'extraordinaires romans individuels se poursuivent et se compliquent. On y trouve, à côté de félonies sans nom, d'étonnantes audaces, la passion d'entreprendre aiguisée par le besoin physique, des énergies surexcitées et perverties; avec cela, toutes les formes de l'imprévu et du mystère.

Les personnages changent continuellement de nom et de domicile, d'habit et de visage. L'un d'eux porte une perruque qui n'a jamais permis à personne de connaître la couleur de ses cheveux : « Il est probable que ses sourcils et ses cils sont peints (1). » Un autre a dans Paris trois domiciles, l'un rue Plumet, l'autre rue de Sèvres où il reçoit une femme, le troisième dans la Rotonde du Temple, d'où il s'efforce de communiquer avec la prison voisine (2); il dispose de cinq hommes à tout faire. Tous ont des pistolets, des poignards, souvent des fusils, car les armes se débitent couramment sur les quais, chez les marchands de ferraille; tous

(1) Archives nationales, F7, 6249, documents de police.
(2) *Ibid.*, F7, 6270, affaire Husson.

possèdent des moyens de se travestir. Ce Paris masqué, grimé, armé, se faufile partout à travers l'autre, celui qui essaie de se reprendre à la vie normale.

Dans cette bohême politique, le complot royaliste, comme tout autre, recruterait aisément des complicités nombreuses, encore qu'intermittentes et peu sûres. Il poussa des ramifications assez étendues, mais le personnel initié à la totalité du secret, l'organe central, l'agence elle-même ne se composa jamais que de quelques hommes : deux abbés d'industrie, l'abbé Godard, l'abbé Ratel qui vivait avec la fille Espère surnommée *Peau de Satin*, le chevalier de Crénolles, deux ou trois autres peut-être. Pour donner une décente enseigne à cette interlope officine, les princes réfugiés en Angleterre avaient désigné pour chef à l'agence l'ex-chevalier de Coigny, jadis bel officier et homme à la mode. Hyde de Neuville fut le chef et l'organisateur véritable.

A le voir tel qu'il nous apparaît dans les temps paisibles de la Restauration, ambassadeur du Roi près d'une cour secondaire, imposant dans son bel habit à feuillage d'or, alourdi déjà et bedonnant, on a peine à se figurer l'agile conspirateur de l'an VIII. C'était alors un joli homme de vingt-cinq ans, d'œil éveillé, de mine futée, de tenue très soignée. Sa tête fine émergeait de la grosse cravate de batiste qui moussait dans l'échancrure de l'habit; ses cheveux longs étaient ordinairement poudrés. Il avait de la grâce et de l'allure. Svelte et pourtant robuste, « très mince de corps et se tenant très droit (1) », la taille bien prise dans la redingote à plusieurs collets qu'il portait par-dessus son habit de drap bleu, il passait avec désinvolture dans les milieux les plus divers. Issu d'une excellente famille, tenant à la meilleure compagnie, il s'associait pour l'accomplissement de ses desseins politiques aux pires aventuriers; c'était le type du conspirateur homme de salon et de société.

Chez les hommes de son espèce, si affinés qu'ils parussent

(1) Archives nationales, AF 7, 6270, signalement de Hyde.

par les mœurs et l'esprit du dix-huitième siècle, la sauvagerie des temps révolutionnaires avait réveillé les instincts primitifs, des instincts de combativité féroce. A force de voir autour d'eux tomber et mourir, ils en étaient venus à tenir pour rien leur vie et celle des autres. Sans cesse en danger d'être tués, ils n'hésitent pas devant l'idée de supprimer l'adversaire par moyens expéditifs.

L'idée d'anéantir la République dans la personne de ses chefs n'était pas nouvelle ; elle avait été conçue sous le Directoire. En 1798, quelques royalistes d'attaque, jugeant que tous moyens étaient bons contre les hommes de Fructidor, avaient projeté de forcer le Luxembourg par surprise et de faire main basse sur le Directoire. On eût tout tué en cas de résistance, et le Luxembourg fût devenu le théâtre d'une épouvantable scène. Pour acheter des connivences qui eussent facilité l'effraction, une grosse somme était nécessaire. L'agent anglais Talbot, qui remplaçait en Suisse Wickham momentanément éloigné, apprécia fort ce projet et commença des avances. Heureusement pour le Directoire, le ministre Grenville, pris d'un scrupule honorable, refusa de compromettre son gouvernement dans un projet « qui, disait-il (si j'entends bien les phrases dont on se sert pour le décrire), ne serait rien moins qu'un attentat contre la vie des membres du Directoire (1) » ; il désavoua Talbot et suspendit les frais. Privée de subsides, l'affaire périclita. Dès le mois de nivôse an VIII, les membres de l'agence imaginèrent de la reprendre contre Bonaparte, en lui donnant une autre forme. Ils s'y encourageaient d'autant plus qu'ils voyaient la Révolution s'incarner en un homme. Comme le monstre n'avait plus qu'une tête, ils le tueraient en frappant cette tête.

Le traîtreux coup de poignard n'entrait pas dans leurs desseins. Le procédé qu'ils comptaient employer, c'était le procédé chouan, celui que la guerre de l'Ouest avait mis en usage et comme popularisé. On sait quels moyens employaient

(1) Lettre citée par Lebon, *l'Angleterre et l'émigration française*, p. 267-269, 25 janvier 1799.

les Chouans pour attaquer un détachement en marche, un convoi, un chef républicain se rendant à son poste ou simplement une diligence voyageant sous escorte : le lieu d'embuscade choisi à l'avance et reconnu, les affiliés se glissant mystérieusement au rendez-vous, une rampante approche; soudain, les assaillants se levant dans la lueur des coups de feu et le brandissement des sabres, un combat par surprise, aboutissant souvent à la capture ou à la destruction de la proie désignée. C'était une entreprise de même genre, une véritable entreprise de Chouannerie, qu'Hyde et ses complices comptaient pousser jusque dans Paris ou aux portes de Paris, en la dirigeant contre Bonaparte.

Le Consul se gardait assez mal; lorsqu'il sortait dans les rues ou allait au théâtre, son piquet d'escorte se composait en tout de dix cavaliers; pour aller à la Malmaison, il n'emmenait que cinquante grenadiers à cheval. Entre Paris et la Malmaison, les villages, les lieux habités ne se touchaient pas encore; pour faire le trajet, on avait à traverser des terrains vagues, mal famés, troués de carrières et d'excavations. Sur ce parcours ou sur un autre, un parti de royalistes armés jusqu'aux dents irait se poster; quand la voiture passerait, ils se précipiteraient dessus et après avoir déchargé leurs pistolets, leurs escopettes, fonceraient à l'arme blanche.

Le projet qu'ils avoueront plus tard (c'était peut-être celui-là seul qu'ils s'avouaient à eux-mêmes) était simplement d'enlever le Consul, de l'enfermer en lieu sûr, dans quelque *cache*, puis de l'entraîner jusqu'à la côte et de le livrer aux Anglais. Vu l'impossibilité à peu près absolue d'opérer cette capture, vu la résistance à prévoir, il est bien évident qu'ils eussent été amenés à tout terminer sur place, à tuer Bonaparte au milieu de son escorte sabrée, et que l'attaque à main armée eût dégénéré en massacre. Seulement, à vouloir tenter cette furieuse estocade, ils s'estimaient combattants et non assassins, hommes d'épée et non de poignard; la sanglante échauffourée où disparaîtrait Bonaparte ne serait à leurs yeux qu'événement de guerre civile, prolongement de cette guerre

de l'Ouest qu'ils voulaient faire pointer jusqu'au cœur de la République. Voilà l'idée qui appartient en propre aux royalistes de coup de main; pendant plus de quatre ans, elle hantera obstinément leurs cerveaux exaltés; presque tous les projets de ce genre imaginés sous le Consulat dénoncent leur parti et signalent leur façon.

Si décidés que fussent Hyde et ses amis, ils n'entendaient risquer leur coup qu'opportunément, à bon escient, et lorsque le royalisme serait à portée d'en recueillir le bénéfice. Ce ne serait pas un acte isolé, mais la partie culminante d'un ensemble d'opérations devant concorder.

On espérait d'abord que l'insurrection de l'Ouest tiendrait assez pour recevoir un grand secours d'Angleterre et pour donner à un prince le temps de débarquer. Qu'un Bourbon parût, ce serait l'événement majeur, capital, qui produirait un grossissement soudain de l'insurrection et donnerait à tous les éléments royalistes un extraordinaire élan. Pour ouvrir toute grande au prince une des portes de la France, on avait conçu l'abominable projet de livrer Brest aux Anglais, par le moyen de Chouans qui se glisseraient dans la ville sous l'uniforme républicain, à la faveur de faux ordres (1). Parti de l'Ouest, le prince s'avancerait vers Paris, mais ne se présenterait pas en vengeur irrité; il viendrait les mains pleines de pardons, pleines de grâces. Ses proclamations promettraient aux acquéreurs de biens nationaux des compensations équitables; aux officiers républicains, la conservation de leurs grades; aux révolutionnaires civils, oubli du passé et part aux emplois; à tout le monde, ce que tout le monde désirait, la paix avec l'étranger.

Il importait même qu'aux révolutionnaires aspirant à faire une fin, c'est-à-dire à vivre tranquilles et pardonnés sous le gouvernement légitime, on pût présenter un témoignage vivant de la magnanimité royale, un homme qui fût par lui-même un gage. Cet homme, on l'avait en Pichegru, ce

(1) Archives nationales, F7, 6247.

général de la Convention qui se livrait de plus en plus au parti complice de l'étranger et s'enfonçait dans la trahison. Mieux que personne, il servirait d'intermédiaire avec les généraux qui préféreraient reconnaître le roi légitime plutôt que de plier sous un collègue usurpateur. Pichegru pourrait à son choix se jeter en Franche-Comté, en Provence, à Bordeaux ou dans l'Ouest; le mieux serait qu'il parût aux côtés du prince. A son appel, on verrait sans doute des défections dans la troupe, dans les états-majors, coïncider avec les insurrections régionales.

C'est au milieu de cette explosion d'événements que les conjurés de Paris tenteraient de décapiter la République en supprimant Bonaparte. Des courriers secrets, expédiés d'avance dans les principales villes, annonceraient l'acte au moment même où il s'accomplirait; dans le désarroi qui s'ensuivrait, les groupes royalistes prendraient le dessus et opéreraient instantanément la substitution d'un régime à l'autre. A Paris même, l'approche d'un prince, sa venue annoncée, s'appuyant d'un gros effort d'argent, tourneraient les autorités et le peuple en faveur du Roi.

Ce projet contenait une énorme part d'illusion. Ses auteurs se croyaient partout des complicités réelles, parce qu'ils avaient réussi à prendre vaguement contact avec beaucoup de gens; leur imagination voyait grand, elle voyait double ou triple. Néanmoins, héritiers des moyens d'actions inventés contre le Directoire, ils étaient eux-mêmes des précurseurs. Leur projet, c'est l'esquisse du vaste plan qui aboutirait en 1804 au plus sérieux assaut que le gouvernement consulaire aurait à subir, alors que Cadoudal viendrait se jeter et périr dans Paris et que Bonaparte passerait sur le cadavre d'un Bourbon pour monter au trône impérial. Dès l'hiver de 1800, tous les éléments de la conception existent : appel à un prince, recours à Pichegru, ligue à former entre les opposants les plus divers, coopération de l'Ouest, coup droit à porter par les Chouans de Paris. Il ne manque qu'un seul élément : la présence à Paris du plus audacieux des chefs bre-

tons. C'est déjà l'entreprise de Cadoudal, sans Cadoudal.

Un homme dont les deux frères guerroyaient dans l'Ouest, le chevalier de Margadel, qui se faisait appeler Joubert, fut chargé de recruter dans Paris une troupe d'exécution (1). Il eut à ses ordres douze hommes d'abord, logés en divers endroits avec leurs chevaux, armés, payés à raison de trois livres par jour. On espérait en embaucher d'autres, car dès 1799 on avait calculé que onze cent vingt et un Chouans s'étaient introduits dans la ville et y formaient une clandestine milice (2). Hyde répartissait la solde, tenait tout le monde en haleine, centralisait la correspondance. Il paraît bien qu'on essaya de nouer en Allemagne des relations directes avec Pichegru par l'intermédiaire du beau-frère de Hyde, l'ex-député Delarue, ancien collègue du général aux Cinq-Cents, déporté en Fructidor et rappelé par Bonaparte, auquel il payait sa dette de reconnaissance en complotant contre lui (3). Pour presser l'arrivée du prince, Hyde écrivait judicieusement à Londres qu'on ne remuerait plus désormais la France en faveur d'un espoir anonyme. Pour renverser l'odieux Directoire, il avait suffi de présenter aux Français une république meilleure. Bonaparte l'avait fait; il avait établi un gouvernement moins tyrannique; c'était un grand avantage qu'il s'était donné. Celui qu'on pouvait prendre contre lui serait d'opposer à sa puissance précaire une solution définitive, c'est-à-dire la royauté personnifiée en un prince : « Frapper le tyran au milieu de Paris n'est pas difficile; on attend seulement de quoi avoir à mettre à sa place, avant de renverser la colonne qui soutient l'édifice; c'est ce que fera l'arrivée du comte d'Artois... Nos moyens sont sûrs, notre exécution sera prompte (4). »

La correspondance se faisait en langage convenu, des pseu-

(1) Hyde de Neuville, *Mémoires*, II, p. 284.
(2) Archives nationales, F7, 4980.
(3) *Ibid.*, F7, 6227, 6247.
(4) Lettres de Hyde ultérieurement saisies et publiées par le gouvernement consulaire. *Mémoires de Hyde*, II, p. 289.

donymes servant à désigner les personnages, les lieux importants, les partis, les puissances de l'Europe. Louis XVIII était *Adrien*, le comte d'Artois *Honoré*, Bonaparte *Felix;* le chevalier de Coigny s'appelait *Dubois*, et Hyde lui-même n'était plus que *Paul Berry*; l'Angleterre était la *Bourse* (1). Les lettres étaient portées par émissaires sûrs ou passaient par personnes interposées, échelonnées de ville en ville; des femmes surtout s'employaient à cette manière de poste, des femmes passionnées de roman et de mystère. Dans leurs rapports avec l'agence, elles s'intitulaient de noms appropriés à leurs fonctions, le *furet*, le *petit matelot*. Par ces fils transmetteurs, les lettres pour l'Angleterre arrivaient jusqu'à certains points de la côte; là, on les glissait à bord de bâtiments anglais ou de navires fraudeurs qui venaient s'aposter tout exprès, à intervalles réguliers. Un service de ce genre passait par le Tréport, un autre parait avoir fonctionné aux îles Marcouf, à la pointe du Cotentin (2). On tâchait d'en établir un troisième, mieux assuré, par la côte de Calais et de Boulogne (3).

Les agents de Paris relevaient directement du parti d'Artois. Aucun indice ne permet de supposer que Louis XVIII, dans sa lointaine résidence, ait connu le détail des desseins tramés contre Bonaparte. L'existence de l'agence lui fut cependant révélée. Il la jugea un « composé de bon et de mauvais » (4). Coigny lui inspirait quelque confiance; les autres lui étaient fortement suspects. Ce n'est pas qu'il excluât le recours aux moyens de violence, mais il entendait ne les employer que judicieusement combinés avec d'autres; sa pensée restait complexe et nuancée.

(1) Lettre à Monsieur insérée dans les *Mémoires de Hyde*, II, p. 264.

(2) Archives nationales, F7, 6270.

(3) *Ibid.* F7, 6249, renseignements fournis par le nommé Butler.

(4) *Lettres inédites du comte d'Avaray à Madame Danjou*, 29 juin 1800. Cette Mme Danjou, type de Chouanne au dévouement passionné et bourru, vivait pauvrement à Paris; c'était cependant l'une des rares personnes qui communiquassent directement avec Mitau. Elle était en correspondance continue avec le comte d'Avaray, et le Roi l'appelait sa « chère Henriette. » Connaissant à fond les dessous de la Chouannerie et du royalisme, elle disait son fait au parti et ne lui mâchait pas les vérités.

Il envoyait sceptiquement à l'Ouest quelque encouragement, des instructions et des pouvoirs aux commandants de la future insurrection méridionale (1). A supposer que ces mouvements n'aboutissent à rien de décisif, ils pourraient au moins ébranler Bonaparte et le porter à entrer en négociation; en lui rendant la situation intenable, on l'amènerait peut-être à passer la main. Le Roi venait de retoucher, d'abréger sa lettre pour le premier Consul et de la mettre en forme définitive. Il rédigea également une lettre pour Lebrun, une lettre pour Moreau et d'autres avec suscription en blanc. L'abbé de La Marre, revenu à Mitau, fut chargé de porter à Paris tout ce paquet, afin qu'on l'y fit opportunément passer à destination.

Pour suivre cette délicate affaire et en général toutes celles qui intéressaient la cause, le projet où s'affermissait Louis XVIII était de s'assurer à Paris des représentants personnels, un très secret conseil royal, composé d'hommes de consistance et d'étoffe, dignes des pouvoirs étendus qui leur seraient conférés. A Paris, le marquis de Clermont-Gallerande, l'abbé de Montesquiou et le futur chef de l'école doctrinaire, Royer-Collard, s'occupaient à réaliser ce projet et formeraient le conseil royal. Ces personnages, propres à faire de bons ministres d'une monarchie restaurée, avaient en horreur les cerveaux brûlés et les agents borgnes qui s'étaient mis à la solde de l'Angleterre. Toutefois, Louis XVIII jugea bon de créer un point de contact entre l'agence conspiratrice, quelque défiance qu'il éprouvât à son endroit, et le conseil des sages. Il donna formellement ordre que Clermont-Gallerande, président de ce conseil, fût désigné à Coigny, chef de l'agence, et mis en rapport avec lui, les autres membres du conseil ne devant être actuellement nommés à personne, pas même au comte d'Artois (2). Par un lien presque inaperçu, on rattacherait au groupe négociateur le parti d'action, dont on ne rejetait pas absolument les services. D'Avaray écrirait plus

(1) Daudet, *Histoire de l'émigration*, II, p. 412-415.
(2) *Ibid.*, II.

tard au nom du Roi : « Jules (Bonaparte) ne veut-il pas servir, il faut travailler à l'abattre (1). »

Il est au moins certain que l'agence de Souabe, qui dépendait de Mitau mais communiquait avec le parti d'Artois, connut le complot parisien et tâcha de lui former, en dehors des sommes affectées aux besoins courants, un capital de réserve. L'agence de Souabe, c'était surtout d'André, qui travaillait à mettre un peu d'accord entre les deux moitiés du royalisme et à faire marcher d'ensemble ce parti bicéphale. En fait de fonds, d'André était à la source, puisque l'Anglais Wickham, chargé par son gouvernement de régler le budget de la guerre civile en France, résidait à Augsbourg. Wickham versait largement des mensualités. On essaya en outre d'obtenir de lui un gros débours, qui permettrait, une fois le coup porté, de s'emparer militairement de Paris. En témoignage, voici la lettre que d'André lui faisait passer le 27 février :

« Ce sera peut-être en vain que vous ferez tant de généreux efforts pour armer et soutenir le parti du Roi, si vous ne nous mettez en mesure de profiter dans Paris même de toutes les circonstances qui naîtront, soit par d'heureuses insurrections dans les provinces, soit par les succès des étrangers.

« C'est à nous à avoir à Paris les hommes qui doivent suivre les mouvements de l'opinion publique et saisir toutes les opportunités ; nous les avons, mais il leur faut des moyens qui ne sont qu'à la disposition de votre gouvernement.

« Il est pénible, je vous assure, dans un moment où vous agissez si noblement, si généreusement à notre égard, de demander de l'argent, mais chargé d'un travail vaste et général, honoré de votre confiance, intéressé de mille manières au succès, je croirais ne remplir que la moitié de mes obligations si je ne vous indiquais, de toutes les voies, la plus sûre pour arriver au but.

« Les fonds nécessaires pour Paris ne sont absolument qu'un dépôt, ils ne doivent être employés sous aucun prétexte

(1) D'Avaray à Mme Danjou, 17 décembre 1800.

que lorsque la réunion de nos agents en aura unanimement reconnu l'emploi nécessaire. Ils ne sont point destinés à des préparatifs ; par conséquent, ils ne peuvent point être dilapidés. Leur unique objet est de gagner, au moment favorable, le général de la garnison de Paris. Si cette occasion ne se présente pas, ils seront toujours disponibles comme ceux que M. Talbot nous avait confiés, et si d'ici à la fin de la campagne ils n'ont pas été utilement employés, ils seront encore à votre disposition.

« Quant à la somme de ce dépôt, nos agents ont toujours demandé cinquante mille livres sterling. Vous ne trouverez pas cette somme excessive, en la comparant à son utilité. Je répéterai que ce n'est qu'un dépôt qui sera toujours à votre disposition, et que j'offre de mettre cette clause dans le reçu que je vous en ferai (1). »

La réponse de Wickham ne nous est pas connue. La note à lui remise, sans s'expliquer ouvertement sur l'attentat médité, le présuppose, puisqu'elle demande à l'Anglais le moyen d'en assurer les suites et de pourvoir au lendemain. L'allusion aux sommes avancées naguère par Talbot, lorsqu'il avait été question d'exterminer le Directoire, est particulièrement significative.

III

A Paris, en attendant le moment d'entreprendre, la première chose à faire était de protéger l'organisation royaliste contre les curiosités de la police. Dans ce but, il parut nécessaire de confier à quelqu'un le soin de monter une contre-police. Un nommé Dupérou, qui se faisait appeler Marchand, parut l'homme de la chose. Il se qualifiait d' « employé de diplomatie (2) », et avait effectivement servi dans

(1) Archives de Chantilly, série Z.
(2) Archives nationales, F7, 6247.

les bureaux de Talleyrand, où il avait récemment essayé de se faire réintégrer (1). Ce fonctionnaire intermittent, actuellement disponible, accepta de monter la contre-police royaliste; il prit la chose à forfait, moyennant un prix mensuel.

C'était une acquisition précieuse que ce Dupérou, à tous points de vue. La femme avec laquelle il vivait tenait un vague salon, où les affidés pourraient se réunir et comploter. Il avait ses entrées dans les administrations publiques; il possédait des accointances avec les journaux, frotté lui-même de littérature et écrivailleur. Tous les jours, il faisait passer à l'agence des notes sur l'esprit public, empreintes d'une forte exagération dans le sens royaliste, car le but de ces sortes de communications est surtout de plaire à ceux qui les paient (2). Le principal office de Dupérou fut d'escroquer les secrets de la police et de parer ses coups.

Le gouvernement avait alors à Paris cinq polices; celle du ministère de la police générale; celle du bureau central, spécialement urbaine, celle de l'administration départementale, celle de l'état-major, et déjà la police particulière des Consuls (3). La première était de beaucoup la plus importante, bien qu'elle fût très loin d'avoir acquis la solidité redoutable qu'elle posséderait plus tard. L'élévation de Fouché au ministère lui avait donné une tête, un cerveau; elle avait en même temps des centaines de bras et d'yeux. Sans disposer d'une milice spéciale et d'un corps d'agents portant uniforme et signes distinctifs, obligée de requérir, en cas de besoin, la garde nationale ou la troupe, elle avait néanmoins ses agents d'investigation et d'exécution, ses officiers de paix, ses magistrats interrogateurs, ses inspecteurs en bourgeois; autour d'eux, la nuée des indicateurs, fureteurs, écouteurs de tout genre et de tout sexe.

(1) Archives nationales, F7, 7247.

(2) Ces rapports, dont plusieurs exemplaires subsistent, ont été publiés par M. G. Bord dans la *Revue de la Révolution*, juin-août-octobre 1888. Toutes les citations qui suivent sans référence spéciale, jusqu'à la p. 93, sont extraites de ces rapports.

(3) Rapports de Dupérou.

Le personnel secret comprenait différentes classes : la haute, les *mouchards* bien mis et musqués, ceux auxquels on payait traitement annuel et voiture au mois, ceux qui n'allaient jamais au ministère et dénonçaient par correspondance chiffrée; plus bas, des observateurs connus seulement sous leur numéro d'ordre lorsqu'ils venaient le soir au rapport, crottés et minables. Dans l'espionnage, toutes les conditions, toutes les professions étaient représentées; on y voyait des ci-devant nobles tombés à l'infâme métier, d'ex-célébrités révolutionnaires, un marquis authentique et d'anciens membres de la Convention, des teneurs de tripots, des femmes donnant à jouer à la bouillote et au trente-et-un, des matrones tenant maison de filles, une baronne qui fréquentait « ce qu'on appelle les meilleures sociétés, où elle jouait parfaitement le rôle de mouton », et, au plus bas de l'échelle, un marchand de pommes sur la place du Palais-Royal, contrefaisant l'estropié. Il y avait aussi des policiers occasionnels, ceux que l'on payait à la tâche, auxquels on donnait quelque argent pour un renseignement utile et 100 francs pour une bonne capture; on les recrutait parmi les gens d'industrie borgne ou de métier ambulant, brocanteurs, marchandes à la toilette, marchands d'habits, marchands de parapluies, sans compter « la marchande sous le parasol à la halle », et le marchand d'estampes à quatre sous la pièce, passage Feydeau. La plupart des *mouchards* hauts ou bas avaient leur spécialité et leur domaine. Ce triste personnel, legs des gouvernements révolutionnaires et même de l'ancien régime, Fouché venait de l'augmenter sensiblement.

La police n'en restait pas moins indigente et peu sûre, corrompue autant que corruptrice. Combien de ses fonctionnaires allongeaient par d'indignes profits leur intermittent salaire! En ce temps de misère générale, le taux des consciences était au plus bas; on ne mangeait guère à sa faim qu'en mangeant à plusieurs râteliers. Dupérou eut à ses gages un inspecteur de police, à raison de cent cinquante francs par

mois (1). Jusque dans les bureaux, « dans l'intérieur de Polyphème », des vendus louchaient pour son compte par-dessus l'épaule des plumitifs en train de paperasser, fouillaient de l'œil le travail du jour, l'écriture commencée.

Par eux, il connaissait d'avance les mandats d'arrêt lancés contre les gens de son parti. Dès que la police décidait de mettre quelqu'un en surveillance, c'est-à-dire de le tenir en observation continuelle et de ne le plus perdre de vue, afin de pouvoir, en cas de besoin, lui mettre la main dessus, Dupérou en était averti. Aussitôt s'engageait la lutte entre les deux polices, celle du gouvernement, celle des royalistes.

Un individu est mis en surveillance. Près de sa porte, au coin de sa rue, un marchand ambulant va se planter, son panier sous le bras, et se donne uniquement l'air d'attirer la pratique. C'est un *allumeur*; il est chargé d'amorcer la surveillance. Si l'individu sort, l'autre le suit et commence à le filer dans le labyrinthe des rues. Voici qu'on atteint un espace découvert, les quais, le Pont-Neuf, la place du Panthéon ou quelque autre, peuplée d'étalagistes et de détaillants en plein vent qui la font fourmillante et babillarde. Ici, l'*allumeur* s'efface; d'un geste convenu, il passe la consigne à l'un des marchands, qui quitte momentanément sa baraque pour continuer la poursuite. Celui-là est un *éclaireur*. Plus loin, ce charlatan à cheval qui débite aux badauds onguents et boniments, ouvre l'œil pour le compte de la police; il observe les allées et venues de l'individu signalé. Plus loin encore, l'allumeur primitif reprend la poursuite, mais c'est maintenant autre visage, autre habillement, autre homme. En passant devant une maison, il a trouvé chez le portier, qui lui-même est de la partie, de quoi se travestir et se grimer. Il arrive cependant que, malgré tous ces stratagèmes, l'individu en suspicion dépiste la surveillance. Comme la contre-police s'est procuré les noms des principaux *mouchards* et s'occupe à en dresser la liste alphabétique, il sait de qui on doit se défier, le

(1) Archives nationales, F7, 6249, affaire Clément.

café et la maison de jeu à éviter. Dans la rue, s'il se sent trop pressé, il se jette dans un cabriolet qui l'emporte au triple galop.

La configuration même du Paris d'alors le sert. Ce Paris aux rues torses, sinueuses, brisées, avec ses passages, ses étroits boyaux, ses *cours* à plusieurs issues, abonde en recoins, en replis brusques aux tournants desquels le fugitif, comme englouti par une trappe, subitement disparaît. Le soir, au lieu de rentrer chez lui, il change de garni et s'abrite chez des amis, à moins qu'il ne se cache dans les caveaux de quelque église abandonnée. Dupérou, qui a de grands projets, considère que l'une des parties de sa tâche est d'indiquer des « lieux de refuge ».

En tous points, la police du complot rendait à l'autre la monnaie de sa pièce; elle eut le front d'organiser elle-même des surveillances, d'épier des personnages considérables. On sut où Talleyrand passait ses soirées. On décida de suivre Sieyès; seulement, comme Fouché, de son côté, le faisait filer pour le compte du gouvernement, on jugea plus commode de s'entendre à prix convenu avec l'agent chargé de cette surveillance, en sorte que l'agent se trouva opérer pour le compte des deux polices. Il n'est pas douteux qu'au Luxembourg même on se procura des accointances dans l'intérieur et dans la domesticité du gouvernement.

Les relations nouées à la Trésorerie se rattachaient à un genre particulier d'opérations que Dupérou définissait ainsi : « L'enlèvement des caisses publiques et des messageries, ou fourgons, ou courriers de malles qui seraient porteurs de fonds appartenant à la République. » A la Trésorerie, un employé s'offrait à jouer le rôle d'*indicateur;* il ferait savoir le jour où partirait de Paris tel envoi d'argent, la destination, le mode de transport, les facilités d'attaque, en un mot, le bon coup à faire; pour salaire, le misérable réclamait le cinquième des prises. On ne se privait pas non plus de lier partie avec les malfaiteurs qui, dans la banlieue, entraient par effraction chez les acquéreurs de biens nationaux et procédaient contre eux par reprise un peu vive. Par exemple, Dupérou écrivait à

ses commettants : « J'ai l'honneur d'annoncer que dans la nuit de samedi à dimanche, il y aura une attaque dans la maison d'un acquéreur de domaines nationaux, à trois lieues de Paris. On m'a fait espérer que nous y trouverions quelque argent. »

En même temps qu'ils travaillaient par moyens de banditisme à se munir, à se ravitailler, les conjurés passaient déjà à l'offensive. Ils entamèrent contre Bonaparte une guerre d'escarmouches. Après la suppression des journaux contre-révolutionnaires, qui leur avaient été d'un utile secours, ils firent imprimer en cachette et circuler une feuille clandestine, *l'Invisible*. Des pamphlets sortirent en plus grand nombre : le plus atrocement calomniateur s'intitulait : *la Vérité au Corse usurpateur*. Le jeu maintenant est de montrer que la Révolution aboutit à la primauté d'un homme ; les Français n'auront-ils pas honte de préférer à l'autorité paternelle du Roi le joug d'un dictateur d'aventure, qui n'est pas même de leur sang? L'argument trouvait faveur dans les milieux et sociétés contre-révolutionnaires. Là, on avait d'abord tout espéré de Bonaparte ; comme il n'avait accordé que des satisfactions restreintes, le libérateur de Brumaire passait tyran, le dieu passait démon ; c'était un maître dur, persécuteur, sanguinaire. Et si mal élevé! On colportait des propos sur l'âpre brusquerie de ses manières ; on prétendait que « son physique ignoble » ne plairait jamais à la multitude (1).

Le peuple fut travaillé. Un matin, grande découverte dans le quartier des Halles : « Plus de deux mille brochures ont été jetées dans les baquets des marchands de poisson (2). » Un soir, c'est autour du théâtre des Italiens que les distributeurs opèrent ; ils jettent leurs libelles sur le seuil des cafés, sur le pas des portes. Ils semèrent une fois tout le long de la grande rue du faubourg Antoine des cartes provoquant au renversement de Bonaparte. Nuitamment, d'invisibles mains apposaient des placards séditieux ; près de la rue des Lombards,

(1) Archives de Chantilly, série Z, correspondance des agents de Condé, 13 janvier 1800.

(2) Rapport de police, Aulard, *Paris sous le Consulat*, I, p. 140.

on en colla un sur l'arbre de la Liberté, dénommé maintenant par le peuple « arbre de misère ». A la fin de nivôse et au commencement de pluviôse, l'effort royaliste, sans remuer sensiblement la population, se multiplie de tous côtés et perce (1). Même, avec une audace juvénile, par une sorte de gaminerie intrépide, Hyde et ses compagnons vont planter ouvertement leur drapeau en plein Paris; drapeau voilé de crêpe, drapeau noir, ils l'arboreront au front du monument qui fait perspective à la place de la Concorde; leur but est de donner une commotion aux esprits et peut-être de provoquer un mouvement.

Le 1er pluviôse-21 janvier, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, Paris à son réveil apprit avec stupeur que le portique de l'église de la Madeleine, encore inachevée, avait été tendu pendant la nuit de draperies de deuil. Le décor s'étalait entre les deux colonnes centrales; il portait une croix blanche sur un grand fond noir, avec fleurs de lys dans les coins et emblèmes monarchiques; au milieu, cette inscription : « Victimes de la Révolution, venez avec les frères de Louis XVI déposer ici vos vengeances. » Et plus bas le testament de Louis XVI, sublime testament de pardon, fixé sur la draperie en placards imprimés, s'offrait aux yeux (2).

Avant que la police eût pu faire disparaître le séditieux appareil, une foule de curieux était accourue au lieu de l'exhibition; parmi eux, des gens du peuple, des ouvriers. Sensibles avant tout au courage, ces Parisiens ne pouvaient s'empêcher d'admirer l'audace extraordinaire de l'acte; ils trouvaient cela beau d'adresse, beau d'insolence, et s'amusaient du bon tour joué à la police. La sensation s'accrut quand on apprit qu'une apposition du même genre avait eu lieu aux portes de Saint-Jacques-la-Boucherie. Là, un fait très curieux se passa; on était dans le quartier des boucheries, quartier d'industries horribles, d'étaux sanglants et d'écorcheries, laid et puissant. Les bouchers, vieille corporation parisienne,

(1) Rapports de police, Aulard, I, p. 99-129.
(2) Archives nationales, F7, 6227. Rapport aux Consuls, bureau particulier.

gardaient un fonds de loyalisme traditionnel et de fidélité à la dynastie capétienne. Quand la police vint chez eux pour enlever les insignes de deuil et de royauté, des garçons bouchers voulurent s'y opposer par la force et jouèrent de leurs vigoureux poings; il y eut rassemblement tumultueux et bagarre (1).

Ailleurs, les jeunes gens à la mode manifestaient d'autre façon que les bouchers. Dans la journée, ce rapport arrive au ministère de la police : « La promenade de tous les jeunes gens à la mode a lieu présentement heure de midi sur le boulevard des Italiens, vêtus depuis la tête aux pieds de noir, un petit morceau de crêpe noir au chapeau. Les jolies femmes ont même costume (2). » Dans d'autres promenades, un assez grand nombre de femmes paraissaient également en robe de deuil et des plumes noires avaient poussé aux chapeaux. Quantité d'exemplaires du testament furent ramassés autour du Palais-Royal et rue Feydeau. Le bruit courait qu'on en avait affiché jusque dans les communes suburbaines; l'administration municipale de Versailles mandait qu'on avait eu l'audace de lui en expédier un (3). Toute la nuit suivante, la police de Paris fut sur les dents, craignant une alerte et surveillant de son mieux la cité retombée d'ailleurs au calme plat. Les royalistes, en somme, n'avaient pu que s'affirmer et susciter quelques démonstrations; hors d'état de renverser le gouvernement, ils avaient réussi à le braver.

Bonaparte se courrouça. Bien que les auteurs du mystérieux délit demeurassent introuvables, il voulut un exemple, un immédiat exemple. Peu lui importait que le coup frappât à côté des vrais coupables, pourvu qu'il retentît.

Le 28 nivôse, avant l'incident de la Madeleine, on avait arrêté un beau jeune homme de vingt ans, Henri-Louis-Joseph de Toustain, dénoncé comme embaucheur pour le

(1) Rapport cité à la page précédente.

(2) Archives nationales, F7, 6227, rapport d'un agent de première classe du ministère de la police générale.

(3) Archives nationales, même carton.

compte des Chouans. On avait trouvé dans son logis, rue Croix-des-Petits-Champs, une caisse pleine de cocardes blanches, des poignards, plusieurs paires de pistolets, des brochures et une correspondance. En fait, Toustain était un émissaire de Bourmont, qui l'avait chargé de faire divers achats pour les troupes royales du Maine et aussi de recruter des hommes. Ses intelligences prouvées avec un parti soldé par l'ennemi du dehors le rendaient justiciable des tribunaux militaires, aux termes de la loi. Diverses personnes et surtout des femmes paraissaient l'avoir aidé dans ses opérations : « Des femmes ivres de guerre civile, écrivait la police, sont les instruments incendiaires de ces machinations (1). » Pour approfondir l'affaire, il eût été à propos de prolonger l'instruction, mais le Consul était pressé. Le 3 pluviôse, cet ordre partait du Luxembourg : « Le secrétaire d'État au ministre de la police générale. Le premier Consul me charge, citoyen ministre, de vous engager à vous concerter avec le ministre de la justice et le général Lefebvre pour la prompte traduction au conseil de guerre des individus prévenus d'embauchage pour les Chouans (2). »

Le même jour, Lefebvre se saisit de l'affaire; il ordonne au capitaine rapporteur près le deuxième conseil de guerre de se transporter immédiatement au Temple et d'y interroger Toustain, « afin qu'il soit jugé dans les vingt-quatre heures, d'après toute la rigueur des lois (3). » L'interrogatoire commença le lendemain à deux heures du matin; aux charges alléguées contre lui, Toustain n'opposait que d'invraisemblables mensonges; à six heures du soir, nouvel interrogatoire, choix d'un défenseur officieux; à dix heures, le conseil de guerre se réunit d'urgence; appliquant la loi, il prononce contre Toustain la peine de mort. Le malheureux fut conduit à la plaine de Grenelle et fusillé. On dit que sa jeunesse, sa grâce virile, son intrépidité au moment suprême émurent les

(1) Archives nationales, F7, 6227, rapport aux Consuls, bureau particulier.
(2) *Ibid.*, F7, 6227.
(3) *Ibid.*, F7, 6227.

assistants; c'était le premier sang qui coulait dans Paris depuis la révolution pacifique de Brumaire.

D'autres rigueurs suivirent. Paris vit passer dans ses rues des charretées de Chouans prisonniers, saisis dans les premiers engagements et amenés des contrées de l'Ouest; ils portaient encore une espèce d'uniforme, veste grise de coupe militaire, avec collet et parements rouges. Un conseil de guerre en condamna sept à la peine de mort; ils furent exécutés ensemble. D'autres subirent le même sort : « Tous les jours on fusille ici cinq à six Chouans », écrivait durement Bonaparte à Brune (1). Des supplices relégués aux abords de la cité, des fusillades au petit jour, un bruit sourd de décharges venant du côté de Grenelle, le mur d'enceinte éclaboussé de sang, attestaient que les lois implacables de la Révolution restaient en vigueur contre ses ennemis en armes. La population ne s'en inquiétait guère. Dans ce Paris tout occupé à revivre, dans cette fourmilière d'affairés qui s'en allaient à travers les rues boueuses au plaisir ou au lucre, qu'importait à l'indifférence publique que quelques hommes mourussent obscurément pour leur cause!

IV

C'est dans l'Ouest que la question allait provisoirement se trancher. En Vendée, les hostilités n'avaient même pas repris. Au moment où tout semblait rompu, un nouvel intermédiaire avait renoué le fil. L'abbé Bernier, ex-curé de Saint-Laud d'Angers, déjà mêlé aux pacifications antérieures, se cherchait un rôle. Ce prêtre laid, trapu, d'aspect déplaisant, cachait sous un extérieur vulgaire de remarquables qualités de finesse. De vilaines histoires couraient sur son compte; on ne l'esti-

(1) *Corr. de Napoleon Ier*, VI, 4589.

mait pas, mais on l'employait. Gardant toujours quelque chose d'interlope et de subalterne, il maquignonnerait de hauts accommodements. Dans l'occurrence, Bonaparte approuvait fort son initiative; il l'avait peut-être secrètement provoquée (1). Rien ne lui plaisait autant que de voir le clergé s'essayant au rôle de pacificateur et un prêtre travaillant à lui amener la Vendée. Bernier se rapprocha d'Hédouville et obtint des pouvoirs; aux chefs vendéens, Autichamp, Suzannet et les autres, hésitants d'ailleurs et partagés, il imposa son entremise (2).

Les deux difficultés capitales restaient la promesse de fidélité exigée des prêtres et la question des armes. Sur ces deux points, les Vendéens ne cédèrent pas, et ce fut Hédouville qui prit sur lui de transiger. Il fit entendre que le gouvernement, sans rapporter l'arrêté qui obligeait les prêtres à la promesse, ne tiendrait pas strictement la main à son exécution. Pour les armes, il spécifia que les choses se passeraient ainsi; les rassemblements de révoltés se dissoudraient, les hommes rentreraient au foyer, mais on laisserait des fusils à tous les propriétaires de fermes et métayers, pour leur défense contre les voleurs et malandrins qui rôdaient de tous côtés. En réalité, c'était laisser en armes la majeure partie des insurgés; il suffirait qu'au printemps les armées de la République fussent périlleusement aux prises avec l'ennemi du dehors pour qu'on vît luire des fusils derrière chaque buisson de la Vendée et se rallumer l'inextinguible guerre.

Devant ces conditions, les chefs de la Vendée se réunirent au bourg de Montfaucon pour en délibérer. La scène fut émouvante, très animée, car la guerre à outrance conservait ses partisans. On s'était réuni au rez-de-chaussée de la maison Thenaisie, dans le milieu du bourg. Au dehors, des gars faisaient bonne garde et surveillaient les approches, le fusil en arrêt. Comme la température était glaciale, les chefs se tenaient pelotonnés autour du feu qui brûlait dans une vaste

(1) Voy. *Commentaires de Napoléon Ier*, IV, p. 163.
(2) Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, III, p. 528-530.

cheminée à la mode du pays : tout en discutant avec passion, avec colère, ils lançaient des bûches dans l'âtre, pour attiser la flamme, et ils les lançaient avec une telle violence qu'on montra longtemps comment ces coups furieux avaient entaillé les parois de fonte et meurtri le métal (1). Il y eut des gestes courroucés, des tables renversées, et à l'issue de la conférence la maison parut comme saccagée. La paix sortit cependant de cette altercation ; la majorité des chefs reconnut douloureusement la nécessité de la conclure ; elle fut acceptée par ces rudes hommes, non subie. A Angers, lorsque l'événement fut connu, il y eut le soir au théâtre grande manifestation en l'honneur d'Hédouville et transport de joie.

Sur la rive droite de la basse Loire, au-dessus de Nantes, Châtillon commandait à des cantonnements épars. Des détachements républicains marchaient contre eux. Avant même l'expiration de la trêve, il y eut un heurt à Blain, où quelques Chouans périrent. Laissés à découvert par la défaillance de la Vendée, Châtillon et ses chefs de légion, Brigis, Ménard, Quatrebarbes, les deux d'Andigné, se mirent à négocier ; le 30 nivôse-20 janvier, à Candé, ils adhérèrent aux bases de Montfaucon, réclamèrent et obtinrent les mêmes conditions que la Vendée ; ils signèrent pour les divisions royales « de la Haute-Bretagne et Bas-Anjou (2). »

Au-dessus d'Angers, dans le Maine, Bourmont conservait une force assez compacte. Une forte colonne républicaine, commandée par le général Chabot, sortit de Laval pour le combattre. Le surlendemain, elle l'atteignit au bourg de Meslay, où il avait réuni le gros de ses forces ; on se fusilla trois heures, puis la 30e demi-brigade chargea impétueusement les Chouans et les mit en déroute. Bourmont y laissa son cheval ; les paysans des environs virent passer plus de trente voitures emmenant des blessés.

Bourmont parlementait déjà, bien que son lieutenant Chappedelaine eût remporté un sérieux avantage à Foulle-

(1) Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, III, p. 536-55.
(2) *Ibid.*, III, p. 538.

tourte. Après avoir pendant plusieurs jours discuté et ergoté, Bourmont fit savoir qu'à raison des adoucissements consentis il entrait dans la paix de Vendée, souscrivait à cette paix sans désarmement que tous les commandants royaux avaient intérêt à prendre pour modèle et pour type. Le vieux La Prévalaye avait accédé déjà pour la région de Rennes. Autour de Fougères, Piquet du Boisguy commandait et s'était fait par ses cruautés un renom atroce; après avoir poussé une pointe victorieuse dans la Manche, il se laissa battre à Parigné et fléchit à son tour. Pour les Côtes-du-Nord, Pontbriand vint faire sa soumission auprès de Dinant.

Georges cependant tenait ferme et se rencognait dans son Morbihan. Brune préparait contre lui une concentration de troupes. Dans la basse Normandie, encore dégarnie de renforts républicains, le département de l'Orne restait dominé par Frotté et ses légions paysannes; des contingents volants guerroyaient dans la partie inférieure de la Manche, d'autres et notamment la *légion du Perche* infestaient les confins d'Eure-et-Loir, de la Sarthe et de la Mayenne. L'Orne et le Morbihan, c'étaient deux taches blanches qui se marquaient encore au milieu de l'envahissement tricolore. Dans les autres départements insurgés, si des bandes sans cohésion ni discipline continuaient à courir le pays, les hostilités réglées avaient pris fin par une série de soumissions partielles.

Bonaparte admettrait-il les conditions accordées par Hédouville? Des deux concessions faites, celle qui regardait les prêtres ne répugnait nullement à sa politique; celle qui concernait les armes allait directement contre sa volonté. Lorsqu'un aide de camp vint à Paris plaider la cause d'Hédouville, le Consul lui dit crûment, à propos des armes : « Vous vous f... du monde!...; je laisserais ce pays en état, dans une circonstance difficile (c'est-à-dire dans le cas d'une campagne douteuse sur le Rhin et les Alpes), de gouverner le gouvernement. J'ai des forces en ce moment; il faut que ce pays soit dans l'impuissance de s'insurger et que les troupes soient disponibles. Nous n'aurions rien fait sans cela... Je ne

serai pas assez fou pour ne pas profiter du moment où je le puis, pour m'assurer de ce pays (1). » Au fond, il se sentait moins fort dans l'Ouest qu'il ne voulait le paraître, et ce chef impatient sut encore une fois se contraindre. Tout en se réservant de pousser contre Cadoudal et Frotté avec la dernière vigueur, il ne désavoua pas les accords passés par Hédouville pour la Vendée et les rives de la Loire.

Il calculait l'avantage moral que lui vaudraient ces premières soumissions, si imparfaites qu'elles fussent. La demi-pacification obtenue apparaîtrait à la France comme une pacification complète, le grand nom de la Vendée y aidant. Par son formidable passé, la Vendée avait pris dans l'imagination publique une place, une signification capitale; il semblait même qu'elle se fût matériellement et démesurément agrandie, allongée; depuis la Gironde jusqu'aux embouchures de la Seine, pour désigner les pays insurgés, on disait communément *la Vendée*. A savoir que la Vendée avait faibli, on crut que l'Ouest entier s'inclinait. Pour beaucoup d'espérances, ce fut un coup de massue.

Les soulèvements auxiliaires, les diversions tentées dans le Sud-Ouest n'avaient pas réussi. Dans la Haute-Garonne, les autorités n'avaient eu affaire qu'à des troubles partiels, à des essais d'émeutes rurales, facilement réprimés (2). Dans le Midi provençal, les affaires du royalisme n'avançaient guère; si l'organisation se consolidait, le metteur en branle, le général Willot, se faisait attendre. Il avait quitté la Souabe avec l'intention de se rendre à Turin et de là en France, mais l'Autriche l'avait obligé à un grand détour en le mandant à Vienne, soi-disant pour concerter avec lui un plan d'opérations (3). Dans la vallée du Rhône et la région lyonnaise, les chefs désignés pour créer des centres d'insurrection n'arrivaient pas à s'accorder, se disputaient des fonctions nomi-

(1) Lettre de Bernier à Hédouville, 30 pluviôse. — Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, III, p. 573-74.

(2) Rapports départementaux. Archives nationales, FIC, III.

(3) Lebon, *l'Angleterre et l'émigration française*, p. 284.

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
RIVERSIDE

nales et des commandements sur le papier. A Paris même, la conspiration anglo-royaliste persistait, mais renonçait aux manifestations d'éclat et, après avoir gaspillé beaucoup d'argent, se renfonçait dans les dessous.

L'absence du prince toujours attendu, réclamé, invoqué, causait une déception mêlée d'irritation. Depuis neuf ans, le comte d'Artois s'annonçait et n'arrivait pas; la spécialité de ce chef du parti d'action était de n'agir jamais. Dans le parti, on savait que des chefs de l'Ouest étaient allés récemment en Angleterre, résolus à tout pour ramener et presque enlever le prince; ils étaient allés le supplier de se confier à eux, de se jeter en France, fût-ce sur un bateau de pêche, sans attendre la douteuse flotte d'Angleterre qui devait le convoyer solennellement. A ces ardentes tentatives, les conseillers de Monsieur avaient opposé en son nom des paroles glacées. Les princes, avaient-ils dit, n'étaient point faits pour se commettre en pareille aventure. Ces gens de l'entourage préféraient vivre commodément à Londres et se faire de l'exil une carrière (1). Par eux, les décisions étaient amollies, émoussées. Les Bourbons avaient-ils donc rompu avec les traditions de leur grand aïeul? On ne reconnaissait plus le sang de Henri IV en ces princes ankylosés.

Dans la plupart des provinces, la masse non engagée dans les partis, dégoûtée de la Révolution mais aspirant surtout au repos, s'abandonnait à Bonaparte. Pour elle, Bonaparte, c'était encore la Révolution, mais la Révolution commençant à s'apaiser, à se coordonner, et la nation exténuée jouissait de ce répit. Les agents contre-révolutionnaires détestaient cette large politique consulaire qui calmait les esprits : « La

(1) Mme Danjou écrivait d'eux : « Ils sont bien à Londres, n'y manquent de rien, quand Monsieur y est presque aux expédients... Ils font les entendus, les importants, jouent un rôle qui satisfait leur petite vanité, et contents de faire la contre-révolution par de longs raisonnements et des plans qui n'ont pas le sens commun, sans sortir de leurs appartements, ils en confient l'exécution au hasard, préfèrent la fumée de Londres à celle de la poudre à canon... Ils préféreraient sûrement jouer le même rôle à Versailles, mais on voudrait y arriver sans peines, risques, fatigues... » — Lettre à d'Avaray, 8 mai 1800.

perfide modération du Consul, sa feinte modération (1), la ligne de modération qu'il tient (2) », ces mots revenaient à chaque instant sous leur plume exaspérée. L'apathie des masses leur était sujet de désolation. Ils sentirent la nécessité de reculer leurs tentatives jusqu'au commencement de l'été, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la reprise des hostilités aux frontières, avec ses chances toujours incertaines, remettrait en trouble l'esprit public. Actuellement, il ne s'agissait plus que de réserver ses moyens. Une lettre écrite par d'André montre bien pour quelles raisons l'effort royaliste mollit et s'ajourne : « La douceur apparente du gouvernement, la catastrophe de la Vendée, l'absence de nos princes, le silence des puissances sur le rétablissement de la monarchie, tout décourage l'intérieur abattu (3). »

(1) *Lettres de Mme Danjou*, 1er avril et 8 mai.

(2) Correspondance des agents de Condé, 2 janvier 1800. Archives de Chantilly, série Z.

(3) Daudet, *les Émigrés et la Seconde coalition*, p. 260.

CHAPITRE IV

AFFERMISSEMENT DU POUVOIR

Effet produit à Paris par les premières soumissions de l'Ouest. — Progrès de l'opinion. — On se sent gouverné. — Incertitude des classes plutôt conservatrices que royalistes ; défiance des capitaux. — L'adhésion vient d'en bas. — Il se forme parmi les ouvriers un grand parti en faveur du gouvernement. — Indignation contre les fournisseurs et financiers. — Arrêté suspensif du droit des *délégataires*. — Mesure d'éclat contre Ouvrard. — Émoi dans le monde des affaires. — Brochure de protestation. — Le commerce de Paris chez les Consuls de la République. — Fortes explications de Bonaparte. — Une douce captivité. — Transaction entre Ouvrard et le gouvernement. — Mesures d'assainissement. — Un scandale parlementaire. — Le tribun Courtois et le banquier Fulchiron. — Les plaideurs renvoyés dos à dos. — Accueil fait à Courtois par ses collègues. — La popularité de Bonaparte profite à la cause révolutionnaire. — Comment l'ouvrier de Paris conçoit la République. — Moyens dont se sert le premier Consul pour se tenir en contact direct avec la population. — Paris sans troupes. — Bonaparte se confie aux Parisiens. — La session législative continue. — Projet de loi sur le Tribunal de cassation. — Atteinte à l'institution du jury. — Deux voix de majorité. — Discours de Thiessé devant le Corps législatif. — Inconvenantes paroles du conseiller d'État Berlier; l'assemblée se rebiffe. — Rejet de la loi. — Annonce des résultats totaux du plébiscite. — Bonaparte s'occupe ardemment de l'Ouest et veut anéantir à tout prix les débris de l'insurrection.

I

A Paris, le gouvernement se fortifiait chaque jour dans l'opinion du plus grand nombre. Sur les premières nouvelles de l'Ouest, les fonds publics avaient remonté ; ce prompt apaisement d'une guerre rallumée par l'ineptie du Directoire donnait une haute idée de la vigueur et de la sagesse consu-

laires. En même temps, la ferme tenue du gouvernement, son imperturbabilité au milieu des dernières clameurs parlementaires, sa sévérité contre les factions, sa marche assurée, frappaient vivement les esprits. A l'enchantement qu'avaient produit Brumaire et les premières mesures réparatrices, à la reprise d'incertitude qui avait suivi, une confiance plus réfléchie succédait. Sans doute, à considérer l'aspect général des choses, que de points noirs subsistent : délabrement des finances, ruine du crédit, rareté du numéraire, incertitude sur le choix des futurs fonctionnaires départementaux et communaux, persistance de la guerre étrangère, l'Angleterre et l'Autriche toujours intraitables, une nouvelle campagne en perspective. Néanmoins, on a l'impression d'une grande et réconfortante nouveauté ; on se sent protégé, on se sent gouverné. La satisfaction qui en résulte s'exprime par des mots qui font fortune, par des empressements caractéristiques. Au théâtre, le public fait répéter chaque soir ces vers d'une pièce :

Toujours une vaste machine
Périt par un faible timon.

Cette phrase court : *A présent, les partis rampent, les hommes marchent, et le gouvernement... gouverne* (1).

L'activité de Bonaparte étonnait surtout et semblait tenir du prodige. Les gens qui l'approchaient, ses familiers, ses collaborateurs, assuraient qu'il travaillait dix-huit heures par jour. Qu'était donc cet homme supérieur aux besoins et aux défaillances de l'humanité, mangeant peu, dormant à peine, d'un esprit toujours libre dans un corps émacié ; cet homme qu'on disait tout connaître par intuition géniale et qui s'appliquait cependant à tout approfondir? On ne lisait pas en vain dans les journaux : « Jamais chef d'État n'a plus gouverné par lui-même (2). » On le savait sans cesse occupé, dans son conseil d'État, à préparer des lois fortes : on atten-

(1) *Gazette de France*, 18 germinal.
(2) *Publiciste*, 26 nivôse.

dait à bref délai celles qui donneraient à la France une administration, un système de finances, une justice, et qui referaient la chose publique en toutes ses parties.

Il est vrai que l'adhésion se marquait toujours de réserves dans les classes dites aujourd'hui conservatrices, chez celles qui sans parti pris dynastique désiraient un régime de sécurité, chez celles qui représentaient les intérêts capitalistes. La banque, le gros commerce, l'industrie, l'ancienne et notable bourgeoisie trouvaient parfois que la besogne réparatrice ne marchait pas assez vite ; certaines mesures alarmaient, et puis les successifs espoirs conçus depuis dix ans avaient été si constamment trompés que, dans cette partie de la population, la faculté d'espérer s'était comme usée. Ces gens d'ordre considéraient Bonaparte avec un mélange d'admiration et de défiance. Les qualités de gouvernement qu'il déployait passaient leur attente ; à raison de ses origines, à raison du caractère encore très révolutionnaire de certains actes, ils craignaient toujours de lui une rechute dans le jacobinisme. Ils lui faisaient un peu plus de crédit sans se livrer entièrement. La masse populaire se donnait.

A partir de pluviôse, c'est-à-dire dès la fin de janvier, les observations recueillies à ce sujet par la police répètent presque quotidiennement la même note (1). Ces rapports méritent en général peu de créance, lorsqu'ils s'attachent à préciser des actions ou des tendances individuelles, et qu'à ce propos l'imagination concurrente des policiers se donne carrière. Il en est autrement lorsqu'ils constatent un mouvement d'ensemble, un courant d'opinion, et qu'une impression générale s'en dégage.

Jusqu'alors, si interessés que fussent les agents à plaire au pouvoir nouveau, ils n'avaient signalé dans la population ouvrière de Paris qu'atonie et langueur ; sous le calme plat

(1) Les extraits de rapports que nous citons ici sont tirés des Archives nationales, AF, IV, 1329. Ils ont été produits par nous dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1901. Depuis ils ont été insérés en leur majeure partie dans le recueil de M. Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I.

de la surface, des oscillations vagues et un peu inquiétantes, cette houle de fond qui survit aux tempêtes. A présent, un mouvement plus fort se dessine ; l'ouvrier de Paris prend parti, mais il prend parti pour Bonaparte.

Le 10 pluviôse, les rapports disent : « Il se forme en faveur du gouvernement et avec beaucoup de rapidité une opinion qui va devenir très forte. » 11 pluviôse : « L'ardeur avec laquelle le premier Consul s'occupe de la chose publique y rattache tous les esprits. On ne s'entretient que de la constance de ses travaux, que des soins qu'il prend pour détruire jusqu'au germe de nos divisions... L'espérance renaît dans tous les cœurs, le crédit public va renaître avec elle. » 12 pluviôse : « La tranquillité apathique des habitants de Paris tenait à l'incertitude de leurs idées sur les suites du 18 brumaire ; aujourd'hui, la marche fière du gouvernement, sa justice impartiale, ses mœurs austères inspirent la confiance. C'est parmi les ouvriers que l'on remarque particulièrement les progrès de cette confiance. On a entendu des habitants du faubourg Antoine, le jour de la décade, crier en buvant ensemble : *Guerre à mort au gouvernement anglais, guerre à ce gouvernement tyrannique qui refuse la paix que Bonaparte lui a proposée !* D'autres faisaient entendre ailleurs le cri de : *Vive Bonaparte ! Vive le gouvernement !* Tous parlaient avec confiance du premier Consul, que les royalistes s'attachent à calomnier. » Malgré leur misère présente et la persistance de leur détresse, ces hommes de sang gaulois éprouvent une joie à se sentir commandés, conduits, dirigés fermement vers de hautes destinées.

Ce qui leur plaît aussi, c'est que Bonaparte se déclare l'ennemi des financiers suspects, l'ennemi de ces agioteurs et fournisseurs abhorrés auxquels le peuple impute l'anéantissement des finances et la misère des armées. Le Directoire avait toléré autour de lui tous les tripotages et vécu dans cette boue. En Brumaire, pour faire son coup, Bonaparte avait exploité l'animosité des fournisseurs contre le régime jacobin de l'impôt progressif et n'avait nullement dédaigné leur

concours. Vainqueur et mieux affermi, il n'était pas homme à supporter longtemps leur joug.

Pour tirer l'État de leurs griffes, l'opération la plus indispensable était de s'affranchir du système des *délégations*, ruineux pour le Trésor quoique expressément confirmé dans la nuit de Saint-Cloud. On se rappelle que le Directoire, emprunteur discrédité, n'avait pu assurer la subsistance et l'entretien des troupes qu'en accordant aux fournisseurs, sous le nom de *délégations*, un droit de prélèvement direct sur le produit de certains impôts, le droit d'arrêter les rentrées au passage, de les saisir directement dans la caisse des receveurs et de les empocher. A la façon de ce qui se pratique dans certains États insolvables de l'Orient, la République française en était descendue à engager aux mains de ses créanciers plusieurs branches du revenu public.

Depuis Brumaire, le ministre des finances avait essayé persévéramment de traiter avec les *délégataires* et de les faire consentir à une transformation de leur gage. Devant leur résistance, Bonaparte agit d'autorité et se donna de l'aise par un coup de plume tranchant comme un coup de sabre. Par arrêté du 15 nivôse, défense expresse fut faite aux receveurs de verser aucune somme entre les mains des délégataires, auxquels le gouvernement laissait seulement entrevoir un autre mode de paiement (1).

Cette manière de supprimer la garantie de créanciers peu intéressants, mais munis d'un titre parfaitement légal, se justifiait malaisément en droit. La théorie soutenue par Bonaparte, et d'après laquelle un gouvernement serait juge des engagements contractés par ses prédécesseurs, est contraire à tous les principes de la loyauté publique. Ce qui parut lui donner raison, c'est qu'à ce moment même certains fournisseurs et des plus hauts se laissaient prendre la main dans le sac. Contre l'un d'eux, Bonaparte fit un éclatant exemple. Le munitionnaire Ouvrard, type complet et supérieur de la race,

(1) Stourm, *les Finances du Consulat*, p. 129.

avait soumissionné sous le Directoire les fournitures de la marine; il avait palpé soixante-deux millions et remplissait mal ses engagements; dans son marché, dans la façon dont il l'exécutait, « tout accusait la dilapidation et l'infidélité (1) ». Le 7 pluviôse, les Consuls arrêtèrent ce qui suit : « Le citoyen Ouvrard sera mis en arrestation, le scellé apposé sur ses papiers, et le séquestre provisoire sur ses effets mobiliers et immobiliers (2). »

Cette espèce de coup d'État contre l'oppressive finance mit en alarme le monde des affaires. La banque et le commerce s'émurent; tant de gens avaient traité avec Ouvrard que sa chute pourrait déterminer l'effondrement du marché et prendre les proportions d'une catastrophe. Presque toutes les grosses maisons en seraient ébranlées; leurs chefs protestèrent. Sous ce titre : « *Le commerce de Paris aux Consuls de la République,* » une adresse imprimée, une brochure circula, signée de noms très connus dans les affaires, Sévène, Barillon, Doyen et Germain. Ce factum énumérait diverses doléances, se plaignait notamment du sort fait aux délégataires, mais il était facile de voir que l'acte d'apparence dictatoriale commis contre Ouvrard l'avait spécialement suscité.

Devant cette manifestation, Bonaparte convoqua d'urgence et toute affaire cessante les principaux négociants et banquiers. Il leur dit en présence de ses collègues : « Au nom du commerce de Paris, pour lequel le gouvernement professe une haute considération, les Consuls n'ont pas balancé à intervertir l'ordre de leurs travaux (3). » Il demanda si l'adresse avait été délibérée en assemblée générale du commerce; sur réponse négative, il s'étonna que Paris n'eût pas une chambre de commerce, organe autorisé de ses intérêts économiques, et il exprima le désir que cette lacune fût comblée sans délai. Il blâma le procédé employé par les

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4555.
(2) Texte inséré dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4555.
(3) Procès-verbal de la réunion rédigé par le secrétaire d'État, 17 pluviôse. Archives nationales, AF, IV, 1248.

signataires : pourquoi des individualités s'étaient-elles posées devant l'opinion comme organe d'une collectivité; pourquoi ne pas s'être adressé franchement à lui : « Les Consuls eussent été disposés à écouter les observations individuelles qui pourraient leur être offertes, et qui, quelles qu'elles fussent, ne sauraient offenser des oreilles républicaines, mais il fallait se présenter à eux avec franchise, au lieu de se déguiser sous un nom collectif pour surprendre leur attention. »

Ensuite, avec une simplicité forte, avec une vivacité contenue, très expressive de ces premiers temps consulaires, il se mit à se justifier de toute illégalité, à établir ses principes, à faire en même temps la leçon à la banque et au commerce trop portés à s'intéresser dans des affaires de pure spéculation :

« En quoi la mesure prise à l'égard du citoyen Ouvrard a-t-elle donc frappé le commerce? Qu'a de commun un commerçant et un fournisseur? Le commerçant ne tient au gouvernement que par les lois auxquelles il obéit, et par lesquelles il est protégé. Aucun des faits relatifs à son négoce n'est soumis à l'action de l'administration; il n'a de compte à rendre qu'aux parties privées intéressées à lui en demander. Les tribunaux de commerce et les tribunaux ordinaires peuvent seuls atteindre ses intérêts et sa personne. Tels sont les principes invariables que le gouvernement reconnaît. S'il avait fait arrêter un négociant de la rue Saint-Denis qui aurait eu un débat avec son voisin, non seulement le commerce en individu collectif, chaque citoyen aurait eu lieu et droit de se plaindre. Mais un fournisseur, un homme dans les mains duquel a été déposée une partie de la fortune publique, un homme auquel est confiée la subsistance d'une partie de la force armée et qui peut compromettre en prévariquant la sûreté de l'État, est un fonctionnaire, et un fonctionnaire trop important pour n'être pas très dangereux, s'il est infidèle. Il est, il doit être immédiatement sous la main du gouvernement. Cela est reconnu par les fournisseurs eux-mêmes, puisqu'ils se soumettent, puisque Ouvrard s'est soumis, par

une clause expresse, à être jugé administrativement et à subir la contrainte par corps.

« Qu'est-ce qu'il est arrivé au citoyen Ouvrard qui ne soit conforme à ses principes et qui ne tienne au sort qu'il s'est préparé ! Il a commencé son service avec 14 millions d'avances en denrées; il a reçu successivement et à toutes les époques des sommes excédant toujours la valeur de ce qu'il avait fourni... Lorsque des comptes ont été demandés, il a présenté d'abord une balance obscure ; deux fois une balance nouvelle a été exigée, deux fois il en a présenté une différente, toujours faite pour indigner les esprits les moins sévères.

« Ses procédés, ses marchés, tout a été examiné lentement, mûrement, dans plusieurs conseils d'administration prolongés bien avant dans la nuit et composés des hommes les plus probes et les plus éclairés dans ces matières que le gouvernement pût réunir et en présence même des agents d'Ouvrard. C'est après cette instruction administrative, longue et réfléchie, que l'arrestation d'Ouvrard a été ordonnée.

« On voudrait se plaindre de violence, quand il n'y a que ferme équité. La modération n'est utile dans un État que lorsqu'elle est l'attribut de la force, et ce qu'on aurait appelé modération dans cette circonstance n'eût été que faiblesse.

« ... Le gouvernement a fait ce qu'il avait le droit et le devoir de faire. Quel intérêt peut ici manifester le commerce? Ne sait-il pas qu'Ouvrard ne se soutenait que par la corruption? A-t-il ignoré ses acquisitions insensées, son luxe insultant? Avait-il besoin que son inconduite le menât à une banqueroute ou que la prudence du gouvernement l'atteignit pour lui retirer un crédit qu'il ne pouvait plus conserver? Le véritable commerce n'accorde jamais sa confiance à la fortune qui naît dans un jour; il la réserve pour celle qui s'établit, comme en Hollande, sur une sévère économie. Elle appartient au négociant prudent, parcimonieux même, et la défiance au traitant dilapidateur. Aucun citoyen n'est donc en droit de se plaindre, puisqu'aucune des formes conservatrices des droits des citoyens n'a été violée. Des magistrats temporaires sont

intéressés à les respecter. Le premier Consul, après les dix années de sa magistrature, ou vivra dans sa campagne, ou reprenant son casque (1) et son sabre, rentrera parmi les défenseurs de la patrie. Simple citoyen alors, il aura besoin que les formes existent pour être protégé par elles. S'il est donc vrai qu'aucun citoyen n'ait le droit de se plaindre de l'arrestation d'Ouvrard, il est également certain que le commerce n'a nulle raison d'élever la voix, puisqu'il n'a rien de commun avec cet homme et cette affaire.

« Ceci ne doit le toucher que sous un seul rapport. S'il lui importe que l'intérêt de l'argent baisse, les mesures du gouvernement conduisent à ce résultat, car il n'entend plus faire de marchés qu'en payant exactement comptant ou en valeurs avec escompte. Il ne restera donc plus de prétexte à des négociations onéreuses; on doit dire de prétexte, car il est de toute vérité que les fournisseurs étaient le plus souvent payés d'avance. Le gouvernement s'en est convaincu en examinant tous les marchés; il en existe où l'adjudicataire a reçu depuis sept à huit mois des valeurs pour 3,800,000 francs sans avoir fait encore aucune fourniture. Si l'ancienne administration de la France (on ne craint pas de le dire — la plus parfaite qui ait existé) a péri, c'est par les finances; si le Directoire a vu crouler sa puissance, la même cause a produit le même effet. En ne portant ses regards sur aucune partie d'administration, le Directoire a imposé aux Consuls le devoir de descendre jusqu'aux plus petits détails, parce qu'il n'en est pas un où le désordre n'ait pénétré, et ce devoir se remplit chaque jour. L'impatience si naturelle au caractère national a peine à se contenir. Si le gouvernement a fait quelque mauvaise opération, qu'on s'explique; s'il a manqué à ses engagements, qu'on se plaigne; on sera entendu. Si rien de tout cela n'est arrivé, qu'on attende avant de juger. Il faut trois ans pour s'apercevoir du bien que fait un gouvernement, tandis qu'une fausse mesure produit des calamités qui se

(1) Le casque de Cincinnatus.

manifestent dans vingt-quatre heures. On n'ignore point que, s'il est des circonstances où l'on doit agir avec rapidité, il en est aussi où il faut lentement préparer l'action. Cette science, souvent nécessaire à l'armée, l'est toujours au conseil (1). »

A la suite de ces paroles, d'après le procès-verbal de la réunion, les assistants exprimèrent « le sentiment unanime qu'ils s'applaudissaient d'une erreur qui leur avait procuré des explications propres à déterminer leur entière confiance, et qui ne leur laissaient qu'un regret, celui qu'elles n'eussent pas été entendues par toute la République commerçante (2) ». Selon le témoignage officiel, ils se seraient retirés admonestés et contents.

La mesure prise contre Ouvrard ne devait pas d'ailleurs être poussée à fond. Même en face de Bonaparte, Ouvrard restait une puissance. Il disposait de trop de personnes et de trop de moyens pour que les rigueurs contre lui fussent longtemps effectives. Il n'alla même pas en prison et en fut quitte pour une mise en surveillance, pour une captivité à domicile, assez douce, égayée d'innombrables témoignages de sympathie (3). Indépendamment de ses associés en affaires, il avait pour lui les gens qui vivaient de sa royale opulence et mangeaient à sa table, la nuée des parasites et *la faction des dîneurs*. Entre le gouvernement et lui, il y eut reprise de négociation et finalement transaction, acte en bonne forme conclu par le ministre de la marine et signé : Bonaparte.

En vertu de cet accord, l'apurement général de ses comptes était renvoyé à l'examen de commissaires spéciaux, confié à l'une de ces commissions dont les travaux commencent quelquefois et ne finissent jamais. Dès à présent, il s'engageait à rétablir au Trésor une somme de 14 millions; il laisserait en suspens « son compte particulier relatif à un prêt de 10 millions par lui fait au gouvernement du Directoire » ; en échange de 4 millions qui lui seraient versés sous forme

(1) Procès-verbal de la réunion. Archives nationales, IV, 1248.
(2) *Ibid.* Ces dernières lignes ont été citées par STOURM, p. 131-132.
(3) *Mémoires d'Ouvrard*, I, p. 47-48.

de valeurs recouvrables en l'an IX, il prendrait à sa charge certains paiements immédiats; moyennant quoi, l'article 2 de la convention portait : « L'article premier de l'arrêté du 7 pluviôse de l'an VIII portant que le citoyen Ouvrard sera mis en arrestation, que le scellé sera apposé sur ses papiers, et que ses effets mobiliers et immobiliers seront séquestrés, est et demeure rapporté. En conséquence, ledit citoyen Ouvrard aura la libre jouissance de ses biens et effets, et toute surveillance sur sa personne cessera à compter de ce jour (1). »

On le rançonnait, en somme, au lieu de l'exécuter. La transaction demeura secrète ou ne fut connue que dans les milieux intéressés; l'ordre d'arrestation avait été inséré au *Moniteur*, avec note explicative; l'effet produit dans le gros public subsista; il fut excellent. Les petites gens, les braves gens applaudirent à l'acte justicier, à l'inflexibilité du Consul, à sa sévérité « contre les sangsues de l'État, contre d'infidèles fournisseurs (2) ».

On sut aussi que le général Lefebvre, commandant de Paris, avait reçu l'ordre d'aller de sa personne visiter les ateliers où se confectionnait l'habillement des troupes, de vérifier la qualité des chaussures, des habits, des effets fournis, et de rendre compte (3). Le premier Consul écrivait au ministre de la guerre : « Je suis averti d'une manière certaine, citoyen ministre, que les caisses envoyées par l'agence générale des hôpitaux, à Paris, dans les différentes armées, sont composées d'instruments défectueux et de scies avec lesquels on déchire les militaires auxquels il faut faire des opérations. Je vous invite à faire cesser cet abus sans délai et à en punir les auteurs (4). » Contre les monstres rapaces qui avaient vécu de la gangrène directoriale, contre ceux qui s'acharnaient sur le soldat en détresse, qui profitaient ignoblement de ses

(1) Série des arrêtés consulaires, 28 floréal an VIII. Archives nationales, AF, IV, 12.

(2) Rapport de police du 11 pluviôse.

(3) *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4563.

(4) *Ibid.*, VI, 4584.

blessures et de ses plaies, une poursuite impitoyable s'annonçait, et il parut que l'aigle se levait pour chasser les vautours.

Comme repoussoir, un laid spectacle s'offrit aux Parisiens; on vit éclater ce que nous nommons aujourd'hui un scandale parlementaire. Le tribun Courtois, fort connu pour son rôle après Thermidor, se trouva impliqué dans un fâcheux litige avec le banquier Fulchiron et trois autres financiers. Il s'agissait d'une société de fournitures dont la liquidation donnait lieu à difficultés judiciaires, et dans laquelle Courtois avait pris intérêt, alors qu'il faisait partie des anciennes assemblées. Il réclamait de fortes sommes à Fulchiron et consorts et les accusait d'escroquerie. Les défendeurs répliquaient que l'apport de Courtois n'avait jamais été réel, qu'il n'avait consisté que dans son crédit parlementaire et les services déjà grassement rémunérés qu'il aurait rendus naguère auprès de personnages en place : « Vous avez reçu 132,000 francs dans un commerce où vous n'avez pas mis un sol, mais pour prix de vos démarches législatives et de votre crédit (1). » Portée devant le tribunal de la Seine, l'affaire fit un bruit énorme. Le public confondait dans un égal mépris les parties en cause, le tribun et les financiers, et les juges parurent partager cette impression, puisqu'ils déboutèrent Courtois de sa plainte, sans accorder à ses adversaires les dommages-intérêts qu'ils réclamaient au profit des pauvres.

Les pièces du procès, les mémoires produits par la défense avaient révélé de si louches pratiques et de tels trafics d'influence, que le Tribunat manifesta un accès de pudique indignation. Un jour que Courtois s'était hasardé à prendre séance parmi ses collègues, il fut accueilli par un brouhaha de murmures qui dégénéra en violent tumulte; le président eut peine à rétablir l'ordre (2). Malgré cette réprobation, le discrédit encouru par le politicien d'affaires, joint aux facilités que les financiers étaient convaincus d'avoir trouvées auprès des administrations précédentes, n'était pas pour relever

(1) *Journal des Hommes libres*, 5 pluviôse.
(2) Rapport de police du 10 pluviôse.

dans l'estime publique l'ancien personnel; le contraste ne s'en accusait que mieux avec l'homme nouveau et purificateur par qui tout semblait s'assainir.

A cet instant, la popularité montante de Bonaparte profite pourtant à la forme républicaine, à l'idée révolutionnaire. Les Français semblent moins disposés à renier la Révolution, depuis qu'elle a trouvé un chef et un ordonnateur. Plusieurs rapports constatent une renaissance de foi dans les destinées de la France nouvelle; il semble que quelque chose du premier enthousiasme se ranime. Lassé de tyrannies collectives et dégoûtantes, le peuple de Paris aspirait instinctivement à un chef; un roi, il l'eût subi peut-être par excès de misère, mais voici que surgit une forme nouvelle de république, répondant bien mieux à ses goûts, à ses penchants, à son tempérament tel que l'ont fait des siècles d'histoire et dix ans de révolution; supérieurement, elle répond à la vieille tradition autoritaire en l'alliant à la fiction démocratique. A voir les Français égaux sous un chef militaire et glorieux, entouré d'un bel appareil de commandement et en même temps de formes très simples, gouvernant avec vigueur, mais gouvernant au nom et au profit de tous, les ouvriers parisiens ont trouvé leur idéal de république; c'est la souveraineté nationale, c'est la liberté telle qu'ils la conçoivent, et ils croient redevenir républicains en devenant bonapartistes : « Dans plusieurs réunions formées le décadi par les ouvriers du faubourg et plusieurs militaires, on a crié : *Ni d'Orléans, ni Capet, ce sont des tyrans. Vive la République* (1) !

Bonaparte sent que Paris lui vient et cherche à l'attirer davantage. Il prend contact plus intime avec la population, par tous les moyens dont il dispose. Dans les journaux à sa dévotion, il se laisse mettre personnellement en scène; à chaque instant, il trouve bon qu'on cite des mots de lui, des propos textuels, des boutades; c'est une façon qu'il a de causer familièrement avec Paris et d'orienter l'opinon.

(1) Rapport de police du 22 pluviôse.

Un jour, les journaux racontent qu'il a dit : « Dans trois mois, je n'aurai pas besoin de trois heures de travail par jour (1) ». Et chacun va répétant que dans trois mois tout sera si bien organisé, consolidé, que chacun pourra se livrer au repos. Envers toutes les opinions paisibles, ce sont des ménagements de parole ; impitoyable aux royalistes belligérants, Bonaparte se garde de choquer ceux qui conservent des souvenirs plutôt que des espérances. Le bruit s'était répandu qu'il s'installerait aux Tuileries le 21 janvier. En manière de démenti, ses journaux lui font dire : « Je n'eusse point entré ce jour-là aux Tuileries (2). »

Pour mieux gagner les masses profondes, il les prend par leurs sentiments d'honneur ; il sait qu'on ne s'adresse pas en vain à la générosité native qui subsiste au fond de ce peuple ; hardiment, il se fie aux Parisiens et accroît leur loyauté en la préjugeant. Pour anéantir les restes de la chouannerie normande, il n'hésite pas à dégarnir Paris de troupes ; plusieurs milliers d'hommes sont poussés sur la Normandie à marches forcées, et la capitale se trouve un jour sans autre garnison que les grenadiers des Consuls, avec un peu d'infanterie et de cavalerie. Les journaux consulaires font aussitôt ressortir ce fait sans exemple suivant eux dans aucune capitale, et rapportent cette conversation, tenue au Luxembourg : « Quelques personnes, frappées de ce contraste, observaient avec un peu d'inquiétude qu'il n'était peut-être pas prudent de laisser Paris sans garnison : « Vous ne comptez donc pas, a « répondu le premier Consul, les 40,000 gardes nationaux de « Paris? Vous oubliez donc aussi ces invalides, qui retrouve- « raient de la force et de la vigueur si l'on avait encore à faire « appel à leur courage (3) ? » La garde nationale a été réorganisée, les bourgeois et les ouvriers assujettis à un service régulier ; ils crient un peu, mais éprouvent tout de même une fierté de garder Bonaparte. Le Consul dira bientôt : « Ma

(1) *Publiciste*, 9 pluviôse.
(2) *Ibid.*, 2 pluviôse.
(3) *Journal de Paris*, 12 pluviôse.

confiance particulière dans toutes les classes du peuple de la capitale est sans bornes ; si j'étais absent, que j'éprouvasse le besoin d'un asile, c'est au milieu de Paris que je viendrais le trouver (1). »

II

A côté de ce pouvoir croissant en prestige et en force, à côté de cet homme en qui l'autorité se signalait, les assemblées pâlissaient de plus en plus et s'enfonçaient dans une demi-obscurité. Cependant l'opposition tribunitienne et législative n'avait pas dit son dernier mot, et il ne paraissait nullement certain que la session pût se terminer sans encombre. Au Tribunat, Benjamin Constant avait prononcé un nouveau discours, tendant à sauvegarder l'exercice effectif du droit de pétition. Le Corps législatif protestait à sa manière contre la demi-tolérance du gouvernement en matière de cultes. Un siège au Sénat se trouvait à pourvoir ; en vertu de la constitution, le Corps législatif, le Tribunat et le premier Consul avaient chacun à présenter un candidat ; c'était entre les trois noms ainsi désignés que le Sénat devait obligatoirement choisir. Tandis que Bonaparte proposait Barthélemy, ex-directeur fructidorisé, négociateur des traités qui avaient rompu la première coalition contre la République, les députés présentèrent le citoyen Dupuis, connu seulement « par des écrits impies (2) ». Le Sénat élut Barthélemy, mais le gouvernement eut bientôt à subir un assez sensible échec.

Le conseil d'État était en train de préparer deux grandes lois, dont l'une réorganiserait l'administration départementale et l'autre la justice. De cette dernière, il parut utile de détacher la partie relative au Tribunal de cassation, de la

(1) *Corr.*, VI, 5130.

(2) *Mémoires inédits de Barthélemy.* Dupuis était l'auteur de l'ouvrage sur *L'Origine de tous les cultes.*

mettre en forme de loi spéciale et de la faire voter tout de suite. La magistrature telle que la Révolution l'avait composée, jugeait déplorablement; on crut ne pouvoir trop tôt lui donner un régulateur suprême, qui serait le Tribunal de cassation réorganisé, investi d'un pouvoir de surveillance et de répression. D'après le texte présenté, il appartenait à ce corps d'accuser tout magistrat à l'occasion de délit commis dans l'exercice de ses fonctions et emportant peine de forfaiture. Le Tribunal de cassation était chargé seul de la poursuite et de l'instruction; il instruisait sur dénonciation des parties intéressées ou sur réquisition du gouvernement; il instruisait même d'office, lançait des mandats de comparution et d'arrêt, interrogeait le prévenu; après quoi, s'il tenait l'accusation pour fondée, il renvoyait le prévenu à se faire juger par le tribunal criminel du lieu de sa résidence.

Cette procédure aboutissait à placer hors du droit commun toute une catégorie de citoyens, dans l'ordre des faits relatifs à leurs fonctions; elle leur enlevait le droit de comparaître devant un jury d'accusation avant de passer devant le jury de jugement, et les privait de cette garantie préalable, essentiellement admise par la doctrine et la législation révolutionnaires.

C'est sur ce point que les orateurs de l'opposition tribunitienne firent porter leur attaque. Ils montrèrent l'institution du jury mise en péril tout entière par cette première atteinte : « Eh quoi! — dit Thiessé — renoncerons-nous à cette belle institution dont on a fait un usage dérisoire, je le sais, mais qui est utile, si elle est indépendante? Il n'y a rien à craindre pour la liberté civile, tant que les citoyens conserveront le droit d'être jugés par *Dieu et leur pays*, formule qui ne signifie autre chose que *le jugement par ses pairs* (1). » Malgré ces fermes et libérales paroles, le Tribunat n'osa proposer le rejet. Il approuva la loi tout juste à la majorité de deux voix, par quarante-quatre suffrages contre quarante-deux; en même

(1) *Moniteur*, 10 pluviôse.

temps, par une contradiction qui décelait une arrière-pensée, il désigna, parmi ceux de ses membres chargés d'appuyer le projet devant le Corps législatif, celui qui l'avait le plus vivement combattu, c'est-à-dire Thiessé.

Devant le Corps législatif, après que les orateurs du gouvernement eurent soutenu le projet et que les tribuns Faure et Mathieu eurent conclu dans le même sens, Thiessé prit la parole. Au lieu de reproduire simplement les objections émises, il les fit valoir longuement, âcrement; contre le vœu adopté par la majorité de ses collègues, il se fit l'avocat virulent de la minorité. Il est vrai que Thiessé représentait à la fois la minorité des suffrages et la majorité des opinions.

Son discours échauffa la bile du conseiller d'État Berlier, l'un des orateurs du gouvernement. Remontant à la tribune, Berlier prit Thiessé à partie avec une extrême amertume ; il lui reprocha d'avoir méconnu son mandat, transgressé une règle constitutionnelle et manqué à ses collègues en se permettant, contrairement à leur vœu, un long réquisitoire, alors qu'il avait seulement à faire l'exposé d'une discussion. Il alla jusqu'à s'étonner que le président du Corps législatif eût toléré ce langage. L'inconvenance de cette réprimande infligée par un conseiller d'État à un membre du Tribunat offusqua justement le Corps législatif; peu s'en fallut que l'indignation ne lui rendît la parole. Parmi ces muets, il se fit un grognement significatif; le procès-verbal porte : « Il s'élève de grands murmures. Le président engage l'orateur à se renfermer dans la question (1). » Berlier se reprit sans succès à la défense de la loi. Quand on alla aux voix, le projet fut repoussé par cent quatre-vingt-dix voix contre quatre-vingt-quinze ; c'était la première fois que le gouvernement se heurtait à un vote négatif : « Dans les circonstances présentes, écrivait *le Publiciste*, ce rejet a paru un événement (2). »

Le fait semblait d'autant plus grave que le Corps législatif allait avoir à statuer sur la loi réorganisant l'administration

(1) *Moniteur*, 18 pluviôse.
(2) Numéro du 15 pluviôse.

départementale, dont le projet venait d'être déposé. Loi capitale, loi célèbre, prêtant à de hautes controverses, elle édifiait l'armature qui tient encore debout l'organisme français. Telle que nous aurons à l'examiner, elle recréait, à côté des pouvoirs politiques, le pouvoir administratif; elle instituait les préfets, les sous-préfets, et plus bas des maires nommés par l'autorité centrale ou ses délégués. Cette loi contre laquelle les orateurs du Tribunat aiguisaient déjà leurs critiques, Bonaparte en avait besoin pour établir partout l'unité de décision, l'unité d'action, l'ubiquité consulaire, et pour se mettre vraiment la France en main.

Afin de prévenir toute opposition trop forte, il veut imposer aux assemblées, par une série de succès, par un éblouissement continu; il tient à les accabler d'heureuses et décisives nouvelles. Après beaucoup de temps, les résultats du plébiscite sur la constitution ont pu être recensés dans les diverses parties de la France; ils sont magnifiques et sans précédent; contre *quinze cent soixante-deux* refus, *trois millions douze mille cinq cent soixante-neuf* votes affirmatifs se dressent. Au nom du gouvernement, des conseillers d'État communiquèrent solennellement ces chiffres au Sénat, au Corps législatif et au Tribunat. Rœderer dit aux sénateurs : « Le nombre des acceptants excède de plus de douze cent mille celui qu'obtint la constitution de 93, et d'environ deux millions celui qu'obtint la constitution de l'an III, malgré le retour de la liberté. Trois millions de votants forment la très grande majorité des Français en état d'exercer les droits politiques et à peu près la totalité des citoyens chefs de famille qui réunissent la propriété à l'instruction. L'institution du Sénat conservateur a une grande part à la gloire d'une telle unanimité. On doit aussi en rapporter une partie au nom des grands citoyens que la loi constitutionnelle a présentés à la tête des pouvoirs qu'elle établit (1). » C'était dire décemment que le nom de Bonaparte avait servi de passe-port à la constitution, et qu'il

(1) Rœderer, III, p. 313.

l'avait fallu, ce nom magique, pour réunir autour d'institutions à peine assises la presque totalité des suffrages.

Les Consuls décidèrent qu'une grande fête célébrerait ce ralliement des Français, mais qu'elle aurait lieu seulement dans la décade qui suivrait l'entière pacification des départements insurgés. Et cette soumission de l'Ouest tant désirée, qui attestera l'unanimité nationale, Bonaparte brûle de pouvoir l'annoncer définitive, absolue, confirmée; il la veut pour dompter sous le poids de ce grand fait l'indiscipline des assemblées; il la veut parce que le temps presse, parce que le printemps approche et qu'alors la République aura besoin de disposer effectivement et ostensiblement de tous ses moyens contre l'étranger en armes. Plus ardemment, la volonté du Consul se retourne vers les landes de Bretagne, vers les granits du Morbihan, vers l'archipel armoricain, vers ce refuge de Cadoudal, vers le département de l'Orne moins éloigné, vers cet entre-croisement de hauteurs boisées où Frotté se maintient, vers toutes les régions de fourrés et de broussailles où pointent encore les fusils des Chouans. C'est là, c'est en d'obscurs combats que se joue le sort de la future campagne, le sort de nos frontières. Les troupes engagées en Bretagne et en Normandie n'y peuvent rester indéfiniment, sous peine de nous manquer au moment décisif sur le Rhin et les Alpes. A l'époque où la grande guerre recommencera, la diversion de l'Ouest ne doit plus exister.

CHAPITRE V

L'INSTALLATION AUX TUILERIES

La question des armes. — Frotté, Georges Cadoudal et Bourmont. — Bonaparte veut faire un exemple. — Combat de Grandchamp. — Investissement de Georges et de ses bandes. — Bourmont intervient. — Désir d'un retentissant fait de guerre. — Soumission de Georges. — Bourmont esquive le coup et se glisse à Paris. — Frotté seul. — L'Orne rattachée à la 17e division militaire. — Enchevêtrement d'ordres. — Méthode à suivre pour démêler la péripétie finale. — Premières et impitoyables instructions de Bonaparte. — Opérations de la colonne Chambarlhac. — Frotté aux abois. — Il tente de négocier. — Son arrière-pensée. — Guidal. — Les instructions de Bonaparte n'atteignent pas leur destinataire. — Guidal se croit autorisé à négocier. — Pourparlers. — Sauf-conduit. — Rapport de Lefebvre; ordres définitifs de Bonaparte; expédition immédiate. — Bonaparte voit avant tout le but pratique et veut obtenir la reddition des armes. — A quel prix Frotté pourra vivre. — Toute discussion interdite. — Frotté doit se livrer. — Il vient négocier. — Guidal et Chambarlhac le laissent venir. — Départ pour Alençon. — Entrée en ville. — L'hôtel Jupille. — Arrestation traîtresse. — Couchée à Verneuil. — Un ordre venu de Paris immobilise la colonne. — La commission de condamnation. — *Le clos Frotté.* — Récit suspect de Bourrienne. — Bonaparte connaissait-il les circonstances de la capture? — Fin de Guidal. — Discussion de la loi départementale; communication en cours de séance; scène révolutionnaire au Corps législatif. — Le *palais du gouvernement.* — Honneurs funèbres rendus à Washington. — Discours de Fontanes. — Proposition singulière de Lefebvre. — Aménagement des Tuileries. — Le Carrousel. — La cour. — Proclamation des résultats du plébiscite. — Les Halles et la place Vendôme. — Sortie du Luxembourg. — Aspect disparate du cortège. — Les troupes. — La voiture consulaire. — La foule. — Première revue aux Tuileries. — Le corps diplomatique. — Réception ouverte. — Bonaparte prend possession des Tuileries.

I

L'obstacle à la soumission effective de l'Ouest restait la question du désarmement. Dans la Vendée et sur les rives de

la basse Loire, on devait tenir quelque compte des restrictions admises par Hédouville. A Cadoudal et à Frotté, le Consul prétend imposer des conditions autrement nettes et dicter impérieusement la loi; il veut que la remise des armes soit immédiate et totale. C'est à quoi les deux chefs ne paraissent nullement disposés à consentir. D'autre part, parmi les chefs qui ont renoncé aux hostilités, il en est un au moins, Bourmont, qui équivoque sur les termes de sa soumission et tâche d'éluder tout désarmement. Il n'a pas rendu de fusils; il avait des canons, il les a cachés; c'est trahir une arrière-pensée et tenir sourdement en échec le pouvoir pacificateur. Devant ces ténacités factieuses, le système de Bonaparte est toujours de faire des exemples individuels et de les faire terribles, tandis que, se retournant vers les masses, il pardonne largement et rallie. Donc, il ordonne de poursuivre à outrance la guerre contre Georges dans le Morbihan, contre Frotté dans l'Orne et au besoin contre Bourmont dans le Maine. Parmi ces chefs qui résistent ouvertement ou qui rusent, il voudrait en prendre un et le tuer, pour l'effet à produire. Tout au moins entend-il qu'avant d'admettre les derniers rebelles à poser les armes, on les batte, on leur inflige une sanglante leçon; qu'il y ait fait de guerre et victoire. Le débris d'insurrection qui subsiste encore, il veut le fracasser, avec un bruit de destruction qui se répercute en France et hors de France.

Brune entamait le Morbihan; il avait fini par rassembler quinze ou vingt mille hommes et s'avançait à leur tête. A Paris, Bonaparte haletait d'impatience : « J'attends avec bien de l'intérêt, écrivait-il à Brune, le moment où vous serez débarrassé de ce malotru de Georges .. Point de ménagement pour ce brigand (1). »

Une forte colonne républicaine sortit de Vannes et marcha sur Granchamp, où Georges passait pour avoir établi son quartier général. A Grandchamp, on ne trouva personne, mais un parti de Chouans surgit derrière la colonne et attaqua

(1) *Corr.*, VI, 4567. *Correspondance publiée* par Lecestre, p. 9.

l'un de ses convois. Les soldats d'escorte se jetèrent dans une masure et y tinrent jusqu'au soir, en héros, à trente-trois contre cinq ou six cents; ils furent enfin délivrés. La colonne avait rebroussé chemin et trouva l'ennemi posté en force sur les hauteurs de Plaudren ; les pentes, les ravins s'allumèrent d'un grand feu de tirailleurs ; on se battit tout le jour avec acharnement; les Chouans essayèrent un mouvement tournant et furent repoussés; on les débusqua ensuite des hauteurs. Avec un grand courage, leurs chefs se reformèrent en ligne et essayèrent de rallier leurs gens ; tous furent à la fin battus et culbutés. Cette chaude affaire ne décidait cependant de rien, car les troupes républicaines rentrèrent à Vannes pour reprendre haleine (1). Mais d'autres colonnes se glissaient le long de la côte et séparaient Georges de la mer et de l'Anglais, c'est-à-dire de sa base de ravitaillement. Un troisième corps s'avançait par le nord du département et dépassait Ploërmel, après un vif combat. Cadoudal et le gros de ses forces se trouvèrent resserrés dans le pays situé entre Elven, Locminé et Camors, vaste étendue de futaies et de taillis épineux.

Il ouvrit des pourparlers et demanda au général en chef une entrevue. On en sortit presque d'accord et tout s'acheminait à une capitulation complète, lorsqu'une extraordinaire intervention vint se jeter à la traverse. Bourmont, resté dans le Maine au milieu de ses bandes immobilisées par la conclusion de sa paix, mais encore armées, visait à s'arroger sur les autres commandants royalistes une sorte de patronage. De Daon, il écrivit pour demander que Georges bénéficiât des mêmes conditions que la Vendée; qu'il fût associé à cette paix armée, à cette fausse paix dont les chefs du parti avaient tout intérêt à faire la loi commune de l'Ouest; il menaçait, si l'on n'obtempérait pas à cette exigence, de reprendre lui-même les hostilités. Le plus étonnant était qu'Hédouville appuyait dans une certaine mesure son audacieuse prétention.

(1) Rapport produit par Martel, *la Pacification de l'Ouest*, p. 129-137.

Brune, engagé dans le Morbihan, ne savait plus que faire; une lettre de Bonaparte le tira d'embarras : « Que devez-vous donc faire : immédiatement après la réception du présent ordre, demander à Georges que sous vingt-quatre heures il vous livre ses canons et vingt mille fusils; s'il le fait, il ne restera plus qu'à parcourir le pays, à s'informer de ses principaux lieutenants, à exiger que lui, Georges, vienne à Paris, et que ses principaux lieutenants se rendent dans différentes villes de la République, où on leur fera toucher des pensions pour vivre... Si, par la réponse à la sommation que vous lui ferez, Georges au contraire cherche à gagner du temps, déclarez-lui que, n'ayant pas posé les armes, n'ayant pas rendu ses canons, vous le regardez comme l'agent de l'Angleterre et ayant faussé sa parole; faites alors marcher vos colonnes, déployez vos forces, et souvenez-vous que les républiques naissantes ne gagnent rien à traiter avec des rebelles; qu'il faut être généreux envers les peuples, mais après avoir été sévère envers les rebelles qui conservent des intelligences avec les ennemis de leur patrie (1). »

Ainsi, qu'on s'assure des garanties réelles; sinon, il faut faire parler le canon et le faire parler très haut. C'est au fond ce que Bonaparte préférerait : « Il fallait une journée vigoureuse, reprend-il. L'affaire de Grandchamp n'a pas été assez décisive. Il fallait qu'au moment de pacifier, il ne restât aucun fort rassemblement, et que le peuple du Morbihan eût reçu une leçon qui l'empêchât de remuer une autre fois (2). » Le 25, il insiste : « J'attends votre premier courrier; il m'apportera la nouvelle de cinq à six combats l'un sur l'autre qui finiront la guerre de l'Ouest et retentiront dans l'Europe (3). »

Georges fut immédiatement sommé. Il se sentait étreint par des forces supérieures. D'autre part, il ne plaisait guère à ce royaliste rural de devoir des conditions meilleures à l'émigré Bourmont, à ce collègue qui se donnait vis-à-vis de lui des

(1) *Corr.*, VI, 4575.
(2) *Ibid.*, VI, 4575.
(3) *Ibid.*, VI, 4592.

airs de supériorité. Il aima mieux tout abandonner provisoirement, capituler aux mains des républicains, quitte à se reprendre ensuite si l'avenir le lui permettait. Il admit toutes les exigences, livra ses canons, livra un certain nombre de fusils, promit le reste et se rendit au quartier général, acceptant d'être conduit à Paris. Au fond, il n'était pas fâché d'aller voir de ses yeux ce qu'étaient le gouvernement nouveau qui s'érigeait à Paris et ce fameux Bonaparte. Le général Brune reçut sa soumission. Le Morbihan commença ainsi de se pacifier, mais à petit bruit et sans le tonnant fait de guerre que Bonaparte avait souhaité.

Bonaparte s'est déjà retourné contre Bourmont et songe à faire porter sur lui l'exemple : « Bourmont nous joue, écrit-il à Hédouville le 24, il n'a rendu ni ses canons ni ses armes... Faites connaître à Bourmont qu'il ait à rendre ses canons vingt-quatre heures après votre sommation à cet effet, et trois mille fusils trois jours après. Sur la réponse négative, mettez-vous à la tête de vos troupes et ne quittez vos bottes que lorsque vous l'aurez détruit (1). »

Voyant fondre sur lui l'orage, Bourmont ne cherche plus qu'à esquiver le coup. Devenu subitement souple et glissant, il se dérobe, écrit à Hédouville qu'ayant dissous ses bandes et renvoyé ses hommes, il n'est plus en pouvoir d'opérer le désarmement; le gouvernement n'a qu'à se charger de cette besogne, s'il la juge nécessaire. Quant à lui, il n'est plus qu'un particulier soumis; comme tel, il se présente aux portes d'Angers, se remet à Hédouville, sachant qu'à se livrer en de telles mains il n'a rien à craindre, et obtient des passeports pour se rendre à Paris (2). Bien que l'exemple fût manqué, Bonaparte prit son parti de ce dénouement. Il fit savoir qu'il verrait volontiers Bourmont et qu'il accueillerait également Cadoudal, afin de juger le parti à tirer de l'un et de l'autre. Vis-à-vis de ses adversaires, il n'admettait d'autre alternative

(1) *Corr.*, VI, 4588.

(2) Voy. les lettres échangées entre Bourmont, Hédouville, Brune et Bonaparte. Chassin, III, p. 564-569, 571-572.

que de les supprimer ou de les capter et de les utiliser.

Dans l'Orne, Frotté restait en armes. De tous les chefs, c'était le seul qui n'eût encore proféré aucune parole de paix et celui qui avait le plus haineusement mené la guerre. Contre cet obstiné partisan, Bonaparte désormais s'acharne. Il veut à tout prix avoir cet homme, l'avoir mort ou vif et plutôt mort que vif. Il veut que dans l'Orne, sur ce théâtre plus rapproché de Paris, il y ait anéantissement radical des rebelles et que là soit frappé le grand coup de clôture. Il a disposé les choses de façon à conduire de Paris les opérations, directement et personnellement; c'est lui-même qui organise la poursuite, la battue, la « chasse générale (1) ».

L'Orne faisait partie de la 14e division militaire, qui avait son siège à Caen et pour chef le général Gardanne. Cette division venait d'être distraite du grand commandement de l'Ouest et rattachée à la 17e, c'est-à-dire au gouvernement de Paris, confié toujours à Lefebvre, qui n'était lui-même que la main de Bonaparte (2). Sur les lieux mêmes, le général de brigade Guidal commandait la subdivision de l'Orne; le général de brigade Chambarlhac commandait la force mobile envoyée dans le département pour activer la poursuite, les 3,000 hommes qui s'avançaient de Paris à marches forcées. Ces deux généraux relevaient de Gardanne, mais correspondaient en même temps avec l'état-major de Paris; Chambarlhac ne se privait pas d'écrire directement au premier Consul. Leurs rapports, plus ou moins arrangés, étaient aussitôt communiqués aux journaux de Paris, afin que le public suivît la progression dans le succès. A chaque instant, Bonaparte dépêchait des aides de camp, des officiers messagers, aux généraux placés en sous-ordre, sans préjudice des instructions que ceux-ci recevaient de leurs supérieurs directs. Ce croisement d'ordres, cet enchevêtrement produisait parfois quelque confusion, des mouvements contradictoires.

(1) *Corr.*, VI, 4545.

(2) Arrêté du 12 pluviôse, procès-verbaux des séances consulaires. Archives nationales, AF, IV, 4.

Ainsi s'explique qu'une sorte d'obscurité plane sur la phase suprême des opérations, sur le drame qui a donné lieu à des controverses passionnées. Cependant, à préciser la corrélation des dates, à pénétrer le sens intime des divers ordres et leurs nuances, à observer leur réaction sur les événements, la péripétie finale se démêle, se dessine; on la suit au travers de ténèbres qui paraissent s'épaissir jusqu'au moment où perce une rougeur sinistre.

II

Le 22 pluviôse-11 février, Bonaparte expédie à Gardanne, par un aide de camp, des instructions décisives. Plus d'atermoiements ni de ménagements; il faut que Frotté et ses principaux lieutenants soient saisis d'autorité ou tués, afin que, prisonniers ou morts, ils attestent l'écrasement de leur parti. D'où ces ordres homicides : « Je vous envoie, citoyen général, un de mes aides de camp pour rester auprès de vous et m'apporter la nouvelle de la prise ou de la mort de Frotté. Il faut que cela finisse... Que pluviôse ne se passe pas sans que vous m'annonciez la fin de cette guerre. Ce n'est pas le cas de faire aucun accommodement avec Frotté... Tâchez d'avoir en vos mains le baron de Commarque, commandant la 1re division (royaliste); le chevalier de Monceaux, commandant la 2e division; le nommé Lavi-Dubois, commandant la 2e division; d'Hauteville, Memecourt dit Fortunat, Picot, Ruès, Hugon, Des Essarts. Mettez des colonnes à la poursuite de tous ces brigands. Vous pouvez promettre mille louis à ceux qui tueront ou prendront Frotté, et cent pour chacun des individus ci-dessus dénommés. Il faut qu'au plus tard au 10 ventôse aucun de ces hommes n'existe plus (1). »

(1) *Corr.*, VI, 4581. C'est par erreur que M. de la Sicotière, dans son grand

Jusqu'au commencement de pluviôse, Frotté avait tenu les campagnes de l'Orne sous sa domination errante. Lui et ses lieutenants passaient de forêt en forêt, s'établissaient çà et là dans des châteaux abandonnés ou complices. Ses bandes surgissant des bois, dévalant des raides coteaux, se coulant par les chemins creux, avaient continuellement porté des coups: envahi le bourg du Sap et fait là un massacre de patriotes; soutenu aux forges de Cossé un rude combat; à l'extrême nord du département, poussé une pointe sur Vimoutiers et battu des gardes nationales. Sur la lisière d'Eure-et-Loir, elles avaient surpris et rançonné Bellême; là, c'était la légion du Perche qui avait opéré, avec 500 hommes de troupes réglées, portant un uniforme. Alençon ne se sentait pas en sûreté, menacé par les bois qui l'environnaient et que l'on disait fourmillants d'insurgés. Les villes se partageaient, les partis s'y menaçaient, et jusqu'aux enfants jouant dans les rues se divisaient en deux bandes, dont l'une criait : *Vive le Roi!* et l'autre : *Vive la République! Vive Bonaparte* (1) ! Sur ces populations normandes, placides par tempérament, mais sorties de leur naturel et échauffées par une atmosphère de guerre civile, Frotté exerçait l'ascendant du plus fort.

L'arrivée de Chambarlhac avec ses deux demi-brigades changea la face des choses. Il nettoya la lisière méridionale du département, anéantit la légion du Perche, dégagea Alençon et se porta jusqu'à Domfront. Guidal fit une grande battue dans la forêt d'Écouves, « par des chemins affreux (2), » et atteignit plusieurs partis de rebelles. Le baron de Commarque faillit être pris au château de Chaux. Frotté se trouva relégué dans le bout du département. Derrière lui, la retraite, l'issue se fermait, car la partie inférieure de la Manche achevait de se pacifier. Devant lui, les colonnes républicaines débusquaient

ouvrage sur Frotté, suppose des ordres secrets de Bonaparte, restés inconnus. Tous les ordres du premier Consul, tels qu'ils figurent dans les recueils publiés, se suivent et se lient parfaitement.

(1) La Sicotière, I, p. 430-436. — Chassin, III, p. 581-583.

(2) Rapport cité par Chassin, III, p. 584.

les Chouans de leurs retraites successives, rétrécissaient le cercle. Encore un effort, un dernier effort, et ce sera le moment où la bête forcée s'épuise et succombe, le triomphe de la meute, l'hallali : « Frotté est aux abois, » lisons-nous alors dans la correspondance consulaire (1).

Il s'était gîté aux environs de Bagnoles, pays accidenté, couvert, boisé, pays de rochers et de vipères. Autour de lui, quelques fidèles se pelotonnaient encore ; des bandes maintenaient leurs positions, mais beaucoup de courages faiblissaient ; les Chouans venaient par groupes se rendre aux républicains. Frotté savait de plus que tous les chefs de l'Ouest avaient fait leur soumission l'un après l'autre, que lui restait seul, isolé, le dernier (2). Dans ce grand délaissement, il se raidissait encore contre tant d'épreuves. Au cours de cinq ans de guerre, dans ce duel continu avec la mort, son âme s'était épurée, fortifiée. Après les égarements d'une jeunesse tourmentée, il était revenu à Dieu, à des sentiments chrétiens, sans cesser d'appartenir au Roi. Ses lettres d'alors respirent une conviction inébranlable, une mélancolie fière. A bout de ressources et hors d'état de prolonger la lutte, il se résignait, mais ne s'abandonnait point. Sans vouloir se rendre, il ne désespérait pas de traiter, s'attendait à des conditions très dures, mais n'admettait pas qu'on lui imposât l'humiliation de désarmer lui-même ses hommes, de leur arracher les fusils dont ils s'étaient vaillamment servis ; plutôt mourir ! « Jamais l'ordre de rendre les armes ne sortira de ma bouche ni de ma plume », écrivait-il à Commarque (3).

En même temps, habitué à une guerre d'embûches, vivant au milieu de paysans tenaces et matois, il s'était fait une conscience pareille à la leur ; il se jugeait en droit de ruser avec l'ennemi et de le tromper. Si les républicains prétendaient opérer eux-mêmes le désarmement, il ne s'y oppo-

(1) *Corr.*, VI, 4592.
(2) Lettre de Frotté à Hugon, *Moniteur* du 29 pluviôse.
(3) Martel, *la Pacification de l'Ouest*, p. 180-181, d'après les Archives nationales.

serait pas en apparence, mais tâcherait de le rendre illusoire ; il ferait en sorte que beaucoup de fusils fussent cachés, enfouis, et qu'on se gardât pour l'avenir cette réserve de guerre civile. Les royalistes de sa trempe, comme les puissances de l'Europe, n'admettaient pas qu'une paix avec la Révolution, avec Bonaparte, fût autre chose qu'une trêve précaire, une paix menteuse. Ils mettaient leur honneur à ne jamais traiter franchement.

La première idée de Frotté fut de se rattacher et comme de se raccrocher à cette lointaine paix de Vendée qui laissait à toute une partie des insurgés le droit de conserver leurs armes, c'est-à-dire l'honneur et l'espoir. Il écrivit en ce sens une lettre à Hédouville, établi toujours à Angers, et la lui fit passer à travers l'épaisseur de la Bretagne (1). Hédouville, dépourvu d'autorité dans les districts normands, ne pouvait que se récuser; il renvoya Frotté à traiter avec les généraux qui guerroyaient contre ses bandes (2).

Frotté s'y essayait déjà. Il avait donné ordre à ses officiers de suspendre les hostilités et avait informé de cette décision les généraux républicains. Il avait fait passer à Caen, auprès de l'état-major, quelques paroles de paix. Il tâta Chambarlhac. Le 20 pluviôse, de Domfront, Chambarlhac rendait compte de cette démarche au premier Consul : « Je dépêche, citoyen Consul, mon aide de camp pour porter au général Lefebvre une lettre qui m'a été adressée par le baron de Commarque faisant *(sic)* pour M. Frotté; elle porte des paroles de paix. J'attends vos ordres ainsi que ceux du général en chef qui vous en fera part. Je saisis cette occasion pour me rappeler au souvenir de votre estime et amitié. Salut et respect. — Chambarlhac (3). »

La réponse de Bonaparte nous est connue par l'allusion qu'il y fit dans deux lettres à Hédouville et à Brune : 24 pluviôse : « Frotté a demandé à se soumettre... Frotté demande

(1) La Sicotière, II, p. 467.
(2) Chassin, III, p. 585, d'après les notes d'Hédouville.
(3) Archives nationales, AF, IV, 1590.

à cor et à cri à traiter. Ma seule réponse a été qu'il eût à se rendre à discrétion; on le poursuit (1) ».

Provisoirement et sans rien préjuger, Chambarlhac avait fait savoir à Frotté qu'il eût à se constituer captif; alors il intercéderait pour lui (2). Chambarlhac voulait moins tuer Frotté que de l'avoir prisonnier, afin de le ramener avec lui à Paris et de se parer de cette capture.

Frotté s'était adressé de même au général Guidal, qui exerçait dans l'Orne le commandement territorial. C'était un vilain homme que ce Guidal, mari d'une femme perdue, affamé d'argent et quêteur de louis (3). Vers la fin de l'année précédente, à l'heure où la partie semblait belle pour les Chouans, il avait eu envers eux des ménagements suspects. Récemment, dans l'affaire de Bellême, son incurie avait frisé la trahison; il avait fallu un dur rappel de Bonaparte pour le ramener à la ligne du devoir. Entre Frotté et lui, des rapports indirects, des demi-contacts avaient certainement existé (4). A raison de ce passé, Frotté espérait trouver auprès de lui des facilités et des complaisances spéciales.

Cette fois, avant de rien écouter, Guidal jugea bon d'en référer à son supérieur direct, le général commandant la 14e division militaire à Caen. Il se passa alors un fait qu'aucun auteur n'a remarqué et qui ne fut pas sans influence sur la suite des événements. Le général Gardanne, commandant la division, s'était absenté de Caen pour conduire une colonne en Ille-et-Vilaine. Les ordres à lui expédiés par le premier Consul le 22 pluviôse, ceux que nous avons cités, ceux qui interdisaient tout accommodement avec Frotté, ne l'avaient pas trouvé à Caen et le cherchaient plus loin. En partant, il avait laissé l'*intérim* du commandement territorial au général Avril. Ce fut ce dernier qui ouvrit le message interrogatif de Guidal. Ignorant la rigueur des intentions consulaires, il

(1) *Corr.*, VI, 4588 et 4589.
(2) *Moniteur*, 23 pluviôse.
(3) Voy. La Sicotière, II, p. 408-409.
(4) *Ibid.*

autorisa Guidal à négocier et à recevoir la soumission de Frotté sans faire du désarmement préalable une condition expresse.

Ainsi couvert, Guidal crut pouvoir accueillir les émissaires de Frotté. L'un d'eux, Du Verdun, vint à Alençon ; des pourparlers s'engagèrent. Toutefois, Guidal tint à faire connaître la situation à Paris et le 25 pluviôse dépêcha un courrier au cabinet militaire du premier Consul.

Ce courrier tomba dans Paris le 25 au matin. De son côté, Lefebvre prévenu avait rédigé un rapport. Il y annonçait avoir donné l'ordre d'accélérer la poursuite, mais indiquait en même temps les avantages qui pourraient résulter d'une capitulation accordée au rebelle, d'un arrangement *in extremis*, si on réussissait à lui imposer les conditions suivantes : « Remettre sur-le-champ dix mille fusils, faire déposer ou remettre les armes à tous les chefs sous ses ordres, venir se constituer en surveillance dans le département de Seine-et-Oise (1). »

En somme, Lefebvre posait la question entre les rigueurs extrêmes et une capitulation avantageuse à la République ; c'était au premier Consul à statuer sur cette alternative.

Bonaparte ne balança pas un moment. D'urgence, dans la même matinée, il dicta pour Guidal la lettre suivante, à l'effet de dissiper tout malentendu : « Le général Gardanne — Bonaparte croyait que l'autorisation de négocier avait été donnée par Gardanne non encore prévenu, alors qu'elle émanait d'Avril — le général Gardanne ignorait les intentions du gouvernement lorsqu'il vous écrivait de recevoir Frotté sans qu'au préalable le désarmement complet de ses bandes eût eu lieu. Le premier Consul m'ordonne de vous mander de mettre de bons espions en campagne, et de marcher sur le lieu où Frotté et ses principaux officiers pourraient se réfugier, à moins que ce chef de rebelles ne consente au désarmement absolu de ses bandes. Il faut être bien

(1) Chassin, t. III, p. 588, d'après les Archives historiques de la guerre.

aveugle pour ne pas sentir que le peuple abandonne ces brigands à leur impuissante rage... Confiez une colonne au brave Jaume, votre aide de camp; mettez-vous à la tête de l'autre; le général Chambarlhac fera également marcher la sienne, et vous serez bientôt défait de Frotté. Qu'il se rende à discrétion; il peut alors compter sur la générosité du gouvernement qui veut oublier le passé et rallier tous les Français, mais qui ne consentira jamais à être la dupe de quelques rebelles... (1). »

Cette lettre donne la mesure des intentions définitives de Bonaparte. Impérieusement, il interdit toute discussion, tout ce qui pourrait ressembler à un accord débattu et conclu de gré à gré. Toutefois, comme la question des armes, enfermant l'avenir de la situation dans l'Ouest, prime pour lui toutes les autres, il estime que la certitude d'avoir les fusils vaut bien qu'on renonce à forcer Frotté dans son repaire et à le saisir de haute lutte. On pourra donc lui signifier que, s'il livre les armes et se rend à discrétion, la générosité du vainqueur ne lui fera pas défaut. Dans ce cas, dans cet unique cas, ce sera pour lui la vie sauve; en toute autre hypothèse, la poursuite à outrance et la mort.

Bonaparte prit soin d'assurer par lui-même l'expédition instantanée de ses ordres. Un officier de la garde à cheval se tenait en permanence au Luxembourg; le pli lui fut remis, avec ce billet du Consul : « Le citoyen (nom en blanc) de la garde à cheval des Consuls partira sur-le-champ à franc étrier pour Alençon. Il remettra au général de brigade Guidal la dépêche ci-jointe (2). Il restera le moins possible à Alençon, s'y informera de l'état de la guerre contre les Chouans, en rapportera un état de situation de nos forces dans le département de l'Orne et une note sur l'esprit qui

(1) *Corr.*, VI, 4593.

(2) La Sicotière, II, p. 475. M. de La Sicotière s'est demandé quelle était la dépêche urgente que ce billet enjoignait de porter. C'était la dépêche que nous venons de citer et nulle autre, car le billet porte la même date, 25 pluviôse. L'identité des dates ne permet aucun doute.

anime les chefs militaires. » L'officier sauta en selle et se lança sur la route de Normandie.

Les pourparlers auxquels Guidal se croyait autorisé continuaient dans Alençon. Après Du Verdun, Commarque et Hugon s'étaient présentés de la part de Frotté. Le général Chambarlhac, qui s'était reporté sur Alençon, participait aux colloques; il se montrait très dur, mais le ton, le langage de Guidal, des avis clandestins émanés de lui et peut-être aussi de certains subordonnés, laissaient espérer quelque ménagement (1). Il fut arrêté que, pour tout terminer, Frotté viendrait en personne; il viendrait dans la nuit du lendemain, dans la nuit du 26 au 27; un sauf-conduit en bonne forme lui fut expédié. Ses émissaires le rejoindraient et reviendraient avec lui. Chambarlhac expédia aussitôt à Paris pour aviser de ce résultat; à Paris, on l'interpréta comme une soumission absolue, comme une reddition sans débat ni réserve; la note suivante fut insérée au *Moniteur* du 27 : « Le général Chambarlhac, qui se trouve dans ce moment à Alençon, mande que Frotté, Commargue *(sic)* et plusieurs autres doivent s'y rendre dans la nuit du 26 au 27. On ne doute pas qu'ils ne soient disposés à se soumettre à toutes les conditions qui leur seront imposées. » Cette façon de publier la venue de Frotté au chef-lieu prouve bien que le Consul n'avait pas l'intention de l'y attirer insidieusement et de le faire tomber dans un guet-apens.

Le courrier de Chambarlhac annonçant l'arrivée imminente de Frotté se croisa vraisemblablement en route avec l'officier qui apportait l'ordre de ne point le recevoir à moins de désarmement préalable.

Cet officier, après avoir galopé à franc étrier sur les chemins de l'Eure et de l'Orne, à travers les bourgades occupées militairement, à travers les villages hostiles, atteignit Alençon le 26. Dans le message dont il était porteur, Guidal lut

(1) Mme Danjou, qui avait d'étroites relations avec la chouannerie normande, cite par deux fois dans sa correspondance l'adjudant général Dormenault comme ayant été intimement mêlé à l'affaire.

l'ordre de ne plus traiter avec Frotté, de lui courir sus et de l'appréhender, à moins qu'il ne livrât les armes et ne se rendît à discrétion. De son côté, Gardanne rentré à Caen et enfin prévenu ordonnait de le saisir « mort ou vif (1) ». Guidal se sentait suspect à raison de sa conduite passée; pour se réhabiliter dans la confiance du Consul, il était homme à ne pas reculer devant un crime. Dans quelques heures, Frotté allait arriver; il arrivait, à la vérité, protégé par son sauf-conduit, c'est-à-dire, pour tout homme d'honneur, inviolable et sacré; mais enfin cette proie si ardemment convoitée, si longtemps chassée, on allait pour un instant la toucher, la tenir; après l'avoir eue dans la main, la laisserait-on échapper? Guidal se sentit alléché au crime par la facilité de le commettre. Chambarlhac, qui ne voulait rentrer à Paris qu'en ramenant Frotté prisonnier, fut nécessairement mis au courant. Les deux hommes s'interrogèrent, se consultèrent, et l'échange de leurs réflexions allait les conduire à un acte abominable. Ils avaient pouvoir de recevoir Frotté à merci et non de le recevoir à composition. Frotté cependant venait négocier et non se livrer; ils le laissèrent venir.

III

Avant l'aube, à quatre heures, Frotté avait quitté sa retraite des environs de Bagnoles. Il cheminait dans le jour gris d'un matin d'hiver. Une tristesse amère lui dévorait le cœur; tant d'efforts vaillants, tant de vies humaines sacrifiées, et pour aboutir à une lamentable capitulation. Que deviendraient ces pays normands où tant de dévouements s'étaient levés à sa voix et l'avaient suivi jusqu'au bout. Le vainqueur les traiterait-il en région conquise? Quel sort l'attendait lui-

(1) Lettre citée par Chassin, t. III, p. 591.

même? Si les paroles de l'un des généraux lui laissaient entrevoir la possibilité d'un arrangement à l'amiable, ce qui faisait son espoir pouvait faire aussi sa crainte, car il connaissait Guidal et le peu de confiance que devait inspirer cet homme équivoque. Avant de partir, il avait écrit sur son genou un billet au chevalier de Bruslart, son plus intime lieutenant, son second; ce billet a été publié sous form de lettre vraisemblablement arrangée après coup; on y a fait exprimer à Frotté des pressentiments par trop précis (1).

Il venait, en somme, incertain, pressé par la nécessité, plein d'angoisse, résolu à ne jamais opérer lui-même le désarmement de ses hommes, prêt à subir les autres conditions, se rattachant néanmoins au vague espoir d'obtenir quelque adoucissement et courant cette chance suprême. Il avait avec lui Du Verdun et Casimir, deux fidèles; on rallia plus loin Hugon, Commarque et deux autres; tous prirent la route d'Alençon. Le soir, aux approches de la ville, des fusils pointèrent sur les côtés de la route, les avant-postes républicains se montrèrent. Les sept hommes exhibèrent le sauf-conduit; on les laissa passer.

Ils entrèrent en ville et descendirent à l'hôtel de Bretagne. Dans la ville, où beaucoup de gens sympathisaient avec eux, on s'était ému de certains prépatifs militaires. Des gendarmes logés chez l'habitant avaient annoncé à leurs hôtes qu'ils découcheraient, étant commandés pour un service de nuit. Le local occupé par l'administration du département était bondé de soldats. Il parait qu'en route Frotté aurait reçu des avis l'invitant à se méfier; il en aurait reçu un dernier à l'auberge et l'aurait négligé; il était d'ailleurs trop tard pour reculer.

Les sept Chouans prirent quelque nourriture et à dix heures du soir se rendirent à la maison occupée par Guidal, l'ancien hôtel Jupille, situé dans la rue du Cygne, cette rue principale du vieil Alençon, bordée de bâtiments à poutrelles saillantes et de constructions capricieuses. La maison était un logis

(1) La Sicotière, II, p. 481.

normand à trois fenêtres de facade, retiré au fond d'une étroite cour. Les six compagnons de Frotté furent laissés dans une pièce au rez-de-chaussée et lui-même monta chez Guidal.

La conversation s'engagea ; d'abord tout se passa bien, puis un différend s'éleva ; il portait vraisemblablement sur la question des armes. Frotté fut-il sommé de signer un ordre de désarmement et refusa-t-il de céder à cette exigence ? C'est sans doute à cet obstacle que la négociation s'aheurta.

Guidal sortit alors, sous prétexte de consulter Chambarlhac (1). Le Chouan resta seul dans la pièce, se chauffant les mains au feu qui flambait dans l'âtre, sombre, pensif, abîmé dans ses réflexions. La porte s'ouvrit avec fracas : un bruit d'armes, des crosses de fusil retentissaient sur le plancher ; des habits bleus, des plumets rouges s'engouffraient dans la salle ; un officier et des soldats républicaiens s'élancaient sur le Chouan et le saisissaient par les bras. Lui se débat, résiste, crie l'indignité du forfait commis sur sa personne ; on le terrasse. En bas, au milieu d'un vacarme épouvantable, les six autres hommes étaient saisis en même temps. On les ligotta, puis on les transporta au rez-de-chaussée de la maison départementale, où ils furent jetés pour le reste de la nuit sur de la paille et des matelas que des voisins prêtèrent par compassion.

Le lendemain, un convoi fut formé, sous la direction de Chambarlhac, à destination de Paris : en tête, en queue, sur les flancs, des détachements d'infanterie ; entre eux, une diligence réquisitionnée, où l'on avait fait monter les six compagnons de Frotté ; lui-même avait été placé dans la voiture du général Chambarlhac, qui le tenait à ses côtés et ramenait sa proie. Avant de faire partir les prisonniers, on leur avait arraché leurs armes, les portefeuilles qu'ils portaient sous leurs habits, et toute cette dépouille, devançant le convoi, fut expédiée précipitamment à Paris.

Le portefeuille de Frotté, ouvert à Paris, livra une lettre

(1) La Sicotière, II, p. 485-488.

écrite par lui à Hugon, au cours des pourparlers, et où se lisait cette phrase : « Il faut bien souscrire à tout, mais jamais au désarmement cependant; du moins, ce ne sera jamais par mon ordre. Pour tâcher de le prévenir, faites provisoirement prendre les fusils de toutes les recrues et autres soldats peu sûrs et mettez-les en magasin (1) ». Cette phrase accusatrice établissait que Frotté n'eût jamais opéré de bonne foi ou laissé s'opérer le désarmement, alors même qu'il eût paru y souscrire. Bonaparte acquit ainsi la preuve que Frotté était venu la paix sur les lèvres et la guerre dans le cœur. Instantanément, il lança l'ordre de sang qui allait entacher sa gloire.

Le convoi des prisonniers avançait très lentement, par les vallonnements du Perche et ses bois encore dépouillés, sous un ciel brumeux. La première couchée se fit à Mortagne. Le lendemain, c'est-à-dire le 28, on dépassa les limites du département de l'Orne, on atteignit Verneuil, première ville de l'Eure. La vieille petite cité normande était encombrée de troupes; dans toutes les auberges, des officiers attablés; sur le devant des portes, dans les rues, des fantassins en tenue de campagne et des dragons verts à lourdes bottes, ceux du 5e régiment, commandé par Louis Bonaparte. Toutes ces troupes avaient été cantonnées là pour servir de réserve à la colonne Chambarlhac. Le convoi passa la nuit à Verneuil. Le lendemain, au moment de partir, Frotté entendit qu'on décommandait les chevaux.

Un ordre expédié de Paris venait d'arriver et clouait tout le monde sur place. Signé par Lefebvre, dicté par Bonaparte, il prescrivait de former à Verneuil même une commission militaire et de lui faire juger les prisonniers. La commission fut formée de cinq membres et présidée par un chef de bataillon. Elle s'établit le jour même au premier étage de la maison municipale, et les prisonniers comparurent. Rebelles avérés, notoirement convaincus d'intelligences avec l'Angleterre, la loi prononçait contre eux peine de mort. Mais ils avaient

(1) Lettre publiée dans le *Moniteur*, 29 pluviôse.

été pris en violation de la foi jurée; la parole donnée, l'honneur militaire défendaient de les mettre en jugement, et la loi doit céder où l'honneur commande. On a raconté que les juges hésitèrent à condamner et ne s'inclinèrent que devant des ordres réitérés, venus de Paris (1). Rien n'est moins croyable; outre que le temps eût manqué pour ces communications, les membres de la commission, quelle que fût la révolte intime de leur conscience, considérèrent sans doute qu'ils n'avaient pas à juger les circonstances de la capture, mais le fait à raison duquel les prisonniers étaient traduits devant eux. Frotté se défendait, protestait, s'indignait. D'en bas, la foule amassée entendait sa voix forte. A la fin, harassé, altéré, il demanda un verre de vin : « Au Roi! » dit-il avant de boire (2). Il fut condamné à mort, ainsi que ses six compagnons, et le jugement dut s'exécuter le jour même.

On les vit passer dans la ville, enveloppés de soldats et de fusils; liés deux à deux, très fermes, ils marchaient militairement et s'efforçaient de garder le pas. En avant, des tambours battaient par intervalles; quand ils se taisaient, on entendait la musique militaire qui jouait le *Ça ira*. Sur le passage, les fenêtres s'étaient fermées; les maisons closes, les rues vides témoignaient d'un deuil muet. On conduisit les condamnés hors de la ville, dans un champ qui fut appelé depuis le *clos Frotté;* c'est là qu'ils devaient mourir. Un seul peloton avait été formé pour faire feu sur sept hommes, et ce fut moins une exécution qu'un massacre : les condamnés poussés contre un tertre, les fusils s'abaissant, un ordre bref, un livide éclair; puis, dans la fumée, des formes humaines encore debout, des faces d'agonie, et les autres suppliciés se tordant à terre, blessés seulement. Pour avoir leur vie, il fallut doubler, tripler les coups, et tout autour des convulsions dernières, la terre rougissait de sang, généreux sang, issu d'hommes qui eurent le suprême honneur,

(1) La Sicotière, II, p. 492.
(2) *Mémoires de Hyde de Neuville,* II, p. 302.

en ces temps bouleversés, de ne servir qu'une cause et de mourir fidèles (1).

A deux ou trois jours de là, les membres de la commission militaire se tassaient dans la diligence de Paris, car on faisait maintenant refluer en arrière toute la force militaire poussée sur la Normandie. Dans un coin de la voiture, un jeune homme très pâle, relevant de maladie, emmitouflé dans sa houppelande, se serrait frileusement. C'était l'ex-comte de Semallé, qui allait lui-même à Paris. Il entendit la conversation des officiers et raconta plus tard qu'à l'exception de deux d'entre eux, ces militaires se plaignaient de la besogne qu'on leur avait fait faire (2).

Faut-il croire qu'après l'expédition de l'ordre fatal, peu d'heures avant la catastrophe, une scène émouvante se soit passée au Luxembourg : des influences miséricordieuses s'exerçant, le secrétaire Bourrienne suppliant, implorant, tourmentant le maître, et Bonaparte se laissant toucher, signant un de ces ordres de sursis qui étaient alors sa façon de faire grâce? Bourrienne, dans le récit inspiré par lui, se fait gloire d'avoir obtenu cet ordre et s'accuse de ne l'avoir expédié que le lendemain, c'est-à-dire trop tard, en mettant sur le compte d'un excès de fatigue cette négligence fatale (3). Récit invraisemblable et datant de la Restauration, comme tant d'autres imaginés par ceux qui voulurent faire leur cour aux Bourbons après avoir trop servi Bonaparte! On sait qu'à toutes les soumissions sincères, le Consul pardonnait spontanément et grandement; envers quiconque s'excluait de la réconciliation nationale et se réservait les moyens de déchirer encore la patrie, il ne connaissait point la pitié. Les raisons pour lesquelles il décida de faire mourir Frotté et persista dans sa résolution, il les exprima crûment à Brune et à Hédouville le 29, c'est-à-dire le jour même de l'exécution : « Ce misérable Frotté a préféré se faire prendre à rendre les armes.

(1) La Sicotière, t. II, p. 494-495, d'après les récits et témoignages locaux.
(2) *Mémoires de Semallé*, p. 106.
(3) *Mémoires de Bourrienne*, IV, p. 9-11.

Vous verrez dans le *Moniteur* les lettres prises sur lui... Frotté a été pris avec tout son état-major; je m'étais refusé à aucun traité. Dans le moment actuel, il doit être fusillé (1) ».

Une autre question se pose et engage plus gravement la responsabilité du Consul. Savait-il que Frotté avait été pris en trahison et que la bonne foi du gouvernement avait été odieusement compromise? Il le sut certainement plus tard. A Sainte-Hélène, il s'en exprima sans ambages; il dit alors de Frotté : « Frotté fut battu et livré par Guidal, auquel il s'était confié (2). — Il fut surpris dans la maison du nommé Guidal, général commandant à Alençon, qui avait des intelligences avec lui, qui jouissait de sa confiance et qui le trahit (3) ». Mais connaissait-il le fait alors qu'il émit l'arrêt de mort? Dans quels termes l'événement d'Alençon lui avait-il été annoncé, présenté?

Quand il revit Hédouville, le Consul lui déclara nettement que « dans cette affaire on l'avait trompé (4) ». Des propos analogues furent recueillis par diverses personnes (5). On crut à leur sincérité même en Normandie, dans le parti chouan, où Bruslart, après avoir posé les armes avec les dernières bandes, se donna pour mission de faire connaître à Paris la vérité sur la fin de Frotté et de dénoncer « la perfidie des hommes qui l'ont immolé (6) ». Il espérait que Bonaparte, qui n'avait pas su, punirait les coupables. Mais il n'était pas dans les habitudes de Bonaparte de désavouer ceux qui l'avaient servi, fût-ce au prix d'un crime. Sur son ordre, le ministre de la guerre avait écrit des lettres de félicitations à Chambarlhac

(1) *Corr.*, *Ier*, VI, 4603 et 4604.

(2) *Commentaires*, IV, p. 164.

(3) *Mémoires de Gourgaud*, I, p. 132.

(4) Étude de M. Robiquet sur Hédouville, d'après les notes inédites du général, extrait de la *Revue historique*, LXXVIII, année 1902.

(5) Mme Danjou, qui parait bien avoir eu avec Frotté des relations plus que politiques, écrivait : « Je suis presque folle de douleur et d'indignation. » 12 mars. Plus tard, elle écrit, à propos des victimes, que Bonaparte a cru devoir « feindre du regret de leur mort qu'il cherche à faire passer pour le fruit de l'erreur et des faux rapports qui l'ont trompé ». 31 août 1800.

(6) Lettre de Bruslart à Fouché, 8 thermidor-26 juillet 1800. Archives de Chantilly, série Z. Cf. une note du 9 pluviôse an IX, Arch. nat. F7, 6231.

et à Guidal; cet éloge ne fut point rétracté. Seulement, l'année suivante, par décision consulaire et pour un motif qui ne fut jamais énoncé, Guidal était mis en réforme. Onze ans plus tard, en 1812, retiré à Grasse, sa ville natale, et y vivant déconsidéré, il serait impliqué dans une affaire d'intelligences traîtresses avec la flotte anglaise et conduit pour ce fait à la Force; délivré par Malet, ressaisi et condamné à mort en même temps que l'audacieux conspirateur, mené dans la plaine de Grenelle, il tomberait à son tour, par une tragique justice de la destinée, sous les balles du peloton d'exécution (1).

La prise de Frotté fut annoncée au public législatif par coup de théâtre. C'était le 28 pluviôse que les députés devaient statuer sur la loi départementale. Au cours de la séance, un paquet expédié du Luxembourg fut remis à Rœderer, l'un des conseillers d'État chargés de soutenir le projet. Par lettre écrite au nom du premier Consul, le secrétaire d'État invitait Rœderer à faire éclater la nouvelle; il envoyait en même temps des preuves palpables. La communication n'avait plus à faire argument, car la Chambre venait à l'instant même de voter la loi. Rœderer néanmoins redemanda la parole. Il parait à la tribune, un rouleau de papier à la main : « Au moment, dit-il, où vous venez de donner à la France une administration ferme et paternelle, vous apprendrez avec plaisir un événement qui achève de rendre aux lois de la République des départements qui s'y étaient soustraits. Le premier Consul me charge de vous annoncer la prise de Frotté et de tout son état-major. Cette capture a eu lieu *dans un château du département de l'Orne*. Voici une partie des effets mobiliers pris sur lui; ce sont des croix de Saint-Louis, des fleurs de lys, des cachets aux anciennes armes de France et des poignards de fabrique anglaise (2). » Et toute l'assemblée de se lever en criant : « Vive la République! » La dépouille du malheureux Frotté fut présentée, étalée; la lettre consulaire

(1) Chassin, t. III, p. 593-595.
(2) *Journal de Paris*, 29 pluviôse. — Roederer, t. VI, p. 402.

permettait expressément que l'on fît voir aux législateurs « ces raretés ». Tristes débris de guerre civile, vilains trophées! Bonaparte en avait eu de trop beaux à montrer pour exhiber ceux-là.

IV

Il pouvait désormais s'installer aux Tuileries sans qu'on l'accusât de s'y faire le fourrier du Roi. Il irait aux Tuileries publiquement, solennellement, avec ses collègues, avec le conseil d'État et les ministres, et ce serait comme l'inauguration officielle de son pouvoir, car il n'avait figuré jusque-là dans aucune cérémonie. Le peuple, friand de spectacles, applaudirait à cette pompeuse prise de possession, mais le formalisme révolutionnaire serait respecté en tout et spécialement dans les mots; on ne dirait pas : le château des Tuileries; on dirait : *le palais du gouvernement.*

Pour bien montrer qu'il allait y glorifier la République en sa personne, Bonaparte s'avisa d'une dernière précaution et voulut se patronner d'un nom irréprochable. Washington venait de mourir; en rendant des honneurs extraordinaires à la mémoire de ce fondateur d'un État libre, Bonaparte prouverait qu'il le choisissait pour modèle et n'ambitionnait que sa gloire pure. Par ordre, l'armée française dut prendre le deuil : « Pendant dix jours, des crêpes noirs seront suspendus à tous les drapeaux et guidons de la République (1). » Au Corps législatif, un membre avait demandé que le président prononçât l'éloge du grand Américain; le gouvernement confisqua cette idée. Il fut décidé qu'une manière d'oraison funèbre serait prononcée dans l'hôtel des Invalides, temple de Mars, où seraient déposés le même jour les drapeaux conquis par l'armée d'Égypte.

(1) Ordre du jour inséré dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4573.

Cette double cérémonie eut lieu le 20 pluviôse, avec éclat. Les abords du monument restaient en grand désordre, l'esplanade bouleversée, la première cour encombrée de statues mutilées et de débris quelconques. L'église, ouverte en son fond, laissait voir la rotonde au-dessus de laquelle s'arrondit la coupole, et la perspective en prenait plus de majesté. Des drapeaux ennemis, disposés en trophées, décoraient les piliers, et d'autres en grand nombre pendaient des voûtes.

Devant les corps constitués, des militaires désignés présentèrent la dépouille des pachas et des beys, les queues de cheval flottant au bout de hampes bariolées, les drapeaux de soie illustrés d'inscriptions arabes. Au nom du gouvernement, le ministre de la guerre reçut ces trophées et les prit en dépôt. Et la scène changea subitement de caractère. Dans une espèce de chaire, un homme vêtu de noir parut; c'était le citoyen Fontanes, littérateur fructidorisé, admis depuis peu à reparaître et délégué pour la première fois au service de l'éloquence officielle. Sur Washington et Bonaparte, il versa pompeusement les fleurs de sa rhétorique. En périodes cadencées où ronflait toute la phraséologie de l'époque, il établit entre eux une sorte de parallèle. Il montra Washington patient et calme, plus sage que hardi, établissant peu à peu sa réputation militaire et civique, et Bonaparte, génie soudain, s'élançant du premier coup aux sommets de la renommée; l'un et l'autre dissemblables et cependant réunis par un trait commun : la volonté de fonder sur d'indestructibles bases la liberté de leur patrie. La publication du discours fut un peu retardée, afin qu'il parût le 30 pluviôse, c'est-à-dire le jour même où le premier Consul se rendrait aux Tuileries, suivi de tout son personnel.

Lorsqu'il s'agit de régler l'aspect du cortège et le cérémonial, on s'aperçut que bien des choses manquaient. Les Consuls s'étaient fixé un costume, bleu foncé pour les jours ordinaires et rouge vif pour la tenue d'apparat; les ministres seraient en velours bleu, avec broderies de soie; les conseillers d'État seraient en bleu et or; mais où trouver des équi-

pages pour les voiturer convenablement? Lefebvre proposait que tout le monde s'en allât à cheval, militairement. Bonaparte y consentit d'abord, puis recula devant l'idée par trop ridicule d'une cavalcade de ministres et de conseillers d'État (1). Il possédait lui-même une voiture, une très belle voiture, un carrosse de gala, avec six chevaux blancs; c'était un présent que l'Empereur lui avait fait après la paix de Campo-Formio. Les Consuls s'établiraient tous trois dans la voiture, Bonaparte et Cambacérès dans le fond, Lebrun sur le devant. Pour transporter le reste du cortège, on recourut à des loueurs de voitures, qui eurent quelque peine à se faire payer.

Aux Tuileries, le château avait été tant bien que mal restauré et aménagé. Tout portait la marque d'un travail hâtif; rien d'achevé. A l'extérieur, on distinguait encore sur les murs la trace des dégâts faits le 10 août par les boulets et les balles, des trous, des écorniflures. Une rangée de supports tout neufs, apposés contre la façade centrale, attendait des bustes, ceux des grands hommes d'autrefois, des héros et des sages. A l'intérieur, on avait repeint les murailles que les révolutionnaires avaient ignoblement barbouillées de bonnets rouges. Les salles centrales et celles de la partie nord, affectées successivement à la Convention et aux Anciens, serviraient aux réceptions d'apparat, aux audiences, aux séances consulaires et au travail du conseil d'État. Les appartements de la partie sud, ceux où Louis XVI et les siens avaient subi leur premier martyre, avaient été rétablis à peu près dans leur aspect primitif : hautes salles dorées, mobilier fastueux, archaïque décor, peintures allégoriques et vieilles tapisseries. C'était ceux-là que la famille royale avait trouvés si tristes après qu'on l'avait arrachée aux élégantes splendeurs de Versailles. Bonaparte s'y installerait au premier étage et Joséphine au rez-de-chaussée. Lebrun habiterait le pavillon de Flore. Quant à Cambacérès, prévoyant que Bonaparte ne s'accommoderait

(1) *Éclaircissements* de Cambacérès.

pas longtemps d'un voisinage, il avait voulu s'éviter un nouveau déménagement en s'assurant aux abords du palais une demeure particulière, un confortable et luxueux chez-soi; il s'était fait réserver l'hôtel d'Elbeuf, situé sur la place du Carrousel.

Cette place, qui formait perspective au château, restait étroite, resserrée, difforme, aboutissement et déversoir de rues horribles. Comme les Tuileries et le Louvre ne se touchaient encore que par leur partie septentrionale, par la grande galerie du bord de l'eau, un quartier s'était logé entre les deux palais; il continuait de masquer les bâtiments du Louvre et encombrait la place de laides bâtisses, de masures, alternant avec quelques façades d'hôtels.

La cour des Tuileries avait au contraire changé d'aspect. La Révolution l'avait débarrassée de ses constructions parasites. La vilaine palissade qui la séparait du Carrousel devait faire place à une belle grille avec tiges de métal à sommet doré, avec faisceaux consulaires, couronnes de laurier à la romaine et coqs gaulois aux ailes éployées. Quatre hauts socles de maçonnerie devaient supporter les quatre chevaux de bronze verdi attribués à Phidias, robustes chefs-d'œuvre, trophées successifs venus de Grèce à Paris en passant par Constantinople et Venise (1). Mais ce décor restait à l'état d'ébauche, et des équipes d'ouvriers se hâtaient seulement d'emporter les débris de la palissade (2).

L'entrée centrale de la cour s'ouvrait entre deux pavillons à fronton corinthien qui servaient de corps de garde; sur l'un d'eux avait été reportée cette inscription qui figurait jadis en plein milieu de la clôture : « 10 août 1792. — La royauté est abolie en France, elle ne sera jamais rétablie. »

Sous la Révolution, la cour avait été entièrement plantée d'arbres. On venait de dégager le centre, en réservant seule-

(1) L'ensemble et les détails du décor figurent sur l'estampe de Desrais, représentant le Carrousel et la cour des Tuileries. Cf. *la Décade philosophique*, numéro du 15 pluviôse an VIII.

(2) *Souvenirs du baron de Barante*, I, p. 54.

ment aux deux extrémités des bouquets d'arbres, disposés en quinconce. Dans le milieu même, dans la partie dénudée, on avait également respecté deux longs et minces peupliers, parce qu'ils avaient été plantés là comme arbres de la Liberté (1). Ils se dressaient isolés au centre d'un vaste espace plane, sablé, propre aux évolutions militaires. Au fond de cette aire majestueuse, le château démasqué élevait ses bâtiments en terrasse, ses pavillons symétriques, l'alignement de ses pilastres, et se déployait dans sa froide ordonnance.

Le 29 pluviôse, dans le jardin des Tuileries, Murat, commandant la garde des Consuls, passa en revue cette troupe qui devait orner la cérémonie du lendemain. Composée d'abord des grenadiers du Directoire et des Conseils, Bonaparte l'avait entièrement réorganisée, militarisée, épurée à la fois et renforcée ; il l'avait débarrassée de ses éléments douteux, accrue de vrais soldats, choisis parmi les anciens et les braves. La garde comprenait maintenant deux mille cent hommes, ainsi répartis : une compagnie d'infanterie légère, deux bataillons de grenadiers, une compagnie de chasseurs à cheval, deux escadrons de cavalerie de ligne, une compagnie d'artillerie légère, dont une escouade montée (2). Ces deux mille cent hommes avaient été rhabillés et fournis à neuf ; les fusils et les sabres, les buffleteries bien astiquées, les plaques des bonnets à poil et les jugulaires luisaient au soleil. Il ne manquait que la solde, le prêt, arriéré depuis un mois. Murat parcourut soigneusement les rangs et donna partout le dernier coup d'œil. A la même heure, dans les divers quartiers, des cortèges municipaux proclamaient les résultats du plébiscite, au bruit des trompettes et des caisses. Aux Halles, le peuple accueillit cette publication par le vieux cri révolutionnaire, le cri d'optimisme : « *Ça ira !* » Sur la place Vendôme, quelques *Vive le Roi !* furent entendus (3).

(1) L'emplacement des deux arbres est marqué dans le plan du quartier des Tuileries joint à l'ouvrage de Fain, *Manuscrit de l'an III*, p. 350-351.

(2) Arrêté des Consuls, 13 nivôse. Archives nationales, AF, IV, 5.

(3) Rapport de police du 1er ventôse. Aulard, I, p. 156.

Ce même jour, Bonaparte sortit à cheval du Luxembourg, enveloppé de sa cape grise, accompagné seulement de deux ou trois officiers. En le voyant sortir, les cavaliers de garde sautèrent spontanément en selle pour l'escorter. Il les renvoya et presque seul s'enfonça dans Paris; il s'en fut pousser une reconnaissance et faire un tour dans la ville (1).

Le lendemain 30, dès les premières heures, la foule se porte vers le Luxembourg, autour duquel des corps de cavalerie se disposent. Midi passe; la curiosité s'accroît. Une heure sonne : dans le roulement subit des tambours, dans l'éclat des fanfares, dans le grondement du canon, le cortège s'ébranle.

« La pompe n'avait rien de remarquable, » a écrit Cambacérès (2) ; tout se ressentait de l'époque misérable et tourmentée d'où l'on sortait à peine. Point de domesticité brillante et correcte, point de poudre, point de livrées; l'austérité républicaine repoussait encore cet appareil servile. Le luxe et la beauté de la marche, c'était la troupe, ces fiers hommes en qui s'exaltait la virilité française, mais le nombre des soldats réunis à Paris restait peu considérable.

Un piquet de grosse cavalerie ouvrait la marche; immédiatement après paraissait une file de *locatis*, le conseil d'État voituré dans des fiacres, dont on avait caché le numéro sous une bande de papier de même couleur que la caisse. Dans leurs comptes rendus, les journaux décoreraient ces fiacres du nom de « carrosses », et c'étaient effectivement des formes de carrosses que ces lourdes guimbardes, ces ambulantes vieilleries, tirées à deux chevaux et menées par des cochers quelconques. A l'intérieur s'apercevaient des chapeaux à cornes, des personnages haut colletés, des poitrines se bombant sous l'or des broderies toutes neuves, des faces de révolutionnaires mal dégrossis, robustes ouvriers de la reconstruction de l'État. Derrière eux s'avançait une musique militaire, un tambour-major et cinquante musiciens, extraordinaire-

(1) *Publiciste*, 30 pluviôse.
(2) *Éclaircissements inédits*.

ment chamarrés, précédant l'état-major de la division et les officiers généraux à cheval : des généraux culottés de blanc, plastronnés d'or, coiffés du bicorne posé de champ ou de travers, avec un ébouriffement de plumes tricolores. Les ministres suivaient dans leurs équipages mal assortis; des figures célèbres et d'autres inconnues, des fonctions et des puissances; les vagues ministres de la justice et de la marine, Gaudin très modeste, Lucien s'essayant à la dignité ministérielle, Talleyrand et Fouché, les deux impassibles. Mais des cavaliers passaient maintenant, des cavaliers à colback et à aiguillettes rouges tressautant sur leur dolman vert, les fameux guides de Bonaparte, ces guides revenus d'Égypte avec lui et compagnons de sa prodigieuse aventure, transformés aujourd'hui en chasseurs de la garde; avec eux, comme une vision de l'Orient, un Mamelouk en costume, caracolant sur sa bête fine ; les aides de camp, et entre cette immédiate escorte, dans l'étranglement des rues, sur les ressauts du pavé, sur les inégalités de la chaussée, précédé de son long attelage blanc, l'impérial carrosse se dandinait. Les gardes à cheval finissaient le cortège, et assez loin se prolongeait une suite de bonnets à poil et de grands plumets écarlates (1). Des à-coups dans la marche, des détails choquants, un luxe trop flambant et des pauvretés mal dissimulées eussent dû frapper les yeux; mais la foule ne voyait que Bonaparte : dans le fond du resplendissant carrosse, son profil anguleux, son air sérieux et pensif, son regard de feu, sous le noir bicorne, et son grand habit rouge, tout rouge, où brillait de l'or.

Il put mesurer en ce jour le progrès de l'assentiment populaire ; il fut acclamé comme il ne l'avait encore jamais été. Cependant, des observateurs malveillants remarquèrent que tous les fronts ne se découvraient pas sur le passage du cortège. Des royalistes indignés de cette parodie, des Jacobins rétifs protestaient par leur attitude. Les journaux différeraient d'avis sur le point de savoir quel cri avait dominé :

(1) Journaux parisiens des 1er et 2 ventôse.

Vive Bonaparte ! ou *Vive la République !* Pour mettre tout le monde d'accord, un journal fit observer que la discussion n'avait point d'objet, attendu que Bonaparte et la République, c'était la même chose.

Par la rue de Thionville, le cortège déboucha sur les quais. Les quais, les ponts étaient chargés de monde. La foule, plus nombreuse sur ces espaces découverts, poussa des acclamations plus nourries encore et plus bruyantes. Le cortège passa sur l'ex-pont Royal, s'engagea sous les guichets du Louvre, s'épandit dans les cours en nappe d'acier et de couleurs voyantes. Au Carrousel, les demi-brigades de ligne, les fantassins aux habits usés avaient pris position, avec des escadrons de hussards et de dragons, avec des trains d'artillerie. Dans la cour des Tuileries, la garde à pied des Consuls formait la haie des deux côtés. Le carrosse s'était arrêté au bas du pavillon de l'Horloge; Cambacérès et Lebrun entrèrent au château, mais Bonaparte revint vers les troupes et monta sur un de ses chevaux de bataille qu'on lui tenait prêt; alors, se détachant en tête d'un glorieux état-major, le rouge Consul passa la première de ces revues qui allaient devenir les fêtes périodiques de Paris.

L'ovation continuait, grandissait; autour des troupes, aux fenêtres des maisons donnant sur la place, à tous les étages, sur les combles, des milliers de curieux s'étaient entassés, et l'acclamation se prolongeait interminable. On apercevait dans le lointain, au balcon du château, les membres civils du gouvernement, et la citoyenne Bonaparte, à laquelle nul rang n'était encore assigné, s'était placée en simple spectatrice, dans un groupe de femmes coiffées à la grecque, à l'une des fenêtres de l'appartement occupé par le consul Lebrun. Le temps était très beau, le ciel souriant; une douceur presque printanière se répandait dans l'air, succédant aux rigueurs de nivôse, et les cœurs s'ouvraient à de plus longs espoirs. Bonaparte fit évoluer les troupes, qui défilèrent ensuite, et quand passèrent devant lui les drapeaux des 96e, 30e et 40e demi-brigades, noircis de poudre, déchiquetés par

les projectiles, on remarqua qu'il se découvrait; inaugurant un beau geste, il saluait ces drapeaux blessés.

A la fin, il passa le seuil du château, installa lui-même le conseil d'État dans une galerie; les principales autorités civiles et militaires lui furent présentées. Entré dans ses nouveaux appartements, solennels et froids, tristes « comme la grandeur (1) », il parut éprouver cette lassitude et ce doute qui suivent souvent les intenses satisfactions d'orgueil. Il rappela qu'en ce palais d'antiques majestés avaient croulé et que d'éphémères dominations avaient passé : « Bourrienne, ce n'est pas tout que d'être aux Tuileries; il faut y rester (2). »

Le lendemain, les ministres étrangers furent pour la première fois reçus en corps par les Consuls, qui tinrent cercle diplomatique, avec un commencement d'apparat. La scène redevint ensuite toute républicaine; très simplement, on introduisit les administrations de l'État et les administrations départementales, les tribunaux civils et criminels, les juges de paix et leurs cinq cents assesseurs, magistrats populaires, qui voulurent un à un défiler devant Bonaparte pour le mieux voir. Pendant qu'il causait avec eux, il aperçut sur le seuil de la porte un enfant, qui s'était glissé jusque-là pour tâcher d'apercevoir ce grand Consul, dont il entendait tant parler. Bonaparte défendit de le renvoyer, alla vers lui et l'embrassa. Des citoyens de toute condition furent admis. Les passages intérieurs, les vestibules, les cours, les jardins étaient ouverts à tout le monde, et le peuple put croire un instant que ce palais était le sien; il y était au moins par son élu.

(1) Paroles à Rœderer. *Œuvres de Rœderer*, III, p. 377.
(2) *Mémoires de Bourrienne*, IV, p. 3.

CHAPITRE VI

L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT

Règlement de travail. — La matinée de Bonaparte. — Disposition de son cabinet et de son bureau. — Son *atelier*. — Ses outils. — Son secrétaire Bourrienne et ses aides de camp. — Sa façon de dicter. — Il survit dans sa correspondance. — Les Consuls en séance. — Maret et la secrétairerie d'État. — Le rouage moteur. — Importance du rôle de Cambacérès. — Travail avec les ministres. — Les nominations et promotions. — Les mesures de gouvernement. — Inexpérience première et tâtonnements de Bonaparte. — Rôle primitivement dévolu au conseil d'État. — Objections de Beugnot; il revendique le droit des bureaux. — Les méthodes de travail se régularisent. — Rapports ministériels. — Travail en sections; l'assemblée générale du conseil d'État. — Aspect des séances. — La présidence. — Pouvoir réglementaire. — Formalisme de Bonaparte. — Tout passe au conseil d'État. — Attributions contentieuses. — Le conseil d'État contrôleur des ministres. — Objections de Cambacérès; réponse de Bonaparte. — Conseillers d'État délégués à la direction de certaines parties d'administration. — Lucien se rebiffe. — Conseil secret; langage métaphorique de Bonaparte. — Origine des directions générales. — La soirée. — Les conseils d'administration. — Travail nocturne. — Bonaparte fait son apprentissage d'administrateur et prend contact direct avec les affaires. — Vingt-six questions sur le grand-livre. — Faculté de combinaison et de balancement. — Sens transactionnel. — Le *mezzo termine*. — Part qui revient à Bonaparte et part qui revient à ses collaborateurs dans les premières mesures organiques.

I

Aux Tuileries, Bonaparte se fit de plus en plus une existence pleine, rangée, laborieuse et féconde, par règlement de son temps et règlement de sa pensée. En dehors du décadi qui porte dans l'ordre de travail adopté la mention *repos* (1),

(1) Archives nationales, AF, IV, 1326. Ordre de travail des Consuls de la République.

chaque jour et chaque heure eurent leur tâche méthodiquement tracée, d'après les divers besoins de l'État.

Le premier Consul, qui travaillait souvent une partie de la nuit, ne se faisait jamais réveiller plus tard que sept heures du matin. Roustam l'Égyptien restait son plus intime serviteur : « Il lui mettait ses bottes, tenait son miroir quand il se rasait (1). » Sa toilette minutieusement faite, « habillé pour toute la journée », Bonaparte passait dans son cabinet de travail du premier étage. C'était une pièce plus profonde que large, avec une seule fenêtre, d'où la vue dominait le jardin et s'étendait obliquement sur les berges de la Seine, peuplées de lavoirs et de laides industries. La pièce avait pour meuble principal, en son centre, un massif bureau d'acajou à cuivres dorés et ciselés. Le fond du cabinet était occupé par un corps de bibliothèque contenant des livres d'histoire, avec pendule encastrée dans la boiserie; au-devant de la bibliothèque, sur une grande table d'acajou, s'étendaient des cartes dépliées. Contre la muraille faisant face au bureau, une console à compartiments supportait des dossiers et sur le marbre de cette console s'alignaient « les livres nouveaux de la semaine (2) ». Dans l'embrasure de la fenêtre, devant une table se tenait le secrétaire intime, Bourrienne, l'ancien camarade de Brienne devenu l'homme de confiance.

Dans une pièce contiguë, les aides de camp Duroc et Lauriston se tenaient prêts à faire au premier appel besogne de secrétaires adjoints; en attendant, ils triaient des pétitions. Dans une autre pièce, Clarke dirigeait le bureau topographique et militaire, préposé au service des cartes et plans et à l'expédition des ordres concernant les armées.

En dehors de ces personnes et de deux huissiers très sûrs, chargés du service matériel, nul être au monde n'avait accès dans le cabinet. Bonaparte passait toujours dans un salon voi-

(1) *Mémoires manuscrits du baron Fain*, qui fut attaché aux bureaux du Consulat et ensuite secrétaire intime de l'Empereur. Nous devons la communication de ce précieux document à l'obligeance de M. le commandant Fain.

(2) Fain, *Mémoires manuscrits*.

sin pour recevoir ses visiteurs, quels qu'ils fussent. Son cabinet était pour lui l'inviolable asile, son laboratoire intime, son atelier, qu'il avait lui-même aménagé et outillé, car il dirait plus tard que le métier de chef d'État, comme tous les autres, « comporte ses outils (1) ». Les siens étaient ses états de situation, ses dossiers, ses livrets, ses carnets, et son secrétaire dont il eût voulu faire « une simple machine à écrire (2) », inlassable et muette.

Il donnait d'abord quelques signatures et dépouillait son courrier. Bourrienne devait le lui présenter trois fois par jour à des heures réglées, le matin, un quart d'heure avant le dîner et à onze heures du soir, sauf les cas d'urgence (3). Bourrienne avait droit d'ouvrir toutes les lettres adressées au chef de l'État par des particuliers et les recueillait au fur et à mesure de leur arrivée dans une vaste corbeille, qui se remplissait et se vidait sans cesse; il ne présentait que l'analyse des lettres d'intérêt secondaire.

Le matin, assis près de la cheminée, sur une causeuse, Bonaparte étendait la main vers un guéridon placé près de lui et où s'empilait tout l'apport de la nuit et de la première heure : dépêches arrivées par courriers, lettres déposées par les facteurs de la poste, envois ministériels, rapports des différentes polices, lettres interceptées, journaux français, traductions de gazettes étrangères, papiers anglais encore humides de l'eau de mer qui les avait mouillés pendant la traversée. Écartant les lettres insignifiantes après avoir dicté souvent un mot de réponse, Bonaparte les jetait à terre; ces papiers jonchaient le tapis. Il portait lui-même sur le bureau et disposait en piles soigneusement distinctes les pièces se rapportant aux affaires à traiter dans la journée — le *courant* — et celles relatives aux affaires qui exigeaient un plus mûr examen — le *réservé*. Alors, s'asseyant au bureau en tournant le dos à la cheminée, s'attaquant à la besogne courante,

(1) Fain, *Mémoires manuscrits*.
(2) *Ibid*.
(3) Instruction insérée dans les *Mémoires de Bourrienne*, IV, p. 58-60.

il relisait les pièces, se recueillait, pensait; par intervalles, sa voix grave et mordante s'élevait, pour dire au secrétaire : Écrivez.

Il commençait par dicter assis. Dès qu'il s'animait, il se levait, parcourait la pièce de long en large; la vitesse de son pas régulier s'accélérait avec le mouvement de ses idées, comme un rythme qui se précipite. Il dictait sans se ralentir ni s'interrompre; pour le suivre, pour jeter sur le papier des notations brèves et les raccorder ensuite, il fallait une grande habitude de sa façon de penser et de s'exprimer. La phrase lui venait forte, pleine, concise, et tout d'un coup se marquait du trait original ou profond qui la frappait en médaille. L'intérêt prodigieux de sa correspondance, c'est que l'émission de sa volonté y est saisie au vol, dans son jet instantané, sans jamais se figer sous forme de rédaction apprêtée; elle conserve la familiarité et la chaleur du verbe. A vivre avec cette correspondance, on ne le lit pas, on l'entend parler. Il semble toujours s'adresser de vive voix au destinataire de la lettre : « Un écouteur aux portes aurait pu les croire tous les deux en présence (1). » Dans ces ordres parlés et immédiatement répercutés sur le papier, c'est sa verve puissante, sa verdeur de langage, le mouvement et le feu de sa pensée, c'est lui-même qui survit tout entier.

Il dicte pour Brune, qu'on dit menacé dans l'Ouest d'un débarquement d'Anglais : « Si nous avions le bonheur qu'ils vous débarquent quinze ou vingt mille hommes, pardieu ! arrangez-vous de manière qu'il n'en échappe pas un ...(2). » Pour Masséna, qui commande nos forces en Ligurie, il dicte : « A votre place, pendant ventôse et tout le mois de germinal, j'aurais à Gênes les quatre cinquièmes de mes forces... Si l'ennemi fait la gaucherie de réunir douze mille hommes dans la Rivière, tombez-lui dessus avec toutes vos forces et massacrez-le. Enfin, je vous le répète, en votre place je trouve votre position belle... Dans les positions que nous occupons, on

(1) *Mémoires manuscrits de Fain.*
(2) Lettres publiées par LECESTRE, I, p. 7.

n'est jamais battu lorsqu'on veut vaincre fortement (1). »

Son premier travail expédié, il passait par l'intérieur des appartements dans la salle des séances consulaires, où ses deux collègues le rejoignaient : « Il fallait y être rendu de bon matin, » se remémorait plus tard Cambacérès avec un soupir (2). Cette salle était le siège officiel du gouvernement, le lieu des décisions, « le cabinet de l'État (3) ».

Les trois Consuls s'asseyaient devant une table assez vaste, Bonaparte au milieu, entre ses deux collègues. Le secrétaire d'État Maret, assis en face de lui sur une chaise, tenait la plume; il enregistrait les décisions plutôt que les discussions, rédigeait des procès-verbaux faciles et incolores. Sa fonction consistait surtout à être toujours là, toujours sous la main, pour les communications avec les diverses autorités et la centralisation du travail.

Homme de plaisir et de société, répandu dans le monde où l'on appréciait sa causerie brillante, il avait eu d'abord quelque peine à plier ses goûts aux exigences de sa charge. Bonaparte disait impatiemment : « On ne sait jamais où le trouver (4). » Maret n'encourut pas longtemps ce reproche. Très vite, son mérite essentiel fut d'acquérir pleinement l'intelligence et la passion de son devoir. Il comprit Bonaparte parce qu'il l'aima; s'attachant à lui de toutes les forces de son dévouement et de sa foi, soumettant toutes ses facultés à l'interpréter et souvent à le deviner, s'identifiant à lui en quelque sorte, s'absorbant dans cette personnalité supérieure, il prit l'habitude de ne penser qu'avec les idées du maître. Par cette assimilation totale, par la permanente disponibilité de son esprit et de sa plume, il se fit, pour quatorze ans, l'homme indispensable. En lui se personnifia la secrétairerie d'État; développement d'un organe créé par Lagarde sous le Directoire, elle servirait au premier Consul à lier toutes les parties

(1) *Corr.*, VI, 4642.
(2) *Éclaircissements inédits.*
(3) Fain, *Mémoires manuscrits.*
(4) *Éclaircissements* de Cambacérès.

du gouvernement civil et à les faire marcher d'ensemble; sous la main du grand mécanicien, ce serait le rouage moteur, quoique à peine aperçu, qui donnerait l'impulsion à la machine entière, « comme la manivelle du gouvernail sous la main du pilote (1) ».

Sous le titre de secrétaire général des Consuls, Lagarde conservait encore une partie des attributions que Maret aurait dans la suite : choix et surveillance du personnel intérieur, direction des bureaux, expédition des pièces, tenue des archives. Possédant la science de l'ordre et de l'économie, après avoir réduit les bureaux du Directoire de cent trente-deux à cinquante-quatre employés, il assurerait avec vingt-trois commis en tout le service immédiat des opérations et séances consulaires (2).

La réunion du matin entre les Consuls n'était que préparatoire. Ils conversaient de la chose publique, des affaires en cours et des intérêts en suspens. Bonaparte interrogeait, écoutait, interrompait ses collègues. Il portait à toute affaire une continuité et une intensité d'attention extraordinaires, tandis qu'il obéissait au besoin d'occuper machinalement ses doigts en tailladant à coups de canif le bras de son fauteuil ou en traçant sur le papier posé devant lui, à gros traits de plume, d'informes dessins. Parfois, d'un mot, d'une observation, il illuminait le débat; parfois, son parler décousu, ses digressions, ses retours sur son passé militaire, ses fougues de langage trahissaient les écarts d'une imagination indomptable.

Le contraste était grand entre ce jeune homme héroïque et les deux personnages qui faisaient près de lui figure de *mentors*. Tous deux d'ailleurs différaient essentiellement entre eux. Cambacérès, l'homme à l'ample perruque où s'étageaient trois rangs de frisures, grand, fort, le nez long, le « menton en galoche (3) », cérémonieux dans sa mise et sa tenue,

(1) Fain, *Mémoires manuscrits*.
(2) Archives nationales, AF, IV, 1326.
(3) Gilbert-Augustin Thierry, *Conspirateurs et gens de police*, p. 15, avec les médaillons joints.

se posait en dignitaire de la Révolution. Lebrun joufflu, rond de manières, portant perruque très simple et ailes de pigeon, conservait l'air d'un bourgeois d'ancien régime. Bien qu'ils eussent été placés l'un pour figurer la droite et l'autre la gauche du gouvernement consulaire, il y avait parfois entre eux interversion de rôle. Cambacérès voulait que l'ordre à constituer prît pour base « les intérêts créés par la Révolution (1) », mais que la société nouvelle se recomposât autant que possible sur le modèle de l'ancienne, qu'elle s'organisât fortement et se hiérarchisât. Il avait éminemment le sens hiérarchique, le goût des rangs et des étages sociaux; cette conception s'accordait avec son amour pour les distinctions honorifiques, dont cet homme grave jouissait avec délectation. Lebrun étranger aux excès de la Révolution et imbu de ses premiers principes, littérateur, économiste, teinté de philosophisme, féru d'égalité, s'effarouchait à la seule idée des degrés et des classements que son collègue apercevait déjà en perspective. Toutefois, comme ils avaient tous deux le goût et l'entente des affaires, le sens de l'opportunité, un grand fond d'expérience, ils s'accordaient à exprimer des avis pleins de modération et de justesse.

Ils s'étaient fait une règle de prudence et non d'effacement. Cambacérès définit ainsi le double but qu'ils s'étaient proposé, par une sorte de pacte : « Prémunir Bonaparte contre les illusions auxquelles il se livrait volontiers et contre les pièges dont il était souvent environné; contribuer par notre expérience au rétablissement des différentes parties de l'administration (2). »

Bonaparte taquinait volontiers Cambacérès, avec des boutades d'écolier (3), mais il écoutait cet homme d'un grand

(1) *Éclaircissements inédits.*

(2) *Ibid.*

(3) Il lui disait que les Bourbons, s'ils revenaient, feraient pendre l'ancien conventionnel. Cambacérès goûtait peu ce genre d'allusion et parfois disait : *Finissez donc vos mauvaises plaisanteries.* Bonaparte lui rappelait aussi qu'au temps de Vendémiaire, lorsqu'ils s'étaient rencontrés pour la première fois dans les couloirs de la Convention, Cambacérès déjà personnage important avait à peine remarqué le petit officier de fortune et l'avait traité d'assez haut.

sens et d'un esprit rassis. Cambacérès eut une part importante aux premières œuvres consulaires. Lebrun était surtout employé comme capacité financière et homme de plume. Bonaparte voulait que l'un et l'autre s'expliquassent avec une entière liberté et ne s'en offusquait jamais. S'il se méfiait de tout le monde, c'était encore de ses collègues qu'il se méfiait le moins, car il ne découvrait en eux ni penchant à l'intrigue ni velléité de le régenter. Ils remplirent très utilement leur rôle de conseillers, parce qu'ils ne cherchèrent jamais à le dépasser.

II

Après la séance du matin, souvent courte, parfois très prolongée, Bonaparte rentrait dans ses appartements; il déjeunait en compagnie, mangeant peu, causant beaucoup, puis vaquait à ses occupations personnelles, qui variaient suivant les jours : revue des troupes, audiences collectives ou individuelles, rares sorties. Dans l'intervalle ou à la suite de ces occupations, les Consuls se remettaient en séance pour le travail avec les ministres et les rapports avec le conseil d'État.

Des voitures roulaient dans la cour. Les ministres se présentaient à tour de rôle et dans un ordre réglé, chacun ayant son jour. Lorsqu'ils traversaient l'ancienne salle des gardes, un huissier les déchargeait cérémonieusement de leur portefeuille et le leur rendait au seuil de la salle des séances, dont les portes s'ouvraient devant eux à deux battants, ainsi que devant les conseillers d'État.

Les ministres proposaient au premier Consul les nominations ou promotions dans l'ordre civil ou militaire. En cette matière, Bonaparte, d'après la constitution, avait droit de statuer sans consulter ses collègues. Il recourait néanmoins à leurs lumières, s'enquérait minutieusement et puis décidait.

Ses décisions étaient enregistrées par le ministre compétent et par le secrétaire d'État, qui les lui représentait ensuite pour la partie civile sous forme d'actes minutés; c'est alors que, sur des centaines et des milliers d'arrêtés, sa signature impérieuse, décisive, acérée, se posait comme une griffe :

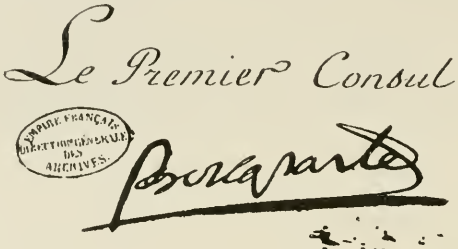

Parfois, d'un mot rapidement consigné par le ministre, il énonçait les motifs d'un refus On lui propose de réintégrer un ancien officier du génie dans le grade de chef de bataillon : « Il n'a pas fait la guerre de la Liberté. Refusé (1) ! » On lui propose de confirmer un commissaire des guerres dans le grade de commissaire-ordonnateur : « Il faut qu'il serve activement à la guerre avant de pouvoir être avancé (2) ! » Le chef de brigade César Berthier, frère du ministre de la guerre, est proposé comme général : « A la première bataille (3) ! »

Dans toutes les affaires autres que les nominations, Bonaparte avait droit de décider, mais devait auparavant prendre l'avis de ses collègues. Ceux-ci pouvaient faire consigner leur opinion au procès-verbal. Ils n'usèrent jamais de ce droit de constater et de signaler leur opposition ; ils se ralliaient à la volonté du chef, après avoir cherché consciencieusement à l'éclairer et à la mûrir. La discussion était souvent vive, « épineuse (4) », sans tourner jamais au conflit. De plus, entre la

(1) *Corr.* VI, 4462.
(2) *Ibid.*, 4465.
(3) *Ibid.*, 4602.
(4) Cambacérès, *Éclaircissements.*

pensée première et la décision s'interposait presque quotidiennement la délibération en conseil d'État.

Depuis le matin, dans le château même, à proximité et à portée des Consuls, les conseillers d'État, répartis en sections, travaillaient dans leurs bureaux, attendant l'heure de l'assemblée générale. Au début, celle-ci se tenait tous les jours, à des heures variables : midi, une heure, deux heures. Le lieu d'assemblée était le salon dit de la Liberté : une galerie située au rez-de-chaussée, longeant l'ancienne chapelle et donnant sur la cour. Aux temps de la Convention et du Directoire, cette pièce avait servi de parloir aux députés ; des drapeaux ennemis, apposés aux murailles, lui faisaient un décor de gloire. Les conseillers s'y asseyaient devant des tables mises bout à bout et dont l'ensemble présentait la forme d'un fer à cheval; chacun avait sa place marquée par un carton portant son nom et renfermant ses papiers. Dans la partie ouverte, des sièges plus élevés étaient réservés aux Consuls, l'un d'eux devant toujours présider la séance. Au bas de l'estrade présidentielle, le secrétaire général du conseil, Locré, s'établissait devant un petit bureau (1). Alors, entre la salle d'assemblée et le cabinet des Consuls, c'étaient de continuelles allées et venues, un échange de communications, un chassé-croisé de personnes, de rapports, de dossiers et de projets.

A l'extrême début, dans le tâtonnement des premières heures, Bonaparte avait saisi directement le conseil d'État des grandes mesures initiales et les lui avait fait formuler d'emblée, en passant par-dessus la tête des ministres. Contre cette façon de procéder, il y eut révolte dans les bureaux de l'intérieur.

Lucien, ministre de vingt-cinq ans, entreprenant et inexpérimenté, venait de trouver le conseil qu'il lui fallait. Il l'avait trouvé un soir à l'Opéra, où le général Beurnonville lui avait présenté un homme de très grande taille et d'échine souple, le citoyen Beugnot. Ancien député du côté droit à la

(1) Ces détails sont tirés des *Mémoires manuscrits* de Fain.

Législative, royaliste voltairien, Beugnot avait passé par les prisons de la Terreur. Il n'en gardait pas rancune à la Révolution ; voyant en toute chose le côté pratique, il ne demandait qu'à se caser et à s'utiliser. On créa pour lui, sous un titre vague, une place auprès du ministre de l'intérieur, et il s'y fit une situation (1). Il avait la vocation administrative, un goût très prononcé pour le travail de bureau et la passion du dossier; avec cela, l'esprit des mots, l'esprit des affaires et l'esprit du moment. Son manque absolu de caractère et sa capacité réelle lui permirent non seulement de servir avec efficacité l'État à travers tous les régimes, mais de s'adapter aux conditions d'existence de chacun d'eux, d'en dégager la formule et de trouver toujours le mot de la situation. Aujourd'hui que l'on revenait à concentrer et à personnifier l'autorité, il jugeait que Bonaparte perdrait sa raison d'être et brouillerait tout s'il accordait à une collectivité quelconque, fût-ce le conseil d'État, un rôle trop important; dans une série d'observations, il présenta l'initiative ministérielle comme nécessaire au bon fonctionnement de l'Exécutif :

« Le gouvernement, disait-il, peut tout compromettre, s'il continue de faire prendre des arrêtés par le conseil d'État sans avoir demandé au ministre un rapport sur la matière agitée au conseil. L'initiative du ministre sur le conseil est fondée sur le même principe que celle du conseil sur le Corps législatif. La première est l'élément de la seconde, et on n'aurait fait que troquer une complète ignorance des faits contre une ignorance un peu moins complète et tout aussi dangereuse, si on laisse faire à un conseiller d'État ce qu'on a très sagement interdit à un tribun.

« ... Enfin l'organisation du conseil d'État, telle qu'elle est préparée par le règlement du 5 nivôse, me paraît vicieuse sous beaucoup de rapports; elle brise l'unité d'action du pouvoir exécutif, dissémine l'autorité entre quarante con-

(1) Voy. l'article de M. Dejean dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 juillet 1904 : *Trois mois du ministère de l'intérieur en l'an VIII*, d'après les papiers de Beugnot récemment déposés aux Archives nationales.

seillers d'État et promet à la France un gouvernement de comités, c'est-à-dire le pire de tous les gouvernements, celui précisément auquel la France s'applaudit d'avoir échappé (1). »

Il est piquant de voir l'un des futurs rédacteurs de la charte de 1814 reprocher en 1800 à Bonaparte des tendances trop parlementaires.

On tint compte dans une certaine mesure de ces observations, et le mécanisme gouvernemental se régularisa de la façon suivante. Chaque affaire était introduite en séance consulaire par un ministre, qui présentait un rapport commandé par Bonaparte ou rédigé spontanément. En toute matière législative ou réglementaire, les Consuls, s'ils jugeaient utile de donner suite à l'affaire, renvoyaient le rapport à la section compétente du conseil d'État. Là, l'affaire mûrissait, fortement élaborée; le travail repassait ensuite sous les yeux des Consuls et provoquait souvent les observations du ministre. Après quoi, à moins que les Consuls n'ordonnassent un ajournement, on inscrivait l'affaire au rôle de l'assemblée générale.

Dès que cette assemblée se trouvait prête à prendre séance, les Consuls en étaient avertis dans leur salle par le secrétaire Locré. Bonaparte, accompagné de ses deux collègues, venait la présider, en passant par le salon des gardes et le grand escalier d'honneur; le bruit de la garde appelée sous les armes, les tambours battants annonçaient son approche. Il présidait la plupart des grandes discussions et y participait; pour les autres, il se faisait suppléer par Cambacérès fréquemment et par Lebrun très rarement. En séance, la délibération était sérieuse, serrée; elle approfondissait les questions et ne s'égarait point en effets déclamatoires; chacun parlait de sa place et nul n'était admis à lire un discours : « Le ton était toujours ce qu'il doit être pour aider au mouvement de l'es-

(1) Archives nationales, AB, XIX. Texte cité par M. Dejean dans l'article précédemment indiqué.

prit, sans exciter celui des passions (1). » Pour chaque affaire, la discussion se terminait par un vote à main levée. Les jours où Bonaparte présidait, la séance durait très tard et dépassait souvent l'heure du dîner; lorsque Cambacérès présidait, la séance « finissait au plus tard à l'heure du dîner (2) ».

A l'issue de la séance, les Consuls se retrouvaient dans leur salle, où ils avaient à sanctionner les résultats de la délibération que le secrétaire général du conseil leur présentait sous forme de projet de loi ou de règlement. S'il s'agissait d'un règlement et que Bonaparte l'approuvât, il le signait en forme d'arrêté pris au nom des Consuls et revêtu de cette mention : « Le conseil d'État entendu. » S'agissait-il d'un projet de loi? Bonaparte inscrivait de sa main sur le texte le nom des trois conseillers qui iraient le soutenir devant le Corps législatif, après discussion au Tribunat. Une fois voté par les députés, le projet était renvoyé aux Consuls et déposé dans leur salle en un coffre spécial, où il dormait dix jours; c'était le temps pendant lequel le Sénat pouvait l'annuler pour cause d'inconstitutionnalité. Par l'expiration même du délai de dix jours sans intervention du Sénat, le projet devenait *décret*, c'est-à-dire loi de l'État. Il était promulgué par Bonaparte, premier Consul, « au nom du peuple français », et inscrit au *Bulletin des Lois*.

Une question se posa dans les commencements. Quelles affaires pouvaient se résoudre par règlement, c'est-à-dire par arrêté des Consuls en conseil d'État; quelles devaient faire l'objet d'une loi? La Révolution avait tout confondu et la constitution de l'an VIII n'avait rien précisé. Bonaparte, incertain sur la limite de ses droits, craignant encore de les outrepasser, interrogea Cambacérès. Celui-ci, comme tous les révolutionnaires de gouvernement, détestait les assemblées légiférantes pour les avoir trop pratiquées; il désirait que l'Exécutif prît ses aises et se donnât toute la latitude possible. Il fit une réponse assez vague : « Le règlement n'est qu'une

(1) Fain, *Mémoires manuscrits*.
(2) *Ibid.*

application particulière de la loi; la loi est la règle générale faite par ceux qui en ont le droit et le pouvoir (1). » A ces mots, Bonaparte « sourit, n'insista plus et ne perdit pas de vue cette définition (2) ». Il s'autoriserait de cette consultation quasi-sybilline pour restreindre au profit du pouvoir réglementaire le domaine législatif.

Par contre, il voulait que toute mesure portant à un degré quelconque un caractère de réglementation administrative passât au conseil d'État. Au début, dans son inexpérience première, il avait paru disposé à ériger ce corps en véritable conseil de gouvernement: il l'avait appelé à délibérer sur des questions de politique pure et de haute police, notamment sur les moyens de pacifier l'Ouest. Prudemment, le conseil s'était récusé, se renfermant dans son rôle de chambre administrative (3). Il n'en subsistait pas moins chez Bonaparte une tendance remarquable à se couvrir toujours de l'avis d'une autorité délibérante, d'une compétence collective. Il se montrait à cet égard scrupuleux, presque timoré, et faisait preuve d'un formalisme que ses collègues jugeaient excessif : « Il était d'une si grande circonspection, a dit Cambacérès, qu'on avait peine à le déterminer à signer des arrêtés de pure exécution, sans les avoir soumis au conseil d'État (4). » Appelé à servir d'arbitre entre ce conseil et les ministres, il ne donnait pas toujours tort à ceux-ci, mais s'arrêtait souvent devant les résistances de l'assemblée. D'autre part, toutes les difficultés relatives à l'interprétation des lois étaient renvoyées au conseil d'État. Enfin, par un article de règlement précisant une disposition constitutionnelle, ce corps venait d'être saisi des litiges entre l'administration et les particuliers, des affaires contentieuses « dont le jugement était précédemment remis aux ministres (5) ».

(1) *Éclaircissements.*

(2) *Ibid.*

(3) Voy. l'avis présenté par Rœderer au nom de la section de l'intérieur, séance consulaire du 6 nivôse. Archives nationales, AF, IV, 4.

(4) *Éclaircissements.*

(5) Règlement organique du 5 nivôse. Archives nationales, AF, IV, 4.

Cambacérès, obsédé par le souvenir de la tyrannie et de l'anarchie parlementaires, craignait toujours que le conseil d'État, investi de telles prérogatives, ne se fît au dedans du gouvernement une espèce de parlement, un parlement interne, et que par lui on ne retombât dans le gâchis. Il fallait prendre garde, disait-il, que, dans ce corps, « l'esprit d'assemblée ne l'emportât sur l'esprit du gouvernement (1) ». Bonaparte répondait que le conseil d'État prendrait d'autant plus l'esprit du gouvernement qu'on l'en ferait le principal organe; que l'essentiel était de rehausser ce corps à ses propres yeux, de l'élever en dignité, en prestige, et d'en faire un centre d'attraction pour les hommes de mérite qui seraient tentés de s'égarer ailleurs : « Je traiterai si bien ceux que je placerai dans le conseil qu'avant peu cette distinction deviendra l'objet de l'ambition de tous les hommes de talent qui désirent de parvenir (2). » Cambacérès reconnaissait la valeur de ce système; néanmoins, dit-il, « il eut l'inconvénient de donner aux conseillers d'État une trop haute idée de leur fonction et de leur persuader qu'ils avaient sur les travaux ministériels un droit de censure qu'ils prirent pour de la supériorité (3). » Le fait est que les prérogatives des ministres demeuraient sensiblement réduites, puisque, au lieu de relever exclusivement du chef de l'État, ils devaient soumettre leurs propositions à la double épreuve d'un débat en séance consulaire et de délibérations en conseil d'État.

III

Talleyrand le premier s'affranchit de ce contrôle. Il n'eut pas de peine à démontrer que les affaires de son département exigeaient un secret si impénétrable qu'il était impossible de

(1) *Éclaircissements.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

les livrer à un débat collectif quelconque; d'ailleurs, l'acte constitutionnel ne les plaçait-il point dans les attributions spéciales du premier Consul? Un règlement intérieur, concerté avec Maret, donna droit à Talleyrand de travailler directement avec Bonaparte et de prendre ses directions (1). Les deux autres Consuls ne réclamèrent point. Bonaparte leur en sut gré et mit une sorte de coquetterie à les entretenir des intérêts extérieurs de l'État, dans la mesure où il le jugeait convenable. Fouché eût pu protester contre le privilège accordé à un collègue; pour lui fermer la bouche, on le lui conféra également. Les affaires étrangères et la police, autant que la guerre, ressortirent ainsi exclusivement à Bonaparte, par l'intermédiaire des ministres compétents. Fouché, Talleyrand, Cambacérès et d'autres s'évertuaient à éduquer cet apprenti despote; l'élève dépasserait formidablement ses maîtres.

Fouché le voyait tous les jours et à toute heure. Ce grand diable d'homme mal vêtu, mal tenu, d'un physique si singulier, impassible, ironique, cynique, effronté, s'imposait néanmoins à l'impérieux Consul, parce qu'il représentait une force à peine maîtrisée et encore redoutable : le parti des Jacobins et révolutionnaires extrêmes. Qu'ils fussent inclus dans le gouvernement ou laissés en dehors, Fouché avait des façons de les caresser et de les flatter, mais en même temps de les tenir; il leur permettait des licences, des familiarités extraordinaires, mais il leur avait fait éprouver la vigueur de son bras; dompteur habile, ses fauves le connaissaient et lui obéissaient. Puis, c'était l'homme des besognes inavouées; c'est par lui que Bonaparte espionnait ses frères, se faisait rapporter des commérages et des histoires de famille, tout en le surveillant au moyen d'une contre-police que l'autre connaissait et dépistait (2). Enfin, vu l'extrême pénurie du Trésor, si Bonaparte voulait une police, il la voulait à bon marché. Or, Fouché était le seul ministre qui ne lui deman-

(1) *Éclaircissements* de Cambacérès. Le texte du règlement figure aux Archives nationales, AF, IV, 4.

(2) *Mémoires inédits* de Villiers du Terrage, secrétaire intime de Fouché.

dât que peu d'argent; il était arrivé à faire vivre la police politique presque entièrement sur le produit des jeux publics, par prélèvement sur les tripots patentés et dorés qui remplissaient les entresols du Palais-Royal d'un luxe de mauvais lieu : « Avant son ministère, cette peste publique, la terreur des familles, en proie aux plus honteuses dilapidations, ne rendait presque rien au gouvernement; Fouché en avait élevé le revenu à des sommes que jusque-là personne n'avait osé espérer, et tout en les surveillant savait leur faire produire les fonds nécessaires à l'action de sa police (1). » Grâce à lui, le grand gouvernement de Bonaparte puisait ses moyens de sûreté à cette source ignoble.

Au sortir des Tuileries, Fouché retournait à l'hôtel ministériel du quai Voltaire, aristocratique résidence qui attenait par derrière aux bureaux de la police, sis rue des Saints-Pères, et se doublait de cette noire officine. Le cabinet du ministre, très simplement meublé, contenait deux bureaux, l'un pour lui, l'autre pour son secrétaire intime, Villiers du Terrage, jeune homme d'excellente famille que le ministre révolutionnaire s'était adjoint avec une totale absence de préjugés. Fouché écrivait peu, procédait par notes brèves, savait faire travailler, exerçait surtout sa fonction par conversations et causeries, recevait énormément de monde.

La seule distraction qu'il se donnât était la promenade; il l'aimait passionnément. Dès que ses occupations le lui permettaient, il faisait atteler et allait se promener au bois de Boulogne en ménage, à la façon bourgeoise. Souvent, il emmenait au bois Villiers du Terrage, et là, descendant de voiture, arpentant pendant des heures les allées désertes, ce singulier péripatéticien s'abandonnait un peu, causait avec une verve intarissable et crue (2).

(1) *Mémoires inédits* de Villiers du Terrage. — Cf. le procès-verbal du conseil d'administration de l'intérieur et de la police générale tenu le 28 nivôse. Fouché y expose que ses dépenses *variables* sont acquittées par la partie du crédit du ministre qui est affectée aux dépenses secrètes et par le produit de la ferme des jeux. Archives nationales, AF, IV, 169.

(2) *Mémoires inédits* de Villiers du Terrage.

Chez lui, à son hôtel, lorsque le temps était doux, il emmenait ses visiteurs dans le beau jardin qui se prolongeait jusqu'au quai et le dominait en terrasse. Si les murs de l'hôtel pouvaient avoir des oreilles, les arbres du jardin n'en avaient point. Ce jardin rappelait à Fouché un souvenir. Le jour où, sous le Directoire, il avait fermé le club du Manège, un Jacobin au poil roux, hirsute, vociférant, La Chevardière, président de l'administration départementale de la Seine, était venu le relancer jusqu'au bout de son jardin et l'avait menacé, au nom des *frères et amis,* de lui couper la tête et de la promener dans Paris au bout d'une pique : « Laissez-moi donc, avait dit tranquillement Fouché, laissez-moi donc aller prendre dans une glace une idée de l'effet que fera ma tête quand vous et les vôtres l'aurez placée sur le fer d'une pique (1). »

Il y avait chez lui des côtés de Scapin passé ministre. Impénétrable sous son visage mort, embusqué derrière ses yeux sans regard, il plaisantait pour n'avoir pas à se livrer et aussi parce qu'il avait l'esprit foncièrement tourné à la goguenardise, plaisantait grossièrement ou drôlement, gouaillait, mystifiait. Il mentait intarissablement, mentait à tout le monde; il semblait mentir sans but, pour le plaisir, et comme le jeune Villiers osait lui glisser quelques observations sur cette manie d'imposture, Fouché paternel lui répondait : « Enfant, tu n'y connais rien; ne vois-tu pas qu'il faut tenir ses ennemis en haleine? Et quant à ces plaisanteries, j'aime bien mieux que mes alentours aillent répéter cela comme venant de moi que les choses sérieuses qu'on voudrait en apprendre (2). »

Se sachant guetté par d'implacables haines, se sentant odieux à la pruderie des révolutionnaires bourgeois et déplacé dans la République rappropriée, il éprouvait le besoin, pour se soutenir, de dérouter continuellement ses adversaires, de les jeter sur de fausses pistes, de leur donner le change par toute sorte de jongleries et mille tours de sa façon. Sous le

(1) *Mémoires inédits* de Villiers du Terrage.
(2) *Ibid.*

couvert de cette prestidigitation, il creusait et poussait ses contre-mines, dressait ses pièges (1). Le soir, lorsqu'il avait tout le jour lutté, dupé, trompé, trahi, il se détendait dans la vie d'intérieur; loin du monde et des plaisirs, il jouait petit jeu avec d'obscurs habitués; mari exemplaire, père très tendre, il faisait coucher ses enfants dans sa chambre et leur inculquait des principes de morale.

Cet homme qui s'était fait massacreur par opportunisme, qui ferait entrer l'assassinat et le vol par effraction dans les moyens de sa police, n'était cruel et sanguinaire qu'à proportion de ses intérêts. Ses employés appréciaient sa facilité d'humeur, son travail aisé, sa facétieuse bonhomie; ils admiraient ce ministre que rien ne déconcertait et qui, dans les moments les plus critiques, avait le mot pour rire. Les prévenus interrogés par lui le préféraient de beaucoup à ses subordonnés; ils le trouvaient causeur, dépourvu de toute morgue, montrant le désir d'arranger leur affaire; au lieu d'un questionneur sévère, c'était pour eux presque un ami (2). Par ces moyens captieux, par ces surprenantes cordialités, il excellait à provoquer des confidences, à soutirer des sècrets. Il arrivait fréquemment qu'un agent de conspiration sortît de ses mains retourné, transformé en indicateur utile à la sûreté de l'État.

Il avait l'instinct et le sens du gouvernement. S'il voulait maintenir la Révolution intégrale dont la cause s'identifiait avec la sienne, il entendait qu'elle se fît ordre et gouvernement, qu'elle pacifiât et rassurât. Nul ne savait mieux que lui tenir le langage des principes, jouer des grands vocables. Ses instructions officielles, ses circulaires traçaient le plan d'une police rénovée et idéale, auxiliaire de la justice, sensible à la voix de la nature et de l'humanité (3). En réalité, il faisait

(1) Sur Fouché intime, voyez spécialement le grand livre de M. Madelin, *Fouché*, I, chap. XIII.

(2) *Lettres de Mme Danjou.*

(3) Voy. la circulaire citée par Albert Savine dans son introduction à l'ouvrage : *Quinze ans de haute police sous le Consulat et l'Empire*, par P.-M. Desmarest, XXIV-XXXIX.

alors le plus de bien possible à la communauté et le moins de mal possible aux individus. En ces premiers mois du Consulat où l'on donnait aux Français l'illusion de la liberté, il cherchait moins à punir qu'à prévenir, à frapper qu'à savoir, à suivre toute sorte de fils mystérieux sans les couper brutalement; il ménageait les formes légales et s'abstenait d'arbitraires rigueurs. Par cette modération avisée, il suppléait aux moyens de force qu'il se préparait seulement.

Ses bureaux restaient peuplés d'êtres abjects, tirés des bas-fonds du jacobinisme, mais assez bien disciplinés. Avec cette boue solidifiée, mélangée d'éléments meilleurs, il essayait de créer quelque chose de résistant et de fort. Ayant pêché dans l'eau trouble des fournitures l'ex-curé Desmarest, auquel il avait reconnu le flair policier et une prodigieuse mémoire, il l'avait installé près de lui comme un répertoire vivant; il lui avait confié la direction de son bureau particulier, d'où sortirait la fameuse *division secrète*. A ce bureau se rattachait déjà le travail concernant la recherche des complots et la surveillance de l'esprit public (1). La police d'État, la haute police eut dès lors son organe central, distinct des autres divisions du ministère. En même temps, Fouché profitait de la réorganisation départementale pour agripper çà et là des pouvoirs ; il faisait instituer dans les grandes villes et sur certains points particulièrement intéressants des commissaires généraux de police, qui seraient ses agents personnels, presque ses préfets, et qui recevraient de lui le mot d'ordre.

Sa grande réussite en ces temps fut de se donner auprès de tout le monde la réputation d'homme très fort, prodigieusement malin, passé maître dans l'art de machiner la politique et l'intrigue. Certaines personnes le jugeaient en politique supérieur à Bonaparte, voyaient en lui l'être avant tout intelligent avec lequel on pourrait toujours s'arranger, peut-être l'agent des solutions futures (2). C'est ainsi que, lié

(1) Voy. *Quinze ans de haute police*, par P.-M. Desmarest, précédée d'une étude par Albert Savine, xl-xliv.

(2) Mme Danjou écrivait : « Il est supérieur à Jules (Bonaparte) en énergie

avec les pires éléments de la Révolution et s'appuyant sur eux, il avait su en même temps se donner un pied dans tous les camps. Il alléchait les émigrés par l'appât des radiations ; il eut dans le personnel politique, à côté d'adversaires acharnés, d'utiles alliés ; il compta des amis dans le militaire, des prôneurs dans le clergé constitutionnel, des dupes parmi les bonnes âmes et des défenseurs parmi les royalistes (1). Les groupes les plus divers, croyant se l'attirer, se plaçaient sous sa dépendance. Son but était de s'assurer, moins au-dessous qu'à côté de Bonaparte, une espèce de dictature sur tout ce qui concernait le maintien de l'ordre public, le maniement et la trituration des partis.

Talleyrand s'affermissait par d'autres moyens. Sa faveur auprès du Consul ne tenait pas seulement à ses rares qualités d'esprit, à la facilité merveilleuse avec laquelle il traduisait en langage de chancellerie et en formules délicatement ouatées une pensée abrupte. Dans un gouvernement de parvenus, il en imposait par une impassibilité que rien ne démontait et par ses façons de très grand seigneur. Avec une nonchalante impudence, il faisait accepter ses vices, le scandale de ses mœurs, sa liaison avec Mme Grand qu'il avait installée au ministère comme maîtresse de maison, ses jeux de Bourse, sa vénalité notoire, ses immenses besoins de luxe et d'argent, parce que tout se recouvrait en lui d'un vernis de haute élégance et des grâces de l'esprit.

Sa parole était fine, nuancée, tour à tour caressante et mordante. Chez lui, la bassesse du caractère se sauvait par l'insolence de l'esprit. S'il flattait, c'était en courtisan de naissance, aisément, avec des raffinements exquis. Son jeu était de faire croire au Consul qu'il aimait en lui moins sa fortune et ses succès que sa personne, qu'il s'était épris pour le héros d'une inclination presque tendre (2) ; à ce Bonaparte

et en moyens. » Elle parlait de lui comme d' « un rude gaillard à mettre à la tête d'un coup vigoureux ». Lettre du 1er décembre 1800.

(1) Madelin, I, chap. x et xi.

(2) Voy. sa *Correspondance* avec Bonaparte consul et empereur, publiée par M. Bertrand.

déjà isolé dans sa grandeur, il esssayait de donner l'illusion de se sentir aimé pour soi-même.

Puis, c'était l'intermédiaire avec l'ancienne société, avec les grands noms, vers lesquels Bonaparte inclinait par un vaniteux penchant. Talleyrand avait rompu avec son parti sans rompre avec son monde; il s'était fourvoyé plutôt que déclassé. Les salons ne lui tenaient pas rigueur; il rendait beaucoup de services à ceux qu'il y rencontrait, bien qu'il fût le premier à cingler d'épigrammes leurs préjugés, leurs illusions et leur crédulité. Tout ce qu'il y avait à Paris de vrai grand monde, en hommes d'authentique noblesse, en femmes spirituelles et polies, lui tenait de très près; avec art, il rassemblait un peu de ces élégances et de ces prestiges pour l'offrir en bouquet à Bonaparte.

Obéissant à l'impulsion générale, il réorganisait son ministère, venait de prendre un bel arrêté pour régulariser la hiérarchie des agents et les conditions de l'avancement. Mais son influence débordait hors des limites de son département. Il donnait son avis sur les affaires de politique intérieure et d'administration. Lorsqu'il s'agira de nommer les nouveaux fonctionnaires, on aura soin de réserver, dans les états de proposition, une colonne pour les choix recommandés par « le ministre Taleyrand (1) ». Ses relations avec la finance et la presse, ses accointances cosmopolites lui mettaient en main mille ressorts cachés. Hommes de Bourse, journalistes d'affaires, littérateurs à gages, agents équivoques fréquentaient chez lui dans l'intervalle des audiences diplomatiques et venaient solliciter un avis, une indication, une impulsion discrète. Jamais pressé, indolent et courtois, il écoutait patiemment le visiteur, puis le reconduisait au travers de ses vastes salons, et s'arrêtant à causer, « s'agenouillant même de sa mauvaise jambe sur un canapé (2), » il glissait en fin de phrase l'insinuation décisive, le demi-mot qui portait loin.

En politique, ses goûts lui tenaient lieu de principes. Cet

(1) Archives nationales, AF, IV, 10.
(2) *Mémoires inédits* de Villiers du Terrage.

homme effréné dans ses désirs et ses besoins, capable de froide férocité lorsque son intérêt était en jeu, avait naturellement le sens le plus mesuré, le jugement le plus fin. Les excès révolutionnaires le choquaient comme une faute contre le goût, comme une énorme et vide niaiserie ; il lui arriva de dire : « Tout ce qui est exagéré est insignifiant. » Aujourd'hui qu'il était moins nécessaire de s'encanailler et que l'on pouvait s'enhardir contre les Jacobins, il poussait aux places leurs adversaires, les modérés de la Constituante et de la Législative, les hommes qui possédaient les manières et la tournure d'esprit des anciennes classes dirigeantes, sans en partager les passions. Nul n'était plus intéressé que lui à maintenir certains résultats de la Révolution, mais il lui répugnait d'en conserver les formes. Il conseillait avec tact le retour à certains usages, à certaines attitudes d'autrefois, et représentait modérément la tradition.

Lucien, excessif et présomptueux, prétendait que son département de l'intérieur devînt le grand ministère. Poursuivant son idée de Brumaire, aspirant toujours à un partage d'attributions avec Bonaparte, il eût voulu se faire l'administrateur en chef de la République et le Consul de l'intérieur, à côté de son frère Consul pour l'extérieur.

Il visait haut, voyait grand, mais en même temps s'égarait dans le détail. Il réformait minutieusement ses bureaux, réduisait le nombre des employés, exigeait d'eux plus d'assiduité et leur défendait de lire les journaux avant quatre heures du soir ; il voulait que les lettres présentées à sa signature fussent « sans faute d'orthographe et de ponctuation (1) ». En attendant l'installation des préfectures, il essayait de rendre aux flasques administrations départementales un peu de nerf et de ressort. Son défaut était de se multiplier à l'excès et de se disperser ; on lui reprochait en outre toute sorte d'entreprises douteuses, des profits illicites, des instincts de flibustier, des goûts de satrape, la violence et l'arbitraire de

(1) Voy. l'article de M. Dejean dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 juillet 1904.

ses fantaisies ; il prélevait sur les belles solliciteuses et sur les actrices des théâtres placés sous sa juridiction le droit du ministre. Comme la partie artistique et littéraire, les expositions, les cérémonies relevaient de son ministère, il présidait, inaugurait, discourait infatigablement. Beugnot lui préparait ses harangues, mais lui-même les revoyait, fleurissait le style, empanachait les phrases. Ses discours et ses instructions manifestaient d'ailleurs une réelle largeur de vues et une abondante magnanimité d'esprit. Si l'indépendance de son caractère, autant que l'intempérance de ses ambitions, devait tôt ou tard le mettre en conflit avec Bonaparte, il ne fut pas inutile à la grande politique de son frère, à la politique de réconciliation nationale, par la hardiesse qu'il mit à l'exprimer et à la proclamer.

Le ministre des finances, Gaudin, formé à l'école des grands commis d'ancien régime dont il conservait les mœurs, soigné, propret, fuyant les distractions, célibataire endurci, l'air fonctionnaire, vivait à son bureau et se confinait dans sa partie. C'était un instrument parfait aux mains d'un chef d'État de grand caractère. Chargé de pourvoir aux besoins financiers d'un État sans finances et de gérer l'infortune publique, il eût peut-être succombé à la tâche, si Bonaparte ne l'avait constamment soutenu, stimulé, et ne lui eût ordonné d'espérer contre tout espoir. Au ministère de la justice, Abrial, conventionnel d'arrière-plan, créature de Cambacérès, suivait de son mieux l'élan réorganisateur.

A la marine, Forfait, enfermé dans sa compétence d'ingénieur hydrographe, n'arrivait pas à réagir contre le désordre et l'indiscipline qui paralysaient les services ; nul département n'avait été plus opprimé par des marchés frauduleux et de colossales coquineries. A la guerre, Berthier se montrait admirablement exact, ponctuel et sûr ; avec lui, jamais un retard dans la transmission d'un ordre, jamais un écart n'était à craindre. Il réorganisait de son mieux l'administration centrale, militarisait les bureaux et les mettait « sur le pied d'un

état-major (1) », sans pouvoir encore subvenir aux besoins des armées.

Berthier n'avait pas ambitionné sa lourde fonction. Revenu d'Égypte lassé, éclopé, il n'aspirait qu'à la retraite et se croyait au bout de sa carrière, lorsque Bonaparte l'avait comme pris par les épaules pour le pousser dans celle qui le conduirait à l'immortalité. Il n'avait accepté le ministère qu'à son corps défendant, par dévouement au premier Consul, par sentiment du devoir militaire et patriotique (2). Il restait sujet à des accès de découragement, et vraiment la position de ces hommes jetés dans un gouffre d'abus et appelés à en tirer de l'ordre était par moments désespérante.

Envoyé à Dijon pour organiser l'armée de réserve, tombé au milieu d'éléments informes et disparates, Berthier passera par des heures d'affaissement; peut-être regrette-t-il Paris et la belle Visconti dont le souvenir l'obsédait déjà en Égypte. Mais Bonaparte n'aime pas la mélancolie, qui est le signe des faibles, et estime que l'alacrité de l'esprit doit manifester la vaillance du cœur. D'un ton amicalement autoritaire, il commande à Berthier de chasser ses idées noires et lui impose l'optimisme : « Je vois avec peine que le séjour de Dijon vous donne de la mélancolie; soyez gai (3). »

Les ministres et surtout les principaux d'entre eux se détestaient mutuellement. Talleyrand traitait Lucien de « grand estafier (4) »; leur brouille était notoire. Les ministères de l'intérieur et de la police étaient naturellement adversaires parce que limitrophes et contigus; entre eux, il y avait à chaque instant querelle de frontière. L'intérieur jugeait que la police avait été indûment soustraite à ses attributions et devait y rentrer; contre un voisin qui la mena-

(1) Lettre à Bonaparte du 3 floréal. Cugnac, *Campagne de l'armée de réserve en 1800*, I, p. 160-161.

(2) Lettre à Bonaparte du 3 floréal. Dans cette lettre, Berthier dit au premier Consul : « Le repos et l'oubli, c'est ce qui m'aurait convenu quand vous m'avez jugé plus utile au ministère que je n'avais pas sollicité. »

(3) *Corr.*, VI, 4731.

(4) Roederer, III. p. 349.

çait d'annexion, la police se défendait âprement. Entre Lucien et Fouché, le conflit éclatait parfois violent, scandaleux, et s'affichait dans les journaux. La rivalité de Talleyrand et de Fouché est encore plus célèbre. Ils se haïssaient par jalousie réciproque, par antinomie de race, de nature, et parce qu'ils représentaient dans le gouvernement des pôles opposés. Leur passé respectif leur donnait beau jeu pour se dénigrer; les crimes de l'un et les vices de l'autre s'accusaient réciproquement. L'aversion de Fouché s'attachait à la fonction de son rival autant qu'à sa personne et s'aiguisait d'une secrète convoitise, car le ministère des affaires étrangères, le ministère des belles fréquentations, reste objet de suspicion et d'envie pour les révolutionnaires en voie d'ascension, jusqu'au jour où ils s'en emparent et s'y infatuent. Plus encore que les deux ministres, leurs bureaux étaient à couteaux tirés; ceux de la police dénonçaient continuellement la *faction diplomatique*, qu'ils accusaient de louches compromissions avec les émigrés et l'étranger.

Sans Bonaparte, ce ministère hétérogène se fût immédiatement disloqué. Mais Bonaparte « raccordait tout », selon l'expression de Beugnot (1). Si le temps n'était pas venu où il mettrait tout le monde au pas, il menait cependant tout le monde, sans trop s'inquiéter de l'irrégularité d'allure et des écarts de quelques-uns. Laissant Fouché tirer à gauche et Talleyrand tirer à droite, il conduisait tout de même dans la voie qu'il s'était tracée son attelage dépareillé; il faisait à lui seul l'unité de son gouvernement.

IV

Certains ministères étaient vraiment trop chargés. L'intérieur notamment comprenait, outre la partie d'administra-

(1) Correspondance à demi chiffrée de Beugnot avec Beurnonville. Archives nationales, AB, XIX.

tion pure, les travaux publics, l'agriculture et le commerce, l'instruction publique, les beaux-arts, c'est-à-dire cinq à six de nos départements actuels. Aussi avait-il été question d'augmenter le nombre des ministères. C'était une idée de Sieyès que Bonaparte avait adoptée. Cambacérès l'y fit renoncer en lui démontrant que les grandes fonctions perdaient de leur prestige à se trop multiplier (1).

Bonaparte reprit son idée sous une autre forme. Il décida de créer des sous-ministres, de découper dans les départements existants certaines parties d'administration propres à former des unités distinctes, et de les confier, sous la haute autorité du ministre, à des hommes d'un rang plus élevé que de simples chefs de service ; des conseillers d'État seraient délégués à ces éminentes gestions, sans perdre rang et voix dans leur assemblée. Ainsi furent dévolus d'abord les domaines à Régnier, les colonies à Lescalier, les ponts et chaussées, canaux et cadastres à Cretet. A l'intérieur, le conseiller Chaptal reçut la partie de l'instruction publique (2).

Contre cette façon de tailler dans le vif de ses attributions une part pour autrui, Lucien immédiatement regimba. Il obtint que la décision adoptée fût remise en problème, dans un conseil tenu par les Consuls et où furent appelés les principaux intéressés. Le procès-verbal de cette réunion montre comment et sous quelle forme pittoresque Bonaparte posait en principe que l'administration délibérante et l'administration agissante se devaient mutuellement pénétrer.

« Un conseil extraordinaire est rassemblé. Il est composé des ministres des finances, de l'intérieur, de la marine, et des conseillers d'État Cretet, Régnier, Chaptal et Lescalier.

« Le premier Consul les consulte sur la question de savoir s'il y a des inconvénients aux attributions particulières assignées à divers conseillers d'État.

« Le ministre des finances pense qu'il était très convenable d'attribuer à un conseiller d'État les domaines anciens

(1) *Éclaircissements.*

(2) Règlement du 5 nivôse an VIII. Archives nationales, AF, IV, 4.

et nouveaux. Il établit son opinion sur ce que, dans cette partie de son ministère, tout est contentieux, et qu'il était digne du gouvernement de confier à l'examen d'un magistrat les intérêts qui tiennent à la propriété des citoyens. Il rappelle qu'on s'était proposé de former des forêts une attribution particulière, mais il ne voit pas l'utilité de cette mesure. Il finit en annonçant que le citoyen Régnier sera incessamment en possession de son travail et de ses bureaux.

« Les colonies sont l'objet d'une de ces attributions qui est déférée au citoyen Lescalier. Le ministre reconnaît tous les avantages de cette disposition. Il croit qu'elle ne diminuera pas ses signatures, mais il convient qu'elle assurera plus de maturité dans les déterminations qui exigent un homme tout entier.

« L'attribution des ponts et chaussées, canaux et cadastres, et celle de l'instruction publique sont destinées, la première au citoyen Cretet et la seconde au citoyen Chaptal.

« Le ministre de l'intérieur pense que le système de ces attributions détruira la responsabilité ministérielle et que l'activité des opérations sera compromise si elle dépend d'un agent que le ministre ne pourra jamais destituer. Il distingue ce qui, pour l'instruction et l'exécution, tient à d'anciennes lois, de ce qui concerne les règlements nouveaux, et c'est sous ce second rapport qu'il pourrait reconnaître moins d'inconvénients dans les attributions proposées.

« Le premier Consul observe que les objets dont on s'est proposé de faire des attributions particulières, sont d'une telle importance que plusieurs personnes avaient pensé qu'ils devaient exiger des ministères particuliers ; que cependant leurs rapports avec les diverses attributions du ministère de l'intérieur se trouveraient tellement essentiels et multipliés, qu'il serait impossible que ces ministères existassent indépendants; que cette considération a conduit à un *mezzo termine* qui, en assignant à une partie les soins d'un homme tout entier, conserve la haute pensée au ministre.

« Le second Consul examine également les objections du ministre de l'intérieur. Il considère l'impossibilité dans laquelle se trouvent les ministres de tout lire et de tout signer. Tout ce qui tient à l'instruction se fait par les premiers commis, qui contresignent les lettres et y apposent la griffe ministérielle. Cet état de choses démontre l'utilité d'un magistrat chargé de l'instruction des affaires. Quant à la décision, elle reste tout entière au ministre, puisque c'est par lui que tout le travail revient au gouvernement. Cette observation est faite par le second Consul pour répondre à l'objection tirée de la responsabilité.

« Le premier Consul ajoute un développement à l'opinion qu'il a déjà exprimée. Les idées en législation doivent naître des souvenirs de l'exécution; la transaction naturelle qui s'opère dans l'esprit de l'homme occupé à méditer un projet de loi, se compose des besoins de la chose qui doit faire matière de ce projet, et des ressources de l'esprit qui découvre les moyens de satisfaire ces besoins. Cette transaction ne peut s'opérer si les besoins ne sont pas exactement et entièrement connus, et ces besoins ne peuvent se connaître que par le travail de l'exécution. Il est donc utile qu'un conseiller d'État soit appelé à la manipulation des affaires, pour que les lois dont il s'occupe dans son cabinet soient d'accord avec les besoins et la possibilité de l'exécution.

« Le ministre de l'intérieur persiste dans son opinion. L'instruction des affaires doit donner sur elles, à celui qui l'a faite, une influence nécessaire. Le ministre à qui l'on ne présentera que les résultats, sans que le détail des moyens lui soit connu, sera privé des motifs sur lesquels devrait s'appuyer sa détermination. Ce serait une mesure plus franche en administration que celle qui donnerait la décision à celui qui aurait l'instruction, en l'assujettissant seulement à correspondre avec le ministre.

« Le citoyen Cretet, appelé à émettre son opinion, la réduit à ceci : qu'il vaut peut-être mieux prendre un conseiller d'État comme tête que comme bras.

« Le premier Consul fait observer que comme la nature a réuni la tête et le bras dans le même individu, de même elle a voulu que dans le raisonnement la connaissance matérielle des choses conduisît à l'opinion que l'esprit doit en concevoir. Il demande encore comment et par quelle transaction l'esprit peut être conduit à saisir l'utilité de cette loi, si ce n'est par le souvenir des détails de l'exécution (1). »

Finalement, par manière de satisfaction à Lucien, on renonça momentanément à créer pour Chaptal une direction de l'instruction publique. Les fonctions confiées aux autres conseillers furent maintenues; ce fut l'origine de ces directions générales qui ont tant concouru à introduire dans notre administration des habitudes de haute tenue, de stabilité, de dévouement éclairé à l'intérêt public. Les premiers titulaires créèrent en quelque sorte la fonction et léguèrent à leurs successeurs une tradition longtemps conservée; ils firent école et souche de grands bureaucrates.

V

Bonaparte ne se priva pas d'employer individuellement ou collectivement d'autres conseillers d'État en dehors de leur assemblée ou de leurs sections. Dès l'origine, dans certains cas, plusieurs d'entre eux avaient été appelés à délibérer avec les Consuls, en même temps que divers ministres. A la fin de nivôse, cet usage se régularisa, se généralisa sous forme de conseils d'administration, tenus périodiquement en présence des Consuls.

Il dut y avoir désormais « le primidi de chaque décade un conseil général des finances; le quartidi, un conseil d'administration de la guerre; le septidi, un conseil d'administration de la marine; le 8 de chaque mois, un conseil d'administra-

(1) Archives nationales, AF, IV, 1238.

tion de la justice; le 18, un conseil d'administration des relations extérieures (celui-ci ne paraît pas s'être réuni en fait), et le 28 un conseil d'administration de la justice et de la police générale. » Les ministres compétents et en plus le ministre des finances assistaient toujours; ils se faisaient accompagner du chef de leur comptabilité et au besoin d'autres chefs de service. En outre, on convoquait ceux des conseillers d'État auxquels le gouvernement jugeait utile de faire appel, trois ou quatre pour chaque partie. Bonaparte adjoignait ainsi aux ministres et s'adjoignait des collaborateurs spéciaux pour chaque nature d'affaires, qu'il s'agît d'affaires devant ensuite passer au conseil d'État ou se terminer en séance consulaire. Le gouvernement prit de plus en plus l'aspect d'un vaste assemblage de conseils et de comités, d'une véritable *polysynodie*; mais Bonaparte restait l'agent de coordination, le stimulateur, le régulateur suprême.

Les conseils d'administration se tenaient chez lui le soir. Il dînait entre sept et huit heures, dînait légèrement (1), puis restait quelque temps dans le salon où Joséphine recevait assez nombreuse compagnie. A neuf heures et demie, si le règlement du jour l'indiquait, il se réunissait aux personnes appelées en conseil. On s'étonnait de lui retrouver l'esprit aussi dispos, aussi frais, que s'il n'eût pas vécu depuis le matin dans la chaleur et le tracas des affaires. Assidûment, à la lueur des lampes, on discutait, on travaillait; ce labeur collectif se prolongeait fort avant dans la nuit : procès-verbal du 5 ventôse : « La séance est levée à deux heures du matin (2). »

Dans ces comités privés, Bonaparte fit vraiment son apprentissage d'administrateur. C'est une légende que son omniscience instantanée. Il avait en beaucoup de choses des intuitions, des divinations, et parfois découvrait d'emblée la règle directrice que les autres mettaient un long temps à

(1) Il disait que, si peu que l'on dîne, on dîne toujours trop. *Mémoires manuscrits* de Fain.

(2) Archives nationales, AF, IV, 1278.

établir par l'expérience et le tâtonnement. Il avait aussi des parties d'ignorance totale. Dans les conseils d'administration, il fit connaissance à fond avec les affaires; il les vit par le dedans, dans leur substance intime; il les surprit en marche, en cours; il sut comment se compose et se manipule un dossier, apprit à démêler la pièce maitresse.

Les hommes lui devinrent aussi familiers que les choses. En toute matière, les spécialistes, les techniciens, les hommes de la partie étaient mandés. Ainsi comparurent tour à tour les régisseurs de l'enregistrement, ceux des douanes, ceux des postes, le citoyen Lamolère, directeur de la dette au Trésor, et le citoyen Denormandie, liquidateur général de la dette. Bonaparte les pressait de questions, exigeait d'eux des renseignements rigoureusement précis, exacts, circonstanciés, qui lui traduisissent les choses en images sensibles, sous leur forme et dans leur configuration matérielles. Par exemple, est-il question du grand-livre de la dette publique? Il veut savoir au juste et dans le plus minutieux détail ce que c'est, et le voici décochant à bout portant et coup sur coup au directeur de la dette vingt-six questions, auxquelles l'autre est invité à répondre sur-le-champ ou à très bref délai :

« Combien le grand-livre a-t-il de volumes?

« Le perpétuel, le viager et les pensions forment-ils un seul grand-livre?

« Combien y a-t-il de volumes pour la dette perpétuelle?

« Combien pour les rentes viagères?

« Combien pour les pensions?

« Chacun des livres est-il divisé par ordre alphabétique?

« Combien, en conséquence de la division, forme-t-il de parties?

« Combien y a-t-il d'articles sur chaque feuille?

« Le livre est-il parafé?

« Dans quel lieu sont placés les trois livres?

« Sont-ils dans trois pièces différentes?

« Sont-ils tous sous la direction du citoyen Lamolère?

« Y a-t-il pour chacun un sous-directeur particulier?

« Quel est le nombre des commis employés pour chacun des grands livres?

« Quelle est la forme et la teneur d'une inscription?

« Inscrit-on la rente ou le capital? Etc., etc. »

Il arrivait ainsi non seulement à connaître les éléments d'une affaire, les intérêts en cause, mais à les voir, à se les représenter dans leur réalité positive, concrète, physique, à la façon dont il discernait des corps de troupes manœuvrant sur un champ de bataille. Alors, s'emparant avec une parfaite certitude d'imagination de ces pièces de son jeu, il les faisait évoluer, concourir respectivement au but, se combiner et s'ajuster.

On lui connaissait le génie du commandement; on lui connut celui de la transaction. Il savait que tout règlement durable comporte une part de transaction. « S'il y avait un art dans lequel il excellât, c'était celui de combiner la mesure de satisfaction qu'il fallait accorder à chacun et de balancer tous les intérêts (1). » Cette faculté de combinaison et de balancement, il la tenait peut-être de ses ascendances italiennes. Pour désigner le point où les intérêts divers peuvent se joindre et s'accorder, il ne trouvait que le mot italien : *mezzo termine* était l'un de ses termes favoris. En conseil d'administration, quand les opinions contraires s'étaient entre-choquées, il invitait à chercher ou proposait lui-même « un système conciliatoire (2) ». Seulement, lorsque la solution moyenne s'était dégagée, lorsqu'il se l'était appropriée, il voulait que tout le monde s'y soumît, de gré ou de force, et il l'érigeait en indiscutable statut. Possédant supérieurement le sens de l'autorité, gardant le sens de la mesure, le tact des circonstances et des choses, il gouvernait fortement et finement.

Plusieurs des solutions qui intervinrent ne lui appartiennent pas en propre. Il les trouva dans l'air, dans l'ambiance des événements et des idées, d'où il les contraignit

(1) *Mémoires de Pasquier*, I, p. 150.
(2) Archives nationales, AF, IV, 1249.

seulement à se dégager. Parmi les hommes que la Révolution avait produits, la plupart avaient participé depuis dix ans aux affaires générales ou locales; mis en contact avec les choses, avec les personnes, ils avaient assisté au désastre de la théorie pure, éprouvé le danger des systèmes préconçus et senti la nécessité de revenir aux données de la pratique et de l'expérience, en les conciliant avec les nouveautés irrévocablement acquises. Ainsi s'était formé chez beaucoup d'entre eux un esprit reconstituant, encore vague et imprécis. Bonaparte concréta cette nébuleuse. Par lui, par l'opération de sa volonté, un vaste ensemble de velléités et d'aspirations se condensa en résultats solides. Il fut l'extracteur des solutions, le grand réalisateur. Arrachant les hommes qu'il avait choisis à l'aveuglant tumulte des factions, à l'incohérence des temps violents, et les replaçant dans un état de sécurité relative, il leur restitua la faculté de voir plus clair dans leurs idées et de les fixer. Maître impatient, maître exigeant, il ne leur laissait ni trêve ni répit qu'ils n'eussent formulé leurs conceptions en projets fermes, et il les forçait d'aboutir. Divisant et répartissant entre eux le travail d'après les différentes cases qu'il avait établies en son propre esprit, empêchant leurs facultés de se disperser en dehors de limites strictement tracées, enfermant chacun dans sa spécialité, évitant la moindre déperdition d'effort, dominant lui-même toutes les spécialités et les faisant concourir, il tira de ses collaborateurs une somme incroyable de besogne utile; il doubla, tripla la force productive de ces hommes. C'est ainsi qu'en moins de trois mois, entre une foule de mesures de tout ordre, quatre lois organiques furent bâties : la loi du 28 pluviôse an VIII sur l'organisation départementale et communale, celle sur l'ordre judiciaire, la loi portant clôture de la liste des émigrés et liquidant en cette partie le passé révolutionnaire; enfin, la loi sur les successions et donations qui fut la pierre d'attente du Code civil.

CHAPITRE VII

LOIS ORGANIQUES

L'idée de l'institution des préfets semble appartenir à Sieyès. — Loi du 28 pluviôse an VIII. — Rôle du préfet. — Le conseil général. — Le conseil de préfecture; la juridiction administrative séparée de l'action. — L'arrondissement tel que le rêvaient Daunou et les rédacteurs de la constitution. — Ce qu'en fait le conseil d'État. — Résurrection des communes. — Le système des atomes. — Critique de Daunou et réponse de Rœderer. — Difficultés pratiques. — Centralisation absolue; pourquoi la France s'y plie aisément. — Toute une partie des aspirations de 89 se réalise en 1800 par l'établissemen en administration de règles fixes et certaines. — La simplification de l'ancien régime. — Loi sur l'organisation judiciaire. — Nivellement antérieur. — *L'appel circulatoire.* — Création des tribunaux d'appel. — Le Tribunal de cassation. — Dispositions susceptibles de porter atteinte à l'indépendance et à la dignité de la magistrature. — Survivance de ces dispositions. — Legs intangible. — Justes critiques de Thiessé. — L'opinion réclame impatiemment la clôture de la liste des émigrés. — Cette question ne doit pas être confondue avec celle du rappel des émigrés. — La faculté d'allonger indéfiniment la liste paralyse la vie économique de la France. — *La propriété un vain mot.* — Insécurité des transactions. — Bonaparte saisit la section de l'intérieur; ses paroles devant le conseil d'État. — Il exhorte le commerce de Paris à la patience. — Clôture de la liste; dispositions restrictives. — Commission chargée d'instruire les demandes en radiation. — Rappel graduel des proscrits. — Les Constituants. — La France aspire à une codification des lois civiles. — La nuit de Saint-Cloud et le Code civil. — Esquisse d'un procès-verbal; notes abréviatives de Maret. — L'avis de Cambacérès prévaut. — La loi sur les testaments et donations précède le Code civil. — Cambacérès aux prises avec le conseil d'État; Bonaparte s'abstient. — Le projet de loi est un moyen terme. — Vive discussion au Tribunat. — Fanatisme égalitaire. — Andrieux propose de faire entendre la voix posthume de Mirabeau. — Raisons de récuser cette autorité. — Vote de la loi. — Intention de rétablir dans la famille le principe d'autorité.

I

La loi du 28 pluviôse an VIII instituait en premieu lieu les préfets. L'idée était antérieure à la loi ; Bonaparte et le conseil

d'État ne firent que la réaliser. Il paraît bien que Sieyès, dans son esquisse de constitution, avait proposé d'établir des *préfets* régionaux; les journaux avaient annoncé cette nouveauté; comme il y avait urgence à faire cesser au moyen d'une administration forte l'anarchie des localités, le besoin appelait l'organe. La constitution écourtée avait réservé la question.

La loi de pluviôse décida qu'il y aurait dans chaque département un préfet nommé par le premier Consul. « Le préfet, ajoute-t-elle, sera seul chargé de l'administration (1). » A la différence de l'ancien commissaire du Directoire appelé simplement à requérir l'application des lois, le préfet reçoit un pouvoir propre de décision et d'action. Il exercera dans leur plénitude les attributions conférées aux anciennes administrations départementales, corps élus et périodiquement renouvelables; en tout ce qui concerne l'administration proprement dite, il prendra la place de ces conseils à la fois légiférants et exécutifs. Par lui, l'autorité s'unifie et s'individualise; elle se renforce en se simplifiant; elle se centralise également, puisque le préfet est l'organe et l'émanation du pouvoir consulaire. La nécessité de placer à la tête de chaque département un représentant des intérêts généraux, un personnage national, délégué de façon permanente à la grande fonction d'apaisement et d'ordre que Bonaparte remplissait pour l'ensemble de la France, apparaissait si claire que l'institution des préfets ne donna lieu devant le Tribunat à aucune discussion sérieuse (2).

A côté du préfet, assisté d'un secrétaire général, la loi crée *le Conseil général de département*. Les membres de ce conseil seront nommés par le premier Consul sur les listes de notabilité départementale; les électeurs ne concourront donc que de façon indirecte à la formation de cette assemblée, qui tiendra session tous les ans pendant quinze jours. Le conseil général aura pour mandat principal d'assurer, conformément

(1) Voy. le texte au *Bulletin des lois*, 3e série, I, n° 115.
(2) Voy. la discussion dans le *Moniteur*, pluviôse et ventôse an VIII.

à l'un des vœux les plus persévérants de la France avant et pendant la Révolution, équité et régularité dans la répartition de l'impôt : « Il fera la répartition des contributions directes entre les arrondissements du département. Il statuera sur les demandes en répartition faites par les conseils d'arrondissement, les villes, bourgs et villages. Il déterminera, dans les limites fixées par la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition sera demandée pour les dépenses du département. Il entendra le compte annuel que le préfet rendra de l'emploi des centimes additionnels qui auront été destinés à ces dépenses. Il exprimera son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adressera au ministre de l'intérieur. » C'est avant tout un conseil et presque un tribunal de répartiteurs; ce sera aussi le contrôleur du budget départemental; enfin, l'interprète des vœux et des besoins locaux.

Il y aura en outre, dans chaque chef-lieu de département, un conseil de préfecture, présidé par le préfet et composé de membres nommés par le premier Consul. Il statuera sur les litiges qui surviendront entre les particuliers et l'administration, en matières nommément désignées et formant une grande partie du *contentieux* administratif. Jusqu'alors, ces contestations étaient jugées par les administrateurs de département, c'est-à-dire par les hommes dont émanaient le plus souvent les actes incriminés et qui se trouvaient ainsi dans la même cause parties et juges. Les conseils de préfecture prononceront désormais à la façon de véritables tribunaux, quoique la présidence exercée par le préfet portât atteinte au principe même de leur institution. Ils jugeraient en premier ressort, sauf appel devant le conseil d'État.

C'était une innovation bienfaisante et féconde que de séparer en matière administrative la juridiction de l'action; il en résultait pour les intérêts particuliers un commencement de garantie. Malgré les objections qu'elle soulève, malgré les critiques qu'elle a suscitées, la juridiction administrative est certainement l'une des institutions qui ont le plus contribué à établir en France, dans les rapports entre l'État et les

gouvernés, une moyenne de justice ; son origine date de l'an VIII, où furent créées, à côté d'une hiérarchie d'administrateurs uniques, des collectivités de fonctionnaires-magistrats. On a dit et répété à satiété que l'esprit de l'an VIII se formule en cette phrase célèbre : *Agir est le fait d'un seul, délibérer est le fait de plusieurs.* Cette maxime n'eût été qu'un pur truisme, car toute délibération suppose évidemment une collectivité. C'est Rœderer qui prononça devant le Tribunat la formule exacte : « Administrer est le fait d'un seul homme ; juger est le fait de plusieurs (1). »

Au-dessous du département muni de son triple organe, la loi de pluviôse façonne l'arrondissement et fait renaître la commune.

En 1790, après avoir divisé la France en départements et districts, l'Assemblée constituante la subdivisa en autant de communes, pourvues d'une administration séparée, qu'il y avait de villes, bourgs, villages, paroisses, communautés, agrégations quelconques, si chétives qu'elles fussent. C'était le fractionnement à l'infini, l'émiettement de la substance municipale. Près de quarante mille communes apparurent, à peu près autonomes. Les résultats furent déplorables. Dans les campagnes, les communes montrèrent une inaptitude totale à trouver en elles-mêmes des administrateurs, des magistrats ; ce furent l'anarchie et le chaos. Au lieu de molécules vivantes, on n'avait fait que créer une poussière tantôt tourbillonnante et tantôt inerte. Instruits par l'expérience, les constituants de l'an III estimèrent sagement qu'en dehors des villes de quelque importance, il était impossible de constituer la commune autrement que par fusion d'un certain nombre d'atomes, par coagulation en noyaux solides de cette espèce de matière cosmique. Le canton, formé d'un groupement de communes, devint le véritable municipe ; ses administrateurs eurent à exercer les fonctions municipales pour toutes les communes de leur ressort, chacune d'elles ne conservant

(1) Discours de Rœderer, publié dans ses *Œuvres*, VII, p. 99.

qu'un agent préposé à d'élémentaires besognes. On espérait que le canton, ainsi organisé, pourrait devenir centre et foyer de vie locale.

Après le 18 brumaire, ce système parut à son tour condamné par l'expérience. Mal appliqué, il n'avait produit que des fruits de violence et de désordre. Toutefois, les rédacteurs du nouveau projet de constitution et notamment Daunou cherchaient moins à supprimer entièrement l'œuvre de l'an III qu'à la réformer en ce qu'elle avait de défectueux et de trop coûteux. Ils voulurent réduire le nombre des agglomérations communales, nullement les détruire et au contraire les fortifier. Au canton jugé trop faible, trop pauvre en capacités, ils résolurent de substituer l'*arrondissement communal*, dont la création fut décrétée par article constitutionnel. Ainsi que son nom l'indique, l'arrondissement communal serait un groupement plus ample, un syndicat de communes. Plus étendu que le canton, plus petit que notre arrondissement actuel, concentrant en soi les fonctions municipales afférentes à chacune des localités qui le composeraient, il ne serait autre que le canton renforcé. On croyait enfin avoir trouvé la circonscription susceptible de prendre vie, capable de fournir par elle-même des éléments d'administration sensée. Dans la pensée de Daunou et de ses collègues, les arrondissements deviendraient les véritables municipalités, de grands municipes, base de la vie locale française et pierre angulaire de tout l'édifice à reconstruire (1).

Lorsque le conseil d'État eut à rédiger la loi organique, il dénatura cette pensée. Plusieurs membres de l'Assemblée constituante siégeaient au conseil; fidèles à leur passé, ils soutinrent contre le principe des agglomérations communales la cause de l'atome, de l'infiniment petit, et obtinrent le retour au système totalement parcellaire (2). La division en communes fut reprise telle qu'elle avait été décrétée en

(1) Voy. le texte de la constitution et le discours de Daunou devant le Tribunat, publié au *Moniteur*.

(2) Cambacérès, *Éclaircissements inédits*.

1790 ; chaque commune récupérerait son individualité ; elle aurait un maire, un nombre d'adjoints proportionné à la population, un conseil municipal. Le premier Consul ou le préfet nommerait les maires, les adjoints et les conseillers, selon l'importance des localités. Les maires hériteraient, en ce qui touche la police et l'état civil, des fonctions précédemment dévolues aux administrations cantonales et réservées dans l'esprit de Daunou aux administrations d'arrondissement. Au lieu de surélever le municipe sous forme d'arrondissement communal, on le rabaissait et on le pulvérisait.

Quant à l'arrondissement, on le fit plus vaste qu'il n'eût été dans la conception de Daunou, mais dépourvu de toute autonomie, simple subdivision et non unité administrative, créée à l'usage de l'autorité supérieure. On lui donnait un sous-préfet, qui serait surtout un organe de transmission, et un conseil d'arrondissement, chargé de répartir l'impôt entre les communes.

Ce fut sur ces dispositions que Daunou devant le Tribunat fit porter principalement sa critique ; il s'évertua et s'escrima contre elles. Il prit ce biais pour attaquer le projet tout entier. Il accusa la loi d'inconstitutionnalité ; aussi bien, la constitution, en maintenant le département et en créant l'arrondissement, n'avait admis que *deux degrés d'administration ;* la loi en créait indûment un troisième, par la résurrection des communes. Le rapporteur Rœderer combattit cette thèse par une argumentation passablement sophistique ; devant la parole de l'orateur officiel, le Tribunat et le Corps législatif finirent par s'incliner ; le projet fut voté.

Il est douteux que l'arrondissement, tel que l'avaient rêvé des esprits libéraux, eût suffi à sa tâche d'administration immédiate et directe. Néanmoins, l'expérience donna dans une certaine mesure raison à Daunou. Lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi, la reconstitution des minuscules communautés rurales souleva des difficultés sans nombre, par défaut de personnel local. A cet égard, la correspondance des préfets

porte unanime témoignage (1). Devant l'inconvénient signalé, il fallut que le gouvernement opérât de très nombreuses réunions de communes, reformât lui-même des groupements; c'est grâce à ce moyen terme que le système communal put fonctionner. Une fois mis en train, il se trouva, par l'infirmité des organes dont il se composait, offrir plus de prise à la puissance centrale.

Considéré dans son ensemble, avec les modifications que la pratique lui imposa promptement, le système de l'an VIII constitue le plus puissant mécanisme qui ait été imaginé pour faire pénétrer et circuler dans toutes les parties du corps social la volonté d'en haut, la volonté agissante, directrice, déterminante, propulsive, stimulatrice et répressive. En lui, tout se lie et marche d'ensemble. Sous la pression du moteur central, quatre-vingt-dix-huit préfets agissent simultanément et uniformément; ils assurent par arrêtés l'exécution des lois générales et édictent des règlements d'intérêt local. Par l'organe des quatre cent vingt sous-préfets, ils actionnent plus de trente mille maires et conseils municipaux. Toute opération communale leur est subordonnée, sauf en matière d'impôts; elle est par eux provoquée ou approuvée, surveillée, contrôlée, vérifiée, réformée. Par transmissions successives, par canaux régulièrement aménagés, l'action descend du sommet à la vaste base sans heurt ni secousse, et s'épand sans s'affaiblir.

Le vice de ce système, celui qui éclate aux yeux et qu'il est à peine besoin d'indiquer, c'était de livrer non seulement l'autorité gouvernementale, mais l'autorité administrative, aux agents directs ou indirects du pouvoir central. Les citoyens n'auraient aucun moyen de participer par mandataires directement élus à la gestion de leurs intérêts, de s'initier à la pratique des affaires, de faire ce modeste apprentissage de vie collective et publique. La loi de l'an VIII créait moins des institutions que des rouages, mais ces rouages

(1) Voy. aux Archives nationales les rapports des préfets conservés dans la série F1C, III.

parfaitement agencés, supérieurement combinés, s'emboîtant les uns dans les autres, formaient un appareil d'un maniement pratique et d'un jeu sûr. Cela est si vrai qu'après les premiers tâtonnements, lorsque Bonaparte eut donné l'impulsion initiale, la machine ne cessa plus de fonctionner; sous nos régimes les plus divers, elle fonctionna d'elle-même; au travers de nos pires secousses, elle ne s'est jamais détraquée. et la France continua d'être administrée automatiquement, pour ainsi dire, alors même qu'elle n'était plus gouvernée.

C'est toutefois erreur de dire que ce chef-d'œuvre de centralisation pèse encore intégralement sur la France. Le cadre s'est maintenu, la substance qui le remplit s'est sensiblement modifiée. A partir de 1830, tous nos gouvernements successifs y ont introduit des éléments de liberté, de vie locale et de représentation véritable. Les conseils généraux, les conseils d'arrondissement et municipaux, les maires enfin sont devenus électifs; les attributions des assemblées locales ont été accrues par une série de lois dont il serait injuste de méconnaître les intentions sincèrement et réellement décentralisatrices. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que ces réformes n'ont pas porté leurs fruits de vie, faute d'un terrain propice. Encore aujourd'hui, l'esprit de l'an VIII subsiste à la fois chez les administrateurs et chez les administrés, et la loi de pluviôse nous régit moralement plus que matériellement.

Ce phénomène s'explique historiquement. L'organisation de l'an VIII ne répondait pas seulement aux besoins d'une époque écœurée d'anarchie et affamée d'ordre; elle répondait aux aspirations permanentes et traditionnelles des Français, aux fatalités de leur tempérament et de leur histoire.

Le régime des Bourbons avait été autoritaire, unitaire, centralisateur; il s'était attaqué partout aux autonomies locales et les avait profondément entamées, sans les détruire entièrement. De ce resserrement de l'autorité, il avait tiré un merveilleux parti pour le progrès de la puissance française; toutefois, il n'avait procuré que très imparfaitement

aux populations les avantages que comportent l'unité et la centralisation, en compensation de leurs inconvénients.

L'administration royale, représentée par les ministres, les intendants et leurs subdélégués, avait fait de belles et remarquables choses ; elle ne les avait faites que par endroits et par intermittences, parce qu'elle manquait à la fois de contrôle et d'aisance. Cette administration s'était superposée ou plutôt mélangée à l'antique organisation féodale, judiciaire, provinciale, communale ; il en était résulté une complication inouïe, un enchevêtrement de pièces mal assorties, un litige universel, un conflit permanent de juridictions et d'autorités, dont aucune n'était nettement délimitée. L'ancien régime contenait un grand principe d'ordre politique et d'excellentes parties de constitution sociale ; en fait d'administration, la caractéristique de ce régime préconisé parfois comme le type supérieur de l'ordre, c'était le désordre : un désordre chronique, invétéré, stagnant, produit par l'absence de règles générales en même temps que par l'incroyable multiplicité et l'instabilité des règlements. Le principe de continuité et de stabilité résidait au centre, dans la personne royale ; c'était l'ancre de salut à laquelle la France se rattachait désespérément aux heures de tourmente. Le principe se faisait à peine sentir dans l'administration des localités, où tout dépendait de l'arbitraire, qui est de sa nature changeant et mobile.

A la veille de la Révolution, la France aimait dévotement son roi et en détestait les agents ; elle s'élevait contre les tyrannies de seconde main, contre toutes les variétés d'arbitraire dont elle ressentait directement les atteintes, arbitraire ministériel, arbitraire des bureaux, arbitraire des intendants, arbitraire des répartiteurs et collecteurs d'impôts, arbitraire des seigneurs, privilèges survivant à leur cause, foisonnement d'abus dont l'épaisse végétation masquait le Roi à ses peuples et ne permettait pas à la justice souveraine de percer jusqu'à eux. Le Roi plus près du peuple, assez fort et assez présent pour se faire libérateur, tel est le vœu qui s'exprime en 89

dans un grand nombre de cahiers. Que le mouvement de 89 ait été suscité en partie et favorisé par le souffle émancipateur qui traversait le siècle, par la propagation des écrits et doctrines philosophiques ; qu'il ait tourné tout de suite en ivresse de liberté, en délire métaphysique, en élan vers l'universel absolu, c'est ce qu'on ne saurait méconnaitre sans s'aveugler sur tout un côté de la vérité ; il n'en est pas moins positif que le mouvement fut aussi et plus modestement une grande aspiration vers l'ordre, un effort pour obtenir que tout fût mieux disposé, aménagé, rangé dans le royaume de France. La nation voulait moins se gouverner elle-même que se sentir gouvernée et surtout administrée d'après des règles certaines (1).

Lorsque la Révolution eut éclaté et que la royauté se fut abandonnée, les philosophes et leurs adeptes, les députés imprégnés de leurs maximes, les penseurs, les rêveurs, les ambitieux, les révoltés essayèrent d'organiser la liberté et de la pousser aux extrêmes. Ils prétendirent non seulement que la France gouvernât ses intérêts généraux, mais que chaque parcelle de la nation s'administrât elle-même sous le contrôle plus ou moins illusoire de l'État. C'est ce qu'essayerent d'opérer, avec un insuccès énorme, la constitution pseudo-royale de 1791 et la constitution républicaine de l'an III. En réalité, la Révolution ne fit que substituer à l'ancien régime, chaos figé, un chaos grouillant et sanglant. En 1800, l'immense majorité de la nation répudiait les théories, les systèmes, et ne croyait plus à la vertu d'institutions représentatives mal conçues, odieusement faussées. L'enthousiasme émancipateur était tombé d'autant plus que l'affranchissement des terres et l'abolition des servitudes féodales l'avaient satisfait dans son objet immédiat, matériel, tangible ; l'aspiration séculaire vers l'ordre subsistait, avivée par l'affreux désordre des temps révolutionnaires.

(1) Voy. le volume de M. Champion, *La France d'après les cahiers de 1789*, et l'étude que M. Faguet a consacrée à cet ouvrage dans ses *Questions politiques*.

Dans ces conditions, on s'explique que la France se soit pliée comme naturellement et adaptée pour très longtemps au système administratif consulaire, système autoritaire et rigide, mais régulier, fondé sur des lois simples, claires, uniformes, conséquentes, dont l'application méthodique ferait de l'art d'administrer les Français une science certaine (1). Bonaparte serait le plus formidable despote que la France ait connu, mais un despote ordonnateur. Sous son règne, il y aurait un arbitraire gouvernemental effroyable; il y aurait peu d'arbitraire administratif. Or, les Français s'accommodent aisément de l'arbitraire gouvernemental qui n'atteint jamais qu'un nombre d'individus excessivement restreint par rapport à la masse, pourvu qu'on les débarrasse de l'arbitraire administratif qui s'attaque à tout le monde, opprime la vie courante, fouille indûment dans les poches et ne permet à personne de jouir en paix des fruits de son labeur. Une garantie quelconque contre cet arbitraire, qu'il vînt des anciens seigneurs, des gens du Roi ou des tyranneaux républicains, voilà ce qu'avait constamment réclamé la France. En 1789, lorsqu'elle demandait passionnément une constitution, elle entendait moins encore par ce mot une charte de libertés politiques qu'un ensemble de règles établies une bonne fois et constituées. Cette constitution administrative, Bonaparte la lui donna; la France s'y reposa et depuis lors s'y est tenue.

En 1800, la France, désabusée des expériences révolutionnaires, obtint le régime de ses rêves antérieurs, celui qui s'accordait avec les aspirations que la dynastie capétienne avait à la fois développées en elle et finalement méconnues. Bona-

(1) Le 17 vendémiaire an XI, le préfet de la Haute-Marne écrira : « Tout le monde bénit la salutaire régénération dont les effets nous reportent sans aucune commotion vers *un ordre de choses constant, tel qu'on le désirait au commencement de la Révolution.* » Le 24 ventôse an X, le préfet de la Somme, constatant un état d'esprit favorable au gouvernement consulaire, écrira : « C'est le désir général de vivre *sous des lois fixes*, exécutées par des magistrats qui ne cherchent point d'appui dans les factions, mais dans la justice et dans la sagesse. » Archives nationales, F1C, III.

parte refit des intendants et des subdélégués sous un autre nom ; il refit l'ancienne administration plus forte, mais dépouillée de ce qu'elle avait d'affreusement complexe, d'incohérent et d'inorganique. Le régime royal avait péri pour n'avoir pas su se simplifier, se débarrasser de ses parties mortes et encombrantes, se régulariser, en un mot s'organiser. Bonaparte reprit l'œuvre et y réussit. On a dit de lui souvent qu'il organisa la Révolution ; en matière d'administration, c'est le contraire qu'il faudrait dire ; il organisa l'ancien régime.

II

La loi sur l'organisation judiciaire, présentée le 11 ventôse, instituait une hiérarchie de juges et de tribunaux, celle qui subsiste encore, et la dressait à côté de la hiérarchie administrative, sans faire concorder exactement l'une et l'autre. Comme la plupart des œuvres consulaires, c'est une loi de construction ; trouvant sur le sol les décombres de l'ancien régime et les matériaux entassés par la Révolution, elle se sert des uns et des autres pour ériger quelque chose : un établissement assez grossièrement façonné en certaines parties, mais cohérent, consistant, régulièrement étagé de la base au sommet : une superstructure possédant le mérite de tenir debout et de répondre au quadruple objet que les législateurs de l'an VIII ont constamment en vue : ordre, force, simplicité, économie.

A la base, dans le canton maintenu comme circonscription judiciaire, les juges de paix conservent le rôle de conciliateurs entre les parties et connaissent des affaires de simple police. Au-dessus d'eux, des tribunaux d'arrondissement sont à la fois juges au civil en première instance et juges correctionnels ; ce cumul d'attributions permet de supprimer 417 tribunaux spécialement correctionnels.

Contre les décisions de première instance, les recours sont portés devant vingt-neuf tribunaux d'appel, institués dans la plupart des anciennes villes à parlement. C'était en ce point surtout que la loi innovait. La Révolution avait à la fois multiplié et nivelé les organes de la justice. En vertu de ses lois, l'appel était admis, mais ne pouvait s'exercer qu'entre tribunaux du même degré. Du tribunal local, on en appelait au tribunal voisin; la compétence se déplaçait, voyageait, errait, sans s'élever ; c'était *l'appel circulatoire* (1). La loi de l'an VIII rétablit pour la première fois entre les tribunaux une gradation, des rapports respectifs de subordination et de prééminence; elle fait effort pour restaurer dans l'ordre de la magistrature des corps supérieurs et quelque chose des grandes compagnies judiciaires. C'est parmi ces corps que seront choisis les présidents et les membres des tribunaux criminels, cours d'assises d'aujourd'hui, qui siégeront dans chaque chef-lieu de département, avec l'assistance d'un double jury d'accusation et de jugement.

Au sommet de la hiérarchie, le Tribunal de cassation, divisé en trois *sections* ou chambres, est à la fois le suprême conservateur des formes et le juge des juges. Il statue sur les recours introduits pour vice de forme contre toute décision judiciaire, sur les règlements de juges, sur les prises à partie. Il lui appartient en outre d'accuser et de renvoyer devant l'un des tribunaux criminels tout magistrat à raison de forfaiture ou de délit professionnel quelconque. A cet égard, les dispositions de la loi précédemment repoussée reparaissaient, avec une modification qui permettrait au magistrat condamné sur renvoi de se pourvoir en cassation devant une section du tribunal suprême autre que celle qui l'aurait accusé (2).

Auprès des divers degrés de juridiction, le ministère public est maintenu et renforcé. Les règlements intérieurs que se donneront les divers tribunaux seront soumis à la sanction du gouvernement. En somme, la loi régularisait et réédifiait

(1) Cambacérès, *Éclaircissements inédits.*
(2) Voy. le texte au *Bulletin des Lois*, 3e série, I, n° 103.

l'administration de la justice, mais tendait à la placer autant que possible sous la dépendance de l'autorité exécutive.

Cette loi fut diversement appréciée devant le Tribunat. Le rapporteur Caillemer vanta sa belle ordonnance, la subordination et l'appropriation des parties à l'ensemble. Desmeuniers loua le gouvernement d'avoir soumis à la censure du Tribunal de cassation même les sentences rendus par les conseils de guerre, et d'avoir donné cette garantie « contre les écarts des tribunaux militaires, qui doivent être sévèrement contenus dans les limites de leur attribution (1) ».

Thiessé critiqua âprement certaines dispositions. Et d'abord la loi péchait par omission. On avait espéré qu'elle réorganiserait l'institution du jury, décrétée et immédiatement pervertie par la Révolution. Or, la loi tendait à restreindre plutôt qu'à préciser les attributions du jury. Les formes de l'instruction et du jugement n'étaient nullement améliorées. La situation faite aux juges eux-mêmes prêtait matière à objections. Comme base de l'indépendance judiciaire, la constitution avait établi, à la place de l'élection populaire et de la dispute des partis, l'inamovibilité des magistrats, après qu'ils auraient été nommés et investis par le pouvoir. Mais la loi altérait cette garantie en conférant au premier Consul le droit de choisir parmi les juges les présidents de tribunaux, de les perpétuer dans ce mandat, de disposer en somme des dignités judiciaires et d'en faire un appât à la servilité. Thiessé alla jusqu'à qualifier de « pouvoir monstrueux » les prérogatives attribuées au gouvernement (2).

En un sens, ces critiques étaient exagérées. Il faut croire que l'inamovibilité, telle qu'elle fut établie en l'an VIII, constituait pourtant une garantie, puisque deux de nos gouvernements ultérieurs (3) ont cru nécessaire de la suspendre, lorsqu'ils voulurent subordonner à des passions de parti l'intérêt supérieur de la justice. Il n'est pas moins très vrai que

(1) *Moniteur*, 6 germinal.
(2) *Ibid.*, 7 germinal.
(3) La seconde Restauration et la troisième République.

le droit abandonné au gouvernement d'avancer et de promouvoir les juges donnait sur leur conscience une prise trop facile; c'est la partie de la loi à laquelle tous nos régimes successifs se sont interdit de toucher. Aucun d'eux n'a essayé franchement de conférer à la magistrature, par des garanties supplémentaires, plus d'indépendance et de dignité. Depuis cent six ans, les critiques de Thiessé gardent une permanente actualité.

Sédillez exprima un état d'esprit commun à beaucoup de ses collègues. Les tribuns sentaient dans le pays un si ardent désir, une telle impatience de reconstitution générale, qu'ils n'osaient retarder, par une opposition même justifiée, le vote des lois organiques. Ils en signalaient non sans courage les imperfections, les lacunes, et puis laissaient à l'avenir le soin d'apporter les améliorations nécessaires; leurs réserves ne se traduisaient point par un vote négatif. Sédillez dit : « Ne sommes-nous pas encore entraînés dans un tourbillon d'urgence?... Ne vaut-il pas mieux céder un instant à l'impétuosité de son mouvement que de risquer de l'entraver en voulant en régulariser la marche (1)? » Vingt-trois tribuns seulement et quarante et un députés votèrent contre le projet.

Devant le Corps législatif, le gouvernement invoqua surtout l'argument d'urgence. Le conseiller d'État Émery tint un langage singulier et fit valoir simplement en faveur de la loi les circonstances atténuantes : « Lorsque le gouvernement vous la proposa, je vous déclarai en son nom que le projet n'était pas le meilleur, mais le moins mauvais qu'on pût vous présenter actuellement (1). » Il promit que la loi serait ultérieurement complétée. Il ne s'agissait aujourd'hui que de déterminer la structure générale du monument; plus tard, il serait temps de mieux régler les formes et de disposer, au profit de tous les droits publics ou privés, un ensemble d'institutions et de garanties judiciaires.

(1) *Moniteur*, 7 germinal.

III

Dès à présent, il parut urgent de mieux assurer l'état des personnes et des biens contre l'insupportable rigueur de certaines lois politiques. A ses débuts, le Consulat se présente toujours avec un caractère émancipateur autant que reconstituant. Il avait abrogé l'impôt progressif, qui mettait les fortunes en coupe réglée, et supprimé le terrorisme fiscal; il avait aboli l'odieuse loi des otages. Il s'occupa de réformer la législation sur les émigrés, la loi d'insécurité qui permettait aux administrations locales de présumer émigré et d'inscrire comme tel tout individu absent de son domicile, tout individu qui s'en était absenté à un moment quelconque de la Révolution, et qui laissait par suite l'universalité des Français soumise à une menace permanente d'exil, tous les biens sujets à expropriation.

Depuis longtemps, l'opinion protestait contre cette loi de Damoclès. On demandait que la liste des émigrés fût enfin close, irrévocablement arrêtée, et qu'il ne dépendît plus du caprice d'un administrateur subalterne de jeter continuellement de nouvelles victimes à ce gouffre béant. On réclamait la clôture de la liste au nom de l'humanité et de la justice ; on la réclamait surtout par motifs d'ordre économique.

Aussi bien, personne n'osait engager une affaire à terme un peu long, achat, vente, prêt, opération quelconque, parce que nul ne savait si l'objet ou le gage du contrat n'allait point lui échapper brusquement par inscription du débiteur sur la liste fatale, par disparition de sa personne et engloutissement de ses biens. Chaque inscription ne faisait pas seulement un malheureux; autour de la victime principale, elle créait tout un cercle de victimes secondaires, famille ruinée, héritiers déchus, créanciers frustrés, et ces cercles, en se multipliant,

en s'élargissant, finiraient par embrasser la France entière. Sous ce régime, plus de stabilité dans la propriété, partant plus de sécurité dans les transactions. Tant que la propriété, selon l'expression de Boulay de la Meurthe, ne serait plus qu' « un vain mot dans la République française (1) », on ne verrait jamais les affaires reprendre, le crédit renaître, et les intérêts, les capitaux, le commerce, l'industrie et la banque s'élevaient contre la loi de paralysie générale. Qu'on le remarque, le rappel des émigrés n'était pas ici en cause; ce qu'exigeait le vœu public, c'était seulement que cette classe infortunée fût une bonne fois délimitée et circonscrite, afin qu'il ne fût plus permis, aux dépens de tout le monde, de faire indéfiniment et indûment des émigrés.

Dès le lendemain de son accession à la première magistrature, Bonaparte avait saisi la section de l'intérieur et demandé un projet de loi clôturant la liste (2). La délibération en séance plénière commença le 16 pluviôse; le premier Consul présidait; quelques-unes de ses paroles nous ont été conservées : « Nous sommes au dix-huitième siècle, et il n'y a pas eu de situation, depuis le douzième, où l'on ait vu pareil arbitraire sur la tête des citoyens... Soyons dignes du siècle où nous vivons; nous gouvernons aujourd'hui, d'autres peut-être nous inscriront demain sur la liste des émigrés. J'ai été en Égypte; je ne veux pas pour cela être sur la liste des émigrés... Il faut des principes d'humanité et de justice aujourd'hui pour gouverner la nation française (3). » Il avait rédigé lui-même et fait distribuer aux conseillers un projet en quatre articles, court, clair, très expressif (4).

Il s'aperçut bientôt que les choses ne pouvaient aller si simplement et si aisément. Les révolutionnaires même modérés se montraient, en ce qui concernait l'émigration, d'une susceptibilité farouche. Des objections se produisaient. Fermer

(1) *Moniteur*, 30 pluviôse.
(2) *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4457.
(3) Roederer, III, p. 310.
(4) *Ibid.*, p. 311.

purement et simplement la liste, déclarer qu'on n'y pourrait plus porter personne, ne serait-ce pas autoriser désormais le crime contre la patrie, amnistier du même coup les individus qui avaient réellement émigré sans qu'on eût enregistré leur fuite? Il fallut quelque temps au conseil pour concilier les opinions en lutte.

Au dehors, l'impatience publique croissait. Les délégués du commerce, que Bonaparte avait convoqués à propos de l'affaire Ouvrard, s'étaient lamentés sur le retard apporté à la clôture de la liste. Bonaparte, qui expérimentait lui-même les difficultés de l'affaire, leur fit assez sévèrement un cours de patience : « Depuis longtemps, le conseil d'État s'occupe de cet objet. A chaque pas, on rencontre de nouvelles épines; plus la question s'approfondit, plus il se présente de difficultés. Il y a peu de jours que les idées ont commencé à se développer, les opinions à se rapprocher... Une loi est méditée, elle sera faite bientôt. Beaucoup de passions crieront peut-être contre elle ; elle aura des imperfections comme tout ce qui sort de la main des hommes, et lorsque tels peuvent être les résultats d'une longue méditation, des citoyens étrangers aux intérêts qu'il est du devoir des premiers magistrats de connaître et de juger, viennent, par une inspiration soudaine et dans une phrase oratoire, décider au nom du commerce une question épineuse, dont la solution, bonne ou mauvaise, imprudente ou réfléchie, peut sauver le crédit public ou l'abandonner à la ruine dont il est frappé (1). »

Le projet définitif vit le jour le 25 pluviôse. Le conseil d'État avait eu peur des mots; il n'avait osé dire carrément : « La liste des émigrés est close. » Il le disait par périphrase : article III : « Tout individu qui se serait absenté de France depuis la mise en activité de l'acte constitutionnel (constitution de l'an VIII) ou qui s'en absenterait à l'avenir, n'est point soumis aux lois sur l'émigration (2). » Ces mots supprimaient au futur le fait d'émigration; ils restituaient aux Français le

(1) Archives nationales, AF, IV, 1248.
(2) Voy. le texte intégral au *Bulletin des Lois*, 3e série, I, no 76.

droit élémentaire d'aller et de venir sans encourir le risque de proscription, de voyager hors des frontières et de circuler à l'intérieur, de faire valoir et d'échanger leurs capitaux ; ce permis de circulation rendu aux personnes et aux biens apparut comme un immense bienfait.

Si le crime d'émigration ne pouvait plus être commis à l'avenir, on le maintenait dans le passé, avec toutes ses conséquences. La constitution l'avait dit, la loi éprouvait le besoin de le redire, dans son article premier, et de placer des paroles de proscription au frontispice d'une œuvre de paix. Étaient considérés comme émigrés, c'est-à-dire bannis à perpétuité, tous les inscrits et les individus contre lesquels il existait un arrêté légal ordonnant leur inscription. Quant à ceux qui avaient émigré en fait et ne figuraient pas sur les listes, on pourrait les rechercher, mais ils ne seraient déclarés coupables et traités comme tels qu'après débat contradictoire et par jugement criminel. Au lieu de les laisser sous la menace d'une condamnation administrative, on leur rendait les garanties de droit commun.

Au Tribunat, personne ne contesta la nécessité de clore la liste. Le reste de la loi fut jugé par les uns à peine assez sévère, par d'autres trop dur. Les orateurs d'opinion avancée, se trouvant cette fois d'accord avec le gouvernement (1), soutinrent les dispositions restrictives ; quelques-uns se livrèrent contre les émigrés à de furieuses diatribes. Par contre, d'autres orateurs protestèrent contre le maintien du droit de poursuite pour fait antérieur d'émigration. Néanmoins, comme tout le monde admettait le principe de la loi, la minorité se réduisit à six voix dans le Tribunat et à douze au Corps législatif.

La constitution et la loi avaient beau déclarer le crime d'émigration irrémissible, imprescriptible ; elles avaient beau décréter que les émigrés resteraient étrangers et plus qu'étrangers à la France, puisqu'aucun d'eux n'aurait jamais le droit d'y séjourner ; il était impossible qu'un gouvernement répa-

(1) Cette particularité fut signalée par le *Journal des Débats*.

rateur se désintéressât de cent mille Français malheureux, faisant partie de toutes les classes de la société, tenant au plus profond de la race et de la substance françaises. Comme un invincible espoir les ramenait vers nos frontières, il était de toute nécessité qu'on trouvât le moyen de légaliser certaines mesures d'amnistie partielle.

Le gouvernement ne pouvait accorder à aucun émigré caractérisé le droit de rentrer. Toutefois, il ne lui était pas interdit de constater en fait, ou même de considérer par fiction bienveillante, que telle personne portée sur la liste n'avait pas réellement émigré, qu'elle avait été inscrite à tort, par erreur ou malignité, et en conséquence d'ordonner sa radiation. C'est ainsi qu'un assez grand nombre de radiations avaient été prononcées sous la Convention et le Directoire. Bonaparte ne fit d'abord que régulariser ce mode d'élimination. Les recours en radiation formés depuis plusieurs années s'amoncelaient dans les bureaux. Le 7 ventôse, le premier Consul institua au ministère de la justice une commission de trente membres, chargée de classer et d'examiner les demandes, de dépouiller cet énorme dossier et de proposer aux Consuls, pour chaque cas, une solution motivée (1). Toutefois, l'examen au fond ne devait porter que sur les demandes introduites antérieurement à la mise en vigueur de la constitution actuelle, c'est-à-dire avant le 4 nivôse; toute demande ultérieurement formulée serait par ce fait même frappée d'irrecevabilité. Bonaparte, « qui craignait de faire trop pour les émigrés (2) », avait posé cette règle de forclusion; elle était trop dure pour qu'on pût la maintenir longtemps.

Les Consuls se réservaient d'ailleurs le droit de prononcer des radiations d'office. C'était l'un des moyens dont ils usaient pour rouvrir la France à des proscrits et condamnés politiques de toute catégorie et de toute époque, assimilés aux émigrés.

Depuis qu'on avait rappelé un premier groupe de fructidorisés, il n'était guère de décade où quelqu'un de leurs

(1) *Corr.*, VI, 4620.
(2) Cambacérès, *Eclaircissements.*

compagnons d'infortune, ancien député, écrivain, journaliste, ne fût individuellement admis à rentrer ou à reparaître (1); ils revenaient l'un après l'autre, en interminable file. La justice et la clémence consulaires coulaient goutte à goutte, par dosage continu et savant. Plusieurs chefs de l'Ouest furent successivement rayés. A côté de ces mesures généralement approuvées, on voyait d'audacieuses clémences et des scandales de pardon. Les révolutionnaires les plus compromis rentraient en grâce; après les Jacobins incarcérés à la suite des événements de Brumaire, les babouvistes condamnés sous le Directoire par la haute-cour de Vendôme étaient tirés de prison. Bonaparte acceptait l'adhésion de Barrère et annonçait l'intention de rappeler Billaud-Varennes. Mais le premier usage que firent les Consuls de leur prérogative après l'arrêté du 7 ventôse fut d'effacer de la liste des émigrés les libéraux de la Constituante, ceux qui en 1792 avaient dû s'expatrier à la suite de La Fayette, ceux qui avaient été réprouvés par la Révolution pour avoir voulu la modérer et maudits par la réaction pour avoir les premiers affirmé les principes de liberté et d'égalité (2). Ces éternels dépassés n'en représentaient pas moins toute une partie de l'opinion moyenne; il était juste et politique de les rappeler. La Fayette, simplement toléré à Paris depuis Brumaire, recouvra ainsi droit de cité; avec lui reparurent les Lameth, Latour-Maubourg, plusieurs de leurs anciens collègues, et au contact de ces hommes en qui s'étaient incarnées les premières et généreuses ardeurs, les purs espoirs, il semblait que la Révolution se sentît rajeunir.

(1) Procès-verbaux des séances consulaires. Archives nationales, AF, IV, 4, 5, 6.
(2) Arrêté du 11 ventôse. *Corr.*, VI, 4630.

IV

A ses débuts, la Révolution avait promis aux Français un corps de lois civiles claires, uniformes, qui succéderaient à la bigarrure des coutumes et à l'ancien droit écrit. Consciencieusement et presque héroïquement, la Convention avait essayé de tenir cette promesse. Au plus fort des périls, dans une atmosphère embrasée, on l'avait entendue discuter trois projets de code civil, sans aboutir à en voter aucun. Certaines parties de ces projets étaient fortement conçues, tandis que d'autres s'essayaient à traduire en formules juridiques les divagations de la pensée révolutionnaire. Sous le Directoire, l'œuvre de codification avait été de nouveau reprise et ajournée. En somme, les assemblées révolutionnaires, qui avaient énormément et parfois très utilement légiféré en matière civile, n'avaient point réussi à légiférer d'ensemble. En 1799, la France était en proie à un pullulement de lois qui se compliquaient et se contrariaient. Le besoin de sortir de ce chaos était si universellement ressenti qu'il fut l'un des motifs invoqués par les auteurs du 18 brumaire pour opérer et justifier leur entreprise. La loi organique du coup d'État, la loi nocturne de Saint-Cloud chargea, par son article XIV, les commissions provisoires de préparer un projet de code. Dès son entrée en scène, le Consulat se posait devant les Français en régime du Code civil.

Avant de se séparer, les commissions intermédiaires reçurent communication d'un texte rédigé par leurs sections de législation et portant en projet une série de titres. C'est en cet état que le gouvernement du premier Consul trouva la question. Bonaparte désirait que le travail fût divisé entre plusieurs commissions, mais qu'il aboutît aussi promptement que possible à un résultat d'ensemble. Les Consuls s'en

occupèrent en conseil d'administration de la justice, le 8 ventôse. A défaut de procès-verbal, nous avons retrouvé les notes prises par Maret au courant de la séance pour servir à la rédaction de cette pièce, des notes en style presque sténographique, une esquisse instantanée de la discussion, un croquis saisi sur le vif :

« Le Premier (Bonaparte) demande l'état du travail sur le Code civil.

« Le ministre a demandé des fonds pour l'établissement de commissions chargées de préparer ce travail.

« Le Premier demande un rapport sur l'organisation de ces commissions, lequel sera rendu public et soumis au conseil d'État.

« Le Deuxième (Cambacérès) désirerait d'abord quelques lois urgentes et appelées par l'opinion, telles que sur les successions, sur les donations.

« Le Premier : *faire ces lois et annoncer que la session suivante fera le Code civil.*

« Le ministre y a pensé et va s'en occuper (1). »

Ainsi Bonaparte, renonçant à sa première idée, statuait conformément à l'avis de Cambacerès qui voulait qu'avant de procéder à une codification, on commençât par réformer certains excès de la législation révolutionnaire. Ces excès se manifestaient notamment dans la partie des donations et testaments. L'une des grandes erreurs de la Révolution avait été de croire qu'égalité est toujours synonyme de justice. Après avoir proclamé en principe l'égalité des Français et posé cette base impérissable de notre droit public, elle avait prétendu introduire l'égalité jusque dans les rapports privés et familiaux : entre époux, entre parents et fils majeurs, entre enfants légitimes et enfants naturels, entre héritiers. A ce dogme despotique, elle avait sacrifié l'autorité, immolé la liberté. C'est ainsi qu'afin d'assurer l'égalité des partages successoraux, elle avait dépouillé le Français d'un droit

(1) Archives nationales, AF, IV, 1249.

considéré par une nombreuse école comme inhérent à l'homme, celui de régler par lui-même la dévolution de ses biens. La loi du 17 nivôse an II, en réduisant la part dont on pourrait disposer par donation ou testament au sixième des biens en ligne directe et au dixième en ligne collatérale, avait anéanti en fait la faculté de tester.

Dans la Convention, Cambacérès avait concouru à rédiger ces dispositions. En un temps où tout le monde était fou, il avait mis son expérience de froid légiste au service des frénésies ambiantes et impassiblement déliré. Rendu maintenant à lui-même, il avait à cœur de redresser ce qu'il appelait, avec une haute désinvolture, « des résolutions antérieurement décrétées sans discussion et par l'effet de l'intrigue ou de la prévention (1). » De la réforme testamentaire, il fit essentiellement son affaire. Sous son inspiration, le conseil d'État fut saisi d'un projet portant la quotité disponible à une part d'enfant et rendant au donataire ou au testateur dépourvu de parents à un certain degré la totale disposition de ses biens. C'était un moyen terme entre le droit révolutionnaire, qui visait à l'infini morcellement des héritages, et l'ancien droit romain ou féodal, qui favorisait par divers moyens l'inégalité des partages et la stabilité du bien patrimonial.

Cette loi, quoique élargie par le Code civil, apparaît aujourd'hui à beaucoup d'esprits comme un legs funeste de la Révolution. Lorsqu'elle fut rédigée, on lui trouva une forte teinte de réaction. Dans le conseil d'État, les préjugés révolutionnaires conservaient un tel empire que Cambacérès, pour en avoir raison, dut user de dialectique pressante et même autoritaire; il se montra en cette circonstance plus impérieux que Bonaparte : « Au conseil d'État, dit-il, j'eus à lutter contre des adversaires qui avaient des lumières et de l'influence. Le premier Consul partageait au fond mon avis. Il ne voulait pas, pourtant, emporter la question de haute lutte. Il fallut me

(1) *Éclaircissements inédits.*

livrer à une discussion fort étendue dans laquelle l'autorité de ma place ajouta à celle de mes raisonnements (1). »

Au Tribunat, malgré les conclusions favorables du rapporteur Duveyrier, la discussion fut extrêmement vive. Les survivants de la pure tradition conventionnelle, tous ceux qui s'étaient fait du culte de l'égalité une idolâtrie farouche, voyaient dans la loi un pas rétrograde, le moyen de laisser se recréer un privilège de naissance, une atteinte au dogme. Andrieux prit par deux fois et ardemment la parole. Il cita une grande autorité révolutionnaire, Mirabeau, dont le dernier discours, celui que la mort l'avait empêché de prononcer devant la Constituante, avait été un fulminant réquisitoire contre la faculté de tester. Il demanda que le discours de l'illustre tribun fût relu devant le Tribunat : « Je vous en prie, je vous en conjure, accordez la parole à Mirabeau (2). »

Cette manière de pousser la prosopopée à l'extrême ravit d'abord l'assemblée. Par premier mouvement, elle décida que le discours de Mirabeau serait lu, à l'une des prochaines séances, par la voix d'un secrétaire. Mais le public malin faisait observer que Mirabeau, déshérité célèbre, avait plaidé dans sa propre cause; qu'il appartenait à la classe peu intéressante des fils ayant justement encouru les rigueurs paternelles, et qu'il était lui-même de la partie : « L'avis de Mirabeau était l'avis de M. Josse (3) », disaient les journaux, qui s'animaient sur la question.

Il fallut rechercher le fameux discours, ce qui laissa aux tribuns le temps de se refroidir. A l'une des séances suivantes, avant qu'il eût été procédé à la lecture, Chauvelin ayant demandé qu'après le discours de Mirabeau on se fît également représenter ceux des orateurs qui avaient soutenu devant la Constituante la thèse contraire, on recula devant l'idée de provoquer un conflit d'ombres et d'évoquer trop de voix d'outre-tombe. Il ne fut pas donné suite au premier vote; on

(1) *Éclaircissements inédits.*
(2) *Moniteur*, 8 germinal.
(3) *Journal des Débats*, 6 floréal.

s'en rapporta aux orateurs vivants et présents, qui se combattirent longuement, et la loi finit par être approuvée à dix-huit voix de majorité. Au Corps législatif, elle passa plus facilement. Les orateurs du gouvernement présentèrent la faculté de tester comme partie intégrante et prolongement du droit de propriété; cet argument avait de quoi toucher les révolutionnaires bourgeois, qui possédaient éminemment le sens propriétaire. Ce qui semble néanmoins avoir emporté le vote, ce fut le désir de restaurer la puissance paternelle, en lui donnant pour sanction le droit de récompenser et de punir. Il parut digne d'un régime rénovateur de faire rentrer l'autorité dans la famille, après l'avoir replacée dans l'ordre politique, administratif et judiciaire.

CHAPITRE VIII

MESURES D'ENSEMBLE

Rôle joué par les commissions intermédiaires dans la réorganisation des finances. — La direction des contributions directes. — Les *obligations* des receveurs généraux. — Règle que s'impose Bonaparte : pas de nouvelle émission de titres, pas d'impôts nouveaux. — Immense effort d'économie. — Le conseil des finances. — Bonaparte aux prises avec les fournisseurs. — Investigations rigoureuses. — Horrible misère de l'État. — Difficultés que rencontre l'opération sur les receveurs généraux. — Moyens employés pour se procurer de l'argent. — Recours continuel aux banquiers et financiers. — Le gouvernement vit d'*affaires*. — Avances consenties par les *délégataires* en rachat de leur sécurité. — Les *distributions décadaires;* ce qu'elles étaient devenues à la fin du Directoire. — Le ministre Gaudin ne répond plus du service. — Ses propositions. — Démission offerte et refusée. — Optimisme de Bonaparte. — La loi de finances pour l'an IX n'est pas un budget. — Justes critiques. — Formation de la Banque de France. — La *Caisse des comptes courants*. — Phénomène de transmutation. — Autonomie de la Banque qui n'obtient pas encore un monopole. — Services attendus. — Fin de la session législative. — Inactivité du Tribunat. — Le conseil d'État s'acharne à la besogne. — Premier mouvement préfectoral. — Travail préparatoire de Beugnot et de Lucien : les nominations. — Éclectisme dans les choix; préférence donnée aux modérés de toutes les époques. — Bonaparte et les hommes de la Révolution libérale. — Éléments divers. — Composition de la magistrature. — Influence de Cambacérès. — Choix des maires et conseillers municipaux des grandes communes. — Représentation des intérêts. — Quelques noms d'ancien régime. — Merlin et d'Aguesseau. — Instruction générale aux préfets. — Les moyens de l'ordre. — Tout le monde au travail.

I

Le Consulat provisoire, aidé des commissions intermédiaires, avait posé les premières bases de la réorganisation financière. Il avait créé la direction des contributions directes, chargée de mieux assurer la confection des rôles et le recou-

vrement de l'impôt. Il avait emprunté à l'ancien régime le système des anticipations à fournir par les receveurs généraux sur le montant futur des impôts. Ces anticipations se feraient sous forme d'obligations, dénommées aussi *rescriptions* ou *soumissions*, à délivrer par les receveurs généraux au Trésor dès la mise en recouvrement des rôles. Les obligations seraient par le gouvernement négociées, escomptées, et lui procureraient des disponibilités immédiates. Les escompteurs seraient remboursés par les receveurs généraux dans un délai fixé, par payements échelonnés de mois en mois. Dès à présent, à titre de gage, les receveurs verseraient des cautionnements dans une caisse spéciale, dite d'amortissement et de garantie. Ce capital de garantie, auquel le gouvernement s'ôtait sagement la faculté et par suite la tentation de toucher, était nécessaire pour assurer, en ce temps de discrédit général, la possibilité de l'opération.

Ces bases posées, Bonaparte s'interdit rigoureusement, malgré l'immensité et l'urgence des besoins, de recourir à aucune forme extraordinaire d'emprunt et d'impôt. Pas d'emprunt émis dans le public, pas d'impôts nouveaux, telle est sa règle. Se défiant des spécifiques réputés infaillibles, il se réduit aux procédés simples, modestes, persévéramment suivis; il croit à la vertu de l'économie et à la toute-puissance de l'ordre. Rien de moins empirique que sa gestion; elle est d'un merveilleux terre à terre, économe, bourgeoise, souvent brocanteuse et trafiquante; aux grandes inventions, elle préfère les petits moyens, sans trop regarder à leur qualité; elle s'efforce surtout d'obvier aux embarras effroyables de la situation par la diminution des dépenses et le meilleur aménagement des ressources.

On se mit à économiser, à rogner, à gratter sur toutes choses, sauf sur l'entretien des armées. Par amputation radicale, on rabattit quatre-vingt-dix millions sur les dépenses de la marine. Dans chaque partie, les chefs d'emploi eurent à rechercher les économies réalisables et à les opérer; on ne pourvut qu'aux besoins strictement indispensables, quitte à

laisser encore en souffrance la majeure partie des services.

En même temps, c'est un effort continu pour réduire les engagements de l'État, sans les renier. Bonaparte veut absolument que l'on plonge dans l'énorme chaos des marchés de fournitures et lui-même dirige cette descente dans les ténèbres. Pour y voir clair, pour obtenir un état constamment à jour de la situation de la République comme débitrice et créancière, il présente en conseil des moyens, des idées qui lui sont venues, sans prétendre les imposer. Lui-même se plaît à établir des balances, à supputer le *doit* et l'*avoir*. Chaque primidi, en conseil des finances, il passe des heures de nuit avec des hommes tels que Petiet, Cretet, Redon, Dufresne, Marmont, Fleurieu et Defermont qu'on surnommera dans le public *Fermons la caisse*, à étudier, contrôler, éplucher les comptes et décomptes produits par les grands *fournituriers*, par les compagnies formées depuis plusieurs années pour l'entretien et l'exploitation de la chose publique.

En présence de marchés passés avec des gouvernements mauvais payeurs et où les exigences ont été proportionnées aux risques à courir, il est continuellement à débattre et à rabattre. Pour voir si les livraisons faites correspondent aux sommes énoncées, des enquêteurs sont désignés séance tenante; le 5 ventôse, à propos d'une affaire de fournitures, « le premier Consul charge le citoyen Marmont de se transporter aux bureaux de la guerre, d'y prendre connaissance de toutes les pièces; » le 15, à propos d'une entreprise de vivres, le premier Consul charge le même Marmont « de comparer le nombre des troupes, trimestre par trimestre, avec celui des rations portées dans le compte de la compagnie, de vérifier si les rations étaient fournies complètes, d'examiner s'il existe à cet égard des lettres de l'ordonnateur et des généraux, et de prendre des attestations des généraux Lefebvre, Bernadotte et Nansouty, qui étaient aux armées dont la compagnie a fait le service. Le citoyen Marmont s'occupera en même temps de

(1) Archives nationales, AF, IV, 1248, conseil des finances.

l'action criminelle qu'on peut avoir sur la compagnie ou ses agents pour les faux et les doubles emplois (1) ». Les conseillers d'État Redon, Duchâtel, Dubois des Vosges sont invités à suivre des affaires analogues, à regarder de très près aux réclamations formées par des fournisseurs de toute espèce et aux répétitions à exercer contre eux.

Bonaparte hait cette engeance et ne demanderait qu'à la sabrer, mais des nécessités supérieures lui commandent toujours de la ménager. Il menace plutôt qu'il ne sévit : « Le citoyen Cretet fera connaître au citoyen Bonnevault que, s'il ne fait des propositions raisonnables, les poursuites commencées contre lui seront suivies avec activité (2). » Des poursuites sont annoncées contre les fournisseurs et se résolvent en transactions. C'est un étrange spectacle que de voir Bonaparte luttant à la fois et traitant avec eux, discutant, subtilisant, judaïsant, exigeant des réductions et lâchant difficilement des acomptes.

Les dépenses ainsi diminuaient. Par contre, les recettes attendues de l'impôt s'effectuaient très péniblement, malgré un effort de toute heure pour activer les rentrées (3). L'opération sur les receveurs généraux, ingénieuse dans son principe, apparaissait d'une réalisation difficile. D'abord, le préliminaire de l'entreprise, c'est-à-dire la confection des rôles, commençait à peine ; dans cette partie, presque tout était à faire, par suite de l'incroyable négligence de l'administration précédente. Puis, on ne pouvait fixer le montant des obligations que par évaluation approximative du produit des impôts.

(1) Archives nationales, AF, IV, 1248, conseil des finances du 15 ventôse.

(2) Conseil des finances du 5 germinal. Archives nationales, AF, IV, 1248.

(3) Bonaparte s'en occupait lui-même et écrivait au ministre des finances : « Vous voudrez bien, citoyen ministre, témoigner mon mécontentement aux régisseurs de l'enregistrement sur le peu d'intérêt qu'ils mettent aux recouvrements. Plusieurs branches essentielles des revenus dont l'administration leur est confiée sont arriérées. Veuillez bien leur faire savoir que je compte sur une plus grande activité et que j'espère qu'à la fin de pluviôse ils vous mettront à même de me faire un rapport détaillé qui puisse fixer le degré de confiance que le gouvernement leur doit accorder. » Lettre inédite, 4 pluviôse an VIII. Archives nationales, AF, IV, 5.

Cette évaluation était singulièrement malaisée en un temps où toute une partie des impôts s'acquittait en valeurs mortes, en chiffons de rebut.

Bonaparte a cependant besoin, absolument besoin de soixante-cinq millions pour faire la prochaine campagne. Afin de les obtenir des receveurs généraux, il propose des combinaisons, puis s'arrête devant les objections émises. Gaudin était presque d'avis de renoncer à l'opération (1). Après deux débats consécutifs, les Consuls s'obstinant « invitent le ministre à mettre la plus grande célérité à obtenir des receveurs les obligations qu'ils doivent souscrire (2). »

Quelques-uns seulement souscrivirent pendant les premiers mois. Il y eut ainsi des départements *soumissionnés* et d'autres *non soumissionnés,* ceux-ci d'abord en plus grand nombre. Les premiers escomptes se firent au taux exorbitant de trois et demi pour cent par mois, auquel il fallait ajouter les frais de négociation. D'autre part, on avait grand'peine à faire rentrer quelques parcelles d'impôt sur l'arriéré des années précédentes.

Le gouvernement restait ainsi pauvre et affamé d'argent, surchargé d'un fatras de papiers, submergé de cédules, bons, rescriptions, traites, mandats, assignations diverses, composant ensemble plus de quarante valeurs différentes, inégalement discréditées. C'est avec ces papiers qu'on payait les rentiers, les tristes détenteurs du *Tiers consolidé.* Il ne pouvait être encore question de liquider un énorme passif flottant ni même d'éteindre des dettes criardes. Pour subvenir aux besoins courants, le gouvernement restait littéralement réduit à faire flèche de tout bois, à tirer parti des objets quelconques qui lui restaient sous la main.

Le Directoire avait usé et abusé des emprunts sur nantissement. Il avait mis en gage les diamants de la couronne ; on ne savait plus où était le *Régent*, repassé par le prêteur principal

(1) *Mémoires de Gaudin,* I, 153.
(2) Conseil des finances du 5 pluviôse. Archives nationales, AF, IV, 1248.

à d'interlopes sous-traitants (1). Le gouvernement consulaire ordonna des coupes extraordinaires dans les bois domaniaux, notamment dans le parc de Versailles et la forêt de Saint-Germain (2). Le ministre présenta un rapport « sur les frais de fabrication d'un million en métal de cloche et de canon (3) ». Les Consuls se firent autoriser législativement à vendre des marais salants appartenant à la République, des terrains et bâtiments situés à Paris. Une loi autorisa et facilita le rachat des rentes foncières dues à la République. Un autre projet tendait à ressusciter les redevances et prestations anciennement jointes à certaines de ces rentes ; on espérait ainsi provoquer leur rachat, mais le projet fut repoussé par le Tribunat comme entaché de féodalité et retiré par le gouvernement. Une loi obligea les acquéreurs de biens nationaux qui ne s'étaient pas encore libérés vis-à-vis de l'État, à souscrire des cédules payables à époques fixes sous peine de déchéance. Des cautionnements furent exigés des notaires, avoués, huissiers, greffiers, et de plusieurs catégories de comptables. Quelques-unes de ces opérations amenèrent des mécomptes ; les autres n'étaient susceptibles que d'un rendement futur et aléatoire.

En attendant, le gouvernement recourait aux emprunts privés et discrets, frappait à la porte des banquiers, recherchait le concours des notables capitalistes. La première opération financière que fit le Consulat définitif fut un emprunt d'un million pour un mois au banquier Portal, à raison d'un et demi pour cent d'intérêt, ce qui équivalait à 18 pour cent par an (4). Dans les mois suivants, on voit sans cesse le gouvernement en contact, en négociation, en *affaires* avec divers bailleurs de fonds, avec des groupes de banquiers ou de négo-

(1) Conseil des finances du 5 ventôse : « Le premier Consul invite le ministre des finances à lui faire connaître sous le plus bref délai en quelles mains se trouve le *Régent*. » Archives nationales, AF, IV, 1248.

(2) Archives nationales, AF, IV, 4. Séances du 17 et du 25 pluviôse.

(3) *Ibid.* Séance du 9 pluviôse.

(4) Procès-verbaux des séances consulaires, 3 nivôse an VIII. Archives nationales, AF, IV, 4.

ciants. Le but de ces *affaires* est toujours d'acheter un peu d'argent comptant moyennant toute sorte de combinaisons de troc et d'échange, en variant, en superposant les garanties. Les banquiers et capitalistes continuaient à se faire payer chèrement leurs avances. Néanmoins, comme ils se sentaient en face d'un gouvernement qui s'était donné de vigoureuses prises sur le monde financier et qui savait au besoin trancher dans le vif, ils ne lui refusaient pas leur concours, sans lui accorder encore une confiance à long terme. La plus ingénieuse opération que fît ce gouvernement fut de tirer de l'argent de ses propres créanciers.

Ce fut par ce résultat que se liquida en fin de compte l'affaire des *délégations*. Les fournisseurs munis par le Directoire de délégations sur le produit de certains impôts vivaient dans les transes, depuis que l'arrêté consulaire du 15 nivôse avait suspendu leur droit de puiser à même dans les caisses des receveurs et d'intercepter les fonds. Après s'être ainsi donné barre sur ces créanciers, après les avoir placés à sa discrétion, le gouvernement recommença de négocier avec eux.

Sans contester leur droit, Gaudin leur proposa de transformer leur créance immédiatement exigible, mais paralysée dans ses moyens de recouvrement, en créance sur un avenir sérieusement garanti. Il leur offrit en échange de leurs délégations fort compromises un remboursement en valeurs à terme, mais en valeurs choisies parmi les meilleures de celles dont le gouvernement pouvait disposer : par exemple, des papiers gagés sur coupes de bois ou sur capitaux dus à l'État. Ainsi, après avoir craint de tout perdre, les délégataires retrouveraient la certitude de tout sauver. Seulement, cette certitude qu'on leur rendrait, il leur faudrait l'acheter, la payer à deniers comptants, verser immédiatement une avance en numéraire qui leur serait remboursée de même façon que le reste et qui serait la rançon de leur sécurité. La plupart y consentirent par une série de transactions individuelles, échelonnées sur le cours de plusieurs mois ; les millions versés

par eux s'ajoutèrent aux maigres perceptions du Trésor (1).

A l'aide de ces ressources diverses, le gouvernement faisait face aux besoins immédiats, sans regarder au delà. Il ne s'agissait pas pour lui de joindre les deux bouts de l'année, mais les deux bouts de la décade.

Les sommes disponibles étaient affectées aux besoins par *distribution décadaire*. Cet usage s'était introduit sous le Directoire. Dans les temps qui avaient précédé Brumaire, ce n'était plus qu'un simulacre. Le Directoire faisait le geste de répartir des ombres de millions entre des ministres qui ordonnançaient d'impalpables paiements. En réalité, les choses se passaient ainsi : les jours où par hasard quelques rentrées s'étaient faites pendant la matinée, les caisses du Trésor s'ouvraient à deux heures ; les premiers porteurs d'ordonnances qui se présentaient étaient payés jusqu'à concurrence des rentrées ; ce maigre fonds épuisé, les guichets se refermaient ; les créanciers retardataires y frappaient vainement ; ils devaient se retirer la mine déconfite et vivaient de l'air du temps (2).

Le Consulat avait renoncé d'abord aux distributions décadaires, devenues dérisoires, puis les avait rétablies dès qu'elles avaient pu porter sur quelques ressources effectives. La distribution était préparée en conseil des finances et ratifiée en séance consulaire. L'état des fonds disponibles était mis sous les yeux des Consuls ; les ministres présentaient en regard l'état de leurs besoins presque toujours supérieurs aux recettes normales. On couvrait la différence avec le résultat des *affaires* conclues dans la décade précédente avec les délégataires, banquiers et autres manieurs d'argent. Sans recourir aux vastes aventures financières, le Consulat vivotait d'expédients journaliers.

(1) Voy. aux Archives nationales les procès-verbaux des séances consulaires, AF, IV, 6, et les procès-verbaux des conseils de finances, AF, IV, 1248, 1249. — Cf. Stourm, p. 133-137, et les *Mémoires de Gaudin*.

(2) Gaudin, I, p. 277.

II

Gaudin se désespérait de cette situation où tout dépendait de l'issue de transactions incertaines. L'idée que d'un jour à l'autre le service pouvait manquer, torturait cet honnête et régulier comptable. Il avait beau se creuser la tête, il ne voyait aucun moyen de sortir d'un état si précaire, à moins de recourir à de nouvelles formes d'impôt.

La Révolution avait supprimé tous impôts indirects autres que les droits de timbre et d'enregistrement, les droits de douane et les taxes postales. Les impôts indirects avaient été proscrits par principe, par doctrine et aussi par souvenir des anciens abus et de l'odieuse gabelle. Sous le Directoire, on n'avait osé y revenir ; l'État avait achevé de se ruiner, mais de se ruiner selon les principes. On n'avait rétabli les octrois qu'aux portes de certaines villes ; on venait de les généraliser sous forme seulement de taxes municipales affectées aux besoins des hôpitaux et hospices, et encore avait-on éprouvé quelque résistance de la part du conseil d'État (1). Cependant, dans le monde des économistes et des financiers, un retour d'opinion se manifestait en faveur des contributions indirectes. Gaudin suivait les progrès de cette réaction et eût voulu en profiter ; Bonaparte craignait l'impopularité qui s'attacherait dans les masses aux droits sur les consommations et aux formalités tracassières de l'*exercice*.

Dès le mois de pluviôse, Gaudin avait proposé un système d'impôts indirects. Son projet, renvoyé à la section des finances, y avait été arrêté. Au début de germinal, le ministre, s'armant de courage, adresse aux Consuls une véritable mise en demeure, en l'appuyant d'une offre de démission.

(1) Procès-verbaux des séances consulaires. Archives nationales, AF, IV, 5.

Dans un rapport d'ensemble, il expose que la prochaine séparation du Corps législatif ne permet plus d'attendre, si l'on veut demander le vote de nouveaux impôts : « Il est donc de mon devoir de vous déclarer de nouveau que les moyens extraordinaires me paraissent de la plus urgente nécessité pour assurer le service qui, sans eux, deviendrait impossible. Vous savez avec quelle peine nous avons marché, de décade en décade, à l'aide d'opérations qui, en décelant la pénurie du Trésor public, s'opposent de plus en plus au rétablissement du crédit... » Le ministre démontre ensuite que, « parmi les moyens affectés au service de l'an VIII, les uns sont d'une rentrée incertaine, d'autres d'un recouvrement trop tardif pour que l'on puisse s'y confier, au moment où l'ouverture prochaine de la campagne et le rassemblement d'une armée de réserve vont nécessiter de grandes et inévitables dépenses. Ne convient-il pas de rappeler aussi qu'indépendamment du service courant, l'arriéré des années V, VI et VII pèse encore sur nous; que chaque jour il faut repousser ou ajourner des demandes parmi lesquelles il s'en trouve de véritablement privilégiées, telles, par exemple, que des traitements de fonctionnaires et employés, arriérés pour l'an VII même de plusieurs mois; les frais d'équipement des conscrits levés dans la même année, etc., etc.

« Placé au milieu des besoins, je trahirais la confiance dont vous m'avez honoré si je n'insistais pas auprès de vous, pendant qu'il en est temps encore, pour que vous veuilliez bien vous faire rendre compte des propositions que je vais de nouveau vous soumettre ».

En conséquence, il propose de créer un droit sur le sel et un autre sur les boissons, « calculés de manière à rendre au moins quarante millions, et d'émettre un emprunt de cent millions gagé tant sur le produit de ces impôts que sur les arrérages et rachat des rentes dues à la République ».

Gandin concluait ainsi : « Je ne me dissimule point tout ce que l'on peut objecter contre l'émission que je propose. Je sens très bien qu'elle éprouvera une perte inévitable, mais

elle fera certainement aussi une partie du service à laquelle je ne vois aucun moyen de fournir avec la célérité nécessaire ; elle n'aurait d'ailleurs aucun des inconvénients du papier-monnaie, et elle ne dérangerait rien ni à l'acquittement des obligations des receveurs généraux ni au paiement de la solde sur les contributions indirectes actuellement établies. Quant à celles que je propose de créer, l'opinion les appelle aujourd'hui au lieu de les repousser, et le moyen qu'elles offriraient, de diminuer par la suite des contributions plus onéreuses, les ferait recevoir comme un bienfait. Telles sont les mesures que je vous supplie, citoyens Consuls, de soumettre à une discussion approfondie. Ces idées peuvent sans doute être remplacées par de meilleures, mais il y a indispensablement quelque chose à faire pour prévenir les dangers qui menacent la chose publique, et je dois avoir le courage de vous répéter qu'avec les seuls moyens qui existent, il ne serait pas possible de répondre du service, et que le fardeau du ministère, qui serait déjà pesant pour moi dans des circonstances ordinaires, deviendrait de beaucoup au-dessus de mes forces (1) ».

Bonaparte, inébranlable, refusa de recourir à l'impôt indirect, refusa de recourir à l'emprunt, mais refusa également d'accepter la démission de Gaudin. Il lui répondit par la lettre suivante :

« Je reçois, citoyen ministre, votre lettre du 6 germinal. C'est parce que nos besoins sont grands, et notre position délicate, que vos talents, votre probité et votre zèle pour le bien public sont nécessaires. Vous avez déjà beaucoup fait. Il vous reste sans doute bien des obstacles à franchir, et quelques dégoûts à essuyer; mais les beaux jours viendront. Il faut que tout le bien qui reste encore à faire soit fait sous votre ministère. Je n'ai pas besoin de vous parler de la confiance et de l'estime sentie que j'ai pour vous (2) ».

Gaudin se soumit et continua de se dévouer, obviant comme il pouvait aux embarras actuels, fournissant au gou-

(1) Archives nationales, AF, IV, 1081.
(2) *Corr.* VI, 4698, 7 germinal-28 mars.

vernement son maigre pain quotidien, attendant, sans trop y compter, l'effet des mesures prises pour la meilleure organisation des contributions directes. Moins confiant que Bonaparte, il s'interdisait pour l'ensemble de l'année toutes prévisions certaines.

A plus forte raison était-il impossible d'établir pour l'année prochaine une balance, un équilibre approximatif entre les dépenses et les recettes. La constitution cependant obligeait le gouvernement à présenter tous les ans une loi de finances, c'est-à-dire une loi fixant les impôts de l'année suivante et affectant leur produit à des dépenses prévues et spécifiées, autrement dit un budget. Les Consuls se bornèrent à déposer un projet déterminant les impositions directes de l'an IX; il portait dégrèvement d'un quart pour la contribution personnelle et mobilière. Ce n'était qu'une moitié de budget, car aucun état des dépenses à effectuer ne figurait en regard des subsides réclamés. Les orateurs du Tribunat firent ressortir très vivement cette incorrection; ils combattirent à outrance le projet, qui ne passa qu'à cinq voix de majorité (1). Dans un article de la *Décade philosophique*, J.-B. Say résuma fortement ces justes critiques (2).

L'institution de la Banque de France obtint au contraire un assentiment général. Sous le Directoire, quelques établissements de crédit étaient nés; l'un d'eux, *la Caisse des comptes courants*, avait surmonté de périlleuses épreuves et témoigné de quelque solidité. Or, la politique consulaire tenait moins qu'on ne l'a dit à créer universellement sur nouveaux frais; dès qu'elle rencontrait un germe viable, elle s'en emparait, le cultivait et le développait. Voulant former un grand établissement de crédit, Bonaparte aima mieux se servir d'un organisme déjà existant que d'en construire un de toutes pièces. Néamoins, comme il entendait que tout parût dater de son Consulat, il se donna devant le public l'air et l'honneur de

(1) *Moniteur*, 6 germinal. Cf. THIBAUDEAU, *Histoire de Napoléon Bonaparte*, I, p. 132.

(2) *Décade philosophique*, numéro du 30 ventôse an VIII.

créer, alors qu'il ne fit que transformer, renouveler et métamorphoser.

A la fin de nivôse an VIII, une *Banque de France* se forma, au capital de trente millions, divisé en actions; sa principale fonction serait d'émettre des billets payables au porteur et à vue, en même temps que d'escompter les effets de commerce. Dans le même temps, en vertu d'engagements concertés, la *Caisse des comptes courants* prononça sa propre dissolution et, par un phénomène de transmutation, se fondit dans l'établissement nouveau dont elle fit la substance en lui apportant un premier capital, un personnel, un local provisoire, place des Victoires, et des bureaux. L'émission destinée à compléter le capital se fit dans le public. Pour donner l'élan, Bonaparte mit une certaine ostentation à souscrire le premier, à souscrire pour trente actions; il fit souscrire ses frères, ses officiers, ses ministres, le président du Sénat, le gouvernement tout entier, en sorte que l'État donna l'estampille officielle à une institution d'origine privée et lui conféra par adoption une paternité imposante (1).

En ce temps de libéralisme provisoire, on n'osa porter atteinte à la liberté absolue des banques et institutions de crédit, préconisée par les économistes de la Révolution; quelques banques continuèrent à émettre des billets, à côté de celle qui allait tout de suite se placer hors de pair.

Bonaparte la gratifia de privilèges sans lui octroyer encore un monopole. Avec une sagesse dans laquelle il devait persévérer, il voulut en faire un auxiliaire et non un organe du gouvernement; il la patronna sans la régenter. Ce furent les actionnaires eux-mêmes qui votèrent les statuts, élurent les régents, organisèrent cette république de capitalistes, sous la protection du premier Consul. La société eut à régler elle-même le jeu de ses opérations suivant les dispositions et les besoins de la place, condition indispensable à son succès, car

(1) Stourm, *les Finances du Consulat*, p. 230-243. Il n'y eut pas d'arrêté institutif de la Banque, qui parut naître spontanément, mais seulement un arrêté du 28 nivôse qui mit à sa disposition le local de l'*Oratoire*.

le crédit se fonde sur la confiance spontanément accordée et ne se décrète point. Trait non moins remarquable, Bonaparte n'exigea de la Banque aucun service immédiat, aucun secours direct. Sa perspicacité lui fit apercevoir que le principal service que la Banque pourrait lui rendre serait de réussir, c'est-à-dire de faciliter les escomptes et d'abaisser l'intérêt de l'argent, de ranimer par suite l'esprit d'entreprise industrielle et commerciale et d'accroître la fortune publique. Ce résultat favoriserait tôt ou tard et grandement l'État, en donnant plus d'aisance à ses mouvements de fonds et à ses opérations de trésorerie, en aboutissant aussi à des plus-values certaines sur le rendement des impôts. Bonaparte craignait de compromettre ce progrès en le brusquant; en matière financière, son génie fut une longue patience, doublée d'un optimisme persévérant. Il ne demandait pas trop au présent, afin de mieux dégager et assurer l'avenir.

III

La session législative devait constitutionnellement finir le 1er germinal. Le gouvernement, usant d'un droit, la prolongea jusqu'au 10 sous forme de session extraordinaire, afin d'obtenir le vote de différentes lois. Le Corps législatif une fois congédié, le Tribunat, qui avait reçu le don de permanence, ne se réunit plus que deux fois par mois, cherchant péniblement de quoi remplir ses séances et occuper son temps. Ses séances vides, espacées, faisaient contraste avec la régularité et la plénitude de l'action gouvernementale s'exerçant en conseil d'État. Les règlements se multipliaient, s'accumulaient; le premier Consul en approuvait jusqu'à dix en un jour. Ils portaient un commencement d'ordre dans les diverses parties des services ou précisaient l'application des lois.

En dehors de cette besogne assidue, la grande affaire inté-

rieure à laquelle Bonaparte et ses collègues eurent à pourvoir en ventôse, germinal et floréal, fut de composer le personnel administratif et judiciaire, de remplir les cadres législativement créés, de recruter l'armée des fonctionnaires. Travail sans exemple dans notre histoire! C'est la seule fois en France qu'un gouvernement eut à nommer d'un seul coup tous les administrateurs de départements, les maires, adjoints et conseillers municipaux des villes au-dessus de cinq mille âmes, les juges à tous les degrés. Qu'on se figure l'universel éveil des convoitises, le fourmillement des ambitions, les ministères encombrés de solliciteurs, les bureaux assiégés, l'insistance des recommandations, le conflit des intérêts et des passions; qu'on se rappelle les circonstances particulières d'un temps où la pénurie générale jetait des individus en plus grand nombre que jamais à la poursuite des fonctions rétribuées par l'État, et on se fera une idée du sang-froid qu'il fallut aux Consuls pour se reconnaître dans ce tourbillon et accomplir avec quelque maturité l'immense et urgente besogne.

Le public parisien attendait impatiemment les choix, parce qu'ils paraîtraient signaler l'orientation définitive du gouvernement. Les journaux jacobins adjuraient les Consuls de se rallier « aux hommes de la Révolution (1) », c'est-à-dire de ne favoriser que les républicains de l'espèce intransigeante, ceux qui entendaient seuls vivre et pâturer sur la chose publique. D'après un rapport départemental, l'affiliation jacobine, qui se maintenait en beaucoup d'endroits, agissait par ses correspondants à Paris pour accaparer les fonctions locales (2).

Il y avait d'abord à pourvoir de leurs titulaires les quatre-vingt-dix-huit préfectures. Le ministère de l'intérieur, à qui incombait le soin de formuler des propositions, s'enquit un peu partout, s'enquit sérieusement. Les députés furent consultés sur les besoins et les préférences de leurs départements respectifs. Il est vrai que le Corps législatif, le Tribunat et le

(1) *Journal des Hommes libres,* ventôse an VIII.

(2) Département des Landes, germinal an VIII. Archives nationales, F1C, III.

Sénat, désireux d'éviter le reproche d'universelle intrusion si souvent adressé à leurs prédécesseurs, venaient de voter une décision par laquelle leurs membres s'interdisaient de recommander personne. Malgré cet accès de rigorisme trop beau pour durer, ce qu'on appelle aujourd'hui les influences parlementaires ne fut nullement exclu.

D'après toutes les données qui lui furent fournies, Beugnot fit le gros du travail préparatoire. Lorsque les états de proposition eurent été transmis aux Tuileries, Bonaparte consulta surtout Cambacérès, Lebrun, Maret, Talleyrand, Lagarde, Clarke et Bourrienne. Il fit ensuite les nominations en séance consulaire, par fournées successives. Les choix du ministère de l'intérieur furent approuvés par lui dans la proportion de soixante-cinq sur quatre-vingt-quinze (1) ; il fit les autres d'après ses informations et ses impressions personnelles.

Il s'inspira d'un premier principe, dont l'état des régions françaises et l'universel déchirement des localités faisaient une loi de circonstance, une nécessité pacificatrice ; c'était de placer à la tête de chaque département un homme étranger au pays, assez étranger aux luttes et violences locales pour les dominer de son impartialité. D'autre part, quiconque ne se recommandait point par une intégrité au-dessus de tout soupçon fut impitoyablement écarté.

Pour composer le personnel préfectoral, une première matière s'était offerte ; c'étaient les commissaires du Directoire que le 18 brumaire avait trouvés en fonction près des administrations départementales et qui avaient été provisoirement maintenus. Ces fonctionnaires cherchaient naturellement à se caser en bonne place dans l'ordre nouveau ; chaque commissaire se transformait en aspirant préfet. Pour se faire agréer, ils épuisaient vis-à-vis de Bonaparte toutes les formes de l'adulation, y compris les plus baroques. Le commissaire du Cher était le plus ridicule; dans ses rapports, il faisait honneur au « héros » d'avoir « donné à l'Égypte opprimée

(1) *Le Premier mouvement préfectoral*, par M. Dejean, *Revue politique et parlementaire* du 10 août 1904.

depuis tant de siècles un gouvernement représentatif (1) ».

Malgré l'empressement des commissaires à se faire valoir, il parut impossible d'utiliser en masse ce legs d'un régime détesté. On ne nomma préfets que sept d'entre eux; on les nomma en les déplaçant, en les dépaysant, en les transférant dans un département autre que celui où ils avaient servi d'agents à une politique désastreuse. On espérait qu'un changement d'air les ferait changer d'esprit. En outre, on recourut à quelques commissaires sortis de fonction avant l'événement de Brumaire.

D'autre part, on fit de nombreux emprunts aux administrations antérieures et aux successives assemblées. Les régimes qui, depuis dix ans s'étaient succédé en France avec une vertigineuse rapidité, avaient laissé, en s'écroulant les uns par-dessus les autres, une confusion de matériaux humains; parmi cet amas, il s'agissait d'opérer un triage, une sélection, et de discerner les éléments de reconstruction. Les Consuls se firent une règle d'éclectisme. A côté de seize conventionnels, ils placèrent sur la liste quinze Constituants, huit membres de la Législative, plusieurs membres des Anciens et des Cinq-Cents, en ne les envoyant jamais, sauf une seule exception, régir le département qu'ils avaient représenté. A côté de l'ex-directeur Letourneur et d'anciens ministres du Directoire, Cochon de Lapparent et Quinette, à côté d'administrateurs révolutionnaires, à côté d'un prêtre défroqué, ils prirent d'anciens intendants, subdélégués, syndics de ville, présidents de bailliage et autres officiers de l'administration royale, à condition qu'ils eussent approuvé la Révolution à ses débuts.

A considérer les noms qui reparaissaient ainsi, après avoir figuré précédemment sous une couleur quelconque dans la partie politique ou administrative, on s'aperçoit que le mouvement préfectoral, œuvre personnelle de Bonaparte et de ses conseils, fut fait dans un esprit autrement large que ne l'avait

(1) Archives nationales, F1C, III, 6.

été la composition du Tribunat et du Corps législatif, recrutés presque exclusivement par Sieyès dans « la faction métaphysique » et dans le parti thermidorien et fructidorien, c'est-à-dire dans l'oligarchie qui pendant cinq ans avait détenu et opprimé la France. Pour trouver des préfets, on alla depuis certains Jacobins qui s'étaient opposés à l'acte de Brumaire et y avaient ensuite adhéré, jusqu'aux royalistes ralliés. Ces deux éléments ne figurèrent toutefois qu'en petite quantité; les choix se firent principalement dans les catégories intermédiaires.

C'est erreur de croire que les premiers administrateurs napoléoniens aient été surtout des républicains à tempérament autoritaire, passés par affinité naturelle de l'esprit jacobin à l'esprit césarien. Bonaparte en prit quelques-uns, mais préféra généralement les hommes de la Révolution libérale à ceux de la Révolution jacobine; il s'adressa aux modérés de toutes les époques et de toutes les nuances, non seulement à ceux qui s'étaient montrés tels sous la Convention et le Directoire, mais aux constituants de 1789, aux constitutionnels de 1791. C'est ainsi qu'en donnant Marseille à Delacroix, conventionnel acerbe, et Bordeaux à un conventionnel singulièrement apaisé, Thibaudeau, il mit à Bruxelles Doulcet de Pontécoulant écarté des affaires depuis Fructidor, à Rouen Beugnot lui-même, et confia la première préfecture de France, celle de la Seine, à un homme de « tempérament libéral (1) », l'ex-constituant Frochot, ancien secrétaire de Mirabeau et ami de Cabanis.

La prétention du gouvernement de Brumaire était de remettre en honneur les principes de 89. Ses choix marquèrent du moins un retour aux hommes de ce temps. Les survivants de la première époque révolutionnaire avaient devant le pays le mérite d'avoir incarné un idéal de justice et de liberté, sans que leur nom se rattachât à d'odieux souvenirs. Ces modérés avaient subi trop fréquemment, dans les assemblées, l'em-

(1) Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon, consulat provisoire et consulat à temps*, p. 48.

pire des violents et des fous ; en corps, ils avaient souvent divagué; individuellement, ils pourraient rendre d'utiles services. Il était à espérer qu'instruits par d'affreuses épreuves, revenus d'un libéralisme excessif, restés partisans d'un régime légal et constitutionnel, convertis cependant à la nécessité d'un pouvoir fort, ils sauraient se faire organes d'une volonté modératrice.

On utilisa aussi quelques éléments difficiles à classer : des personnages employés par la Révolution aux missions extérieures, Faipoult, Fauchet, Méchin, l'ex-ambassadeur Verninac, qui fut nommé préfet du Rhône; un certain nombre d'officiers généraux ou supérieurs, qui passèrent dans la carrière civile; quelques hommes originaires des départements annexés, quelques étrangers francisés par nos victoires. Le Belge Beytz fut envoyé en Eure-et-Loir, le Genevois Desgouttes dans les Vosges, et le Savoisien de Viry s'en fut à Bruges administrer le département de la Lys. L'ensemble formait un personnel assez disparate ; c'est l'unité d'impulsion et de direction qui peu à peu le ferait homogène.

Le choix des sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture, fut entrepris selon le même esprit. Dans l'ordre judiciaire, on ne put que composer, avant le départ de Bonaparte pour l'armée, les principaux tribunaux. La besogne se continuerait ensuite sous la direction de Cambacérès. D'après un témoignage contemporain, beaucoup de Jacobins furent admis à se retraiter dans la magistrature (1) ; c'était une opinion accréditée en certains milieux qu'une fois tous les Jacobins casés, il n'y aurait plus de jacobinisme. D'autre part, il est certain que Cambacérès, qui avait passé par la magistrature royale et conservait l'esprit de corps, replaça en assez grand nombre les membres des anciennes compagnies judiciaires. Parallèlement, on commençait à nommer les conseillers généraux et d'arrondissement, les maires, adjoints et conseillers municipaux des grandes com-

(1) *Souvenirs de Barante*, I, p. 48.

munes, en essayant de substituer partout aux politiciens de rencontre des notabilités réelles, des hommes offrant une certaine surface sociale, représentatifs des intérêts : banquiers, négociants, gros propriétaires, chefs d'industrie, professionnellement conservateurs et hostiles à toute subversion nouvelle, mais se rattachant par leurs intérêts ou leurs sentiments à la révolution accomplie.

Vu la précipitation avec laquelle tout s'opérait, il était impossible que des erreurs ne fussent pas commises. Certains départements furent mal pourvus : on choisit parfois des incapables, des indignes, des inconnus, des hommes dont on n'avait pas eu le temps de vérifier le nom qui figura estropié sur les listes ; à Paris même, un mort (1). Le résultat d'ensemble n'en fut pas moins d'appeler ou de rappeler aux affaires tous les hommes capables et honnêtes qui s'étaient rangés sous le drapeau tricolore, d'opérer la concentration et la fusion des *patriotes*. Une part fut faite aux éléments avancés ; on essaya de représenter les divers groupes politiques et sociaux.

Un seul fut généralement exclu : la classe naguère privilégiée, l'ancienne aristocratie et ses adhérents, les ennemis notoires de la Révolution. Encore parut-il bon de saupoudrer la nouvelle matière administrative de quelques brillantes parcelles du passé, empruntées à d'illustres descendances. On fit appel à certains personnages qui joignaient au prestige d'un nom historique l'intelligence des temps nouveaux, hommes d'ancienne France et non d'ancien régime. Un La Rochefoucauld fut désigné comme préfet de Seine-et-Marne. Sur la liste des douze maires de Paris figurèrent un d'Ormesson et le citoyen Béthune, autrement dit le duc de Béthune-Charost, qui par sa philanthropie et aussi par son effacement en politique s'était fait pardonner son origine. Dans la magistrature, après qu'on eut nommé procureur général près du Tribunal de cassation Merlin de Douai, le tranchant légiste révo-

(1) Lanzac de Laborie, volume cité, p. 47.

lutionnaire, il parut d'un excellent effet de placer à la tête du tribunal d'appel de la Seine un d'Aguesseau, descendant du chancelier. Les Consuls attestaient ainsi leur volonté de réconcilier la France avec ce qu'il y avait dans son passé d'incontestablement grand et glorieux.

Lucien traça leur devoir aux préfets dans une instruction générale, publiée le 22 ventôse. Il leur indiquait, avec l'emphase courante, tous les objets qui devaient solliciter leur activité régénératrice, mais il leur disait d'abord : « Accueillez tous les Français, quel que soit le parti auquel ils ont appartenu... Ralliez tous les cœurs dans un sentiment commun, l'amour de la patrie... Jugez les hommes, non sur les vaines et légères accusations des partis, mais sur la connaissance acquise de leur probité et de leur capacité. Les méchants et les ineptes sont seuls exclus de la confiance et de l'estime du gouvernement; n'admettez pas d'autres titres d'exclusion à la vôtre. Dans vos actes publics et jusque dans votre conduite privée, soyez toujours le premier magistrat du département, jamais l'homme de la Révolution (1). »

Cette parole toute française eut un grand retentissement; elle parut significative des temps nouveaux. Depuis dix ans, c'était la première fois qu'un régime osait s'affirmer intégralement national.

Bonaparte espérait que les préfets, nommés pour la plupart en ventôse, prendraient possession de leur poste à la fin de germinal au plus tard : « Les préfets se rendent à leur poste, écrivait-il à Brune, et j'espère que dans un mois la France sera enfin un État organisé (2). » Comme toujours, son génie impatient de résultats devançait l'avenir. En fait, il ne suffisait pas qu'un agent muni de son investiture parût en chaque circonscription pour que le chaos révolutionnaire se débrouillât comme par enchantement et que tout prît forme réglée; il faudrait plus de temps pour que son vœu impérieux

(1) *Moniteur*, 23 ventôse.
(2) *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4639.

s'accomplit. Néanmoins, à défaut de l'ordre, il venait de créer les moyens de l'ordre. Il avait désormais ses préfets, ses sous-préfets, ses conseillers de préfecture, ses juges, ses maires, son préfet de police, son préfet de la Seine, et tout ce monde de fonctionnaires et de magistrats, gouverné, stimulé, sentant l'autorité, se mit au travail.

CHAPITRE IX

LES DÉPARTEMENTS

PREMIERE PARTIE

LE DÉSORDRE MATÉRIEL. — LA QUESTION RELIGIEUSE

Les préfets à leur poste. — Pénurie d'argent. — Préfets de gauche et préfets de droite. — Impartialité du plus grand nombre. — Dénonciations jacobines. — L'opposition contre-révolutionnaire. — Diversité profonde dans l'état des régions françaises. — Régions de trouble et de banditisme. — Lyon. — Le Sud-Est. — Guerre civile dans le Vivarais. — Forfaits réactionnaires en Vaucluse. — Tyrannie rouge dans les Bouches-du-Rhône. — La chouannerie cévenole. — Toulouse capitale du jacobinisme. — Émeutes; faiblesse des autorités; indignation de Bonaparte. — Le brigandage dans le Sud-Ouest. — Horrible aspect de la Vendée. — Attentats et rapines dans l'Ouest. — La guerre civile seulement interrompue. — Persistance de l'organisation insurrectionnelle. — Importance de la question religieuse dans l'Ouest et dans toutes les parties de la France. — Premières mesures de Bonaparte. — Il promulgue à nouveau les lois conventionnelles sur la liberté des cultes et la séparation des Églises et de l'État. — Réouverture d'un plus grand nombre d'églises. — La promesse de fidélité. — Politique personnelle de Fouché. — Prêtres mis en liberté. — Prêtres réapparus ou rentrés. — La majorité d'entre eux se refuse à la promesse. — Embarras des autorités locales et différences de conduite. — Culte dans les églises; culte privé; culte clandestin. — La tolérance dosée d'après le degré de foi des différentes régions. — Régime de l'Ouest. — La renaissance catholique se continue. — Déclin du culte décadaire. — Anarchie religieuse. — Le schisme constitutionnel. — Guerre intestine entre catholiques; les *soumissionnistes* et les insoumis. — Prêtres amphibies. — Évêques et prêtres; ecclésiastiques et laïques; les femmes; le village. — Le catholicisme dans les limbes. — Moyens divers dont se servent les émigrés pour rentrer. — Les *surveillances*. — Fraudes et subterfuges. — Relâchement progressif des rigueurs. — Caractère des premiers temps de l'administration préfectorale. — Confiance des masses en Bonaparte.

I

Les préfets atteignirent sans encombre leurs départements respectifs. Ils furent accueillis dans les chefs-lieux au bruit

de l'artillerie, harangués par les autorités sortantes avec cette pompe verbeuse qui caractérisait tous les actes de la vie publique. Le lendemain, faute d'argent, ils eurent grand'-peine à monter leurs bureaux et à mettre en train la machine : « J'ai trouvé ici, écrivait Beugnot, quatre-vingt-quatorze commis que j'ai réduits à trente, et je ne sais pas avec quoi je les payerai (1). » On ne put affecter aux tribunaux que des salles affreusement délabrées; la justice s'assit sur de misérables bancs, quand les magistrats n'étaient pas obligés d'apporter leur chaise. Quelques préfets lancèrent des proclamations à fracas ; d'autres, rompant avec cette phraséologie, eurent le bon sens de tenir un langage modeste et pratique. Beugnot dit à ses administrés :

« Je viens remplir les intentions bien connues du premier Consul. Il aspire à tout ce qui est grand, tout ce qui est bon, et il veut dès à présent l'ordre, la tranquillité au dedans et la paix au dehors... Je me garderai bien de vous parler en débutant de richesse, d'abondance, de bonheur, et de vous les montrer sortant sans efforts du nouvel ordre de choses. La prospérité publique ne se donne pas à si bon marché, et il est plus aisé de la vanter que de l'atteindre. Mais je dirai aux sages habitants du département de la Seine-Inférieure : j'apporte au milieu de vous l'amour du devoir, beaucoup de bonne volonté, quelque expérience; travaillons de concert; travaillons lentement, mais sans relâche, à sonder les plaies que la Révolution a faites; jugeons des remèdes avec sagesse; appliquons-les avec discernement (2). »

Les débuts politiques des préfets ne furent pas uniformes. Des différences de conduite trahirent leur diversité d'origine. Quelques-uns, comme Poitevin-Maissimy dans le Pas-de-Calais, restèrent carrément à gauche, se crurent appelés simplement à continuer l'administration précédente et maintinrent à peu près le régime révolutionnaire. D'autres penchèrent à

(1) Archives nationales, AB, XIX, 348.

(2) Texte publié par M. Dejean dans son étude sur *Beugnot préfet du Consulat*, *Revue de Paris* du 1er décembre 1905.

droite, recherchèrent de préférence les anciennes classes supérieures, vers lesquelles ils se sentaient attirés par une affinité de mœurs et de goûts. Tous les préfets ne se montrèrent pas d'abord tels que Bonaparte les souhaitait : hommes d'esprit large et de main ferme. On en vit de trop acerbes et d'autres trop mous. La plupart, cependant, se conformant au mot d'ordre reçu, montrèrent une impartialité hardie. Ils accueillaient tout le monde, faisaient bonne mine à chacun, déclaraient ne plus connaître de partis, employaient les capacités sans distinction d'origine, plaçaient un royaliste d'hier à côté d'un républicain prononcé, écartaient seulement les indignes; ils recommandaient l'oubli des haines, la tolérance réciproque, et s'efforçaient vraiment de mettre la paix entre les Français.

Le jacobinisme extrême les taxa immédiatement de modérantisme et les dénonça. Ce parti battu et bousculé en Brumaire, ménagé au lendemain de Brumaire, ne se tenait pas pour définitivement vaincu. Les clubs et comités ressuscités partout en l'an VII n'avaient pas entièrement disparu. Quelques-uns subsistaient ouvertement; la plupart s'étaient à demi renfoncés sous terre, s'étaient transformés en conciliabules privés ou en loges maçonniques, légalement tolérées. D'autres avaient élu domicile en cabarets et tabagies. C'est de là qu'ils adressaient à qui de droit, c'est-à-dire à Fouché, d'aigres rapports sur les autorités nouvelles. La préfecture était épiée par le café du coin. On incriminait les actes des préfets et surtout leurs tendances, leurs fréquentations (1).

Le public abominait maintenant ces pratiques délatrices. Dès la fin du Directoire, le commissaire du gouvernement dans les Vosges avait écrit, sur un ton douloureux : « La dénonciation civique, regardée jusqu'alors comme un devoir

(1) Celui de la Manche était accusé d'avoir présidé un banquet à Coutances « entouré d'hommes et de femmes marquants de l'ancien régime, d'émigrés de 1791 rentrés, amnistiés, et de pas un seul plébéien; sollicitant de transporter son domicile à Coutances, parce qu'il ne trouve pas aussi bonne compagnie à Saint-Lô, où il n'y a effectivement que des patriotes. » Bulletins départementaux, thermidor an VIII. Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.

indispensable par tout bon citoyen, n'était plus considérée que comme un acte dangereux et déshonorant (1). » Les dénonciations, obscurément forgées, allaient s'ensevelir dans leur réceptacle naturel, c'est-à-dire dans les bureaux de la police. Les Consuls avaient le bon esprit de n'en tenir aucun compte, mais ils ne se pressaient point de sévir contre le jacobinisme récalcitrant.

L'autre parti extrême, le parti franchement contre-révolutionnaire, se confinait de son côté dans une opposition amère. Il se composait de l'ancienne caste nobiliaire et des gens qui s'en rapprochaient par leur opinion ou leur façon de vivre, de ceux qui avaient par trop souffert de la Révolution, de ceux que le populaire désignait sous le nom générique d'*aristocrates*. Au lendemain du coup d'État, ils avaient exalté Bonaparte et tout attendu de celui qui dispersait la populace parlementaire; ils détestaient maintenant l'homme par qui la République s'ordonnait.

Les deux partis extrêmes ne formaient d'ailleurs que des minorités inégalement réparties selon les régions. Les républicains sensés et vraiment patriotes, troublés au premier aspect de l'opération de Brumaire, offusqués par la brutalité du geste, ensuite rassurés, soutenaient le gouvernement; si quelques-uns s'alarmaient un peu de certaines allures dictatoriales, ils se montraient inquiets plutôt que détachés. Entre les partis était la France, la vraie France, la masse sans opinion ou d'opinion moyenne, avide seulement de sécurité et de tolérance, de travail, d'ordre à l'intérieur et de paix glorieuse au dehors; c'est en s'appuyant sur cette masse bien intentionnée mais inerte, en tâchant de l'animer à la défense de ses propres intérêts, en cherchant aussi à s'associer les hommes raisonnables de tous les partis, que les préfets entreprirent leur difficile besogne.

(1) Rapport du 21 vendémiaire an VIII. Tous les rapports de commissaires et de préfets que nous citons dans ce chapitre sont tirés, sauf ceux qui font l'objet d'une référence spéciale, de la série FIC, III, aux Archives nationales. Nous indiquons seulement la date des rapports et le n° du carton.

II

La première chose à faire, en mille endroits, était de rétablir l'ordre matériel. Sans doute, si la sécurité des routes n'existait à peu près nulle part, s'il n'était guère de département qui n'eût çà et là ses bandes de *chauffeurs*, les régions sises autour de Paris, le Nord, l'Est, la plus grande partie du centre jouissaient d'une tranquillité relative. Au contraire, la portion inférieure du massif central, la région sud-orientale, celle du Midi tout entier, celle du Sud-Ouest, sans parler de l'Ouest, restaient remplies de guerroiement épars. Dans toute la zone inférieure, une fureur de meurtres sévissait encore, par tueries errantes. Il semblait que la France plongeât jusqu'à mi-corps dans une fange de hideux brigandage et de guerre civile disséminée. A travers trente-cinq à quarante départements, les bandes contre-révolutionnaires ou prenant le masque de la contre-révolution couraient toujours les campagnes, s'attaquaient aux acquéreurs de biens nationaux, pillaient les caisses publiques, dévalisaient les courriers, arrêtaient les diligences, faisaient le coup de feu avec la gendarmerie et la troupe. D'autre part, c'était dans les mêmes contrées que les Jacobins maîtrisaient encore certaines villes, maintenaient leurs positions, se cramponnaient aux fonctions, s'essayaient à prolonger le désordre.

Sous les régimes précédents, la plupart des villes et localités troublées avaient été mises en état de siège. Le pouvoir consulaire, qui se présentait en restaurateur des formes légales et civiles, révoquait peu à peu ces mesures. Il n'en devait pas moins tenir la force armée constamment sur pied et en haleine. Les autorités militaires présentaient parfois d'excellents éléments; parfois, ce qu'il y avait de pire dans le mauvais. Les troupes étaient rares, dépourvues, faméliques, les gardes

nationales apathiques. Bonaparte venait de demander au conseil d'État un règlement qui ferait de la gendarmerie un corps autonome, mobile, libre d'agir avec la promptitude et « le secret de l'organisation militaire (1) », libre de se porter aux endroits troublés, sans réquisition des autorités civiles. La recomposition de la gendarmerie serait l'un des grands moyens dont il se servirait pour rétablir l'ordre, mais l'œuvre commençait à peine. L'action de la police et celle de l'administration se contrariaient souvent ; les commissaires de Fouché faisaient parfois sourde guerre aux préfets de Bonaparte (2). Enfin, les tendances contradictoires des différents ministères entretenaient de fâcheuses divisions entre les autorités civiles et militaires.

Un conflit de ce genre se perpétuait à Lyon, dans la seconde ville de France, dans la grande cité qui s'élève au confluent du Midi, du Centre et de l'Est. En attendant l'arrivée du préfet, le général commandant, Moncey, homme de devoir et d'honneur, s'efforçait de rassurer et d'apaiser la malheureuse population lyonnaise. L'administration départementale et les administrations municipales, héritées du Directoire, contrecarraient ces mesures ; elles restaient à l'état de rébellion sournoise contre le gouvernement de Brumaire. Par ses exactions, ses violences, le pouvoir légal s'était fait l'ennemi public ; Lyon demeurait sous le régime du Directoire quatre mois après que Paris en avait été libéré. Les désordres continuaient. Aux portes de la ville, en moins de trois jours, la diligence allant de Paris à Lyon et le courrier allant de Lyon à Paris étaient successivement arrêtés (3). Dans la ville, les principaux Jacobins, au sortir d'un banquet démagogique auquel « la tempérance n'avait pas présidé (4) », proféraient des imprécations.

Moncey signala le fait au ministre de la police. Fouché,

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4657.
(2) Voy. un rapport du préfet de l'Yonne, 12 messidor, FIC, III, 7.
(3) *Le Maréchal Moncey*, par le duc DE CONEGLIANO, p. 107.
(4) *Ibid.* Lettre de Moncey, 28 nivôse an VIII, p. 110.

qui se posait en patron de tous les Jacobins de la République, répondit au général par une lettre d'une insolente désinvolture. Moncey releva vertement cette inconvenance et répliqua lui-même sur un ton d'honnête indignation (1). Il se plaignit à Lucien, se plaignit à Bonaparte, tandis que les journaux modérés de Paris prenaient à partie le ministre protecteur des terroristes. Les Consuls, sans réprimander Fouché, firent écrire à Moncey par le ministre de la guerre pour l'assurer de leur confiance (2).

L'arrivée du préfet Verninac et la levée de l'état de siège concentrèrent les principaux pouvoirs en une main. Par la nomination d'un conseil général et d'un conseil municipal formés d'hommes capables et estimés, Lyon fut rendu à lui-même. Matériellement, depuis le grand ravage de l'an II, Lyon restait tout entremêlé de décombres : « Plus de deux cents maisons détruites; les quais, les ponts, les fontaines, les digues destinées à contenir le Rhône sont dans un fâcheux état de dégradation (3). » Néanmoins, si forte est la vitalité lyonnaise qu'à peine libérée elle s'affirma par une reprise de labeur. De toutes les parties de la profonde cité, aux maisons trop hautes, aux rues sombres, aux quartiers tassés sur les pentes, un bruissement de métiers en activité recommença de s'élever. Vingt mille ouvriers lyonnais, dégrisés de politique, assés d'agitations vaines, goûtèrent enfin la paix du travail.

Entre Rhône et Loire, d'incroyables faits d'anarchie se produisent. A Jarare, des troupes de passage volent la caisse du receveur de l'enregistrement; à Gannat, des brigands volent le percepteur; à Riom, on pille en plein jour la perception, et les ravisseurs donnent un reçu au nom du Roi (4). La manufacture d'armes de Saint-Étienne vend des fusils aux agents chargés toujours de préparer la grande rébellion

(1) *Le Maréchal Moncey*, p. 109-111.
(2) *Ibid.*, p. 114.
(3) *Description physique et politique du département du Rhône*, par le citoyen Verninac, préfet de ce département, 1er thermidor an IX. FIC, III, 5.
(4) *Le Maréchal Moncey*, p. 106-107.

royaliste. Plusieurs convois voiturant des caisses de fusils et de munitions sont interceptés dans la région lyonnaise (1).

Si l'on suit la vallée du Rhône, le versant alpestre n'offre que désolation et langueur. Les habitants conservent un reste d'esprit patriote et républicain, mais le passage continuel des troupes allant en Italie ou en revenant, les charges et exactions militaires, la ruine de tous les services ont foncièrement déprimé la population. Atonie, découragement, c'est l'état du Jura, celui de l'Ain et des Hautes-Alpes. Il est vrai que dans l'Isère « il existe encore de l'attachement à la Révolution, surtout dans les campagnes où elle a jeté de l'aisance par la vente des domaines nationaux... (2) ». Dans les villes de la Drôme, les Jacobins sont assez forts pour susciter des séditions contre les droits d'octroi; la force publique chargée de les réprimer agit mollement : « Il est vrai que, les séditieux ayant mis en première ligne des enfants et des femmes enceintes, les troupes n'ont pas osé déployer de force contre de pareils combattants (3). »

La partie inférieure de la Drôme, les Basses-Alpes, Vaucluse et l'Ardèche forment une zone particulièrement troublée, un barrage de banditisme et de chouannerie qui coupe la vallée du Rhône dans toute sa largeur.

Le préfet de la Drôme a trouvé les gens paisibles dans un noir marasme, à peine traversé depuis Brumaire d'un rayon d'espoir (4). Le préfet des Basses-Alpes, arrivant en ce pays perdu, éprouve un accès de désespoir. Il écrit à Lucien, son ami personnel : « Ce département, mon cher Lucien, est un des plus malheureux de la République... Vous saurez donc que le brigandage y exerce un ravage inouï, que des bandes d'assassins le parcourent et y commettent des atrocités sans nombre; qu'il n'est pas de jour où un assassinat, un brûle-

(1) Bulletins du commissaire général de police de Lyon, ventôse et prairial. Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.

(2) Le commissaire du gouvernement, 7 vendémiaire. FIC, III, 6.

(3) Bulletins départementaux, vendémiaire an VIII. Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.

(4) Rapport du 20 nivôse an X revenant sur l'état antérieur. FIC, III, 6.

ment de pieds, un viol, une arrestation ne se commette, et cela non seulement sur les routes, mais dans des villages assez considérables et jusqu'au vu des citoyens que la terreur empêche de se réunir pour s'y opposer... Un général sans talents nommé Pelletier, quelques officiers, la honte de l'armée, et des soldats tous éclopés composent la force publique de ce département. » Comment opérer la pacification, comment employer côte à côte des hommes qui se sont alternativement et furieusement persécutés? Les républicains ont pris à tâche de faire haïr la République : « Depuis le 18 fructidor, ils semblent avoir conduit ce département avec une verge de fer, le tout pour rester maîtres du champ de bataille. Il se trouve parmi eux quelques hommes intéressants, instruits, que l'ambition a égarés et qu'il est possible d'utiliser. Il ne faut pas cependant les présenter de suite en spectacle, mais par degrés et avec précaution. Parmi ceux qui ont figuré d'une autre manière, il se trouve plus d'instruction ; il faut choisir là ce qu'il y a d'honnête, ce qui a aimé la liberté dès le principe, et il en existe beaucoup, mais qu'on a royalisés et qu'on a ainsi poussés hors des rangs. En général, on désire se rattacher au gouvernement. Chaque parti ne craint que d'être persécuté, et, dès qu'il trouvera une garantie, cela pourra aller. Je me conduis de manière à l'assurer à tous. Je ne veux épouser aucune querelle et je cherche à employer le mérite partout où je le trouve (1). »

Dans Vaucluse, les brigands organisés en bandes, pourvus en moyens de ravitaillement, possédant des dépôts de munitions et des moulins à poudre, maîtrisent les routes; une partie de la population est pour eux; ils terrorisent le reste. Leurs chefs se montrent dans les villes, tiennent conseil dans les auberges et y préparent leurs coups. Ils surprennent un chef-lieu de canton, Valréas, et y tuent un chef de brigade, un chef de bataillon, un capitaine et un sergent, dont les cadavres sont trainés dans les rues au cri de *Vive le Roi!* (2).

(1) Lettre du 11 floréal. FIC, III, 5.

(2) Vaucluse, rapport pour germinal an VIII. FIC, III, 5.

Dans l'Ardèche, voici qu'une flambée de guerre civile se rallume. Comme on a cru à une accalmie et que l'on a dissous les colonnes mobiles, les bandes gitées dans le fond des montagnes reparaissent soudain, s'élancent sur les villages et bourgades ; elles marchent au son du tambour, en déployant des drapeaux blancs. Un parti se jette sur Montpezat : « Ils sont entrés au nombre de cent, bien armés, entre onze heures et minuit, se sont emparés des rues et de la place, défendant aux citoyens de se mettre aux fenêtres avec menace de les y fusiller. Un détachement avec un de leurs chefs a forcé les portes du receveur de l'enregistrement... Ensuite, ils se sont fait conduire chez le percepteur dont ils ont brisé les portes et ne trouvant point de fonds, ils ont pris ses effets et ses armes. Tout cela s'est fait comme à l'ordinaire aux cris de : *Vive la religion ! vive Louis XVIII ! à bas la République !* formules très adroites, et qui souvent paralysent ou tournent à leur profit l'action d'un peuple ignorant et superstitieux (1). »

L'irruption déborde sur la Lozère, s'empare de Villefort et menace Mende. Le préfet, inquiet pour son chef-lieu et craignant d'être enlevé, demande secours à son voisin de la Haute-Loire, mais la Haute-Loire est elle-même en alarme et n'a pour se défendre « qu'une centaine d'hommes de ligne répartis en quatre postes (2) ». Le dépôt de la 106e demi-brigade, envoyé dans la Lozère, finit par assurer le refoulement des bandes (3).

Le préfet de l'Ardèche et ceux des départements voisins croyaient à la nécessité d'une amnistie, afin d'amener les simples égarés à se séparer des malfaiteurs endurcis. Bonaparte admettait ce moyen, mais voulait qu'en même temps la poursuite des récalcitrants continuât avec la dernière énergie : oubli du passé, sévérité inflexible pour l'avenir, telle serait la devise du gouvernement consulaire. L'Ardèche, Vaucluse,

(1) Bulletins départementaux, 25 ventôse. Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.

(2) Rapport du préfet, 14 floréal. FIC, III, 5.

(3) Rapport du 25 thermidor. *Ibid.*

les Hautes-Alpes et la Drôme furent formées en un commandement militaire spécial, confié au général Ferino. On proclama une amnistie, dont étaient exceptés les chefs de bandes et les criminels de droit commun. Pour faire d'eux prompte justice, pour punir tout crime nouveau, une commission militaire fonctionna dans Avignon. Ces mesures ne produisirent qu'un effet momentané; derrière les bandes, pour alimenter la révolte, se cachait une organisation royaliste toujours existante, quoique inaperçue des autorités (1).

Dans le département des Bouches-du-Rhône, la tyrannie rouge coexiste avec la terreur blanche. Le pays est en proie aux séides errants de la réaction et aux fonctionnaires jacobins, deux variétés de brigands. L'oppression jacobine se prolonge malgré l'établissement de l'administration préfectorale. Par suite des anciennes accointances de Lucien et de ses attaches avec la rouge canaille du Midi, plusieurs sous-préfectures et mairies urbaines ont été confiées à des hommes dont le nom seul est un épouvantail. Le préfet Charles Delacroix, ancien conventionnel, correct et froid sectaire, ne sait pas se dégager de l'exclusivisme dont son parti a vécu si longtemps. Les emplois dont il dispose, les fonctions locales, il les livre à des Jacobins subalternes qui se font un métier de prolonger la Révolution et n'en peuvent avoir d'autre. Les maires de campagne sont autant de tyranneaux. Un autre conventionnel, Thibaudeau, transféré plus tard à la préfecture de Marseille, écrira d'eux : « Par leur ignorance, ils ont augmenté les désordres de toute espèce; par leur immoralité, ils se sont aliéné l'esprit de leurs administrés. Dépourvus de toute propriété et déshabitués de travail, ils ont commis toute sorte d'extorsions et de rapines pour subsister ou pour s'enrichir (2). »

(1) *Mémoires inédits de Puyvert.*

(2) Thibaudeau au premier Consul, 15 frimaire an XII. Il cite notamment ces faits : « On se faisait payer pour porter un contribuable riche sur l'état de cotes irrécouvrables ou pour l'omettre au rôle; on trafiquait des certificats d'indigence. » FIC, III, 7.

A Marseille, Delacroix rêve d'embellissements et de travaux d'utilité publique, mais il n'arrive pas à purger la ville d'un amas d'immondices humaines. La garde nationale n'est qu'une horde. Le commissaire général de police, Lecointe-Puyraveau, essaie d'organiser une garde soldée; il la compose de telle sorte qu'elle devient la terreur des honnêtes gens, à l'égal des malfaiteurs qui nuitamment forcent les magasins et commettent des vols dans tous les quartiers, à l'égal des brigands qui désolent en plein jour la banlieue immédiate de la ville, le *terroir* de Marseille, la région des *bastides* et des jardinets : « C'est là, écrit Lecointe-Puyraveau, qu'on trouve un véritable labyrinthe immense formé par des milliers de murailles, des collines et des montagnes, refuge assuré des malfaiteurs; c'est là aussi qu'on trouve les restes des anciennes bandes de voleurs de la Provence; tous ceux qui ont pendu, sabré, assommé, brûlé, égorgé leurs concitoyens dans les crises de la Révolution (1). »

Dans le Var pareillement, l'anarchie directoriale continue. Dans le département des Alpes-Maritimes, situé sur les derrières de notre armée d'Italie, c'est le triste envers d'une guerre malheureuse : traînards et déserteurs, soldats contrebandiers, hôpitaux pourris d'où se dégage un mal contagieux qui empoisonne les villes; comme autre peste, la vénalité et les excès de l'administration militaire; en perspective, l'invasion ennemie pour le cas où notre armée postée sur l'Apennin fléchirait. Une incursion des Autrichiens précédera dans les Alpes-Maritimes l'arrivée du préfet.

En deçà du Rhône et de ses embouchures, les villes du Gard et de l'Hérault, Nîmes et plus loin Montpellier, tendent à se pacifier. Les haines s'épuisent; un certain esprit de tolérance renaît. Protestants et catholiques restent séparés plutôt qu'ennemis ; le régime consulaire les rapprochera momentanément.

En dehors des villes, il n'est question que de tumultes

(1) Rapport du 19 nivôse an IX. FIC, 7.

ruraux, de diligences attaquées, de brigands à face barbouillée de suie ou masquée d'un crêpe, figures fantastiques, terrifiantes, larves qui rôdent le soir le long des chemins et hantent les campagnes. Pour mettre un peu de sécurité sur les routes, le général Gouvion s'efforce de militariser les gardes nationales et d'en tirer quelques corps réglés; il s'accorde mal avec le préfet de l'Hérault, qu'il juge faible et pointilleux. Pour empêcher les bandes de l'Ardèche de refluer dans la région nîmoise, le point important de Pont-Saint-Esprit, près du Rhône, est fortement occupé. Mais le Gard est entamé plus loin par des bandes de deux cents hommes qui dévalent des montagnes, car la réaction armée se prolonge jusqu'au bout de ces profondes et multiples Cévennes qui surplombent le littoral languedocien.

A travers l'épaisseur de la chaîne, depuis les rampes méridionales où croissent l'olivier et la vigne jusqu'aux âpres monts de l'Aveyron, la guerre de partisans circule. Dans ces pays, le conflit des partis s'est compliqué de guerre religieuse, avivée par les rigueurs révolutionnaires contre les catholiques, par les décrets de persécution formulés à Paris au nom de la science et de l'humanité. Contre les dragonnades philosophiques, le catholicisme cévenol a eu ses Camisards. De leurs inexorables bandes, des débris subsistent : féroces assassins dont l'un a tué de sa main cinquante pères de famille, émigrés coupeurs de routes, prêtres bandits. Les colonnes qui plongent dans ces farouches régions font d'étonnantes captures. Dans l'Aveyron, on arrête un prêtre signalé depuis longtemps comme chef de rébellion : « Réuni avec six autres prêtres de la même espèce, retiré dans les lieux les plus sauvages du département, c'est au milieu des bois, toujours armé de pistolets, qu'il célébrait les cérémonies; il avait enfin poussé les excès à un tel point que les prêtres réfractaires l'avaient eux-mêmes frappé d'interdiction avec ses collègues (1). » Le préfet du Gard annonce l'arrestation d'un

(1) Le préfet de l'Aveyron, 3 floréal. Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.

ex-prieur désigné sous le nom de Sans-Peur, « l'un des plus féroces des chefs des brigands du Midi (1). » Condamné à mort depuis six ans, il officiait armé de deux paires de pistolets, d'un sabre et d'un fusil à deux coups posés sur l'autel. Cette chouannerie cévenole tient en danger non seulement le Gard, l'Hérault, l'Aude, mais Tarn-et-Garonne et les approches de la région toulousaine.

De toutes les grandes villes, Toulouse était la plus troublée. Au bord de son fleuve rapide, la rouge cité de briques, loquace et violente, obéissait encore aux péroreurs de club qui voulaient en faire la capitale du jacobinisme, le centre d'opposition à la politique consulaire. Depuis Brumaire, la faction avait continué de dominer l'administration centrale, l'administration municipale, et tâchait par tous les moyens d'agiter le peuple.

Au moment même où le préfet de la Haute-Garonne, Richard, part de Paris pour se rendre à son poste, Toulouse se soulève. Une hausse dans le prix des blés, résultat d'une mauvaise récolte, faisait planer sur la région des menaces de famine. Sous l'impulsion des meneurs, la plèbe se porte en masse vers la halle où se font les arrivages et les ventes, et réclame furieusement une limitation des prix par acte de l'autorité, un *maximum* local. Des troupes avaient été rangées en avant de la halle, avec deux pièces de canon chargées à mitraille; mais le peuple huait et provoquait les militaires, qui montraient une patience admirable; contre leur digue immobile, la foule se poussait en vague de tempête. A la fin, plutôt que de donner l'ordre de tirer, les autorités cédèrent tout à l'émeute, firent rentrer les troupes, qui furent houspillées et en partie désarmées, et taxèrent le prix des blés comme aux plus mauvais jours de la Révolution. Cet exemple fut imité dans plusieurs communes du département (2).

Cette faiblesse des autorités, cette capitulation devant

(1) Le préfet du Gard, 7 prairial. Fonds cité à la page précédente.

(2) Bulletins départementaux, 21, 23 et 24 ventôse. Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.

l'émeute, cette défaite de l'ordre, indignèrent Bonaparte. Il écrivit au général Comme, commandant de la division militaire : « Lorsque les malveillants montrent tant d'activité, comment les bons citoyens en montrent-ils si peu? Comment les administrations civiles et militaires montrent-elles tant de lâcheté? Comment, avec les troupes dont vous disposez, n'avez-vous pas pu faire repentir les individus, quels qu'ils soient, qui ont osé mettre leur volonté particulière en opposition avec la loi? Comment la garde nationale de Toulouse ne sentirait-elle pas que c'est obéir à la loi et servir le peuple que de réprimer les mouvements séditieux?... Le préfet Richard vous remettra cette lettre; secondez-le avec le zèle que je vous connais. N'oubliez pas que la faiblesse produit les guerres civiles, et que l'énergie maintient la tranquillité et la prospérité des États. Le gouvernement a mis sa confiance en vous; je vous ai connu brave, montrez-vous tel (1). »

En tenant au général Comme ce fier langage, Bonaparte s'adressait mal. Comme était un de ces démagogues empanachés qui foisonnaient dans nos armées; il voyait partout le péril à droite et ne le voyait jamais à gauche. Le préfet écrira bientôt au ministre de la guerre pour supplier qu'on l'en débarrasse (2).

Les débuts de ce préfet mal appuyé furent difficiles et modestes. Il lui était impossible de s'attaquer de front aux Jacobins et de les désarmer, faute de moyens pour soutenir cet acte de vigueur. Par ses exhortations, par son exemple, il essaya d'instituer ou au moins de proposer le règne des lois, sans réussir d'abord à le faire accepter. Lui-même convenait que Toulouse restait en proie à « la plus hideuse anarchie (3) ». A l'émeute succédaient des rixes journalières; dans les rues les plus fréquentées, on s'assommait en plein jour; les Jacobins tenaient toujours le haut du pavé; la tenue des passants, la

(1) *Corr.*, VI, 4680.

(2) Archives de la guerre, *Corresp. générale.*

(3) Rapport du 3 germinal an IX revenant sur la situation de l'année précédente. FIC, III, 8.

coupe d'un vêtement, une façon de porter les cheveux, un gland au chapeau, tout leur semblait signe suspect, attirait la menace et désignait aux fureurs. Dans les campagnes, les tronçons de la dernière insurrection royaliste se tordaient encore. Les villages se soulevaient, des bandes replantaient les croix et abattaient les arbres de la Liberté. Entre la démagogie urbaine et la réaction rurale, le pouvoir pacificateur semblait campé provisoirement plutôt qu'installé.

Dans les départements de la zone pyrénéenne, Pyrénées-Orientales, Ariège, Hautes et Basses-Pyrénées, les attentats individuels ou collectifs se reproduisent à chaque instant. Dans un canton du Gers, « une bande de cinquante brigands armés s'est portée nuitamment chez quatre ou cinq citoyens patriotes, les a désarmés et tondus, au nom de Louis XVIII — disaient les tondeurs. Sur ces citoyens désarmés et tondus, il en est un qui est percepteur; celui-là seul a été volé; on lui a pris sa recette (1). » Par contre, les Jacobins des Landes délibèrent sur les moyens « d'éluder autant que possible la reconnaissance du gouvernement actuel », et de tenir pour inconnu « l'agent du gouvernement nommé préfet (2) ».

Le préfet parut, et, devant sa ferme contenance, tout le monde se tint coi. Il s'en fut lui-même installer le sous-préfet de Dax et a raconté cette expédition dans un rapport (3) : chemin faisant, à Tartas, « j'acceptai un repas dans la maison d'un citoyen nommé Vidard. Cette circonstance sera sans doute, dans les dénonciations préparées contre moi, un grief majeur, car le citoyen Vidard est père d'un émigré; mais on omettra de vous dire que cet homme respectable, déjà avancé en âge, vieillit dans la pratique de toutes les vertus, que seul et de ses propres deniers il soutient l'hospice de ce pays, et que, dans ce moment même, au milieu de la pénurie où nous nous trouvons, il emploie les débris de sa fortune à nourrir deux cents enfants abandonnés et dix-huit malades... J'ai

(1) Rapport du commissaire du gouvernement, 3 pluviôse. FIC, III, 7.
(2) Lettre du préfet, 9 floréal an VIII. FIC, III, 7.
(3) *Ibid.*

voulu montrer que le gouvernement actuel, sans avoir égard aux événements passés et aux torts des personnes qui leur appartiennent, ne connaît et ne veut appeler à lui que les citoyens qui honorent le pays par leur conduite personnelle. »

Aux approches de Dax, les deux partis qui se disputaient la ville, les modérés et les Jacobins, vinrent à la rencontre du préfet, les premiers à cheval et les autres à pied; cette différence parut aux Jacobins une insupportable injure et faillit provoquer une bagarre, mais le préfet, s'élançant de sa voiture, commanda le silence, imposa la concorde par un discours bien senti qu'il termina au cri de : *Vive la République!* « et toutes les voix se confondirent dans ce cri national qui est sincèrement aujourd'hui celui du ralliement de tous les vrais Français ». Le sous-préfet fut installé d'autorité. A quelque temps de là, le préfet, instruit qu'on l'accusait de ne point signaler des délits contre-révolutionnaires, écrivait fièrement au ministre : « Le jour où je vous porterai des plaintes de cette nature, citoyen ministre, provoquez ma destitution. car sitôt qu'un magistrat sait qu'un coupable existe, et que rien ne s'oppose à l'action de l'autorité dont il est revêtu, il lui est aussi facile de le faire punir que de le dénoncer (1). » Ce préfet vraiment consulaire s'appelait Méchin.

Les confins de la Gironde restaient rongés de banditisme. A l'intérieur du département, au milieu de ses grasses et souriantes campagnes, Bordeaux s'apaisait. Cette grande cité, affreusement meurtrie en l'an VII, semblait renaître à la vie, au plaisir, aux occupations utiles. Les théâtres, les endroits publics se calmaient; les cercles particuliers se passionnaient moins pour la politique.

Dans la vaste région située autour et au-dessus de Bordeaux, plusieurs centres de brigandage apparaissent. L'un est en Lot-et-Garonne; les bandes sorties de ce foyer opèrent sur les confins de la Dordogne, du Lot et du Gers. Les chefs tiennent parfois à bien marquer le caractère politique de leurs

(1) Le préfet des Landes au ministre, 17 germinal an VIII. FIC, III, 7.

entreprises : « La diligence de Bordeaux a été arrêtée à deux heures du matin, à trois lieues d'Agen, par huit ou dix individus qui sommèrent le conducteur de déclarer s'il avait des fonds publics. Il dit qu'il n'avait que mille francs appartenant à un particulier. Les brigands voulurent s'en emparer, mais le chef leur observa que cet argent ne leur appartenait pas, qu'ils n'avaient droit qu'à celui de la République. Après que les voyageurs, descendus pour la visite de la voiture, furent remontés, le chef leur fit observer leur bonheur d'avoir rencontré des gens aussi honnêtes et leur souhaita même chose à l'avenir en pareille rencontre (1). »

Il y a infiltration de banditisme dans les sinuosités verdoyantes de la Corrèze, jusque dans la Creuse, où une vingtaine de malandrins terrorisent le département. Bonaparte adresse de Paris des congés en blanc pour quatre conscrits qui ont promis à ce prix de faciliter l'arrestation des brigands. A côté, dans la Haute-Vienne, à Limoges, c'est un ramas de Jacobins qui agite sourdement les milieux ouvriers. Plus haut, Poitiers, malgré les dévastations révolutionnaires, conserve l'empreinte cléricale et monastique. Dans la ville et aux environs, beaucoup d'anciens religieux vivent cachés. Dans les Charentes, plusieurs bandes armées parcourent impunément le pays.

Bonaparte, qui se fait l'universel aiguillon, voudrait que la population concourût à se libérer de ce désordre, qu'elle s'aidât par elle-même, qu'elle se remuât; il prescrit de lui tenir ce langage : « Un sentiment d'honneur doit s'unir dans tous les citoyens à celui de leur propre sûreté. Ne voient-ils pas que des Français, qui tous s'honorent d'être soldats, ne peuvent sans honte abandonner à quelques brigands leurs propriétés, la vie même de leurs concitoyens ? Ne rougissent-ils pas de rester paisibles spectateurs de ces attentats comme si ce n'était pas sur eux qu'ils se commettent?... (2). »
Un organe central de répression fut créé pour toute la zone,

(1) Rapport du 17 prairial. FIC, III, 7.
(2) *Correspondance de Napoléon Ier*, VI, 4673.

pareil à celui qui fonctionnait dans le Midi sous la main de Ferino; le général Sauvan fut investi de pouvoirs extraordinaires à l'effet de détruire le brigandage dans les départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Corrèze, de la Charente et de la Charente-Inférieure.

L'Ouest était officiellement pacifié, replacé sous le régime constitutionnel. En fait, « la pacification n'est encore aujourd'hui que très précaire, » écrivait un préfet (1). La Vendée et ses entours montraient d'horribles blessures : villes saccagées, bourgades détruites, métairies incendiées, ruines noircies, masures crevées; çà et là, les haies qui faisaient aux chemins une épaisse bordure systématiquement arrachées; le pays rasé, tondu; des districts entièrement dépeuplés; par endroits, sous les rayons du soleil printanier, une puanteur s'exhalait du sol gonflé de cadavres. Les colonnes républicaines traversaient en tous sens le Bocage, le fourré vendéen, et perçaient leur route à travers la grande forteresse de verdure, en essuyant çà et là des coups de feu retardataires. A l'approche des soldats et des autorités, les habitants s'enfuyaient, avec un air de bêtes traquées (2). Ce peuple pourtant ne veut plus se battre depuis qu'on lui a rendu ses prêtres, mais il ne se figure pas qu'un autre que le Roi puisse réellement relever la religion : « Il ne se montre aujourd'hui partisan de la monarchie que parce qu'il est persuadé que l'existence de la religion catholique est liée à cette forme de gouvernement (3). »

Sur les deux rives de la basse Loire, la guerre civile, en se retirant, a laissé derrière elle, comme un limon infect, un résidu de meurtres et de rapines. Plus d'armée royale, plus de chefs opérant régulièrement, mais à tout instant « un déserteur audacieux, un vagabond entreprenant » s'associe quelques hommes de son espèce; à huit ou dix, ils tombent à l'improviste sur un village, forcent une habitation, pillent

(1) Le préfet de la Vendée, 15 floréal an VIII, FIC, III, 4.
(2) Deux-Sèvres, compte rendu de la deuxième tournée, fructidor an IX, 5.
(3) Le préfet de la Vendée, 15 floréal an VIII, 4.

une recette, attaquent une diligence, rançonnent un propriétaire (1). La terreur qu'ils impriment est telle que les habitants n'osent les signaler et faciliter l'action de la justice. Le préfet multiplie en vain les moyens de rigueur, les moyens d'indulgence; rien n'y fait. Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe, la lisière d'Eure-et-Loir, l'Ille-et-Vilaine, sont également infestés. Des brigands légendaires, Bobon et son frère, Chandelier, Fleur-d'Épine, Monte-à-l'Assaut, se font chacun un domaine d'exploitation et deviennent l'effroi d'un terroir. Quelques bandes sorties de l'Ouest s'en vont vagabonder très loin: on en retrouve une jusqu'aux environs de Sancerre; une autre traverse la Nièvre pour se diriger vers l'Allier.

La véritable Chouannerie, l'affiliation de guerre civile, s'est à peine terrée et ne s'est nullement dissoute: elle conserve ses cadres, ses moyens de recrutement, ses contingents de jeunes hommes disséminés dans les villages et les fermes, encore prêts à se mobiliser. Malgré tout ce qu'a pu faire et exiger Bonaparte, les armes n'ont pas été rendues. Dans les Côtes-du-Nord, « sur six mille fusils connus entre les mains des royalistes, à peine six cents ont été rendus (2). » Partout, la remise des moyens matériels de révolte n'a été qu'un simulacre. L'autorité des préfets et commandants militaires s'affaiblit d'ailleurs à mesure qu'on approche des contrées que l'un d'eux appelle « limitrophes de l'Angleterre (3) », c'est-à-dire voisines de la mer, car la mer est anglaise; elle l'est par les croisières qui la dominent, par les bâtiments légers qui effleurent continuellement les côtes, et le littoral breton, avec ses archipels, ses estuaires, son émiettement d'îles, ses dentelures, ses promontoires, offre à l'ennemi mille prises. Cette lisière incertaine de la France, moitié terre, moitié eau, reste partout sous la morsure de l'Angleterre. Dans l'intérieur du pays, l'influence des grands chefs royalistes survit à leur présence : elle s'exerce de loin

(1) Rapport constatant l'état du pays en germinal an VIII. FIC, III, 10.
(2) *Mémoire sur la situation à l'époque du 20 fructidor an VIII.* FIC, III, 10.
(3) *Ibid.*

ou se réserve. Le Morbihan demeure le fief de Cadoudal. Dans l'Orne, Bruslart a recréé l'organisation que l'on avait cru anéantir par la mort de Frotté; cette organisation enserre toute une partie de la Normandie.

Les Chouans, à vrai dire, ne composent plus qu'une assez forte minorité. Les Jacobins et anarchistes — car il y en a dans l'Ouest et de forcenés — ne forment qu'une petite minorité : « Ils sont bien peu nombreux dans les campagnes et ils ne forment dans les villes que quelques coteries sans crédit (1). » Le gros de la population tend à se pacifier, à se rasseoir, à se rallier au pouvoir qui décidément ne veut être ni Jacobin ni Chouan, mais trop d'affreux souvenirs, une trop longue discordance séparent encore les habitants de l'Ouest du reste de la France pour qu'ils ne persistent point dans un particularisme méfiant. On dirait d'un autre peuple. Un officier venant d'Angers écrit, lorsqu'il arrive à Tours : « On se retrouve ici en France (2). » Tous les témoignages recueillis dans l'Ouest s'accordent néanmoins à reconnaître que la pacification religieuse, pourvu qu'elle soit complète et durable, peut donner une base à la tranquillité publique.

III

Capitale dans l'Ouest, la question religieuse restait partout très grave, hérissée de difficultés, presque inextricable en ses détours, complexe et compliquée. On se rappelle comment Bonaparte, à peine premier Consul, l'avait abordée plutôt que résolue, par une série de retentissantes demi-mesures.

Trois jours après son avènement à la première magistrature (3), par ses arrêtés du 7 nivôse, il avait remis en vigueur

(1) Rapport du préfet d'Ille-et-Vilaine, 15 nivôse an IX. FIC, III, 7.
(2) Archives du duc de Trévise.
(3) Voy. *l'Avènement de Bonaparte*, t. I, p. 554-556.

et comme promulgué à nouveau la loi constitutionnelle de l'an III sur la liberté des cultes. Cette loi, odieusement dénaturée par le Directoire, prononçait la séparation de l'État et des Églises et reconnaissait la liberté des différents cultes; elle ne leur accordait cependant qu'une liberté minime, dépourvue de toute publicité, garrottée de restrictions. Le mot y était plus que la chose, mais la reprise du mot par Bonaparte fut d'un puissant effet. En outre, Bonaparte, s'autorisant également de décrets conventionnels, avait annoncé la restitution des églises, et, en fait, un certain nombre d'églises avaient été rouvertes, indépendamment de celles que le régime thermidorien avait déjà rendues aux fidèles. Enfin, rompant avec la tradition révolutionnaire qui avait assujetti les prêtres à des serments successifs, dont plusieurs étaient interdits par la loi religieuse et en fait suspensifs du culte, il n'exigeait plus du clergé qu'une simple promesse de fidélité à la constitution politique de l'État, à la constitution de l'an VIII. Un article de source officielle, inséré dans le *Moniteur* du 10 nivôse, avait donné à cet engagement le sens le plus large et constitué une invite marquée aux vrais catholiques, aux insermentés; on leur expliquait que l'engagement exigé d'eux ne les obligerait point à défendre la constitution de l'an VIII, à s'en approprier les principes, mais seulement à ne pas la combattre; ce ne serait qu'un acte de soumission passive à la légalité existante.

Par ces dispositions relativement libérales, Bonaparte se détachait hardiment du gros de l'armée révolutionnaire; il se mettait en avance non seulement sur les assemblées législatives, sur les corps constitués, mais même sur la plupart de ses conseillers. Jusque dans les ministères, dans les bureaux, une opposition se manifesta.

A l'intérieur, Beugnot osa dans un rapport critiquer l'arrêté sur les prêtres pris en conseil d'État, sans avis des bureaux : « Si le ministre eût produit l'ensemble des faits qui sont imputés aux prêtres catholiques dans les actes que j'ai sous les yeux, le conseil eût reconnu que le moment n'était pas

arrivé de prendre son dernier arrêté sur l'exercice des cultes (1). »

Fouché fit plus; il imagina un moyen de tourner, d'éluder l'arrêté consulaire sur les prêtres, et d'en restreindre la portée pratique. Par une interprétation outrageusement arbitraire, il prétendit qu'aucun prêtre ne pouvait être admis à signer la promesse et à se mettre en règle avec la loi s'il n'avait prêté dans le temps tous les serments exigés. La promesse ne tiendrait pas lieu des anciens serments, elle devrait se surajouter à eux; ce serait un engagement non substitué, mais superposé aux autres. Des instructions furent données dans ce sens par le ministère de la police. Le dessein de Fouché était clair et ressort d'ailleurs de divers témoignages; c'était de réserver aux *constitutionnels,* aux *jureurs,* le bénéfice du libéralisme consulaire, bien que la constitution civile du clergé fût dépourvue depuis 93 de toute existence légale. Plus intelligent que les maniaques d'irréligion, plus perfide, Fouché admettait à la rigueur qu'il se reformât en France une Église, mais il la voulait schismatique et détachée de Rome, inféodée à la Révolution. Pour ranimer, pour galvaniser l'église constitutionnelle, il essayait de lui rendre une situation privilégiée et un monopole de fait.

Les catholiques en appelèrent du ministre au Consul. Il existait à Paris un groupe de catholiques de foi profonde et de vie édifiante, désireux de réconcilier l'Église avec les lois nouvelles, avec les lois plus douces; leurs chefs étaient les anciens supérieurs de Saint-Sulpice et principalement l'abbé Émery, infatigable artisan de la pacification religieuse. Au nom de ce groupe, l'abbé Bernier, qui s'était signalé en obtenant la soumission des chefs vendéens, vint trouver le premier Consul. L'attitude de Bonaparte fut caractéristique de ces temps de transition et des ménagements dont il recouvrait encore ses intentions profondes. Il ne réprima pas son ministre par acte public, mais le désavoua nettement en conversation.

(1) Archives nationales, AB, XIX.

D'après ses propres paroles à Bernier, les lettres et instructions du ministre n'exprimaient pas la véritable pensée du gouvernement. Cette pensée, il fallait la chercher dans les termes mêmes de l'arrêté et dans l'article du *Moniteur* qui en était le commentaire autorisé (1). En conséquence, on ne pouvait opposer à aucun prêtre le défaut de serment antérieur comme un empêchement à souscrire la promesse et à exercer le culte. Pratiquement, l'interprétation de Bonaparte prévalut peu à peu sur celle de Fouché.

Toutefois, Bonaparte n'avait pas révoqué les pénalités individuelles, les arrêtés de déportation lancés par le Directoire contre une infinité de prêtres catholiques, à raison de délits ou de prétendus délits contre-révolutionnaires; il n'avait pas abrogé en termes formels les décrets de bannissement portés par la Législative et la Convention contre la masse des insermentés.

Sous le Directoire fructidorien, des centaines de prêtres avaient été déportés en Guyane. La plupart y avaient péri, suppliciés par le climat; Bonaparte ne se pressa pas de rappeler les survivants, laissa se prolonger leur agonie; c'est l'une des taches qui pèsent sur sa mémoire. D'autres prêtres par centaines avaient été entassés dans les îles de Ré et d'Oléron. On mit en liberté ceux qui consentirent à signer la promesse; sur les autres, la surveillance se relâcha; il y eut des élargissements et des évasions en masse.

Outre les déportés, il y avait les reclus. Les prisons départementales regorgeaient de prêtres condamnés à la déportation et dispensés de cette peine par le Directoire, à raison de leur âge ou de leurs infirmités; on les tenait enclos dans des locaux dits de détention ou de « réunion ». Les préfets, autorisés sous leur responsabilité à modifier le sort de ces malheureux, usèrent diversement de cette latitude. Un assez grand nombre de prêtres, affreusement malades, furent tirés des

(1) Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon, consulat à temps et consulat à vie*, p. 284, d'après les papiers Émery. — Cf. le grand ouvrage de l'abbé Sicard, *L'ancien clergé de France*, III, p. 506.

geôles et placés simplement en surveillance. Certains préfets jugèrent imprudent d'ouvrir trop tôt les prisons pour prêtres; ils blâmaient le libéralisme de leurs collègues.

Dans l'énorme quantité de prêtres rentrés en France au lendemain de la Terreur, lors de la première accalmie, tous n'avaient pas été déportés ou emprisonnés après le 18 fructidor et la reprise des rigueurs. Tous s'étaient trouvés sujets aux lois de bannissement que le Directoire avait rééditées avec un grand fracas de menaces. La plupart d'entre eux étaient cependant restés en France. Ils avaient réussi à se dissimuler, à échapper aux poursuites. Ils s'étaient retirés au fond des campagnes, errant de village en village, vêtus du sarrau rustique, protégés par le paysan et vivant de sa vie, travaillant parfois la terre à ses côtés et continuant néanmoins leur héroïque apostolat.

On a vu qu'après le décret consulaire sur la liberté des cultes, il y avait eu réapparition en masse de cette église à la fois souffrante et militante (1). En beaucoup d'endroits, le peuple tirait lui-même les prêtres de leurs cachettes; il les ramenait d'autorité dans les églises et leur enjoignait de reprendre publiquement le culte, sans se soumettre à aucune formalité. En particulier, dans certaines régions du centre, telles que la Haute-Loire et la Lozère, il y avait eu ivresse de liberté religieuse, griserie de délivrance, enthousiaste méprise sur la véritable portée des décrets de Bonaparte. Les paysans de la Lozère criaient : « Nous avons été assez esclaves, nous voulons que le culte s'exerce publiquement. » Ailleurs, reprenant l'église par force, ils disaient que, « formant la plus grande masse de la nation, ce n'est que pour eux que cette église est destinée, qu'elle leur appartient et qu'ils veulent absolument user de la liberté des cultes accordée par la loi et par les arrêtés des Consuls (2). » La lutte contre la Révolution se faisait au cri de : « Vive la liberté ! » Ces effervescences étaient maintenant réprimées, mais les prêtres surgis

(1) *L'Avènement de Bonaparte*, I, p. 562-569.
(2) Rapports sur la Lozère, nivôse an VIII. FIC, III, 5.

de terre, sortis des bois, restaient en vue, animés de sentiments divers à l'égard du gouvernement qui n'exigeait plus d'eux qu'une promesse de fidélité. D'autre part, les prêtres restés ou retournés en exil se remettaient à rentrer, à s'insinuer par les frontières de terre et de mer, d'un mouvement d'abord incertain.

Parmi les prêtres reparus ou rentrés, quelques-uns signèrent tout de suite la promesse de fidélité à la constitution. Le plus grand nombre s'y refusa. Ces nouveaux réfractaires se sentaient retenus par d'honorables scrupules, par la crainte d'adhérer à un pacte confirmatif de dispositions odieuses à leur conscience, telles que le bannissement à perpétuité des émigrés et la vente des biens ecclésiastiques. Puis, ces prêtres de l'intérieur continuaient d'obéir aux évêques du dehors, aux évêques émigrés, et ceux-ci, par zèle royaliste, se montraient en majorité hostiles à la promesse, qui impliquait reconnaissance de la forme républicaine. Beaucoup de prêtres avaient eux-mêmes en exécration le seul mot de république et conservaient la foi monarchique. Ces dévots du trône autant que de l'autel eussent considéré comme une apostasie toute compromission avec l'infernale Révolution et ses œuvres démoniaques. Ainsi se fit, indépendamment de la vieille querelle qui subsistait entre catholiques et constitutionnels, une nouvelle et grave scission dans le clergé français, entre catholiques eux-mêmes. La division ne portait sur aucun point de dogme ou de discipline, mais seulement sur la grande question de savoir si l'Église doit se désintéresser des formes de gouvernement et peut accepter en conscience toute puissance établie. Ce qui s'agitait alors sous une forme pressante et aiguë, c'était ce qu'on a nommé de nos jours le problème du ralliement. Il y eut les ralliés et les intransigeants, ceux qui firent la promesse et ceux qui s'y refusèrent : une minorité de soumis contre une majorité d'insoumis.

Les *soumis* ne furent plus inquiétés et purent librement exercer le culte, moyennant subvention des fidèles. Ils l'exerçaient dans les églises rouvertes, lorsqu'elles n'étaient

pas occupées par les constitutionnels; ils exerçaient de préférence dans les chapelles et oratoires que les fidèles étaient libres d'ouvrir en se conformant à certaines dispositions légales. Dans ces asiles discrets, le catholicisme se sentait plus chez lui : il n'avait à y subir aucun contact profanateur; il aimait à s'y recueillir dans une sorte de pénombre, dans une atmosphère d'intimité, comme s'il eût craint de passer brusquement de l'obscurité des catacombes au grand jour des basiliques dévastées.

Les insoumis ne furent pas admis au bénéfice de la liberté légale. Ces récalcitrants n'en restaient pas moins disséminés sur la surface du territoire et persistaient à remplir leur ministère, sans l'aveu des autorités. Ils disaient la messe en maisons privées ou en retraites rustiques. A côté du culte qui s'exerçait dans un certain nombre d'églises, à côté du culte privé qui s'exerçait licitement dans les oratoires, il continuait d'exister un culte illicite, un culte en chambre ou en grange, clandestin, souvent nocturne; c'était celui que préféraient les catholiques fervents et la presque totalité des populations rurales.

Il était traité différemment selon les régions. Dans le Pas-de-Calais, le préfet Poitevin-Maissimy se donne encore le plaisir de chasser au prêtre et se plaint que ce gibier se terre : « Il est extrêmement difficile de les atteindre en ce que, n'exerçant les cérémonies de leur culte que la nuit dans des maisons particulières et ne paraissant jamais le jour, il ne serait possible de les arrêter qu'en faisant des visites domiciliaires à des heures où on ne pourrait pénétrer dans les habitations sans violer la constitution (1). » Ce préfet du Consulat regrette le bon temps de l'arbitraire directorial. C'est dans son département que l'on verra pendant quelque temps encore des épisodes dignes de la Terreur. A l'autre extrémité de la France, le préfet de la Haute-Garonne prend un arrêté général d'expulsion contre les insoumis. Cet

(1) Rapport du 21 brumaire an IX. FIC. III, 8.

exemple est imité par plusieurs de ses collègues. En général, les préfets tâchent plutôt d'incliner les prêtres à la promesse par persuasion et raisonnement; ils essayent de leur démontrer que cet engagement civil n'a rien qui puisse blesser leur conscience et altérer la pureté de leur orthodoxie. Parfois, on se contente d'une promesse accompagnée de restrictions verbales ou écrites, qui réservent les points délicats. On obtient ainsi un certain nombre de prêtres amphibies, à peu près soumis, quoique partiellement réfractaires.

Le gouvernement n'établit pas une règle uniforme d'indulgence ou de sévérité. Il laisse la difficulté religieuse se décentraliser, en quelque sorte, et abandonne les préfets à leurs inspirations, ce qui souvent les embarrasse, ou il se détermine selon les cas, selon les lieux. On en vient à respecter l'état d'esprit de certaines populations dites arriérées, ensevelies « sous la rouille des plus anciens préjugés (1), » auxquelles il paraît impossible d'arracher encore une fois leurs pasteurs de prédilection. Dans les départements belges, en Alsace, dans la Savoie où la Terreur elle-même n'a pu décapiter les clochers et abattre les croix, dans certaines régions du centre, dans la fervente Lozère, dans les pays de montagnes, refuge et retranchement des antiques croyances, le culte insoumis s'exerce impunément et presque ouvertement.

A mesure qu'on approche de l'Ouest, la tolérance s'accroît. Dans l'Orne, Fouché en arrive à recommander au préfet Lamagdelaine d'accorder des permis individuels d'exercer même aux nouveaux réfractaires, à condition que, sans prononcer la formule qui déchire leur conscience, ils se soumettront virtuellement, prêcheront à leurs ouailles l'obéissance aux lois, le respect du gouvernement, et participeront à l'œuvre pacificatrice (2). La tolérance devient ainsi un encouragement, une prime à la soumission de fait. Le procureur général d'Angers invite le maire de Mayenne à faire dire aux prêtres cachés qu'ils peuvent sans crainte rentrer dans les

(1) Le préfet de la Lozère, 9 fructidor. F1C, III, 5.
(2) *Le département de l'Orne en 1799-1800*, par Duval, p. 306.

églises et y dire la messe; toutefois, il ne veut point se compromettre par un engagement écrit : sa parole doit suffire (1).

Dans les départements de la ci-devant Bretagne et en Vendée, la tolérance envers les insoumis devient positive, absolue, officielle. Détacher le catholicisme de la fidélité monarchique, séparer l'autel du trône, c'est toute la politique de Bonaparte en ces pays de foi exaspérée. On a vu qu'au cours des pourparlers pacificateurs, il avait permis au général Hédouville de ne point insister sur la promesse à exiger des prêtres ; conséquemment, les commandants militaires avaient délivré aux insoumis des cartes de sûreté et des autorisations d'exercer. Les préfets eurent à continuer ce système. Les prêtres de toute catégorie furent admis à rentrer dans les églises de campagne, à y célébrer les offices avec une certaine solennité; on faisait plus que de les autoriser à rentrer dans les églises, on les y invitait ; il importait qu'aux yeux du peuple le catholicisme apparût rétabli dans son plein exercice et que le gouvernement ne passât plus pour l'ennemi de Dieu.

Quelquefois, c'était le prêtre qui, par obstination contre-révolutionnaire, refusait de retourner à l'église, préférait exercer dans un obscur réduit et se garder des airs de persécuté. Mais les autorités subalternes secondaient le zèle des préfets pour des motifs qui souvent n'avaient rien que d'humain. L'église de village, avant que la Révolution la fermât, n'était pas seulement lieu de prière et de célébration ; elle concentrait la vie locale à l'ombre de ses frustes murailles et au devant de son porche. C'est là qu'à jour fixe, à l'appel des cloches, les gens de l'endroit s'assemblaient endimanchés, avant la messe dominicale ou à la sortie de l'office. Ils venaient se raconter les nouvelles, écouter les anciens, traiter de leurs affaires, former communauté. Sur la place de l'église avaient lieu les jeux, les amusements traditionnels ; c'est là que les paysans s'attablaient au-devant des cabarets pour boire un coup ou passer le jour du repos en stations prolongées.

(1) *L'ancien clergé de France*, par l'abbé Sicard, III, p. 501.

Les petites industries locales y trouvaient leur profit ; elles se plaignent maintenant. Dans la Loire-Inférieure, un prêtre qui refuse de prendre possession de l'église est dénoncé par un agent municipal. Vérification faite, le préfet découvrait que le dénonciateur était de son état « marchand de vin, qu'il avait spéculé sur la réunion des sectaires (c'est-à-dire des catholiques) et qu'il souffrait impatiemment de voir ses espérances déjouées (1). » L'attentat aux croyances s'était tourné en lésion des intérêts. Aujourd'hui que dans l'Ouest le gouvernement permet que l'on jouisse partout des églises, le peuple trouve mauvais que certains prêtres, par esprit d'opposition, contrarient le vœu et l'intérêt communs.

En majorité, les pasteurs bretons et vendéens comprirent autrement leur devoir. Pris d'une immense compassion pour les maux de leur peuple, ils essayèrent de le soulager en se faisant apôtres de paix ; ces insoumis s'associèrent aux intentions conciliantes des Consuls et furent les meilleurs auxiliaires d'un gouvernement que leur conscience leur interdisait de reconnaître ; ils justifièrent amplement, par la sainteté de leur œuvre, la liberté qu'on leur rendait.

L'Ouest, en somme, par son indomptable opiniâtreté à défendre sa foi, s'était conquis un régime à part, un régime de privilège, une véritable autonomie religieuse ; sa vertu de ténacité s'était imposée même à Bonaparte. Et de façon générale il semble que le Consulat, pour régler sa conduite première à l'égard du clergé, se soit fait comme une carte des opinions religieuses en France. D'après cette topographie des croyances, d'après la teinte plus ou moins foncée en catholicisme qu'accuse tel ou tel département, il dose et mesure les franchises accordées. Aux termes d'un rapport royaliste, « Bonaparte, qui n'est pas un sot, proportionne ses mesures au caractère de ses sujets, et il n'y a peut-être pas trois départements où les lois sur la religion et les prêtres s'exécutent d'une manière uniforme (2) ».

(1) Bulletin départemental, 11 prairial. Bibliothèque nationale, fonds cité.
(2) Archives de Chantilly, série Z, 14 septembre 1800.

IV

Dans toute la France, sous les entraves qui subsistent en beaucoup d'endroits, le réveil catholique se fait toujours sentir et perce. Les administrateurs sont à peu près unanimes à signaler un afflux de peuple aux cérémonies. S'ils visitent les majestueuses cathédrales, occupées par les constitutionnels, ils n'aperçoivent que de rares fidèles, perdus dans l'ampleur des nefs. Dans les oratoires où les catholiques officient, la foule s'entasse et ne trouve pas toute à se loger; elle déborde sur la rue. En Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, où les prêtres ont signé la promesse, le culte se reconstitue spontanément dans presque toutes les communes. Dans les départements mêmes qui restent pays de rigorisme révolutionnaire, des curés catholiques sont çà et là redemandés, rappelés, accueillis avec des effusions touchantes. Ils forment autour d'eux des centres de prière et de dévotion, des groupes pratiquants, des îlots pieux, pareils à ces *chrétientés* que nos missionnaires ont fondées dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient, en terre d'infidèles. Quelques prêtres se font eux-mêmes errants missionnaires, passent alternativement d'une localité à l'autre pour subvenir aux besoins de la vie religieuse. Lorsque les prêtres manquent, le peuple supplée comme il peut à leur absence. Dans l'Hérault, les paysans demandent à pouvoir s'assembler au moins dans l'église pour prier en commun, pour assister à un simulacre de cérémonie, pour faire le geste religieux. Consulté par le préfet, Fouché assimila ces réunions à des clubs et les interdit parce qu'elles ne se conformaient point à la loi sur les sociétés politiques, « attendu que tout rassemblement religieux supposait un orateur et un régulateur (1) ».

(1) Rapport du préfet pour germinal. FIC, III, 9.

La force de l'accoutumance catholique se manifeste surtout par le discrédit de plus en plus marqué où tombent les observances décadaires, les lois profanatrices du dimanche et des jours fériés, ces lois minutieuses, vexatoires, par lesquelles le Directoire s'était rendu odieux à la masse du peuple et s'était fait le tyran des humbles. Bonaparte trouvait ces prescriptions stupides. Il savait toutefois qu'aux yeux de beaucoup de républicains elles s'identifiaient avec la République. Sans y toucher, le gouvernement consulaire se bornait à fermer les yeux sur l'universelle infraction.

Le consul Lebrun disait doucement au préfet Barante, qui s'en allait dans l'Aude : « Vous ne trouverez sans doute pas mauvais que les jeunes filles aiment mieux danser le dimanche que le décadi. Vous mettrez dans tout cela de la prudence et du discernement (1). » Légalement, le peuple n'a pas le droit de travailler et de tenir boutique ouverte le décadi, de se reposer et de s'amuser le dimanche ; ce droit, il le prend, et les autorités laissent faire. Dans les villes, sous l'œil et devant l'exemple des fonctionnaires, on observe encore un peu le décadi ; aux champs, on ne reconnait plus guère d'autres jours fériés que ceux consacrés par l'Église ; il en résulte une anomalie de plus dans cette incohérente période ; les villes chôment le décadi et les campagnes le dimanche ; il semble qu'il y ait un calendrier citadin, revêtu de l'estampille officielle, et un libre calendrier rural.

Il est vrai qu'en chaque chef-lieu de canton, dans l'église même rendue aux chrétiens, le culte décadaire conserve sa place, son décor et ses emblèmes. Tous les dix jours, les maires et adjoints viennent le célébrer, interrompant la messe ou les vêpres, mais ils remplissent dans le désert leur fonction quasi-curiale ; dans l'église qui se vide instantanément, ils restent à peu près seuls ; ainsi délaissés, ils écourtent l'office obligatoire, l'expédient au plus vite et s'en acquittent comme d'une désagréable corvée.

(1) Barante, I, p. 50. Cf. Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 729.

Parfois, devant la poussée catholique, le culte décadaire évacue spontanément l'église et plie bagage. A Laon, le mobilier décadaire est transporté de la cathédrale à l'hôtel de ville, et les autorités président elles-mêmes à ce déménagement. Dans la cathédrale d'Auch, l'autel décadaire, installé jusque-là au milieu de la nef, est relégué dans un des bas côtés. Dans la cathédrale de Tonnerre, les catholiques en possession des bas côtés et du chœur prétendaient ravoir également la nef, car beaucoup de nos églises restaient divisées en domaines respectifs, en compartiments rivaux; elles étaient morcelées entre les différentes religions comme les sanctuaires de Palestine entre moines ennemis.

Le culte ancien empiète parfois au dehors et tend à rede venir public, malgré les lois prohibant au delà de l'enceinte consacrée toute manifestation quelconque, tout signe, tout emblème chrétien. Une procession se hasarde çà et là à sortir de l'église. Le peuple retourne aux lieux de pèlerinage, aux sources miraculeuses; dans le Calvados, les autorités permettent d'y aller, mais par scrupule révolutionnaire s'efforcent de laïciser ces sources, en affirmant que la science leur a reconnu une vertu curative. En maint endroit, on voit encore des prohibitions, des violences et des petitesses dignes de l'époque précédente ; la tendance générale n'en est pas moins à un retour de bon sens. Le culte est moins astreint à s'enclore strictement et à se calfeutrer dans son local, comme une industrie honteuse. On n'est plus au temps où, dans une commune d'Indre-et-Loire, un prêtre était condamné à 100 francs d'amende et à un mois de prison « pour s'être permis de paraître sur le seuil extérieur de la porte du temple en habit sacerdotal (1) ; » où à Meaux il était défendu pendant la journée de laisser les portes de l'église ouvertes, de peur que les passants, en voyant du dehors les crucifix et les cierges, ne fussent tentés de faire le signe de la croix et de s'agenouiller ; on n'est plus au temps où un commissaire du

(1) Compte rendu du 9 pluviôse an VIII. FIC, III, 6.

Directoire, s'applaudissant de la destruction de tous emblèmes extérieurs, ajoutait : « J'ai cependant trouvé dans ma tournée des cimetières où les croix poussent sur les tombes comme les champignons sur les couches. J'en ai fait faire plusieurs récoltes au grand scandale des fanatiques. Comme le germe de ces croix est dans leur tête, je suis certain que depuis elles repoussent (1). » Elles repoussent en effet par milliers au printemps de 1800, ces croix de bois, protectrices des tombes rustiques, et déjà quelques croix de pierre se replacent au sommet des porches.

Après le décret consulaire sur la liberté des cultes, les cloches, se croyant affranchies, avaient carillonné de tous côtés et fait un grand vacarme ; mais le nouveau gouvernement n'avait point admis que le culte sonnât sa résurrection de cette façon par trop agaçante pour les oreilles des révolutionnaires, par trop publique et triomphale. Les administrations collectives d'abord maintenues, encore imbues des principes du Directoire, avaient assez durement refréné les cloches ; contre quelques-unes on avait sévi brutalement ; on leur avait arraché la langue ; à la grosse cloche de la cathédrale de Troyes, on avait enlevé son battant. Après l'établissement des nouvelles magistratures, les préfets même les plus modérés refusèrent la permission de sonner. Dans les villes, on tenait compte de leur défense, mais comment réprimer les milliers de cloches campagnardes qui profitaient de leur éloignement et de leur dispersion, qui épiaient un moment d'inattention ou d'indulgence de la part des maires, pour se remettre séditieusement en branle ? Donc, elles sonnent par intermittences, par instants et par endroits, obstinément, effrontément ; contre les délinquantes, on dresse procès-verbal ; elles récidivent. On les fait taire en tel lieu ; elles s'insurgent à côté. Il n'est guère de département ou d'arrondissement où il n'y ait réveil des cloches tantôt dans un village, tantôt dans un autre, et ce tintement épars, disséminé, s'arrêtant

(1) Département du Nord, compte rendu de brumaire an VII. FIC, III, 8.

ici, reprenant là, s'élevant toujours quelque part, passant et repassant par vibrations fugitives d'un bout de la France à l'autre, semble la voix même du peuple s'obstinant à prier tout haut et à laisser monter vers le ciel, avec le chant des cloches, l'envolée des âmes.

Il y avait à la fois renaissance et anarchie religieuse. La poussée se faisait en désordre, par élans divergents. Toute sorte de cultes coexistaient en France, à l'état inorganique. A côté de groupes restreints, calvinistes, luthériens, juifs et théophilanthropes, l'église constitutionnelle s'efforçait de rassembler ses débris, et la masse des catholiques d'obédience diverse, à peine libérée, apparaissait désunie.

Ces catholiques voulaient tous la religion; ils la voulaient immaculée, mais différaient d'opinion sur la qualité de ses ministres. Que de variétés de prêtres prétendaient à la conduite des âmes, s'autorisant de motifs divers! Parmi les pasteurs qui avaient enduré la torture et l'exil, sans jamais pactiser avec l'erreur, et qui portaient les glorieux stigmates de la persécution, on vénérait des saints, dont le front s'ornait de la couronne d'épines, et ceux-là semblaient vraiment en communion avec les martyrs qui dormaient sous la terre. D'autre part, combien de prêtres restés en France au prix de certaines concessions, échappés aux rigueurs extrêmes, avaient déployé discrètement un zèle admirable! Chez le peuple livré à la Révolution, ils avaient conservé la foi, entretenu la lueur sacrée, ravivé l'étincelle. Indépendamment des prêtres qui avaient refusé tous les serments et de ceux qui les avaient prêtés tous, on en voyait qui avaient refusé les uns et prêté les autres, distingué entre les serments religieux et les engagements politiques; des prêtres qui avaient rétracté leurs serments ou qu'on supposait les avoir rétractés, des prêtres d'état indéfini, des prêtres de couleur tranchée et d'autres de nuance indécise. Entre tous, à qui se fier et à quoi reconnaître le signe d'orthodoxie? Tout était entre eux sujet de suspicion et de reproche, la façon dont ils s'étaient comportés pendant la Révolution, la façon dont ils agissaient présentement et le

lieu même où ils officiaient. Les ministres rentrés excitaient parfois le peuple contre les ministres restés. Les prêtres de chapelle voyaient de mauvais œil les prêtres d'église, qui s'accommodaient de voisinages odieux, et la dispute établie au sujet de la promesse dominait maintenant tout le débat.

Les ecclésiastiques soumis et leurs adhérents, les *promissaires*, étaient taxés de faiblesse par les insoumis, qu'ils accusaient à leur tour de sacrifier à une préférence politique le salut des âmes et l'avenir de la religion en France. Les *purs* répétaient que les concessions avaient tout perdu, les autres répondaient que les plus grands efforts de révolte n'avaient abouti qu'à des catastrophes, et le pis était que ni les uns ni les autres n'avaient absolument tort. Une controverse se poursuivait entre l'école de Saint-Sulpice et les docteurs de l'intransigeance, qui manquaient de charité chrétienne. L'abbé Émery était traité par eux en apologiste de toutes les défaillances. Ses partisans le soutenaient avec conviction. Mandements et écrits contradictoires circulaient sous main et se heurtaient. La France se remplissait de « schismes partiels (1) ». Dans les villes, voici d'aigres colloques entre ecclésiastiques, entre laïques, où l'on argumente à force sur le plus ou moins de soumission que l'on doit au pouvoir temporel ; les femmes s'en mêlant et prouvant « ce que peut l'esprit de parti sur une tête de femme (2) » ; des théologiennes et des *docteuresses* en remontrant à leur curé; la paix des ménages troublée, le mari inclinant à la modération, la femme intransigeante ; l'angoisse des consciences se prolongeant; la question des acquisitions de biens ecclésiastiques toujours pendante au tribunal de la pénitence ; les incertitudes et les réticences du confessionnal ; dans les villages, de grosses rixes de femmes et d'enfants se gourmant à propos de deux curés qui se disputent l'église et se qualifient mutuellement d'intrus. Au grand silence de l'oppression succédait un bruissement de voix discordantes.

(1) Lettre d'Émery du 15 mai 1800, citée par l'abbé Sicard, III, p. 356.
(2) Lettre de l'évêque Mercy, 20 juillet 1801. Abbé Sicard, III, p. 366.

Les autorités locales interviennent quelquefois dans ces querelles et se mêlent de faire entre les cultes office de juge de paix ou de gendarme. Le préfet de la Manche, pour mettre la paix dans une commune, invite les habitants à faire leur choix entre deux prêtres concurrents : « Le maire ne pouvant, faute de temps, constater le nombre des sectateurs de chaque ministre, les invita à se départager en passant chacun du côté de celui qu'ils préféraient. La majorité presque générale se rangea autour du citoyen Gilette. » Vingt personnes environ s'étant rangées du côté de son adversaire, « il leur a été désigné en conséquence à chacun des heures différentes [pour officier]. Par ce moyen, la tranquillité publique et la liberté des cultes n'ont souffert aucune atteinte (1). » A Luzarches, comme deux partis cherchaient à s'arracher l'église, « le maire s'est conduit avec prudence et, voyant qu'aucun des deux ministres n'était doué de l'esprit de paix et de conciliation nécessaire à la tranquillité d'une commune, a ordonné la clôture du temple jusqu'à ce qu'il se présente un sujet dont les intentions pacifiques, la soumission aux lois et l'attachement au gouvernement ne soient pas équivoques (2). »

Bonaparte ne voulait point de ces interventions subalternes ; il fera bientôt défense aux préfets de se mêler de « toutes ces discussions religieuses (3) ». C'est à lui seul qu'il réservait le droit d'intervenir, à son heure et en grand. L'idée d'un large édit de réunion, d'un acte à la fois autoritaire et transactionnel qui deviendrait entre ses mains puissant moyen d'ordre, de pacification et de gouvernement, s'établissait certainement dans sa pensée. Mais les temps n'étaient pas mûrs. D'ailleurs, pour fondre toutes les nuances du catholicisme français et les réduire à l'unité, il avait besoin de s'adjoindre un concours à la fois immatériel et décisif. Cette grande alliance, il l'irait tout à l'heure chercher en Italie, au delà des monts, en même

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, 1161.
(2) *Ibid.*
(3) *Corr.*, VI, 5024.

temps que la victoire confirmative de son pouvoir matériel. En attendant, comme il veut contrarier le moins possible le vœu de la majorité, comme il entend se rallier les catholiques urbains et l'immensité des campagnes, il rend au culte traditionnel une certaine liberté de fait. Il tire le catholicisme d'un état intolérable d'oppression et de torture, mais ne permet pas encore son ascension à la liberté complète, à la pleine lumière. Il tient le catholicisme dans les limbes. Sa politique est de laisser fléchir les lois de persécution qu'il se garde encore d'abroger par ménagement pour les révolutionnaires. En matière de cultes, entre la première période du Consulat et l'époque précédente, la différence est moins dans la législation que dans la façon de l'appliquer, dans la manière, dans l'intention, car le Directoire avait prétendu détruire la religion et Bonaparte voulait s'en servir.

V

Comme les prêtres, les émigrés rentraient, par tolérance formelle ou tacite. Le grand mouvement de retour s'annonce seulement; néanmoins, le branle est donné. Sur toutes les routes conduisant à nos frontières, des exilés s'acheminent, allant vers la patrie qui s'entr'ouvre.

Le nombre des *rayés*, c'est-à-dire des émigrés admis légalement à rétablir leur domicile en France, restait minime. Plus grand était celui des émigrés qui rentraient ou reparaissaient à la faveur de *surveillances*. On appelait ainsi des permis de résidence provisoire que leur décernaient le ministre de la police ou les préfets, en attendant qu'il fût statué sur leur demande en radiation. Les autorités locales accordaient aussi des radiations provisoires, sauf ratification du pouvoir central. Mais beaucoup d'émigrés rentraient simplement en fraude, sans permission ni droit, à la faveur de mille subterfuges.

Dans l'Ouest, comme l'amnistie s'applique aux Chouans qui rendront leurs armes, les émigrés, lorsqu'ils ont pu atterrir quelque part, se présentent en insurgés soumis, et en remettant une paire de mauvais pistolets, obtiennent un certificat d'amnistie, qui assure à peu près leur sécurité; dans ces temps singuliers, mieux vaut se dire rebelle d'hier que simplement banni. Pour passer les frontières terrestres, les émigrés exhibaient des passeports mensongers. Ils s'affublaient d'un nom d'emprunt, déguisaient leur qualité et leur nationalité, se disaient étrangers ; le prince de Léon s'appelait *Dubois* et Chateaubriand n'était plus que le citoyen *Lassagne,* natif de Neuchâtel en Suisse. D'autres avaient en poche, pour s'en servir à l'intérieur, des certificats de complaisance attestant comme quoi ils n'avaient jamais quitté le sol natal, encore qu'on les eût vus résider publiquement à Londres et s'y marier (1). Cette contrebande humaine s'infiltrait par toutes les frontières. En ce temps où tant de monde vivait d'illicites profits, toute sorte d'entreprises clandestines et d'officines se montaient pour fabriquer aux émigrés un faux état civil. Les agents chargés de la surveillance négligeaient de vérifier la valeur de ces pièces ou se laissaient payer pour y croire. La vénalité des bureaux, l'énorme désordre existant se faisaient complices de l'apaisement.

Une fois introduits en France, les émigrés ne se montraient pas la tête haute, l'air assuré et presque menaçant, ainsi que l'avaient fait leurs prédécesseurs dans les temps de franche réaction qui avaient précédé Fructidor. En face de Bonaparte, ils avançaient timidement, prudemment; ils posaient « un pied l'un après l'autre » comme pour s'assurer de la solidité du terrain (2). Ils s'avançaient en éclaireurs. Lorsqu'il ne leur arrivait rien de fâcheux, ils faisaient signe aux autres, restés là-bas. Peu à peu, autour de nos frontières et dans toutes les parties de l'Europe, le bruit se propage qu'en ce pays de France où tant de fureurs ont sévi, une douceur s'épand dans l'air : douceur

(1) *Mémorial de Norvins*, II, p. 236-237.
(2) *Mémoires du comte de Moré*, p. 188.

d'avril, intermittente et précaire, coupée par d'aigres bises et des retours de rigueur. Malgré tout, on se risque; si fort est l'attrait qu'exercent sur des âmes d'exilés l'espoir du sol natal et cet invincible aimant! Les familles disjointes aspirent à se recomposer; les maris veulent revoir leur femme, leurs enfants. On voit se renouer des liaisons que naguère l'indulgente facilité des mœurs a presque légitimées. Une pauvre femme réfugiée à Madrid supplie son amant, établi à Bordeaux, de la faire revenir :

« Je ne vois plus d'obstacles qui puissent s'opposer à mon empressement et à mes justes désirs. La foule immense des personnes qui étaient dans ma position (et j'ose dire dans une bien plus critique que la mienne) qui sont déjà rentrées et qui rentrent chaque jour, rappelées par leurs parents et leurs amis, me font espérer que mon retour en France sera prochain. J'ai le mal au cœur de voir chaque jour partir mes amies qui vont se réunir au sein de leurs familles. Quelle joie et quelle satisfaction ne doivent-elles pas éprouver! Serait-il donc possible que je fusse la seule à qui une semblable consolation fût interdite? Cependant, j'ai tout comme elles les mêmes moyens et plus encore, puisque vous m'avez écrit dernièrement vous-même que vous aviez le plus grand désir de me voir, et d'après cette assurance que n'ai-je pas à espérer du plus tendre des amis? La seule chose qui pourrait vous retenir serait sans doute la crainte, mais j'ose croire que votre amitié saura la dissiper, et que pourriez-vous craindre sous un gouvernement aussi juste et aussi modéré (1)? »

Les rentrants se glissaient dans les villes et s'y mêlaient aux sociétés royalistes. D'autres s'établissaient en bourgades rurales, où ils pourraient vivre discrètement et à peu de frais. La population, qui rappelait les prêtres, ne rappelait pas les émigrés. Parfois, leur présence inquiète les acquéreurs de leurs biens, semble un reproche muet, met en alarme tout un département (2). Cependant, comme la plupart des nouveaux

(1) *Documents privés*, 30 juin 1800.
(2) Bulletin de l'Aisne, 22 ventôse an VIII. Bib. nat., fonds cité.

venus se faisaient humbles et petits, comme ils se contentaient de vivre, comme ils n'allaient point, à l'exemple des émigrés guerroyeurs qui les avaient précédés, s'enrôler dans les conspirations et les bandes, le peuple les plaignait plus souvent qu'il ne les redoutait, et leur présence ne causait pas aux préfets de gros embarras. Les préfets leur appliquaient de temps à autre, en cas d'imprudence ou à titre d'exemple, les sévérités de la loi. En général, ils souffraient leur présence; ils toléraient ce qu'ils ne pouvaient empêcher, car le gouvernement, en démentant sa réputation d'humanité et de justice, eût perdu sa raison d'être.

On voit qu'en matières très importantes, les premiers temps de l'administration préfectorale se caractérisent moins par l'application de lois fortes que par le relâchement des anciennes rigueurs. C'est une période de détente et de tâtonnements plus que d'autorité. La force de ce régime est toute dans le prestige incomparable de son chef; voilà le lien qui en unit les parties mal rassemblées. Les documents prouvent combien Bonaparte matériellement est encore peu maître de la France. Par le rayonnement de sa renommée militaire, par le caractère réparateur de ses premiers actes, il détient l'imagination des Français. Il est leur espoir, leur recours; vers lui monte une aspiration continue, sortant des profondeurs de la nation.

Les habiles et les raisonneurs doutent encore; les simples croient. C'est le phénomène de ce temps que les hommes « dont la profession ou métier paraissent s'éloigner le plus des spéculations politiques (1), » ceux qui d'ordinaire ignorent à peu près le nom des gouvernants, s'occupent de ce prodigieux Bonaparte et se persuadent que par lui tout ira mieux.

Dans les villes, le petit bourgois égalitaire et l'ouvrier démocrate s'enthousiasment pour celui qui leur promet une république régénérée et glorieuse. La majeure partie des campagnes avait pris en horreur le mot de république parce

(1) Compte rendu du commissaire du gouvernement dans les Hautes-Pyrénées, nivôse an VIII. FIC, III, 6.

qu'il était devenu synonyme de persécution religieuse. A la fin du Directoire, elle tournait au royalisme; tous les administrateurs le constataient amèrement, mais quelques-uns, plus perspicaces que les autres, comprenaient que la multitude ne demandait le Roi que pour ravoir la Croix : « Ceux d'entre eux qui soupirent après le retour de l'ancien régime désirent encore moins un roi que de retrouver des prêtres, des processions et des cloches », constatait le commissaire du Loiret. Celui du Tarn écrivait : « Beaucoup de gens tendent à la royauté par horreur de l'irréligion républicaine », et signalant l'état d'esprit de la population agricole, il ajoutait : « De là sa tendance irréfléchie vers la royauté qu'elle n'aime ni ne désire sincèrement. » Le commissaire du Nord écrivait crûment : « Plus je parcours le département, plus j'aperçois que l'esprit public est subordonné aux préjugés religieux. Rendez les prêtres, les crucifix, les cloches, les dimanches et surtout ceux qui vivent de ces mômeries, et tout le monde criera : *Vive la République !* (1) » Les croix, les prêtres, les autels, les églises, voilà précisément ce que Bonaparte commence à rendre aux campagnes, et c'est pourquoi elles accepteront sa république.

Dans quelques districts, les paysans lui en veulent de ne leur avoir pas restitué la totale liberté du culte, qu'il avait paru leur promettre, et l'appellent un trompeur (2). Dans d'autres, comme l'église est ouverte, comme on n'entend plus parler de révolutions et de déchirements, on voit en lui l'être suscité par la Providence pour finir les maux du pays. Dans le Loiret, le bonhomme Lamesin, marchand de bois à Neuville-aux-Bois, qui a imaginé de tenir un fruste journal de ses impressions, écrit : « Présentement, il gouverne la France

(1) Rapport de brumaire an VII. FIC, III.

(2) Dans le Sancerrois, l'administration écrit que le petit peuple ignorant appelle Bonaparte *Bonne-attrape*, parce qu'il n'a pas rétabli entièrement la religion. Ce sobriquet paraît avoir couru en diverses régions. Voy. Mathiez, *La théophilanthropie et le culte décadaire*, p. 583.

paisiblement et fait justice à qui il appartient. Il relève la foi catholique, il fait rouvrir les églises dans toute la France; c'est un homme de Dieu (1). » Ailleurs, on attend de lui la justice qui n'existe pas encore dans les lois. Les paysans d'Alsace, que la Terreur avait fait fuir par milliers sur la rive droite du Rhin, rentrent maintenant sans permission, retournent au foyer, veulent revoir le clocher : « Lorsque la gendarmerie les arrête, ils invoquent la justice et la loyauté du gouvernement actuel; des femmes, des enfants, des vieillards sont avec eux et déclarent qu'on pourra les faire fusiller, mais non les forcer à quitter de nouveau la France : *qu'on nous conduise au grand Bonaparte*, disent quelques-uns, il verra que nous sommes de bons citoyens (2). » Dans beaucoup de départements, tous ceux qui souffrent croient que son génie omniscient connaît les besoins de chacun et voudra y pourvoir. Dans le Gers, les femmes de la campagne auxquelles on avait confié les enfants assistés avaient menacé de rapporter ces petits malheureux à la commission des hospices, parce qu'elles ne recevaient pas un sou pour les nourrir; elles renonçaient à ce projet, patientaient encore par foi en Bonaparte : « La plupart disaient : *Bonaparte connaît nos besoins; il nous fera payer* (3). »

(1) Cité par H. Welschinger, *Journal des Débats* du 31 décembre 1902.

(2) Le préfet du Bas-Rhin, 21 floréal an VIII. F1C, III, 7.

(3) Lallemand, *la Révolution et les Pauvres*, p. 230. Rapport du 6 pluviôse an VIII.

DEUXIÈME PARTIE

ADMINISTRATION. — IMPOTS ET RECRUTEMENT. — L'EST

Les préfets en tournée. — Dégradation des routes. — Les villes. — Les industries. — Immoralité ambiante. — État des hôpitaux. — Sœurs laïcisées. — Difficulté de composer les corps municipaux dans les communes rurales. — Juges de paix élus; choix déplorables. — Anarchie rurale. — Moins de misère qu'autrefois dans les campagnes; premiers et fondamentaux bienfaits de la Révolution. — Arbitraire et abus dans la perception de l'impôt. — Fléaux divers; les garnisaires, les percepteurs. — Premières améliorations. — Moyens dont se sert Bonaparte pour activer la perception de l'impôt et la levée des conscrits. — Concours institué entre les départements. — La faculté de remplacement. — Appel de volontaires. — *Au nom de l'honneur.* — Proclamations redoublées. — Le thème dominant. — Paroles nouvelles sur un air ancien. — La France à la fois passionnément avide de paix et militarisée. — Régions réfractaires. — Persistance de la désertion. — L'Est inépuisable en soldats. — Esprit patriotique et républicain de ces départements frontières; l'*ombre au tableau.* — Départ des conscrits. — Admirable entrain. — Réquisitions en nature. — Pourquoi l'ancienne place Royale sera dénommée place des Vosges.

I

Le gouvernement ne pouvait encore rien aux souffrances matérielles de la France, à son dénuement physique. Les préfets commencèrent des tournées, explorèrent leur département. L'état affreux des routes leur faisait obstacle; point d'argent pour les réparer. On dut se borner aux travaux les plus urgents, sans entreprendre une réfection totale et continue. Dans quelques villes, les préfets retrouvaient des fabriques et manufactures, des industries qui avaient perdu à la Révolution et d'autres qui y avaient gagné, parfois une

activité désordonnée, un désir de revivre. Ils constataient en même temps le dévergondage des mœurs, la rupture des liens sociaux, le débordement des appétits, le foisonnement des cabarets où le peuple s'enivrait et se démoralisait. Une folie de jouissances immédiates, une avidité sans scrupule bannissaient la bonne foi des transactions privées.

La vénalité avait corrompu la plupart des services. D'après les renseignements recueillis au ministère de l'intérieur, un cri général s'élevait contre l'administration des services hospitaliers : « On accuse une compagnie chargée de l'approvisionnement des hôpitaux connus sous le nom de *dépôts de mendicité* de faits dont on aime encore à douter pour l'honneur de l'humanité (1). » Les enfants assistés périssent toujours par milliers, faute de soins. En général, les hôpitaux et hospices affligent le regard par leur aspect de délabrement et de saleté. Cependant, en visitant ces « asiles de la douleur », les préfets font parfois d'intéressantes découvertes ; ils constatent entre les établissements tenus par d'anciennes sœurs laïcisées et les autres une différence que le préfet de Seine-et-Marne fait ressortir en ces termes, à propos des hospices de son département :

« Le soin de ces hospices (j'en excepte deux pourtant, l'hospice de Crécy et celui de Bray dirigés chacun par un homme et sa femme), le soin de ces hospices, dis-je, est confié aux anciennes sœurs. Les nommer, c'est faire l'éloge de la tenue de ces maisons. Je me plais ici à rendre hommage au zèle pieux de ces véritables mères de l'humanité souffrante, de ces femmes respectables qui représentent ici-bas la plus douce des vertus, la charité... Le mérite des anciennes sœurs n'a besoin d'aucun rapprochement pour être apprécié, mais combien ce mérite ressort par la comparaison des hospices qu'elles dirigent avec ceux où la direction est remise à des mains autres que les leurs ; ces mains sont vraiment étrangères, quand les autres paraissent toutes maternelles (2) ! »

(1) Rapport de Beugnot, nivôse an VIII. Archives nationales, AB, XIX, 348.
(2) Rapport d'ensemble, brumaire an IX. F1C, III, 6. Le préfet des Ardennes

Les préfets trouvent l'instruction publique en complet désarroi. Comme le Consulat n'a pas encore pris de parti en cette matière, on laisse végéter les organismes créés ou ébauchés par la Convention et le Directoire. Les *écoles centrales*, c'est-à-dire les écoles secondaires établies en chaque chef-lieu de département, d'après un plan rationnel et méthodique, réussissent parfois. Celle de Bordeaux se montre très supérieure à l'ancien collège de Guyenne. Le plus souvent, ce ne sont qu'établissements mort-nés; la confiance publique s'en détourne à cause de la façon dont ils sont tenus et des principes qu'on y professe : « L'école est déserte, l'école centrale a autant de professeurs que d'élèves, les classes sont presque désertes (1). » Les familles, « préférant avec raison les mœurs à la science, n'envoient pas leurs enfants à l'école centrale ou, si leur fortune le leur permet, les placent à grands frais loin de chez eux dans les pensionnats rétablis », dans les pensionnats libres.

A la campagne, l'instruction primaire a presque totalement disparu de certaines régions; là, il semble même que depuis la Révolution la civilisation a rétrogradé, « principalement dans les communes placées au sein des montagnes (2). » En beaucoup d'endroits, on ne fait la classe aux enfants que pendant l'hiver, pendant l'interruption des travaux agricoles. Au village, l'instituteur public n'est souvent que l'ancien maître d'école, qui enseigne Dieu et la morale à l'ancienne mode, sans souci des programmes et des dogmes révolutionnaires.

L'une des grosses difficultés que rencontrèrent les préfets fut de composer les municipalités rurales, vu la faute que l'on

écrivait de son côté : « L'hospice civil de Sedan est tenu avec beaucoup d'ordre et d'économie par des ci-devant sœurs de Saint-Charles. Les soins assidus que ces femmes donnent aux malades méritent le plus grand éloge. Il serait bien à désirer pour l'humanité que l'on cherchât à faire des élèves pour leur succéder. Cet objet est de la plus haute importance et mérite toute l'attention du gouvernement. » 18 frimaire an IX. FIC, III, 5.

(1) Rapports de préfets, *passim*.

(2) Rapport du sénateur Rampon, sans date.

avait commise en multipliant à l'excès les communes. La plupart des préfets recherchaient de très bonne foi dans chaque commune l'homme juste, estimé, possédant quelque instruction, celui qui n'avait point participé aux excès dans un sens ou dans l'autre, pour en faire un maire. Dans les petites localités, ils avaient beaucoup de peine à le découvrir; de plus, les citoyens désignés se récusaient très souvent, fuyaient les fonctions. Comme l'horrible tourmente s'apaisait à peine, le campagnard n'aimait pas à se mettre en avant, à sortir de son trou. « L'organisation des municipalités a été très difficile, écrit le préfet d'Ille-et-Vilaine, et les nominations ont été souvent faites sans qu'on ait eu la possibilité d'un choix (1) ». — « Sur six cents communes, écrit le préfet de Seine-et-Marne, j'ai pu choisir dans quelques-unes ce qu'elles offraient de plus recommandable, mais dans d'autres (et c'est le plus grand nombre) j'ai été forcé d'accepter ce qu'elles renfermaient de moins faible (2) ». Par milliers, les maires de communes rurales montraient une inaptitude totale à tenir les registres de l'état civil, à en réformer les irrégularités monstrueuses, à correspondre avec les sous-préfets et préfets.

Dans les cantons, le maintien des juges de paix élus, cet unique vestige d'élection directe qui subsistât dans la constitution nouvelle, donnait des résultats déplorables. Le suffrage populaire, affreusement vicié par l'esprit de faction, avait fait les pires choix. Le moins qu'il arrivât aux préfets était de trouver des juges de paix ignares, grossiers, ivrognes: « Il en est même qui sont coupables de délits réels et que la sévérité des lois pourrait rechercher, si l'intention bien connue du gouvernement n'était pas qu'on ensevelit dans l'oubli une foule de fautes passées qu'on ne saurait poursuivre sans réveiller des opinions ou des souvenirs qu'il est de notre sagesse de ne jamais rappeler... (3) »

(1) Rapport du 15 nivôse an IX. FIC, III, 7.
(2) Rapport précité.
(3) *Ibid.*

Cette composition hétéroclite des justices de paix, cet amalgame « bizarre et presque monstrueux (1) », se joignant à l'absence d'une bonne police champêtre, à l'insuffisance de gardes « mal salariés, plus mal payés (2) », favorisaient universellement les délits ruraux. De là des atteintes continuelles à la propriété, des bris, saccages, rapines, usurpations et empiétements passés en force d'habitude. Dans les campagnes, on en arrive à ne plus distinguer le tien du mien; le préfet Delacroix constate que « les délits champêtres étaient portés à un tel excès qu'ils anéantissaient en quelque sorte le droit de propriété (3) ». Cette espèce de communisme rural encourage l'incurie et la paresse, car nul ne sait plus, en travaillant, s'il travaille pour soi. Il entretient pourtant une aisance précaire. Puis, l'abolition des servitudes et redevances féodales, la libération de la terre, les premiers et fondamentaux bienfaits de la Révolution favorisent le développement de l'agriculture et le progrès matériel des classes rurales. Si les villes regorgent de mendiants, il est des départements où l'on n'en voit plus guère dans les campagnes. Le paysan souffre néanmoins et se plaint, parce que l'impôt l'opprime et que la conscription met en coupe réglée les générations jeunes. Faute d'hommes, on envoie travailler aux champs des enfants de neuf ans : « des enfants, des vieillards dirigent les charrues (4). » Depuis la Révolution, les femmes se sont mises à toute sorte de travaux et de métiers qui jusqu'alors leur étaient inconnus; elles s'y mettent vaillamment, attestant la vitalité foncière de la race et sa bravoure au travail.

(1) Préfet de Seine-et-Marne, rapport précité.
(2) *Ibid.*
(3) Rapport du 1er prairial an XI. FIC, III, 7.
(4) Rapport du préfet de la Meuse pour la 3e décade de ventôse, prairial et germinal an VIII. *Ibid.*, 7.

II

A ce peuple tant de fois ruiné, pressuré, saigné, il fallait demander des sacrifices nouveaux, sacrifices d'argent et d'hommes, pour faire face au péril extérieur qui pressait toujours nos frontières et aux nécessités de la prochaine campagne. Les premiers préfets furent avant tout des collecteurs d'impôts et des recruteurs d'hommes.

L'impôt pesait moins par sa lourdeur que par l'iniquité et l'incohérence de la répartition, par les abus de la perception. Les conseils généraux et d'arrondissement, qui se réuniraient dans le courant de l'été, amélioreraient les bases de la répartition. L'agence des contributions directes travaillait diligemment à la confection des rôles; toutefois, au dire d'un préfet, il semble que « cette année on s'est plus occupé à faire vite dans cette partie qu'à bien faire (1) ».

Sous le Directoire, les moyens de contrainte employés contre les réfractaires à l'impôt et à la conscription étaient devenus un intolérable fléau. Les garnisaires installés de toutes parts chez les récalcitrants ou chez leurs parents s'étaient abattus sur le pays comme une nuée dévorante et l'avaient littéralement rongé. Le préfet des Landes insiste sur les extorsions commises par les garnisaires, « dont le nombre se doublait chaque décade chez les parents des réquisitionnaires. Par suite de cette mesure, le pays a été ravagé comme s'il eût été la proie d'une armée conquérante; pour payer les garnisaires, on a vendu révolutionnairement toutes les propriétés mobilières. Le canton de Pouilhou offre particulièrement sous ce rapport le tableau le plus déplorable. Tous ses bestiaux ont été vendus, et les pertes éprouvées par

(1) Rapport du préfet de la Haute-Garonne, 15 frimaire an IX. FIC, III, 8.

cette contrée ne seront pas réparées avant plusieurs années. Un cinquième de la population est en fuite, une grande partie des terres est restée inculte, et l'administration municipale, qui ne paraît pas être sans reproche dans cette illégalité, a été obligée de prendre un arrêté qui affermât les propriétés des absents (1) ». Le préfet de Seine-et-Marne dit : « Le cri public repoussait depuis longtemps les garnisaires. Dans ma tournée, je n'ai pas visité une seule commune où il ne me soit parvenu des plaintes contre eux. Presque tous, en trafiquant de leur mission, ruinaient à la fois les contribuables et le fisc (2). » Le préfet de l'Aube parle de cette « nuée de vampires qui sous le nom de garnisaires s'établissaient dans les domiciles et coûtaient plus au contribuable que la contribution même (3) ».

La façon d'affermer les emplois de percepteur et de les adjuger au rabais, héritée de l'ancien régime, livrait le pays à une autre espèce de rongeurs, à un fourmillement de soumissionnaires véreux et de fripons subalternes. Ce n'était partout que collusions, scandaleux trafics, abus sans nombre et sans nom (4). Il faut descendre dans les détails de l'administration, dans la vie des localités, pour voir et toucher l'universelle lèpre de corruption qui recouvrait la France, s'insinuait dans les moindres replis de la surface, envenimait les maux et gangrenait les plaies.

Les Consuls faisaient de leur mieux pour dégager le pays de cette pourriture. Ils renoncèrent en fait à l'emploi des garnisaires : « Les porteurs de contraintes qui les ont remplacés, dit un préfet, laissent encore ici l'espoir du mieux, et les choix mêmes qu'on vient d'en faire font présumer que cet espoir est fondé. » L'adjudication des emplois de percepteur

(1) Rapport du 17 germinal. FIC, III, 6.

(2) Rapport général précité.

(3) *Mémoire sur la situation du département de l'Aube au 1er fructidor an VIII.* FIC, III, 3.

(4) Le préfet de Seine-et-Oise écrit : « Les percepteurs dans une quantité de communes ont tellement calculé sur leurs malversations qu'ils ont pris la perception gratuitement. » Rapport sur la tournée faite en fructidor an VIII. *Ibid.*, 8.

fut provisoirement maintenue, mais soumise à un contrôle plus sérieux. Ces mesures intelligentes firent beaucoup pour le soulagement des contribuables et augmentèrent le rendement de l'impôt.

C'était l'habileté de Bonaparte que de ménager les intérêts et simultanément de s'adresser aux passions hautes. Sachant l'homme double, fait de matière et d'esprit, il agit à la fois sur l'un et l'autre élément. Au cœur du paysan et de l'homme du peuple, un peu soulagés, il s'efforce de ranimer la flamme plus assoupie qu'éteinte, une ardeur d'abnégation, le goût et la fierté du sacrifice. Tandis qu'il allège les charges fiscales, il ennoblit le métier de contribuable. Il tient à établir que l'empressement à s'acquitter de l'impôt est acte de vertu civique, qu'on mérite bien de la patrie en payant sa quote-part, qu'on se distingue en la payant au plus tôt, et qu'à cet égard non seulement les citoyens, mais les collectivités, les communes, les départements doivent rivaliser de zèle. Comme l'émulation est l'un des mobiles dont il excelle à jouer, il provoque entre les départements une concurrence, institue un concours, promet des prix. Le nom du département qui aura le premier acquitté ses contributions sera donné à la plus belle place de Paris; on proclamera dans toute la République et à la tête des armées les noms des six départements qui auront fourni le plus grand nombre de conscrits (1).

Afin de populariser la guerre, Bonaparte s'était attaché d'abord à prouver qu'il fallait la pousser à fond pour conquérir la paix, puisque l'ennemi se refusait à traiter. Il avait publié, commenté sur tous les tons ses propositions à l'Angleterre et à l'Autriche, les réponses évasives de ces puissances. On ne se bat plus que pour avoir la paix, on l'aura certainement au prix d'un dernier effort, voilà l'idée à faire entrer dans la tête de tous les Français; c'est le motif dominant, le thème à développer en discours, harangues et affiches, à mettre en prose officielle, à moduler au besoin en vers et en

(1) Arrêté du 17 ventôse an VIII. *Corr.*, VI, 4650.

chansons. Bonaparte voudrait que Lebrun le poète et Rouget de l'Isle composassent un chant sur un air connu, tel que la *Marseillaise* ou le *Chant du départ*, et y exprimassent « l'idée que, chez les grands peuples, la paix vient après la victoire (1) ». Il faut que cette idée revienne sans cesse aux Français en paroles d'un air familier à tous, machinalement répété, obsédant, et qu'elle se confonde avec l'universel refrain.

Comme Bonaparte sait aussi que chez un peuple l'esprit belliqueux croît en raison inverse du nombre d'hommes qui vont à la guerre, il ne demande que trente mille jeunes gens à la conscription de l'an VIII, mise à sa disposition par la loi du 17 ventôse; cette même loi inaugure en France la faculté du remplacement. Il est vrai que les militaires en congé qui ne se rédimeront point par le versement de 300 francs ou ne pourront faire constater leur état d'indigence sont invités à rallier les drapeaux; amnistie aux hommes qui « auraient déserté à l'extérieur par une raison de mécontentement quelconque, et qui voudraient prouver qu'ils ne l'ont pas fait par lâcheté (2) », mais à condition pour eux de déclarer dans les cinq jours leur intention de rejoindre. Enfin, en ce pays de France, est-il impossible de retrouver des soldats par vocation? Il ne s'agit sans doute que d'aider ces vocations à se dégager, à prendre conscience d'elles-mêmes. Bonaparte fait un appel de volontaires, qui ne serviront que pendant la durée de la campagne. Par proclamations redoublées, il s'adresse au patriotisme des jeunes gens. En même temps, reprenant un mot jugé monarchique, il les appelle au nom de l'*honneur*, au nom de ce sentiment qui a été le ressort des vieilles énergies françaises, et il ne néglige sur eux aucune prise.

Aux agents de l'autorité, aux citoyens, il fait passer des paroles fortes, vivifiantes, excitatrices, et verse continûment ce cordial. Aux préfets, il dit dans une proclamation : « Si nous sommes toujours cette nation qui a étonné l'Europe de son audace et de ses succès, si une juste confiance ranime nos

(1) *Corr.*, 4634.
(2) Instructions à Berthier. *Corr.*, 4644.

forces et nos moyens, nous n'avons qu'à nous montrer et le continent aura la paix. C'est là ce qu'il faut faire sentir aux Français, c'est à un généreux et dernier effort qu'il faut appeler tous ceux qui ont une patrie et l'honneur à défendre. Déployez, pour ranimer ce feu sacré, tout ce que vous avez d'énergie, tout ce que votre réputation et vos talents doivent vous donner de pouvoir et d'influence sur les esprits et sur les cœurs... Qu'à votre voix paternelle tout s'ébranle! Ce ne sont plus les accents de la terreur qu'il faut faire entendre aux Français. Ils aiment l'honneur, ils aiment la patrie; ils aimeront un gouvernement qui ne veut exister que pour l'un et pour l'autre... (1). »

Il dit aux Français : « Français, vous désirez la paix. Votre gouvernement la désire avec plus d'ardeur encore... Pour la commander, il faut de l'argent, du fer et des soldats. Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune. Que les jeunes citoyens se lèvent! Ce n'est plus pour des factions, ce n'est plus pour des tyrans qu'ils vont s'armer; c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher; c'est pour l'honneur de la France, c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité. Déjà les armées ont repris cette attitude, présage de la victoire (2). A leur aspect, à l'aspect de la nation entière réunie dans les mêmes intérêts et les mêmes vœux, n'en doutez point, Français, vous n'aurez plus d'ennemis sur le continent. Que si quelque puissance veut encore tenter le sort des combats, le premier Consul a promis la paix; il ira la conquérir à la tête des guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire. Avec eux, il saura retrouver ces champs encore pleins du souvenir de leurs exploits ; mais, au milieu des batailles, il invoquera la paix, et il jure de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde (3). »

— « Les proclamations, écrit Beugnot dans une corres-

(1) *Corr.*, VI, 4648.
(2) *Ibid.*, 4649.
(3) Archives nationales, AB, XIX.

pondance intime, ont partout réchauffé. » C'est l'étrange caractère de ce temps qu'en dehors des classes et des contrées réactionnaires, la France haletante de dix ans de guerre fût à la fois passionnément avide de paix et militarisée. Exaltée d'elle-même et de ses victoires, elle tressaillait aux hauts faits, vibrait aux mâles accents, courait aux spectacles militaires. Le peuple des villes accompagne les régiments qui passent, les musiques, et les suit en marquant le pas. Chez les citadins et ouvriers, la mode est aux accoutrements, aux coiffures, aux attitudes soldatesques. Une particularité qui depuis la Révolution frappe l'étranger venant en France, « c'est l'air militaire que tous paraissent avoir pris. Les gamins mêmes, dans les rues, ont tous un bonnet comme les soldats, avec la cocarde militaire au centre, surmontant le mot *liberté* brodé en laine (1). » Ces jeunes Français jouaient volontiers à la guerre. Autre chose était d'y aller. Le nombre des volontaires fut peu élevé par rapport à la population. Les bataillons de conscrits prélevés en l'an VII sur toutes les classes se détruisaient toujours par la désertion, surtout en traversant les régions montagneuses, les régions de refuge et de recel. La conscription de l'année courante ne donna dans les trois premiers mois que le tiers des appelés. Il fallut ménager extrêmement l'Ouest et le Midi. Dans l'ensemble des départements pacifiés, les conscrits partaient ; à peine mis en route, beaucoup d'entre eux s'échappaient ; repris, ils s'échappaient encore : « On arrête jusqu'à quatre et cinq fois les mêmes hommes... Ils se font un jeu de la désertion et, à peine arrêtés, ils annoncent aux gendarmes qu'avant quinze jours ils seront retournés chez eux (2). » Cependant, à mesure qu'on avance vers l'Est, l'insoumission se fait plus rare. On la retrouve encore un peu dans l'Aube, dans la Marne, çà et là dans les Ardennes ; dans les départements formés de la ci-devant Lorraine et de l'Alsace, elle existe à peine.

(1) *Revue de la Révolution*, 5 mai 1888 : *La France et Paris sous le Directoire, dépeints par une voyageuse anglaise.*

(2) Le préfet de Seine-et-Marne, rapport cité.

Ces départements voisins des frontières restent en pleine crise d'héroïsme, autant que les armées qui les traversent continuellement. La population y est d'esprit foncièrement patriote, militaire et républicain; elle compte une grande majorité de républicains et peu de Jacobins. Les partisans de la royauté sont « en petit nombre et sans énergie ». — « L'ombre au tableau — d'après un administrateur — c'est le fanatisme (1), » c'est-à-dire la persévérance du sentiment religieux.

Sous le Directoire, réfractaires aux lois sur le décadi et sur la suppression des fêtes religieuses, ces populations n'en avaient pas moins continué de se dévouer à la défense nationale. Nul pays n'avait été plus foulé et piétiné par les passages de troupes, soumis à de plus accablantes réquisitions en nature; on lui avait enlevé périodiquement ses voitures, ses grains, ses fourrages; les paysans en étaient réduits parfois à tuer leur bétail qu'ils n'avaient plus de quoi nourrir (2). On leur avait pris le nécessaire; ils trouvaient encore à donner, résignés et forts. Et les conscrits partaient « en gaieté, au bruit des chants patriotiques. Quelques-uns ayant déserté ont été ramenés au chef-lieu par leurs parents pour être reconduits à leur poste (3). » Dans les Vosges, c'était plaisir que de voir « l'air résolu et joyeux que les conscrits de chaque canton ont manifesté au moment des tirages, qui étaient toujours suivis et accompagnés des cris de : *Vive la République* (4) » !

L'enthousiasme n'avait fléchi qu'un moment, en l'an VII, sous le coup des désastres extérieurs et des menaces de dissolution générale, sous le poids des sévices administratifs et des révoltants abus. Le 18 brumaire avait ressuscité l'énergie de ces peuples, parce qu'il leur était apparu comme l'acte régénérateur de la République. Dans le Bas-Rhin, l'administration

(1) Le commissaire de la Meurthe, 18 frimaire an VIII. FIC, III, 7.

(2) Rapport du préfet de la Meuse pour la 3e décade de ventôse, germinal et prairial an VIII. *Ibid.*

(3) Vosges, compte rendu du 9 frimaire an VII. *Ibid.*

(4) *Ibid.*, compte rendu de frimaire à germinal an VII.

constate que l'empressement à fournir aux réquisitions a recommencé dès le lendemain de Brumaire, après l'arrivée du délégué des Consuls et ses premiers actes de justice (1). Le département de la Meurthe, « par suite de sa situation rapprochée des frontières et des armées, a été constamment et se trouve encore assujetti à de fortes réquisitions en denrées, en convois; il les a effectuées, il les effectue et verse, on peut le dire, pour certains objets, ce qui lui serait strictement nécessaire, et cependant sans qu'on ait rencontré d'opposition (2). » L'impôt s'acquitte, la conscription se lève, les volontaires affluent. Dans le Bas-Rhin, « la conscription a été remplie au delà du contingent (3). » Dans le concours ouvert entre les départements, c'est celui des Vosges qui arrivera premier; voilà pourquoi à Paris l'ex-place Royale sera nommée place des Vosges. Départements exemplaires! La défense et l'offensive françaises y trouvent leurs plus forts soutiens. Bastions humains, remparts faits de cœurs vaillants et de poitrines solides, remparts mobiles, ils s'ébranlent encore une fois à la voix de Bonaparte, en qui s'incarne la république patriote, et ils s'avancent au delà du Rhin et des Alpes pour couvrir nos conquêtes, garantie de nos frontières.

(1) Rapport du 2 pluviôse an VIII. FIC, III, 7.

(2) Rapport du commissaire du gouvernement, 18 frimaire. *Ibid.*

(3) Bulletins départementaux, thermidor. Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.

CHAPITRE X

PARIS

Organisation départementale et municipale. — Les deux préfets. — Libéralisme provisoire. — Les cultes. — Sociétés diverses. — Conflit d'idées. — Les journaux. — Un nouveau type de journal. — Liberté des plaisirs. — Les théâtres. — Les bals publics. — Les modes. — Mme Récamier. — Le monde des banquiers. — Les *nouveaux riches*. — Salons et salles à manger. — Les émigrés rentrés. — Impressions de Chateaubriand. — La lanterne magique. — La société défunte. — Résurrections successives. — Le carnaval. — Fêtes ministérielles. — La promenade de Longchamp. — Fêtes religieuses. — Polémiques de presse. — Les deux doctrines. — Projet de reformer l'Académie française — Le livre de Mme de Staël. — Impartialité du gouvernement. — Joséphine et les émigrés. — Bonaparte et les révolutionnaires de toute nuance. — Il soigne ses rapports avec l'Institut. — Réceptions du soir aux Tuileries. — Public mêlé. — La Malmaison. — Les deux familles. — Bonaparte en visite. — Ses excursions à travers la ville. — La parade du quintidi. — L'état-major; la troupe; la foule. — Curiosité enthousiaste. — Les hussards jaunes. — Duel de deux régiments. — Excès militaires. — Nécessité de contenir à la fois et d'électriser l'armée. — Grande revue au Champ de Mars. — Impression salubre. — Hostilité des milieux royalistes. — Leur antipathie pour l'armée. — Bonaparte populaire à la Halle et détesté chez Garchy. — Permanence du complot royaliste. — Division entre royalistes. — Un volontaire de la police. — Les *exclusifs* et anarchistes. — Bruits de conspiration jacobine; arrestations diverses. — L'émotion de germinal an VIII; commencement de panique. — Impassibilité de Bonaparte. — Un incident à la parade. — Le premier Consul préside la séance publique de l'Institut. — Son arrivée aux Italiens. — Mesures arrêtées contre les divers éléments de désordre. — Intervention de Fouché. — Il obtient l'ajournement de toute mesure contre les Jacobins. — L'émotion s'apaise. — Immobilité des faubourgs. — L'ouvrier patriote; les jeunes gens des faubourgs demandent à s'enrôler.

I

La loi organique de pluviôse et l'arrêté du 17 ventôse avaient institué dans Paris, à la place de l'ancien conseil

départemental, un préfet de la Seine; à la place du *bureau central*, un préfet de police; au lieu de deux collectivités, deux hommes. Le premier fut Frochot et le second Dubois. Le conseil général de la Seine eut à remplir pour Paris les fonctions de conseil municipal. Aux douze municipalités d'arrondissement succédaient douze maires (1). Le partage des attributions entre les deux préfectures ne se ferait définitivement qu'en messidor, le préfet de police obtenant le gros morceau; d'ici là, il y aurait quelque tiraillement, difficulté à s'entendre sur les domaines respectifs et contestation de limites (2). Dubois débuta par une proclamation où il promettait aux Parisiens la jouissance des franchises les plus diverses. En fait, la transition entre le système administratif de l'an III, adouci depuis Brumaire, et le pur régime de l'an VIII fut d'abord peu sensible; elle ne se manifesta point par un brusque sursaut d'autorité.

Paris sentant planer au-dessus de soi une volonté unique, celle de Bonaparte, assez forte pour protéger, assez prudente encore pour ne pas contraindre et violenter, jouissait de sa sécurité et prenait ses aises. Dans les choses qui leur tenaient le plus au cœur, les habitants possédaient une somme de liberté fort appréciable; ils la jugeaient délicieuse, à la comparer aux rigueurs du régime conventionnel et fructidorien.

La liberté individuelle était passablement respectée, d'après les témoignages les moins suspects (3). Pour les cultes, comme la majorité du clergé parisien a signé la promesse, c'est la tolérance, à la condition qu'ils se renferment dans l'intérieur des temples; point de manifestations extérieures; les clochers toujours muets, le silence des cloches laissant planer dans l'air, par-dessus le bourdonnement de la ville, le deuil d'un éternel vendredi saint; point de costume

(1) Sur l'organisation de Paris, voy. Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon, Consulat provisoire et Consulat à temps*. p. 33-68.

(2) Sur les incidents de cette lutte, voy. *Mémorial de Norvins*, II, p. 238-39.

(3) « Tranquillité partout, liberté individuelle, oubli du passé, jouissance assurée de tous les plaisirs, tels sont les moyens employés pour engourdir les esprits... » *Bulletin des agents de Condé*, 27 février 1800. Archives de Chantilly, Z.

ecclésiastique dans les rues, mais les églises libres de s'ouvrir à leur jour et à leur heure; le catholicisme rentrant en possession d'un nombre toujours croissant d'églises et d'oratoires; la ferveur de ces asiles faisant contraste avec le paganisme officiel; les offices très suivis, surtout par les femmes; les pratiques religieuses s'affichant avec bravoure, encore que quelques hommes, « furieux de voir reparaître ce qu'ils ont persécuté, se montrent dans les églises avec indécence et affectent de jeter le ridicule sur les femmes qui s'y livrent aux exercices de leur religion (1). »

En dehors des églises, quelques établissements religieux tendent à se reformer; çà et là, en maison discrète, un groupe de religieuses reprend à huis clos la règle et l'habit de leur ordre. Dans les églises où les différents cultes cohabitent, les catholiques souffrent de cette promiscuité, cherchent à restreindre la place occupée par leurs rivaux, à faire disparaître les emblèmes civiques, et gagnent insensiblement à la main. A côté du catholicisme qui a fait de Saint-Roch sa métropole, l'église constitutionnelle, quoique officiant dans la nef de Notre-Dame, maintient péniblement la concurrence. Des protestants vont au prêche, réclament pour leur culte une église située près du Louvre. En d'autres églises, les Théophilanthropes célèbrent encore leurs rites; on voit des fêtes de la *Bienfaisance*, de la *Tolérance*, des *Bonnes mœurs*, où des philosophes pratiquants expliquent devant leurs auditeurs les beautés de la religion naturelle (2). On voit des prédicants divers et des loges de francs-maçons, car les partis extrêmes, démagogue et royaliste, semblent s'être servis alors de la franc-maçonnerie pour dissimuler leurs secrètes assemblées sous le voile d'une quasi-religion et de pratiques rituelles (3).

(1) Rapport de police, 15 pluviôse. AULARD, I, 136.

(2) MATHIEZ, *La théophilanthropie et le culte décadaire*, p. 639-647.

(3) Rapport de police du 4 prairial : « Les sociétés de francs-maçons sont devenues depuis quelque temps le point de réunion des factieux de tous les partis. Au Pont-aux-Choux, il existe une loge d'*exclusifs* prononcés; rue du Vieux-Colombier, une autre loge, composée de royalistes. »

Plus de réunions politiques autorisées; depuis la suppression du Manège, Paris n'a plus de clubs; la tribune aux vociférations est renversée. En revanche, des sociétés artistiques ou littéraires, des sociétés formées pour la diffusion de la science et des lumières, subsistent ou se fondent, chacune s'inspirant d'un esprit différent et de tendances rivales. Rue de la Chaussée-d'Antin, La Harpe a rouvert son cours de littérature; philosophe repenti, il groupe autour de sa chaire tout le public bien pensant et transforme l'explication des auteurs en cours de réaction dogmatique. Le *Lycée des Arts* se donne pour mission d'encourager les inventions utiles, et au *Portique républicain*, devant un public de démocrates, la citoyenne Constance Pipelet lit un mémoire *sur la condition des femmes dans une république*. Dans l'ordre spéculatif et théorique, il est permis de parler et d'écrire, de raisonner et de déraisonner librement. Il en résulte une floraison assez variée d'initiatives discordantes, quelques efforts même de groupement et d'association, que Bonaparte supporte encore et n'ira pas supprimer trop tôt.

Malgré le calme de la place publique, rien ne donne moins l'idée de ce que nous appellerions aujourd'hui l'unité morale, l'idée d'une règle imposée aux esprits, que cette première période du Consulat. Contre la réaction qui se manifeste de plus en plus dans les écrits et les paroles, l'esprit et la doctrine révolutionnaires se défendent. La lutte n'est plus dans la rue; en dehors de la rue, elle est partout : dans les groupes littéraires, dans les cénacles, dans les salons, dans les sociétés, dans les journaux.

Les journaux réduits à treize, se sentant sous la main du pouvoir, louaient le Consul sur des modes variés, qui allaient depuis l'adulation plate, continue, écœurante, jusqu'à l'éloge enveloppé; sous le couvert de cette déférence unanime envers le suprême magistrat, ils pouvaient encore dire beaucoup de choses. On leur laissait le droit de discuter les lois en suspens, de critiquer les ministres et surtout de se déchirer entre eux.

Quelques-uns ne se distinguent que par des nuances, d'autres lancent des notes violemment discordantes. Le *Journal des Hommes libres* reste le porte-voix de l'intransigeance jacobine. Le *Journal de Paris* et *le Publiciste*, où écrivent Suard et Lacretelle, sont surtout officieux, approbateurs; ils réclament cependant les reconstitutions nécessaires. La réactionnaire *Gazette de France* voudrait que le Consulat ressemblât autant que possible à l'ancienne royauté ; elle s'acharne contre l'oligarchie révolutionnaire et prend vertement à partie le jacobinisme. Chaque matin, le rédacteur de la *Gazette de France* et celui des *Hommes libres*, Thurot et Méhée, se valant par la moralité, s'aguichent ou s'invectivent des deux bouts de l'opinion. Et ces polémiques de presse ne font que traduire brutalement la lutte établie, à l'intérieur même du gouvernement, entre les hommes qui veulent pousser Bonaparte à droite et ceux qui veulent le retenir à gauche. Ce n'est un mystère pour personne que Fouché tient en main le *Journal des Hommes libres* et s'en sert contre ses collègues; le *Journal de Paris*, *le Publiciste*, la *Gazette de France* exaltent au contraire Talleyrand, vantent Lucien et donnent une voix au bonapartisme de droite.

A côté d'eux, un organe nouveau ou plutôt renouvelé prend tout de suite une grande place; c'est le *Journal des Débats*. Créé en 1789, réduit depuis plusieurs années à l'état de simple bulletin, il venait d'être acheté, agrandi, transformé, fondé à nouveau par les frères Bertin, avec divers concours politiques et financiers. Ces jeunes hommes avaient passionnément lutté dans *l'Éclair* contre le jacobinisme, après Thermidor, et n'avaient succombé que sous la proscription fructidorienne (1). Maintenant, fort répandus dans le monde des lettres, de la politique et des affaires, ils avaient de grands moyens d'information, des accointances avec Talleyrand, des relations et trop de relations avec l'Angleterre. Le journal qu'ils établirent dans l'imprimerie Lenormand, rue des

(1) Voy. le livre du Centenaire du *Journal des Débats*, p. 18-29.

Prêtres, allait devenir une puissance et presque une institution. En littérature, les *Débats* se montraient franchement réacteurs; ils opposaient nos grands classiques aux auteurs modernes, le dix-septième siècle au dix-huitième : ils cherchaient à rendre aux Français le sentiment de la règle et du goût, en quoi ils servaient les desseins de Bonaparte, car le goût est une forme de l'ordre. En politique, ils soutenaient les idées de contre-révolution modérée. Royalistes au fond, mais royalistes libéraux, les frères Bertin ne voyaient dans le Consulat qu'un expédient réparateur.

C'étaient de remarquables journalistes et d'habiles lanceurs d'affaires. Leur journal, traditionnel par ses principes, était le plus novateur et le plus moderne par ses procédés. Ils créèrent plus qu'un journal, un type de journal : le journal cher, plus cher que les autres, mais servant à ses abonnés et à ses lecteurs ce qu'on cherchait vainement ailleurs : une impression soignée, une rédaction choisie, des articles de fond sur toutes les questions pendantes, d'abondantes correspondances de l'étranger, d'intéressantes *variétés;* enfin, une trouvaille, le feuilleton, c'est-à-dire, en annexe au bas de chaque numéro, un supplément quotidien, supplément littéraire et très parisien. Le feuilleton contenait des appréciations sur les pièces nouvelles, des comptes rendus d'ouvrages, des articles de mode, des éphémérides, des petits vers, des devinettes, des amusettes. Il insérait aussi, sur les plaisirs de Paris, sur la curiosité du jour, sur l'exhibition qui aspirait à se lancer, d'ingénieuses et fructueuses notices ; il substituait l'art de la réclame à la simple annonce (1).

(1) Exemple : « Vive Paris, mon cher, vive Paris ! quelle ingénieuse variété dans les plaisirs, quelle diversité de fêtes, de spectacles... les Veillées de la Cité, Brunet dans Pourceaugnac, la Fantasmagorie de Robertson, Garat au concert Feydeau, les chevaux de Franconi dans les pantomimes de la Cité, le Panorama, le café des Aveugles, le bal de Garchy, les Sourds-et-Muets à la séance du Lycée des Arts, le ventriloque au Palais-Égalité, Gavaudan dans le *Délire,* la Femme invisible qui m'a soufflé dans la main, Mlle Contat aux Français, les bals brillants de Despréaux et de l'hôtel de Mercy, l'Ane qui parle, les Chevaux qui dansent, et qui mieux est, les élégants magasins de modes de Leroy et de Mme Deville, les sublimes découvertes en rouge, en blanc, en bleu et en toutes

La liberté des plaisirs restait entière; c'était encore la licence du Directoire, avec quelque chose d'un peu moins fiévreux et haletant. Les Parisiens qui veulent s'amuser — le nombre en est toujours immense — ont amplement de quoi satisfaire leurs goûts : l'Opéra et ses drames lyriques, ses ballets, ses évolutions chorégraphiques; le Théâtre-Français, l'Opéra-Comique, l'Opéra-Italien à la salle Favard, Feydeau, Louvois, des théâtres de quartier; les *Troubadours*; le boulevard du Temple avec ses spectacles forains, ses tréteaux, ses bateleurs, ses petits théâtres, son répertoire populacier et canaille, et partout des cafés, des estaminets, des filles et des exhibitions plus qu'en aucun lieu du monde.

Certes, derrière ce clinquant et ce tapage, à chercher dans les profondeurs, on trouve un autre Paris, créateur de richesse, créateur de pensée et d'art; les manufactures et les ateliers qui commencent à se ranimer et mettent au loin un sourd bourdonnement de ruche; Paris studieux, celui qui fait des livres, celui qui interroge les collections du Muséum et du Louvre, celui qui va se presser bientôt à la réouverture des leçons du Collège de France; Paris artiste, les artistes proprement dits et les industries d'art, l'ouvrier habile à travailler le bois, à ciseler le métal, à réaliser de consciencieux chefs-d'œuvre, des objets de probe travail, avec des solidités et d'admirables finesses d'exécution; mais cette activité féconde ne se révèle que par ses résultats. Ce qui arrête les yeux d'abord et donne à la ville son premier aspect, ce que voit l'arrivant, c'est le Paris bruyant, agité, jouisseur, flâneur, celui du Palais-Royal et du boulevard, celui des beaux magasins de la rue Vivienne, des restaurants, des bals et des théâtres.

Le bruit court parfois que le gouvernement va restreindre

les couleurs, de l'ingénieuse Mme Dumas... mais tous ces êtres animés ont des moyens naturels, toutes ces espèces de miracles qui nous ravissent, ils ont un esprit, un instinct, une langue, des bras même pour les opérer. Ah ! je vous le demande, toutes ces merveilles valent-elles un geste de l'*Automate*... Un Automate jouer aux échecs et aux dames, etc. *Nota*. On voit cet Automate rue des Poulies, grande place du Louvre, vis-à-vis la colonnade, n° 211... » 11 ventôse.

le nombre des théâtres et les réduire à une stricte discipline; ce n'est qu'un bruit. Liberté aux entrepreneurs et directeurs de monter des pièces de tout genre, comiques, bouffonnes, sentimentales, larmoyantes, terribles; des spectacles forcenés qui secouent les nefs et font frissonner les femmes d'une horreur délicieuse. Le public aime à la fois l'anodin vaudeville, le couplet bon enfant, et la pièce à crime, le mélodrame, cet ancêtre plébéien du drame romantique; il applaudit aussi à la tragédie, aux fastueux alexandrins, car cette société brisée, dissoute, vit tout de même enveloppée de grands événements et dans une atmosphère d'épopée; elle aime à se donner le tressaillement héroïque. Mais le public a perdu le sens des nuances. Naguère, aux Français, le parterre, composé d'habitués, savait d'un murmure discret contenir, tempérer, guider l'artiste. Maintenant, pour réussir, il faut que les acteurs, y compris les plus remarquables, forcent leur talent, outrent leur jeu, enflent la voix et dressent au-dessus de leur tête des bras épouvantés.

La police n'examine pas préventivement les pièces; elle montre moins de susceptibilité et de pruderie républicaine que les agents du Directoire. Des empereurs d'opéra, des princesses de féerie commencent à reparaître sur la scène; on prête ces mots à Bonaparte : « Je ne crains pas les rois régnants, moins encore ceux de théâtre (1). »

Toutes les classes de la société vont au théâtre. L'ouvrier, lorsqu'il travaille, gagne assez gros pour se payer une place à l'Opéra et vivre pendant quelques heures dans l'enchantement des jardins d'Armide : « La cherté de la main-d'œuvre, fruit du régime révolutionnaire, a répandu dans les dernières classes une aisance inconnue jusqu'alors, qui permet à l'artisan de satisfaire ses anciens penchants pour la débauche et l'espèce d'instinct qui l'entraîne vers des jouissances dont il ne se faisait autrefois aucune idée (2). » Par contre, les dames du beau monde fréquentent les petits théâtres, s'en

(1) Rapports d'agents secrets, 23 ventôse. Archives nationales, F 7, 3701.
(2) *Les Débats*, 24 pluviôse.

vont rire chez Nicolet et se fourvoient chez la Montansier. On va plus au théâtre qu'autrefois parce qu'il y a moins de société, parce que les maisons ouvertes ou entr'ouvertes demeurent rares et clairsemées.

On danse cependant, on danse toujours; c'est encore la *dansomanie*, mais on danse hors de chez soi. A certains jours, il semble que tout Paris soit en bals publics. A passer dans les ruelles obscures, on voit filtrer, à travers les vitres des rez-de-chaussée, des lueurs rougeâtres; on entend le trot des couples populaires s'ébattant sous les lampions : « Le bruit d'un violon discordant appelle dans la taverne, convertie en salle de bal, l'artisan, le soldat, la grisette, le porteur d'eau (1). » Ailleurs, des hôtels de noble architecture demeurent établissements de plaisirs payants; brillamment illuminés au dehors, ils ouvrent des salons publics, des salons « qu'on croirait créés par la baguette des fées (2) ». Là, les jeunes gens à la mode, ceux qui ne manquent jamais une *première* et achèvent ensuite leur soirée chez Garchy qui a relevé le luxueux établissement de Frascati, chez Tortoni, au bal Longueville, viennent courtiser les beautés en renom.

L'élégance des femmes est extrême : la taille toujours très haute, la robe du soir hardiment décolletée, très ornée; les bras gantés; un miroitement de bijoux à l'antique; les cheveux ramenés sur le front et sur les tempes en mèches frisées, surmontés sur le haut de la tête d'un cercle de pierreries ou de perles. Comme couleur, le blanc toujours domine; on aime aussi les tons *chamois, serin* et *vert d'eau*. On porte le schall nacarat, gros vert et jaune soufre, et c'est tout un art que de le faire ondoyer autour des épaules, autour des bras, et subitement s'abattre. Pendant l'hiver et sur l'indication discrète de Bonaparte, l'usage de la soie a repris généralement. Robes, schalls, spencers, tout a été de satin (3). Vienne

(1) *Journal des Débats*, 24 pluviôse.
(2) *Ibid.*
(3) Voy. les articles de mode dans le feuilleton du *Journal des Débats*, pluviôse, ventôse, germinal an VIII.

le printemps, viennent les beaux jours, et il y aura un retour offensif des gazes transparentes et des nudités à la grecque. La robe cependant s'allonge en demi-queue et prend un peu plus d'ampleur. Le visage, les épaules vont se nimber de tulles légers, vaporeux, estompant les traits et laissant à deviner les contours. Aux hardiesses provocantes des femmes du Directoire, on commence à préférer de moins plastiques beautés. A l'empire de la citoyenne Tallien va succéder le règne de Mme Récamier.

Son hôtel charmant plutôt que luxueux va rassembler un public très divers, « un peu de toutes les élégances (1). » Sa chambre à coucher est une merveille selon le goût du jour, un poème, une allégorie, l'une des curiosités de Paris ; il faut l'avoir vue. Une étrangère de passage la décrit ainsi : « Tous les meubles sont élégants; le lit est blanc et or avec des franges, les marches pour y monter sont d'un bois précieux; des draperies de taffetas tapissent la chambre; mais ce qui m'a le plus frappée, c'est une espèce de trépied en marbre blanc qui est au pied d'une des marches du lit, sur lequel est posée une lampe d'or, avec la figure d'un génie qui tient une urne dont il verse l'huile dans la lampe. De l'autre côté du lit, au chevet, est la statue du Silence; elle est en marbre blanc; un divan, un piano, une table à écrire complètent l'ameublement (2). » La déesse du lieu est toute de grâce plus encore que de beauté, avec son air candide, un peu effarouché, et la limpidité de ses yeux. Si elle plaît et ravit, la douce enchanteresse, c'est peut-être que la musique de sa voix et la cadence de ses gestes, l'ajustement parfait de sa toilette à sa taille et à son visage, le rythme délicieux de toute sa personne évoquent en cette société disloquée ce qui manque le plus : l'harmonie.

Tout reste en effet confusion et heurt. Point de société pour donner le ton aux autres, pour les régler et les modérer. Les gens du gouvernement ne sont qu'un personnel; il est

(1) *Journal* de Mme Cazenove d'Arlens, p. 28.
(2) *Ibid.*, p. 70,

plus difficile de recréer une société qu'un gouvernement, et le temps n'est pas venu où le Consul mieux établi se fera un grand monde à sa façon, stylé, dressé, tant bien que mal éduqué, superbement harnaché ; où ce monde donnera en un hiver des milliers de bals et où il y aura une explosion de magnificence réglée (1).

A présent, les seules maisons qui reçoivent un peu décemment et grandement, ce sont celles des banquiers, gens d'opulence relativement ancienne et qu'il ne faut pas confondre avec les *nouveaux riches*, avec les parvenus de la finance. Ce monde des banquiers est mêlé fortement d'éléments étrangers et surtout suisses; il garde quelque chose de la raideur genevoise. Les banquiers ont des façons et du savoir-vivre; il leur manque cette fleur de politesse, cette aisance qui donnait à la bonne compagnie d'autrefois un charme incomparable; ils ont été un peu de l'ancien monde, sans en être tout à fait. Leurs femmes sont parfaitement mises, vivent bien, s'occupent utilement, organisent chez Frascati au profit des indigents des bals par souscription, remarquables « par une élégante simplicité (2) ». L'intérieur des banquiers s'ouvre assez largement, sans s'ouvrir à tout le monde. Dans les maisons de franche bourgeoisie, on reçoit moins qu'autrefois, parce qu'on ne peut plus recevoir aussi simplement, parce qu'on désespère de rivaliser avec le coûteux apparat et le train de folle dépense que les *nouveaux riches* ont mis à la mode.

Chez ceux-là, chez les parvenus de la spéculation et des fournitures, c'est toujours une énorme flambée de luxe : un luxe hâtif, précaire, trop neuf; une débauche de dorures, un décor dans le dernier style; une profusion de bronzes, marbres, albâtres, trépieds, urnes, statues; tout le pastiche gréco-romain. A leur table, la conversation est nulle; le goût pour les choses de l'esprit a été remplacé par la passion de jouir au sens le plus brutal du mot, de manger et de bâfrer. Il semble

(1) *Mémoires* de Mme d'Abrantès, III, 403.
(2) *Journal des Débats*, 29 pluviôse.

qu'à Paris les salles à manger aient remplacé les salons; on voit des déjeuners dînatoires, des *goûters-soupatoires*, des raffinements culinaires, des prouesses gastronomiques et des bombances. Le monde qui s'attable chez les nouveaux riches est une foule plutôt qu'une société. Autant qu'aux bals de barrière, c'est une cohue, mais différente de l'autre en ce qu'elle affecte maintenant des manières, prétend au grand genre et se fait contre-révolutionnaire par vanité : « Dans la première de ces deux cohues, on conserve le ton, le langage, comme le costume de la sans-culotterie dans toute sa pureté. Dans les autres, au contraire, on écarte avec soin tout ce qui rappelle la forme républicaine, on s'efforce de singer l'ancienne cour, l'ancienne bonne compagnie (1). » Et les vrais nobles qui reviennent d'exil, les émigrés qui rentrent, trouvent dans ce monde-là leur propre caricature.

II

Ils revenaient tout doucement, un à un, désirant et craignant Paris. Ceux d'entre eux qui ne se sentent pas parfaitement en règle n'osent y entrer comme tout le monde, par la malle-poste ou la diligence. Ils s'arrêtent aux environs; là, un ami complaisant vient les prendre dans sa voiture, qui les dépose près de la barrière; ils entrent à pied; les voici dans Paris.

En pages inoubliables, Chateaubriand a raconté ses impressions de rentrée. C'était un jour férié, à trois heures de l'après-midi; conduit par Fontanes, il avait passé la barrière de l'Étoile et descendait l'avenue des Champs-Élysées. L'esprit possédé de récits et de descriptions sinistres, il allait vers la place de la Révolution, vers les lieux évocateurs; il

(1) *Journal des Débats,* 29 pluviôse.

s'attendait à des visions, à des émotions qui ébranleraient profondément sa sensibilité d'artiste. Il avance. Ce qui lui annonce Paris, c'est un son de clarinette, de violon et de cor; d'aigres musiques, des explosions de rire, des couples qui dansent, des bals installés sous les quinconces, et il lui faut passer entre deux rangées de *bastringues* pour arriver à la place de la Révolution. La place est banale, ordinaire, traversée de passants; rien n'y rappelle à Chateaubriand les holocaustes où le sang des siens a coulé. Au delà de la place, le pavillon central des Tuileries lui apparaît tel qu'autrefois, « dans l'enfoncement de ses deux grands massifs de marronniers (1) ». Au Palais-Royal, il trouve plus de divertissements que jamais, mille montreurs de curiosités, des orchestres et des bals jusque dans les caves. Dans l'un de ces bals souterrains, un petit bossu, planté sur une table, râclait du violon et chantait « un hymne à Bonaparte », en rimes ineptes ; « On lui donnait un sou après la ritournelle (2). » Au milieu d'une foule oublieuse, Chateaubriand est seul à se souvenir, et il s'étonne à constater l'indifférence des hommes, l'indifférence des lieux.

Chez tous les rentrants, l'impression est la même. Il leur semblait que la fureur des événements devait avoir créé nécessairement des aspects et des êtres tragiques. Ils trouvent lassitude et détente, insouciance surtout et frivolité; avec cela, d'extraordinaires contrastes: un pêle-mêle de passé et de présent, bizarrement enchevêtrés; des Français qui vivent ensemble et qui cependant ne semblent plus parler la même langue et s'intitulent entre eux de façon différente; des gens qui se maintiennent en pose stoïque, d'autres qui papillonnent, battent des entrechats et font la révérence; toute sorte de figures disparates, inattendues, fantasques; une lanterne magique — c'est le mot qui leur vient à tous sur la langue ou sous la plume.

Ils s'arrêtent à la regarder. Le spectacle de la rue leur

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, édition Biré, II, p. 236.
(2) *Ibid.*, p. 240.

donne parfois l'idée du monde renversé. Des femmes de leur condition vont à pied ; un virtuose de concert se prélasse dans une belle voiture (1). Çà et là, voici quelques figures de connaissance, mais usées, flétries, affreusement vieillies, car chaque année de révolution compte pour dix. A côté de ces mines ravagées, des militaires vigoureux, des officiers très beaux passaient d'un air assuré ; leur tenue voyante tranchait sur le fond terne de la foule. Mais des mendiants se serraient en haie le long des murs, et, parmi eux, des malheureux portant des restes de linge fin, d'habits soignés, imploraient la pitié sans rien dire, avec un air navrant (2). Et dans la rue beaucoup de gens semblaient dormir debout, l'air hébété, abruti, comme au sortir d'une nuit de cauchemar ou d'ivresse, parce qu'ils avaient traversé les affres de la Terreur et l'énorme débauche qui avait suivi (3).

Sur les murailles, l'enluminure révolutionnaire subsiste : partout des bonnets phrygiens peints aux trois couleurs ; des emblèmes républicains, des devises fières, des invocations à la Liberté en lettres rouges, et l'on vous dit d'autre part que Bonaparte est plus obéi qu'un roi. A la porte des restaurants se lit cette inscription : « Ici on s'honore du titre de citoyen. » A l'intérieur des mêmes restaurants, des consommateurs fort réactionnaires tournent en dérision le titre de citoyen en l'appliquant à des inférieurs : « Citoyen Jean, décrottez mes souliers ; citoyenne Angot, ouvrez-moi des huîtres (4). » Ces mêmes réactionnaires n'en ont pas moins adopté dans leur mise, dans leurs manières, le négligé et l'excentricité révolutionnaires.

Quelques *ci-devant* prennent les choses du bon côté et préfèrent en rire. Le comte de Moré écrit : « Moi qui ai toujours fait belle jambe et qui n'ai jamais entendu raillerie sur les

(1) *Mémoires du comte de Moré*, p. 187-188.

(2) *Un hiver à Paris sous le Consulat*, d'après les lettres de Reichard, par A. Laquiante, p. 184.

(3) *Ibid.*, p. 85.

(4) Rapports de police. Aulard, I, p. 89.

bas et les culottes courtes, je me disais : *Est-ce que la Révolution a rendu les jeunes gens cagneux?* Ce fut bien autre chose quand je vis des conserves sur des nez de vingt ans, ou des jeunes gens lorgnant avec un monocule *(sic)*; je me dis : *Cette malheureuse révolution les a rendus myopes* (1). »

D'autres font de Paris une noire peinture. Ceux qui se sont habitués à la propreté anglaise supportent difficilement la saleté des rues, l'incommodité des maisons aux escaliers borgnes, où flottent de fétides relents (2). Puis, quel affairement universel, quelle vie haletante et trépidante! Pour ceux qui reviennent d'une petite ville d'Allemagne, dormante et figée, c'est un étourdissement.

Ils se cherchent logement en quelque quartier retiré, discret : à l'île Saint-Louis où « l'on se couche à neuf heures du soir (3) », ou bien dans un coin du faubourg Saint-Germain, ce qui, pour les élégants de la Chaussée-d'Antin, est « le bout du monde (4) ». Ils trouvent à s'y loger assez agréablement à peu de frais. La journée se passe en courses obligées; il faut aller à la police faire viser ou renouveler son permis de séjour, s'occuper de l'instance en radiation, visiter la personne qui se charge moyennant argent d'« arranger des affaires d'émigrés (5) », se chercher quelque accointance avec les puissants du jour, monter des escaliers, quêter des recommandations, essuyer des rebuffades, traiter avec des employés fripons ou brutaux. Et le soir on rentre rompu, écœuré parfois et dégoûté. Cependant, chemin faisant, on a vu des boutiques bien achalandées, des devantures brillantes, des quartiers en train de se créer, des bâtisses neuves à côté de décombres, une ville dont on ne saurait dire si elle est en démolition ou en reconstruction; des jardins que l'on répare et que l'on replante; d'autres déjà très beaux, peuplés de

(1) *Mémoires*, p. 187.
(2) *Mémoires d'outre-tombe*, II, p. 238.
(3) *Mémoires de Moré*, p. 190-191.
(4) *Journal* de Mme de Cazenove d'Arlens, p. 13.
(5) *Mémoires d'outre-tombe*, II, p. 236.

statues; des places où s'érigent en trophées les chefs-d'œuvre de l'art antique ; des perspectives largement dégagées, et il semble que Paris, tout de même, s'est plutôt embelli (1).

On se met à la recherche des amis d'autrefois, de ceux qui sont restés. Quand on les a retrouvés, c'est une douceur mélancolique que de se laisser aller avec eux à l'émotion des souvenirs. « La société défunte » fait l'objet des causeries : « j'en parcours les ruines avec plaisir et peine, — écrit le prince de Léon, — car, de tous les côtés, on n'entend autre chose : « *Vous souvenez-vous? C'était là. C'était ici* (2). » Comme les distances sont énormes, comme on n'a pas de voiture pour s'aller voir les uns les autres, comme il n'y a pas de maison qui fasse centre, on se donne rendez-vous dans les endroits publics, dans les spectacles, à Idalie, à Tortoni, chez Frascati; on se remet ainsi dans le mouvement parisien, et peu à peu le charme de la ville unique vous ressaisit. A quelques-uns des émigrés revenus, l'existence paraît assez douce, encore que menacée et précaire.

Dans cette société qui est comme une petite ville éparse dans l'autre, les jeunes générations ont grandi, au milieu de celles où la hache révolutionnaire a frappé : ainsi des pousses tendres parmi les ruines d'une forêt ravagée. Les jeunes filles se sont mariées. Comme il faut que jeunesse s'amuse, ces dames et leurs cavaliers vont bravement aux bals d'abonnement, aux bals par souscription. On y va selon ses moyens, à pied, en toilette très modeste, sans souci des anciennes convenances, et il est même de bon ton d'affecter une extrême simplicité, pour ne pas ressembler aux parvenus : « Que de femmes charmantes — écrit Norvins — nous avions le bonheur d'accompagner au bal, avec un parapluie sur leur tête et leurs souliers dans nos poches (3) ! » Dans les bals payants, on grimpe comme tout le monde sur les banquettes

(1) Lettre du prince de Léon citée par M. Charles Baille, *Le cardinal de Rohan-Chabot*, p. 73-74.
(2) *Ibid.*
(3) *Mémorial de Norvins*, II, p. 249.

pour voir Trénis, l'incomparable Trénis, exécuter avec Mme Hamelin un duo chorégraphique. On danse ensuite entre soi, en s'isolant à quelques-uns dans la foule. On vit et on s'amuse comme en voyage, comme à l'étranger, sans s'occuper des gens qui vous coudoient. Puis, à mesure que le gouvernement laisse renaître certaines formes de l'ancienne vie française, on se sent un peu plus chez soi.

III

La Révolution avait hautement surexcité le sentiment national, mais elle avait prétendu en même temps transformer radicalement la France et la dépayser sur place. Il avait été enjoint aux Français de renoncer à leur foi, à leurs mœurs, à leurs usages, à leur façon même de compter les jours et les heures. Cette violence faite au sens traditionnel de la race avait peut-être plus préjudicié à la Révolution que la Terreur. Aujourd'hui que l'insupportable contrainte se desserre, la grande masse de la population revient spontanément aux observances abolies, aux accoutumances séculaires; elle y revient avec délices. Au sortir de la grande folie novatrice, qu'il fait bon se reposer et se détendre dans les habitudes reprises! On aime à refaire le geste des aïeux, à prier, à vivre, à s'égayer comme eux, et à Paris autant qu'ailleurs se ressent cette douceur qu'éprouve la France à redevenir française.

Ainsi s'opèrent des résurrections successives, provoquées par l'opinion, combattues vivement par quelques groupes, tolérées par le gouvernement; c'est à leur propos que les journaux se mettent aux prises.

Quelques jours après l'installation des Consuls aux Tuileries, Paris se souvient que l'on est au temps du carnaval ; on voudrait qu'il revînt d'exil, ce joyeux *ci-devant*. Le gouvernement, par crainte de désordres, n'ose encore autoriser la promenade des masques dans les rues, mais il permet le

bal de l'Opéra, supprimé depuis 1790, et voilà l'événement dont tout le monde s'occupe. La *Gazette de France* applaudit à ce retour au passé; elle serait tentée d'y voir un retour aux bonnes mœurs. Pour justifier la mesure prise, le grave *Moniteur* émet des considérations de l'ordre le plus élevé, invoque des raisons d'économie politique : les commandes, les achats, les dépenses que l'on va faire pour le bal verseront quelque aisance dans la classe commerçante et ouvrière.

Le premier bal, donné le mardi gras, fut un énorme succès d'argent. On s'y précipita, on s'y entassa; on y alla tant qu'on ne s'y amusa guère; la cohue fut affreuse, et ce fut une cohue figée. Dans l'atmosphère étouffante des couloirs, dans la salle et sur la scène, sous les constellations de lustres, au-dessous des loges pleines de dominos et d'habits de soirée, une masse bariolée ne pouvait ni avancer ni reculer. Seuls, les propos, les *on-dit* circulaient; on disait que Mme Bonaparte se cachait au fond d'une loge, et d'aucuns prétendaient avoir reconnu Barras en Turc. En somme, une curiosité intense, peu d'animation et de gaieté; Paris, tel que la Révolution l'avait fait, avait perdu cette désinvolture de l'esprit, cette grâce d'ironie qui s'aiguise sous le masque, sémillante et légère.

La *Gazette de France* veut néanmoins que la réussite ait été complète : « Cet heureux début prouve combien a été sage et politique la détermination qui a rendu au goût français un genre de divertissement qui semble n'être fait que pour lui (1) ». Le *Journal des Hommes libres* opposera bientôt cette description : « Le dernier bal de l'Opéra a été encore plus populeux que les précédents. La chaleur insupportable d'une masse qui essaye en vain de se mouvoir et fait un pas par heure, une musique assourdissante, les propos connus de nombreux *chiants-lits,* tel est en deux mots le tableau fidèle des plaisirs que certains journalistes se félicitent d'avoir réhabilités (2). » Au reste, à chacun son goût, ajoute l'organe

(1) Numéro du 7 ventôse.
(2) Numéro du 25 ventôse.

jacobin, qui n'en est pas moins d'exécrable humeur. Il lui semble, en effet, que le mardi gras remis en honneur va rappeler aux esprits son antique repoussoir, le mercredi des Cendres; à ressusciter le carnaval, on risque d'évoquer le carême.

Il y avait d'ailleurs bien autre chose. En ce temps de divertissements consacrés, certains ministres avaient cru devoir ouvrir leurs salons, donner des bals; ils s'essayaient à refaire du gouvernement un centre de vie sociale. Cette initiative n'a pas le don de plaire dans les milieux jacobins : passe encore pour Lucien qui n'a invité que les fonctionnaires et les catégories officielles, mais le bruit se répand que Talleyrand, le ministre aux accointances suspectes, compte profiter de l'occasion pour attirer chez lui et présenter au Consul moins de républicains que « de gens comme il faut », même des grands seigneurs, « ce qui était noble et très noble (1), » et voilà la République en péril à propos d'un bal. Pendant plusieurs jours, Talleyrand est poursuivi d'insinuations venimeuses.

Le 6 ventôse, il donna son bal ou plutôt sa fête. A l'entrée des salons de grand style, pleins d'une confusion de toilettes assez disparates, le maître de la maison se tenait, tel de visage qu'il serait décrit trois ans plus tard par une étrangère, en des temps plus fastueux : « Une figure qui me parut celle d'un mort habillé d'un habit de velours rouge avec une large broderie en or; grande veste, manchettes, épée, grande coiffure..... Sur ce visage de mort, on trouve pourtant la physionomie fine et spirituelle de l'évêque d'Autun (2). » Lorsque le premier Consul eut fait son entrée et pris place, les divertissements commencèrent. La Harpe récita des vers, Garat chanta, Vestris et Mme Chameroy dansèrent un pas russe et une gavotte. Dans l'assistance, on se montrait, à côté du monde officiel et fonctionnaire, des personnes d'un tout autre air, d'anciens députés fructidorisés tels que Portalis et Dumas, voire même des gens de l'ex-faubourg Saint-Germain et du

(1) *Journal des Hommes libres*, 15 ventôse.
(2) *Journal* de Mme DE CAZENOVE, p. 22.

plus pur : Mmes de Vergennes, de Castellane et d'Aiguillon, un Crillon, un Coigny qui s'étaient rendus à l'invitation de « M. de Périgord ». Ils ne seraient pas allés chez le maître, aux Tuileries, et ils venaient chez le ministre, parce que Talleyrand, malgré tout, restait du *monde* et que Bonaparte n'en était point.

Le lendemain, le *Journal des Hommes libres* n'ose blâmer Bonaparte d'avoir paru au bal, mais il veut absolument que le Consul y ait pris un ton rogue et défensif, attestant qu'il se sentait fourvoyé en compromettante compagnie. Dans l'assistance, il n'aurait honoré de sa conversation qu'un danseur de profession, le roi de la danse, Vestris : « Bonaparte est arrivé tard, a salué les dames, n'a rien dit à la cour, et a causé avec le seul Vestris, qui en effet, dans un bal, est l'homme intéressant (1). » Désespérons de concilier cette version avec celle des *Débats,* d'après laquelle Bonaparte se fût fait un délicat plaisir d'annoncer aux fructidorisés présents le retour en France de deux de leurs compagnons d'infortune : « Le premier Consul, qui honorait cette fête de sa présence, a mis un généreux empressement à annoncer lui-même à Portalis et à Dumas qu'il recevait à l'instant la nouvelle de l'arrivée à Brest, en bonne santé, de Barbé-Marbois et de Laffon-Ladebat (2). »

Trois décades passent. Aux approches des ci-devant fêtes de Pâques, la célébration des jours saints renait à son tour, mais il faut toujours que Paris mêle à ses dévotions quelque chose de profane et de frivole. On annonce que la promenade de Longchamp va reprendre son éclat traditionnel.

Le premier jour, la pluie tombe sans discontinuer et met en déroute les promeneurs. Les autres jours, le ciel est un peu plus clément, et il y a vraiment beaucoup de monde aux Champs-Élysées et au bois de Boulogne pour voir le défilé des voitures, le concours des exhibitions diverses, l'éclosion des modes de la saison qui s'essaient et se lancent. Il se trouve de

(1) Numéro du 8 ventôse.
(2) *Ibid.*

bonnes gens pour s'attendrir sur ce spectacle, qui rappelle le passé, et s'en sentir tout réconfortés; des femmes disaient dans la foule : « On renait; sans Bonaparte, on ne verrait pas cela (1). » La *Gazette de France* ne se tient pas d'aise; elle a soin de faire remarquer que tout Paris est allé à son ancien rendez-vous, que la file des équipages se prolongeait « depuis le premier arbre des Champs-Élysées jusqu'au dernier du Bois (2) ». Les *Hommes libres* haussent les épaules, puis exercent leur verve populacière aux dépens des théâtres qui ont cru devoir changer leur programme habituel, reprendre le vieil usage des concerts spirituels et annoncer le *Stabat* de Pergolèse.

Que sera-ce quand les grandes fêtes de l'Église vont s'échelonner pendant toute la durée du printemps et que chacune de ces solennités provoquera un afflux de foule dans les églises, une affirmation de vie religieuse? Contre les prêtres et leurs momeries, contre les bourgeois qui croient se mettre à la mode en retournant à la messe, le journal jacobin n'a pas de sarcasmes assez gros. On le laissait dire, et les indifférents même et les sceptiques se plaisaient à la douceur des vieilles choses ; ils aimaient à revoir ce qu'ils avaient vu enfants, les particularités touchantes, les usages symboliques, le dimanche des Rameaux et les vendeurs de buis bénit à la porte des églises, Pâques fleuries, Pâques joyeuses; plus tard, la blancheur des premières communiantes, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, ces dates d'allégresse, ces fêtes claires qui ne figuraient plus dans le calendrier officiel et cependant rentraient d'elles-mêmes dans les mœurs, parce que pendant des siècles elles avaient parlé aux yeux et parlé aux cœurs.

Remettre de l'autrefois en toutes choses, voilà la tendance dominante, et c'est de quoi le jacobinisme et ses journaux enragent. Parfois, le débat des gazettes s'élève et devient théorique. On voit nettement s'opposer les deux doctrines : celle qui voudrait une France datant de 89, toute recons-

(1) Rapport de police, 22 germinal. Aulard, I, p. 263.
(2) Numéro du 23 germinal.

truite à neuf et posant sur le vide; celle qui veut que la nation reprenne racine dans son passé et se replace sur ses assises tant de fois séculaires : « Quand notre origine se perd dans la nuit des temps, pourquoi consentirions-nous à ne dater que d'hier? L'antiquité pour les nations est un sujet d'orgueil, et cet orgueil-là est bon, car la raison l'approuve (1). »

Sur les deux façons de concevoir la France, le monde de l'intelligence et de la pensée se divise. La controverse s'engage à propos de tout : s'agit-il d'un plan d'instruction publique, le *Journal des Débats* demande le retour aux études classiques, aux humanités, par réaction contre l'enseignement surtout scientifique dont la Révolution a voulu doter la France (2). Les savants restent du côté de la philosophie et de la Révolution; les littérateurs sont plutôt réactionnaires. Un groupe intellectuel de droite se reforme; on y voit briller Fontanes, qui se fait le défenseur des bons principes et préconise la religion sans y croire. Contre l'Institut, grand corps savant, création révolutionnaire, il est question de recomposer l'Académie française. L'idée naît autour d'Élisa Bacciochi, sœur du Consul, femme intelligente, ambitieuse, à qui Fontanes son ami compose une opinion et fait un salon. L'idée serait de reformer l'Académie avec ceux de ses anciens membres survivants et de la compléter par quelques adjonctions; elle renaîtrait dépourvue de toute attache officielle, mais reprendrait son titre et ses statuts (3). Par Élisa, on s'assure de Lucien; ce ministre de l'intérieur, qui est en même temps ministre des lettres et des arts, juge le projet digne de son génie, songe à en tirer profit et se voit déjà occupant une place parmi les Quarante. Cette tentative met en émoi le monde littéraire, inquiète Mme de Staël, et l'Institut se sent d'autant plus menacé que les journaux en vogue

(1) *Gazette de France*, 27 ventôse.

(2) Voy. spécialement le numéro du 3 ventôse.

(3) Au sujet de cette tentative, voy. les lettres de Suard, Morellet et autres, publiées par Charles Nisard : *Mémoires et correspondances historiques et littéraires*, p. 269-286.

ne lui épargnent point les critiques et les épigrammes. On l'accuse d'avoir égard, dans ses choix, moins au talent des candidats qu'à leurs opinions, d'exiger d'eux une profession de foi philosophique ; on reproche à ses membres un pédantisme autoritaire, des prétentions à l'infaillibilité doctrinale et l'orgueil de l'esprit.

De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales, c'est le titre du livre que Mme de Staël oppose à ces attaques. Dans les premiers jours de floréal, avant de partir pour Coppet où elle va passer l'été, elle lance cet ouvrage attendu et voudrait en faire le grand livre de la saison. C'est un livre brave, généreux, tour à tour mélancolique et optimiste. En ce temps où les crimes des révolutionnaires avaient discrédité les principes de la Révolution, c'est un effort pour remonter le courant. Parce qu'il y a eu, depuis dix ans, trop d'insensés et de coupables, faut-il se venger des hommes sur les idées? Faut-il que l'esprit humain se condamne pour jamais à réprimer son vol et à reployer ses ailes? Mme de Staël ne le croit pas, et elle entreprend l'apologie de la littérature se vouant à exprimer les hautes spéculations de la pensée, se faisant propagatrice d'idées et organe social. En toutes choses, elle revendique l'indépendance et voudrait établir la suprématie de l'esprit. Le règne de la force lui est odieux; elle hait l'obéissance passive, celle du soldat et du moine. Dans son livre, il n'est question nulle part de discipline et de règle; il est partout question d'essor illimité de la pensée et de libre examen; entre ceux qui obéissent ou qui croient et ceux qui veulent savoir, elle n'hésite pas à prendre parti.

Le progrès des sciences, dont elle a été témoin, l'exalte et l'enivre : les sciences, dit-elle, sont aujourd'hui « nos véritables richesses ». Elle estime que dans l'ordre naturel la vérité absolue se laissera saisir, et elle ne juge pas impossible d'appliquer à la science de la politique et du bonheur humain les méthodes des sciences exactes.

La raison éclairée par la science n'est pas d'ailleurs son

seul dieu ; elle croit à la nécessité pour un peuple de sentir autant que de savoir; de sentir fortement ce qui est grand, beau, juste et généreux. L'idée de séparer la justice de la politique et de tout sacrifier à la raison d'État lui apparaît non seulement révoltante, mais profondément erronée; c'est le sophisme sauvage au nom duquel les partis de violence ont immolé des milliers d'innocents, et elle trouve pour en faire justice des accents remarquables : « Quand vous dévouez des innocents à ce que vous croyez l'avantage de la nation, c'est la nation que vous perdez. D'action en réaction, de vengeance en vengeance, les victimes qu'on avait immolées sous le prétexte du bien général renaissent de leurs cendres, se relèvent de leur exil, et tel qui restait obscur si l'on fût demeuré juste envers lui, reçoit un nom, une puissance, par les persécutions mêmes de ses ennemis. »

Il semble en somme à Mme de Staël qu'une morale enthousiaste, une passion de justice et de vertu doit être la flamme vitale des sociétés. Où place-t-elle le fondement de cette morale? En réalité, elle ne le met nulle part. Elle croit à la morale instinctive, naturelle, spontanée, qui est à soi-même sa source et sa cause. Pour développer ce germe inné, elle fait appel à l'éducation, aux habitudes d'enfance et très subsidiairement à l'idée religieuse, prise dans son sens le plus vague ; elle rappelle ce mot de Sénèque : « Dans le cœur de l'homme vertueux, je ne sais quel dieu, mais il existe un dieu. » Il lui paraît surtout que le progrès des lumières et celui de la sensibilité doivent se poursuivre concurremment, s'aider l'un par l'autre, et qu'ils suffiront à pousser l'humanité en avant. Fidèle au dogme essentiel de la Révolution, elle croit à la perfectibilité de l'espèce humaine, à son ascension indéfinie par le seul effort de la raison et du sentiment (1).

Cet idéal, on le connaissait; c'était celui dont la France s'était frénétiquement éprise au début de la Révolution. La France alors avait fait un rêve impossible de félicité dans

(1) Cf. Gautier, *Napoléon et Mme de Staël*, p. 51-58.

la vertu; elle s'était réveillée dans le sang et dans l'ordure. Désabusée par d'effroyables expériences, elle n'écoutait plus ceux qui osaient lui parler de l'idéal déchu et elle attendait d'autres voix. Le livre de Mme de Staël fut plus lu qu'approuvé. A la même époque, dans un entresol de la rue de Lille, Chateaubriand remaniait sur épreuves le *Génie du Christianisme*. Opportuniste supérieur, il fera concorder l'apparition de son livre avec la restauration officielle du culte et le lancera trois jours avant l'entrée de Bonaparte à Notre-Dame, en avril 1802; selon sa propre expression, il embouchera la trompette à la porte du temple, fera retentir au loin le magique instrument, et l'air apaisé s'emplira de ces vastes sonorités.

IV

Au printemps de 1800, Bonaparte laissait simplement les croyances, les mœurs, les habitudes, comprimées par le dogmatisme révolutionnaire, reprendre peu à peu leur niveau. Il tolérait le conflit de doctrines qui cherchaient moins à le renverser qu'à se le disputer. Il ne se mêlait point de ce combat d'idées, sauf à limiter de temps en temps le mouvement de réaction. Le Consulat restait gouvernement de gauche, mais de gauche ouverte, généreuse, largement accueillante.

Les Tuileries recevaient les visiteurs les plus divers. Le matin, des émigrés rentrés et des solliciteuses jadis haut titrées se faisaient introduire presque furtivement chez Joséphine, en s'autorisant auprès d'elle d'anciennes et un peu vagues relations. Tandis qu'au rez-de-chaussée du palais Joséphine les accueillait avec grâce, apostillait d'un mot leurs demandes en radiation, écrivait en leur faveur aux ministres, s'employait pour eux diligemment, gentiment, et se sentait ravie d'obliger des personnes qui lui restaient socialement supérieures, Bonaparte, dans son salon du premier étage, rece-

vait d'anciens Montagnards, des Girondins, des thermidoriens, des fructidoriseurs et des fructidorisés, des libéraux, des Constituants. Il semblait que toutes les phases de la Révolution revinssent défiler sous ses yeux et s'accorder sous sa loi.

Aux révolutionnaires, il recommandait la tolérance et la largeur d'esprit; aux hommes de l'autre bord, aux modérés teintés de royalisme, trop pressés de voir s'accentuer les mesures réparatrices, il demandait du temps et conseillait la patience. A Mathieu Dumas, il disait : « Si je donnais trop d'élan, trop d'influence à vos constitutionnels de 1791, à ceux que vous appelez exclusivement le *parti des gens de bien*, je ne tarderais pas à produire une réaction embarrassante. J'ai bientôt appris, en m'asseyant ici, qu'il faut bien se garder de vouloir tout le bien qu'on pourrait faire; l'opinion me dépasserait; le cheval amaigri bondirait bientôt dans la bonne pâture et deviendrait indomptable (1). » Suivant qu'il voyait les uns ou les autres, son habileté était de se donner l'air d'être au fond de leur avis; il se disait seulement obligé à tenir compte des circonstances et des possibilités.

A jours fixes, de midi à deux heures, il recevait les tribuns qui se présentaient individuellement, les membres du Corps législatif, les sénateurs et les généraux. Aux tribuns, il disait volontiers : « On croit que je veux du pouvoir; j'en ai trop de pouvoir, je n'en veux pas de pouvoir (2). » Parfois, retenant un tribun, restant à causer près d'une fenêtre, lui « le genou sur un pliant » et l'autre appuyant le coude « sur la tablette de l'embrasure », il tâchait de le raisonner (3). Le Sénat restait l'objet de grands égards; ses membres pouvaient encore se croire et s'intituler entre eux « la première autorité de la République (4) ».

(1) Mathieu Dumas, *Souvenirs*, III, p. 174-75.
(2) Bailleul, ouvrage cité, p. 550.
(3) *Ibid.*
(4) *Papiers inédits* de Lemercier, qui fut, en l'été de 1800, président du Sénat.

L'Institut était toujours traité en puissance de l'État. Bonaparte aimait réellement les savants et les grands mathématiciens qui en faisaient partie. Avec les idéologues, avec les métaphysiciens qui, après l'avoir traité en Benjamin de l'Institut et de la philosophie, s'inquiétaient de ne plus l'avoir tout à eux, il avait soin de ne pas rompre. C'est parmi ces hommes que l'acte de Brumaire avait trouvé ses plus hauts interprètes ; ils l'avaient présenté comme l'avènement de la république véritable, fondée sur les principes et délivrée d'un empirisme grossier ; comme la revanche de 89 sur 93. A la révolution brutalement accomplie dans l'Orangerie de Saint-Cloud, ils avaient donné un idéal ; vis-à-vis du parti philosophe, il importait encore de se couvrir de leur autorité. Bonaparte gardait donc contact étroit avec les membres de l'Institut, pris individuellement ou en corps, et n'admettait pas qu'il fût touché prématurément à leur monopole de penseurs officiels.

L'Institut renouvelait son bureau tous les trois mois, par roulement entre les différentes classes. Pour le troisième trimestre de l'an VIII, la présidence revenait à la classe des sciences, dont Bonaparte faisait partie dans la *Section de mécanique*. L'Institut l'élut pour président. Il prit au sérieux cette fonction, et l'on sut que le 15 germinal il présiderait la séance publique que l'Institut tenait une fois par trimestre, toutes classes réunies. En attendant, il présidait les séances privées, s'intéressait aux travaux en cours, faisait des propositions (1). Parmi ses confrères, Laplace, Monge, Berthollet restaient ses amis personnels et ses préférés. Le soir, pour se délasser de l'absorbant travail du jour, il discutait avec eux des problèmes scientifiques. Contre ces représentants de l'orthodoxie rationaliste, il se donnait aussi beaucoup de peine pour défendre sa politique d'appel à tous les partis et « le système de fusion (2) ». Cabanis était toujours écouté avec une particulière déférence.

(1) *Mémoires de Munier-Desclozeaux* (Réal), p. 16.
(2) *Éclaircissement* de Cambacérès.

Comme Bonaparte ne voulait pas encore se faire une cour et ne disposait point d'ailleurs des éléments nécessaires, les réceptions du soir aux Tuileries demeuraient restreintes. A défaut d'étiquette et de cérémonial, on y avait introduit un certain *décorum*; le conseiller d'État Benezech y veillait, ayant été chargé de régler le service intérieur du palais. On n'était reçu que sur invitation écrite ou verbale, et pour accuser en tout le caractère transactionnel du régime, on conservait aux hommes la qualification de *citoyen* et on appelait les femmes : *madame*.

Au reste, rien de fastueux; à l'entrée des appartements, un huissier en noir et deux ou trois valets semblaient comme perdus dans les vastes vestibules; les salles médiocrement éclairées, les lustres incomplètement garnis de leurs bougies, attestaient une stricte économie. La vie de ces réceptions se concentrait dans le salon jaune où Joséphine tenait cercle de dames, et où, allant et venant, Bonaparte causait. En fait de femmes, on trouvait là des éléments encore douteux, des femmes mitoyennes entre les divers mondes; en hommes, l'élite politique, guerrière, scientifique; des ménages de fonctionnaires; d'anciens habitués de l'hôtel de la rue Chantereine; quelques hommes du vrai monde, sans leurs femmes; les dames de la famille s'occupant auprès de Joséphine à des ouvrages de femme; des côtés d'intérieur bourgeois et par certains côtés un milieu artiste. Des comédiens et des chanteurs, des virtuoses de la rampe, Laïs, Garat, étaient reçus sur un pied d'égalité. Hortense éprise d'art se servait d'eux pour organiser des comédies de salon et de jolis concerts. Molé, l'acteur de la Comédie-Française, qui excellait dans les rôles d'homme du monde, était particulièrement recherché (1). On disait que les jeunes gens admis au château s'étudiaient à copier son ton, ses gestes, sa tenue, ce qui arrivait à leur donner un air d'acteur trop bien mis et une élégance postiche.

(1) *Correspondance des agents de Condé*, 6 juin 1800. Archives de Chantilly, série Z.

Chaque décadi, Bonaparte allait passer à la Malmaison la journée et la soirée. Là, en dehors des réceptions priées, les officiers de la maison militaire et les deux familles Beauharnais et Bonaparte faisaient le fonds de la société. Dans ce milieu étroit, où l'on vivait tassé, les heurts de caractère s'accusaient et les affinités se recherchaient.

Joséphine apparaissait comme étourdie des intrigues qui s'agitaient autour d'elle et n'arrivait pas — c'est elle-même qui le disait — à se reconnaître dans ce chaos (1). Hortense, charmante, avec l'affinement de l'ancienne France, était traitée très affectueusement par son beau-père, qui l'appelait « sa petite Chouanne (2) ». Eugène, cambrant sa fine taille d'officier aux guides, servait correctement, loyalement. Les Corses déjà encombrants, pourvus et insatiables, effrénés, prenaient l'air châtelain et seigneurial. Lucien arrivant du ministère ou de sa terre de Plessis-Chamant, affairé, indépendant, fastueux, supportait mal les taquineries de son frère. Joseph, conseiller d'État et possesseur du domaine princier de Morfontaine, infatué de son aînesse, ne renonçait pas à revendiquer, en face de son frère chef d'État, ses droits de chef de famille. Tous deux détestaient Joséphine, qui représentait l'influence rivale. Caroline, mariée tout récemment à Murat, choyait au contraire Joséphine, pour l'avancement du ménage. Élisa, plus rare, faisait un peu bande à part, et Jérôme, collégien viveur, pommadé, musqué, friand de luxe et frôleur de jupes, trouvait le Consul indulgent à ses frasques. Dans le ménage Leclerc, le mari, bel officier blond, s'avantageait de ses services en Brumaire, et Pauline, dans tout l'épanouissement de sa beauté païenne, bornait son ambition à égaler de son luxe les femmes de la finance, qui passaient alors pour le type de l'élégance parisienne.

Bonaparte, curieux et inquisiteur, s'intéressait aux affaires des ménages, aux brouilles, aux intrigues. Il connaissait les

(1) Propos rappelé dans une lettre adressée à Joséphine et attribuée à l'agent Dossonville, 1er frimaire an XI. Archives nationales, F7, 6318.

(2) *Mémoires de Dufort de Cheverny*, II, p. 430.

siens et ne s'illusionnait pas sur le dévouement de ses frères Néanmoins, comme il était Corse, comme ils étaient de son sang, il leur donnait des occasions de se produire, de se faire valoir, et tâchait de leur découvrir ou de leur faire des qualités hautes.

Joséphine restait son affection fondamentale, son habitude. Il lui revenait toujours après des passades sans importance et des voluptés brusques. Lui si économe et rangé, qui ne dépenserait jamais plus de quinze cents francs par an pour son habillement (1), passait à sa femme un train de folle dépense, la manie d'acheter partout et toujours, le goût des confidents subalternes, parce qu'il la trouvait continuellement attentive à lui complaire; elle servait ses goûts, respectait son travail; elle lui ménageait une vie d'intérieur douce et moelleuse comme le toucher de ses doigts fins. Par ses soins, par son goût d'arrangement, elle lui ferait éprouver dans le domaine restauré et transformé l'impression du *chez soi*, cette impression que ne lui donnaient pas les mornes Tuileries.

A la Malmaison, il trouverait un *chez soi* luxueux et joli, ni trop grand ni trop petit, où ses yeux de Latin aimeraient à se reposer sur le décor néo-classique, sur les meubles d'art, sur les luisants acajous aux incrustations d'or ou de pierres rares, sur le poli des marbres, sur la puissance des bronzes et la fine polychromie des murailles. Autour de la maison, c'est déjà, en ce printemps de 1800, l'éveil de la nature, gazons tendres, lilas en fleurs, arbres saupoudrés de vert par germinal naissant, et par delà les pelouses, par delà les allées tournantes, comme pour continuer le beau parc, le verdoiement des coteaux.

Pour Bonaparte, la Malmaison est lieu de repos moral et de distraction physique: c'est le contact avec le grand air, avec la nature, avec l'espace. Là, il pouvait se délivrer des contraintes de la grandeur, se montrer tout à son aise jeune, joueur, taquin, fougueux; malgré son physique chétif, donner

(1) *Mémoires manuscrits* de Fain.

le branle à une bande enivrée de jeunesse et de printemps, mener en casse-cou des attelages, organiser sur les pelouses des parties de barres, des jeux batailleurs qui lui rappelaient sa fruste enfance corse, dans les bois et les monts. Ainsi se dépensait le trop plein d'âpre sève qui bouillonnait en lui, et chacun s'étonnait devant cet extraordinaire sauvageon, greffé sur la tige révolutionnaire épuisée.

A Paris, il se montrait peu dans les endroits publics et les promenades. Parfois, sur le boulevard, à l'heure élégante, parmi l'encombrement des équipages, la voiture consulaire passait rapidement, signalée par le Mamelouk de service qui galopait en tête. Le Consul se montrait parfois à l'Opéra. Il visitait encore des particuliers. Accompagné de Talleyrand, il alla voir Mme Helvétius près de s'éteindre, dans la petite maison d'Auteuil. On le vit chez Lucien à des réunions officielles ou intimes.

C'est là qu'il rencontra pour la première fois et remarqua Mme Récamier. Elle était assise au coin de la cheminée; lui tenait par la main la dernière fille de Lucien, âgée de quatre ans, et, comme il causait vivement avec plusieurs personnes sans lâcher la petite main, l'enfant un peu serrée se mit à pleurer : « Pauvre petite, dit-il, je t'avais oubliée (1). » Après le dîner, on fit de la musique. Bonaparte était assis seul à côté du piano; après avoir entendu Garat avec plaisir, d'autres chanteurs avec ennui, il se mit, impérieux et familier, à taper sur le piano en criant : « Garat, Garat! » et réclama son chanteur favori. Il allait parfois chez ses aides de camp a des réunions données pour événements de famille, en appartement bourgeois. Là, mis en contact avec des personnes de condition moyenne, il savait plaire, intéresser, étonner surtout et subjuguer.

Il soignait encore plus sa popularité auprès des petites gens, des gens de boutique et d'humble négoce, qui avaient toujours exercé une action sensible sur les mouvements de Paris.

(1) *Souvenirs et correspondance tirés des papiers de Mme Récamier*, par Mme Lenormant, I, p. 36-37.

Assez souvent, à cheval et presque seul, il parcourait la ville, où sa redingote grise commençait à devenir objet familier; çà et là, il s'arrêtait et questionnait les gens. Le soir, il demandait parfois à Bourrienne de l'accompagner pour faire *incognito* un tour à pied dans les quartiers voisins des Tuileries. C'était alors chose comique que de le voir se déguiser tant bien que mal en *aimable du jour,* enrouler gauchement autour de son cou et faire bouffer par devant les plis d'une grosse cravate à la mode. Ainsi affublé, méconnaissable, il courait les boutiques de la rue Honoré, sans pousser ses promenades plus loin que la rue de l'Arbre-Sec. Sous prétexte d'emplettes, il entrait en conversation avec les marchands et arrivait à les interroger sur ce qu'ils pensaient de « ce farceur de Bonaparte (1) ». Il ne fut jamais si content qu'un jour où s'étant hasardé dans une boutique à médire du premier Consul, la marchande le mit honteusement à la porte (2).

V

Une fois par décade, régulièrement, ponctuellement, il se montrait à l'armée et au peuple. Dès les premiers jours de ventôse, l'ordre de la garnison avait porté : « Par ordre du premier Consul, il y aura, les quintidis de chaque décade, grande parade de toute la garnison dans la cour des Tuileries (3). » Avant midi, dans la cour et au Carrousel, c'était la formation des troupes en bataille, face au château : la garde des Consuls en grande tenue; derrière la garde, d'autres lignes d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie; plus loin, sur la place, au pied des bâtiments biscornus, parmi l'encombrement des échoppes, le fourmillement de la foule.

(1) *Mémoires* de Bourrienne, VI, p. 37.
(2) *Ibid.*
(3) *Publiciste* du 10 ventôse.

A midi précis, heure militaire, Bonaparte monte à cheval; les tambours battent aux champs, des sonneries éclatent sur le front des escadrons, les lignes se rectifient, un frémissement parcourt les rangs. Bonaparte portait la petite tenue consulaire : l'habit bleu boutonné jusqu'en haut, avec étroit collet et mince broderie d'or; la culotte blanche et les demi-bottes; avec cela, la redingote grise et le chapeau à cornes placé en bataille ou un peu de biais, à la Frédéric II. En tête de ses officiers et des généraux présents à Paris, on le voyait passer devant les rangs, commander lui-même des formations et des exercices. Dans le milieu de la cour, autour des arbres de la Liberté, autour des deux peupliers dont le feuillage montait maintenant en mince jet de verdure, les compagnies exécutaient des changements de front et des voltes, manœuvraient et pirouettaient (1). Parfois, s'approchant d'une compagnie, le Consul faisait ouvrir les rangs et inspectait les hommes un à un, avec une minutie sévère.

Finalement, il se plaçait face au château, près de l'endroit où s'élève aujourd'hui l'arc de triomphe à colonnes roses, et en avant de l'état-major piaffant et caracolant, l'étroite silhouette grise se campait, sous la barre du petit chapeau. Et voici le défilé; voici les tambours et les fifres; le tambour-major de la garde, rehaussé par un immense panache, figure populaire à Paris et dont les journaux parlent; le chef de musique marchant de côté en avant de sa bande et de ses bras étendus marquant la cadence; les musiciens jouant une marche guerrière, les cuivres ronflants, les instruments contournés et bizarres; un espace, puis les rangs d'infanterie, l'alignement des habits bleus à épaulettes rouges et à buffleteries jaunes, l'alignement des bonnets à poil et des plumets pourprés, les jambes guêtrées marchant du même pas, les bataillons défilant en rangs serrés, les grands carrés mouvants, le hérissement des baïonnettes au-dessus desquelles palpitent les larges drapeaux et guidons aux trois cou-

(1) Les deux arbres de la Liberté figurent sur l'estampe dessinée par Desrais, la première en date de celles qui représentent la parade du quintidi.

leurs. Par derrière, les escadrons divers se rapprochent, accélèrent l'allure, défilent au grand trot, jusqu'à ce que l'artillerie passe en tonnerre, dans un fracas de fers secoués et de rebondissants caissons.

Tassée sur la place, serrée contre les grilles, la foule contemplait ce spectacle avec des yeux de curiosité et d'extase. Des filous en grand nombre profitaient de la presse pour fouiller dans les bourses. Des agents secrets de la police, des gens à mine de fouine furetaient çà et là, se coulaient dans les groupes, happaient des bouts de conversation. Leurs rapports nous font connaître quel sentiment dominait dans la foule; d'autres renseignent sur les propos qui s'échangeaient entre officiers, entre soldats. La gravure a popularisé la parade du quintidi dans les moindres détails de son aspect; les documents intimes de l'époque font parler ce tableau.

Ce général qui commande la revue sous les ordres du premier Consul et lui présente les troupes, c'est Lefebvre, chef de la 17e division militaire. Celui-là n'entend rien à la politique et ne connaît que la consigne; au reste, patriote convaincu, chaud républicain, il juge que le premier devoir civique est de sabrer les Autrichiens, les Russes et « autres *incroyables* de cette espèce (1) ». Les jeunes officiers qui entourent le Consul, ceux qui commandent la garde, ne rêvent que prouesses, aventures de guerre, avancement, honneurs; en attendant, ils prennent du galon et du panache; ils se dorent ou s'argentent sur toutes les coutures. Parmi les généraux d'un renom plus ancien, parmi les grands bicornes, plusieurs jalousent Bonaparte. Le raisonnement de ces hommes bien découplés, taillés en force, est de se dire : pourquoi lui, pourquoi ce chétif, ce rabougri? Pourquoi lui et pas moi? La veille, dans des sociétés particulières, dans l'échauffement des diners, ils ont pris des attitudes de Brutus. A la parade, ils se tiennent fixes, immobiles, et se remettent à l'alignement.

Le soldat reste en général féru de Bonaparte. Pour la

(1) Lefebvre à Ernouf, 23 pluviôse an VII. *Archives Bord.*

troupe, c'est l'homme qui en sait plus long que tous les autres et avec lequel on irait au bout du monde. Les soldats néanmoins et surtout les anciens, ceux qui ont fait les premières campagnes de la Révolution, restent ou se croient républicains farouches. Il serait dangereux pour le Consul de heurter trop tôt leur formalisme égalitaire; certains l'accusent déjà de faire le roi (1). Pour manier ces rudes hommes, il lui faut une solidité de poigne peu commune et d'extrêmes délicatesses de toucher.

Avec quel art il sait les prendre! Il les fascine d'un regard et les exalte d'un mot. Avec eux, il est impérieux mais simple, familier, accessible. A la parade, tout militaire qui se juge en droit de se plaindre peut parler directement au Consul et lui raconter son affaire. Après la parade, il reçoit tous les officiers sans distinction de grade. Des soldats lui écrivent directement; il répond toujours.

Un sergent de grenadiers à la 32e demi-brigade, Léon Aune, lui a écrit de Toulon pour se rappeler à son « dieu tutélaire (2) » ; ce brave énumère en même temps les exploits surprenants par lesquels il s'est montré « comme un républicain (3) », cinq actions d'éclat, cinq blessures. Bonaparte répond : « Au brave Léon. J'ai reçu votre lettre, mon brave camarade. Vous n'aviez pas besoin de me parler de vos actions. Vous êtes le plus brave grenadier de l'armée après la mort du brave Benezette. Vous avez un des cent sabres sur ceux que je distribue à l'armée. Tous les soldats étaient d'accord que vous étiez le modèle du régiment. Je désire beaucoup de vous voir; le ministre de la guerre vous en envoie l'ordre. Je vous aime comme mon fils. Bonaparte (4).» Un brevet de sous-lieutenant dans la garde accompagnait l'envoi de cette lettre.

(1) Notes de police du 24 ventôse : « On a entendu des militaires de garde se dire entre eux, sur le cri *Aux armes* au passage des Consuls : *Aux armes, voilà le Roi qui va passer.* » Archives nationales, F7, 3701.

(2) Lettre insérée dans la *Correspondance*, VI, 4529.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

Malgré ces merveilleuses précautions, les soldats républicains froncent un jour le sourcil, à la parade, et regardent de travers certains nouveaux venus. En faisant son appel de volontaires, Bonaparte avait décidé que divers avantages seraient assurés à ceux d'entre eux qui se monteraient et s'équiperaient à leurs frais. C'était une première invite aux privilégiés de la naissance et de la fortune. A Paris, quelques jeunes gens de famille, quelques fils de nobles s'enrôlèrent, malgré l'improbation de leur entourage. Obéissant à leur sang gaulois, à la gaillardise de leurs vingt ans, ils consentaient à devenir *hussards de Bonaparte* pour sortir d'un état de suspicion et de langueur. Afin de mieux les attirer, Bonaparte avait prescrit de leur composer un habillement « très beau » (1), tirant l'œil, car il savait que la séduction de l'uniforme est pour quelque chose dans la vocation militaire. Quand les volontaires parisiens lui furent présentés à la parade, leur vue suscita parmi les autres troupes une grosse jalousie. Pour les faire plus flambants, on n'avait rien imaginé de mieux que de leur donner, avec la pelisse en sautoir, avec le gilet et la culotte bleu de ciel, un dolman *jaune canari*. Contre les hussards jaunes, contre les *serins*, ce sera désormais un feu roulant de sarcasmes, auxquels les volontaires ne se priveront pas de riposter hardiment.

Il existe d'ailleurs dans tous les régiments un esprit de corps endiablé; entre eux, c'est une fureur d'émulation. Pour se surpasser en courage, on n'attend pas qu'on soit sur le champ de bataille; pour un mot mal sonnant, pour un regard, pour rien, on se provoque et l'on s'en va dégainer au bois de Boulogne.

Les duels entre officiers sont presque journaliers, les rixes de soldats très fréquentes. Voici qui est plus fort : en plein jour, un duel entre deux régiments. A propos d'histoires de femmes, le 12e hussards et le 15e chasseurs se déclarent la guerre, et l'on décide de vider la querelle au lieu ordi-

(1) *Corr.*, VI, 4644.

naire des rencontres, par le moyen de champions respectifs : « La plupart des soldats composant ces deux régiments se sont portés au bois de Boulogne; quatre hommes de chaque corps combattaient les uns contre les autres, tandis que la masse garnissait les avenues pour empêcher de séparer les combattants. On peut juger de l'effroi que cette scène occasionna aux femmes qui se promenaient. Le ministre de la police se trouvait alors au bois avec son épouse, mais vêtu en bourgeois, sans aucun signe pour se faire reconnaître, il a été obligé de renoncer à l'espoir de faire entendre la raison ou parler l'autorité au milieu de ce tumulte (1). » Pour finir l'esclandre, il fallut l'arrivée des officiers supérieurs; on assurait qu'un mort et cinq blessés gisaient sur la place.

Hussards, chasseurs, dragons, grenadiers, fantassins, artilleurs s'accordaient à mépriser souverainement le bourgeois, le civil, le *pékin,* et au besoin à le molester. A ces batailleurs, il semble que le port de l'uniforme donne tous les droits, droit en tous lieux à la meilleure place, droit aux jouissances, droit aux femmes. En dehors du service, la subordination n'est pas leur fort. A la parade, les voici qui marchent comme un seul homme et s'évertuent à manœuvrer impeccablement. La veille au soir, ils en ont fait de belles. Malgré la retraite sonnée, des dragons et des chasseurs en bande ont roulé sur les boulevards, troublé la tranquillité, bousculé les passants, envahi tel café, saccagé le mobilier et rossé le patron (2). Ils font tapage dans les lieux de plaisir et les théâtres. Au Palais-Royal, un grenadier de la garde fend la tête à quelqu'un d'un coup de sabre. Le premier Consul envoya son propre chirurgien panser le blessé (3).

Il avait fort à faire pour réprimer les intempérances du sabre, pour donner l'impression qu'on n'était plus en ces temps où les vainqueurs de Fructidor lâchaient sur Paris et la France la terreur militaire. Il lui fallait à la fois contenir et

(1) *Gazette de France*, 27 ventôse. Cf. le rapport du même jour, Aulard, I, p. 217.
(2) Voy. spécialement les rapports de police pour germinal.
(3) Rapport du 7 germinal, Aulard, I, p. 240.

électriser l'armée, tâche complexe dont il se tirait par un continu prodige d'habileté. La difficulté était de faire admettre aux soldats qu'il s'était servi d'eux précisément pour inaugurer une légalité civile, fortement réglementée, et que le 18 brumaire avait eu pour objet de clore militairement la série des coups d'État militaires.

Le soldat, s'il vivait assez mal avec le bourgeois, vivait au mieux avec l'ouvrier. Les bourgeois eux-mêmes aimaient le militaire en corps, sous les armes, à la parade, parce qu'il incarnait à leurs yeux la force et la splendeur de la nation. Paris s'éprenait des beaux régiments. Tous les dix jours, des gens du quartier et de tous les quartiers venaient griser leurs yeux de l'éclat des couleurs et du scintillement de l'acier, s'exalter au bruit de la musique militaire qui les prenait aux entrailles, se donner le frémissement patriotique et l'émotion sacrée. Les rapports signalaient l'attention passionnée, le contentement de la foule. On se plaignait seulement que l'emplacement trop resserré ne permît pas à tout le monde de distinguer les détails du spectacle (1).

Bonaparte déplaça pour une fois et élargit le cadre. Dans la seconde moitié de ventôse, plusieurs demi-brigades rappelées de Normandie étaient de passage à Paris, où elles devaient se joindre à d'autres détachements pour former la 1re division de l'armée de réserve. Ces troupes étaient arrivées misérables et gueuses; à Paris, on les rhabilla de pied en cap. Ainsi refaites, le Consul décida de les passer en revue au Champ de Mars, avec toute la garnison. Ce fut une véritable solennité militaire; le peuple s'y porta en masse et y parut tout vibrant: « On n'avait annoncé qu'une revue, et cette revue s'est trouvée une fête (2). » Lorsque le canon des Invalides annonça l'approche du Consul par le pont de la Concorde, lorsqu'on le vit poindre « en grand uniforme rouge, au milieu de son état-major (3) », quel empressement pour accourir sur son

(1) Rapport de police, 17 ventôse. Aulard, I, p. 196.
(2) *Journal de Paris*, 26 ventôse.
(3) *Publiciste*, même date.

chemin, pour l'acclamer! Joséphine passa en voiture pour se placer au balcon de l'École militaire, et l'enthousiasme se refroidit à sa vue, car Joséphine, adorée de ceux qui l'approchaient et éprouvaient sa bonne grâce, n'avait pas encore conquis la multitude. Dans le peuple, on lui reprochait son passé, ses dépenses surtout, ses toilettes de reine, ses falbalas, ses bijoux, ses dentelles, et de gaspiller tant d'argent en chiffons quand la République était si pauvre (1).

La revue fut superbe; en aucun temps, Paris n'en avait vu d'aussi nombreuse et brillante. Sous un ciel lumineux, quoique un peu voilé, le Champ-de-Mars étincelait de baïonnettes. Au lieu des décors en toiles peintes et des vides allégories que plantait là le Directoire, on avait devant soi une réalité vivante, pleine, solide. Après avoir vu manœuvrer et défiler environ trente mille hommes, le peuple s'en revint avec une joie salubre, une gaieté de plein air. En ce jour, les observateurs de la foule parisienne, gazetiers et policiers, remarquent en elle quelque chose de confiant et de dégagé qui ne s'est pas vu depuis longtemps, un air de santé morale. Dans l'atmosphère allégée, il semble qu'un souffle tonique circule. Les cœurs et les fronts se redressent. Par l'action stimulante de l'autorité, tout apparaît relevé, grandi, renforcé : *On croirait, sacrebleu*, disait un vieux soldat, *que le canon tire plus fort aujourd'hui que l'année passée* (2).

VI

Parmi la masse des satisfaits, des groupes demeuraient hostiles. Les francs royalistes restaient en nombre dans toutes les classes; ils formaient la grande majorité de l'ancienne classe supérieure. Parmi les privilégiés d'autrefois et leurs

(1) Notes d'agents secrets, 27 ventôse. Archives nationales, F7, 3701.
(2) *Journal de Paris*, 26 ventôse.

adhérents, parmi les nobles restés ou rentrés, si quelques-uns déjà se ralliaient effrontément ou timidement, la plupart profitaient des premières licences accordées tout en exécrant la main qui les octroyait. Chez eux, le souvenir des horribles souffrances subies ne pouvait s'effacer si tôt; une honorable fidélité les rattachait au passé, et puis l'aspect des hommes et des choses en France choquait leur délicatesse. La vulgarité révolutionnaire leur était odieuse; la force révolutionnaire leur était incompréhensible. Après l'effondrement de tout ce qui pour eux avait été la France, ils ne semblaient nullement s'apercevoir du puissant travail d'organisation en train de s'accomplir. Dans les intérieurs strictement royalistes, on détestait tout de la France nouvelle, y compris ses gloires, y compris son armée. L'uniforme était suspect en ces milieux et celui qui le portait mal vu. C'est ce que déplorait une royaliste exaltée, dans un accès de bon sens :

« Il n'y a peut-être qu'en France où l'on se pique d'affecter le mépris pour nos militaires. Si on les admet dans la société, le moins qui puisse leur arriver est de se voir toujours préférer le dernier royaliste qui s'y trouvera; la plus légère humiliation est d'être forcés de désavouer leur habit, de faire une espèce d'apologie de leur conduite. *Il porte l'uniforme,* dit le maître ou la maîtresse, *mais c'est un honnête homme ; il pense comme nous.* C'est de mode, de bon ton, d'afficher l'opinion royaliste et de dire fi des *bleus*... Qu'en peuvent conclure les militaires, sinon que, si nous étions les maîtres, nous manifesterions ce mépris autrement que par des airs et des paroles (1) ? »

Ces exclusifs de droite influençaient une partie de l'opinion par le prestige de leur situation ancienne et de leurs manières. Des gens qui n'avaient pas les mêmes raisons qu'eux de regretter le passé adoptaient leur langage pour leur ressembler. Bonaparte avait toujours contre lui les préjugés sociaux et mondains. Ses vrais amis étaient dans les

(1) *Correspondance inédite de Mme Danjou avec d'Avaray.*

ateliers et les mansardes; ils n'étaient nullement dans les endroits de plaisir élégant : « L'esprit public est bon aux halles et marchés, disaient les rapports de police, détestable chez Garchy (1). » L'ancienne société parlait du « grand petit homme », de « la clique » qui formait le monde des Tuileries et des « espèces que l'on y rencontrait (2) », exactement sur le ton que nous avons entendu employer depuis à l'égard des pouvoirs les plus bassement démagogues. Les royalistes ardents déclaraient le premier Consul un sombre tyran, assassin de l'héroïque Frotté; les plus calmes l'admettaient par comparaison avec ses devanciers; une lettre saisie à la poste disait de lui : « On ne l'aime pas, mais on le préfère (3). »

Les agents royalistes ne renonçaient pas à leurs desseins, mais n'arrivaient point à s'accorder. Très secrètement, le conseil royal, composé de Clermont-Gallerande, Montesquiou et Royer-Collard, s'était mis sur pied; il avait reçu par l'abbé de La Marre les instructions de Mitau, pris en dépôt les lettres de Louis XVIII pour Bonaparte et Lebrun, mais il avait frémi d'horreur en apprenant qu'on voulait lui adjoindre l'un des membres de l'agence anglaise. Plutôt que de se commettre avec des conspirateurs de cette sorte, Clermont-Gallerande, Montesquiou et Royer-Collard se dessaisiraient des pouvoirs que le Roi leur avait conférés; ils le firent savoir à Mitau en termes respectueux, mais formels, et le premier acte de ce conseil fut de démissionner. On ne savait encore quel parti prendrait le Roi à propos de cette contrariété.

Parmi les membres de l'agence, Hyde avait attiré par ses imprudences l'attention de la police; se sachant dénoncé, épié, il avait brusquement décampé de son domicile; caché quelque part dans Paris, il songeait aux moyens de s'abriter momentanément à Londres et d'y retourner prendre le mot d'ordre. Coigny et les autres continuaient à se voir, à se réunir. La police flairait un groupement dangereux, mais

(1) Rapport d'agents secrets, 4 floréal, F7, 3701.
(2) *Correspondance des agents de Condé*, 6 juin 1800, archives de Chantilly, Z.
(3) Archives nationales, F7, 6244.

n'arrivait pas à mettre la main dessus. Elle l'entrevit d'abord dans l'une de ses ramifications, celle qui se prolongeait hors de Paris pour se relier aux organismes insurrectionnels toujours subsistants dans l'Ouest.

Un volontaire de la police, nommé La Cornillière, signala les allures suspectes de deux inconnus que l'on voyait se promener tous les jours bras dessus bras dessous au Palais-Royal et fréquenter les restaurants et théâtres. Il sut se lier avec eux, et l'on fit partie d'aller ensemble au bal de l'Opéra. Là, le policier trouva moyen de soutirer à l'un de ses deux compagnons une partie de leur secret. On sut qu'ils servaient d'intermédiaires entre les malintentionnés de Paris et deux agents ou commissaires anglo-royalistes postés à Rouen, c'est-à-dire à proximité des restes de la chouannerie normande (1).

La Cornillière s'insinua davantage dans la confiance des deux inséparables et fit si bien qu'ils l'adressèrent, comme homme utile, aux deux agents de Rouen. A Rouen, il se fit reconnaître de ceux-ci et releva leur signalement ; l'un était d'aspect franchement britannique. Comme La Cornillière avait décidément de l'habileté et du liant, il plut à l'un et à l'autre, noua avec eux des relations de camaraderie et de plaisir (2) ; il se faufila dans leur intimité et finalement se fit envoyer par eux en mission dans la basse Normandie, à l'effet de vérifier les moyens dont on disposait encore. Naturellement, il communiquait à la police toutes ses découvertes. Chacune de ses lettres, il est vrai, se terminait par une demande d'argent, et ce perpétuel quémandage, le côté louche du personnage, devaient mettre en garde contre l'absolue véracité de ses dires. Néanmoins, non seulement Desmarest et Fouché, mais Bonaparte lui-même, qui avait l'ins-

(1) Lettres de La Cornillière, ventôse et germinal. Archives nationales, F7, 6248 et 6692.

(2) Il écrivait le 2 germinal : « Nous soupons demain soir avec un émigré de ce pays-ci et avec un ancien chef de Chouans normand; ce sera une petite orgie, car on se propose de boire comme des Templiers; il est même question de catins, afin de couvrir notre petit banquet. »

tinct policier, s'intéressaient à la chose et s'en promettaient quelque éclaircissement sur les menées royalistes (1).

A l'autre extrémité de l'opinion, les Jacobins dissidents et intransigeants restaient formés dans Paris en groupes obscurs. On les dénommait *exclusifs* ou *anarchistes*. Beaucoup de ces *exclusifs* étaient des exclus, c'est-à-dire des révolutionnaires non placés à raison de leur passé par trop horrible, ceux qui avaient massacré dans les prisons, ceux qui regrettaient 93 et le régime scélérat. D'autres férocement humanitaires rêvaient le bonheur commun par nivellement absolu; ils formaient le parti de la révolution intégrale, isolé maintenant au milieu de la masse détrompée. D'autres regrettaient simplement les formes de l'an III et croyaient de bonne foi que Bonaparte immolait la liberté parce qu'il remplaçait par le despotisme d'un seul la tyrannie de plusieurs.

Ces mécontents, ces exaspérés rôdaient dans les bas quartiers, se donnaient rendez-vous dans les cabarets, tenaient leurs conciliabules autour des tables tachées de vin, exhalaient leur haine en propos atroces; des énergumènes parlaient d'assassiner le tyran, de tuer les Consuls et de leur arracher le cœur (2). Ces groupes se tenaient en correspondance avec leurs congénères provinciaux, avec les révolutionnaires inapaisés qui maintenaient partout une association souterraine. Bonaparte pensait par moments à se débarrasser de ce détritus de la Révolution, à purger, à récurer Paris. Il trouvait aussi que le *Journal des Hommes libres*, par son langage de club, encourageait les fauteurs d'anarchie et nuisait au bon renom, à la tenue du Paris consulaire. Il guettait les Jacobins et épiait le moment de les surprendre en flagrant délit d'agitation.

Dans le courant de germinal, le bruit se répandit qu'un

(1) Lettre à Brune, 14 germinal. *Corr.*, VI, 4705.

(2) Voy. les rapports de police, ventôse et germinal. Voy. aussi le rapport du 12 germinal où l'officier de paix Spycquet, signalant un point de réunion et citant des noms, ajoute : « Si d'un côté les royalistes se remuent et cherchent à culbuter le gouvernement, il est démontré que les anarchistes visent au même but par des moyens beaucoup plus expéditifs. » Archives nationales, F7, 6267.

complot jacobin venait d'être découvert et que la police avait saisi quelques-uns de ses auteurs. D'autres arrestations firent également sensation. On disait que l'Angleterre, acharnée à nous nuire, ne travaillait pas seulement à diviser et à corrompre la France, mais à l'affamer; qu'elle faisait extraire de notre territoire des quantités de grains, par achats et embarquements clandestins. Un nommé Boucherot fut arrêté sous l'inculpation d'avoir voulu monter une entreprise de ce genre. Il se disait Hollandais et venait d'arriver à Paris; il avait fait le voyage en compagnie d'une femme qu'on arrêta en même temps que lui et en qui on reconnut Mme Omer Talon, dont le mari avait eu sa célébrité. Cet ancien procureur au Châtelet, mêlé à l'affaire Favras, l'une des plus ténébreuses de la Révolution, avait été ensuite membre de la Constituante, où il passait pour avoir pratiqué en grand et pour le compte de la cour la corruption des députés. Il tenait, disait-on, le tarif des consciences et savait ce que coûtait au plus juste prix un homme public. Il vivait maintenant en Angleterre, en quête d'affaires politiques ou financières. Son nom, remis subitement en vedette par l'arrestation de sa femme, parut évoquer un passé de dissensions et d'intrigues, précurseur des grands troubles (1).

Paris s'émut. Tous les partis de désordre en profitèrent pour se remuer, pour tâter et tenter l'opinion. Des crieurs de journaux et de libelles, se répandant à travers la ville, hurlaient des choses à faire frémir : *Le passé m'a trompé, le présent me tourmente et l'avenir m'épouvante*, voilà ce que les Parisiens entendaient crier sous leurs fenêtres; ce titre terrifiant recouvrait une brochure assez inoffensive. Au coin des rues, quelques péroreurs de carrefour reparaissaient, hissés sur un tréteau dont ils se faisaient une tribune; certains quartiers prirent un aspect houleux. Les spéculateurs augmentaient l'inquiétude, en l'exploitant, et jouaient effrontément à la

(1) Il existe aux Archives nationales, F7, 6244, l'analyse de plusieurs lettres de Mme Talon datant de cette époque; elles semblent uniquement relatives à des affaires privées. — Sur Boucherot, voy. F7, 6243.

baisse. Les 14 et 15 germinal, sans cause réelle ou du moins suffisante, une vaste panique se déclara. Le maigre complot dont il avait été question d'abord se transformait, dans l'imagination publique, en une conspiration tendant à détruire le gouvernement : on y mêlait des généraux, des ministres, un frère du Consul. Dans l'ordre établi, il parut que tout se remettait à osciller, à virer. Paris eut une reprise de vertige.

Bonaparte resta très calme et n'interrompit pas un instant ses occupations ordinaires. Le 15 étant un quintidi, c'était jour de parade aux Tuileries; elle eut lieu à l'heure accoutumée, et le premier Consul s'y montra.

La foule était nombreuse, un peu nerveuse. Malgré des défenses réitérées, des curieux grimpaient sur le soubassement des grilles pour mieux voir ce qui se passait dans la cour; les cavaliers chargés du service d'ordre les poussaient pour les faire sauter à terre, et, comme l'un des contrevenants résistait, un soldat le frappa durement sur la tête du plat de son sabre. Cet acte de brutalité révolta quelques spectateurs; dans un groupe de populaire, on entendit des individus dire « qu'ils avaient pu autrefois se réunir pour forcer cette barrière et qu'ils le pourraient encore s'ils l'entreprenaient (1) ». Ce rappel d'autres temps n'éveilla d'ailleurs aucun écho; cette mutinerie isolée n'aboutit même pas à un semblant de sédition. Bonaparte put tranquillement continuer la revue, et quand il passa devant les troupes, devant la foule immobilisée sous son regard dompteur, nul ne broncha.

Ce même jour, à cinq heures, il devait présider la séance trimestrielle et publique de l'Institut. Cette assemblée continuait de siéger au Louvre, dans la salle des Cariatides; ses séances publiques attiraient toujours le monde littéraire ou voulant le paraître, plus une quantité de gens simplement curieux de voir et de se faire voir. Ce jour-là, malgré l'émoi ambiant, il y eut foule, chacun désirant voir Bonaparte dans sa double

(1) Rapport de police, 16 germinal. Aulard, I, p. 252.

fonction de « président de la République française et de président de la république des lettres (1) ». Dès une heure, on se pressait aux entrées qui conduisaient à la salle des séances. Cette salle s'emplit rapidement et l'assistance par elle-même était déjà un spectacle ; parmi les quinze cents à deux mille personnes qui la composaient, on se montrait des réapparitions impressionnantes, des voisinages inattendus, des personnages revenus tout récemment d'exil et d'autres qui les y avaient envoyés, Carnot assis non loin de Merlin, les proscrits et les proscripteurs, réconciliés ou au moins juxtaposés par le miracle de la politique consulaire (2).

A l'heure fixée, Bonaparte fit son entrée avec le bureau et prit place au fauteuil; des applaudissements éclatèrent de toutes parts. Il était en costume civil, sans aucun signe distinctif, car les membres de l'Institut ne portaient pas encore l'habit à palmes vertes. Il ouvrit la séance. Des prix furent décernés, puis le président donna la parole aux orateurs chargés de faire des lectures. Imperturbablement, il soutint trois heures et demie de séance. Dans leur morceau, quelques orateurs firent allusion à une présence déjà auguste, à raison de quoi ils furent réprimandés par la sévère *Décade philosophique :* « Deux des rapporteurs laissèrent échapper quelques grains d'encens, dont celui à qui ils étaient adressés eut le bon esprit de ne point paraître s'apercevoir (3)» .On s'accorda généralement à trouver les lectures un peu longues et les sujets médiocres. Le grand intérêt de la séance fut d'observer avec quel tact Bonaparte soignait son attitude républicaine et remplissait très simplement l'office qu'il tenait de ses pairs : « Point de gardes qui l'entouraient, point de distinction ; en un mot, le premier Consul a présidé comme un citoyen qui préside ses collègues (4). »

Le soir, le bruit se répandit sur le boulevard qu'il irait aux

(1) *Gazette de France*, 18 germinal.
(2) *Décade philosophique*, 20 germinal.
(3) *Ibid.*
(4) *Gazette de France*, 17 germinal.

Italiens. Par mesure de précaution ou de déférence, la garde fut aussitôt mandée. Les soldats venaient de se ranger à l'entrée du théâtre, lorsqu'un particulier en redingote grise survint et demanda la raison de cet appareil. On lui dit que le premier Consul est attendu : « Voilà bien du bruit pour peu de chose! » répond-il. Quelques personnes aussitôt s'indignent, trouvent le propos irrévérencieux et demandent qu'on arrête l'impertinent, puis s'arrêtent confondues de leur méprise en s'apercevant que l'auteur de la remarque n'est autre que Bonaparte lui-même, venu à pied, sans escorte, en simple bourgeois de Paris (1). Il assista tranquillement au spectacle, dont faisait partie *l'Enlèvement des Sabines*, pièce inspirée par l'exposition récente du tableau de David; un couplet y chantait les louanges du vainqueur de l'Italie et de l'Égypte. Après la représentation, il fit savoir qu'on lui serait agréable en supprimant le couplet (2). Le lendemain, son arrivée impromptue au théâtre faisait la conversation de Paris, et chacun d'applaudir à ce gouvernant qui n'avait pas peur et qui communiquait aux autres sa confiance brave.

Les journaux consulaires donnèrent avec ensemble contre les propagateurs de nouvelles alarmes, contre la crédulité qui accueillait leurs dires. Le thème des journaux était à ce propos d'opposer victorieusement le pouvoir consulaire à ses prédécesseurs et de faire ressortir la différence des temps. Sous le Directoire, pour justifier des mesures d'iniquité, le gouvernement annonçait périodiquement et au besoin inventait des complots, auxquels le public refusait d'ajouter foi. Maintenant, c'est l'inverse; c'est Paris qui refuse de croire à son bonheur, à la sécurité retrouvée, et qui se forge des périls imaginaires; c'est le gouvernement, conscient de sa force, qui dédaigne ces billevesées et n'admet pas qu'il puisse y avoir complot.

Il n'en restait pas moins que les Jacobins avaient bougé et que Paris, ouvert encore à divers moyens d'agitation, s'était troublé. Pour Bonaparte, c'était l'occasion trouvée de sévir,

(1) *Journal de Paris*, 17 germinal. — Cf. Roederer, VI, p. 405.
(2) *Corr.*, VI, 4706.

de procéder dans les bas-fonds de la ville à une opération de curage, de soumettre en même temps tout Paris à une discipline plus sévère.

D'urgence, les Consuls arrêtèrent les mesures suivantes : suppression du *Journal des Hommes libres* et de deux autres; suppression de la liberté d'affichage; interdiction de crier dans les rues aucun journal ou pamphlet sans permis de la police; défense aux entrepreneurs de spectacles de mettre ou de remettre à la scène aucune pièce qui n'aurait pas été préalablement soumise au visa du ministère de l'intérieur; étude des moyens propres à renvoyer de France les émigrés rentrés dans le département de la Seine sans s'être mis en instance régulière de radiation (1). Enfin, par avis expédié des Tuileries, Fouché était invité à dresser une liste d'une cinquantaine d'individus « accoutumés à vivre de mouvements révolutionnaires (2) », agitateurs de métier, dont la main depuis dix ans se retrouvait dans tous les bouleversements. On ne parlait encore que d'éloigner de Paris ces individus; en réalité, ils semblaient bien destinés à la déportation, à l'internement en lieu sûr et lointain. Pour la première fois, Bonaparte se préparait à écraser le jacobinisme rebelle.

Fouché accourut aux Tuileries. Il trouva le Consul au milieu de ministres et de conseillers d'État, qui s'entretenaient avec vivacité des mesures convenues. Qu'on frappât les émigrés, Fouché n'y voyait aucun inconvénient, à condition que la chose se fît avec discernement; quant à toucher aux Jacobins, à cette réserve de l'armée révolutionnaire, il jugeait la mesure impolitique et funeste; il prit audacieusement la défense de ces hommes et se porta leur garant : « Général, je vous réponds d'eux (3). » Bonaparte était très monté et Fouché eut à essuyer une bordée de paroles furibondes contre les *septembriseurs;* tous les assistants faisaient violemment chorus. Fouché cria plus fort qu'eux, « avec des

(1) *Corr.*, VI, 4706 et 4707.
(2) *Ibid.*, 4707.
(3) Roederer, III, p. 369.

f... et des b... » qui scandalisaient Rœderer. Il eut une altercation avec Lucien. Le plus étonnant fut que, devant la révolte de l'étonnant personnage, devant les arguments très adroits qu'il produisit en termes grossiers, Bonaparte se sentit ébranlé dans ses résolutions; il en était encore à voir dans Fouché le ministre indispensable, quoique suspect : une mystérieuse et louche puissance qui disposait d'une espèce de sortilège pour tenir assoupi le monstre révolutionnaire.

Fouché l'entreprenait en même temps par les rapports de police. Ces comptes rendus quotidiens étaient rédigés au ministère d'après les renseignements fournis par les agents en contact direct avec la population. Avant d'envoyer le rapport au Consul, Fouché le revoyait très soigneusement et au besoin en faisait modifier par Desmarest la teneur et l'esprit. Dans l'occurrence présente, ces retouches se multiplient; leur but est évident; c'est de déguiser autant que possible le péril de gauche et de grossir le péril de droite; c'est de présenter les Jacobins comme des patriotes ardents, coupables seulement d'un républicanisme par trop ombrageux; c'est de détourner la colère du Consul contre les réactionnaires et de montrer en eux les seuls adversaires véritablement dangereux.

A cet égard, la comparaison des rapports en minute, raturés et surchargés, avec les copies expédiées au Consul, est significative. Par exemple, le 14 germinal, le texte primitif porte : « Les anarchistes forment des réunions et conspirent avec ardeur contre le gouvernement; ils veulent le détruire pour établir à sa place celui de 1793. » Desmarest a biffé ces mots et les a remplacés par ceux-ci : « Les républicains sont inquiets. Les anarchistes sont travaillés par des intrigants qui jettent au milieu d'eux des terreurs, des bruits et des pressentiments sinistres. Les royalistes poursuivent toujours leurs plans, liés aux soulèvements de l'intérieur, aux secours et aux victoires de l'étranger. Les indifférents se tiennent plus resserrés que jamais. » Le 16, voici le passage biffé : « Des

anarchistes excités et soldés par l'ennemi perpétuel du repos de la France, avaient effectivement formé un complot contre le gouvernement. La surveillance de la police avait empêché qu'il ne pût être mis à exécution... » Passage substitué : « Des hommes avides de troubles et de divisions ont essayé de remuer les partis... On a particulièrement cherché à exaspérer une classe d'hommes signalés dans les troubles précédents, afin d'appesantir sur eux le pouvoir du gouvernement, servir quelque haine privée et détourner l'attention et les moyens du gouvernement de dessus les vrais conspirateurs royaux et étrangers... (1). »

Finalement, la main de Bonaparte levée pour frapper les Jacobins s'arrêta encore une fois. Par ménagement pour l'opinion républicaine, il épargna ses pires représentants, quitte à les ressaisir plus tard. Toute idée de mesure arbitraire et collective, de déportation en masse, fut éloignée. Même, l'interdit jeté sur les journaux révolutionnaires fut levé; au bout de trois jours, le *Journal des Hommes libres* reparut, ayant victorieusement traversé l'épreuve.

Paris d'ailleurs se remettait de ses alarmes. L'agitation n'avait fait qu'effleurer les masses profondes. Dans les faubourgs, il y avait eu un peu d'émotion, nul mouvement. Les anciens meneurs, qui cherchaient encore à travailler l'ouvrier, s'étonnaient de le trouver si calme, si froid, détaché de la politique et n'aspirant qu'au travail. Les faubourgs se déclaraient eux-mêmes inébranlables; dans leur langage imagé d'enfants de Paris, les ouvriers disaient qu'ils ne bougeraient pas plus « que la Bastille avant sa démolition (2) ». Si quelque chose vivait encore dans leurs âmes lassées et pouvait les remuer, c'était la fibre patriotique, la fierté d'appartenir à la *grande nation*. Comme tous les Français, ils aspirent à la paix, mais sentent la nécessité de la conquérir sur un ennemi qui s'acharne à la refuser; pour cette tâche, ils

(1) Archives nationales, F7, 3701.
(2) Rapport du 10 prairial. AULARD, I, p. 375.

comptent sur Bonaparte et au besoin donneront le coup d'épaule. Comme les proclamations du Consul sonnent l'appel aux frontières, comme les casernes des faubourgs s'emplissent d'un tumulte de mise en route, beaucoup de jeunes ouvriers demandent à s'enrôler dans les troupes en partance (1).

(1) Rapport de police du 27 ventôse. AULARD, I, p. 217.

CHAPITRE XI

LE DÉPART DU PREMIER CONSUL

Introduction à Paris d'une partie de la Chouannerie. — Les chefs soumis. — Les irréductibles. — Les amphibies. — Bourmont. — Mme Danjou. — Erreur commise par le premier Consul sur le compte de Georges. — Projet de revivifier l'entreprise royaliste. — Georges et Hyde s'échappent de Paris. — Le littoral du Pas-de-Calais et ses mystérieux dessous. — Ville aubergiste et contrebandière. — La traversée. — Autour du comte d'Artois. — Propositions de Georges. — Plan général adopté. — Le *coup essentiel* doit concorder avec une nouvelle insurrection de l'Ouest. — Concours promis par l'Angleterre. — Les princes. — Première tentative d'alliance entre les partis extrêmes. — Flottement de l'opinion. — Le gouvernement consulaire approche de sa crise. — Plan de campagne contre l'Autriche; son exécution reste étroitement subordonnée aux circonstances intérieures et à diverses considérations de personnes. — Bonaparte songe à se porter d'abord sur le Rhin; Moreau se rebiffe. — Négociation. — Bonaparte cède. — Convention de Bâle. — L'entrave constitutionnelle. — L'armée de réserve. — Saisie des papiers de l'agence anglo-royaliste. — L'Ouest menaçant. — Les Autrichiens prennent l'initiative des hostilités en Ligurie. — Bonaparte décide de précipiter et de raccourcir le mouvement de l'armée de réserve. — La volonté du Consul interprétée par le ministre de la guerre. — Redoublement d'activité. — Péril de Masséna. — Recours à Moreau. — Stokach. — Départ de Bonaparte. — Armée improvisée. — A Dijon. — A Genève. — Au pied des Alpes. — Paris gouverné par Cambacérès et Lebrun. — Politique de ménagements. — L'épanouissement de floréal. — *Voilà Paris.*

I

L'imminence d'une nouvelle campagne remit en branle tous les ennemis de Bonaparte. Fouché au fond n'avait pas tort, car le péril se reformait surtout à droite. Les Jacobins de la rue pouvaient rêver d'assassinat, méditer des complots que la police connaissait par le moyen de faux frères; sans

chefs, sans argent, honnis de la population, ils étaient hors d'état de susciter des troubles sérieux. Les royalistes au contraire disposaient encore d'une partie de l'opinion; ils avaient derrière eux les millions de l'Angleterre et les armées de la coalition. Lorsque la reprise des hostilités sur le Rhin et les Alpes aurait attiré de ce côté les principales forces de la République, ce serait le moment de renouveler les insurrections régionales et les complots dans Paris; l'Ouest inépuisable fournissait matière à cette double entreprise.

Un fait digne de remarque, c'est l'introduction à Paris, durant cette période, du haut état-major et de toute une partie de la Chouannerie. Après la soumission, Bonaparte avait voulu voir les principaux révoltés, les « généraux », les commandants de provinces, afin d'essayer sur eux son pouvoir de fascination et d'accaparer cette force. Successivement étaient arrivés Châtillon, d'Andigné, Bourmont, Cadoudal, Bruslart, Salignac-Fénelon, Mercier, Hingaut-Sainte-Maure qui portait le bras en écharpe, le vieux La Prévalaye; des Vendéens, des Bretons, des Normands, les hommes du Maine et ceux de l'Anjou, des représentants et des types de toutes les chouanneries. Le premier Consul ne leur ménageait pas les avances et leur offrait des grades, des emplois, tout en les faisant surveiller. A leur suite s'étaient infiltrés dans Paris une quantité d'officiers subalternes et même de simples soldats, couverts par l'amnistie, sortis de leur pays où ils se sentaient désœuvrés et suspects. Le gouvernement favorisait cet exode, voulant dépayser ces vaincus et les attirer sous sa main.

A Paris, parmi les hauts Chouans, quelques-uns tenaient un certain rang, recevaient beaucoup de monde; ils fréquentaient les salons royalistes, où l'on considérait avec une curiosité un peu peureuse ces hommes encore poudreux de la guerre civile, déjà légendaires, renommés pour leur bravoure et leur violence. D'autres couraient les bals et les théâtres, jouaient follement dans les tripots, jouissaient de Paris en gens longtemps privés. Presque tous passaient dans le pauvre logis de Mme Danjou, royaliste originale qui faisait elle-même son

ménage et que l'on savait confidente du Roi, avec qui elle correspondait par l'intermédiaire du comte d'Avaray. Les chefs venaient « manger sa soupe » et causer avec elle des affaires du parti ; elle les jugeait et les jaugeait; dans sa correspondance avec Mitau, dans son vert langage, elle exaltait les uns et n'épargnait pas les autres; elle s'acharnait spécialement sur les créatures du parti d'Artois (1). Les Chouans de condition inférieure peuplaient les garnis, rôdaient par la ville, traînaient dans les endroits publics, vivaient d'expédients, grossissaient cette population flottante qui encombrait Paris. Pour obtenir des secours, des recommandations, un appui, ils s'adressaient à leurs chefs respectifs, se plaçaient sous leur patronage et restaient à leurs ordres. Il y avait ainsi à Paris une faction ou, pour mieux dire, plusieurs factions de l'Ouest; il y en avait autant que de chefs notables.

Parmi ceux-ci, quelques-uns s'étaient franchement soumis et n'aspiraient qu'à vivre en paix, à récupérer les débris de leur fortune, sous un gouvernement qui ne persécutait plus les opinions. Ils avaient rompu toute attache suspecte et recommandaient à leurs gens de se tenir tranquilles. C'était le cas de Vendéens tels que Châtillon et d'Autichamp. Le premier se montrait souvent chez le Consul, qui lui témoignait estime et confiance; on l'avait vu à la Malmaison : « Châtillon a des cheveux gris et une jeune et jolie femme, » écrivait Mme Danjou pour expliquer cette défection; elle ne trouvait pas d'excuse à d'Autichamp et l'incriminait amèrement.

D'autres chefs au contraire s'opiniâtraient dans leur espoir de revanche et de vengeance. Malgré leur apparente soumission, malgré les démarches auxquelles les obligeait le soin de

(1) « Je vous dis que le conseil de Monsieur perdra tout. Il y a deux ans, ils nommèrent général de Bretagne M. de X..., brave officier, mais qui ne savait marcher ni monter à cheval par vieillesse et infirmité. Ils croyaient apparemment que nous faisions la guerre en voiture. » 2 novembre. Sur La Prévalaye, désigné également par le conseil de Londres, elle rapportait ce propos : « S'il en eût existé un plus bête, le conseil de Monsieur l'eût envoyé nous commander; on peut sans inconvénient le laisser manger son beurre. » 8 juin.

leur sûreté, on leur savait encore des relations occultes avec Londres. Ils retournaient fréquemment dans l'Ouest pour y « maintenir leurs hommes (1) », comme ils disaient, et se garder des moyens de guerre civile. Ils ne demandaient qu'à reprendre le métier, et quel métier! Plus dur pour les chefs que pour les soldats, exigeant un physique et un moral indomptables : « Les soldats couchent quelquefois dans un lit, mais jamais les généraux, et toujours sur la paille et à la belle étoile. A peine dans vingt-quatre heures en ont-ils deux de repos; au feu comme de simples soldats, il faut qu'ils tirent comme eux le coup de fusil. Le général est toujours à l'avant-garde, saute l'embuscade le premier. Le soldat passe quand il a vu son général et ses officiers passer, et il se repose de tout sur eux. Aussi, il n'est pas de métier de galérien pareil à celui des généraux en chef et des généraux de légion; ils ne dorment que d'un œil, toujours le fusil entre les jambes et la plume à la main, car ils font tout et voient tout par eux-mêmes (2). » Pour se rejeter dans cette infernale existence, des partisans tels que d'Andigné, Bruslart et d'autres n'attendaient qu'une occasion et une direction.

Entre ces irréconciliables et les Chouans définitivement lassés et fourbus, se tenaient les habiles, ceux qui se ménageaient, ceux qui voyaient les gens du gouvernement sans rompre avec le parti des princes et évoluaient en ce double élément (3). Le type de ces amphibies était Bourmont. Ce gentilhomme, qui devait se marquer plus tard d'une tache indélébile, manquait de sens moral et ne manquait pas de conviction. Par fidélité traditionnelle, par attaches de famille et de société, par esprit de caste, il restait foncièrement royaliste, mais il était plus ambitieux que royaliste et encore plus intrigant qu'ambitieux. Quoiqu'il se fût bravement battu, la guerre n'était pas véritablement sa partie; « ce petit homme de salon », a dit de lui Bonaparte, « ce joli homme aux yeux

(1) Mme Danjou à d'Avaray, 1er mai 1880.
(2) *Ibid.*
(3) *Mémoire manuscrit* de Desmarest.

de couleuvre » se plaisait dans les détours de la diplomatie occulte et les sentiers équivoques. Il aimait d'ailleurs la vie large, venait de se marier et savait que le métier de guerroyeur n'est pas pour refaire les fortunes. Au fond, son désir était d'accepter de Bonaparte une fonction, une importante fonction, mais de l'accepter sans encourir la disgrâce des princes et de servir la République par commission du Roi. Ainsi introduit dans la place, avantageusement situé, il s'emploierait pour la cause de la Restauration, soit auprès de Bonaparte, soit dans les milieux politiques et policiers. Si cette grande affaire ne réussissait point, au moins aurait-il tiré son épingle du jeu et pourvu aux commodités de son existence personnelle.

Bonaparte lui avait offert une place et avait ajouté : « Je suis à la première et j'y resterai. J'ai eu quelques succès, peut-être ai-je quelques talents, mais sûrement ai-je du bonheur et je compte sur mon étoile (1). » Sans se laisser éblouir par cet optimisme, Bourmont n'avait ni accepté ni refusé; il voyait souvent Fouché, Desmarest, Clarke, ce qui ne l'empêchait point d'aller causer pendant des heures avec Mme Danjou et de faire passer par elle au prétendant des notes, des mémoires, des projets, car il avait l'imagination fertile et l'esprit de ressource; il attendait d'être couvert du côté de Mitau pour se prêter à Bonaparte.

Avec cela, nul n'avait su mieux que lui se garder une clientèle, un parti, presque une armée. A Paris, on lui connaissait un véritable état-major, composé de ses anciens officiers; il tenait table pour eux, dépensait au delà de ses ressources; son appartement de la rue d'Aguesseau ne désemplissait pas de visiteurs, et journellement stationnait à sa porte une file de cabriolets (2). Dans le Maine, c'est-à-dire dans son ancien pays de commandement, il avait maintenu

(1) Conversation transmise à Wickham et relatée dans une dépêche de cet agent, 26 mars 1800. Lebon, *l'Angleterre et l'émigration française*, p. 284-285.

(2) Rapport d'agents secrets. 10 floréal F7, 3701. Voy. aussi *l'État des surveillances exercées sur les principaux chefs et amnistiés*, Chassin, III, p. 619-621.

les cadres de son armée, conservé les états de situation et de contrôle; il savait où retrouver au besoin les hommes, les fusils, les canons, et sous couleur d'acquitter d'anciennes dettes palpait de l'argent anglais.

Avec un homme du caractère de Bonaparte, ce jeu pouvait très mal finir, car un jour viendrait fatalement où Bourmont serait mis en demeure d'opter entre ses anciennes et ses nouvelles relations. Bonaparte l'en avait averti : « Si vous voulez retourner en Angleterre, je vous en faciliterai les moyens, mais si, au contraire, votre intention est de rester ici, je vous invite très fort à vous tenir tranquille, car vous serez soumis à une surveillance très sévère et au moindre écart je vous ferai fusiller ; vous en feriez autant à ma place (1). » Mais Bonaparte, qui se sentait malgré tout en position précaire, s'en tenait encore à la menace, et Bourmont, pour l'instant, ne désespérait pas d'éloigner la fâcheuse alternative.

Georges Cadoudal, nommé communément Georges, était un autre homme. Tête forte, large poitrine, jambes courtes, l'aspect lourd et solide, l'air d'un paysan qui se sent mal à l'aise en vêtement bourgeois, tel il nous apparaît dans les portraits du temps. C'était plus qu'un Chouan intrépide, c'était la Chouannerie même, la guerre de ruse et d'embuscade, la guerre de nuit; avec cela véhément, irascible, autoritaire et par-dessus tout vaniteux. Enflé du rôle qu'il avait joué en Bretagne, il s'estimait très supérieur aux autres chefs. Ce royaliste plébéien n'aimait pas les nobles, haïssait les gentilshommes qui avaient partagé avec lui le commandement de l'insurrection; son désir eût été « de les humilier, de surpasser tous les chefs royalistes et de rendre au Roi des services si signalés que Georges, fils d'un meunier, dérobe à la première noblesse la gloire d'avoir rétabli le Roi (2) ». N'ayant pas réussi lors du dernier soulèvement, il rejetait sur les autres la faute de l'insuccès et grondait contre tout le monde.

(1) Lebon, p. 285.
(2) Lettre de Mme Danjou, 19 juin 1800.

En exploitant sa vanité, en affectant de le distinguer, Bonaparte fût parvenu peut-être, sinon à se le rallier, au moins à le neutraliser.

Bonaparte ne sut pas le prendre. Après l'avoir vu, il le jugea sommairement « un gros Breton dont peut-être il sera possible de tirer parti pour les intérêts mêmes de la patrie (1) ». C'était se méprendre étrangement sur la force conspiratrice et guerrière qui se cachait sous une rustique écorce. Cette erreur de jugement s'explique par l'un des côtés faibles du caractère de Bonaparte. Ce glorieux parvenu subissait le prestige des noms et de la naissance. C'était pour lui un orgueilleux plaisir que de se rattacher un fin gentilhomme; il savourait délicieusement cette joie; pour une conquête de ce genre, il se mettait en frais de séduction. Le fruste Georges ne lui parut pas valoir cette peine; il semble bien l'avoir traité avec une sorte de désinvolture et ne lui avoir offert que des avantages vulgaires.

Georges se jugea méconnu, et sa vanité ulcérée exaspéra son royalisme (2). Une haine violente s'alluma en lui contre le petit Corse qui n'avait pas su l'apprécier à sa valeur, contre ce noiraud, ce malingre, qu'il avait eu envie, pendant l'entretien, d'étreindre brusquement entre ses bras musculeux et d'étrangler sur place (3). Il lui jura guerre à mort. Pour la lui faire, pour monter contre lui une grande entreprise, il disposait encore d'hommes sans peur et sans scrupules, fameux par leurs hauts faits et leurs méfaits. Il disposait de toute une partie de sa Bretagne, pays d'opiniâtre génie, rude et grise contrée, terre et race de granit. Sur ce roc, la poigne d'acier de Bonaparte ne se trouverait pas de prise. La résistance de quelques Bretons à ce victorieux, à son prestige consulaire, à ses légions, semble par moments nous reporter aux origines lointaines de notre histoire ; on dirait

(1) *Corr.*, VI, 4639.
(2) Voy. les *Souvenirs* publiés par Réal sous le nom de Musnier-Desclozeaux, I, p. 72.
(3) *Mémoires de Hyde de Neuville*, II, p. 305.

la lutte du Celte traditionnel, tenant au sol, cheminant par d'obscurs sillons et se rasant sur la glèbe, contre le conquérant équestre, contre l'*Imperator* latin.

A Paris, Georges fut mis en contact avec Hyde, qui se dissimulait en mystérieux réduit. Ils se virent, s'entendirent. Georges fut instruit du complot formé en nivôse pour se débarrasser du premier Consul par surprise et enlèvement. L'idée lui parut excellente, d'autant plus qu'elle rentrait dans ses procédés de guerre, et la démangeaison lui vint d'y mettre tout de suite la main; il parlait déjà d'aller avec quelques hommes « se promener sur le chemin de la Malmaison » (1). Il réfléchit cependant que sa présence dans l'Ouest était encore plus nécessaire, pour revivifier l'insurrection, mais il n'admit plus qu'une reprise d'armes eût lieu sans que l'on tentât en même temps dans Paris le grand coup de Chouannerie, le coup droit au Consul, ce qu'il appellerait désormais *le coup essentiel*. Pour concerter en grand l'une et l'autre entreprise, il était nécessaire d'aller à Londres s'entendre avec les princes et obtenir de l'Angleterre un indispensable concours. Hyde et Georges résolurent de faire ensemble le voyage.

Ils réussirent à sortir ou plutôt à s'évader de Paris et prirent le chemin de Calais, l'une des principales lignes de communication entre les complots de l'intérieur et l'Angleterre; sur tout le parcours s'échelonnaient des maisons sûres, des postes de refuge et de secours. A Calais ou sur la côte voisine, on était certain de trouver des moyens de passer le détroit

C'était alors un étrange pays que ce bout de littoral affronté à l'Angleterre, un pays interlope, fraudeur, à mystérieux sous-sol. Faute de commerce régulier, toute une partie de la population vivait de rapports illicites avec l'émigration et l'Angleterre; elle favorisait les rentrées, les sorties et les passages. A Calais et à Boulogne, les hôtelleries nombreuses, discrètes, complaisantes, avaient des recoins très sûrs; les

(1) Chassin, III, p. 622.

aubergistes étaient une puissance, car leur industrie répandait beaucoup d'argent dans la ville; les autorités municipales n'en scrutaient pas les mystères et passaient pour en partager les bénéfices. Dans la campagne, en arrière des grèves sablonneuses, au flanc des coteaux, parmi les habitations qui s'étageaient dans la maigre verdure, il y avait des maisons machinées, truquées, où les lames du parquet s'écartaient pour démasquer l'entrée d'un souterrain, où les murs s'ouvraient soudain devant un fugitif et se refermaient sur lui. Les émissaires et agents s'abritaient là en attendant les moyens de passer en Angleterre et se blottissaient dans ces terriers. Le soir, par les nuits obscures, des bâtiments fraudeurs s'approchaient en fantômes des ports et de la grève. Ils recueillaient des passagers furtifs et les transportaient sur cette côte de Douvres dont les feux pointillaient l'horizon. Ils en rapportaient d'autres et les jetaient sur la terre de France. Par l'une et l'autre côte, c'était un continuel suintement d'individus et de messages clandestins (1).

A Calais, pour surveiller cette porte mal fermée, Fouché avait mis un de ses cerbères, un terroriste recueilli dans la police, le commissaire Mengaud. Un contemporain a tracé de lui ce noir crayon : « Tracassier sans être surveillant, prenant ombrage de tout et par conséquent incapable de discerner le péril qu'il importe d'apercevoir... toujours l'injure et la pipe à la bouche, ivre la plus grande partie de la journée, vivant publiquement de la manière la plus ignoble et la plus crapuleuse (2). » Il dénonçait à tort et à travers, dénonçait le sous-préfet suspect de modérantisme, dénonçait « les gens à comptoirs et à auberges », dénonçait les fonctionnaires, se faisait haïr et duper par tout le monde. Aux environs de la ville, il organisait des expéditions brutales, se jetait dans les maisons suspectes, faisait tout explorer, déménager et saccager : « Je défie qu'à moins de débâtir, écrivait-il, on puisse faire des

(1) Voy. spécialement les pièces de police conservées aux Archives nationales. F7, 6247 et 6250.

(2) *Mémoires inédits de Villiers du Terrage.*

bouleversements domiciliaires comme ceux que j'ai ordonnés (1). » En réalité, les véritables lieux d'abri lui échappaient souvent.

Hyde et Georges trouvèrent asile dans un château qui appartenait à l'ex-baron d'Ordre et qui depuis longtemps servait aux agents de refuge et d'entrepôt (2). Ils y furent rejoints par un émissaire de Bourmont, qui décidément jouait toute sorte de rôles; cet émissaire était un nommé Carlos Sourdat, très mêlé aux affaires de Chouannerie; il apportait aux fugitifs l'avis de presser leur départ. Une barque de pêche les emporta nuitamment en Angleterre. Hyde a fait un récit saisissant de cette traversée; la mer était démontée, de gros nuages roulaient dans le ciel; côte à côte, les deux passagers enveloppés de leur manteau sommeillaient péniblement : « Georges était plus agité que moi; tout à coup, il se soulève sur le coude et m'appelant de sa voix forte : — Hyde de Neuville, me dit-il, savez-vous ce que nous devrions conseiller au Roi s'il remonte sur son trône?... Nous lui dirons qu'il fera bien de nous faire fusiller tous les deux, car nous ne serons jamais que des conspirateurs; le pli en est pris. » Ces hommes ne concevaient plus la vie sans l'ivresse du péril et en dehors des émotions fortes.

A Londres, autour du comte d'Artois, ils trouvèrent un monde très différent d'eux et crurent sentir le froid d'une crypte. Ils virent des conseillers figés, des prélats qui conservaient le ton et les préjugés de Versailles, des seigneurs de haute mine, corrects et besoigneux, et des gentilshommes d'une morne élégance. Parmi ces personnages se glissaient des intrigues, des rivalités, des avidités d'argent; ces ombres de dignitaires se disputaient une ombre de pouvoir ; c'était une pâle représentation de la cour. Dans ce milieu, on aimait peu les guerroyeurs de l'Ouest, leur rudesse et leur franc-

(1) Lettre du 2 messidor an VIII. Archives nationales, F7, 6248.

(2) Note de police du 30 messidor an XII. Archives nationales, F7, 6363 Cette note rétrospective confirme les *Mémoires de Hyde* en ce qui concerne l'itinéraire des deux conspirateurs. Voy. I, p. 306-308.

parler; si on daignait les utiliser, ce n'était pas sans les considérer au fond comme « un tas d'aventuriers, de maraudeurs, de brigands, dont on pouvait bien essayer de tirer parti, mais sans se risquer avec eux. (1) » A leur ardeur, on opposait les formes, l'étiquette, l'infranchissable barrière que les Bourbons en exil emportaient partout à leur suite. Les conseillers officiels s'interposaient entre le comte d'Artois et les visiteurs, recevaient ceux-ci du haut de leur importance; un accueil compassé et rebutant glaçait les dévouements. La confiance allait aux faiseurs, aux exploiteurs, alors que tant de braves gens ne sollicitaient que la permission de mourir pour la cause. Tel s'en allait vers les princes plein d'espérance et revenait déçu, ulcéré (2).

Georges cependant s'imposait par ses services. Monsieur et son conseil l'accueillirent bien ; le Roi lui envoya le brevet de lieutenant général et le cordon rouge. Les princes sentaient malgré tout la nécessité de faire quelque chose, durant cet été de 1800 où allaient se décider pour longtemps leur sort et les destinées françaises. De son côté, l'Angleterre comprenait qu'à laisser Bonaparte s'emparer définitivement de la France et briser la seconde coalition, elle se réduirait à l'isolement, en face d'un adversaire plus redoutable à lui seul que ne l'avaient été tous les révolutionnaires ensemble. Pour conjurer ce péril, elle s'était résolue à un grand effort. Georges fut écouté, autorisé à développer ses plans; les idées apportées par le fils du meunier firent l'objet de graves conseils entre le comte d'Artois et les ministres de la couronne d'Angleterre.

Le cabinet de Londres négociait un traité de subsides avec

(1) Lettre de Mme Danjou, 2 juin.

(2) Mme Danjou écrivait : « Si on savait combien un regard, une parole de bonté de la part des princes enflamme le courage de nos braves et les en fait aimer et les encourage à supporter le malheur, on userait de ce puissant ressort et on ne souffrirait pas que des traitements malhonnêtes fussent le prix du dévouement. Vous ne savez pas à quel point cela refroidit et dégoûte. On se dit bien : ce n'est pas le prince qui nous traite ainsi, mais tout en lui rendant justice on se refroidit sans s'en apercevoir. » 22 mai.

Vienne, et il était à présumer que l'Autriche, ayant poussé en 1799 ses armées jusqu'au Rhin et aux Alpes, allait entamer l'Alsace, la Franche-Comté, le Dauphiné et la Provence. Dans ces régions frontières, à l'apparition des Impériaux, le royalisme s'agiterait; Willot se jetterait en Provence à la tête de ses bandes, et l'on déterminerait le Midi à s'arracher de la République. C'est alors que Georges proposait d'entamer dans l'Ouest et à Paris l'opération majeure, le double effort simultané.

Il s'offrait à prendre les devants, à se jeter seul dans le Morbihan où il reprendrait contact avec ses hommes, se mettrait en communication avec les chefs occultes des régions voisines et disposerait tout pour un embrasement général. Il posait comme condition que les princes le suivraient de près et que les escadres britanniques, chargées de troupes, viendraient border le littoral français depuis Calais jusqu'à la Loire (1). Un corps de vingt-cinq mille hommes, sous le commandement du duc de Bourbon, serait débarqé à Calais et pousserait vers la Somme. On essaierait, d'autre part, de surprendre Lorient, afin d'attirer de ce côté l'armée républicaine de l'Ouest et de dégager Nantes. A la faveur de cette diversion, une escadre portant à son bord le comte d'Artois et des troupes, forcerait l'embouchure de la Loire; le prince prendrait terre à Nantes et s'avancerait jusqu'au Maine, où il attirerait à soi toutes les forces insurgées. Concurremment, le complot de Paris, repris sur nouveaux frais par Hyde et autres gens de sa trempe, éclaterait; une poignée d'hommes déterminés s'attaquerait au Consul et frapperait à la tête. Bonaparte pris ou tué, le comte d'Artois se détacherait en avant à la tête de l'élite de son armée et tâcherait de percer jusqu'à Paris pour s'y emparer du pouvoir.

Ce projet fut adopté en principe, mais modifié dans quelques-unes de ses lignes, car l'Angleterre voulait rallumer la guerre civile en France et faire diversion au profit de l'Autriche

(1) Caudrillier, *le Complot chouan, Revue historique* de novembre-décembre 1900, d'après les papiers du Record office. — Martel. p. 229-239.

plutôt que de s'engager à fond pour la cause des Bourbons. L'idée d'une tentative sur Calais et d'une pointe dans la région picarde fut admise. L'escadre principale se porterait sur les côtes du Morbihan, s'insinuerait dans l'archipel breton, prendrait l'île d'Houat comme base d'opérations; elle déposerait sur la terre ferme un gros corps de troupes, si la chose pouvait se faire sans trop exposer les soldats de Sa Majesté Britannique. Dans tous les cas, elle exécuterait des démonstrations, fournirait aux insurgés des secours et faciliterait le débarquement d'un prince. Ces diverses opérations s'accompliraient dans le courant de juin, c'est-à-dire au moment où les troupes de la République seraient le plus chaudement engagées contre l'Autriche (1). Il était entendu que le *mouvement de Paris* concorderait très exactement avec l'arrivée du prince sur la côte française. Georges, avant de partir pour le Morbihan, insistait fiévreusement auprès de Pitt et du comte d'Artois pour que les hommes chargés de préparer ce mouvement fussent incessamment envoyés à Paris (2).

Il semble que le nom du prince appelé au rôle décisif fut provisoirement laissé en blanc. Le comte d'Artois paraissait désigné, mais ce prince n'aimait pas le danger. Le duc d'Angoulême se tenait dans l'ombre de son père. Le duc de Bourbon ne paraissait nullement pressé de quitter l'Angleterre. Le duc d'Enghien, plein d'honneur, ardent et chevaleresque, vrai prince français, irait se battre où l'appellerait la volonté du Roi, mais il avait en horreur les louches combinaisons des agences et « ces bêtises puantes. — Je ne sais pas servir mon roi en frac, écrirait-il bientôt, à moins que ce ne soit l'uniforme de la Vendée (3). » Louis XVIII paraissait s'associer au branle-bas général du parti. Il reconnaissait que la grande expédition concertée pourrait produire des résultats, si l'An-

(1) Notes et lettres analysées par Caudrillier, article cité. Cf. la lettre du duc de Bourbon, en date du 9 mai, publié par Welschinger, *le Duc d'Enghien*, p. 170.

(2) Voy. notamment la lettre du 19 mai, citée par Martel, p. 233.

(3) Lettre du 24 novembre 1801, citée par Welschinger, *le Duc d'Enghien*, p. 181.

gleterre l'appuyait franchement. Il croyait devoir s'exalter en paroles; en termes choisis, il écrivait d'impétueux billets. Il mandait au comte d'Artois : « Mon imagination s'échauffe... Je vois enfin l'aurore des beaux jours qui nous sont dûs après tant de peines. Tout cela n'est point un rêve; rien n'est plus possible; tout cela sera, et fasse le ciel que ce soit bientôt... Je sèche, je meurs d'impatience (1). » Il demandait à se rapprocher de nos côtes et faisait passer aux gens de l'Ouest ce mot d'ordre : déclarer aux agents anglais qu'on voulait avoir avec soi le Roi, qu'on le voulait absolument, et exiger que les voies lui fussent ouvertes (2).

Ce prince de beaucoup d'esprit savait au besoin montrer quelque résolution, pourvu qu'il n'en coutât rien à la dignité de son attitude et qu'il n'en coutât pas trop à ses aises. Lorsqu'il parlait de se jeter aventureusement dans l'Ouest, ignorait-il que les Anglais ne le laisseraient jamais passer?

Le parti se flattait toujours de posséder des intelligences parmi les chefs de l'armée républicaine et méditait d'organiser contre Bonaparte, à côté de l'entreprise royaliste, la conspiration des jaloux. Pichegru en serait l'instigateur; il était appelé de Hambourg à Londres, afin de participer aux conseils et ensuite à l'action; à Londres, on se berçait du fol espoir d'opposer à l'éclatant Bonaparte cette illustration démodée (3). Il ne paraissait pas impossible de renouer des relations entre Pichegru et Moreau, qui commandait la première armée de la République; d'invisibles agents durent se glisser auprès de lui et entamer sa fidélité (4). A Paris, un agent spécial, l'abbé Leclerc de Boisvallon, fut établi pour la partie des généraux. Il comptait sur quelques-uns de ceux qui avaient parti-

(1) Lettres citées par Daudet, *Histoire de l'Émigration*, III, p. 94-95.

(2) *Correspondance inédite du comte d'Avaray avec madame Danjou.*

(3) A Milan, on estimait plus judicieusement que pour Pichegru « le moment du prestige est passé. Si contre toute apparence il devait agir réellement, peut-il être mis en parallèle avec Bonaparte? » *Lettre inédite du comte d'Avaray*, 17 juillet 1800.

(4) Caudrillier, *le Complot de l'an XII*, *Revue historique* de mars-avril 1901. — Cf. les *Mémoires de Fauche-Borel*, p. 18 et 372.

cipé au 18 brumaire et qui paraissaient s'en repentir.

D'autres auxiliaires s'offraient. Pendant son séjour à Paris, Georges avait vu s'approcher de lui quelques membres du parti démagogue, des anarchistes, des *exclusifs,* qui lui avaient tenu ce langage : on avait désormais un adversaire commun, le Corse; pourquoi ne pas se réunir pour l'abattre, sans préjuger trop tôt les suites de l'événement (1) ? Georges ne parait pas avoir accepté formellement ces offres ; néanmoins, il est certain que dès ce moment s'établit un vague contact entre les deux partis d'opposition violente ; ils tendaient à mettre en commun leurs haines et leurs moyens souvent illusoires.

La véritable chance du royalisme, c'était l'insécurité générale que faisait renaitre l'approche des vicissitudes de la guerre. Si Bonaparte prenait le commandement des armées, que deviendrait Paris en son absence, Paris livré aux compétitions, aux intrigues, aux rivalités ? S'il restait au siège du gouvernement, les autres généraux seraient-ils plus heureux que ne l'avaient été en 1799 Moreau, Schérer, Macdonald, Jourdan, Joubert? On reverrait peut-être les tristes jours de la Trebbia et de Novi; Bonaparte arriverait-il à temps pour tout réparer, et lui-même ne trouverait-il pas la mort au milieu des combats ?

Irait-il même jusque-là? Beaucoup de gens le disaient physiquement à bout. De fait, on ne lui avait jamais vu la mine aussi hâve et le teint si terreux; il semblait encore amaigri et comme diminué; on le disait éthique, phtisique ; les soucis le rongeaient; il se tuait de travail : « il n'a pas l'air d'avoir huit jours de vie (2). » Ses ennemis suivaient haineusement en lui les progrès de la consomption, tout en se méfiant des surprises que pouvait leur ménager « ce petit diable de Bonaparte (3) » ,

(1) Cette démarche est positivement mentionnée par Bourmont dans un long mémoire manuscrit dont nous possédons copie. Le fait est confirmé par Mme Danjou dans sa correspondance.

(2) Lettre de Mme Danjou, 8 juin. Mme Danjou écrivait à Mitau « de tout préparer pour saisir la dépouille de Bonaparte quand il lui plaira crever ou qu'on pourra le tuer ».

(3) Rapport de police du 30 prairial. Aulard, I, p. 433.

cet être déconcertant et à part du commun des mortels, dont les yeux de braise luisaient dans un visage obscur. Mais des hommes graves, posés, raisonnables et raisonneurs, affirmaient que son pouvoir dépérissait autant que sa personne; quelques prodiges qu'il eût opérés, il s'était fixé à un principe insoutenable; son système d'amalgame et de fusion entre tous les partis était un défi aux possibilités humaines; un régime ne pouvait longtemps se maintenir sur cette base paradoxale, et d'ailleurs il semblait de règle, depuis la Révolution, que tout gouvernement fût usé au bout de quelques mois et approchât de son terme fatal. De là, dans les milieux qui vivent ou simplement s'occupent et s'inquiètent de politique, un bourdonnement anxieux.

D'un bout à l'autre de la ville, si le peuple est calme, les sociétés particulières, les coteries, les réunions d'affaires, la Bourse, les spectacles, le Palais-Royal, le terre-plein du Pont-Neuf qui sert de parloir aux oisifs, la salle des Pas-Perdus au Palais de Justice, les allées des Tuileries, tous les endroits où se débitent et se colportent les nouvelles, s'emplissent de rumeurs. Les innombrables cafés pérorent. Les principaux d'entre eux ont une couleur politique, une clientèle de parti; les royalistes au café Valois, les *exclusifs* au café Chrétien et en d'autres établissements clabaudent à mi-voix. Le départ de Bonaparte est vingt fois annoncé, démenti. Les nouvellistes répandent des bruits extravagants et les badauds y croient : Bonaparte veut se faire proclamer roi; il va se rendre à Dijon pour proclamer roi le duc d'Angoulême ; il conspire contre la constitution établie par lui-même; quelques royalistes obstinément naïfs se figurent encore qu'il travaille pour eux, et que, s'il a immolé Frotté, c'est pour mieux cacher son jeu. En dehors des purs *blancs*, personne ne veut de l'antique ordre de choses, mais beaucoup de gens s'accommoderaient d'un Bourbon sans l'ancien régime, et d'aucuns s'accordent à penser qu'on n'obtiendra jamais la paix sans un roi. Dans les bureaux, dans les administrations, les serviteurs du régime, les gens placés se jugent remis en position précaire ; de

nouveau, « on fait tout provisoirement (1). » Ce que chacun sent distinctement ou confusément, c'est que le pouvoir consulaire touche à sa crise. Une victoire sur l'étranger le consolidera momentanément. Si la campagne se traîne malheureuse ou seulement indécise, il succombera moins sous l'effort de machinations quelconques que par écroulement de sa raison d'être aux yeux de vingt millions de Français qui ont espéré goûter par lui un victorieux repos.

Quelques bruits de paix circulaient toujours, entre mille propos vains : ils circuleraient jusqu'au dernier moment, pour le désespoir des mécontents. Aussi bien, pour que la crise s'ouvrît, il était nécessaire que la guerre reprît effectivement, que le sang coulât, que l'ennemi parût sur les frontières et que la nation en éprouvât une grande commotion. Comme l'immense majorité des Français désire passionnément la paix, c'est une raison pour que les partis de désordre souhaitent de la voir frustrée de ce bien et déçue ; ils attendent, annoncent, escomptent la reprise et la continuation des hostilités ; ils y aspirent de toute la force de leur haine : « La guerre, la guerre, la guerre ! » écrit un correspondant de Condé par sauvage invocation (2).

II

La guerre restait inévitable, et les négociations engagées pendant l'hiver n'avaient été qu'un simulacre. De part et d'autre, le mensonge des offres formulées recouvrait l'antagonisme foncier des prétentions. Bonaparte voulait trancher définitivement les questions que le traité de Campo-Formio avait réglées provisoirement ou éludées, celles de la suzeraineté française sur l'Italie et surtout celle de la réunion à la France de la rive gauche du Rhin. L'Autriche n'entendait pas

(1) Mme Danjou à d'Avaray, 1er mai 1800.
(2) Archives de Chantilly, Z, 27 février 1800.

seulement garder ce qu'en 1799 elle avait reconquis, c'est-à-dire la haute Italie, mais s'obstinait à regagner tout ce qu'elle avait perdu, y compris les Pays-Bas. Et pas plus que l'Autriche et que l'intraitable Angleterre, la Prusse perfide, l'Allemagne hostile, la Russie mal détachée de la coalition, toutes les puissances et toutes les dynasties n'admettaient franchement que la France se réintégrât dans les limites de la Gaule. Les hommes vraiment initiés au secret du litige le sentaient; Cambacérès a écrit positivement qu'on se battit en 1800 « pour la Belgique » (1). Entre la France et l'Europe, le grand problème restait posé, tel qu'il était issu du cours même de la Révolution et de ses victoires; dix années triomphales ne suffiraient pas à le résoudre.

La République avait une grande armée, une armée de 100,000 hommes, l'une des plus belles qu'elle eût possédées. Confiée à Moreau, cette armée se tenait en arrière du Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à Schaffhouse et Constance ; elle avait en face de soi les cent mille Autrichiens du feld-maréchal Kray, établis derrière la Forêt-Noire, à proximité de l'Alsace et de la Suisse septentrionale. En Italie, sur l'Apennin ligure, la France n'avait à opposer que 30,000 hommes sous Masséna aux 140,000 Autrichiens de Mélas, dont 100,000 effectivement disponibles. En arrière des Alpes et du Jura, Bonaparte avait décidé de former une armée de réserve, dont le quartier général serait à Dijon ; au moment voulu, il se saisirait de cette force et en ferait l'appoint décisif. La base et le pivot de toutes nos opérations serait la Suisse, ce grand bastion naturel qui séparait les masses ennemies et permettait de les tourner l'une et l'autre. L'année précédente, Masséna, Lecourbe, Molitor et leurs braves, en nous gardant la Suisse, nous avaient conservé prise sur l'Allemagne et l'Italie évacuées par nos troupes; ce fut Zurich qui rendit possible Marengo.

Appelé pour la première fois à diriger des opérations de guerre sur une ligne immense, qui s'étendait de Gênes à

(1) *Éclaircissements inédits.*

Mayence, Bonaparte s'était élevé de suite aux conceptions « très vastes (1) ». Il méditait un ensemble de mouvements étroitement liés, combinés, successifs, dont le but serait de dégager d'abord et pleinement notre frontière de l'Est, frontière capitale, et ensuite de reconquérir l'Italie.

Il nous semble hors de doute que sa pensée fut toujours de porter en Italie l'effort à fond et de trancher là le sort de la campagne. L'imposante armée du Rhin, malgré sa prééminence apparente, était moins destinée par lui à entamer profondément l'Allemagne qu'à rejeter l'ennemi du voisinage de nos frontières et à mettre hors d'atteinte la Suisse, base indispensable de toute grande opération en Italie. Il jugeait que Moreau pouvait assurer d'emblée ce résultat par une manœuvre hardie : si Moreau reployait son centre et sa gauche sur sa droite, s'il massait ses forces près de Schaffhouse, s'il passait le Rhin en cet endroit, il tournerait la Forêt-Noire, tomberait sur les flancs ou les derrières de l'armée de Kray disséminée en Souabe et aurait toutes chances de lui infliger un choc désorganisateur. Bonaparte lui-même se sentait une forte velléité de se porter d'abord et pour un instant sur le Rhin supérieur, de s'y subordonner Moreau, de diriger l'opération ou du moins de l'amorcer, de mettre grandement les choses en train. Ensuite, faisant en quelque sorte coup double, il se rabattrait par la Suisse sur l'Italie, à la tête de troupes empruntées à l'armée du Rhin et de troupes tirées de l'armée de réserve ; passant par le Saint-Gothard ou même par le val du haut Adige, il foncerait en Lombardie, prendrait à revers l'armée de Mélas occupée par Masséna en Ligurie, et l'enserrant, l'étreignant, ramasserait d'un seul coup de filet la principale force ennemie et l'Italie entière (2).

(1) Lettre à Brune du 11 ventôse-2 mars, *Corr.*, VI, 4631.

(2) D'après Mathieu Dumas et Jomini, le premier Consul aurait eu d'abord l'idée de pousser une campagne à fond en Allemagne. D'après Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, I, il n'aurait jamais voulu qu'aller en Italie. D'après le duc de Valmy, *Histoire de la campagne de 1800*, il aurait envisagé tour à tour les deux projets. La vérité est qu'il voulut d'abord les combiner ou du moins exécuter une opération préliminaire en Allemagne et ensuite se reporter sur l'Italie.

Dominé par une idée maîtresse, ce plan n'avait nullement pris dans l'esprit de son auteur forme rigide et invariable. La façon de Bonaparte était de laisser toujours à ses conceptions quelque chose de souple et de plastique qui leur permettait de se mouler sur le relief changeant des événements. Pendant deux mois, son plan apparaît à l'état d'évolution continue; il se modifie d'après les mouvements de l'ennemi et les circonstances de la politique.

Et d'abord, pour que la grande opération en Souabe préparât efficacement l'opération majeure et finale en Italie, il était nécessaire que Bonaparte pût disposer librement de toutes nos forces. Or, à cette époque, il n'était pas plus maître absolu des armées qu'il ne l'était de la France. Il avait à négocier avec les généraux comme avec tout le monde, à négocier autant qu'à commander. Durant les débuts de la campagne, une diplomatie d'état-major, s'inspirant souvent de motifs d'ordre intérieur, va marcher continuellement de pair avec les opérations stratégiques et compliquer leur direction. C'est partie de notre sujet que d'observer cet enchevêtrement de la politique et de la guerre.

Parmi les militaires, celui avec lequel on avait spécialement à compter, à traiter, était Moreau, puissance peu maniable. Moreau avait supérieurement réorganisé son armée. Par l'habile aménagement des ressources qui lui avaient été expédiées, par moyens trouvés sur place, il avait assuré à peu près la solde, l'habillement, l'armement, les vivres, et ravivé la confiance (1). Ayant ainsi préparé le succès, il entendait le remporter à sa façon. Parfaitement correct en politique, très ombrageux en ce qui concernait ses prérogatives de chef d'armée, il n'entendait pas qu'une intervention du Consul vînt lui soustraire la gloire du résultat final.

Bonaparte le tâta très prudemment, par circonlocutions, et lui fit entrevoir sa venue possible sur le Rhin : « Il n'est pas impossible, si les affaires continuent à bien marcher ici, que

(1) Voy. l'ouvrage de M. le commandant Picard, *Bonaparte et Moreau*, p. 102-121.

je ne sois des vôtres pour quelques jours (1). » Au reçu de cet avis, Moreau ne récrimina aucunement, mais fit savoir qu'il se considérait comme dessaisi et s'apprêtait à passer le commandement (2). Il aurait dit dans un dîner militaire « qu'il ne voulait pas d'un petit Louis XIV à son armée (3) ». Il n'admettait pas davantage qu'on lui suggérât un plan pour le passage du Rhin et la conduite des premières opérations. Au lieu de tenter par Schaffhouse le grand mouvement tournant, il voulait passer droit devant lui, sur plusieurs points, conformément à la méthode classique, et vaincre selon les règles ; il n'assumerait jamais la responsabilité d'une manœuvre qu'il jugeait impraticable et dangereuse.

Son chef d'état-major Dessolles fut mandé à Paris. Par cet officier, Bonaparte tâcha d'endoctriner Moreau, de l'inciter aux grandes choses, de faire passer sa propre conception de la guerre dans l'âme de ce stratège sans génie. Par lettres, il promettait en tout cas au chef de l'armée du Rhin le beau rôle, le premier rôle; quant à lui, une ombre de grandeur l'attachait au rivage de la Seine : « Je suis aujourd'hui une espèce de mannequin qui a perdu sa liberté et son bonheur. Les grandeurs sont belles, mais en souvenir et en imagination. J'envie votre heureux sort; vous allez, avec des braves, faire de belles choses. Je troquerais volontiers ma pourpre consulaire pour une épaulette de chef de brigade sous vos ordres. Je souhaite fort que les circonstances me permettent de venir vous donner un coup de main (4). »

Moreau se renfrognait toujours. Après trois jours de débats consécutifs avec Dessolles, il fallut comprendre que Moreau ne se laisserait jamais imposer la présence de Bonaparte à l'armée, ni même un plan d'entrée en campagne (5). Bonaparte fut

(1) *Corr.*, 10 ventôse-1er mars, VI, 4627.

(2) Voy. la lettre péremptoire du 17 ventôse, citée par Picard, p. 156.

(3) Picard, p. 156, d'après divers témoignages.

(4) *Corr.*, VI, 4674.

(5) Voy. notamment la lettre rétrospective de Dessoles à Carrion-Nisas, 10 mars 1825. *Mémoires de Carrion-Nisas*, p. 158.

alors tenté — c'est lui-même qui l'a dit (1) — d'accepter la démission offerte et de prendre personnellement en main l'armée du Rhin. Il s'en abstint par motif politique, en songeant qu'à se brouiller avec Moreau il désignerait un chef à tous les mécontents. Renonçant à se porter sur le Rhin d'une manière quelconque, il prit le parti de céder aux résistances de Moreau et de l'abandonner à ses routines, mais de réduire son rôle (2).

Le 1er germinal-22 mars, il modifia le plan général des opérations, mais le fit fixer dans ses grandes lignes par arrêté des Consuls, c'est-à-dire par acte formulé en conseil de gouvernement et obligatoire pour tout le monde. On ne demande plus à Moreau qu'une chose : passer le Rhin comme il l'entendra; non plus déconcerter l'armée de Kray par un coup d'audace, mais la refouler méthodiquement, l'écarter vers l'intérieur du Wurtemberg et de la Bavière, l'éloigner, la repousser jusqu'à une certaine distance de la Suisse et des Alpes. Ce résultat obtenu, Bonaparte prendra au général Moreau toute une partie de son armée, le corps de Lecourbe, qui sera tenu jusque-là en seconde ligne auprès du Rhin; aux 30,000 hommes de Lecourbe, il joindra l'élite de l'armée de réserve, poussée rapidement vers Genève et Lucerne, et à la tête de ces forces combinées s'engagera dans la vallée du Gothard. A supposer qu'alors l'armée de Kray reprenne l'avantage sur Moreau affaibli, elle ne regagnera jamais assez vite le terrain perdu pour menacer sérieusement notre ligne d'opérations en Suisse ou jeter par les Grisons et le Tyrol des renforts en Italie. Moreau sera toujours là pour la contenir au besoin par une retraite savante, ce qui est son fort. De plus en plus, l'armée du Rhin devient ce qu'on appelle aujourd'hui une armée de couverture; mobile couverture, avançant d'abord quitte à reculer ensuite, elle aura pour fonction d'abriter à distance une concentration de forces

(1) *Commentaires*, IV, p. 250.

(2) Picard, p. 181-185, et surtout Dumolin, *Précis d'histoire militaire, Révolution et Empire*, fascicules VII et VIII.

françaises en Helvétie, la percée à travers les Alpes et l'irruption de Bonaparte en Italie.

Il est vrai que la constitution de l'an VIII, par une réminiscence de celle de l'an III, n'accordait pas positivement au chef de l'Exécutif le droit de commander les armées et semblait même le lui dénier par prétérition. L'article 42 disait, en parlant du gouvernement : « Il distribue les forces de terre et de mer et en règle la direction. »

Malgré cette disposition plutôt restrictive, Bonaparte avait annoncé d'abord qu'il commanderait l'armée de réserve. Il se ravisa ensuite, rentra dans la vérité constitutionnelle ou plutôt résolut d'éluder par un subterfuge la règle implicitement posée. Il ne commanderait pas en nom, mais commanderait par le moyen de Berthier et ne ferait ostensiblement qu'accompagner l'armée. Par un arrêté des Consuls, le général Berthier fut désigné comme chef de l'armée de réserve et dut céder à Carnot le portefeuille de la guerre. Avec Berthier, Bonaparte pouvait être tranquille, certain d'avoir affaire à un homme qui se réduirait, malgré son titre officiel, au rôle d'exact chef d'état-major. En outre, il gagnait à cette combinaison l'avantage de pouvoir s'absenter de Paris moins longtemps, d'en sortir seulement quand Berthier aurait tout préparé, et d'y rentrer dès qu'il aurait lui-même assuré le dénouement. Berthier eut à partir aussitôt pour Dijon, où Bonaparte le rejoindrait à la dernière heure.

En se rendant à Dijon, Berthier dut faire un crochet par Bâle, où était le quartier général de Moreau, et s'entendre très positivement avec ce dernier sur le détachement ultérieur du corps de Lecourbe. La mission était délicate, car Moreau se laisserait-il de bonne grâce et par persuasion amputer de près d'un tiers de son armée? Avec un désintéressement patriotique, il consentit à ce sacrifice, mais posa comme condition que le détachement ne s'effectuerait pas avant que le gros de l'armée du Rhin eût atteint la ligne du Lech et poussé l'ennemi jusqu'aux approches d'Ulm. Il demandait à conserver jusque-là l'entière disponibilité du corps de

Lecourbe. Il demandait en outre que les premières divisions de l'armée de réserve fussent employées d'abord à garder derrière lui la Suisse et à soutenir ainsi son mouvement, avant de se retourner vers l'Italie. Ces conditions furent admises, consignées par écrit, et l'on vit ce spectacle insolite d'un gouvernement admettant deux commandants d'armée, dont l'un n'était que le prête-nom du chef de l'État, à traiter l'un avec l'autre de puissance à puissance. Un acte en bonne forme, un véritable traité fut signé à Bâle entre les deux généraux ; il spécifiait les obligations respectives et la corrélation des mouvements (1).

Les dernières espérances de paix avec l'Autriche venaient de s'évanouir, et même l'ennemi avait poussé en Savoie une pointe promptement repoussée. Dans une proclamation ultime, le premier Consul avertit les départements frontières de ne pas s'inquiéter, à supposer que l'ennemi les entame : « Qu'ils regardent à droite et à gauche, et ils verront de nombreuses armées, d'autant plus formidales qu'elles sont plus concentrées, non seulement menacer l'ennemi qui voudrait faire quelque pointe sur le territoire français, mais encore se mettre en mouvement pour réparer, par des victoires éclatantes, l'affront que nos armes ont essuyé dans la dernière campagne. » Bonaparte promet un insigne retour de fortune, mais en même temps il donne à la jeunesse française, à tous les dévouements auxquels il a fait appel, le dernier coup d'éperon : « Jeunes Français, si vous êtes jaloux de participer à tant de gloire,... si vous êtes jaloux d'être d'une armée destinée à finir la guerre de la Révolution en assurant l'indépendance, la liberté et la gloire de la grande nation : aux armes ! aux armes ! accourez à Dijon (2) ! »

(1) Voy. le texte de la convention de Bâle dans l'ouvrage du capitaine DE CUGNAC, *Campagne de l'armée de réserve en 1800*, I, p. 117-118. Publications de la section historique du Dépôt de la guerre.

(2) *Corr.*, VI, 4722.

III

Le premier Consul avait espéré que dès la fin de germinal, c'est-à-dire dans le milieu d'avril, Moreau pourrait passer le Rhin et prendre l'initiative des hostilités. Moreau ne se jugea pas suffisamment prêt et retarda son mouvement.

Arrivé à Dijon, Berthier ne trouvait autour de cette ville qu'une armée en formation. La division Vatrin, que Bonaparte ordonnait déjà de porter sur Genève, manquait de solde et d'armes ; les divisions Chabran, Chambarlhac, Boudet et Loison n'avaient point leurs effectifs au complet; la division Monnier n'avait pas rejoint. A Dijon, c'était un afflux de recrues à verser dans les corps, un engorgement de troupes, un affairement d'officiers; dans toute la région, le désordre d'une concentration hâtive.

Les rapports signalaient cependant chez les officiers une bonne volonté gaillarde, une ardeur régénérée ; chez le soldat, la renaissance du véritable esprit militaire, fait de fierté et d'abnégation : « Il en a donné hier une preuve bien frappante; la 22e, comprise dans celles qui doivent partir avec le général Vatrin, manquait d'armes; il lui en fallait quatre cents pour se compléter; la 76e s'est laissé enlever les quatre cents pour les donner à la 22e, non sans regrets, mais sans murmures. Cela ne se fût pas passé ainsi dans tous les temps! (1). » Cet exemple prouve à quel point les moyens matériels faisaient défaut; point de cartouches, point de plomb; les fournisseurs incapables d'assurer les services. A Auxerre, Marmont organisait très difficilement l'artillerie. Murat, promu au commandement de la cavalerie, trouvait à Pontarlier des éléments par trop inégaux; le 21e chasseurs

(1) L'aide de camp Lauriston à Bonaparte, 3 floréal. Cucnac, I, p. 162-163.

l'enthousiasmait par son martial aspect : « Ce corps est superbe, sa tenue est des plus belles, ses chevaux sont excellents, il est très bien armé et équipé ; son habillement complet et confectionné se trouve malheureusement à Versailles, où il est resté faute de moyens de transport (1). » Le reste de la cavalerie était en général mal monté.

Malgré tous ces mécomptes, Bonaparte espérait que vers le milieu de floréal Berthier pourrait lui mettre en main à peu près quarante mille hommes d'infanterie; en y ajoutant la cavalerie, l'artillerie, la légion italique et les dépôts de l'armée d'Orient, environ soixante mille hommes. En attendant, restant au centre, dans la capitale, il embrassait du regard toutes les frontières et l'intérieur, observait l'Ouest mal apaisé, le Midi ensanglanté et Paris qui lui donnait toujours un peu d'inquiétude.

Le 12 floréal, Fouché lui apporta une bonne nouvelle ; la police avait saisi les papiers de l'agence anglo-royaliste et surpris le secret du complot. Avant de partir, Hyde avait loué à une femme Lemercier, demeurant au coin du faubourg Saint-Honoré et de la petite rue Verte (2), une chambre dans laquelle il avait entassé un fatras de papiers (3). L'un des conjurés, l'abbé Godard, commit des imprudences qui le signalèrent. La police le suivit et par ce fil arriva au mystérieux dépôt. Des liasses volumineuses furent saisies ; on y trouva des correspondances en langage convenu dont il fut possible de restituer le sens, des pseudonymes derrière lesquels on découvrit des noms, une comptabilité, l'état des sommes fournies à la bande de Joubert pour s'attaquer à la personne du Consul ; le projet de livrer Brest, la preuve d'une connivence permanente avec l'étranger et d'une complicité soldée. Le premier Consul, tenant à faire état de la découverte, nomma une commission de quatre conseillers d'État chargée de dépouiller et de publier ce dossier de trahison.

(1) Crenac, I, p. 171-172.
(2) Aujourd'hui rue Matignon.
(3) Interrogatoire de la femme Lemercier. Archives nationales, F7, 6251.

La saisie des pièces ne livrait pas les coupables ; on avait mis la main sur un nid de conspirateurs; la nichée s'était envolée. Le signalement de Hyde fut expédié de tous côtés; on crut l'apercevoir partout et on ne le trouva nulle part, par la bonne raison qu'il était en Angleterre et s'était mis hors d'atteinte. Le chevalier de Coigny ne fut pas immédiatement soupçonné. Ratel et Godard lui-même s'esquivèrent. Des mandats d'arrêt furent lancés contre les deux commissaires anglais que La Cornillière avait espionnés à Rouen et dont les manœuvres paraissaient se raccorder à l'agence; on les manqua de très près (1). Le beau-frère de Hyde, Delarue, fut arrêté par la gendarmerie dans un château près de la Charité-sur-Loire, où il vivait en famille. Au moment où on allait l'emmener, sa belle-mère, femme de tête, lui chercha un manteau et déplia entre lui et les gendarmes ce large vêtement, comme pour le lui faire endosser; il disparut ainsi un instant aux yeux de ses gardiens. Au bout de quelques secondes, le manteau ne recouvrait plus rien; une porte dérobée s'était subitement ouverte dans le mur et avait escamoté le prisonnier. Les gendarmes se lancèrent à sa poursuite et se perdirent dans un dédale de couloirs, sans rejoindre Delarue; ils battirent vainement tout le pays (2). Ces déconvenues attestaient l'état encore rudimentaire de la police, qui dut se contenter de saisir d'insignifiants comparses.

La découverte du comité anglo-royaliste n'en eut pas moins quelques résultats. En révélant l'odieux des desseins machinés, elle perdit plus complètement le parti d'Artois dans l'opinion et même auprès des royalistes sages. Les représentants de Louis XVIII, les membres du conseil royal témoi-

(1) La Cornillière essaya de les joindre à Rouen, un matin où ils se promenaient avec un troisième compagnon, mais l'espion était *brûlé* : « Ils ont tous trois continué leur chemin en doublant le pas et ont tourné par la porte (dite Guillaume Lion) la plus près d'eux dans ce moment. J'ai couru après eux pour ne point les perdre de vue, mais la distance qui nous séparait m'a empêché d'arriver à eux, et parvenu à la porte par laquelle ils se sont hâtés de rentrer dans la ville, je n'ai pu réussir à les retrouver. Lettre du 17 floréal. Archives nationales, F7, 6248.

(2) Archives nationales, F7, 6249.

gnèrent dans leurs rapports à Mitau d'une indignation pudibonde (1). A Londres, le malheur advenu fut attribué à la légèreté de Hyde; on le jugea compromettant. Il fut à peu près disgracié et relégué aux besognes secondaires, sans que l'on renonçât à revivifier par d'autres que lui le complot qui faisait partie du plan général adopté. A Paris et en province, les royalistes d'action, craignant d'être recherchés, mirent une sourdine à leurs diatribes; l'audace du parti tomba momentanément. Dans le Midi, la police découvrit une partie des trames ourdies par Willot et prescrivit un redoublement de vigilance (2).

L'Ouest restait le point noir et menaçant. Malgré la détente opérée par l'apaisement religieux, les rapports signalaient tous des allées et venues suspectes, des passages d'émissaires, un effort pour ranimer l'insurrection. Dans cette étrange région où l'organisation royaliste subsistait presque ouvertement à côté de l'administration républicaine, où les deux forces restaient affrontées, il était évident qu'une reprise d'hostilités aurait lieu si les chefs de chouannerie la voulaient réellement. Le danger était d'autant plus sérieux que la République n'avait pu laisser que trente bataillons à la garde des régions occidentales. Bonaparte se mit alors à ruser avec le péril intérieur et, ne pouvant encore maîtriser l'Ouest, essaya de l'engourdir.

Bernadotte, appelé à remplacer Brune dans le commandement général du pays, reçoit des instructions toutes de douceur et même de condescendance. L'essentiel est de tenir en repos la masse catholique, en augmentant ses satisfactions : « Les prêtres paraissent se bien conduire; il faut les contenter le plus possible; liberté entière du culte (3)». Que Bernadotte se garde de rendre la main aux Jacobins et révolutionnaires avancés; qu'il se tienne à égale distance des partis extrêmes.

(1) De son côté, Mme Danjou écrivait à Mitau : « Oh! ne craignez pas que je me fourre dans un pareil tripot. » 22 mai.

(2) Voy. les lettres de Fouché aux autorités du Midi. F 7, 6247.

(3) *Corr.*, VI, 4744.

Si les *patriotes* qui ont horriblement souffert sous la passagère domination des Chouans veulent user de représailles, il faut les réprimer et au besoin protéger les vaincus contre les vainqueurs.

Le Consul consent même qu'on ménage les chefs royalistes, les situations acquises, les influences locales et territoriales, qu'il n'ose encore briser. Dans ce but, il renvoie à Nantes l'abbé Bernier dont il a fait le principal artisan de sa politique de temporisation. Sur quelques points, on en vint à d'extraordinaires compromis avec les chefs restés sur place, à un véritable partage d'attributions entre eux et les autorités officielles, à condition qu'ils concourraient à maintenir un semblant d'ordre. D'Andigné raconte dans ses *Mémoires* « qu'il fut autorisé à former autour de Segré une compagnie destinée à faire la police et à remplacer la gendarmerie qu'on ne supportait pas encore dans le pays (1). » Afin d'immobiliser le Maine, Bonaparte use à Paris de particuliers bons traitements envers Bourmont; il lui accorde ou lui laisse espérer des radiations, des mises en liberté, des complaisances pour sa clientèle provinciale; il se donne l'air de promettre plus qu'il n'entend tenir; plus tard, il avouera ce jeu à Bourmont : « Je traite la politique comme la guerre, j'endors une aile pour battre l'autre (2). » L'aile à endormir, c'était l'Ouest royaliste; l'aile à frapper, c'était l'Autriche rangée en armes sur le Rhin et les Alpes.

IV

Les Autrichiens de Mélas nous prévinrent. A la fin de germinal, le gros de leurs forces se jeta sur l'armée de

(1) II, p. 19-20.

(2) Conversation rédigée par Bourmont et faisant partie des archives de M. le duc de La Trémoïlle, texte inséré dans le *Carnet historique, mai 1901*.

Masséna établie en avant de la côte ligure, et après de violents combats la rompit en son centre, par la prise de Savone.

Si impressionnante que soit la nouvelle, Bonaparte aperçoit tout de suite le parti à tirer de l'événement. L'armée autrichienne « qui s'est enfournée sur Gênes et Savone (1), » se trouve par cela même avoir dégagé le Piémont septentrional et la Lombardie; elle s'est éloignée des Alpes helvétiques; elle a dégagé les passages : « en s'enfournant dans la rivière de Gênes » — Bonaparte répète l'expression — elle nous ouvre la haute Italie ; c'est le moment de s'y jeter « à plein collier » (2). La sottise de l'ennemi fait la partie belle à l'armée de réserve; celle-ci, pour agir et foncer, n'a plus besoin d'attendre que Moreau lui ait fourni la totalité du renfort stipulé. Bonaparte décide d'accélérer et de raccourcir le mouvement; au lieu de passer par le Gothard, on passera par le Simplon ou le Saint-Bernard, où les chemins ont été également reconnus. Il faut donc que Berthier, sans perdre un instant, enlève toute l'armée de Dijon, en quelque état qu'elle se trouve, et la précipite vers Genève et le Valais.

Cependant Bonaparte, vu sa situation encore mal définie à l'égard des armées, par souci de ménager les formes et les personnes, n'expédie pas l'ordre directement; au lieu de passer par-dessus la tête du nouveau ministre de la guerre, Carnot, il le prie de formuler l'ordre décisif. Par suite de ce procédé, peu s'en fallut qu'un défaut d'unité dans la direction supérieure ne vînt tout retarder. Carnot, fort de ses hauts services et de sa compétence reconnue, ne se considérait pas comme un simple agent de transmission. Fidèle à l'esprit de la convention de Bâle, qui avait admis les exigences de Moreau, il rédigea en ce sens l'ordre pour Berthier et lui prescrivit de se porter en Italie « aussitôt qu'il aurait appuyé les premières opérations de Moreau », ce qui impliquait d'abord marche vers Lucerne. Heureusement, Berthier, instruit de la situation en Italie, se conforma d'instinct à la

(1) *Corr.*, VI, 4728.
(2) *Ibid.*

pensée du Consul et se jeta dans la direction de Genève (1).

Tandis qu'entre la Saône et le Jura les divisions se lèvent assez confusément et marchent, Bonaparte à Paris fait ses préparatifs de départ. Une chose cependant l'inquiète. Moreau, qui dispose de forces incontestablement suffisantes pour accomplir sa besogne limitée, n'a pas encore commencé l'opération préliminaire, l'opération de refoulement destinée à mettre l'armée de Kray hors d'état de troubler notre mouvement par la Suisse. Qu'attend donc Moreau? Bonaparte le fait aiguillonner par Carnot : « Faites-lui sentir que ses retards compromettent essentiellement la sûreté de la République... Tous les jours de retard seraient extrêmement funestes pour nous (2). » Haletant d'impatience, il prête l'oreille à tous les bruits qui viennent du Rhin. Le 5 floréal, on apprend que le passage s'effectue et que « depuis ce matin la canonnade est très forte sur le Rhin (3) ». Ainsi, Moreau se décide, et de ce côté les choses sont en train.

Les nouvelles de Ligurie devinrent plus mauvaises. Notre armée était décidément coupée en deux; la grosse moitié se renfermait dans Gênes, où Masséna allait commencer la stoïque défense qui autant que Zurich immortaliserait son nom; l'autre moitié, avec Suchet, rétrogradait vers la frontière française, vers le département des Alpes-Maritimes, talonnée par les troupes de Mélas. C'est une raison de plus pour hâter la grande diversion par la Suisse et le Saint-Bernard, décidément choisi comme point de passage. En débouchant par ce col, on pourra, selon les circonstances, se jeter à Milan sur les derrières de l'ennemi ou pousser par le Piémont vers la côte ligure, afin de dégager Masséna investi, la frontière en péril.

L'armée de réserve est en marche vers Genève et le Valais, mais elle est partie incomplètement formée, mal pourvue

(1) Voy. la lettre de Bonaparte à Carnot, *Corr.*, VI, 4728, et l'ordre de Carnot à Berthier, Cucnac, I, p. 179-180.

(2) *Corr.*, VI, 4728, 4730.

(3) *Ibid.*, 4731.

de fusils, de matériel et de munitions. Il va falloir qu'elle se complète, se monte et s'approvisionne en marchant. Bonaparte fait affluer vers elle tout ce qu'il peut ramasser en hommes, chevaux, mulets, fusils, canons, attelages, affûts-traîneaux, forges de campagne, moules à balles, équipages de pont, chargements de biscuit et d'eau-de-vie, cartouches : — un million en argent « qui voyagera jour et nuit », toute sorte de moyens de guerre et les moyens d'en créer sur place. Il presse les envois, presse les marches : « Ne faire aucun séjour, doubler les étapes, faire filer tout ce qui est possible, filer à marches forcées, marcher sans repos (1). » Une partie de la garde reçoit ordre de quitter Paris. Le 14 floréal-4 mai, Bonaparte décide de partir le surlendemain, en annonçant simplement l'intention d'inspecter l'armée, non de la conduire ni même de l'accompagner.

Ce jour-là, la note suivante fut insérée au procès-verbal de la séance consulaire : « L'armée d'Italie, coupée par son centre, est dans une position dangereuse et la sûreté des frontières du Midi compromise. Une flotte considérable est sortie des ports d'Angleterre avec huit mille hommes de débarquement que l'on présume destinés pour la Rivière de Gênes. Ces diverses circonstances font penser qu'il est essentiel que le premier Consul aille à Dijon et à Genève passer la revue de l'armée de réserve, activer ses mouvements et mettre de l'accord dans les opérations des différentes armées (2). »

Les Consuls formulèrent le lendemain une autre décision (3). Il s'agissait de modifier les conventions passées avec Moreau. Vu l'extrême péril de Masséna et en prévision du cas où les Autrichiens, ayant réduit Gênes, se reporteraient au nord pour nous disputer les passages, on se retrouve dans l'impérieuse nécessité de recourir à Moreau. Au lieu de lui demander à l'échéance prévue le secours promis, on le lui demandera

(1) *Corr.*, VI, 4728 à 4756.

(2) Procès-verbal de la séance du 14 floréal an VIII. Archives nationales, AF, IV, 4.

(3) Arrêtés consulaires, AF, IV, 12.

tout de suite. Il est urgent que Moreau reporte dès à présent en Suisse une portion de ses troupes, afin qu'elles s'associent sur la gauche aux opérations de l'armée de réserve. Comme avec Moreau il fallait traiter toujours par moyens diplomatiques et ambassades, on lui dépêcherait un nouvel envoyé, un haut envoyé, qui ne serait autre que Carnot, ministre de la guerre, dont il ne pourrait suspecter la partialité envers Bonaparte. Carnot partirait « dans une demi-heure (1) » et s'en irait obtenir de Moreau un immédiat détachement.

Vers le soir, le télégraphe aérien entre Bâle et Paris se mit à fonctionner. Il annonçait un important succès de Moreau, l'affaire de Stokach : sept mille prisonniers, neuf canons pris, avec beaucoup de magasins. Bonaparte tressaille de joie ; le billet qu'il dicte pour Moreau n'est qu'une exclamation superbe : « Je partais pour Genève lorsque le télégraphe m'a instruit de la victoire que vous avez remportée sur l'armée autrichienne : gloire et trois fois gloire ! » Et il ajoute la note familière et caressante pour les amis de là-bas : « Je vous salue affectueusement... Leclerc se porte-t-il bien? Mille choses à Dessoles (2). »

Il se rendit ensuite à l'Opéra ; on y lut sur la scène le bulletin de Stokach ; la salle retentit des cris d'enthousiasme. Laissant Paris sous cette impression, Bonaparte pouvait partir. A deux heures de la nuit, il se jetait dans une chaise de poste qui en quelques heures l'emporterait à Dijon. Il ferait la campagne en habit bleu de Consul, assez semblable à celui de général en chef, moins l'écharpe. Il s'était commandé un sabre richement orné ; au dernier moment, son armurier lui manqua de parole (3) ; il partit avec sa mince épée de général, celle peut-être qui avait jeté dans les combats d'Italie et d'Égypte son victorieux éclair.

Il ne fit que toucher barre à Dijon, d'où il partit après vingt-quatre heures pour courir la poste sur la route de

(1) *Corr.*, VI, 4758.
(2) *Ibid.*, VI, 4759.
(3) Cugnac, I, p. 282.

Genève. En avant de lui, autour de lui, sur toutes les routes, l'armée s'élançait. Étonnante armée d'aventure! Toute sorte d'éléments hétérogènes s'y mêlaient. Les cadres étaient solides, composés d'officiers à la fois expérimentés et jeunes, aguerris, tenant bien leurs hommes. Dans les rangs, beaucoup de soldats et de gradés avaient fait la première campagne d'Italie; c'étaient des braves, durcis au feu de cent combats, fiers d'un passé de gloire. Ceux-là étaient les chefs de file, les entraîneurs. Les conscrits leur emboîtaient le pas, prenaient le feu sacré à leur contact, mais combien de ces jeunes gens ne résistaient pas aux fatigues de la marche! La plupart ignoraient le premier mot du maniement d'armes. Bonaparte arrivé en Suisse devra ordonner que, « dans toutes les demi-brigades, on fasse tirer, dès demain, quelques coups de fusil à tous les conscrits; qu'on leur fasse connaître de quel œil on mire pour ajuster, enfin de quelle manière on charge son fusil (1). » A côté de ces conscrits mal dégrossis, on apercevait dans les rangs des déchets humains, des malades et des estropiés. Une bande de femmes « en chapeaux incroyables », ceinturées de tricolore, vagabondait autour des colonnes; à Martigny, Bonaparte devra les renvoyer toutes (2). A travers cette cohue, à travers d'informes équipages, les petits fantassins mal vêtus, mal nourris, le long fusil sur l'épaule, marchaient en rang, marchaient sous la pluie qui déformait les chapeaux, trempait les habits, disjoignait et délayait les chaussures; une nuit de pluie mettait « la moitié de l'armée pieds nus (3) ». La cavalerie et l'artillerie retardaient sur l'infanterie; à grand'peine, dans la boue des sentiers, des chevaux efflanqués tiraient sous le fouet et les jurons des conducteurs les pièces mal attelées.

Malgré tant de misères, le moral est excellent. Chez ces troupes ramassées de part et d'autre, il y a cohésion morale, flamme commune, entrain patriotique et républicain : une

(1) *Corr.*, VI, 4783.
(2) Gachot, *la Deuxième campagne d'Italie*, p. 150-151.
(3) Cugnac, *La campagne de Marengo*, p. 63.

ardeur à voir l'ennemi, à l'aborder et à prouver la supériorité du peuple libre sur les races esclaves ; par-dessus tout, la certitude qu'on marche à la victoire en suivant Bonaparte, en obéissant à l'infaillible chef. Quand il passait dans sa chaise de poste avec ses cavaliers d'escorte, les traînards aux pieds meurtris, les conscrits éclopés qui gisaient sur le talus des routes, se relevaient pour l'acclamer, empoignés par la force magnétique qui émanait de cet homme (1). Les populations accouraient sur les lieux où il devait passer et faisaient encombrement. Pour éviter d'en être retardé, il dut plusieurs fois changer sa route.

Il passa trois jours à Genève, où il eut avec M. Necker une conversation dont le sujet fut peut-être Mme de Staël. Non loin de Lausanne, il passa une revue où les Suisses pacifiques, arrivés de plusieurs lieues à la ronde, purent apercevoir cet homme qui traversait le pays en bourrasque et cependant inspectait minutieusement les compagnies, les escadrons, et parlait aux Cisalpins dans leur langue. A Lausanne, encombrée de troupes et de convois, Carnot le rejoignit pour lui rendre compte de sa mission auprès de Moreau, avant de retourner à Paris. Ayant trouvé Moreau sur le champ de bataille, au lendemain de l'affaire de Biberach, il avait obtenu de lui la promesse de se dessaisir d'une colonne qui, sous Moncey, viendrait appuyer et prolonger par le Saint-Gothard notre mouvement à travers les Alpes. Les premières colonnes de l'armée de réserve, sous Lannes, s'insinuaient dans le Valais, voyaient les Alpes, « les grandes Alpes (2) », touchaient au Saint-Bernard et se glissaient à pied d'œuvre. Derrière elles, le gros de l'infanterie, avec Berthier, précédait le premier Consul, et lui-même, contournant le Léman, ralentissant un peu le mouvement pour donner à l'artillerie le temps de rejoindre, prenant ses précautions dernières, après avoir jusqu'au bout dissimulé ses intentions et masqué son approche, s'en allait vers l'Italie tenter son grand coup de main militaire.

(1) Gachot, *la Deuxième campagne d'Italie*, p. 31.
(2) *Corr.*, VI, 4781.

V

Cambacérès, gouvernant intérimaire, annonça au conseil d'État le départ du premier Consul et ajouta que son absence serait de courte durée. En partant, Bonaparte avait laissé pour instruction à ses collègues restés en arrière de continuer sa politique à la fois large et très ferme. Il a ouvert une voie assez spacieuse pour que tous les Français de bonne volonté puissent s'y réunir et y marcher ensemble : paix à tous ceux qui voudront la suivre ; malheur à qui ne marchera pas droit! De Genève, son premier billet à ses collègues est pour leur renouveler le mot d'ordre : « Je vois avec plaisir que Paris est tranquille. Au reste, je vous le recommande encore, frappez vigoureusement le premier, quel qu'il soit, qui s'écarterait de la ligne. C'est la volonté de la France entière (1). »

La machine gouvernementale continua de fonctionner. Les arrêtés étaient signés de Cambacérès avec cette mention : *en l'absence du premier Consul.* Cambacérès et Lebrun tenaient séance, travaillaient avec les ministres et le conseil d'État, achevaient de composer le personnel administratif et judiciaire; pour les objets d'importance, ils recouraient à Bonaparte auquel ils écrivaient régulièrement.

Fouché et Dubois, spécialement préposés avec l'autorité militaire à la tranquillité de Paris, continuaient, selon l'exemple de Bonaparte, à ménager les opinions paisibles, à ne pas contrarier trop brusquement les habitudes des Parisiens et le train toujours passablement déréglé de leur vie. Par mesure d'apparence, le ministre de la police avait ordonné aux émigrés indûment rentrés de s'éloigner, mais il admettait des tempéraments, fermait les yeux sur les contraventions,

(1) *Corr.*, VI, 4764.

dès qu'il s'agissait de personnes qu'il pouvait avoir un intérêt personnel à ménager. Les réfugiés italiens, qui formaient un élément de trouble, avaient été invités à sortir de Paris, à se concentrer dans le département de l'Ain ; exception fut faite pour les femmes, les enfants et les vieillards.

Jusque dans les moindres choses, cette légèreté de main se faisait sentir. Le 1er prairial cependant, ce fut comme un coup d'État contre le désordre et l'encombrement des rues, mais un coup d'État en douceur, par persuasion et raisonnement. Il s'agissait de faire disparaître ces milliers d'étalages mobiles qui gênaient la circulation et de débarrasser la chaussée de cette végétation parasite : « C'est aujourd'hui que l'arrêté du préfet de police sur les étalages mobiles a reçu son exécution sur tous les ponts et quais. Il n'y a pas eu le plus léger trouble, tout s'est passé dans le plus grand calme. On sentait depuis longtemps la nécessité de cette mesure. Les étalagistes ont obéi sans qu'on fût obligé d'employer la force armée ; ils ont cédé aux raisons que les commissaires de police leur ont expliquées... » 2 prairial : « Les ponts ont été débarrassés hier de tous les étalages mobiles sans la moindre humeur, sans la moindre résistance de qui que ce soit, on pourrait dire sans la moindre plainte des étalagistes... Mais, conformément aux ordres des Consuls, les commissaires de police ont reçu celui de ne continuer l'exécution de l'arrêté du préfet que lentement et même imperceptiblement (1). » Ainsi traité avec de moelleuses précautions, Paris se pliait graduellement à l'autorité.

L'absence du Consul avait occasionné d'abord quelque inquiétude. On cherchait la main musclée et prenante qui depuis six mois retenait tout le monde sur le bord du gouffre ; à la sentir moins proche, on éprouvait parfois une angoisse. Les premières nouvelles de la guerre, tantôt bonnes, tantôt douteuses, étaient accueillies avec une curiosité un peu nerveuse. Mais ce souci des Parisiens ne tient pas devant l'arrivée

(1) Rapports de police, 1er et 2 prairial. AULARD, I, p. 347 et suiv.

définitive du printemps, devant la joie de vivre qu'il apporte avec lui, devant l'épanouissement de floréal.

Dans les jours qui suivent le départ de Bonaparte, le temps à Paris est merveilleux : journées illuminées de soleil, tièdes soirées. Toute la population vit dehors et goûte l'ivresse du printemps. L'argent reste rare, les fonds sont bas, les bourses plates. Paris ruiné dépense quand même, s'attable aux portes des glaciers et devant les spectacles d'été, court aux promenades, aux Tuileries, aux Champs-Élysées, au bois de Boulogne, aux frondaisons neuves, aux concerts sous la feuillée et aux bals en plein vent. Dans le fourmillement des piétons, les équipages de luxe, les calèches passent, avec des scintillements d'acier. C'est la floraison des modes de l'année : longs fourreaux de gaze à traîne plus ample, chapeaux de paille rejetés en arrière avec haut retroussis sur le devant, en forme de coquille ovale ; chapeaux fleuris, enrubannés, empanachés ; « les petites ouvrières se sont emparées des fichus jonquille (1), » et dans la fraîcheur des toilettes, dans le sourire des visages, brille l'allégresse pimpante du renouveau. Le soir, « deux cents bals, vingt illuminations, les guinguettes, la beauté du temps font de chaque jour un jour de fête. » Un journaliste s'arrête pour considérer ce spectacle et, sous ce titre : *Voilà Paris*, s'amuse à le décrire (2) :

« Traversez les Tuileries à sept heures du soir, la foule s'y presse, la beauté du temps, la richesse du plus majestueux jardin de l'Europe sont bien faites pour nous engager à se promener... Portez-vous aux Champs-Élysées ; même foule, même élégance et plus de variété. Les équipages brillants qui vont au Bois ou qui reviennent occupent agréablement les yeux et prêtent à la conversation par les mille et mille anecdotes répétées sur ceux qui les possèdent. La nuit vient, vous détournez la tête et vous apercevez l'Élysée-Bourbon dont l'illumination se place entre le dernier éclat du jour et la pâle clarté de la lune. Vous approchez : une symphonie se fait

(1) *Journal des Débats*.
(2) *Gazette de France*, 19 floréal. Aulard, I, p. 314-316.

entendre et fixe un instant votre imagination. Êtes-vous curieux d'entrer ? Il n'en coûte que quinze sols ou soixante-quinze centimes. Un plaisir aussi bon marché ne peut être un véritable plaisir ; vous continuez votre route. Dans le lointain, sur votre gauche, une nouvelle illumination brille à travers les arbres ; c'est Idalie. Il y a trop loin, vous irez un autre jour. Revenons, mais qui vous arrête ? La foule, à chaque arbre des Champs-Élysées. Qu'est-ce ? Ici un piano, là une harpe, à côté une guitare, plus loin un concert tout entier... Vous arrêterez-vous à la place qu'on appelait Louis XV et qui a perdu son nom sans avoir pu encore en trouver un qui contente tout le monde ? Encore une illuminatien et un écriteau ; lisez : *Corazza, glacier*. Il faudrait monter, vous êtes las, prenez les boulevards. Que de monde ! Allez, allez toujours, bientôt vous en trouverez davantage... Voyez quelle richesse, quelle clarté, quelle fraîcheur, combien de jolies femmes qui ne se ressemblent pas, de jeunes gens qui se ressemblent tous... ; le luxe, la nature, le jour, la nuit, les femmes, les filles, le vice, la décence, tout est confondu... » *Voilà Paris*.

CHAPITRE XII

PENDANT LA CAMPAGNE

L'armée de réserve en lutte avec les Alpes. — Passage du Saint-Bernard. — Le fort de Bard. — Toute l'opération en suspens. — Passe critique. — Regard de Bonaparte vers l'intérieur; extraordinaire effort pour retenir et raviver les dévouements. — Cajoleries envers tout le monde. — Progression de l'armée. — Bonaparte journaliste. — Les bulletins de l'armée. — Articles divers. — Le *Journal des défenseurs de la patrie*. — La question des fructidorisés devant l'Institut; orageuses séances. — Lettre du premier Consul. — Georges dans le Morbihan. — On prépare à Paris le *coup essentiel*. — Les vengeurs de Frotté. — Renfort de Chouans. — Menées jacobines. — Le parti anonyme. — Les *conjurés du 18 brumaire*. — Conciliabules d'Auteuil. — La Fayette ou Carnot. — Le parti des frères. — Le secret de Cambacérès. — Fouché veut se mettre en main à la fois les Jacobins et les Chouans. — Bernadotte est une carte dans son jeu. — Rôle de Talleyrand. — Ce qui se passe à Calais. — Capture, évasion et reprise de Dupérou. — Au Temple. — Un personnage multiple. — Les faux gendarmes. — Dupérou dénonce le ministre des relations extérieures. — Étroite connexité entre cette affaire et celle de Roux-Laborie. — Chaîne de trahisons. — L'intrigue anglaise. — Les flottes britanniques tâtent nos côtes. — Multiplicité et caractère commun des conspirations dites de Marengo. — Fidélité du peuple parisien. — Nouvelle de la prise de Milan; explosion de joie. — Fâcheux effet produit par la capitulation de Gênes. — Revirement de l'opinion. — Plus de nouvelles. — La bataille de Marengo est d'abord perdue.

I

Sous le ciel des Alpes, ciel variable, tantôt chargé de neige et tantôt tourmenté d'orages, l'armée de réserve prononçait son mouvement. Le Saint-Bernard était assailli. Fantassins à la file, cavaliers tirant leur monture par la bride, officiers et gradés, ouvriers d'artillerie, paysans soldés, gravissaient les pentes, et toute cette fourmilière s'attaquait au géant. Par

une gorge abrupte, par un âpre couloir montant, l'armée s'élevait à la région des mousses et des lichens, à la région des neiges, et atteignait le chaos des grandes cimes; sur les sentiers glissants, sous les rafales glacées que le vent lui poussait au visage, elle peinait, souffrait, haletait. Le passage de l'artillerie présentait des difficultés inouïes. Il fallait démonter les affûts, coucher les pièces dans des troncs d'arbre évidés et les traîner à bras d'hommes. Une pièce mettait deux jours à passer, et les caissons, « ces maudits caissons (1) », donnaient encore plus de mal. Une division ne voulait pas se séparer de son artillerie et préférait passer en deux jours, bivouaquant dans la neige. Lorsque la montée était trop rude, l'escarpement trop difficile, on marchait comme à l'assaut; les tambours battaient la charge, la musique jouait, et les républicains passaient.

Le 24 floréal-16 mai, Lannes avec l'avant-garde avait franchi le col, dépassé l'hospice et occupé Aoste, d'où il avait débusqué un détachement croate. Depuis trois jours, le gros de l'armée travaillait à le suivre. Bonaparte établi au pied des monts, à Martigny, et se préparant lui-même à passer, activait le mouvement. Il espère surmonter l'obstacle par un effort d'ingéniosité méthodique et de volonté ardente. Il se rend compte néanmoins des difficultés de sa dure entreprise. Avec sa disposition d'esprit à tout se représenter sous forme vivante et sensible, il donne une personnalité au Saint-Bernard; il en fait un grand être formidable, qu'il faut à tout prix terrasser. Par trois fois, il emploie dans sa correspondance cette épique et singulière façon de parler : « Le Saint-Bernard est étonné de voir tant de monde et si brusquement le franchir. Il s'est opposé tant qu'il a pu au passage de nos pièces de huit, et surtout de nos caissons; cela était nouveau pour lui. Depuis Charlemagne, il n'avait vu une armée aussi nombreuse (2). »

Derrière la montagne, voici qu'un autre obstacle surgit.

(1) *Corr.*, VI, 4814.
(2) *Ibid.*, VI, 4810, 4815, 4819.

Dans l'étroite vallée où la Dora Baltea écume et se tord, les demi-brigades qui ont passé se heurtent au fort de Bard, occupé par une garnison autrichienne et commandé par un officier énergique. Ce fort tient sous le feu de ses canons la route que l'on doit nécessairement suivre pour atteindre la plaine. On essaye de s'en emparer par bombardement et escalade; il résiste, et cet infime obstacle suffit à transformer la vallée en cul-de-sac, bouche l'issue, met en péril l'opération tout entière.

D'affligeants avis arrivaient d'autres lieux. Un courrier venait d'annoncer un lointain écroulement : l'Égypte perdue, Kléber signant la capitulation d'El-Arish. Sur le littoral français, le département des Alpes-Maritimes est en proie à l'ennemi ; les Autrichiens ont forcé le col de Tende; Suchet se maintient péniblement sur le Var. Derrière lui, le Midi royaliste frémit; dans l'Ardèche et Vaucluse, les *guérillas* s'enhardissent, et il se forme « un noyau de Vendée (1), » contre lequel le général Férino ne peut employer qu'une faible infanterie. Dans le Nord, au delà du Rhin, Moreau avec sa grande armée a repoussé l'ennemi à Engen, à Mœsskirch, mais il ne se presse pas d'envoyer à Moncey, sur le Gothard, un nombre de troupes suffisant pour faciliter notre descente en Italie.

Malgré la fermeté d'âme et la vaillance d'humeur dont il fait preuve, Bonaparte se sent dans une passe obscure, tourmentée, critique, au bout de laquelle il n'aperçoit pas encore le point de lumière, et dans la partie qu'il hasarde, la France encore plus que l'Italie est l'enjeu. S'il ne force l'accès de l'Italie, la France désenchantée peut le renier. Dans les ténèbres où il marche, s'il bronche, s'il trébuche, mille ennemis embusqués par derrière vont fondre sur lui : Jacobins, royalistes, rebelles, traîtres, jaloux ; les intrigants de Paris, les Chouans du Midi et de vingt autres provinces, l'Ouest qui recevra de ces événements « une secousse générale (2), » et de

(1) *Corr.*, VI, 4797.
(2) *Ibid.*

plus loin les escadres britanniques dont la forme se dessine vaguement dans les brumes de l'Atlantique et de la Manche, ces flottes qui s'approchent de nos côtes pour y jeter la guerre civile. Dès à présent, les à-coups de la marche à travers les Alpes, les revers essuyés ailleurs peuvent retentir fâcheusement sur l'intérieur. L'heure est propice aux défaillances, aux infidélités, aux écarts. Bonaparte le sait, et quand on le croirait tout entier à son rôle de conducteur d'armée, à son incessant travail militaire, il regarde constamment derrière lui, vers les hommes qui ont mission de lui garder Paris et la France.

Avec ce mélange de rouerie et de grandeur que nul ne posséda au même point, il les cajole tous et les stimule, pique leur amour-propre, entretient leur zèle, affecte envers chacun d'eux une particulière confiance; il tâche de retenir les dévouements et de raviver les énergies, d'étreindre toutes ces forces disparates, de resserrer le faisceau.

Il écrit affectueusement aux Consuls : « J'espère dans quinze jours être de retour à Paris. Au reste recevez mes compliments sur la tranquillité de Paris (1). » A Mortier, qui a succédé à Lefebvre dans le commandement de la 17e division militaire : « Grâce à votre activité et à votre surveillance, je suis tranquille sur Paris (2)... » Il s'intéresse à la santé de tout le monde, à celle de Talleyrand, à celle de Lebrun. Talleyrand a été malade : « Je désire fort apprendre que vous êtes parfaitement rétabli et que vous êtes débarrassé de vos vilains médecins... J'ai appris avec bien du plaisir que vous étiez sorti (3). » Le général Lefebvre souffre d'une ancienne blessure : « Dites à Lefebvre qu'il se dépêche de se guérir de son bras (4). » A l'adresse de Fouché, ce ne sont que compliments, flatteries et douceurs : « La réponse à toutes les intrigues, à toutes les cabales, à toutes les dénonciations, sera

(1) *Corr.*, VI, 4834.
(2) *Ibid.*, 4839.
(3) *Ibid.*, 4769, 4860.
(4) *Ibid.*, 4790.

toujours celle-ci, c'est que, pendant le mois que j'aurai été absent, Paris aura été parfaitement tranquille. Après de tels services, on est au-dessus de la calomnie et, auprès de moi, cette épreuve n'était pas nécessaire et ne peut rien ajouter à la confiance entière que j'ai en vous (1). » Il n'est pas jusqu'au citoyen Abrial, l'effacé ministre de la justice, qui n'ait sa part de gâteries : « J'espère effectivement être de retour à Paris dans le courant de prairial. Ce ne serait pas toutefois mes sollicitudes sur votre ministère qui pourraient accélérer mon retour; ma confiance dans tout ce que vous faites et dans vos décisions judiciaires est, vous le savez, bien entière?...(2) »

Quoi qu'il en dise, il lui faut veiller à tout, penser à l'armée de l'Ouest qui a besoin de 500,000 francs pour « aligner la solde », penser à Joséphine qui réclame de l'argent : « Je te prie de donner 30,000 francs à ma femme », écrit-il à Joseph qu'il a institué trésorier de la famille (3). Afin de retenir Bernadotte nouvellement réconcilié, il envoie un mot de souvenir pour sa femme : « Mille choses aimables à Mme Bernadotte, si elle est à Brest (4). » Écrivant au mari, il termine ainsi sa lettre : « Je vous salue et je vous aime (5). »

Aux autres commandants d'armée, il essaie de communiquer sa propre énergie; il leur adresse des paroles fortes qu'il enveloppe de délicats compliments. Avec quel empressement il félicite Moreau de ses nouveaux succès : « Vous venez d'illustrer les armes françaises par trois belles victoires; cela abattra un peu l'orgueil autrichien. » C'est un préambule pour demander que Moreau ne diffère plus l'envoi sur le Gothard des troupes promises : « Vous voyez les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Le succès de la campagne peut dépendre de la promptitude avec laquelle

(1) *Corr.*, VI, 4837.
(2) *Ibid.*, 4859.
(3) *Ibid.*, 4836.
(4) *Ibid.*, 4838.
(5) *Ibid.*, 4877.

vous opérerez la diversion demandée. Si elle s'exécute d'un mouvement prompt, décidé, et que vous l'ayez à cœur, l'Italie et la paix sont à nous. Je vous en dis déjà peut-être trop. Votre zèle pour la prospérité de la République et votre amitié pour moi vous en disent assez (1). »

Il conjure Suchet de tenir bon sur le Var, de réprimer les malintentionnés ; le mouvement par le Saint-Bernard va nécessairement le dégager; le secours approche, il arrive. Avec Masséna bloqué dans Gênes, il est difficile de communiquer; Bonaparte tâche de lui faire passer un billet : « Vous êtes dans une position difficile, mais ce qui me rassure, c'est que vous êtes dans Gênes; c'est dans des cas comme ceux où vous vous trouvez qu'un homme en vaut vingt mille. Je vous embrasse (2). » Il apprend que Desaix sorti d'Égypte vient de débarquer à Marseille; vers ce lieutenant préféré, vers cet ami qui lui revient, c'est un sincère élan de cœur : « Enfin, vous voilà arrivé : une bonne nouvelle pour toute la République, mais plus spécialement pour moi qui vous ai voué toute l'estime due aux hommes de votre talent et une amitié que mon cœur, aujourd'hui bien vieux et connaissant trop profondément les hommes, n'a pour personne... Venez, le plus vite que vous pourrez, me rejoindre où je serai (3). »

Le 29, après avoir reçu son courrier de Paris, il se décide à passer lui-même le Saint-Bernard et couche à Étrouble, sur le versant piémontais. Bard tient toujours. L'infanterie réussit à tourner l'obstacle par des chemins de chasseurs, la cavalerie par un sentier « si effrayant que les gens du pays même n'osent pas y faire passer les mulets (4) ». Sans artillerie, Lannes intrépide se lance en avant et s'empare d'Ivrée, qui nous assure un débouché en plaine, mais il réclame instamment des munitions et des canons.

Finalement, après plusieurs essais infructueux, on arrive à

(1) *Corr.*, VI, 4797.
(2) *Ibid.*, 4795.
(3) *Ibid.*, 4786.
(4) Cugnac, *la Campagne de Marengo*, p. 111.

faire passer sous le fort de Bard six pièces une à une, nuitamment et par divers stratagèmes. Quelques-unes passent ou plutôt glissent silencieusement sur un lit de paille, les roues étoupées de foin. Le gros de l'artillerie, avec ses munitions, reste buté à l'obstacle. C'est avec six pièces d'artillerie en tout que l'armée doit entreprendre ses opérations de grande guerre, se dégager complètement des montagnes, se porter sur Milan, se relier aux troupes de Moncey et à la ligne du Gothard, refouler les corps ennemis qui lui disputent les derniers contreforts des Alpes et le passage des rivières (1).

D'Aoste, d'Ivrée, des bords de la Sésia et du Tessin, de chacun de ces points marqués par une lutte obscure, par un obstacle brisé, Bonaparte se retourne vers Paris sans cesse, surveille l'esprit public et tâche de le maîtriser. Durant ces jours où, suivant son expression, il est « en mouvement perpétuel (2) », où il lui faut presser l'arrivée des approvisionnements, remettre ses divisions en ordre et en assurer la progression à travers un enchevêtrement de montagnes où roule la fusillade, à travers les bois et les ravins fourmillants de partis ennemis, il trouve le temps de composer ou d'inspirer des articles pour les journaux de Paris.

Journaliste, il l'était dans l'âme. Nul n'eut davantage le goût, la passion, l'art d'agir sur l'opinion, de l'éblouir et de lui en imposer. Pour lui parler, il employait alors trois organes. Et d'abord n'est-ce pas un journal, un véritable journal, que ce bulletin de l'armée de réserve qu'il se met à dicter périodiquement après le passage, à destination des camps et de la France, et qui sera le précurseur des bulletins de la Grande Armée? C'est le journal gratuit, le journal pour tous, spécialement pour les humbles, les troupiers, les artisans, les campagnards; celui qui doit se mettre au niveau des intelligences les plus simples et en même temps faire vibrer les cœurs, intéresser aussi et récréer : le journal excitant et le journal amusant.

(1) Crosac, *la Campagne de Marengo*, p. 110.
(2) *Corr.*, VI, 4857.

On y trouve le récit des opérations militaires à la fois simplifié et dramatisé; puis, l'anecdote typique, le détail, le pittoresque. C'est comme une façon de mettre la description d'une campagne en images pour tous, fortement coloriées, avec des traits et des tons qui accrochent le regard et s'impriment dans la mémoire populaire.

A lire le récit du transport de l'artillerie par le col du Saint-Bernard, on croit voir littéralement la chose. Plus loin, voici des traits épiques et des discours à la romaine : « Le premier Consul a dit à la 28e de ligne : *Voilà deux ans que vous passez sur les montagnes souvent privés de tout, et vous êtes toujours à votre devoir sans murmurer. C'est la première qualité d'un bon soldat. Je sais qu'il vous était dû, il y a huit jours, huit mois de prêt, et que cependant il n'y a pas eu une seule plainte.* Le premier Consul a ordonné, pour preuve de sa satisfaction de la bonne tenue de cette demi-brigade, qu'à la première affaire elle marcherait à la tête de l'avant-garde (1). »

A tourner le feuillet, nous trouvons des descriptions de pays et des faits divers. Plus tard, il sera question des concerts qui se donnent à Milan et de la musique italienne, « qui a un charme toujours nouveau (2) ». Ce sera l'article *Spectacles*, et voici le mot pour rire : « Les soldats autrichiens prisonniers disent qu'on leur avait assuré que le général Bonaparte serait venu à l'armée commander les Français, mais qu'il avait été fait premier ministre à Paris, et que les ministres ne vont pas se battre (3). »

Le 15 prairial, en guise d'illustration comique, on insère au bulletin la description minutieuse et comme la reproduction des caricatures que les Autrichiens avaient répandues sur l'armée de réserve, avant de la connaître : « La cavalerie était montée sur des ânes, l'infanterie composée de vieillards invalides et d'enfants armés de bâtons avec des baïonnettes au bout ; l'artillerie consistait en deux espingoles du calibre

(1) Bulletin du 9 prairial.
(2) 16 prairial.
(3) 9 prairial.

d'une livre. Ils commencent à bien changer de langage. »

Le *Moniteur* servait aux communications officielles et à leur commentaire. Du fond des Alpes, Bonaparte en surveille assidûment la rédaction, confiée à Maret, et indique la note à donner, ce qu'il faut dire, ce qu'il faut celer. Tant qu'on n'avait pas eu de résultats majeurs à publier, il lui avait paru bon de n'annoncer aucune nouvelle, « à moins que cela ne fût très nécessaire (1). » Plus tard, il a permis d'insérer deux petites relations « pour étancher la soif du public (2) » ; ensuite, la série des bulletins et des rapports. Entre temps, il a composé lui-même le canevas d'un article destiné à expliquer les événements d'Égypte et naturellement à démontrer que, s'il eût été sur les lieux, « cette superbe colonie serait encore à nous (3). » Il charge Lebrun, l'homme de lettres du gouvernement, de mettre cet article en forme sans y rien changer pour le fond.

Il ne lui paraît pas moins urgent de démentir les faux bruits et d'en ridiculiser les auteurs. Quelques journaux se mêlent de le faire parler, citent une prétendue lettre à sa mère où il aurait annoncé à date fixe son entrée dans Milan : « Cela ne peut être dans mon caractère. Bien souvent, je ne dis pas ce que je sais, mais il ne m'arrive jamais de dire ce qui sera. Je désire que vous fassiez mettre à ce sujet une note dans le *Moniteur*, sur le ton de la plaisanterie (4). »

A côté de la publicité officielle, il a organisé la publicité officieuse. Comme Talleyrand dispose de plusieurs journaux, c'est lui qui reçoit l'ordre d'y faire paraître des articles destinés à paraphraser et à renforcer ceux du *Moniteur*. Mais Bonaparte, depuis quelque temps, avait mis lui-même la main à une entreprise de presse. En germinal, un assez mauvais journal, celui des *Défenseurs de la patrie*, n'avait échappé à la suppression qu'en se livrant à Lagarde, secrétaire général des

(1) *Corr.*, VI, 4811.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, 4800.
(4) *Ibid.*, 4817.

Consuls(1). Pour la rédaction, Lagarde s'associa Bourrienne, le secrétaire intime, et ce fut désormais à la porte même du cabinet consulaire que le journal se fit, avec la collaboration directe ou indirecte du maître.

Ce maître en viendra, lui si avare de son écriture, à griffonner de sa propre main un entrefilet relatif à un mouvement de troupes, une note que Lagarde aura toutes les peines du monde à déchiffrer et pour laquelle il devra recourir à Bourrienne (2). Un jour, ce sera un article à sensation : « Le premier Consul a passé une partie de la nuit d'avant-hier à hier à faire l'article dont on a lié les diverses parties dans le travail qu'on a fait aujourd'hui. »

A présent, pendant la campagne, Lagarde resté à Paris et Bourrienne attaché au quartier général se tiennent en communication journalière. Bourrienne expédie presque quotidiennement à l'autre un petit bulletin puisé à la source directe et le gratifie de cette primeur. Il lui transmet l'impression du Consul sur le journal : « Le premier Consul a été content du journal ; il me l'a dit hier soir ; » le premier Consul a promis formellement de soutenir le journal par la prise d'un certain nombre d'abonnements ; il le soutiendra envers et contre tous, pourvu qu'on sache mordre sur le public : « Marchons bien, travaillons pour la chose, et ne vous inquiétez de rien ; avec un homme tel que le premier Consul il ne faut que réussir. » Mais Lagarde a des ennuis ; les anciens propriétaires du journal contestent ses droits et lui intentent des procès. Au plus fort de la campagne, Bonaparte écrira à ses collègues : « Voyez à mettre fin à tout cela (3). » C'est Lagarde, d'autre part, qui se fait le transmetteur des divers journaux et les expédie en paquet au quartier général. Bonaparte est ainsi tenu au courant de tous les incidents de la vie parisienne ; de chacune des

(1) Nous devons les détails et documents qui suivent à l'obligeance des descendants de Lagarde.

(2) Lagarde renvoie la traduction à Bourrienne avec ces mots écrits au bas : « Je prie le citoyen Bourrienne de voir si j'ai bien lu. — Oui, » met Bourrienne en marge.

(3) *Corr.*, VI, 4940.

étapes de sa marche aventurée, il les suit et au besoin y prend part.

L'incident du jour, c'était une tempête autour de l'Institut, remuant de fâcheux souvenirs et d'anciennes discordes. Après le coup d'État directorial du 18 fructidor, l'Institut avait eu la faiblesse d'exclure de son sein et de remplacer ceux de ses membres inscrits sur la liste de déportation. Aujourd'hui que ces citoyens recommandables à tant de titres avaient été rendus à la patrie, la « proscription littéraire », pour parler comme les journaux, devait-elle survivre à la proscription politique? Dans un généreux mouvement, Lisle de Salles avait demandé à ses confrères la réintégration des fructidorisés; l'opinion se prononçait dans le même sens et pressait l'Institut de rétracter « ses longues erreurs (1) » : est-ce que ce corps ne pouvait s'incliner devant la justice réparatrice de Bonaparte, s'étant incliné devant Barras, Rewbell et Larevellière-Lépeaux?

La question se posait pour quatre des anciens fructidorisés, Pastoret, Fontanes, l'abbé Sicard et Barthélemy, et elle se compliquait d'une difficulté légale. La loi du 3 brumaire an IV, charte organique de l'Institut, avait fixé limitativement le nombre des membres à cent quarante-quatre; la réintégration des proscrits le porterait à cent quarante-huit, chiffre illicite. L'Institut biaisa et prit un moyen terme. Réuni en séance plénière, il décida que Pastoret, Sicard, Fontanes et Barthélemy, en attendant d'être renommés aux premières places vacantes, auraient droit d'assister aux séances et y seraient convoqués par écrit.

Cette façon de les mettre à la suite ne leur parut pas compatible avec leur dignité. Dans une lettre très mesurée, ils repoussèrent la demi-réparation qu'on leur offrait. Saisi de leur lettre, l'Institut s'assembla de nouveau; la séance fut à tel point troublée de violences qu'elle parut renouveler les orages parlementaires. Lisle de Salles réclama un vote au

(1) Journaux de floréal et prairial.

scrutin secret sur cette question de principe : « Un membre de l'Institut, légalement élu, peut-il être privé de sa place? » Malgré un noble discours de Legouvé, une majorité passionnée réclama bruyamment et fit prononcer la question préalable. Quelques membres ayant ouvert l'avis de s'adresser aux pouvoirs publics pour qu'ils tranchassent la difficulté au moyen d'une loi, la réunion crut devoir passer à l'ordre du jour (1). Ces résolutions furent vivement critiquées, et un journal, *l'Ami des lois,* lança contre l'Institut une furieuse diatribe.

L'Institut étant corps constitutionnel, partie intégrante de l'État, Cambacérès et Lebrun jugèrent à propos de sévir; sur rapport du ministre de l'intérieur, le journal fut bel et bien supprimé. Le plus curieux est que Bonaparte, instruit de ces incidents, désapprouva la mesure de rigueur et donna très spirituellement à ses collègues, à ses ministres, une leçon de libéralisme. Il persistait à ménager la presse, l'opinion, et au fond tenait-il à ce que l'Institut, ce parlement d'idéologues, avec lequel il se sentait déjà en sourd désaccord, fût déclaré intangible? Il écrivit donc aux Consuls pour déclarer l'Institut supérieur aux attaques et par cela même tenu de les négliger; dans sa lettre pleine de désinvolture, il est difficile de ne pas voir un chef-d'œuvre de malicieuse hypocrisie :

« Le rapport du ministre de l'intérieur, pour la suppression de *l'Ami des lois,* ne me paraît pas du tout fondé en raison. Il me semble que c'est rendre l'Institut odieux que de supprimer un journal parce qu'il a lâché quelques quolibets sur cette société qui est tellement respectée en Europe, qu'elle est au-dessus de pareilles misères. Je vous assure que, comme président de l'Institut, il s'en faut peu que je ne proteste. Qu'on dise, si l'on veut, que le soleil tourne, que c'est la fonte des glaces qui produit le flux et le reflux, et que nous sommes des charlatans ; il doit régner la plus grande liberté (2). »

(1) Voy. la *Décade philosophique,* 10 prairial.
(2) *Corr.*, VI, 4890.

II

Malgré cette intervention continue et cette vigilance qui s'exerçait de loin, les partis se remuaient davantage au fond de Paris, sans que leur agitation parût à la surface, et poussaient leurs mines.

Les royalistes d'action reprenaient courage, depuis que la police avait laissé Hyde et sa bande lui filer entre les doigts. On commençait, il est vrai, à soupçonner le rôle joué par le chevalier de Coigny ; un mandat d'arrêt fut lancé contre lui, mais cet incident ne fit que manifester les influences occultes qui paralysaient encore l'action de la police. Pour se préserver, Coigny contesta d'abord son identité, puis fit appel à des relations qu'il possédait en très haut lieu, et ces puissances intervinrent. Fouché sut que Joséphine s'intéressait fortement au sort du chevalier; il n'en put plus douter en recevant du général Morand, commandant de la place, ce billet extraordinaire et presque comminatoire, à la date du 25 floréal : « Citoyen ministre, ci-joint la demande du citoyen Coigny. Veuillez donner les ordres les plus prompts au préfet de police pour suspendre le mandat d'arrêt lancé contre lui, comme vous me l'avez promis hier soir. Mme Bonaparte y prend le plus vif intérêt. Salut et considération. Morand (1). » Fouché tenait essentiellement à tirer Joséphine de son côté dans la lutte acharnée qu'il avait à mener contre toute une partie du gouvernement; Coigny n'alla pas au Temple. Il semble qu'on lui promit de ne point l'inquiéter sous la condition qu'il s'engagerait d'honneur à se tenir tranquille; Morand se porta garant de cette espèce de traité et prit chez lui comme en dépôt le chevalier (2). Étrange situation que

(1) Archives nationales, F7, 6249.

(2) Un mois plus tard, Bonaparte étant revenu d'Italie, Coigny fut arrêté,

celle de ce gouvernement consulaire, présenté dès ses débuts comme le type du pouvoir fort, homogène, maître de ses décisions, et où la femme du premier magistrat intervenait, d'accord avec un officier général, pour soustraire aux rigueurs légales un chef de conspirateurs!

La trame ourdie par Hyde, Coigny et leurs associés, n'en était pas moins rompue, mais d'invisibles mains s'avançaient dans l'ombre pour la renouer, pour reprendre le permanent complot. L'explosion devait toujours concorder avec l'insurrection de l'Ouest; c'est de ce côté que nous arrivent d'irrécusables indices.

Georges, plein de ses vastes projets, venait de quitter l'Angleterre et de se rejeter dans le Morbihan en boute-feu; rôdant à travers le pays, il voyait ses gens, expédiait au loin des avis, faisait passer depuis la Normandie jusqu'en Vendée le mot d'ordre : insurrection générale dès que le Bourbon attendu et le secours d'Angleterre auraient paru. Il communiquait en même temps avec Paris et comptait y opérer par procuration l'attentat qu'il essaierait plus tard de commettre en personne.

D'après les bruits qui couraient, il s'imaginait que Bonaparte allait rentrer prochainement à Paris, après une campagne peu décisive, sans être préservé et sacré par la victoire; il ne doit y rentrer que pour tomber dans l'embuscade royaliste. Une lettre écrite le 30 prairial-19 juin par Georges au ministre anglais Grenville montre où en était l'ensemble de l'entreprise : « Tout est prêt; j'ai parlé à tous les chefs; ils sont en mesure... L'insurrection éclatera dans tout l'Ouest et même dans une partie du Midi, avec laquelle nous correspondons. Les royalistes de l'Anjou, du Poitou, du Maine, réunis à la grande armée, peuvent espérer le plus grand succès, surtout si l'on n'a pas manqué le *coup essentiel* à Paris. Le premier Consul y arrivera au premier jour. Il est de la der-

sur de nouveaux indices. Sa femme fut se jeter aux pieds de Joséphine. Sur rapport de Fouché invoquant l'espèce d'engagement pris, Bonaparte fit simplement reconduire le chevalier à la frontière. F7, 6249.

nière conséquence de s'emparer le plus promptement possible de ce personnage. J'envoie à Paris pour savoir dans quelle position sont ceux qui se sont chargés de cette opération. J'ai une soixantaine d'hommes à coup de main que je leur propose. S'ils ont de l'énergie, ils réussiront, et alors le succès de la grande entreprise est assuré... (1). »

Quels étaient les hommes chargés à Paris de l' « opération », selon le mot de Georges. Dans une autre lettre, Georges cite parmi les personnes désignées pour passer de Londres à Paris, Hyde de Neuville, dont il n'était plus question, et le marquis de Rivière, ancien capitaine des gardes. Il est certain que le marquis de Rivière fit alors à Paris un mystérieux voyage, désapprouvé par Louis XVIII (2). Faut-il rapprocher de ce voyage certains faits découverts par la police, la présence signalée à Paris et surtout aux environs d'un grand nombre d'officiers et de militaires d'ancien régime, animés des plus mauvais desseins : « On est instruit positivement qu'il est arrivé de Hambourg à Paris une cinquantaine de chevaliers ou cadets ci-devant dans les maisons du Roi et d'Artois, gens d'exécution. Des personnes bien instruites prêtent à ces chevaliers le projet d'une entreprise sur la personne du premier Consul. On apprend aussi, par une autre voie, que des individus de la ci-devant maison militaire du Roi et des princes sont disséminés tant à Paris qu'à Franciade (Saint-Denis), Saint-Cloud, Meudon, qu'ils se communiquent et s'entendent à l'effet de tenter d'enlever le premier Consul, etc... En restreignant ces renseignements à la mesure de confiance qu'ils méritent, la police n'en a pas moins pris tous les moyens de surveillance nécessaires (3). »

Plus dangereux sans doute que ces conspirateurs suburbains étaient quelques-uns des Chouans déjà introduits dans Paris. L'un des chefs, Bruslart, homme à figure énergique, à

(1) Martel, p. 212, d'après *le Record office*. — Cf. Boulay de la Meurthe, introduction à la *Correspondance du duc d'Enghien*, xiii-xiv.

(2) Martel, p. 300-303.

(3) Rapport du 19 fructidor. Aulard, I, p. 638-639.

barbe noire qui lui mangeait le visage, s'était juré de venger Frotté, dont il avait été le lieutenant et l'ardent ami; ce dessein serait désormais le but et la passion de sa vie. Il avait emmené avec lui à Paris quelques-uns de ses compagnons de guerre et d'aventures, qu'il avait absolument fanatisés. Une bande, une légion de vengeurs de Frotté se formait obscurément. L'un d'eux, Pivet de Boëssulan, arrêté sous l'Empire pour attaque de diligences, ferait ces aveux rétrospectifs : « Je confesse ici que tels étaient l'aveuglement et le fanatisme de ma jeunesse (à présent trente et un ans), que j'aurais fait tout ce qui m'aurait été ordonné. Peu après notre pacification, Bruslart étant à Paris avait le projet formel d'enlever le premier Consul avec une petite troupe. Je l'ai toujours entendu depuis regretter de n'avoir pu faire effectuer ce coup et emmener l'Empereur *(sic)* jusqu'à la côte de Caen par le moyen de nos intelligences sur toute cette côte (1). » Bruslart lui-même avouerait plus tard qu'il était entré dans un complot ayant pour but d'attaquer Bonaparte au milieu de son escorte, « un jour où il irait à la Malmaison, sauf à le tuer dans le combat s'il n'y avait pas moyen de l'enlever (2). »

C'était à des gens de cette trempe que Georges proposait un renfort de Chouans à insinuer dans la ville, quelques compagnons de premier choix. Déjà, dans son Morbihan, il s'occupait à les choisir et à les trier; ils iraient vers Paris par sentiers couverts, sous bois, s'abritant çà et là dans des fermes, dans des maisons amies, dans les lieux d'asile qui jalonnaient le parcours. De gîte en gîte, ils se glisseraient et ramperaient jusqu'aux approches de Paris, pour s'y lever en furieux agresseurs. Parmi eux était Saint-Régeant, l'un des futurs auteurs de la *machine infernale* (3). Pour le moment, il ne s'agissait que de préparer sur le chemin de la Malmaison le guet-apens, l'embûche, la trappe qui, s'ouvrant subitement sous les pas du Consul, l'engloutirait.

(1) Archives nationales, F7, 6275.
(2) Pasquier, I, p. 155. Cf. Archives nationales, F7, 6231.
(3) Daudet, *la Police et les Chouans*, p. 45. — Caudrillier, étude citée.

Les bas Jacobins de Paris travaillaient de leur côté. Dans divers quartiers, ils se rencontraient le soir au coin des rues, échangeaient des signes de reconnaissance, puis s'enfournaient dans des locaux obscurs; ils variaient continuellement le lieu de leurs réunions, pour dépister les soupçons. On leur prêtait maintenant des chefs assez notables, Félix Lepelletier, Antonelle, Briot; ceux-là, disait-on, dînaient ensemble, s'échauffaient le verre en main, déclaraient impossible de vivre plus longtemps sous la tyrannie : « Qu'il fallait se réunir et qu'on en viendrait à bout; qu'alors chacun serait bien placé (1). » Une portion du parti se composait d'officiers de la Révolution mis en réforme et exaspérés de cette mesure, car le Consulat eut ses officiers à la *demi-solde* qui traînaient dans Paris leur houppelande minable, leurs bottes éculées, et exhalaient leur rancœur. Quelques-uns songeaient à employer au profit du jacobinisme le procédé chouan : « D'anciens militaires, réunis à quelques Jacobins forcenés, conçoivent le projet de tuer Bonaparte sur la route de sa campagne de la Malmaison (2). » Sans attendre son retour, d'autres forcenés ne jugeaient pas impossible de le frapper au milieu même de l'armée et pendant la campagne. La police avait signalé le départ d'un individu suspect pour Dijon, d'où il comptait se rendre à Genève (3). Le gros du parti s'en tenait à des projets informes d'insurrection et d'attentat.

III

Loin des deux partis tranchés, royaliste et anarchiste, un troisième existe. Il n'est pas à l'extérieur du gouvernement, il est au dedans. Recruté dans le haut personnel législatif,

(1) Rapport de police, 25 floréal. AULARD, I, p. 331.
(2) *Mémoires inédits de Villiers du Terrage.*
(3) Rapport du 1er prairial, F7, 3701.

pourvu des meilleures places, aspirant à s'y consolider, il se tient à l'état d'observation et d'attente; c'est celui qui n'annonce pas ses intentions, celui qu'on ne sait comment nommer : l'autre.

Tous les rapports de la police préfectorale vont pourtant le désigner d'un nom; ils l'appelleront quotidiennement : le parti *orléaniste*. Ils y placent Sieyès et, à ses côtés, des tribuns, des députés, des sénateurs : tous *orléanistes*. D'une locution passée en usage depuis le début de la Révolution et en quelque sorte traditionnelle, doit-on induire que Sieyès et ses amis eussent lié partie avec un prince de la branche cadette, avec un Bourbon à côté, pour le substituer à Bonaparte (1)? Chez eux, il y avait moins dessein arrêté que velléité permanente, orientation commune de désirs et de tendances, état d'esprit.

Rœderer les qualifiait assez justement de *brumairiens mécontents*. Ce que l'on aperçoit en effet, c'est toujours la sourde révolte du vrai parti brumairien contre l'homme de Brumaire. Parmi les politiques qui avaient conçu l'opération de force, avant le retour d'Égypte, plusieurs envisageaient comme but final l'établissement d'une royauté constitutionnelle par substitution de branche ou de dynastie (2); en dehors d'un roi couronné de leurs mains, subordonné à leur influence et pourtant reconnu par l'Europe, ils n'apercevaient point de garantie permanente et stable pour l'oligarchie révolutionnaire; pour finir la Révolution, dirait plus tard un homme exprimant l'opinion de toute une classe, « il faut un roi créé par elle (3). » L'entreprise préparée au profit d'un parti et presque d'une caste, Bonaparte la faisait dévier au profit de ses ambitions personnelles et aussi de toutes les classes; c'est pourquoi

(1) On sait que la maison d'Orléans venait de se réconcilier officiellement avec la branche aînée.

(2) Voy. *l'Avènement de Bonaparte*, I, p. 264.

(3) Paroles de Champagny à d'Antraigues, en avril 1802. Champagny ajoutait : « J'ai vu, il y a quinze mois, une quantité de sénateurs, de généraux, même des ministres, prévoir cet événement... Mais je n'ai vu balancer qu'entre deux personnes, le duc d'Enghien et le duc d'Orléans. » L. Pingaud, *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire*, p. 226-227.

quelques-uns de ses anciens auxiliaires songeaient maintenant à reprendre sans lui et contre lui la conception primitive, à suborner un prince de sang royal. Subissant le Consulat, ils appelaient de leurs vœux un régime moins despotique et plus exclusif, moins national et plus parlementaire, moins brillant et plus paisible; au parvenu hasardeux qui risquait sans cesse la fortune de la France révolutionnaire, ils voulaient faire succéder un prince qui se déclasserait pour leur servir d'instrument et faciliter leur paix avec l'étranger; au dictateur dont ils dépendaient, un roi qui dépendrait d'eux. Ces hommes d'arrière-pensée se posaient simplement aujourd'hui en détracteurs du despotisme naissant; ils attiraient ainsi à eux des républicains attristés, des libéraux convaincus, qui désespéraient un peu plus tous les jours de faire coexister Bonaparte et la liberté.

Parmi ces mécontents et ces prévoyants, nul ne songeait à s'insurger ouvertement contre Bonaparte, à le renverser par violence; plusieurs désiraient sincèrement que sa main forte continuât quelque temps encore de régir la France, car ils l'estimaient nécessaire pour déblayer et préparer le terrain. Seulement, il ne leur échappait pas que le Consul, à monter plus haut, s'exposait davantage: que la haine des légitimistes déçus et des bas Jacobins s'exaspérait; que des poignards s'aiguisaient dans l'ombre. Sans vouloir participer à la besogne brutale, le tiers parti la faisait entrer dans ses calculs et tenait à en accaparer le bénéfice.

Aujourd'hui, il juge nécessaire d'aviser plus positivement, puisque Bonaparte s'est lancé dans une formidable aventure et court de lui-même au-devant du danger. S'il force les Alpes, s'il descend en Italie, quel sort l'y attend? La victoire peut-être, c'est-à-dire la confirmation de son pouvoir par coup d'éclat; peut-être la balle ennemie ou traitresse, qui n'a pas épargné Joubert; peut-être la défaite qui n'a pas épargné nos meilleurs généraux et qui rompra le charme par lequel le Consul tient la France ensorcelée. Bonaparte mort ou vaincu, c'est la vacance du pouvoir immédiate ou prochaine; donc, il

faut s'organiser à tout événement et pourvoir à l'éventualité.

Le groupement se resserre. Les membres des anciennes commissions intermédiaires, ceux qui s'intitulaient volontiers entre eux « les conjurés du 18 brumaire (1) », quoique répartis entre le Sénat, le Tribunat et le conseil d'État, avaient su garder le contact et ne pas se perdre de vue. Le 19 de chaque mois, ils se réunissaient dans un dîner commémoratif, qui était presque une institution (2). Maintenant, en lieu discret, à Auteuil, dans ce village verdoyant et tranquille où vit une petite colonie d'idéologues, ils tiennent des conciliabules. Comme ils se font honneur d'avoir six mois auparavant sauvé la chose publique, ils se jugent sur leur œuvre un droit de surveillance et de suite; ils se forment en comité de prévoyance.

Hommes d'assemblée et de tribune, ils dissertent, confèrent. Il n'est pas temps encore de produire la solution définitive que certains ont en vue, la solution pseudo-monarchique. L'essentiel est de désigner dès à présent un successeur éventuel, un remplaçant de passage, qui rassure et rallie la majorité des révolutionnaires nantis.

Si Bonaparte disparaissait d'une façon quelconque, on se retrouverait à peu près dans la même situation qu'avant Brumaire, avec cette différence que l'on disposait d'une administration reconstituée et d'une légalité plus forte. Avant le débarquement de Bonaparte, Sieyès et ses amis avaient recherché l'alliance de deux hommes alors proscrits, mais dont le nom restait notable, Carnot et La Fayette. Le premier était aujourd'hui ministre de la guerre, le second rentré

(1) *Papiers inédits de Lemercier.*

(2) Texte d'un billet d'invitation : « Je vous préviens, mon cher ancien collègue, que le dîner fraternel que les membres des deux anciennes commissions législatives ont fixé au 19 de chaque mois pour célébrer la mémorable journée du 19 brumaire an VIII, se prendra le 19 de ce mois, à cinq heures précises, chez le restaurateur Brigant, rue Thomas-du-Louvre. Si quelque empêchement ne vous permettait pas de vous trouver à ce dîner, je vous serais obligé de m'en prévenir avant le 18 à midi. Passé ce jour, vous serez compté comme présent et contribuable comme tel. La dépense est fixée à dix francs. » *Signé :* FARGUES, rue Honoré, n° 386. *Papiers Lemercier.*

en France et disponible. Il était naturel que leurs noms reparussent et fussent prononcés en vue de la magistrature suprême : « On a balancé entre C... et L. F... Je ne sais si le grand prêtre (Sieyès) se décidait pour l'un ou pour l'autre; je crois qu'il les jouait tous deux pour un d'Orléans (1). » Il paraît que Carnot rallia la majorité des suffrages; ce choix d'ailleurs était le plus raisonnable.

Parallèlement à cette intrigue collective, une autre se mène, dans des milieux avoisinants. Le tiers parti avait ses dissidents, rebelles à l'influence de Sieyès et de son groupe. Ceux-là s'occupaient également du successeur à désigner, recherchaient une solution moyenne, mais espéraient la trouver dans le principat de l'un des frères de Bonaparte, dans une sorte d'hérédité consulaire. De même qu'avant le retour d'Égypte, on voit reparaître, distinct de Sieyès et de ses affidés, le parti des frères, caressant la chimère d'un gouvernement bonapartiste sans Bonaparte.

Lucien fait l'indépendant, tantôt s'isole et tantôt se prodigue, s'enferme en son château du Plessis pour pleurer sa femme récemment décédée, revient à Paris surveiller la coterie d'Auteuil, refuse de travailler avec les Consuls et les fatigue de son indiscipline. Il s'est néanmoins attaché tant de personnes que plus tard Bonaparte, lors de sa brouille avec lui, s'étonnera de trouver dans l'administration, dans les états-majors et jusqu'à l'étranger, tout un parti de Lucien (2). Se faire suivant les cas copartageant ou héritier du pouvoir, c'est à quoi tend toute la manœuvre de Lucien depuis Brumaire, et qui percera jusqu'au fond de ses troubles intrigues?

Dans la famille, Joseph représentait spécialement l'élément libéral et parlementaire. Il cultivait les hommes de lettres, recherchait les orateurs d'opposition, soignait ses rapports avec Mme de Staël. Quelques sénateurs et tribuns voyaient hypothétiquement en lui le Consul de la modération et de la paix. Au commencement de prairial, il part pour rejoindre

(1) Rapport de police intercalé dans les *Mémoires de Bourrienne*.
(2) *Mémoires inédits de Villiers du Terrage*.

son frère en Italie; va-t-il réclamer une désignation éventuelle, une sorte de testament politique? Une lettre récemment publiée semble avérer en lui ce projet (1). A Paris, ses amis tenaient en sa faveur des colloques, insinuaient ou sous-entendaient son nom (2).

Une grosse question était de savoir ce que ferait, en cas d'événement, le dépositaire de l'autorité légale, le second Consul investi d'une espèce de régence, Cambacérès. Il paraissait se complaire beaucoup dans la partie honorifique et décorative de son rôle, présidait à la parade du quintidi, traversait la ville en voiture officielle, avec un piquet de grenadiers à cheval; au reste bon prince, se mêlant à la foule à condition de s'y distinguer, faisant chaque matin sa promenade à pied au Palais-Royal en grand habit et haut tricorne, accompagné de quelques familiers et d'une bande de galopins qui suivaient assez irrévérencieusement la solennelle silhouette. Sous ces dehors dont les Parisiens s'amusaient, Cambacérès était tout circonspection et mystère. En réalité, d'après ses confidences ultérieures, cet homme de haute prévoyance, trop sage pour ambitionner la succession de Bonaparte, trop avisé pour ne pas en régler la dévolution au mieux de ses intérêts, avait fixé son choix, pris ses mesures, assuré ses moyens, mais il gardait impénétrablement son secret.

Parmi les ministres, en dehors de Carnot et de Lucien, deux seulement comptaient, Fouché et Talleyrand. Fouché est alors un abîme d'intrigues. Au milieu de ces ténèbres où se profilent des formes discordantes, peut-on néanmoins se reconnaître, s'éclairer, comprendre?

Le principal appui de Fouché, c'était le parti démagogue, le parti de l'émeute et de l'action violente, celui qu'il avait depuis Brumaire constamment ménagé, consolé, protégé contre les impatientes justices du Consul. Mais ce parti réduit ne lui donnait pas une base d'opération suffisamment large;

(1) Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, p. 341.
(2) Voy. spécialement *Journal de Stanislas de Girardin*, III, p. 175-189.

il sentait le besoin de s'adjoindre d'autres auxiliaires. Où les chercher? Des modérés et des hommes du centre, rien à attendre; c'étaient eux qui jugeaient la présence de Fouché dans le gouvernement un scandale, une honte, et qui lui jetaient sans cesse à la face son hideux passé. Ils avaient Fouché en horreur; Fouché les tenait en aversion et en mépris. Au fond, il ne détestait vraiment que ces parleurs, ces éternels délibérants, avec lesquels Bonaparte avait eu le tort, selon lui, d'entreprendre son opération de Brumaire et avait failli la manquer. Plutôt que de se rapprocher de ces vains personnages, il aimerait mieux se chercher des alliés au delà d'eux, plus loin de la Révolution, à l'extrême droite, chez les royalistes d'entreprise.

S'il ne regardait pas à faire fusiller ou assassiner ces royalistes lorsqu'il y trouvait sa sûreté, il ne pouvait s'empêcher d'admirer leur tempérament. Ceux-là du moins étaient des mâles, des caractères fortement trempés, et derrière eux se tenait la grosse bande de Chouans qui avait comme transporté l'Ouest à Paris. Parmi les chefs de chouannerie, s'il y avait des énergumènes à surveiller et des fauteurs d'attentat, il en était d'autres dont on pourrait momentanément capter l'énergie. Ils haïssaient par-dessus tout l'*orléanisme,* et Sieyès était leur bête noire; en cas de bouleversement, serait-il très difficile de les utiliser en même temps que les républicains à poigne? Cette alliance des partis extrêmes, cet accouplement monstrueux entre Jacobins et royalistes que certains conspirateurs rêvaient au profit de leur chimère, Fouché l'essayait pour son compte, afin de mettre à ses ordres une double milice.

Il n'avait jamais frappé les Chouans qu'avec discernement. Ses ménagements envers eux devinrent extraordinaires. Bruslart, dans une lettre, se dit franchement hostile à Bonaparte, qui n'a pas puni les assassins de Frotté, mais se déclare enchanté et reconnaissant des procédés du ministre (1). Contre Georges rentré dans le Morbihan, le premier Consul avait

(1) Archives de Chantilly, série Z, LXXIII, f° 401, 26 juillet 1800.

envoyé d'Italie des ordres impitoyables (1) ; par félonie caractérisée, Fouché fit avertir Georges indirectement et lui conseilla de se mettre en sûreté (2) ; vis-à-vis même de cet irréductible, il n'entendait pas encore pousser à bout les rigueurs.

Pour parler à d'autres chefs plus malléables, il disposait d'hommes d'ancien régime et même de grands seigneurs passés à ses gages; il s'était payé un Montmorency-Luxembourg pour lui servir d'intermédiaire avec les Chouans (3). L'objet principal de ses entreprises fut Bourmont, ce personnage ambigu qui disposait néanmoins de toute une portion de la chouannerie. Le jardin du ministère et ses calmes ombrages entendirent de curieux entretiens entre Fouché, Montmorency-Luxembourg et Bourmont. Le premier Consul avait tâché d'accaparer Bourmont; le ministre de la police reprenait ce jeu en sous-main et tâchait de soutirer Bourmont au Consul pour l'avoir tout à soi.

Il finirait par lui proposer une association véritable et lui dirait en propres termes : « Soyez le chef de tous les royalistes; livrez-m'en quelques-uns afin de pouvoir mieux protéger les autres, et je vous aiderai à augmenter votre influence sur tous. Je conserve une grande influence sur les républicains prononcés, et si vous vous liez avec moi, nous pourrons disposer à notre gré du sort de l'État, puisque nous disposerons des deux partis où se sont classés tous les hommes de courage. Nous aurons pour adversaires ces imbéciles de modérés, mais vous savez bien que ce sont des poltrons fort peu à craindre... (4). » Bourmont stupéfait se méfiait, se récusait un peu; Fouché lui reprochait alors de ne rien entendre aux hardiesses de la politique et de « n'avoir de courage que l'épée à la main (5) ».

(1) *Corr.*, VI, 4868.

(2) Voy. la lettre d'avis dans Daudet, *la Police et les Chouans*, p. 44-45.

(3) C'était ce personnage qui avait écrit la lettre pour Georges, signée des initiales M. L.

(4) Mémoire manuscrit de Bourmont, cité à la p. 371. M. de Martel a cité ce passage du mémoire, p. 339.

(5) *Ibid.*

Fouché, si habile à tâter des hommes très divers, à mettre dans son jeu toute sorte de cartes et de couleurs, venait, par comble d'adresse, de s'assurer un gros atout, un général en renom, le plus populaire peut-être de nos guerriers après Bonaparte, l'ex-ministre de la guerre Bernadotte.

On a vu qu'en 1799 Bernadotte s'était fait un instant le coryphée de la défense nationale et s'était placé très haut dans l'imagination des patriotes. Lors du conflit avec les Jacobins du Manège, il s'était heurté à Fouché, qui l'avait durement maté. Après ses faux pas en Brumaire, il était resté à terre, désarçonné. Fouché eut alors l'intelligente magnanimité de tendre la main à cet ennemi tombé, pour s'en faire un ami, et de lui remettre le pied à l'étrier. Bonaparte considérait avec méfiance ce général frondeur et fanfaron; il n'aimait pas son regard inquiétant, son physique agressif, son profil en bec d'oiseau, son plumage et son ramage. Fouché le rassurait : « Une tête d'aigle ! Allons donc ! Une tête de merle (1) ». Ce fut Fouché surtout qui ménagea la rentrée en grâce de Bernadotte et lui rouvrit le chemin des hauts emplois. Le secrétaire Villiers du Terrage montre positivement, avant le départ de Bonaparte pour l'armée, « Fouché venant, en ennemi généreux, de réconcilier malgré ses anciennes fautes le général Bernadotte avec le premier Consul et de le faire nommer, en peu de jours, conseiller d'État de la guerre et général en chef de l'armée de l'Ouest. » S'il concourut à mettre aux mains de Bernadotte la seule force militaire qui restât debout à l'intérieur, il ne le fit qu'à bon escient.

Reportons-nous maintenant à une série de faits ultérieurs : en 1802, ménagements de Fouché envers Bernadotte conspirateur militaire; en 1809, leur évidente complicité après Essling, lors de l'ébranlement de la puissance impériale; leur intimité survivant à la fortune singulière de Bernadotte, à son élection comme successeur des Wasa, aux catastrophes françaises, à 1814, à 1815, et permettant finalement aux enfants

(1) *Mémoires inédits de Villiers du Terrage.*

de Fouché proscrit de trouver asile auprès du prince royal de Suède. En rapprochant ces points de repère, il est impossible de ne pas reconnaître entre Fouché et Bernadotte une connivence tantôt active, tantôt latente, dont l'origine se découvre dans les services rendus par le premier au second avant la campagne de Marengo. Dès cette époque, tout permet de supposer qu'il y avait entre eux partie liée. Derrière Bonaparte exposé aux chances de la guerre, Fouché tenait en réserve Bernadotte, cet ambitieux qui en Brumaire avait failli se faire le général des Jacobins contre Bonaparte général des modérés. Avec Bernadotte et l'armée de l'Ouest, avec un gros de partisans bigarrés de teintes violentes, Fouché pourrait tenir tête aux blêmes modérés, évincer leur candidat, exécuter au besoin à leurs dépens un coup d'État qui serait comme la contre-partie de Brumaire, pousser Bernadotte à la première place et le gouverner. Ensuite, demandant aux circonstances de lui indiquer la solution finale, il se l'approprierait et l'empêcherait de se faire contre lui en la procurant de sa main.

S'emparer de l'inévitable et le maîtriser, afin de n'avoir pas simplement à le subir, tel était également le but où tendrait toujours Talleyrand, et c'est ainsi qu'après mille évolutions et détours, Talleyrand ferait la première Restauration et Fouché ferait la seconde. Pour le moment, le jeu de Talleyrand était non moins complexe que celui de son rival, plus subtil peut-être et plus nuancé. Talleyrand se tenait en contact avec tout le monde et ne se livrait à personne, afin de rester, quoi qu'il arrivât, l'homme de la situation. Il fréquentait les tribuns et sénateurs d'opposition, renouait avec Sieyès, assistait au dîner mensuel des brumairiens, ménageait la faction dite orléaniste, protégeait les émigrés, entretenait avec les représentants de Louis XVIII des rapports de société, évitait de leur tenir un langage désespérant et permettait à Mme Grand de se dire royaliste (1). Il semble même que ses manœuvres

(1) Daudet, *Histoire de l'émigration*, II, p. 437-440.

aient dépassé nos frontières. Fouché intriguait; Talleyrand ne faisait-il qu'intriguer?

A ce moment, d'étranges choses se passaient à Calais et aux environs, à cet endroit où le sol semblait poreux, perméable à toutes les influences étrangères et conspiratrices. A Calais, on était sur le passage des secrets; les porteurs de communications subreptices y affluaient toujours; parmi eux, un bizarre aventurier reparut. Le nommé Dupérou, ex-directeur de la contre-police royaliste, avait depuis germinal suspendu ce service insuffisamment rémunéré et cherché un autre emploi à son industrie. Lors du passage de Bonaparte par Dijon, on l'avait aperçu dans cette ville, occupé sans doute à besogne d'espionnage (1). Se sachant signalé, il s'était comme renfoncé sous terre. Maintenant, après un cheminement inaperçu, il ressortait à longue distance, à Calais, dans cette ville aubergiste et contrebandière, située en vue de l'Angleterre.

A Calais, le commissaire Mengaud le fit arrêter. On le mit en prison, mais les autorités municipales prirent d'admirables précautions pour lui donner le désir et la possibilité de s'évader. On lui laissa ses effets, son argent; on lui donna un gardien qui ne résistait pas à l'appât de quelques bouteilles de vin et qui avait l'ivresse accommodante. La maîtresse de Dupérou vint de Paris faciliter la chose. L'évasion eut lieu. Là-dessus fureur de Mengaud, émoi de Fouché, recours à un agent secret, muni de pleins pouvoirs (2).

Cet agent se convainquit que Dupérou, soit qu'il n'ait pu sortir de la ville, soit qu'après être allé en Angleterre il ait eu l'inconcevable audace d'en revenir, se cachait quelque part dans Calais. Le lieu de sa retraite fut découvert, et on lui remit la main au collet. Ses papiers, ses aveux fournirent la preuve que le but de son voyage avait été de porter en Angleterre et de livrer des papiers soustraits dans les bureaux des relations extérieures. Il n'agissait certainement plus pour le compte de la défunte agence anglo-royaliste, au profit de

(1) Rapports de police du 23 floréal, F7, 3701.
(2) Archives nationales, F7, 6247.

Hyde, Coigny, Ratel et consorts, dont il s'était séparé; pour le compte de qui agissait-il ?

Ses papiers ne livrèrent que quelques noms obscurs. Certains indices firent mettre en cause Bertin l'ainé, directeur des *Débats,* soupçonné d'accointances royalistes et anglaises. Bertin fut arrêté à Paris. En même temps Dupérou y était ramené, cette fois sous bonne garde, et écroué au Temple.

L'affaire prend ici les proportions d'un extraordinaire roman. La police eut vent presque aussitôt d'une tentative organisée en plein Paris pour délivrer une seconde fois Dupérou et le tirer du Temple. L'auteur du projet était un individu qui se faisait appeler Husson, un individu à transformations, à trois domiciles et à plusieurs personnages : plumitif de son état, gratte-papier à l'établissement national des Invalides; à ses heures, organe d'une agence d'espionnage et même chef de bande armée; il disposait dans Paris de quelques gaillards déterminés. Ces hommes eussent été déguisés en gendarmes; ils se fussent présentés au Temple porteurs d'un faux ordre d'extraction, avec contrefaçon de la signature préfectorale, et se fussent fait remettre Dupérou pour le cacher en lieu sûr. Une consigne spéciale donnée au portier du Temple déjoua cette tentative d'enlèvement. Les policiers qui filaient Husson et faisaient parler ce protée, prétendaient que des personnages haut placés s'intéressaient au projet d'évasion. Dans un lointain enfoncement, on entrevoyait un individu désigné sous le nom de Leroux, qui paraissait centraliser les fils de l'espionnage (1).

Il ressortait de tous ces faits que Dupérou était décidément une capture précieuse. Fouché le fit garder strictement, mais présumant le parti à en tirer, ordonna d'adoucir pour lui le régime de la prison. Quand Dupérou eut été convenablement préparé, accommodé, amené à point, on le fit parler. Il ne donna d'abord que d'insignifiants renseignements, puis rédigea un mémoire pour l'instruction de la police. Et l'imperturbable

(1) Archives nationales, F7, 6247 et 6250. D'après certaines notes de police, Husson et Leroux n'auraient été qu'un même personnage.

Fouché put-il réprimer un sursaut de joie, un tressaillement de tout son être, lorsqu'il vit désigner par la plume accusatrice son mortel ennemi, son plus redoutable collègue et rival, Talleyrand! Oui, c'était à Talleyrand qu'il fallait remonter pour découvrir la source des infidélités, d'après le mémoire intitulé : *De la trahison d'un principal employé des relations extérieures* (1). Pour en acquérir la preuve, il suffisait, selon Dupérou, de remettre en liberté Bertin, puis d'observer ses démarches; en outre, Dupérou proposait que le premier Consul adoptât à l'avenir vis-à-vis de son ministre un système de fausses confidences, dont il serait facile de vérifier la diffusion au dehors, et qu'il lui tendît positivement un traquenard.

Bonaparte revenu d'Italie s'arrêterait-il à cette dénonciation que semblait infirmer d'avance l'ignominie du délateur? Le fait est que Bertin fut relaxé, sans qu'on cessât de l'observer. Husson un instant arrêté fut également remis en liberté. Plusieurs mois s'écoulèrent sans que d'autres fuites fussent signalées à l'office des relations extérieures.

En germinal an IX, nouvelle alerte, très vive; on apprend de source certaine qu'un projet de traité avec la Russie vient d'être communiqué aux Anglais. La police se remit sur les pistes déjà flairées. Bertin fut réintégré au Temple. Le secrétaire intime de Fouché se jura de percer jusqu'au mystérieux Leroux et, après des peines inouïes, le découvrit dans un logis de la rue de Verneuil, se mourant de la poitrine. Le misérable, torturé de questions sur son lit d'agonie, finit par lâcher un nom, cita comme auteur de la révélation Laborie, Roux-Laborie, attaché à la fois à la rédaction des *Débats* et au ministère des relations extérieures (2).

C'était un personnage très parisien que ce Laborie, répandu dans les sociétés, questionneur furtif, parleur bref et monosyllabique, spirituel au reste et serviable, un de ces suspects qu'on reçoit partout et qui côtoient le monde et les grandes

(1) Ce mémoire figure aux Archives nationales, F7, 6247.
(2) *Mémoires inédits de Villiers du Terrage.*

affaires. La police se lança aux trousses de Laborie, qui détalait à toute vitesse, traversait des maisons amies, se glissait par la porte et sautait par la fenêtre (1); il finit par se mettre en lieu sûr. Bertin interrogé protestait énergiquement. Leroux était mort dans la nuit qui avait suivi ses aveux.

Bonaparte ne saurait jamais le fin mot de l'affaire. Sans doute crut-il Laborie coupable de légèreté et d'indiscrétion plus que d'autre chose, puisqu'il se contenta de prononcer contre lui un ordre d'exil et lui accorda en 1804 permission de rentrer, « amnistie, oubli total (2) ». Il est vrai que Laborie l'avait servi de très près dans les journées de Brumaire (3). En 1814, ce même Laborie serait secrétaire-adjoint du gouvernement provisoire sous la présidence du prince de Bénévent. Le premier Consul enverrait Bertin à l'île d'Elbe et l'en laisserait revenir après quelques années, tout en conservant contre lui des préventions très fortes (4). Dupérou, à raison de ses services secrets, serait relâché après dix-huit mois de détention, sans qu'on ait pu extraire de lui des vérités palpables. Un fait seul demeure certain : une livraison de papiers d'Etat s'opérant pendant la campagne de 1800 et se renouvelant l'année suivante, une étroite connexité entre l'affaire Dupérou et l'affaire Laborie, qui paraissent avoir eu toutes deux l'énigmatique Leroux comme cheville ouvrière. C'est un anneau de plus qui se découvre dans la chaîne de trahisons perpétuées depuis les derniers temps du Directoire jusqu'à la fin de l'Empire au ministère des relations extérieures, en haut et bas lieu.

Talleyrand était encore loin de ses grandes trahisons d'Erfurt et de la période subséquente. Tout au plus fournissait-il à l'étranger quelques arrhes sur ses futurs services. Ses affidés, ses *faiseurs*, ceux qui jouaient pour lui à la Bourse,

(1) *Mémorial de Norvins*, II, p. 269. — Cf. *Mémoires d'outre-tombe*, II, p. 251.
(2) Archives nationales, F7, 6283.
(3) *Ibid.*
(4) Voy. notamment la lettre du 22 mai 1805, publiée par Lecestre, p. 49.

ceux qui travaillaient pour son compte dans les journaux, gens de besogne inavouable et de trafic en tout genre, rôdaient à ses côtés. Avec cette nonchalance qui faisait partie de ses moyens, il les laissait farfouiller dans ses papiers, circuler autour de son bureau, ramasser quelques bribes de secrets d'Etat, parfois un bon morceau, tombé comme par mégarde. Par eux, il se gardait avec l'étranger de vagues contacts et se conservait la faculté, en cas de besoin, de négocier sa paix personnelle non seulement avec une royauté quelconque, mais avec les puissances de l'Europe, avec l'Angleterre principalement.

Dans tous les milieux, l'intrigue anglaise se faufile alors et serpente. On l'aperçoit à peine, on la sent à chaque instant. Parfois, à la lumière d'un document, un de ses replis sort de l'ombre, miroite d'un éclat vénéneux et ondoie : « Deux agences anglaises sont maintenant établies et manœuvrent ici. L'une, purement anglaise, ne sert que ce gouvernement qui la paye, et ne pense pas au Roi : culbuter notre gouvernement, tout bouleverser est son plan ; rétablir l'anarchie qui rendra les Anglais maîtres de prolonger la guerre, de nous donner un roi aux conditions qu'ils voudront; mais la France affaiblie et ruinée ne leur fera pas d'ombrage. Tous les moyens sont bons et employés par cette agence. Elle solde les Jacobins, se rallie tous les mécontents, ceux qui ne savent où donner de la tête pour vivre, les gens de sac et de corde ; elle a un fort parti parmi les gens tenant au gouvernement dans le conseil d'Etat. Ses opérations ont déjà été un peu suspendues par l'arrestation d'un de ses agents, ce qui l'a mise un peu à découvert. Cette agence n'est point connue de Monsieur, elle est sous la direction immédiate du ministère anglais... L'autre agence est un comité royaliste comme celui qui a été arrêté, autorisé par Monsieur (1). »

Le but du travail anglais est d'empêcher que la France refasse corps contre l'étranger sous un chef national quel-

(1) Mme Danjou à d'Avaray, 4 novembre 1800.

conque, consul ou roi. Le pire de cette intrigue, c'est qu'elle se mêle à toutes les autres; elle s'asservit le parti d'Artois, soudoie d'infimes déclassés et fait entendre à de hauts besoigneux un froissement de *bank-notes* et un tintement d'argent; dans la finance, beaucoup de gens s'y rattachent par souci de leurs capitaux placés à Londres, par relations d'affaires et de négoce perpétuées malgré la guerre; elle agit par les banques cosmopolites, par les coteries protestantes, suisses, bataves, qui se sentent avec les Anglais des affinités religieuses et politiques autant que des liaisons d'intérêt; quelques-uns des libéraux et des parlementaires se laissent à demi enlacer par elle, parce qu'ils ont l'idolâtrie des institutions britanniques et qu'ils se persuadent qu'une Angleterre puissante est un frein nécessaire à l'ambition de Bonaparte (1); elle a dans tous les milieux ses agents payés et d'inconscients complices. Tandis que le gouvernement de Londres pousse contre nos frontières les armées de la coalition et l'Europe mercenaire, il s'efforce, par moyens dissolvants, de décomposer l'intérieur.

Ses escadres commençaient à tâter nos côtes, effleuraient la Vendée, paraissaient devant Ouessant, esquissaient un débarquement à Quiberon. D'un jour à l'autre, le mouvement de l'Ouest pouvait éclater. A Bordeaux, un complot royaliste se laisse saisir. Certains départements, tels que la Charente, passent pour entièrement « organisés (2) » par la faction; entre ces éléments explosifs, il ne s'agira plus que de faire passer, au moment voulu, « l'étincelle électrique (3) ». L'effervescence du Midi redouble. A côté de l'agitation royaliste, le jacobinisme provincial remue, épars en une infinité de villes et de bourgades sous forme de groupes se reliant par d'invisibles fils, et il semble par moments qu'une connivence existe entre tous les partis de révolte. Les anciens terroristes, anarchistes, babouvistes, multiplient leurs conciliabules, leurs

(1) Voy. Sorel, *Lectures historiques, Une agence d'espionnage sous le Consulat*, d'après le livre de M. Pingaud sur d'Antraigues.

(2) Mme Danjou à d'Avaray, 22 mai.

(3) *Ibid.*

allées et venues ; ils se déplacent et circulent. Les préfets s'inquiètent. Avant le départ de Bonaparte, le préfet de la Drôme a constaté un exode de Jacobins remontant vers Lyon et Dijon ; craignant leurs projets assassins, il a écrit personnellement au Consul pour le supplier de ne point s'exposer (1). Le préfet de la Haute-Loire rappellera plus tard qu'il a remarqué « dans certains hommes ardents et extrêmes dans leurs opinions, une joie insultante, un rire moqueur et menaçant, des liaisons plus nombreuses, des députations dans les campagnes, des orgies dans certaines maisons affidées (2). » Autant que les factieux de Paris, ces Jacobins de chef-lieu et de sous-préfecture se tenaient à l'affût des mauvaises nouvelles, se préparaient à en profiter, guettaient le désastre.

Telles furent les conspirations dites de Marengo. Il n'y en avait pas une, il n'y en avait pas dix, il y en avait cent, il y en avait mille, autant que de groupes intéressés à détruire le gouvernement consulaire ou disposés à s'arranger de cette destruction. Ce sont pour la plupart conspirations latentes, expectantes, s'élevant des plus bas degrés de l'échelle sociale jusqu'aux sommets. Une idée les nourrit ; c'est la conviction que le pouvoir et même l'existence de Bonaparte ne peuvent survivre à une défaite. Vaincu ou mort, c'est « synonyme », dit de lui une correspondance (3). Il lui fallait vaincre pour régner et régner pour vivre ; telles étaient la splendeur et la misère de son sort. Ainsi s'explique chez tous ses ennemis un frémissement haineux, chez ses hauts associés une infidélité prévoyante. En vue de la grande succession qui peut échouer au plus habile, au plus prompt, héritiers de tout genre, frères, collègues, ministres, sénateurs, disposent leurs moyens, et

(1) « Je vous en conjure, au nom des Français dont vous êtes le génie tutélaire, ne quittez pas Paris, ne les exposez pas au plus grand des malheurs. Quant à moi, mon parti est pris ; je sers mon pays autant par attachement pour vous que par devoir, et si nous vous perdions, je ne serais pas témoin des nouveaux déchirements auxquels il serait livré. » 19 germinal an VIII. Archives nationales, FIC, III, 6.

(2) Archives nationales, F7, 6267.

(3) Mme Danjou à d'Avaray, 11 juillet 1800.

quelques-uns ne répugneraient pas à hâter l'événement, de complicité avec la défaite. Dans le plus grand mystère, ils ébauchent des gouvernements de rechange, prêts à remplacer Bonaparte s'il périt, prêts à le supplanter s'il revient vaincu et découronné de son prestige : ils attendent l'issue de la campagne pour s'insurger ou se prosterner. Mieux que personne, un romancier de génie, Balzac, qui avait reçu la tradition directe de ces temps et qui en eut la perception aiguë, traduit le sens de la crise quand il fait dire aux grands de la République, à propos de Bonaparte : « Vainqueur, nous l'adorerons ; vaincu, nous l'enterrerons (1). »

IV

Son peuple de Paris, son brave peuple lui restait. A la fois las et confiant, dédaigneux des intrigues qui se menaient à ses côtés ou par-dessus sa tête, ce peuple n'écoutait pas les incitations qui lui venaient de droite et de gauche. A tâcher de l'émouvoir, les factieux blancs ou rouges perdaient leur peine. — 27 floréal : « Dans le faubourg Antoine, la très grande majorité des habitants, quoique mécontents du défaut d'ouvrage et de la stagnation du commerce, se refuse à toute espèce de mouvement et est parfaitement décidée à n'y prendre jamais part... » — 1er prairial : « La masse des citoyens est parfaitement tranquille, tandis que les factions continuent de s'agiter dans le secret et combinent les moyens d'opérer un mouvement. » — 3 prairial : « Paris est tranquille, les faubourgs calmes ; les agitateurs se désespèrent de voir leurs efforts inutiles (2). »

(1) *Une Ténébreuse affaire.*

(2) Rapports de police cités par nous dans *la Conquête de Paris sous Bonaparte. Revue des Deux Mondes,* 1er juin 1901.

Brusquement, une grande nouvelle, une de ces surprises de stratégie auxquelles Bonaparte n'a pas encore accoutumé les Parisiens, vient récompenser leur patiente confiance; le 16 prairial, on apprend que le premier Consul est à Milan. Vainqueur des Alpes, ayant renouvelé l'exploit d'Annibal, il est tombé en Italie comme la foudre ; l'armée de réserve occupe les plaines de Lombardie, prenant à revers et effarant les Autrichiens coupés de leur base.

L'entrée à Milan avait eu lieu le 13 prairial - 2 juin. L'armée avait pris à l'ennemi ses magasins, ses hôpitaux; elle avait pris Pavie et son parc d'artillerie ; elle occupait Brescia, Crémone, Plaisance. Maintenant, elle se porte sans coup férir sur l'importante position de Stradella, vient occuper ce défilé resserré entre le Pô et les premiers contreforts des Apennins, afin d'intercepter en ce point capital les communications de l'ennemi et de l'enclore totalement. Ainsi s'achève la manœuvre dominatrice de toute la campagne, celle qui du premier coup vaut à Bonaparte la supériorité stratégique et un grand avantage moral. L'armée de Mélas ne peut plus combattre qu'en position anormale et fausse, tournant le dos à la France et faisant face à la Lombardie. D'autre part, c'est une prestigieuse conquête que Milan, car cette noble capitale semble personnifier l'Italie entière, affranchie d'une réaction persécutrice et accueillant avec transport son libérateur. Milan l'acclame et Paris est en joie :

« Cette nouvelle, disent les rapports de police, a électrisé tous les bons citoyens en même temps qu'elle a déconcerté les factieux de tous les partis. Elle s'est propagée à l'instant dans tous les quartiers de la ville et a produit dans les faubourgs surtout le meilleur effet. Les agents assurent que deux individus qui ont osé hier soir, dans le jardin des Tuileries, parler contre les opérations du général premier Consul, ont été menacés d'être jetés dans les bassins, et qu'ils n'ont eu que le temps de se sauver dans la foule. La confiance dans le gouvernement s'affermit chaque jour. L'espérance de la paix

anime tous les cœurs. Nos succès la consolident et le commerce semble reprendre un peu de vigueur. (1) »

Un fâcheux événement tempéra presque aussitôt cette allégresse et assombrit de nouveau l'horizon. Gênes avait succombé. Réduit par la famine, après avoir poussé la résistance au delà des possibilités humaines, Masséna avait signé une convention en vertu de laquelle il évacuait la ville avec armes et bagages, et se faisait reporter par mer sur le littoral français, avec faculté de retourner au combat. Cette convention sauvait plus que l'honneur. Néanmoins, il parut qu'à se laisser arracher de sa base d'opérations en Ligurie, la France perdait dans le sud de la haute Italie ce qu'elle avait regagné au nord. Dans l'opinion, la chute de Gênes contrebalança un moment la prise de Milan. A Paris, au-dessus des calmes profondeurs, une houle d'inquiétudes et de murmures se mit à courir.

Des pronostics sinistres circulaient. L'armée autrichienne, grossie des troupes qui avaient assiégé Gênes, redevenait supérieure en nombre aux forces aventurées dont disposait Bonaparte ; elle pouvait se reporter tout entière contre l'armée de réserve et lui passer sur le corps : « Tout Paris croit l'armée perdue, » écrit une plume royaliste, exagérant évidemment (2). Il n'en était pas moins vrai que les dénigreurs, les stratégistes en chambre se mettaient à discuter les plans du premier Consul et à en contester les résultats, jugés d'abord miraculeux. La situation en Italie paraissait se retourner à notre désavantage ; une partie de l'opinion se retournait également :

« Paris d'aujourd'hui, dit une autre correspondance, ne ressemble plus à Paris de huit jours. La capitulation de Gênes, qui trompe tant de promesses et tant de calculs, a fait une vive impression sur les esprits. Les révolutionnaires, qui sont bien plus que les royalistes à l'affût des nouvelles, l'annoncent hautement dans la rue : dans d'autres temps, ils auraient guillotiné comme alarmistes ceux qui auraient osé le faire ; ils

(1) Rapport du 17 prairial.
(2) Mme Danjou, 19 juin.

ne manquent pas d'ajouter que ce n'est pas la faute de Masséna, c'est celle de Bonaparte... Masséna est universellement plaint, et Bonaparte est blâmé dans les cafés, les clubs littéraires et les sociétés. Les Jacobins prétendent que Bonaparte est jaloux de Masséna et qu'il y a quelque chose là-dessous, et les gobe-mouches répètent : il y a quelque chose là-dessous... Ce ne serait pas être l'ami de Bonaparte de lui conseiller de revenir à Paris... Les négociants grands et petits sont affligés d'un événement qui s'est déjà fait sentir dans le commerce; qui, selon eux, éloigne la fin de la guerre et de la Révolution, et qui a déjà fait baisser les fonds publics, dont la hausse et la baisse, ainsi que celle de l'argent, sont le thermomètre pour juger des événements (1). »

Le bulletin du combat de Montebello survint; il racontait comment Lannes et ses troupes avaient repoussé le corps du maréchal Ott, redevenu disponible par la prise de Gênes. Cette rencontre fortuite et sanglante, cette victoire à la baïonnette, ce corps-à-corps meurtrier où les combattants s'étaient furieusement étreints et où l'on avait entendu « craquer les os (2) », ne décidait de rien. Toute communication cessa ensuite : plus une ligne au *Moniteur*, nul avis, et chacun sentait cependant que le sort de la campagne se jouait. L'appréhension gagnait jusqu'aux classes populaires : « Tous les regards sont tournés vers l'Italie... On a peu de craintes sur les événements de la guerre... On n'a qu'une inquiétude... l'existence de Bonaparte en est l'unique objet (3). » Dans l'incertitude universelle, les jours s'écoulaient, vides de nouvelles, lourds d'attente.

C'est le 25 prairial-14 juin que Paris avait douloureusement ressenti la chute de Gênes. Ce même jour, dans la plaine située entre Alexandrie et Tortone, la péripétie décisive s'engageait. Depuis le 21, Bonaparte cherchait l'armée de Mélas

(1) Agents de Condé, 16 juin 1800. Archives de Chantilly, série Z.

(2) Duc de Valmy, *Histoire de la campagne de 1800*, p. 138, d'après un mot de Lannes.

(3) Rapport du 21 prairial. F7, 3701.

pour la contraindre et l'acculer à la bataille. Dans la crainte qu'elle ne lui échappât et afin de lui couper toute voie d'évasion, il avait distendu ses propres forces, lancé Desaix avec une division vers Novi, sur la route de Gênes, et fait repasser sur la rive gauche du Pô la division Lapoype. Les Autrichiens de Mélas, concentrés dans Alexandrie, au lieu de chercher à se dérober par leur droite ou par leur gauche, se résolurent à percer. Le 25, ils sortaient en masse, passaient les ponts de la Bormida et fonçaient ; ce fut le choc.

Après une suite de combats acharnés, notre armée trop faible, opposant une quinzaine de pièces aux cent canons ennemis qui l'écrasaient de mitraille, mal pourvue de munitions, décimée, épuisée, cédait sur toute la ligne (1). Les villages violemment disputés étaient perdus l'un après l'autre; tous les corps engagés se retiraient en ordre, stoïques, mettant trois heures à rétrograder de cinq kilomètres, mais laissant derrière eux une traînée de morts et de blessés, de débris et de sang. Finalement, ils se repliaient au fond du champ de bataille, autour de San-Giuliano. Mélas contusionné rentrait dans Alexandrie pour expédier à Vienne un courrier de victoire. Sur la plaine saccagée par la bataille, par la route bordée de mûriers, par les champs de blé faiblement ondulés et les vignes, un grossissement d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie ennemies continuait d'avancer, avançait toujours, mais les Impériaux déjà prenaient leurs aises ; les soldats mettaient le fusil sur l'épaule et attachaient à leur schako ces brindilles vertes que les Autrichiens ont coutume d'arborer dans les jours d'allégresse.

Une chance cependant nous restait. Il n'était que cinq heures. Desaix précipitamment rappelé venait de rallier avec 6,000 hommes de troupes fraîches. Auprès de San-Giuliano, Bonaparte se portait par moments sur la ligne des feux, cinglait de paroles vibrantes les soldats qu'il voyait faiblir; par moments, il mettait pied à terre, s'asseyait sur le talus de

(1) Voy. l'ensemble de documents publiés par le capitaine DE CUGNAC dans son ouvrage, II, p. 362-465.

la route et d'un air dégagé causait avec les membres de l'état-major. Plus compromis peut-être qu'en Brumaire, plus ferme, il affectait un grand calme, et cependant l'impression de cet instant se graverait en lui si profonde qu'après vingt et un ans elle reviendrait hanter son agonie. Il monta dans le clocher de San-Giuliano pour découvrir toute l'étendue de la plaine. Il tint avec les généraux conseil de guerre à cheval et renouvela ses dispositions de combat. Alors que d'autres à sa place se fussent préoccupés uniquement d'assurer leur retraite, lui et les siens ne renonçaient pas à vaincre. La bataille était perdue, mais l'arrivée de Desaix permettait d'en recommencer une autre.

CHAPITRE XIII

L'EFFET DE MARENGO

Lettre privée annonçant la bataille. — Rien d'officiel. — Avis alarmants. — Perte d'un grand général. — Bruits de catastrophe. — Concurrence d'intrigues. — Impassibilité de Fouché. — La matinée du lendemain et l'audience diplomatique. — La foule dans la cour des Tuileries. — Victoire ! — Confirmation et diffusion instantanée de la nouvelle ; sursaut général. — La Bourse, la rue, les faubourgs. — La soirée. — La paix entrevue à travers la victoire. — *Te Deum* constitutionnel. — Tumultueux incident. — Effet dans les provinces. — Les grandes villes, les campagnes ; l'Ouest. — Plébiscite par acclamation. — La victoire donne à Bonaparte l'investiture décisive. — Unanimité des témoignages. — Arrêt instantané des machinations hostiles. — Retour inopiné de Bonaparte. — Descente des faubourgs. — Fête improvisée. — Quelques protestations. — Le faubourg Antoine centre d'allégresse. — Confidence de Cambacérès. — Conversation avec Sieyès. — Le premier Consul à la parade. — Préparatifs en vue du 14 juillet. — La *fête de la Concorde*. — La matinée. — Pose de la première pierre de la *colonne nationale*. — Aux Invalides. — Au Champ-de-Mars. — Frénésie d'enthousiasme. — *Pour la paix*. — Banquet aux Tuileries. — *Au peuple français, notre souverain à tous !*

I

Le 1er messidor-20 juin, Cambacérès et Lebrun eurent connaissance d'une lettre arrivée de Milan et portant la date du 25 prairial ; émanant de source privée, elle annonçait qu'une terrible bataille avait été livrée, perdue d'abord et regagnée. Ce qui paraissait extraordinaire, c'était qu'aucun avis officiel ne confirmât cette lettre ; les Consuls ne recevaient rien de Bonaparte ni du quartier général. Peu après, on vint leur communiquer certains avis reçus par des spéculateurs à

l'affût de toute nouvelle pouvant influer sur les cours de la Bourse ; ces avis parlaient également d'une grande bataille et n'en annonçaient pas le résultat ; au moment où les courriers avaient été expédiés, l'action durait toujours, l'issue demeurait incertaine, les Français avaient perdu un général illustre.

Au ministère de la guerre, on n'avait rien. Carnot, très préoccupé, envoya aux Tuileries pour savoir si là on avait reçu quelque chose. Le secrétaire d'État Maret lui répondit par le billet suivant : « Il n'arrive pas de courrier, mon cher compatriote. J'en attendais un qui fût confirmatif d'une nouvelle que j'ai lue dans une lettre partie de Milan le 26 ; voici les propres termes : *Nous avons eu une grande bataille qui a été vivement disputée. Nous l'avons crue perdue, mais la chance a tourné. Depuis que je vois faire la guerre, il n'y a rien (eu) d'aussi long et d'aussi chaud. Nous avons fait six mille prisonniers.* Tout ce qui est relatif à l'arrivée de cette lettre et personnel à celui qui l'a reçue ne laisse guère de doutes sur sa véracité. Mille amitiés. Hugues Maret (1). » Malgré le ton rassurant qu'il affectait, ce billet trahissait une impatience, une angoisse croissantes. D'après l'aveu de Cambacérès, les Consuls restaient « dans la plus grande anxiété » (2).

Au dehors, les vagues avis reçus commencèrent à transpirer, et commentés, interprétés, déformés, prirent un caractère effrayant. Des bruits de catastrophe se mirent à circuler, et sur Paris subitement figé il parut qu'une opprimante atmosphère s'étendait.

Entre gens de politique et d'affaires, on se cherche, on se rejoint, on s'assemble en conciliabules haletants. Il se trouve dans le public des personnes pour raconter qu'aux Tuileries, derrière les murs de ce château muet, les chefs du gouvernement confèrent depuis quelques jours avec des sénateurs et des généraux ; la question agitée est de savoir, « si Bonaparte est mort ou vaincu, ce qui paraît très probable et synonyme,

(1) Cucnac, II, p. 417.
(2) *Éclaircissements inédits.*

qui le remplacera ; on a proposé La Fayette, Pichegru, un Bourbon ; quelques voix se sont portées sur le duc d'Orléans, mais un cri d'opposition s'est élevé et le général Lefebvre a mis la main sur son sabre (1). »

La vérité, c'est qu'en certains milieux le fourmillement des intrigues s'active, s'enhardit, et que la combinaison qui tient Carnot en réserve, pour remplacer Bonaparte mort ou déchu, est celle qui se précise et s'affirme. Carnot est un grand nom de défense nationale ; il offre des garanties militaires et civiques ; c'est l'homme « capable d'arracher la République au péril où la placent les succès de l'ennemi, sans lui faire, comme Bonaparte, acheter ce service au prix de sa liberté (2) ». Mais beaucoup de gens recouraient à Fouché, l'homme de ressource ; ils le trouvaient à son poste, c'est-à-dire à son bureau, très calme, répondant de la tranquillité publique, affectant une imperturbable sérénité ; au besoin, par des représentations énergiques, il commandait le sang-froid et défendait de s'affoler. C'est l'attitude que lui prêtent les *Mémoires* publiés sous son nom (3) ; elle est très vraisemblable, car il se fera même visage et même langage exactement quinze ans plus tard, entre les premières nouvelles de Waterloo et la publication du désastre. Ce qu'il veut, c'est profiter du doute subsistant pour tout arrêter, pour immobiliser les intrigues concurrentes, afin de se donner le temps de pousser opportunément la sienne et de lui faire distancer les autres.

La nuit passa, nuit de spéculations fiévreuses. Le lendemain matin, point de nouvelles. Aux Tuileries, Cambacérès et Lebrun se tenaient dans le cabinet consulaire, et l'on allait avoir à supporter l'audience diplomatique, la présence des ambassadeurs et des envoyés étrangers, qui étaient reçus officiellement le 2 et 17 de chaque mois, à midi. Les ministres, les conseillers d'État convoqués à cette réunion, se rendaient

(1) Mme Danjou à d'Avaray, 23 juin.
(2) *Mémoires inédits de Villiers du Terrage.*
(3) T. I, p. 181.

auprès des Consuls, et quel tumulte de projets inavoués s'agitait sans doute sous leur apparence compassée! Dans les salons d'attente, des groupes de sénateurs, de tribuns et de *législatifs* se formaient; les membres du corps diplomatique arrivaient de leur côté, en grand uniforme, solennels et réservés. Au dehors, la cour était remplie de citoyens attirés par la curiosité, l'inquiétude, la crainte, et une angoisse silencieuse pesait sur tout ce monde.

Soudain, vers onze heures, un grand mouvement dans la foule; un courrier vient d'arriver aux Consuls; qu'annonce-t-il? Victoire! C'est du moins le bruit qui se répand; il allège les cœurs et sur des milliers de visages fait jaillir l'espérance. Et voici que tout se confirme. Un second, un troisième courrier arrivent, répètent le mot qui dissipe les ombres et fait rentrer sous terre intrigues et traitrises, le mot magique : victoire, complète et insigne victoire! Sur toutes les lèvres commence à circuler le nom d'un obscur village italien : *Maringo*; c'est ainsi que chacun va l'énoncer et l'écrire jusqu'à ce qu'il se fixe sous sa forme immortelle : *Marengo*.

Les ministres et conseillers d'État avaient été introduits dans le cabinet des Consuls ; quelqu'un lisait à haute voix le bulletin de l'armée de réserve, le bulletin célèbre du 26 prairial, et il semblait que l'on assistât aux péripéties de la bataille. De cette journée confusément héroïque, décousue, pleine de vicissitudes éparses, Bonaparte a dégagé et idéalisé les grands traits; comme il sait que les Parisiens aiment les spectacles d'une belle et théâtrale ordonnance, comme il les sait « toujours à l'Opéra (1) », il a composé pour eux un magnifique *scenario* de bataille, avec airs de bravoure et triomphales virtuosités.

C'est donc le 25, à la pointe du jour, que l'ennemi, débouchant en masse, a commencé « la célèbre bataille de Marengo, qui décide enfin du sort de l'Italie et de l'armée autrichienne. Quatre fois pendant la bataille nous avons été en retraite, et

(1) *Documents inédits.*

quatre fois nous avons été en avant. Plus de soixante pièces de canon ont été de part et d'autre, sur différents points et à différentes heures. prises et reprises. Il y a eu douze charges de cavalerie et avec différents succès. »

Comme les masses ennemies menaçaient de déborder notre droite, « les grenadiers de la garde furent placés comme une redoute de granit au milieu de cette immense plaine ; rien ne put l'entamer; cavalerie, infanterie, artillerie, tout fut dirigé contre ce bataillon, mais en vain ; ce fut alors que vraiment l'on vit ce que peut une poignée de gens de cœur. » Le Consul omet de dire que les grenadiers eux-mêmes durent suivre à la fin le mouvement de retraite. Il reconnaît que tout le reste de l'armée a cédé. « L'ennemi avançait sur toute la ligne, faisant un feu de mitraille avec plus de cent pièces de canon. Les routes étaient couvertes de fuyards, de blessés, de débris ; la bataille paraissait perdue. Mais Desaix a pris position en avant de San-Giuliano ; le premier Consul ranime les troupes : *Enfants, souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille. — Vive la République, vive le premier Consul !* » Desaix aborde l'ennemi au pas de charge et par le centre. Puis, c'est Kellermann et sa grosse cavalerie saisissant le moment propice, donnant à plein dans l'ennemi, hachant la colonne du général Zach et le faisant prisonnier. Bessières et ses hommes foncent à leur tour : en avant les grenadiers à cheval, en avant les *casse-cous* ! Tous les Français se rallient et reviennent à la charge, culbutent l'armée autrichienne, et quinze drapeaux, quarante pièces de canon, six à huit mille prisonniers nous restent, mais au prix de quelle perte ! Desaix n'est plus ; il est tombé à la tête de sa division, percé d'une balle, et voici la scène poétisée, arrangée pour l'effet à produire, avec des mots antiques : Desaix tombant : « *Allez dire au premier Consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour vivre dans la postérité !* » Bonaparte : « *Pourquoi ne m'est-il pas permis de pleurer* (1) ! » Des pièces jointes signalaient l'immen-

(1) L'adjudant-commandant Brossier était à cheval en avant de Desaix au moment de la contre-attaque et a écrit : « Je me retourne et je le vois tomber. Je

sité des résultats, l'armée autrichienne rejetée dans Alexandrie et capitulant, s'engageant à regagner Mantoue ; toutes les places du Piémont et de la Lombardie livrées, avec mille pièces de siège, l'Italie libre jusqu'au Mincio, et la lettre du Consul à ses collègues se terminait par ces mots : « J'espère que le peuple français sera content de son armée. »

La salle consulaire fut ouverte. Sénateurs, tribuns, diplomates se précipitèrent au-devant de Cambacérès et de Lebrun. On recommença la lecture ; tout ce personnel maté s'extasia, et il y avait de vrais patriotes qui pleuraient. Les ministres, les conseillers d'État, les diplomates, emboîtant le pas les uns derrière les autres, s'en furent ensuite porter leurs compliments à Mme Bonaparte ; ils la trouvèrent dans ses appartements, tenant à la main une branche de laurier d'or détachée de la couronne qui surmontait l'un des drapeaux pris à l'ennemi ; c'était Berthier qui galamment lui avait envoyé ce joli trophée (1).

Les Consuls signèrent aussitôt l'ordre de tirer le canon. Hâtivement, on imprimait le bulletin en affiches. Les autorités, sachant combien Bonaparte avait à cœur de plaire aux ouvriers et de les gagner, firent porter dans les faubourgs un grand nombre d'exemplaires, afin qu'ils fussent immédiatement placardés.

Dans la ville, la nouvelle circulait déjà, courait, volait ; des officiers d'état-major, fous de joie, la jetaient en passant. A la Bourse, on eut le bulletin tout de suite ; les commissaires de la Bourse se préparaient à le publier, « lorsqu'un citoyen les a prévenus en s'élançant sans échelle dans la tribune, où il en a fait la lecture avec l'émotion de la plus vive sensibilité. La salle a retenti d'applaudissements et des cris de *Vive Bonaparte* (2) ! » La hausse se produisit instantanément. Dans les quartiers du centre, la nouvelle jetait dehors toute

m'approche ; il était mort. » En tombant, il n'avait proféré qu'un seul mot : *mort*. Cugnac, II, p. 412.

(1) *Journal de Paris* du 3 messidor. — Roederer, VI, p. 409.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.

la population, fermait les boutiques, suspendait les occupations, donnait à Paris son aspect des grands jours de fête. Entre citoyens des différentes classes, mille propos s'échangeaient; on s'abordait, on se parlait sans se connaître. Quelques royalistes, subitement convertis, disaient qu'il fallait à la France un roi, mais qu'on devait donner la couronne à Bonaparte; des gens doctes, qui savaient leurs classiques, appliquaient à l'événement les trois mots célèbres : *Veni, vidi, vici*. Et voici qu'autour de la cité les faubourgs du Nord et de l'Est et du Sud, Martin, Denis, Antoine, Victor, Marceau, tous les faubourgs se lèvent. Le sentiment qui depuis quatre mois couve et progresse dans ces milieux ouvriers, l'attachement passionné à la République militaire et héroïque, personnifiée en Bonaparte, éclate tout d'un coup; c'est une éruption d'enthousiasme.

Les ouvriers étaient comme d'ordinaire à leur travail, répartis dans les ateliers. A midi, un roulement sourd et lointain, la première détonation du canon, fait lever toutes les têtes, tressaillir et sursauter les cœurs : « Dès midi, au premier coup de canon, les ouvriers ont pour la plupart quitté leurs ateliers, se sont rassemblés dans les rues et sur les places pour écouter avec avidité les nouvelles. Ils se groupaient en nombre autour des placards que le préfet de police avait par ordre du gouvernement fait poser dans la ville et surtout dans les faubourgs. (Cette attention du gouvernement a fait beaucoup de plaisir.) C'est là qu'il a été facile à l'observateur de juger l'esprit public. La classe ouvrière était ivre de joie.

« Aux cris de : *Vive la République! Vive Bonaparte!* succédaient les propos les plus grivois, les saillies les plus gaies. Dans la grande rue Antoine, un citoyen lisait le bulletin tout haut; au récit des merveilles opérées à l'armée d'Italie, un assistant s'écrie : — *Qu'elle est brave, l'armée de réserve!* — *Sacrebleu*, reprit un autre, *ça n'est pas étonnant; quand le bourgeois est dans la boutique, il faut bien que les ouvriers travaillent.* Dans les faubourgs, on a été frappé de la franchise avec

laquelle on a parlé du nombre d'hommes que nous avons perdus ou qui ont été faits prisonniers : — *Ça n'est plus comme autrefois*, disait-on dans la rue Victor ; *au moins à présent nous savons tout*. Les cabarets ont été pleins jusqu'à onze heures du soir, et il ne s'y est pas bu un verre de vin qui ne fût pour la République, le premier Consul et les armées (1). »

Dans toute la ville, c'est au même moment « un enchantement général (2) » : les endroits publics et les promenades regorgeant de monde, des réjouissances, des célébrations improvisées ; dans le jardin des Tuileries, grand concert d'instruments ; sur l'esplanade des Invalides, le fracas des pièces d'artifice et des boîtes ; sur tous les théâtres, couplets de circonstance, et l'illumination générale et spontanée, qui a fait défaut au lendemain de Brumaire, aujourd'hui resplendit. Il n'est rue si humble, si pauvre recoin de la cité qui ne s'éclaire et ne se parsème de feux.

Le faubourg Antoine était le principal centre d'allégresse. Le long de la grande rue, depuis la barrière jusqu'à l'emplacement de la Bastille, plus de deux cents feux de joie dansaient en flammes folles, et le peuple alentour formait des rondes. Sur la place de la Bastille, il y avait comme un confluent de foules, les unes arrivant de la Cité, les autres des faubourgs de la rive gauche. De rares voitures circulaient au pas ; les promeneurs qui s'y trouvaient, au retour d'une excursion à la campagne, entendaient les ouvriers commenter les paroles toutes républicaines de Bonaparte : « *J'espère que le peuple français sera content de son armée. — Oui, oui*, répétait-on, *oui, il en est content* (3). »

Cambacérès constatait que, depuis neuf ans, c'était « la première réjouissance publique spontanée ; toutes les autres avaient porté une empreinte de contrainte ou d'indifférence (4) ».

(1) Rapports cités dans *la Conquête de Paris par Bonaparte*.
(2) *Ibid.*
(3) *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, édition de 1837, II, p. 212-213.
(4) *Éclaircissements inédits*.

D'après l'aveu unanime, pour retrouver pareil entrain, pareil élan, il eût fallu remonter à l'inoubliable journée de la Fédération. Alors notre nationalité avait pris plus ardemment conscience d'elle-même, et tous les Français restés en France avaient cru sentir en eux une même âme. Aujourd'hui encore, un ravissement commun réunit toutes les classes et paraît les confondre. Ce sentiment est double ; c'est une fierté doublée d'une espérance. Depuis bien des années, les Français aspiraient à la paix d'un désir haletant et douloureux, mais le patriotisme, persistant malgré tout, souhaitait que cette paix fût glorieuse, confirmative des conquêtes ; par une contradiction bien française, personne ne voulait plus de la guerre et tout le monde désirait la victoire. Or, Marengo, c'est la victoire, c'est aussi la paix. Ainsi du moins l'interprétait le plus grand nombre, car il paraissait impossible que la coalition, frappée de ce coup, résistât plus longtemps à poser les armes, et à la faveur de cette paix aperçue à travers les lauriers, il semblait qu'un avenir de bonheur illimité s'ouvrait. Ce repos dans la gloire, ce suprême bien-être, on le devrait à Bonaparte, et en ce jour-là Paris l'aime bien, son Consul ; son nom était sur toutes les lèvres ; on le répétait « avec attendrissement » (1).

Pendant plusieurs jours, Paris fut littéralement hors de lui. L'émotion et la joie publique saisissaient toutes les occasions de s'exprimer, d'éclater. Sur la scène, on applaudissait à tout rompre les médiocres pièces d'à-propos où les faiseurs à la mode avaient instantanément mis la victoire en vaudevilles. Un soir, aux *Troubadours*, on jouait une de ces pièces. Le spectacle allait finir lorsque le consul Cambacérès parut dans une loge. D'un cri unanime, le public fit recommencer la pièce ; on applaudit surtout ces mots : « Plus de partis, plus de vengeances (2). »

Les cultes s'associaient aux manifestations de l'allégresse générale. Dès le 2, à six heures du soir, les catholiques

(1) Rapports précédemment cités.
(2) Rapport du 13 messidor. Aulard, I, p. 467-468.

avaient chanté un *Te Deum* dans l'église de Saint-Gervais, et ces fidèles si longtemps exclus de la communauté française affirmèrent en ce jour leur réunion à la patrie. Le 5, un *Te Deum* constitutionnel fut chanté avec pompe à Notre-Dame. Si l'on veut savoir quelle force le sentiment religieux avait repris en France, il faut lire le rapport de police rendant compte de cette cérémonie et du tumultueux incident qu'elle occasionna :

« La cérémonie qui a eu lieu hier à Notre-Dame avait attiré un concours immense de citoyens. Le temple, le parvis et les rues adjacentes contenaient à peine la multitude qui s'y était portée en foule. Pendant le *Te Deum*, deux dragons sont entrés dans l'église le casque sur la tête. Cette imprudence a excité quelques murmures d'abord, qui auraient eu des suites dangereuses, si les commissaires de police, les officiers de paix et les inspecteurs envoyés par le préfet de police pour maintenir l'ordre et la tranquillité générale ne se fussent portés sur-le-champ vers le point où la querelle paraissait s'engager et n'eussent conduit ces deux militaires au corps de garde du Petit-Pont. Ils furent à la vérité suivis par une multitude considérable et à laquelle ils eurent peine à résister. Pour éviter tout motif de querelle, pour étouffer dans son principe tout germe de discussion, le commissaire de police fit sortir du corps de garde et à l'aide d'une échelle les deux dragons et les envoya à l'état-major. Un piquet de cavalerie dissipa le rassemblement, et, à 9 heures du soir, il n'était plus question de rien... (1) »

Malgré cette bagarre qu'expliquait l'état d'une population surchauffée, les partis semblaient comme morts, anéantis sous le coup qui les avait prostrés : « Toute faction est nulle en ce moment, une majorité immense est unie au gouvernement (2). » Parmi les gens de parti extrême, les uns s'abandonnaient à l'impulsion, au torrent de l'opinion ; les autres assistaient atterrés au désastre de leurs espérances. Les corps constitués, le Sénat, le Tribunat, rédigeaient des adresses de

(1) Rapport du 6 messidor.
(2) Rapports cités.

félicitations. Les ministres envoyèrent au vainqueur des protestations de dévouement ; Talleyrand lui offrit son encens le plus fin (1). Les *brumairiens mécontents*, les membres des ex-commissions législatives, les trente ou quarante parlementaires qui avaient vaguement comploté sous les ombrages d'Auteuil et songé à disposer un gouvernement selon leur goût, se remirent simplement à dîner ensemble. Le *Journal des Débats* rendit compte de ce dénouement : « Les membres des anciennes commissions des deux conseils se sont réunis hier pour célébrer les victoires de nos invincibles armées. On a porté les toasts suivants : à la République Française, à Bonaparte et à la paix, à la mémoire de Desaix, à nos armées et aux généraux qui les mènent à la victoire, à l'union de tous les Français et de tous les pouvoirs constitués, aux résultats des journées des 18 et 19 brumaire (2). »

Toutes les villes de province tiraient le canon, illuminaient leurs édifices, leurs maisons, et à leur tour les campagnes, y compris les plus reculées, se laissaient pénétrer de satisfaction et d'espérance (3). Marengo est un des rares événements de l'histoire qui aient déterminé une vibration assez étendue pour traverser dans toute leur épaisseur les masses françaises et toucher le fond.

Partout, l'intrépidité du Consul, son entreprenante audace, son bonheur étaient exaltés, et la France se passionnait pour la vigueur de son chef. C'est un moment de subit ralliement et d'enthousiaste concorde. Dans les grandes villes suspectes de tendances contre-révolutionnaires, l'adhésion au pouvoir s'affirme. A Lyon, à partir des premiers jours de messidor, « l'esprit public se prononce en faveur du gouvernement, et les citoyens, en reprenant leur énergie, concourent efficacement au retour de l'ordre (4). » A Besançon, « la nou-

(1) Voy. les lettres de Talleyrand à Bonaparte publiées par M. le comte Boulay de la Meurthe dans la *Revue d'histoire diplomatique, avril 1892*.

(2) Numéro du 8 messidor an VIII.

(3) Rapport de police du 9 messidor. F7, 3701.

(4) Rapport du 2 thermidor, Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.

velle des victoires du premier Consul à Marengo a produit une vive sensation de joie et d'admiration. La publicité donnée à ces événements, par l'impression et l'affiche, a propagé l'enthousiasme jusque parmi les *dévotes* qui font aussi des vœux pour Bonaparte (1). » Bordeaux oublie momentanément ses dissensions : « Les citoyens ont d'eux-mêmes et sans aucune invitation illuminé leurs maisons. Cet heureux augure d'une prochaine paix a fait évanouir toutes les nuances de parti, confondues dans l'expression unanime du même vœu. Les théâtres, les édifices du culte et jusqu'aux journaux ont montré le même esprit d'union, de concorde et d'abjuration de toutes les personnalités (2). »

L'attitude de l'Ouest est significative. Le préfet de l'Orne écrit : « La nouvelle des victoires de Marengo a produit des effets sensibles ; elle semble avoir au moins ajourné les projets des Chouans. Cette agitation, cette fermentation sourde qui donnait de fortes inquiétudes, est tout à fait calmée. Mais les Chouans n'en seront pas moins exactement surveillés (3). » Veut-on savoir comment la nouvelle de Marengo fut accueillie en Vendée? Là, l'apparition des bâtiments anglais avait déjà réveillé le patriotisme des populations côtières ; au contact de l'ennemi héréditaire, ces gens de mer s'étaient retrouvés Français ; leurs embarcations s'étaient jetées bravement contre les péniches anglaises et en avaient capturé plusieurs. Dans le centre du Bocage, à Fontenay, chef-lieu du département, cet exploit a retenti, mais le bulletin du 26 prairial « centuple l'effet. — Le bulletin est arrivé le jour de la grande foire de Fontenay. Le préfet en ordonna sur-le-champ la publication avec le plus grand appareil, ce jour et le lendemain. Les affaires de la foire, un peu languissantes, reprirent avec une telle activité que jamais la foire n'a été plus florissante ni tenue avec plus d'ordre et d'allégresse. L'enthousiasme était général. Le bulletin a été imprimé à

(1) Le préfet, 4 messidor. Bibliothèque nationale, fonds français, 11361.
(2) Bulletin du 13 messidor, même fonds.
(3) Lettre du 18 messidor, même fonds.

plus de deux mille exemplaires; il en a été envoyé à toutes les communes et spécialement aux pêcheurs des côtes, avec invitation d'en gratifier les péniches anglaises qu'ils rencontrent souvent... On s'aperçoit déjà que nos victoires ont relevé l'esprit public, compromis et découragé les agitateurs ou conspirateurs. Le peuple, qui soupire après la paix, commence à sentir que si nos ennemis affectent de la lui promettre, il n'y a que son gouvernement qui peut la lui donner (1) ».

Ailleurs, c'est parmi les Jacobins que s'opère le phénomène de ralliement. Le fait est constaté en plusieurs lieux (2). Les irréductibles se sentent plus isolés, perdus dans la masse, placés sous la main d'un pouvoir qui ne craindra plus de les enchaîner. A Auxerre, pendant qu'on tirait le canon, l'un des *frères et amis* disait, à chaque détonation : « Encore un coup qui rive nos fers (3). » Mais les populations du Sud-Est et du Midi éprouvent un sentiment de libération matérielle; la menace de l'occupation étrangère ne pèse plus sur elles; elles montrent plus d'ardeur à combattre les désordres de l'intérieur : « Les habitants reprennent de l'énergie, les communes se lèvent, un grand nombre de brigands ont été arrêtés. La gendarmerie, la troupe de ligne et les gardes nationaux rivalisent d'énergie (4). » Dans le département de Vaucluse, dans ce pays de Comtat hier encore rebelle aux lois et aux institutions françaises, les fêtes célébrées en messidor prennent pour la première fois un caractère national. En somme, comme au lendemain de Marengo, l'émotion joyeuse et puissante de Paris se propage au loin, comme un même transport d'admiration et de reconnaissance soulève la presque unanimité des communes de France, on peut dire que ce jour marque, dans l'ascension de Bonaparte, le progrès décisif.

Les ressorts mis en jeu contre lui en France et à l'étranger

(1) Rapport du préfet, 9 messidor, même fonds.
(2) Voy. notamment le rapport de police du 7 messidor. AULARD, I, p. 455.
(3) Le préfet de l'Yonne, 12 messidor, FIC, III, 7.
(4) Bulletins départementaux. Bibliothèque nationale, fonds cité.

s'arrêtèrent instantanément. Sur le vu de la nouvelle, le gouvernement anglais décommanda l'embarquement de ses troupes et leur départ pour la côte armoricaine ; le 13 messidor-2 juillet, Grenville écrivit à Georges : « Tout était arrangé pour l'exécution des mesures que le gouvernement du roi avait décidé d'adopter, quand on apprit ici la nouvelle de l'armistice conclu en Italie. Il n'est que trop évident que, si cet armistice venait à être prolongé et même étendu aux autres armées, les républicains se verraient par là en état de tourner contre les royalistes une masse de forces supérieure à celle dont ils auraient pu disposer en d'autres circonstances. Les mesures dont il a été question ne serviraient qu'à compromettre sans avantage réel les braves gens auxquels vous avez la gloire de commander. Je ne puis donc que vous inviter à leur persuader de rester tranquilles pour le moment (1). » Pichegru arrivé à Londres déconseillait de rien tenter. Seul, Georges s'obstinait ; caché parmi ces populations bas-bretonnes que séparaient de la France les mœurs et la langue, il espérait encore les soustraire à la contagion de l'enthousiasme, à « l'ascendant presque surnaturel du gouvernement consulaire (2) ». Il n'en serait pas moins réduit à repasser la mer. A Paris, les projets d'attentat s'évanouirent, quitte à se reformer au bout de quelque temps. Dans le Sud-Ouest, les chefs d'insurrection, ceux qui jusqu'alors s'étaient maintenus et réservés, en attendant le réveil de l'Ouest, partirent pour Paris afin de solliciter l'amnistie et de faire leur paix. En Provence, le chef de l'organisation, Puyvert, prétend qu'à la veille de Marengo il disposait encore de moyens propres à soulever le Midi, pourvu que les Autrichiens et Willot, qui se traînait à leur suite, eussent pu coopérer ; il se flattait de couper à Bonaparte vaincu le chemin du retour et attendait le moment de monter à cheval : « La nouvelle de l'inconcevable victoire de Marengo vint, comme un coup de foudre, renverser tous mes projets... Le découragement fut

(1) Caudrillier, *le Complot de l'an VII*, *Revue historique* de novembre-décembre 1900 (d'après les papiers du Record-Office).

(2) Le préfet des Côtes-du-Nord, 20 fructidor. FIC, III, 10.

complet, et les hommes les plus déterminés sentirent la nécessité de céder aux circonstances (1). »

Sur cet effet de Marengo, sur cette formidable répercussion à l'intérieur, tous les témoignages s'accordent. Partisans et adversaires du Consulat, amis ardents ou tièdes, les fanatiques, les sages, les sceptiques, les mortels ennemis, tous se sentent en face d'un événement capital; ils reconnaissent en Marengo plus qu'une bataille gagnée, plus qu'un grand fait d'armes : la consécration d'un régime. Hyde de Neuville, l'acharné royaliste, s'incline devant les conséquences « incalculables de l'événement; c'était le baptême de la puissance personnelle de Napoléon; le pouvoir qu'il tenait entre ses mains s'incorporait à lui-même, et désormais il est certain qu'il faudrait traverser la phase de sa domination sous une forme ou sous une autre (2) ». Miot de Mélito, observateur assez froid, écrit : « Jamais l'orgueil national n'avait été plus flatté, jamais plus d'espérance de bonheur n'avait pénétré dans les âmes. Pendant deux jours, Paris fut exactement dans l'ivresse (3). » Cambacérès s'exalte : « Jamais l'élan national ne se manifesta mieux qu'à cette glorieuse époque (4). » Ce coup d'enthousiasme met pour longtemps le pouvoir de Bonaparte hors de conteste, l'investit et le fonde. Après le plébiscite de l'hiver, après ce vote trainant qui a été surtout l'abdication de la France aux mains d'un homme, c'est aujourd'hui le grand plébiscite par acclamation.

II

A demi instruit des agitations tentées et des intrigues ourdies pendant son absence, Bonaparte précipitait son

(1) *Mémoires inédits.*
(2) *Mémoires,* II, p. 329-330.
(3) *Mémoires,* I, p. 301.
(4) *Éclaircissements inédits.*

retour. A peine s'était-il donné le temps d'organiser sa conquête : il avait quitté Milan dès le 6 messidor, appelant Masséna au commandement des armées réunies de réserve et d'Italie. Il repassa les Alpes par le Mont-Cenis. A Saint-Jean-de-Maurienne, il se fit amener deux prêtres encore détenus et les remit en liberté, en n'exigeant d'eux qu'une promesse de soumission au gouvernement. A Lyon, ses yeux épris de belle ordonnance ne purent voir sans horreur la place Bellecour, naguère encadrée de monumentales façades, aujourd'hui hideuse avec ses débris d'hôtels systématiquement démolis. Pour engager les habitants à relever cette noble architecture, il promit que les immeubles reconstruits seraient exemptés d'impôt foncier pendant vingt ans. Les Lyonnais l'accueillirent avec un contentement grave, qui répondait au caractère de cette population réfléchie et sérieuse, si cruellement éprouvée. A Dijon, les femmes effeuillèrent des bouquets sur son passage et firent voler autour de lui une nuée de fleurs. Il séjournait le moins possible, pressait l'allure. Sur le pont de Montereau, sa voiture se rompit; cet accident ne le retarda que d'un instant.

Il avait hâte de rentrer à Paris, de s'y montrer, d'y recueillir en popularité, en prestige, en force, les fruits de sa victoire, mais il avait trop d'habileté et de fierté pour agréer les témoignages outrés, les platitudes de commande.

Il avait écrit de Lyon au ministre de l'intérieur : « J'arriverai à Paris à l'improviste. Mon intention est de n'avoir ni arcs de triomphe ni aucune espèce de cérémonie. J'ai trop bonne opinion de moi pour estimer beaucoup de pareils colifichets. Je ne connais pas d'autre triomphe que la satisfaction publique (1). » Les autorités parisiennes avaient décidé de se porter à sa rencontre jusqu'à Villejuif; il les déjoua en gagnant plusieurs heures sur leurs calculs. Au lieu d'une entrée solennelle, il voulait frapper les Parisiens par une réapparition subite, attestant comme un don d'ubiquité. Hier

(1) *Corr.*, VI, 4955.

encore, on le croyait à Milan ; on le croit aujourd'hui à Lyon, à Dijon ; il est à Paris. Le 13 messidor — 2 juillet, à deux heures du matin, accompagné de Duroc seulement et de Bourrienne, il est rentré aux Tuileries. Lorsque ses collègues, brusquement avertis, se présentèrent à la porte de son appartement, on leur dit qu'il était couché ; ils ne le virent que le lendemain à onze heures. Quand les ministres et les conseillers d'État vinrent lui rendre hommage, ses premiers mots furent : « Citoyens, nous revoilà donc ! Eh bien ! avez-vous fait bien de l'ouvrage depuis que je vous ai quittés ? — Pas autant que vous, général (1) ! »

La nouvelle de son retour traversa Paris comme l'éclair. On revit alors ce qui n'était pas advenu depuis cinq ans, depuis les derniers temps de la Convention : une descente des faubourgs, une descente en masse, mais combien différente des anciennes ! Toute joyeuse, celle-ci, et confiante, elle est entraînée par un large courant d'allégresse.

Les ouvriers, croyant que le Consul arriverait dans la journée, avaient fait projet de l'attendre à la barrière ; là s'était réunie une foule compacte. Soudain, le bruit se répand qu'il est en ville, et le canon, tirant aux Invalides, confirme cette nouvelle. Dans la foule, c'est un immense remous ; des propos s'entrecroisent : « Un homme entendant tirer le canon : *Eh bien ! votre homme est donc arrivé !* — Une femme : *Oui, il est arrivé à deux heures du matin.* — Une autre : *Ah ! le bon Dieu nous l'a conservé, celui-là* (2) ! » Et tous les ouvriers, sachant Bonaparte aux Tuileries, voulaient aller l'y visiter, l'y fêter. Par groupes, par bandes, par ondes successives, ils descendaient, arrivaient, envahissaient le jardin des Tuileries, et quand Bonaparte, obéissant à l'appel de leur frénésie, se montra au balcon, dans ce palais cerné et battu par les flots de la multitude, il parut positivement porté sur le pavois populaire.

Dans Paris, ce fut encore jour de fête improvisée, éclose

(1) Roederer, VI, p. 410.
(2) Rapport de police du 14 messidor. Aulard, p. 469.

d'elle-même, sans ordre officiel ni prescription réglementaire Les maisons se pavoisaient, se décoraient d'inscriptions et d'emblèmes; à tous les étages, des guirlandes de lampions se suspendaient pour la fête de nuit. Dans les rues ainsi enjolivées, un peuple immense circulait, bon enfant, causeur, se divertissant de choses qui l'eussent exaspéré naguère et prenant tout en bonne part. Une femme à son mari : *Tiens! voilà une maison où il n'y a point de lampions! C'est quelque aristocrate.* — *Aristocrate, soit!* dit le mari, *même Jacobin; aujourd'hui, tout le monde est libre; on ne tue plus les gens pour leurs opinions* (1). » Un ouvrier à sa femme, en montant sur sa boutique pour poser des lampions : *C'est que c'te victoire donnera la paix !* La femme : *C'est que c'n'est plus comme ces avocats qui ne faisions la guerre qu'avec leu plume; tiens, mets encore ces deux-là* (2). »

L'enthousiasme fut très grand; il ne fut pas universel. Les partis s'étaient un peu remis du premier choc. Le soir, d'après les calculs de la police, les trois quarts de la ville manifestèrent et illuminèrent de leur mieux; un quart environ s'abstint. Les rues du centre, les rues vivantes, passantes, marchandes, exhibaient toute sorte de motifs lumineux. Par contre, un policier, qui remontait le boulevard à dix heures du soir et consignait au fur et à mesure ses observations, notait des espaces sombres, des lacunes (3). Parmi les théâtres et les établissements de plaisir, les Variétés, le bal de Paphos, le café Turc, s'étaient fait une façade toute en verres de couleur; d'autres s'étaient moins distingués. Passage Feydeau, il y eut une contre-manifestation; un « peintre en silhouettes » avait osé exposer au-dessus de sa boutique un portrait de Louis XVI; le malheureux monarque était assis sur son trône, avec les attributs royaux, et devant la boutique des individus cherchaient à exciter l'indignation contre les révolutionnaires; il s'était formé dans le passage

(1) *Journal de Paris*, 14 messidor. — Roederer, III, p. 411.
(2) *Ibid.*
(3) Son rapport est conservé aux Archives nationales, F7, 6227.

un rassemblement qui interceptait la circulation. Plus loin, les rues profondes du Marais montraient un éclairage assez terne, mais à mesure qu'on avançait vers l'extrémité du boulevard, une vaste clarté s'épandait sur le ciel; c'était le faubourg Antoine, l'ex-quartier révolutionnaire, le faubourg émeutier, qui se mettait en frais d'apothéose pour Bonaparte devenu le grand meneur de la masse ouvrière.

Nulle part le décor lumineux n'était plus abondant, plus ingénieux, plus varié. Des feux brillaient jusque sur les toits, le peuple dansait en vingt endroits; il y avait à minuit autant de monde dans la rue qu'il y en avait ordinairement à midi ; les *vivats* retentissaient : « les plus anciens habitants du faubourg ne se rappellent pas d'avoir vu une aussi éclatante démonstration de la satisfaction générale, » écrivait la municipalité d'arrondissement au préfet de la Seine (1).

Beaucoup d'ouvriers cependant étaient restés en ville, grossissaient la foule qui continuait à stationner dans le jardin des Tuileries, au pied du château. Sous les fenêtres de l'appartement consulaire, la musique de la garde jouait; par les fenêtres ouvertes, on voyait à l'intérieur des ombres passer et repasser sur un fond de lumière. Vers onze heures, des acclamations redoublées, prolongées, instantes, réclamèrent Bonaparte; il ne parut point, se laissant désirer et évitant de se prodiguer (2).

Dans la journée, il avait reçu le Sénat, une députation du Corps législatif, une députation du Tribunat dont le président lui avait tenu un langage très républicain et exempt de servilité. L'Institut lui fut amené par son nouveau président trimestriel. Il vit en particulier beaucoup de personnes et les entreprit sur ce qui s'était passé en son absence. Il n'ignorait pas que son silence pendant les jours qui avaient précédé Marengo avait entretenu toutes les incertitudes. A la veille d'une partie décisive, ce serait toujours sa coutume que d'interrompre ses dictées, ses envois, et que de suspendre sa

(1) Lanzac de Laborie, volume cité, p. 96.
(2) Rapport cité à la page précédente.

correspondance avec l'intérieur : « La bataille répondra, » disait-il à ses secrétaires (1). La bataille avait répondu. Il tenait néanmoins à savoir quels projets, quelles velléités avaient couvé en certains esprits.

Dans le tête-à-tête avec Cambacérès, l'un de ses premiers soins fut de lui pousser cette question : « S'il n'avait pas été embarrassé dans l'intervalle qui s'était écoulé entre les premières nouvelles de Marengo et l'annonce officielle de la victoire. » L'autre, imperturbable, répondit : « J'ai eu de vives inquiétudes et peu d'embarras. — Comment donc! Si j'étais mort? — J'aurais considéré le malheur comme irréparable. Après avoir cédé à une juste douleur, je me serais occupé de donner au gouvernement de la République un autre chef. N'ayant pas la prétention de vous succéder, j'aurais eu toute liberté dans ma manière d'agir. — Qu'auriez-vous fait? — J'eusse été sans doute informé le premier de la perte que faisait la France. Aussitôt, j'aurais mandé Frère, colonel des grenadiers de la garde, sur qui vous m'avez dit que je pouvais compter. Je lui aurais enjoint de tenir sa troupe prête à marcher au premier signal. Ensuite, j'aurais convoqué le Sénat au palais des Tuileries, moins ceux des sénateurs dont les intentions sont douteuses et qui seraient restés en état de surveillance. Sur le compte rendu au Sénat de votre mort, je lui aurais proposé de nommer votre frère Joseph premier Consul. En France, on tient aux noms. Joseph est, dit-on, d'un caractère accommodant. Je me serais flatté d'avoir de l'influence sur lui et qu'il continuerait votre ouvrage. En procédant ainsi, le public aurait appris à la fois que le premier Consul n'existait plus et qu'il avait un successeur (2). »

Bonaparte eut un sourire : « Je sais, fit-il, que vous êtes homme de ressource (3). » La confidence de Cambacérès s'ébruita; Joseph lui fut reconnaissant; Lucien lui témoigna

(1) *Mémoires manuscrits de Fain.*
(2) *Éclaircissements inédits* de Cambacérès.
(3) *Ibid.*

plus d'égards, et dans toute la famille on lui sut gré de s'être montré si dynastique par anticipation.

Bonaparte connut quelque chose du projet formé pour lui substituer Carnot, s'il eût péri en Italie, et ne parut pas désapprouver cette prévoyance : « Carnot, dit-il, peut-être vaudrait mieux qu'un autre, si Carnot était du goût de tout le monde (1), » et il tâcha par Rœderer d'en savoir davantage. Pour pénétrer Sieyès, il lui parla le premier de l'utilité qu'il y aurait à faire désigner légalement et secrètement par le Sénat un successeur éventuel, afin de pourvoir en cas de besoin à la vacance de la première place, et il en vint à prononcer le nom de Carnot. Sieyès feignit l'étonnement, affecta de ne pas comprendre : « il vivait dans la solitude, disait-il, et n'étant au fait de rien, ne pouvait avoir d'avis. » Devant l'insistance de Bonaparte, il finit par dire : « Tout ce que je sais, c'est que, si Carnot est mis là, c'est à nous d'émigrer. — Je vois bien que vous n'êtes pas pour cet homme (2), » fit Bonaparte s'apercevant que l'autre avait esquivé le piège.

Plusieurs ministres et fonctionnaires, pour écarter d'eux les soupçons, s'accusèrent les uns les autres, se dénoncèrent mutuellement. Bonaparte fut assailli de basses délations, où il sentit un fond de vérité. Il connut mieux les hommes et les méprisa davantage. Un pli d'amertume creusa plus profondément son visage. Il comprit toutefois qu'à écarter certains ministres, il aurait à les remplacer par d'autres moins intelligents et pas plus fidèles : « Il y a des domestiques, dit crûment Villiers du Terrage, par lesquels on aime à se laisser voler (3). » Il importait d'ailleurs de ne pas donner consistance aux bruits de désagrégation gouvernementale qui avaient couru. Aucune révocation ne fut prononcée.

Le second jour qui suivit l'arrivée était un quintidi; le premier Consul reprit ses occupations tant extérieures qu'intérieures, et fit passer la parade dans la cour des Tuileries. Il

(1) Rœderer, III, 333.
(2) Notes manuscrites de Grouvelle, Bibliothèque Carnavalet.
(3) *Mémoires inédits.*

se remit très régulièrement à cette fonction décadaire, malgré l'été torride, malgré le soleil de midi qui faisait tout resplendir d'un aveuglant éclat.

C'est en ces jours qu'Isabey le vit et le dessina : immobile sur son cheval, penché sur l'encolure, le buste grêle, l'échine maigre et comme cassée, le regard profond, le visage empreint de cette mélancolie propre aux grands ambitieux; quel rêve supérieur à toutes les félicités présentes tourmentait son âme inassouvie! A côté de lui et sur la même ligne, se tiennent à cheval Carnot, Berthier, Clarke, beaux militaires à face pleine, à menton rasé, à favoris en *nageoires;* par derrière, une confusion de chevaux écumants, les chamarrures de l'état-major et l'amoncellement des panaches. En tête de la cavalerie qui défile, Bessières, Murat, Eugène, sur des bêtes fougueuses, viennent saluer le Consul de l'épée, avec un geste théâtral, et tout le long du château et des bâtiments formant retour sur la droite le trot des grenadiers à cheval décrit une courbe puissante, dans une envolée de poussière.

Tel le Consul serait décrit par Charles Nodier, un jour où celui-ci tout jeune le verrait passer avec son cortège par le grand escalier du château, pour se rendre à la parade : « Un jeune Mamelouk qu'il a ramené d'Égypte ouvre la marche. Il est vêtu avec toute la magnificence orientale, un long *damas* est attaché à son côté. Il tient un arc dans sa main, et ce premier aspect a quelque chose d'extraordinaire et de romantique. Viennent ensuite quatre aides de camp, couverts de broderies d'or. Derrière eux s'avance modestement un homme en habit gris, la tête penchée vers la terre, marchant sans éclat et sans prétention; c'est Bonaparte. Aucun de ses portraits n'est ressemblant. Il est impossible de saisir le caractère de sa figure, mais sa physionomie terrasse... Il a le visage très long, le teint d'un gris de pierre, les yeux fort enfoncés, fort grands, fixes et brillants comme un cristal. Il a l'air triste, affaissé, et il soupire de temps en temps. Il a monté un cheval blanc qui fait partie de ceux que lui a envoyés le roi d'Espagne. Ce cheval est couvert d'un caparaçon

de velours nacarat, brodé en or. Le mors, les bossettes, les étriers, tout est en or, et sur cet animal si richement harnaché, le plus grand homme de l'univers, vêtu d'un habit que Garat (le chanteur) ne voudrait pas voir à son jockey (1) ». Par cette simplicité, il affectait de trancher sur la magnificence ambiante, toute émanée de lui, et de se montrer chef austère d'une république splendide. Le jour où il avait reparu à la parade, une multitude d'habitants et surtout d'ouvriers accourus de très loin s'étaient amassés au Carrousel pour l'apercevoir, pour jouir de sa vue, pour s'en rassasier; pendant toute la durée du spectacle militaire, ce fut un brouhaha continu d'acclamations.

III

Après ces ovations spontanées vint le triomphe officiel, mais il ne fut décerné ostensiblement qu'à la République seule et aux armées. On l'avait fixé au 25 messidor, c'est-à-dire au 14 juillet; tous les ans, à pareil anniversaire, il y avait fête nationale; on convint d'y joindre cette année la présentation des drapeaux conquis en Allemagne et en Italie, plus la solennité promise à l'occasion des résultats du plébiscite et de la pacification intérieure, et de réunir le tout sous ce titre cette fois mérité : *Fête de la Concorde*.

Dès son second séjour à Milan, Bonaparte s'était occupé du programme. Il avait fait engager pour la partie de chant deux virtuoses italiens, le ténor Bianchi et la Grassini ; cette brune et massive Italienne, dont la voix magnifique avait ému sa sensibilité d'artiste, était alors son caprice. Lucien de son côté avait fait rédiger dans ses bureaux et expédié à Milan un programme, un *prospectus*, comme l'appelait Bonaparte (2), qui y apporta plusieurs retouches. Il aurait voulu que l'on

(1) Archives nationales, IIII, F7, 6457.
(2) *Corr.*, VI, 4938.

trouvât quelque chose de neuf et d'inattendu pour célébrer la patrie, l'honneur, les vertus militaires ; il voulait en même temps rendre à Paris quelques-uns des spectacles qui avaient fait partie des anciennes fêtes monarchiques et qui plaisent toujours à la multitude : « Il me semble, écrivait-il, qu'un feu d'artifice serait d'un bon effet (1). » Plus de parades révolutionnaires ; plus de défilés allégoriques, mythologiques ; on ne devait plus abuser des exercices, combats et jeux renouvelés des anciens et dépourvus d'utilité pratique ; ces fictions n'avaient plus que faire dans la forte réalité française. Lucien avait proposé des courses de chars ; Bonaparte répondit très judicieusement : « Les courses de chars pouvaient être très bonnes en Grèce, où l'on se battait sur des chars ; cela ne signifie pas grand'chose chez nous (2). » Cet article fut cependant maintenu au programme.

La fête commença le 24 au soir, par l'inauguration du quai Desaix, par cet hommage rendu au grand mort dont le souvenir demeurait inséparable de ces jours d'orgueil. Le soir, il y eut spectacle gratuit dans tous les théâtres. Le lendemain, dès cinq heures du matin, une salve de vingt et un coups de canon fut tirée. Le soleil de messidor s'élevait splendide ; la journée s'annonçait brûlante ; elle serait très chargée. Quatre cérémonies officielles devaient successivement s'accomplir ; elles auraient lieu sur la place Vendôme, sur la place de la Concorde, aux Invalides et au Champ-de-Mars.

Débouchant des rues sombres, des ruelles et des passages, la foule se portait aux espaces libres, aux grandes places, aux quais, aux Tuileries, aux Champs-Élysées. Un afflux de provinciaux encombrait Paris. Le canon tirait d'heure en heure, répandant dans l'air une solennité. Des corps de troupes traversaient les rues, tambour et musique en tête, pour s'établir aux emplacements désignés. On acclamait les compagnies de la garde consulaire, arrivées d'Italie le matin même et encore en tenue de campagne, sac au dos. Dans le public, des médi-

(1) *Corr.*, 4940.
(2) *Ibid.*

sants prétendaient que l'on avait affaire à de faux grenadiers, hâtivement recrutés pour remplacer les vrais, ceux-ci étant tous restés là-bas, restés morts sur la plaine de Marengo : la preuve, disait-on, c'était que les remplaçants, lorsqu'on les interrogeait, ne pouvaient fournir aucun détail sur la fameuse journée (1). Des cortèges officiels fendaient la foule. Le Tribunat passa dans ses voitures, s'étant formé de bon matin au Palais-Royal pour se rendre directement aux Invalides.

Sur la place Vendôme, le préfet Frochot, entouré de son personnel, posait la première pierre du monument dédié aux braves du département de la Seine. Il était neuf heures; à onze heures, on poserait sur la place de la Concorde la première pierre de la *colonne nationale*, dédiée à la gloire de toutes les armées. Pour faire place à ce monument, on avait enlevé la grande Liberté de plâtre, la statue effritée, dégradée, dont les pieds avaient trempé dans le sang. Maintenant, au balcon de l'hôtel de la marine, Lucien et ses collaborateurs attendaient l'heure fixée pour la cérémonie, à laquelle devaient assister les Consuls et les corps constitués. Dans le milieu de la place, une enceinte avait été réservée, une excavation creusée.

Par la grande allée des Tuileries, le gouvernement s'avança : les Consuls en rouge et or, les ministres et conseillers d'État en costume brodé, entre deux haies mouvantes de baïonnettes, de hauts bonnets à poil et de plumets rouges. Lucien, précédé de hérauts d'armes, vint recevoir les Consuls sur la place et officia selon le rite accoutumé ; des allocutions furent prononcées ; sous la première pierre du monument, on déposa une boite d'acajou contenant des monnaies et des médailles commémoratives (2). La foule, qui ne voyait et n'entendait rien, supportait néanmoins la longueur de la cérémonie; elle s'unissait de confiance au lyrisme officiel, en ces jours d'émotion continue et de patriotisme exultant.

Ensuite et vivement, Bonaparte à cheval, entraînant avec

(1) Rapport de police. Aulard, I, p. 512.
(2) Procès-verbal de la cérémonie. Archives nationales, AF, IV, 9.

soi ses deux collègues et les ministres également montés, prit le chemin des Invalides, tandis que la foule des dignitaires à pied, « préfets, maires, magistrats, sénateurs, députés, tribuns, académiciens (1) », s'efforçait de suivre, sans garder les rangs, haletait et se précipitait en une espèce de déroute, dans un nuage de poussière. Sur les deux côtés du parcours, une quadruple rangée de curieux faisait la haie, et derrière eux une colonne de femmes et d'enfants courait parallèlement au cortège, criant sans discontinuer : *Vive Bonaparte!* Des gens en délire se jetaient entre les chevaux, arrivaient au Consul, baisaient sa selle : « J'arrive de quarante lieues pour voir Bonaparte, » criait l'un d'eux, et ceux qui l'avaient vu voulaient le revoir : « ils couraient pour gagner un passage où ils pussent le revoir encore (2) ».

Dans l'église des Invalides, dans le vaste vaisseau transformé en temple de Mars, des tribunes avaient été réservées aux corps constitués, aux habits brodés, aux femmes les plus distinguées par le rang et la toilette; le simple public trouva difficilement à se placer, et les plaintes qu'excita ce commencement de privilège mirent une ombre au tableau.

Au début de la cérémonie, Bianchi et la Grassini chantèrent dans leur langue une ode en l'honneur de la délivrance de leur patrie, et dans la chaude atmosphère de juillet, dans la pénombre traversée par des rais de lumière, ces voix d'outre-monts, le décor antique du temple, les statues, les trophées, les bronzes dorés, la pâleur des marbres et l'éclat de nos uniformes français, ces Parisiennes à coiffure de camée, le mélange de leur élégance et des attributs sévères, ces magistrats au titre évocateur, le Sénat, les tribuns, ce consul au profil de César maigre, et l'imagination nationale subissant une fois de plus l'enchantement des victoires italiques, tout donnait à ce jour un caractère essentiellement latin, un caractère de solennité romaine et française. En périodes classiques, Lucien célébra le 14 juillet et le 18 brumaire, invoqua « la

(1) *Mémorial de Norvins,* II, p. 253.
(2) Roederer, VI, p. 413.

concorde réparatrice de tous les maux », et l'on entendit un *chant du 14 juillet*, dont Fontanes avait composé les paroles et Méhul la musique. L'effet fut grandiose, trois orchestres de cent musiciens chacun se répondant de divers points du temple.

Bonaparte ne quitta pas l'hôtel avant d'avoir passé en revue les invalides et distingué par le don d'une médaille cinq d'entre eux, les plus signalés « par les actions d'éclat de leur jeunesse (1) ». L'un de ces anciens avait cent quatre ans, et il se trouva qu'en ce jour le vainqueur de Marengo décora peut-être un combattant de Fontenoy.

La scène se transporta finalement au Champ-de-Mars. Sur les tertres formant rebord des deux côtés et s'élevant en gradins rustiques, la multitude s'était entassée; dans le milieu, le scintillement des baïonnettes, l'alignement des troupes et des gardes nationales, encadraient un bataillon sacré, une redoute vivante, pavoisée de drapeaux conquis : un détachement des gardes portant vingt-trois drapeaux autrichiens, blasonnés, armoriés, marqués de l'aigle héraldique. Bonaparte se fit présenter ces trophées, passa en revue les troupes.

Ensuite, il devait y avoir jeux renouvelés d'Olympie: dans une lice tracée par des poteaux et des cordes, courses à pied, courses de chevaux, courses de chars montés par des jeunes gens de la ville en pur costume de jockeys anglais, car l'antiquité et l'Angleterre se disputaient bizarrement les faveurs de la mode; les vainqueurs recevraient en prix des armes de la manufacture de Versailles, des porcelaines de Sèvres, et l'ascension d'un aérostat terminerait la fête (2). Mais le peuple se souciait peu des courses et voulait voir Bonaparte. Sous la lumière crue, dans l'éblouissement des couleurs et des mouvants spectacles, c'était vers lui que tendaient tous les regards; du plus loin, ils cherchaient à distinguer, en tête de l'état-major et plus tard au balcon de l'École militaire, dans le miroitement des dorures officielles,

(1) Roederer, VI, p. 413.
(2) *Mémorial de Norvins*, II, p. 255-256.

la mince silhouette consulaire, le point rouge, le point magnétique vers lequel s'élançait électrisée l'âme de la France. Une immense poussée de foule se fit, rompit le cordon des troupes, envahit la lice, renversa les poteaux et les cordes, déborda jusqu'à la façade de l'École, dans une furie d'acclamations; devant cette tempête populaire, il fallut remettre à un autre jour l'achèvement du programme, et la journée finit dans un grand tumulte d'enthousiasme.

Le soir, la fête se concentra principalement autour des Tuileries. Les Champs-Élysées, la place de la Concorde, l'ex-palais Bourbon, les Tuileries elles-mêmes, la place Vendôme, le Palais-Égalité, l'hôtel du second Consul au Carrousel et les bâtiments adjacents se pointillaient de feux; cette suite de monuments lumineux et de verdures éclairées faisaient un triomphal ensemble, tel que n'en aurait pu offrir aucune capitale. Les maisons du Carrousel montraient des emblèmes, des décors parlants, dont quelques-uns étaient assez expressifs du vœu populaire; l'un d'eux représentait Bonaparte tenant à la main une branche de laurier, avec cette légende : *Assez pour la gloire, maintenant pour le bonheur.* » Ces mots *Pour la paix* s'inscrivaient sur des transparents.

De l'autre côté du château et du jardin, par-dessus les futaies, d'énormes gerbes de fusées s'élançaient du pont de la Concorde; au milieu des détonations, la foule en délire battait des mains. Les allées du jardin étaient toutes illuminées. Le peuple y affluait par les diverses entrées, se bousculait, foulait les parterres, se poussait vers le château, au-devant duquel un grand orchestre exécutait un concert d'harmonie. Dans l'intervalle des morceaux, on entendait un vaste bourdonnement de foule. Une voix tout à coup perça; elle disait très haut : *Il n'est rien de plus beau que ce que nous voyons aujourd'hui, mais demain on nous demandera des hommes et des millions.* Quelqu'un répondit au trouble-fête qu'« il ne pouvait savoir ce qui se ferait demain (1) ». Tout le monde

(1) Rapport du 26 messidor. AULARD, I, p. 512.

approuva, et la voix du prophète anonyme se perdit dans l'universel émerveillement.

A l'intérieur du château, c'était comme un flamboiement d'incendie, perçant par toutes les fenêtres : des appartements violemment éclairés, des allées et venues, par instants des voix isolées et ensuite un fracas d'applaudissements. Bonaparte avait réuni dans un banquet de cent couverts les premiers personnages de l'État, mais il avait pris soin d'inviter également les cinq invalides qu'il avait médaillés; des voitures consulaires étaient allées prendre ces vieux braves et les amener aux Tuileries. On entendit à nouveau des paroles officielles : des toasts à la victoire, aux armées, au héros de Marengo, à la paix, à la constitution, au gouvernement de la République; le président du Tribunat but : *A la philosophie et à la liberté civile*, et Bonaparte, levant son verre : *Au quatorze juillet, au peuple français, notre souverain à tous.*

CHAPITRE XIV

LA PAIX CONSULAIRE

PREMIÈRE PARTIE

LES RAISONS DU CONCORDAT

Avènement de Bonaparte à la pleine puissance. — Le ton du maître. — Prochaines rigueurs contre les partis extrêmes et contre l'opposition parlementaire. — Mise en train des grandes œuvres consulaires. — Caractère commun et simultanéité de ces œuvres. — Les transactions imposées. — Le Concordat conséquence de Marengo. — Bonaparte dans la cathédrale de Milan. — Premières paroles. — La réaction à Paris; alarmes de l'Institut. — Précautions de Bonaparte. — Politique alternative. — Mission de Spina; Bonaparte s'empare de la négociation. — Ses raisons de traiter avec Rome. — La grande majorité du peuple réclame le plein et entier rétablissement du culte. — Constatations significatives. — Langage de Fourcroy. — La leçon de la Vendée. — Persistance des dissensions religieuses; multiplication des schismes; universelle confusion. — Résistance à la promesse, résistance à certaines lois civiles de la Révolution. — Encore l'Ouest. — Les évêques du dehors. — Nécessité de recourir à l'autorité suprême en matière spirituelle. — L'objet essentiel du Concordat est de faire sanctionner par le Pape la doctrine du ralliement et de procurer la soumission et la pacification du clergé. — Le moyen *canonique et légal*. — Conditions de l'accord. — Le paradoxe du Concordat. — Opposition des assemblées. — Bonaparte et les tribuns. — Explication péremptoire.

I

Le premier Consul avait dit à Joseph, avant de partir pour l'Italie : « Une victoire me laissera maître d'exécuter tout ce que je voudrai (1). » Effectivement, la date de Marengo marque

(1) *Mémoires sur Carnot*, par son fils, p. 214.

son avènement à la pleine puissance. C'est à partir de ce moment que, tenant définitivement Paris, tenant la France, il prend conscience de sa force, conscience de ses projets, conscience de ses ambitions. Il entre dans la période des grandes réalisations et se sent naître à des destinées nouvelles.

On s'aperçut que le Bonaparte d'après Marengo n'était plus le Bonaparte d'avant Marengo. Son ton parut plus impérieux, plus âpre : le ton du maître. Le conseil d'État se sentit ébranlé dans ses prérogatives, moins écouté, traité parfois avec une brusque désinvolture; on vit le Consul présider la séance en uniforme militaire, l'épée au flanc. Il tance les ministres; il semble revenu pour mettre tout le monde au pas. Contre l'opposition tribunitienne et parlementaire, sa colère s'amasse sourdement, jusqu'au jour où elle éclatera en fulminantes apostrophes.

Dans ses conversations avec ses familiers, il désigne déjà le Tribunat comme rouage inutile dans le mécanisme constitutionnel et pièce à supprimer (1). Sa thèse est celle-ci : l'opposition peut se concevoir sous la royauté, parce qu'en face du monarque héréditaire elle exprime la voix et les revendications populaires; elle perd sa raison d'être devant un chef investi par le peuple, incarnant la souveraineté du nombre : « Je ne suis pas roi, je ne veux pas qu'on m'insulte comme un roi... On me traite comme un magot royal. Moi, un magot royal! Je suis un soldat, sorti du peuple, et me suis élevé moi-même. Puis-je être comparé à un Louis XVI? J'écoute tout le monde, à la vérité, mais ma tête est mon seul conseil... Il y a une classe d'hommes qui depuis dix ans a fait, par le système de méfiance qui la domine, plus de mal à la France que les plus forcenés révolutionnaires. Cette classe se compose de phraseurs et d'idéologues; ils ont toujours combattu l'autorité existante. Après avoir renversé l'autorité de 1791, après avoir *phrasé* ensuite plusieurs mois, quoique nombreux, quoique

(1) Roederer, III, p. 335-336.

éloquents eux-mêmes, ils ont été renversés à leur tour; ils ont reparu et ont encore *phrasé;* toujours se méfiant de l'autorité, même quand elle était dans leurs mains, ils lui ont toujours refusé la force indispensable pour résister aux révolutions; esprits vagues et faux, ils vaudraient un peu mieux s'ils avaient reçu quelques leçons de géométrie... (1). »

Contre les partis extrêmes, les rigueurs s'annoncent. L'instant est proche où Bonaparte frappera le parti d'opposition jacobine en déportant certains de ses membres à l'occasion du crime d'autrui, en les déportant sans jugement, par mesure atrocement arbitraire. Il s'acharnera sur ceux qui ont essayé en Brumaire de lui barrer le chemin du pouvoir et qu'il a d'abord épargnés par prudence.

Envers les royalistes de l'Ouest, plus de ménagements! S'il reste dans l'Ouest des conspirateurs, qu'ils périssent! S'il reste des chefs qui, sans conspirer, prétendent se soustraire aux prises du gouvernement et se réserver, qu'ils s'inclinent sous la loi commune ou disparaissent du territoire. On a supporté jusqu'ici des organisations à demi indépendantes, des influences locales, des groupements et des hommes suspects: que le niveau autoritaire passe sur toutes ces aspérités et égalise le terrain. Le Consul dit à Bourmont: « Toute influence qui ne vient pas du gouvernement est un crime en politique... Si dans quinze jours vous n'avez pas entièrement perdu votre influence, je vous enverrai un de mes aides de camp pour vous prier de passer chez moi, et ce sera pour vous dire que je vous donne quatre jours pour quitter le territoire français, et que, si vous y êtes trouvé le cinquième, vous serez fusillé (2). » Entrer dans le rang et servir ou retourner aux misères de l'exil, voilà l'alternative qu'il pose aux chefs de parti; envers les éléments à réduire, il formule ainsi son système: « Perdre les chefs et bien traiter les masses (3). »

(1) Paroles prononcées pendant l'audience du 12 pluviôse an IX. *Papiers Lagarde.*

(2) Conversation citée à la p. 371.

(3) *Ibid.*

En effet, à cette explosion d'autorité correspond un nouvel et immense élargissement de sa politique. Plus hardiment, il va se dégager des passions et des préjugés qui l'entourent, rouvrir la cité à des classes entières de proscrits et mettre la main aux grands actes de pacification qui feront de son Consulat comme une succession d'édits de Nantes. Sans doute, s'il ose tout entreprendre, il n'entend rien brusquer; c'est souvent par chemins sinueux, par sentiers couverts, qu'il s'élève à ses souveraines audaces, et ses décisions fondamentales, pour péremptoires qu'elles soient, n'en restent pas moins marquées essentiellement d'un esprit de mesure et de répartition. Devant lui, le passé et le présent se disputaient la France. Son art est de discerner dans le passé ce qui peut revivre et dans le présent ce qui doit nécessairement survivre, de les combiner et de les ajuster. Entre les opinions, les passions, les intérêts antagonistes, il tire une impérieuse moyenne, pour l'imposer à tous les Français comme règle à la fois transactionnelle et infrangible.

La question religieuse, celle des émigrés, celle des lois civiles, restaient en suspens. La réorganisation administrative et financière s'ébauchait seulement. Dans les trois mois qui suivent Marengo et par conséquence de cette journée, Bonaparte se ressaisit de toutes ces affaires et les pousse à leur solution par mesures concordantes, coordonnées, qui se déploient en un vaste rayonnement; à toutes les œuvres de reconstitution et d'apaisement, il donne simultanément le choc impulsif.

II

Le Concordat fut une conséquence de Marengo. Avant de passer les Alpes, Bonaparte avait logé à Martigny sous le toit des Bernardins. Un dimanche, comme l'heure de la messe avait sonné, les moines vinrent l'avertir; il s'excusa poliment

de ne point les suivre, alléguant un surcroît de travail (1). Quinze jours après, vainqueur à Marengo, rentré triomphalement à Milan, affranchi par l'épée, il ne craint plus de s'affirmer chef d'une nation catholique et écrit à ses collègues :

« Aujourd'hui, malgré ce qu'en pourront dire nos athées de Paris, je vais en grande cérémonie au *Te Deum* que l'on chante à la métropole de Milan. » Dans le bulletin de l'armée, il insiste sur les particularités de cette cérémonie déjà presque impériale et s'y délecte : « Il a été reçu à la porte par tout le clergé, conduit dans le chœur sur une estrade préparée à cet effet et celle sur laquelle on avait coutume de recevoir les consuls et premiers magistrats de l'empire d'Occident... Cette cérémonie était imposante et superbe (2). » Recevant les curés de Milan, parlant à ces pasteurs d'un peuple dévot, il force la note, se fait plus catholique en Italie qu'en France, de même qu'en France il s'est montré plus tolérant dans la Vendée qu'ailleurs. Il affirme la compatibilité de la religion des Apôtres avec l'institution démocratique et montre que la communauté de culte est un lien de plus entre Italiens et Français : « Que pouvez-vous attendre des protestants, des grecs, des musulmans qu'on vous a envoyés (c'est-à-dire des Anglais, des Russes et des Turcs)? Les Français, au contraire, sont de la même religion que vous (3). » Il se résout enfin à la démarche décisive. Au moment de repasser les Alpes, il s'arrête à Verceil pour confier au cardinal-évêque Martiniana et faire parvenir à Rome les premières paroles, celles qui expriment le désir d'un règlement général des affaires religieuses en France par accord avec le Pape, et qui en énoncent les conditions fondamentales.

A Paris, après le premier enthousiasme qui salua son retour,

(1) Gachot, *La deuxième campagne d'Italie*, p. 150.

(2) *Corr.*, 4927.

(3) *Œuvres de Rœderer*, VI, p. 411. Sur cette allocution dont le texte fut singulièrement accentué et amplifié dans diverses publications, voy. Boulay de la Meurthe, *Négociation du Concordat*, I, p. 21.

quand ce grand feu fut tombé, il se retrouva en milieu différent, dans le conflit des passions et la bataille des idées; il se sentit placé entre des impatiences et des résistances dont il avait également à tenir compte.

En son absence, le mouvement de réaction s'était accentué, sous l'œil de gouvernants intérimaires qui avaient un peu laissé flotter les rênes. Les émigrés maintenant rentraient en foule. A Paris, ils ne prenaient plus guère la peine de se cacher : « Ils se montrent, vont, viennent, remplissent les spectacles, fréquentent les rendez-vous publics; on en cite à peine quelques-uns arrêtés; encore ne peuvent-ils imputer cette vexation qu'à des imprudences (1). » Le retour des prêtres s'accélérait en même temps; l'une après l'autre, les églises se rouvraient; la vogue autant que la renaissance du sens religieux y poussait les foules; on y allait par protestation contre la tyrannie rationaliste : « La philosophie perd de son crédit dans beaucoup d'esprits. Non pas que la plupart deviennent religieux, mais le règne de l'impiété a fait son temps. C'était une mode, elle est passée. On voit aujourd'hui plus d'ouvrages pour la défense de la religion qu'en faveur du système d'incrédulité, et les athées n'ont plus le haut du pavé (2). »

Profitant de ce retour des esprits, les doctrines de reconstitution s'affirment plus hardiment. A côté de groupes qui en font matière à dissertation et à littérature, l'enseignement religieux tend à se reformer. Voici un signe des temps. Un matin, sur les murs de Paris encore bariolés d'emblèmes révolutionnaires, des affiches s'apposent, annonçant la réouverture de l'antique collège de Navarre. Malgré la loi qui défend d'exposer publiquement aucun emblème religieux, ces imprimés portent en tête l'image de l'enfant Jésus, avec une pieuse devise; ils annoncent que, dans l'enseignement, une part importante sera faite « au développement des principes religieux et de la morale dont ils sont la base (3) ».

(1) Lettre de Mme Danjou, 11 juillet 1800.
(2) *Ibid.*
(3) Voy. spécialement Lanzac de Laborie, I, p. 323-326.

Contre ces audaces, les administrations et les groupes révolutionnaires se raidissent. La police dénonce infatigablement les prêtres, incrimine leurs propos, épluche leurs sermons et leur fait un continuel procès de tendances. Les journaux de gauche, après avoir célébré avec fracas les victoires de la République sur l'ennemi du dehors, signalent le péril intérieur et l'alarme des républicains; ils prétendent que le déchaînement de la réaction rappelle les temps qui ont précédé Fructidor. Les révolutionnaires même modérés s'offusquent de certains symptômes. Les paroles prononcées à Milan au sujet des « hérétiques » font murmurer les sociétés protestantes.

Pour refréner la faction rétrograde, pour assurer l'exécution des lois encore existantes, les philosophes invoquent le bras séculier, réclament l'intervention du pouvoir. Par l'organe de la *Décade philosophique*, l'Institut l'objurgue; contre le parti qui voudrait faire du Consulat un gouvernement de réaction, il essaye de ramener les Bonaparte à leur origine, à leur fonction révolutionnaire : « Famille des Bonaparte! c'est sur vous que se reposent les républicains. Vous repousserez loin de vous ces ennemis cachés qui vous flattent, mais ne vous pardonneront jamais d'avoir été les soutiens et même les fondateurs de notre gouvernement actuel (1). »

Bonaparte ne parut pas d'abord insensible à cet appel. S'il entendait faire la réaction dans ce qu'elle avait de compatible avec ses desseins, il n'admettait pas qu'elle s'opérât d'elle-même, parce qu'elle s'opérerait sans mesure. L'un de ses premiers soins fut encore une fois de mettre résolument le cran d'arrêt. Le 26 messidor-15 juillet, en un seul jour s'accumulent trois mesures de répression et d'avertissement : ordre à Fouché de rédiger un rapport concluant à des mesures sévères contre les émigrés; ordre d'arracher les affiches du collège de Navarre, leurs auteurs devant être traduits en police correctionnelle, pour contravention aux lois; enfin,

(1) *Décade philosophique*, numéro du 10 messidor an VIII.

pour complaire à l'Institut, défense aux membres de l'ex-Académie française qui, poursuivant leur projet, se sont reformés en société libre, de s'assembler sous un titre « propre à réveiller des institutions abolies ». — « Si cette association continue à prendre le titre ridicule d'Académie française et à suivre ses anciens statuts, l'intention du gouvernement est qu'elle soit sur-le-champ supprimée (1). » De ces mots tranchants, Bonaparte coupe court au projet de rétablir l'Académie, quitte à la refaire lui-même plus tard en l'englobant dans l'Institut.

Sous le couvert de ces satisfactions accordées à l'esprit révolutionnaire, il va faire passer des mesures toutes différentes et d'une portée plus vaste. Après l'espèce de coup de barre qu'il vient de donner à gauche, il prononce un mouvement en sens inverse.

Tandis que la police se remet à inquiéter les émigrés et opère quelques arrestations sensationnelles, il rend au culte plus de latitude. Douze jours à peine se sont écoulés lorsqu'il rétablit intégralement la liberté du dimanche. Les arrêtés du 7 thermidor confèrent à tout citoyen non fonctionnaire la faculté légale de chômer à son gré le décadi ou le dimanche. Le choix fut bientôt fait. A Paris, après beaucoup de bavardage et quelques oscillations, le gros de la population se laissa reprendre au courant des anciennes habitudes. Dans la France entière, le décadi ne fut bientôt plus qu'un souvenir.

Envers les prêtres, les mesures libérales s'accentuent, plus ou moins accompagnées de restrictions. Réparant une omission cruelle, Bonaparte rappelle les prêtres déportés en Guyane après Fructidor, les derniers survivants de la *Terreur sèche*; combien restait-il de ces malheureux pour profiter d'une justice retardataire? L'arrêté ordonnait ostensiblement de les transférer à Oléron et permettait seulement, par un artifice de rédaction, de les rendre à la liberté. En revanche, voici d'audacieuses et cordiales paroles à l'adresse des populations catholiques de l'Ouest et de leurs pasteurs. Ordonnant de

(1) *Corr.*, 4982.

faire venir à Paris, pour leur rendre honneur, quelques humbles habitants de Vendée qui ont combattu un débarquement des Anglais et marché franchement à l'ennemi, Bonaparte ajoute : « Si parmi ceux qui se sont distingués il y a des prêtres, envoyez-les de préférence, car j'estime et j'aime les prêtres qui sont bons Français, et qui savent défendre la patrie contre ces éternels ennemis du nom français, ces méchants hérétiques d'Anglais (1). » Enfin, par disposition comprise dans l'arrêté du 28 vendémiaire-20 octobre, voici la levée formelle des lois de bannissement; les lois contre l'émigration cesseront de s'appliquer aux insermentés. Le retour des prêtres, simplement toléré jusqu'alors, devient licite; il peut s'opérer ouvertement. Toutefois, par circulaires réitérées, Fouché prescrit aux préfets d'exiger des prêtres, comme condition de séjour, la promesse de fidélité, et de réprimer rigoureusement leurs écarts.

Ainsi, dans cette grande et difficile question des prêtres, les mesures alternatives se succédaient, se contrariaient. Le gouvernement et la police ne marchaient pas dans le même sens. Devant les circulaires de Fouché et son obstination persécutrice, le Consul s'impatientait parfois, s'irritait, sans donner de sanction à ses colères. Jusqu'au dernier moment, il laissera Fouché frapper odieusement certains prêtres et couvrira ces rigueurs. Seulement, tandis qu'il conserve en Fouché le ministre de l'irréligion officielle, il se fait de l'abbé Bernier un ministre officieux des cultes, chargé de rassurer sous main et de pratiquer le clergé. Au fond, sans s'inquiéter de contradictions qui résultaient nécessairement d'une situation mal définie, équivoque, dont les complications étaient telles qu'à vouloir la régler d'ensemble par acte de législation intérieure ou de gouvernement on se fût heurté partout à des impossibilités, il suivait son idée personnelle, s'attachait au moyen qu'il s'était choisi, au moyen extérieur et diplomatique, et regardait vers Rome.

(1) *Corr.*, 5026.

Autour de lui, il tâtait et préparait prudemment les esprits. Devant le conseil d'État, avec une affectation d'impartialité dédaigneuse, il disait qu'en bonne politique on doit ménager et se concilier les croyances populaires, quelles qu'elles soient : c'était son système, et il lui avait toujours réussi : « C'est en me faisant catholique que j'ai fini la guerre de Vendée, en me faisant musulman que je me suis établi en Égypte, en me faisant ultramontain que j'ai gagné les esprits en Italie. Si je gouvernais un peuple de Juifs, je rétablirais le temple de Salomon (1). » Avec ses hauts amis de l'Institut, avec ceux dont il avait paru après Brumaire composer son conseil spirituel, il dissertait sur l'utilité de rattacher la religion à l'État afin de la mieux tenir. Il n'arrivait pas à convaincre ses interlocuteurs, ceux-ci n'arrivaient pas à le dissuader, et Fouché, d'esprit plus aigu, se sentait en face d'une détermination inflexible, devant laquelle il n'y avait qu'à hausser les épaules et à se taire. Et voici que les paroles prononcées à Verceil portent leur effet. Le prélat Spina est envoyé de Rome à Verceil, où la cour pontificale s'imagine que les pourparlers auront lieu. Bonaparte le mande impérieusement à Paris, ouvre la négociation; le fil qu'on lui renvoie, il le tire à soi et le noue fortement.

III

Quelles raisons le déterminaient? Qu'il eût des raisons de principe et de fond, indépendantes des circonstances, inhérentes à sa façon de concevoir le gouvernement et les sociétés, nul n'y saurait contredire. Il voyait dans la religion un grand instrument de règne, le frein des passions populaires, le moyen de faire la police des âmes et d'amener les hommes à

(1) Roederer, III, 334.

supporter l'inégalité des conditions. Il voulait Dieu par raison d'État, pour en faire le suprême auxiliaire des puissances d'ici-bas. De plus, il est certain qu'au fond de lui-même, sous un appareil d'idées philosophiques assez incohérentes, l'empreinte catholique subsistait. Il aimait d'intime prédilection son culte natal, le culte méditerranéen et latin, celui qui avait bercé son enfance, celui dont la voix s'élevant dans le son des cloches, lorsqu'il l'entendait par les calmes soirs d'été, le jetait en un étrange ravissement. De ce culte, il aimait le décor extérieur, la pompe; il en sentait la poésie. Par un contraste tout italien, il se méfiait des prêtres et n'était nullement inacessible à l'émotion religieuse. Toutefois, ce serait s'abuser singulièrement que d'attribuer à des impressions de ce genre, aussi bien qu'à des raisons purement théoriques, l'acte le plus politique en même temps que le plus brave de sa vie. Il s'y détermina par motifs d'ordre immédiat et contingent. Il fit le Concordat, parce que cet acte répondait à ses ambitions présentes, aux nécessités de sa politique pacificatrice, aux besoins contemporains, et parce qu'en vérité, voulant résoudre le problème religieux qui opprimait la France, il ne pouvait faire autrement.

La France en ses profondeurs restait catholique. Là était le fait, l'indéniable fait. Au courant du siècle, les classes supérieures s'étaient détachées; la masse populaire et surtout rurale, formant en somme la grosse majorité de la nation, avait conservé le catholicisme dans l'âme. Pendant la Révolution, cette masse brutalement violentée dans sa foi, dans ses observances, dans ses usages, s'y était plus invinciblement rattachée. A présent, cette persévérance religieuse du plus grand nombre se distinguait nettement des passions politiques de quelques minorités. Les royalistes n'étaient qu'une classe; les catholiques étaient un peuple.

Bonaparte le savait; il avait vu, pendant huit ans, ce peuple réclamer ses églises, réclamer ses prêtres; il l'avait vu replanter ses croix abattues, défendre ses calvaires, s'opposer aux frénésies terroristes et aux violences systématiques du

Directoire, aux furieux briseurs d'images et aux iconoclastes méthodiques; il l'avait vu sanctifier le dimanche malgré la loi et protester contre la tyrannie du décadi par plébiscite hebdomadaire. Au sujet de cette opiniâtreté populaire, les renseignements, les documents s'amoncelaient. Le langage des préfets et des conseils généraux confirmait aujourd'hui celui des agents du Directoire.

D'autres témoignages vont s'ajouter. Parmi les conseillers d'État qui seront envoyés en mission pour inspecter chacun un groupe de départements, il se trouvera des philosophes naguère militants et d'éminents sectaires. L'un d'eux, Fourcroy, tirera d'une partie de son enquête cette conclusion : « C'est une erreur de quelques philosophes modernes, dans laquelle j'ai été moi-même entraîné, de croire à la possibilité d'une instruction assez répandue pour détruire les préjugés religieux... La guerre de Vendée a donné aux gouvernements modernes une leçon que les prétentions de la philosophie voudraient en vain rendre nulle (1). » Cet aveu exprime l'état d'esprit d'un certain nombre de théoriciens vaincus par le fait, nullement convertis, mais désabusés. Certes, aucun d'eux n'admet la reconstitution pure et simple du catholicisme romain. Désespérant d'extirper le sentiment religieux, ils songent à l'orienter selon leurs vœux. Fourcroy, comme beaucoup d'autres, regrette qu'on n'ait pu détourner la France vers le protestantisme; il voudrait au moins obliger les prêtres à se faire précepteurs de morale civique; ils enseigneraient en même temps le catholicisme, mais « c'est un mal inévitable (2) ». Fourcroy parle de républicaniser le catéchisme, en attendant que Napoléon l'impérialise. Frochot, préfet de la Seine, appelle une réforme du christianisme. Les rédacteurs de la *Décade philosophique* se résigneraient à une religion même publique, pourvu qu'elle ne fût pas dominante, mais leurs préférences vont au culte constitutionnel. Tous constatent néanmoins que l'expérience de déchristianisation

(1) Rocquain, *État de la France après le 18 brumaire*, p. 152.
(2) *Ibid.*, p. 153.

a totalement échoué. Spectacle exemplaire que ces penseurs, ces savants, reconnaissant leur impuissance à confondre la foi des simples, proclamant leur défaite, avouant leur humiliation. Douloureusement, ces orgueilleux d'esprit s'inclinent devant le Dieu des humbles, et les voici répétant la parole attribuée à l'Apostat mourant, à l'empereur Julien : « Galiléen, tu as vaincu ! »

La Vendée, l'Ouest entier, telle était surtout la réalité de sang et d'horreur qui avait détrompé les sectateurs de la raison pure et consterné ces idolâtres. Ailleurs, la résistance à l'effort antireligieux, bien qu'elle se fût manifestée par une infinité de tumultes sporadiques et en certaines régions par la guerre civile, avait été surtout passive. Contre les lois décadaires, la France presque entière s'était faite délinquante ; elle ne s'était pas levée en masse pour les détruire. Dans l'Ouest, une population de plusieurs millions d'âmes s'était trouvée pour se battre à outrance, pour se laisser fusiller, mitrailler, décimer, plutôt que de renoncer à la foi des ancêtres. Ce peuple s'apaisait depuis qu'on avait rendu à son culte des facilités réelles, mais la simple tolérance est en soi arbitraire, précaire, et la soumission demeurerait provisoire tant que la tolérance le serait. Bonaparte se rendait compte qu'à moins de conférer au culte des garanties positives, il ne finirait jamais la grande sécession de l'Ouest. Pendant la négociation du Concordat, le nom de la Vendée reviendra plusieurs fois sur ses lèvres ; il aura toujours sous les yeux la grande plaie à fermer. On doit le reconnaître, le sang versé à flots dans l'Ouest fut pour le catholicisme français la semence de salut. En tant que royaliste, l'insurrection échoua ; elle réussit en tant que catholique, puisqu'elle obligea le vainqueur de céder finalement au vaincu l'objet de la lutte, c'est-à-dire l'exercice du culte. Jusque-là, toutes les pacifications, y compris celle que Bonaparte avait opérée, n'avaient été que trêves momentanées ; le Concordat serait le traité de paix définitif avec l'Ouest.

Bonaparte sentait donc la nécessité de rétablir la religion

pour répondre à l'indomptable volonté de certaines populations françaises, pour répondre à l'aspiration de la grande majorité des Français. Et dédaigneux des expédients bâtards, allant droit à la solution franche, il voulait la religion telle que le peuple la souhaitait, c'est-à-dire publique, solennelle, intégrale.

A la rétablir, il verrait un hommage rendu par lui à la souveraineté nationale, dont il aimait à se dire et à se sentir le délégué. Contre les révolutionnaires, il se replacerait dans la vérité révolutionnaire, puisque l'un des dogmes de 89 avait été d'ériger en loi pour tous le vœu du plus grand nombre : « Ma politique, disait-il, est de gouverner les hommes comme le grand nombre veut l'être. C'est là, je crois, la manière de reconnaître la souveraineté du peuple (1). » Quoi de plus démocratique, en effet, que de faire prévaloir contre une minorité de philosophes et de lettrés le suffrage de la multitude plébéienne, rurale, et que de consacrer sur l'incrédulité de certaines classes urbaines la grande victoire des campagnes! Seulement, cette religion dont l'incompressible vitalité lui était démontrée, Bonaparte n'admettait à aucun prix qu'elle reprît forme régulière sans lui, indépendamment de lui; il voulut s'adjoindre cette force. C'est pourquoi, malgré ses ministres, malgré son conseil d'État, malgré l'Institut, malgré les assemblées, malgré les généraux et leur incrédulité fanfaronne, malgré la plupart des administrateurs, seul avec la masse obscure, il prit l'inébranlable résolution de réincorporer le culte à l'État et de replacer Dieu dans le gouvernement.

Pouvait-il résoudre différemment le problème religieux? D'après quelques-uns de ses conseillers, d'après certains esprits assez libéraux et tolérants, il suffisait d'émanciper réellement les cultes, de les replacer sous des lois justes, de se désintéresser d'eux ensuite et de les laisser s'organiser à leur gré, quitte à réprimer sévèrement les écarts politiques

(1) Roederer, III, p. 334.

de leurs ministres. On eût ainsi fait l'essai loyal de ce régime de séparation, qui, sous le Directoire fructidorien, n'avait été qu'une laide dérision. Ce thème, outre qu'il répugnait à l'esprit essentiellement autoritaire et ordonnateur de Bonaparte, ne nous paraît pas résister à l'examen des faits, si on les considère d'un point de vue purement historique.

En 1800, la France était encore moins mûre pour l'organisation des cultes en dehors de l'État qu'elle ne l'était pour la liberté politique. Son premier besoin était la paix intérieure, dont la paix religieuse est une indispensable assise. Or, rien n'indique que les querelles religieuses issues de la Révolution et de ses différentes phases fussent en voie d'apaisement; rien ne permet de supposer qu'elles se fussent éteintes d'elles-mêmes.

La grande division entre catholiques et constitutionnels se compliquait toujours de multiples déchirures. Prêtres jureurs, prêtres totalement ou partiellement réfractaires, prêtres promissaires, quasi-promissaires, non promissaires, se disputaient toujours la foule catholique. Les groupes religieux se subdivisaient à l'infini, s'éparpillaient en mille variétés d'opinion et de conduite (1). Quelques-uns n'étaient séparés que par des nuances, mais on sait qu'en ces délicates matières de controverse où s'exaspère la sensibilité des consciences, les nuances séparent autant que des dissidences tranchées.

Entre gens d'église et gens s'occupant de choses d'église, l'universelle polémique continuait. La concurrence des cultes se manifestait en haut par des violences de parole, en bas par des voies de fait; on la retrouvait dans l'intérieur des familles, au chevet des mourants; elle se disputait les vivants et les morts. C'était toujours l'incertitude des consciences, le gâchis, la confusion, le chaos, et cette perturba-

(1) A Paris, on lisait dans les *Petites Affiches* l'offre d'une église à louer dans les conditions suivantes : « S'il se présentait une société d'ecclésiastiques *bien d'accord*, on pourrait traiter avec eux d'une manière satisfaisante. » Aulard, *Paris sous le Consulat*, I, p. 623-624. — Cf. Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon*, I, p. 307-308.

tion de la vie religieuse opposait à la pacification du pays un invincible obstacle. Parmi les chrétiens et même les simples amis de la concorde, chacun s'affligeait de ces dissensions et nul n'en voyait le terme. Le maintien de la séparation, appliquée même avec sincérité, eût substitué indéfiniment la guerre entre les cultes à la guerre aux cultes. Il eût été un grand malheur pour l'Église, qui se fût discréditée dans le scandale des disputes; pour l'État, un grave péril ou, pour mieux dire, une impossibilité.

Aussi bien, en dehors des constitutionnels, le clergé français restait en sa grande majorité, quelles que fussent ses dissidences au sujet de l'attitude à prendre envers le gouvernement consulaire, clergé d'ancien régime. Il conservait l'esprit, la tradition, le regret des âges révolus. Pouvait-il en être autrement d'un clergé toujours rivé à l'épiscopat émigré, aux évêques gentilshommes, nommés par le Roi, dévoués au Roi, préférant sans doute à tout l'intérêt de la religion, mais trop portés, sauf exceptions, à confondre cet intérêt avec celui de la légitimité et à transformer les plus ardents de leurs prêtres en missionnaires de contre-révolution? La position du clergé français était la plus étrange qui se pût concevoir; il avait, pourrait-on dire, le corps en France et la tête hors de la France. La partie supérieure et extérieure, c'est-à-dire l'épiscopat, restait en puissance d'émouvoir les autres; elle pourrait toujours de ses lieux de refuge contrarier à l'intérieur les volontés conciliantes, prolonger les scrupules, perpétuer une cause de trouble dans cette France où frémissaient encore tant de passions. En somme, soixante-dix à quatre-vingts prélats expatriés restaient maîtres de la tranquillité en France. Et cette situation sans exemple, les gouvernants de l'an VIII ne disposaient d'aucun moyen de la faire cesser, à moins de recourir à une autorité supérieure à celle des évêques et d'en obtenir les prérogatives de la royauté, c'est-à-dire de restaurer l'accord de l'État et de l'Église sur sa base séculaire et de renouveler l'antique stipulation avec Rome.

Il est très vrai qu'après dix mois de gouvernement consu-

laire, sous l'influence du libéralisme relatif de Bonaparte, une notable détente s'était opérée entre le catholicisme de l'intérieur et l'État. Les fidèles respiraient. Parmi les milliers de prêtres rentrés ou s'occupant à rentrer, nombreux étaient ceux qui, sans rompre avec leurs supérieurs émigrés, se dépouillaient de toute passion politique, se vouaient simplement et saintement au devoir de leur ministère, au soulagement des populations avides de secours religieux et au réconfort des âmes délaissées. Les uns signaient la promesse, conformément à la doctrine soutenue par l'abbé Émery et ses collègues. Les autres, sans signer la formule, se soumettaient en fait, pratiquaient et conseillaient l'obéissance au gouvernement. Ceux-là désiraient généralement que le Pape, dont la parole eût fait loi, dont plusieurs sollicitaient la décision, se prononçât dans le sens de la promesse. Ils s'affligeaient du silence de Rome, mais Rome pouvait-elle recommander, imposer la soumission, sans avoir obtenu de l'État un acte portant garantie des droits religieux (1)? En attendant, les prêtres de paix ne prévalaient que partiellement sur les prêtres de combat. La masse des intransigeants demeurait considérable; dans certains départements, elle formait la presque totalité du clergé; en régions entières, elle maintenait à la religion nationale le caractère d'un culte d'opposition, et cette grosse portion du clergé, parce qu'elle apparaissait immaculée, restait la plus populaire, la plus vénérée (2).

(1) En 1796, le pape Pie VI s'était montré disposé à entrer en accommodement avec le Directoire au sujet des affaires religieuses. Il avait même émis un bref exhortant les catholiques de France à la soumission aux autorités constituées, mais il avait suspendu la publicité de ce bref et l'avait comme laissé tomber devant les exigences ineptes du Directoire, qui prétendait lui faire rétracter toutes ses censures antérieures contre les atteintes portées à la constitution et à la discipline de l'Église. Voy. Du Teil, *Rome, Naples et le Directoire*, *passim*. — Cf. l'article de M. Mathiez : *L'exercice du culte sous la première séparation*. (*Revue politique et parlementaire*, janvier 1907.) En 1800, le pape Pie VII, qui se prêterait au Concordat, désapprouvait au fond la promesse, sans se prononcer ouvertement. Voy. Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, I, p. 140.

(2) Voyez spécialement Aulard, *l'État de la France en l'an VIII et l'an IX*, dernière partie, p. 78-136.

De plus, la soumission au fait consulaire, à supposer qu'elle pût jamais s'étendre à la plupart des prêtres, n'impliquerait nullement de leur part adhésion à certains principes constitutifs de l'ordre nouveau, à certains faits qui lui étaient consubstantiels, à ceux dont la reconnaissance opérerait seule la pacification des esprits. Parmi les prêtres promissaires, quelques-uns pouvaient bien s'incliner devant Bonaparte, célébrer le Consul libérateur, louer et même exagérer ses bienfaits; à tous, il était interdit de rassurer la conscience des acquéreurs de biens d'Église, de reconnaître le transfert de propriété opéré par la Révolution, de reconnaître les décrets proscripteurs des évêques, d'admettre le mariage comme contrat civil, d'admettre les lois de l'État en ce qu'elles avaient de contraire à la discipline ecclésiastique, parce que sur tous ces points Rome n'avait pas transigé. L'Église suppliciée pendant la Révolution pouvait bien, à l'exemple de son divin fondateur, pardonner à ses bourreaux; sans l'aveu de son chef visible, il lui était impossible en conscience d'absoudre et de légitimer les usurpations révolutionnaires. La soumission des prêtres, si sincère qu'elle fût, restait nécessairement incomplète.

L'Ouest, auquel il faut toujours revenir à raison du rôle considérable qu'il joue dans les préliminaires de la pacification, offrait de cette vérité un frappant exemple. Nulle part le culte n'était plus libre et le clergé mieux intentionné. Les prêtres sortis de leurs *caches* ou revenus d'exil eussent pu prolonger la guerre civile; ils avaient coopéré à sa fin. De ce fait, les préfets, les conseillers d'État en tournée leur rendent un éclatant témoignage : « Les préfets, écrit Fourcroy, reconnaissent que leur bonne conduite a produit des avantages inappréciables; ils pensent qu'on peut répondre des campagnes aussi longtemps qu'on sera sûr des prêtres (1). » En sera-t-on toujours sûr? Voilà ce qu'aucun préfet ne prend sur soi de garantir. Ces prêtres pacifiques refusent de signer la promesse et de s'engager au gouvernement. En le faisant, ils

(1) Rocquain, *État de la France après le 18 brumaire*, p. 124.

craindraient à la fois de s'entacher aux yeux des populations et d'encourir la censure de leurs supérieurs.

En certains endroits, des défenses épiscopales leur interdisent de rentrer dans les églises et d'officier au grand jour. Dans le diocèse de Cornouailles, le culte n'a pas repris parce que l'évêque du dehors s'y est opposé. L'évêque de Tréguier va jusqu'à interdire à ses prêtres d'accepter des cartes de sûreté. Dans le diocèse du Mans, le correspondant du vicaire général émigré lui écrit : « Vous savez que je ne me suis prêté qu'avec répugnance à l'ouverture des églises. Mais, les voyant ouvertes en Anjou et en Bretagne, il n'y avait pas moyen de s'y opposer (1). » La masse des prêtres résisterait-elle à un appel contre-révolutionnaire lancé de Londres par l'intermédiaire des prélats émigrés? Le préfet des Côtes-du-Nord croit qu'en cas de nouvelle tentative insurrectionnelle, « tous les prêtres réfractaires, ceux même du caractère le plus doux, le plus pacifique, stimulés par les lettres pastorales, les mandements incendiaires des douze évêques qui sont à Londres, pourront en un seul jour produire un embrasement général (2). » Le préfet d'Ille-et-Vilaine, sans aller aussi loin, décrit les anomalies, les contradictions qui se manifestent dans la conduite des différentes catégories d'insermentés : « Insermentés soumis et insoumis jouissent d'un grand crédit. Ils regrettent toujours le salaire assuré qui les empêchait de rester à la charge des fidèles. Ils sont tranquilles et obéissent aux lois. Ils ne peuvent haïr le gouvernement qui les laisse exercer librement leur culte... Ils inquiètent la conscience des acquéreurs (3). »

La situation de ce clergé restait matériellement très précaire : « Nous ne mourons pas de faim, voilà tout, » écrivait un de ses membres (4). Les inconvénients de cette situation

(1) Lettre publiée par M. Léon Séché, *les Origines du Concordat*, II, p. 209-213.

(2) Mémoire sur la situation de ce département à l'époque du 20 fructidor an VIII. FIC, III, 10.

(3) 15 nivôse an IX. FIC, III, 7.

(4) Lettre citée par M. Séché, II, p. 212.

frappaient tellement certains préfets de l'Ouest qu'ils proposaient de distribuer des secours aux prêtres; d'autres, pour tourner la prohibition légale, proposaient de les nommer instituteurs, ce qui permettrait de les salarier en cette qualité. Il est certain que les prêtres catholiques, s'ils s'accommodaient du présent, ne se sentaient nullement assurés de l'avenir.

Quant aux constitutionnels, pasteurs délaissés, bergers sans troupeau, ils vivent dans le dénuement et se jugent mal récompensés de leur zèle patriotique. Ils en viennent à désirer un rapprochement avec les catholiques, mais ils comprennent l'impossibilité de l'opérer par fusion spontanée et en dehors d'une intervention romaine. Fait remarquable : c'est dans l'Ouest, redevenu pays de liberté religieuse, qu'après Marengo des voix s'élèvent pour suggérer au Consul l'idée qui lui est venue spontanément, pour demander une négociation avec Rome; on la demande comme moyen de pacification et non de restauration religieuse, puisqu'en fait le culte se rétablit. Les délégués des Côtes-du-Nord à la fête nationale du 1er vendémiaire écrivent dans un mémoire adressé au gouvernement : « Un schisme prétendu divise le clergé de France, et le peuple a malheureusement pris une part souvent trop active dans ses divisions. Serait-il impossible de déterminer le Pape à intervenir pour rallier tous les partis? Le désir de voir l'union rétablie nous abuse peut-être, mais nous osons nous flatter qu'une négociation diplomatique ne pourrait manquer de la réaliser; nous nous croyons fondés à vous assurer que l'on trouvera dans le clergé assermenté toutes les facilités que l'on peut attendre d'un dévouement habituel (1). »

En somme, ce qu'il fallait à Bonaparte et ce qu'il fallait à la France, c'était un clergé pacifié, ramené à l'unité, rigoureusement catholique et par cela même non suspect aux populations, mais sincèrement rallié ou résigné aux institutions nouvelles. Ce ralliement, le gouvernement ne pouvait à lui

(1) Archives nationales, F1C, III, 10.

seul l'opérer. Vis-à-vis des récalcitrants, il multipliait, variait et épuisait ses moyens. Si dans l'Ouest on les laissait tranquilles, il était certains départements où on les emprisonnait encore, sans lasser leur constance (1). Ailleurs, on les expulsait; ailleurs, les préfets leur adressaient de pathétiques exhortations ou bien argumentaient, subtilisaient, tâchaient de convaincre; le préfet de la Loire avait entamé avec ses prêtres une véritable discussion théologique. Les raisonnements ne réussissaient pas mieux que les rigueurs et les menaces. Au bout de ces efforts, on se heurtait toujours à l'inaccessible, au for intérieur, à l'inviolable arcane, où l'action temporelle rencontre et sent sa limite. En réalité, il ne dépendait d'aucun pouvoir purement humain, fût-ce le victorieux Consulat, de résoudre le grand cas de conscience qui s'était élevé entre l'Église et la Révolution.

Voilà ce que le bon sens de Bonaparte lui fit clairement discerner. Là encore, son mérite fut de dégager la solution nécessaire, telle qu'elle était incluse dans les circonstances, et de l'extraire hardiment, alors que les révolutionnaires ne voulaient et que les autres osaient à peine y penser.

Il comprit qu'avec son génie et sa puissance, avec ses glorieuses armées, ses généraux, ses préfets, ses juges, ses commissaires, ses gendarmes, il n'arriverait pas cependant à discipliner et à enrégimenter les consciences. Pour se les concilier, il reconnut le besoin d'un médiateur spirituel, d'un coopérateur dont la voix prévaudrait par-dessus le tumulte des dissidences. Et l'impérieux despote s'en fut vers le blanc pontife, vers celui qui dans Rome ne disposait d'aucune force matérielle, mais qui avait reçu pouvoir ici-bas de lier et de délier les consciences. L'insigne force morale qui résidait en ce régulateur des âmes, il la supputa mathématiquement :

(1) Le préfet du Pas-de-Calais, 21 brumaire an IX : « Je suis parvenu à en faire arrêter douze dans divers points du département qui sont dans une maison de réclusion à Arras et qui tous refusent de faire la promesse de fidélité à la constitution, quelques moyens que j'aie employés dans leurs interrogatoires pour les ramener à la raison et à cette soumission si naturelle. » FIC, III, 8.

« Comment dois-je le traiter? » lui dit son premier envoyé auprès de Pie : « Traitez-le comme s'il avait deux cent mille hommes (1). » S'adressant au Pape carrément, sans ambages ni fausse honte, il lui demanda de concourir à faire cesser en France l'anarchie des âmes chrétiennes et de les ranger à une règle de paix. L'objet du Concordat fut avant tout d'amener le Pape à sanctionner la doctrine du ralliement, à l'imposer aux prêtres catholiques comme obligation stricte, à retourner le schisme, en quelque sorte, et à le rejeter du côté des insoumis, à l'anéantir en fait et à trancher les liens qui rattachaient encore l'église de France aux institutions abolies.

Dans sa façon de traiter cet objet, Bonaparte se montrerait dur, exigeant, tyrannique, mais il se serait facilité à l'avance toutes ses fins auprès du Pape, parce qu'il aurait commencé par le reconnaître et l'invoquer. Ainsi put-il réserver à l'État tout ce qui pour l'église n'est pas l'indispensable.

Le catholicisme serait reconnu comme religion professée par la majorité des Français. Son libre et public exercice serait solennellement garanti, mais soumis aux règlements de police que le gouvernement jugerait nécessaire d'établir. L'État reconnaîtrait la hiérarchie catholique, ce que les lois révolutionnaires n'avaient jamais voulu faire; il la reconnaîtrait par le fait même qu'il demanderait au Pape de la renouveler dans ses membres, sans en modifier l'essence ou les attributions. Le Pape inviterait l'ancien épiscopat à se démettre et au besoin l'y obligerait; les nouveaux évêques seraient nommés par le premier Consul et recevraient l'institution canonique. C'est à la disposition des évêques que seraient remis les édifices affectés au culte. Tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter serment de fidélité au gouvernement. Le Pape défendrait d'inquiéter la conscience des acquéreurs de biens d'église et procurerait ainsi l'incommutabilité de ces domaines. Le clergé recevrait un traitement approprié à ses besoins. Les constitutionnels, quoique non nommés

(1) Paroles citées notamment par le cardinal Mathieu, *le Concordat de 1801*, p. 135.

dans le Concordat, seraient admis à la réconciliation, admis même au partage des dignités ecclésiastiques. C'est autour de ces bases posées en partie dès l'entrevue de Verceil que la négociation se poursuivrait; c'est à ces points qu'après huit mois de lutte entre les scrupules légitimes de Rome et la diplomatie tour à tour artificieuse et violente de Bonaparte, l'accord se fixerait finalement.

La haute pensée dont s'inspirait le Consul se doublait d'une arrière-pensée, celle-ci erronée et chimérique. Le paradoxe du Concordat, ce fut l'idée conçue par Bonaparte d'employer le Pape à refaire une église très peu papiste, une église non seulement respectueuse de l'ordre temporel, mais gallicane, ultra-gallicane, qui dépendrait de l'État autant que possible et qui dépendrait de Rome aussi peu que possible, sans aller jusqu'au schisme.

Bonaparte admettait pour une fois et requérait l'intervention du Saint-Siège; il voulait qu'elle s'exerçât souverainement, parce qu'impartiale et simplement chrétienne elle s'exercerait à l'encontre des évêques royalistes, procurerait la pacification et la soumission des pasteurs du second ordre. A cet effet, il jugeait l'autorité pontificale bonne, utile, indispensable (1). Il s'estimait heureux qu'il existât en matière de discipline catholique une autorité suprême, par le moyen de laquelle il obtiendrait l'accommodement du clergé aux institutions nouvelles; susciter cette autorité d'accord avec la sienne, c'était pour lui le vrai moyen de concilier la loi religieuse et la loi civile, le moyen à la fois *canonique et légal* — le mot est de Portalis dans son célèbre *Exposé des motifs* de la loi concordataire. « En général — dirait Portalis en faisant allusion à l'intervention romaine — il est toujours heureux d'avoir un moyen canonique et légal d'apaiser les troubles religieux (2). » Seulement, le grand résultat obtenu, Bonaparte

(1) Il a reconnu lui-même avoir dit : « Si le Pape n'avait pas existé, il eût fallu le créer pour cette occasion, comme les consuls romains faisaient un dictateur dans les circonstances difficiles. » *Commentaires*, V, p. 5-6.

(2) De Clercq, *Traités de la France*, I, p. 514.

entendait bien se passer du Pape toutes les fois qu'il le pourrait; son espoir était que, sous la pression d'un gouvernement énergique, les liens entre l'église de France et Rome se distendraient aisément.

L'avenir devait démontrer la vanité de cette conception. En ce point, le Concordat tourna contre les vues de son auteur. Il fortifia finalement l'autorité pontificale en France, car il créa en sa faveur un grand précédent lorsqu'il fit briser par la main du Pape tout l'ancien épiscopat français et provoqua ce coup d'État ultramontain.

Au premier bruit de la négociation avec Rome, les assemblées légiférantes, les assemblées philosophes s'étaient émues, tandis que de leur côté les royalistes ne supportaient pas l'idée d'un Pape traitant avec la République et criaient à l'indignité (1). On sait que, pour avoir raison de l'opposition parlementaire, Bonaparte devrait faire épurer le Tribunat et le Corps législatif par vote du Sénat. Dès le premier moment, son jeu vis-à-vis des assemblées serait d'opposer le vœu de la nation à l'opinion de ses pseudo-représentants. Un jour, dit-on, il parlerait de faire voter les citoyens sur la question de savoir s'ils préféraient payer pour l'entretien du clergé ou pour l'entretien « d'assemblées délibérantes qui ne servaient à rien », et il proposerait cet original *referendum* (2). En février 1801, convoquant un groupe de tribuns, il s'expliqua rudement avec eux. Le texte de sa harangue n'a pas été publié jusqu'ici; elle est significative de ses raisons (3). Tout ce qu'il y avait dans sa pensée de profond et de rationnel, de grand et d'abusif, de libérateur et de despotique, il le fit voir, avec un bon sens véhément et une arrogance superbe :

(1) Mme Danjou écrivait à d'Avaray le 1er décembre 1800 : « Si cela est vrai, je deviens protestante, et si le Pape s'avise d'un pareil coup, lorsque le Roi sera sur son trône, il fera bien de le lui faire payer et de faire des évêques sans bulles ni annates... »

(2) Boulay de la Meurthe, t. IV supplémentaire, p. 428.

(3) Ce texte fut recueilli tout vif par l'un des assistants, Lagarde, secrétaire général des Consuls. Le manuscrit est accompagné de ces mots : « Voici quelques-unes des phrases sorties de la bouche du premier Consul et que ma mémoire croit avoir recueillies avec fidélité. » *Papiers Lagarde.*

« Les prêtres! Un gouvernement peut-il espérer conserver le peuple autour de lui, quand en même temps il poursuit la majorité de ce même peuple dans ses opinions les plus chères? On ne peut se le dissimuler, la majorité du peuple français tient à la religion catholique. Veut-on que je contrarie cette majorité du peuple? Ce peuple est libre et souverain; on l'intitule tel depuis dix ans; il est temps qu'il soit tel en effet. Ne disait-on pas jusqu'ici : *Vive la liberté! Vive l'humanité!* et le peuple libre ne pouvait pas aller à la messe, et le gouvernement *humain* arrachait du sein de leurs foyers des vieillards de quatre-vingts ans que l'exil dévorait bientôt. Il faut rendre aux mots leur valeur; il faut que les partisans de la souveraineté du peuple et de l'humanité ne me reprochent pas de respecter l'opinion publique et de rappeler d'exil des victimes qu'elle rappelle. D'ailleurs, suis-je un cagot? Veut-on me faire passer pour un fanatique qui rappelle son église? Je veux que les religions soient tolérées et que celle de la majorité de la nation ne soit pas exceptée de ce principe. »

Il insista ensuite sur le péril que ferait courir à l'État une église dirigée par des évêques contre-révolutionnaires (1). Serrant de près le grand objet de gouvernement qu'il avait en vue, il dit : « Prétend-on que je gouverne avec succès un peuple dont les consciences seraient soumises à la direction de chefs ecclésiastiques ennemis de l'ordre actuel? Telle est pourtant ma position aujourd'hui. Il faut que j'arrache les catholiques de France à des évêques qui, de Vienne, de Londres, de Madrid, contrarient le gouvernement républicain jusque dans l'intérieur des familles. Est-ce avec des baïonnettes que j'extirperai cet ennemi? Veut-on que je recrée la

(1) L'écrivain Fiévée, dans un passage très curieux de ses *Lettres et rapports à Bonaparte*, fait allusion à un autre péril que le premier Consul aurait entrevu à l'horizon et dont il lui aurait parlé, celui d'un clergé se faisant à la longue trop démocrate; il aurait aperçu « cette grande vérité que les prêtres catholiques seraient nécessairement et franchement démocrates, s'ils étaient abandonnés à eux-mêmes, ainsi qu'on peut en avoir la preuve en Irlande et dans les États-Unis d'Amérique. » *Correspondance de Fiévée*, I, p. 17. Il est vrai que Fiévée était grand ennemi de la démocratie et que Bonaparte employait volontiers vis-à-vis de chacun l'argument *ad hominem*.

Vendée? Qu'on sente maintenant la faute qu'on a commise en détruisant le système de la Constituante, qui aux évêques émigrés avait substitué des chefs dévoués au régime nouveau. Il me faut le Pape maintenant pour réparer cette destruction impolitique que Robespierre lui-même jugeait telle, quand le grand instigateur de la mesure, Chaumette, fut traîné à l'échafaud. Jamais le Pape ne pourra me rendre un plus grand service; sans effusion de sang, sans secousse, lui seul peut réorganiser les catholiques de France sous l'obéissance républicaine. Je le lui ai demandé. Le catholicisme une fois soumis d'affection, je pourrai supprimer l'intermédiaire étranger, conciliateur entre la République et les ecclésiastiques. La direction des ces derniers restera entière alors entre les mains du gouvernement. Telles sont mes vues. Ne peut-on pas s'en reposer sur moi? Quel intérêt si grand peut agiter ces orateurs, à côté de celui qui domine mes actions et répond de moi à mon pays? Certes, leur nom ne sera pas attaché à ce siècle; ce sera le mien. C'est à moi à n'attacher ce nom à rien d'indigne. Ce souci me regarde. »

DEUXIÈME PARTIE

LES ÉMIGRÉS. — LE CODE CIVIL. — LA RENTE. — RÉORGANISATION ET APAISEMENT.

Prévention de Bonaparte contre les émigrés. — Nécessité de régler leur sort; pullulement d'impostures et d'abus. — Le premier Consul veut que les demandes en radiation soient individuellement instruites et jugées. — Système plus pratique de Fouché. — Le Consul finit par admettre le système des éliminations collectives. — Arrêté organique de vendémiaire. — Catégories éliminées. — Les *prévenus d'émigration*. — Vers l'amnistie totale. — Hésitations et demi-mesures. — Le futur sénatus-consulte de 1802. — Le serment du sacre. — Bonaparte se fait communiquer les projets de Code civil discutés devant la Convention. — Comment il les apprécie. — La commission des jurisconsultes. — Bonaparte fixe ses idées sur différentes matières de législation civile; ses entretiens avec Cambacérès. — Travail préliminaire. — Part de Bonaparte et part des légistes dans l'élaboration du Code. — Caractère transactionnel de ce grand acte. — Raisons de son succès et de sa diffusion. — État des finances après Marengo. — La perte de la bataille eût occasionné un effondrement financier. — Relèvement immédiat des recettes. — Grandes discussions en conseil des finances. — Ajournement des mesures de liquidation. — Gaudin propose de rétablir le paiement de la rente en numéraire. — Examen des moyens d'exécution. — Arrêté du 25 thermidor an VIII. — Pessimisme et incrédulité des banquiers. — Le miracle s'accomplit. — A partir de Marengo seulement l'ordre public progresse. — Guerre au banditisme. — Répressions impitoyables. — Pacification du Midi. — Un département retardataire. — L'ordre se rétablit à Toulouse. — Le brigandage du Sud-Ouest poursuivi à outrance. — La Vendée. — La Bretagne reprend son aspect traditionnel. — La Normandie. — Progrès général de l'agriculture. — La confiance en Bonaparte se fixe. — Moins d'enthousiasme; acquiescement raisonné, lassitude. — Les campagnes. — Les villes. — La population ouvrière. — Les ci-devant privilégiés et les prêtres. — Les simples gens d'ordre. — Les révolutionnaires nantis. — Les *patriotes*. — Les libéraux. — Progrès de l'apaisement. — Arbitrage entre les partis. — La loi d'oubli. — Réfection matérielle du pays. — La France convalescente.

I

La question des émigrés fut celle où Bonaparte hésita et tâtonna le plus. « C'est l'une des grandes plaies de la Répu-

blique, il faut nous en guérir le plus tôt possible (1) », écrivait-il au ministre de la justice, mais il n'avait pas encore trouvé la méthode à suivre.

Personnellement, il conservait contre les émigrés une prévention très forte, parce qu'il avait vu, de ses yeux vu, un certain nombre d'entre eux combattre dans les rangs de l'étranger et commettre l'inexpiable crime. De plus, à rappeler ces proscrits, il les placerait face à face avec les acquéreurs de leurs biens. La complication et l'obscurité des lois faciliteraient des contestations juridiques; on verrait sourdre tout un venimeux pullulement de chicanes et de procès. La conquête révolutionnaire pourrait en être attaquée dans sa base, dans l'attache qui la tenait enracinée au sol. Or, autant que ses prédécesseurs, Bonaparte prenait pour appui l'âpre conservatisme des révolutionnaires terriens.

Cependant la question des émigrés le pressait. Toute la France s'en occupait et en était comme travaillée. Les défiances révolutionnaires se défendaient difficilement entre une intercession à peu près générale. Les ministères compétents, les préfectures, les bureaux étaient assaillis de sollicitations; Bonaparte en était obsédé, Lebrun particulièrement harcelé. Les femmes s'étaient mises en mouvement. Depuis Joséphine jusqu'à une bonne fille d'Arles qui écrivait en faveur de son ancien seigneur, jusqu'à la citoyenne Émélie Roche qui gouvernait un chef de bureau (2), des milliers de femmes s'agitaient, imploraient, intriguaient. Les personnages influents, sénateurs, conseillers d'État, généraux et grands fonctionnaires, s'intéressaient tous à quelque demande. Collectivement, ces révolutionnaires protestaient contre le retour des émigrés; individuellement, chacun d'eux avait son émigré à sauver, à patronner, à tirer de peine. Il en résultait des inégalités de traitement par trop choquantes, des partialités et des sévérités iniques. Tel émigré bien muni de protections arrivait prestement à son but, tandis que de pauvres gens sans

(1) *Corr.*, VI, 5009.
(2) Documents cités par Forneron, *Histoire des émigrés*, II, p. 394.

appui écrivaient jusqu'à « trente fois » en vain (1). La réparation était incohérente autant que la proscription l'avait été. Le mensonge et la fraude jouaient toujours un grand rôle. L'abus des influences, la falsification des pièces, l'achat des employés maintenaient dans les bureaux une atmosphère de pestilence; cette énorme affaire des émigrés, née d'une pensée et d'une nécessité d'apaisement, introduisait partout des ferments corrupteurs; elle risquait d'empoisonner l'administration entière.

Contre l'afflux des demandes, Bonaparte avait maintenu d'abord la règle de forclusion, l'irrecevabilité de toute requête non produite avant la mise en vigueur de l'acte constitutionnel; mais la poussée des émigrés, celle des recommandations, celle aussi de la pitié et de la conscience publiques l'emportaient sur cette digue. Emprisonner ou rejeter hors des frontières tous les émigrés irrégulièrement rentrés, il n'y fallait songer; le public écœuré de violences ne supporterait plus le navrant spectacle de proscriptions en masse. D'autre part, comment arrêter le mouvement de cent mille personnes qui débordaient sur la France en se fiant aux intentions du gouvernement, au principe de générosité qui fondait son existence? Il était impossible de refouler cette invasion pacifique; Bonaparte cherchait à la réglementer.

On a vu qu'il avait établi au ministère de la justice une commission chargée d'instruire les demandes en radiation. Au retour de Marengo, il sut que toute sorte de désordres s'étaient introduits en cette affaire. Sur le travail qui lui était présenté figuraient, proposés pour la radiation, « des émigrés qui naguère portaient encore les armes contre la République (2). » Ce n'était un mystère pour personne que certains commissaires s'étaient laissé circonvenir, suborner, acheter; on parlait tout haut de collusions éhontées; l'affaire prenait les proportions d'un scandale public. Bonaparte sabra les coupables, ordonna des destitutions exemplaires, ordonna

(1) Documents cités par Forneron, I, p. 389.
(2) *Corr.*, VI, 4997.

de remanier la commission, écrivit durement au ministre Abrial : « Composez votre bureau particulier d'hommes justes, intègres et forts. Qu'ils soient convaincus que l'intention du gouvernement n'est pas de fermer la porte aux réclamations des individus victimes de l'incohérence des lois sur l'émigration, mais qu'il sera inexorable pour ceux qui ont été les ennemis de la patrie. Il vous appartient de surveiller l'exécution des lois; ne présentez à la signature du premier Consul aucun acte qu'elles réprouvent (1). »

Cette lettre donnait la mesure de ses dispositions présentes. Il tendait à maintenir sévèrement le principe légal, le principe d'ostracisme, en excepiant de son application tous ceux qui y avaient été indûment soumis. A ses yeux, le cas des émigrés ressortissait à la justice bien plus qu'à la police. Il voulait que les émigrés fussent en quelque sorte individuellement jugés, c'est-à-dire que toute demande comparût devant la commission érigée en véritable tribunal d'instruction, qu'elle fût soumise à une procédure régulière et passât par ce tamis avant d'aboutir ou d'échouer. Ainsi arriverait-on à distinguer des vrais émigrés les malheureux qui leur avaient été assimilés par erreur, malignité, abus, ou qui avaient fui la Terreur plutôt qu'ils n'avaient renié la patrie. Ceux-ci obtiendraient toute justice; les autres, conformément à la loi constitutionnelle, continueraient à porter la peine de leur désertion. Bonaparte avait l'intention de publier à bref délai une série de radiations très nombreuses, mais individuelles et motivées.

Sur ce point, il se trouva en désaccord avec ce singulier Fouché dont les rapports avec lui tenaient à la fois d'une collaboration et d'une lutte. Fouché, si hostile aux catholiques, se montrait partisan de mesures larges envers les émigrés, à condition, bien entendu, qu'elles fussent par lui intimement contrôlées. Et d'abord, il faisait valoir l'impossibilité de statuer par décisions individuelles sur le sort de cent

(1) *Corr.*, VI, 4997.

mille personnes ; plusieurs années ne suffiraient pas à cette écrasante besogne. Il proposait donc de procéder par éliminations en masse, d'éliminer des catégories entières, des collectivités, contre l'inscription desquelles l'équité et le bon sens criaient par trop haut. Cette grande déduction opérée, la situation des autres émigrés resterait sans doute un sérieux embarras ; pour en sortir, Fouché ne voyait d'autre moyen qu'un intelligent arbitraire. D'après lui, on devait, au lieu de s'astreindre à des formalités quasi-judiciaires, s'inspirer de considérations purement pratiques, se décider dans chaque cas suivant des présomptions d'intérêt ou d'inconvénient public. On réussirait ainsi à se rattacher des personnages utiles ou décoratifs, sans faire le jeu de la contre-révolution. En matière de radiations, l'état à dresser deviendrait un moyen de gouvernement, et il allait sans dire que Fouché se réservait de tenir en personne cette nouvelle feuille des bénéfices (1).

Bonaparte ne se rendit pas d'abord. En thermidor, il se contentait d'activer le travail de la commission chargée de préparer d'individuelles sentences. Un peu plus tard, il se ravisa et accéda aux raisons du ministre. Le système des éliminations par catégories fut admis. Le 28 vendémiaire an VIII-20 octobre 1800, les Consuls rendirent un arrêté qui allait devenir pour une assez longue période le texte organique en la matière.

Aux termes de cet arrêté, seraient effacés de la liste, indépendamment des prêtres, les catégories suivantes : parents ou héritiers d'émigrés, femmes ayant suivi leur mari, artisans et cultivateurs, gens à gages, toute la partie plébéienne de l'émigration ; les émigrés déjà rayés par les autorités locales, ceux qui avaient été compris dans la capitulation de Malte ; enfin, les victimes des tribunaux révolutionnaires, les suppliciés dont les noms avaient été portés sur la liste dans le but de spolier leurs héritiers et par persécu-

(1) Voy. Madelin, *Fouché*, chap. x et xi, et aux Archives nationales, AF, IV, 1314 et 1043, la série des rapports et notes où se formule le système de Fouché.

tion posthume, en des temps monstrueux. Ces vastes entailles à la table de proscription en feraient tomber à peu près cinquante mille noms.

Quant aux émigrés non compris dans les catégories spécifiées, l'arrêté maintenait expressément sur la liste tous ceux qui n'avaient point réclamé en temps utile, mais cette sévérité n'équivalait plus à une condamnation sans appel. Après avoir indiqué la façon dont il serait procédé pratiquement aux éliminations collectives, l'arrêté ajoutait : « La liste générale ainsi réduite sera imprimée, et il sera statué ultérieurement sur chacun des individus qui y resteront inscrits (1). » Par suite de cette disposition large et vague, le fait de figurer sur la liste ne constituait plus contre les inscrits qu'une présomption; de l'état d'émigrés, ils passaient à l'état de simples *prévenus d'émigration*, et le gouvernement se réservait à leur égard plein pouvoir de sélection arbitraire.

Effectivement, les Consuls continueront à prononcer des radiations. De son côté, pendant toute une année, Fouché va remanier sans cesse et triturer la liste, écarter ou retenir des noms avec une égale désinvolture, biffer cependant le plus grand nombre, doser et distiller l'amnistie, une amnistie administrative, sous conditions et réserves. Il proposera finalement de réduire la liste à trois mille trois cent soixante-treize noms. Bonaparte s'opposera d'abord, reviendra par moments à son projet d'instituer des commissions contentieuses, des organes de justice distributive, puis s'arrêtera devant les inconvénients de ce système sans se fixer franchement à un autre. De là, chez ce maître si décidé, des oscillations de pensée, « ces dispositions embarrassées, ces mesures dilatoires » dont parle Cambacérès (2). Il n'arrivera qu'après deux ans au terme de son évolution réparatrice. Par sénatus-consulte du 26 avril 1802, il accordera aux émigrés amnistie légale, entière, exception faite pour certaines catégories par trop compromises.

(1) *Moniteur* du 29 vendémiaire an IX.
(2) *Éclaircissements inédits.*

Dès le début, les émigrés rayés avaient été assujettis à une surveillance. On les astreindrait ensuite à un serment. Ils ne rentraient que très péniblement en possession de la partie invendue de leurs biens. Plus difficile à cet égard que la Révolution elle-même, Bonaparte avait songé d'abord à ne leur allouer en compensation qu' « une indemnité annuelle (1), » un revenu au lieu de fonds; il voulait surtout que les émigrés, s'ils récupéraient quelque débris de leur fortune, le tinssent de lui seul et lui en fussent personnellement obligés. D'autre part, à tout moment, à tout propos, il réitérait au profit des acquéreurs de biens vendus les assurances solennelles et les garanties. Et plus tard, au jour de son couronnement, debout devant l'autel de Notre-Dame, portant au front le laurier d'or, portant aux épaules la pourpre ensemencée d'abeilles, parlant devant une assistance où les révolutionnaires en livrée de gala se confondaient avec les émigrés reprenant sous un autre maître le service de cour, il insérait ces mots dans son serment d'empereur : *Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République; de faire respecter les lois du Concordat et de la liberté des cultes; l'égalité des droits, la liberté politique et civile; l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux.* Il avait compris qu'il n'effacerait les traces de la grande lutte entre Français qu'en laissant les vaincus se replacer à côté des vainqueurs, mais il accumulait les précautions pour se rattacher personnellement les uns autant que les autres et les enchaîner tous à sa fortune.

II

Comme il avait trouvé après Marengo que le travail du Code civil n'avançait pas, il dit à Cambacérès : « Vous avez fait

(1) *Éclaircissements inédits* de Cambacérès.

plusieurs codes; ne pensez-vous pas qu'il serait utile de les refondre et de présenter au Corps législatif un projet qui fût à la hauteur des idées du siècle et digne du gouvernement (1). »

Il voulut connaître les projets débattus devant la Convention. Cambacérès les lui remit, non sans quelque embarras, et se précautionna en l'avertissant qu'il trouverait là « des dispositions qui avaient été l'objet d'une forte controverse et d'autres qui semblaient contraires aux principes d'une saine politique et aux règles de la bonne morale. » Bonaparte se saisit des projets; au bout de quelques jours : « J'ai lu », dit-il à son collègue, et il le complimenta sur ses qualités d'analyse et de rédaction : « Il y a là un esprit d'analyse dont j'ai été satisfait, » et puis le texte était clair : « Je n'ai pas eu besoin de relire. » Il s'agissait maintenant d'opérer les retouches nécessaires et de constituer tous ces projets en un solide ensemble.

Renonçant à diviser le travail préparatoire entre plusieurs commissions, Bonaparte préféra désormais le centraliser entre trois ou quatre personnes d'une exceptionnelle compétence : « Indiquez-moi des hommes qui soient en état de faire ce travail et rédigez un arrêté. » Cambacérès formula l'arrêté du 24 thermidor an VIII, aux termes duquel Bigot de Préameneu, Portalis et Tronchet, qui s'adjoindraient Malleville comme secrétaire-rédacteur, étaient invités à se réunir en conférence avec le ministre de la justice, à l'effet d'établir un ordre et un plan de travail, un canevas, qui servirait de base aux délibérations du conseil d'État.

Tandis que ce haut comité s'attaquait à la besogne, Bonaparte reprit la conversation avec Cambacérès; il traita de différentes matières de législation civile en homme qui avait relu très attentivement les projets et s'était fait des idées personnelles : « Il s'expliqua en des termes positifs, — dit Cambacérès, — sur la nécessité de donner plus d'intensité à l'autorité paternelle, sur l'utilité de revoir la loi du divorce, sur la libre disponibilité des biens, sur l'adoption, etc... Tout

(1) *Éclaircissements inédits* de Cambacérès. Toutes les citations qui suivent jusqu'à la p. 485 sont extraites de ce document.

ce qu'il dit étant plein de raison, je ne manquai pas d'y applaudir. »

Il n'y eut divergence d'opinion que sur la dévolution des biens et le partage des successions. Le fait à retenir, c'est que Cambacérès, conventionnel libéré, revenu de très loin par évolution totale, se montrait maintenant beaucoup plus conservateur que Bonaparte, au sens actuel du mot. Sa préoccupation était d'éviter le morcellement des héritages et même de reconstituer la grande propriété. Il est admirable de le voir reprochant à Bonaparte trop de penchant pour les nouveautés révolutionnaires et les préjugés du siècle : « Le premier Consul, préoccupé des idées modernes et ne voyant que les progrès de l'agriculture ainsi que la faculté de recouvrement des contributions, soutenait que, plus les héritages étaient divisés, plus l'État devenait riche. Je différais d'avis et lui fis observer que, dans un gouvernement, il importait d'avoir de grands propriétaires, qu'ils en étaient une des bases essentielles. » Bonaparte ne se laissait pas convaincre. Surtout, il ne voulait pas entendre parler de *substitutions*, c'est-à-dire du droit pour un testateur d'immobiliser ses biens aux mains de ses héritiers; cette idée ne lui entrait pas dans l'esprit : « Je comprends que chacun ait le droit de disposer de son bien, quand il n'a pas d'enfants, mais je ne vois point ce qui peut l'autoriser à disposer pour ses héritiers. » Plus tard, lorsqu'il aurait lui-même accompli son évolution, lorsqu'il instituerait des majorats, il dirait à Cambacérès : « J'entends maintenant pourquoi vous vouliez des substitutions. »

Trois mois avaient été impartis à la commission des jurisconsultes pour achever son travail préliminaire. En fait, ses opérations se prolongèrent au delà de ce terme. Le conseil d'État fut ensuite saisi dans la forme ordinaire, avec cette particularité que Bigot-Préameneu, Portalis et Tronchet eurent droit d'assister aux séances et de prendre la parole. C'est dans ces conditions que s'ouvrit, avec la participation assidue du premier Consul, la discussion des trente lois

devant former le Code civil. Cambacérès présidait à l'ensemble de l'œuvre, assisté des grands juristes. Ils la firent en somme, mais ne l'eussent point faite sans Bonaparte, qui les avait mis en position de l'accomplir; ce fut lui d'autre part qui anima l'œuvre entière et la fit se mettre en train, marcher, aboutir; elle se réalisa tout empreinte de l'esprit qu'il avait imposé à son temps, c'est-à-dire d'une pensée de fusion entre des systèmes divers et d'une volonté de rapprochement.

Ainsi s'éleva d'un mouvement continu, à partir de Marengo, ce grand statut composite. Transaction entre le droit nouveau et le droit ancien, entre la coutume et le droit écrit, entre l'esprit philosophique et l'esprit juridique, il sacrifiait parfois ce qu'il y avait de bon dans l'un et l'autre système pour les concilier plus aisément. Faisant à l'esprit révolutionnaire des concessions regrettables et réagissant parfois contre lui de façon trop profonde, il aboutit néanmoins, malgré ses imperfections et ses lacunes, à la plus grande somme d'équité naturelle et de raison que les hommes eussent encore placée dans les lois.

Consacrant l'égalité des Français devant la loi, l'affranchissement de la terre, la liberté civile, le plein effet juridique de la volonté humaine, il codifie en ce sens la Révolution. Il ne crée pas le progrès, il l'enregistre et le fixe, le stabilise. En lui, l'ardente matière se concrète sous forme solide, indestructible; par lui, en cette partie, la Révolution se fait bronze et granit.

Pour l'établissement des liens de droit entre les personnes, pour le gouvernement de la famille et la transmission des biens, il revient, sauf exceptions, aux anciens principes et les combine entre eux. Il fond ensemble les différentes traditions françaises et les tempère l'une par l'autre. En toute chose, c'est un mélange, un moyen terme, une « œuvre de juste milieu juridique », comme on l'a parfaitement défini (1). Les classes et les intérêts divers y trouvent plus ou moins leur

(1) Sabatier, *le Code civil*, p. 7, extrait du *Correspondant*.

satisfaction. Code essentiellement démocratique lorsqu'il garantit tout le monde contre le retour des privilèges féodaux, il est en beacoup de points un code bourgeois, fait pour cette classe moyenne qui avait commencé la Révolution et s'en était finalement ressaisie.

Reçu par la France et porté par elle au delà de nos frontières en des temps d'hyperbolique prospérité, il parut comme édicté par la victoire et prit quelque chose de son resplendissement. Cette raison ne suffit pourtant pas à expliquer sa force d'expansion et de rayonnement. Les nations et même celles que nos armes n'avaient pas touchées l'adoptèrent, parce qu'il leur apportait la Révolution dans ce qu'elle avait d'appréciable et de tangible pour la majorité des humains : le progrès sans la subversion, le progrès dégagé des rigueurs et des exagérations de la théorie. Le Code réussit et dura précisément par ce qui lui manquait de transcendant. Son avantage fut de réunir à un haut degré des qualités moyennes, d'être supérieurement clair, souple, sensé, généralement équitable, novateur à la fois et traditionnel, à tel point qu'après un siècle écoulé, malgré le développement colossal des nouvelles formes du travail et de la fortune, il apparait plus incomplet que suranné. C'est ainsi qu'un conquérant passager se survécut en ses institutions civiles, pour les avoir puissamment empreintes de sagesse pratique, et que Napoléon, comme Rome, en perdant l'empire sur les peuples, leur laissa ses lois.

III

Dans les derniers mois de l'an VIII, il se trouva, par phénomène de répercussion, que la grande politique de Bonaparte lui fit presque de bonnes finances. A la veille de Marengo, les obligations souscrites par les receveurs généraux, principale ressource de l'État, se négociaient au taux de 5 pour 100 *par*

mois. L'opération sur laquelle roulaient toutes les combinaisons de relèvement financier restait à peu près en suspens. Si le bruit de la défaite se fût confirmé, le désastre politique et militaire se fût doublé d'un désastre financier. Au lendemain de la victoire, l'élan de confiance qui se manifesta, une reprise d'affaires, une accélération dans la rentrée des impôts, provoquèrent quelque affluence de fonds. Les receveurs généraux, institués banquiers du gouvernement, consentirent plus généralement à échelonner des avances sous forme d'obligations; ces obligations trouvèrent plus facilement à se placer, et le gouvernement put compter qu'au début de l'an IX il disposerait par anticipation de la majeure partie des revenus de cette année.

Sans doute, malgré un violent effort d'économie, malgré le recours à des moyens extraordinaires et non renouvelables, le déficit pour l'an VIII s'élèverait au moins à 30 ou 40 millions, sans parler du lourd passif antérieur dont le Trésor restait grevé. Néanmoins, des prévisions certaines s'annonçaient pour la première fois à l'horizon et permettaient d'aménager plus régulièrement les finances.

Depuis le 15 jusqu'au 25 thermidor, de grandes mesures furent discutées par les Consuls en conseil des finances. Le ministre Gaudin proposait de revenir à une règle fondamentale de la comptabilité d'État. L'une des causes de l'affreux désordre des finances révolutionnaires, c'était le mélange continu de l'arriéré et du courant tant pour les dépenses que les recettes. Depuis longtemps, comme on n'a jamais eu d'argent devant soi, « une partie des recettes de l'année qui venait de finir est devenue indispensable pour faire face aux dépenses de celle qui commençait, et le gouvernement s'est ainsi trouvé dans le cas de manquer constamment au service passé, pour subvenir d'une manière incomplète au service courant ». Le gouvernement s'est placé « dans un état d'infidélité perpétuelle, et il serait impossible de calculer ce qu'une telle situation a occasionné de sacrifices au Trésor national, car c'est de l'exactitude à remplir les engagements contractés

que dépend principalement la réduction des dépenses publiques (1) ». Gaudin proposait en conséquence de tirer entre le passé et l'avenir une infranchissable ligne. Le restant des produits à percevoir sur l'an VIII serait rigoureusement employé à solder les dépenses de la même année ; il entrerait en ligne de compte comme premier moyen de liquidation générale, l'an IX devant affecter ses ressources à ses propres besoins et pouvant y suffire, sauf un supplément à obtenir du Corps législatif sous forme d'impôt. De cette façon, on procéderait désormais par *exercices* réguliers, nettement distincts, qui n'auraient plus à empiéter l'un sur l'autre et à s'enchevêtrer inextricablement.

Bonaparte discute le projet, concurremment avec Cretet et d'autres membres du conseil. Sans contester le principe, « il ne pense pas qu'on puisse élever un mur d'airain entre le service de l'an VIII et de l'an IX, et il observe qu'il est dans la nature des choses que ces deux services s'aident réciproquement (2) ». Contre le système ministériel, il invoque une raison d'immédiate économie. Les obligations des receveurs, payables à échéances assez longues, ne se transformeraient en fonds qu'à condition d'être négociées, escomptées à des taux toujours onéreux : « On se trouvera encore forcé à des sacrifices d'intérêts qui consommeront le plus pur sang du peuple. » Au contraire, en se gardant la disponibilité des sommes restant à percevoir sur l'an VIII, on pourra ne livrer à la circulation les effets souscrits pour l'an IX qu'au moment de leur échéance, « c'est-à-dire non comme effets à cours, mais comme billets au porteur et sans aucun sacrifice d'intérêt ».

On finit par ajourner encore toute mesure de liquidation partielle ou totale. C'est le 30 ventôse an IX seulement qu'une grande loi de liquidation viendrait consolider toutes les variétés du passif révolutionnaire : dettes diversement exigibles, dette flottante, tiers provisoire, plus 110 millions

(1) Séance du 15 thermidor, paroles de Gaudin. Archives nationales, AF, IV, 1248.

(2) Même procès-verbal, paroles de Bonaparte.

de dettes contractées envers toutes les catégories de fournisseurs et de traitants. Ces dettes seraient converties en rentes capitalisées à un taux fort réduit ou dépourvues d'arrérages pendant un certain nombre d'années. Par cette réduction arbitraire contre laquelle le Tribunat élèverait des arguments d'une incontestable valeur, par cette espèce de concordat imposé aux créanciers de la Révolution et même à ceux de l'an VIII, le gouvernement s'affranchirait définitivement de l'oppression de ces hommes de lucre, dont l'intérêt particulier, selon le mot du rapporteur de la loi, avait toujours été « en conspiration contre l'intérêt général (1) ».

Dès à présent, Gaudin proposait une autre mesure et y attachait la gloire de son ministère; ce serait de reprendre le payement de la rente en argent, interrompu depuis des temps qui semblaient fabuleux.

Cette mesure d'un saisissant effet, Gaudin se disait en état d'y pourvoir; il démontrait même qu'à considérer le mécanisme de l'opération, on n'y découvrait rien de trop dispendieux et que le prodige pouvait s'accomplir à bon marché. Les rentiers, c'est-à-dire les détenteurs du tiers consolidé, étaient actuellement payés en papier, en *bons d'arrérages*, passablement discrédités. Or, ces bons étaient admis en payement des contributions, ce qui diminuait d'autant l'encaisse métallique du Trésor et contrariait l'opération sur les receveurs, pivot de toutes les autres, en laissant toujours incertain le produit réel de l'impôt. Si les rentiers étaient désormais payés en numéraire, c'est avec une partie de ce numéraire qu'ils acquitteraient nécessairement leurs contributions. L'État récupérerait partiellement d'une main ce qu'il aurait déboursé de l'autre; en outre, il arriverait plus facilement à fixer le montant des avances à fournir par les receveurs généraux (2).

Le conseil néanmoins n'adopta pas d'emblée la grande innovation : « Ce projet éprouve une discussion assez éten-

(1) Stourm, p. 159.
(2) Procès-verbal de la séance du 17 thermidor.

due; diverses objections sont faites. » On regarda de très près aux moyens d'exécution. D'après Gaudin, le payement s'opérerait par l'intermédiaire de la Banque de France qui se couvrirait en se faisant remettre chaque mois par le gouvernement des obligations de receveurs pour un douzième du montant total des rentes, plus un droit de commission de 1 1/2 pour cent. Bonaparte trouvait ce droit bien élevé, lésinait : « Le premier Consul, avant de prendre un parti sur cet important objet, demande que le ministre des finances s'entende avec les régents de la Banque sur les conditions qu'ils pourront souscrire pour faire ce service d'une manière moins onéreuse à l'État... Il désire de plus, pour fournir une base essentielle à la délibération du conseil, que le ministre présente, mois par mois, l'indication de la somme dont le Trésor public pourrait disposer pour le service général de l'État (1). »

Gaudin fournit des justifications suffisantes, car le 25 thermidor parut un arrêté dont l'article premier portait : « A compter du second semestre de l'an VIII, les rentes et pensions de l'État seront acquittées en numéraire (2). »

On s'attendait à une explosion de reconnaissance. On se heurta d'abord au pessimisme des rentiers, qui refusèrent de croire à leur bonheur. Affreusement traités par la Révolution, dépouillés par la loi banqueroutière de l'an VI des deux tiers de leur créance, les rentiers s'attendaient toujours au pire; en supprimant les *bons* et en promettant un payement en espèces que le Trésor serait vraisemblablement hors d'état d'effectuer, le gouvernement ne leur préparait-il pas une déconvenue totale? Jusqu'à présent ils avaient reçu des papiers qui valaient peu de chose, mais valaient en somme quelque chose; à présent sans doute, ils ne recevraient plus rien (3). Pour ajouter foi au miracle, il leur fallut le toucher et le palper. Le 1er nivôse an IX, lorsque la première échéance semestrielle survint, lorsque la Banque effectua le payement en espèces à

(1) Procès-verbal de la séance du 17 thermidor.
(2) Stourm, p. 287.
(3) *Ibid.*, d'après la notice de Gaudin sur les finances.

bureau ouvert, « avec une rigoureuse ponctualité (1) », il fallut se rendre à l'évidence et reconnaître avec joie que le gouvernement, par différence insigne avec ses prédécesseurs, tenait ses engagements. L'approbation fut unanime, et il parut que dans les mesures de réconfort ordonnées par le grand Consul, tout marchait de pair.

IV

La réorganisation administrative s'accéléra. L'espace de temps compris entre le retour de Milan et le commencement de l'an X, c'est-à-dire entre l'été de 1800 et l'automne de 1801, voilà l'époque où l'autorité des préfets prend vraiment possession du pays, se saisit des hommes et des choses. Alors seulement la paix intérieure commence pour toute la France; c'est à partir de Marengo que les résultats de Brumaire se font universellement sentir.

Partout, la protection publique devient plus forte. Dans les zones particulièrement troublées de banditisme et de rapines, Sud-Est, massif des Cévennes, Midi, Sud-Ouest, Ouest, le progrès se manifeste à des degrés divers. Dans la région lyonnaise, l'amélioration est rapide. A Lyon, grâce à la sécurité rétablie, l'industrie capitale, celle de la soie, reprend un vigoureux essor. Dans l'Auvergne et ses plantureuses vallées, dans les régions de la Haute-Loire, qui ne sont plus troublées que de bouillonnements épars, l'agriculture prend l'avance sur l'industrie. Plus bas, dans la Lozère, le brigandage a disparu, le conseil général vote des remerciements au préfet. L'âpre et sèche région du Midi est encore parcourue de feux errants.

Contre le banditisme provençal et cévenol, Bonaparte décide guerre à mort. L'institution de *tribunaux spéciaux* composés de militaires et de civils, ces commissions mixtes

(1) Stourm, p. 287.

du Consulat, ces justices d'exception arrachées péniblement à un vote du Corps législatif, assurent d'impitoyables répressions. La rentrée à l'intérieur d'une partie des troupes permet un déploiement de forces. Les chefs de bande sont poursuivis à outrance, traqués, saisis avec leurs principaux complices; deux cents sont exécutés; les simples égarés, ceux qui ont pris la montagne par exaspération et souffrance, sont admis à rentrer dans la vie commune. Sous l'action de ces mesures, le niveau de la haute criminalité tombe rapidement. En Vaucluse, les relevés semestriels accusaient, pour le premier semestre de l'an VIII, quarante-sept assassinats; pour le deuxième, trente-deux; pour le premier semestre de l'an IX, onze; pour les trois mois suivants, ils n'en accusent aucun (1). Les régions infestées se réduisent à quelques passes montagneuses, à quelques tournants et endroits d'insécurité légendaire.

Sur le littoral, le département des Alpes-Maritimes est purgé de ses *barbets*. Le préfet possède la confiance du peuple, « l'ayant soustrait aux dilapidations et au despotisme militaire (2) ». Dans le Var, Toulon longtemps foyer de démagogie se range à la règle commune. Après avoir visité cette ville affreusement délabrée, le préfet écrit au ministre : « J'y trouvai une foule immense de citoyens, toutes les autorités constituées, les états-majors des troupes de terre et de mer; je fus accueilli aux cris de *Vive la République! Vive le gouvernement! Vive Bonaparte!* On m'a observé que jusqu'à cette époque ce dernier cri n'avait pas été fréquent. (Je vous dois la vérité) (3). » Dans l'intérieur du département, « on a vu un beau spectacle, celui de soixante-quatorze communes armées pour la sûreté publique et en état d'insurrection contre les brigands; c'est à cette levée en masse qu'on doit leur disparition (4) ».

(1) Rocquain, *État de la France au 18 brumaire*, p. 6, d'après le rapport du conseiller d'État.

(2) Lettre des députés du département, FIC, III, 5.

(3) Rapport de vendémiaire an IX, FIC, III, 6.

(4) Rapport du conseiller d'État en mission. Rocquain, p. 11.

Les Bouches-du-Rhône, livrées à des administrateurs d'une partialité scandaleuse, continuent à faire tache. L'un des citoyens les plus estimés, Siméon, écrit aux Consuls : « Il n'y a point eu de 18 brumaire pour les Bouches-du-Rhône, du moins quant aux administrations ». Devant cette plainte, il est curieux de voir comment Bonaparte procède, comment il cherche à s'éclairer, à combien de fois il s'y reprend pour trancher dans le vif, voulant débarrasser le pays des exploiteurs révolutionnaires sans le livrer à la réaction.

Il renvoie la plainte au consul Lebrun et lui demande un avis. Lebrun rédige un rapport évasif, où il se dégage des responsabilités antérieures et indique les causes du mal plutôt que le moyen de le guérir : « L'administration des Bouches-du-Rhône fut composée d'individus indiqués par Natoire et Pélissier, deux hommes très exagérés. Le sous-préfet d'Aix, Viollet, était un homme abhorré de tout ce qui n'était pas exalté. J'en fis l'objection dans le temps, mais il me parut que le ministre de l'intérieur avait pris des engagements d'avance. D'un autre côté, il est si difficile d'asseoir son jugement sur les gens de ce pays-là. Le mieux eût été d'avoir un préfet bien sûr et d'attendre son initiative pour les choix. Mais Lacroix (Delacroix) a commencé par s'abandonner lui-même à l'impulsion du parti. Il paraît qu'il va mieux aujourd'hui qu'il connaît le véritable esprit du gouvernement (1). »

Une annotation de Bonaparte fait observer que le rapport ne répond pas à la question posée : faut-il prononcer des destitutions? Bonaparte finit par révoquer seulement le commissaire général de police du département et le sous-préfet d'Aix.

(1) 14 ventôse an IX, FIC, III, Delacroix resta jusqu'au bout un fanatique d'irréligion : « très récemment, il assistait, en qualité de membre de l'Institut de Marseille, au convoi funèbre d'un de ses collègues; il interposa son autorité de préfet pour que le convoi n'entrât pas dans l'église pour les cérémonies d'usage. » A Marseille, dans la troisième ville de France, la loi portant ratification du Concordat fut publiée de la façon suivante : « Un simple garde de ville, assisté de quatre fusiliers, a fait la promulgation; on avait choisi à dessein un homme qui ne savait presque pas lire et qui pendant la lecture a été conspué par les quatre fusiliers. » FIC, III, 7.

Ces satisfactions paraissent insuffisantes aux habitants. Ils se plaignent qu'on les recherche pour délits politiques antérieurs à Brumaire, alors que la volonté des Consuls est d'ensevelir tout le passé dans l'oubli. Siméon répète son mélancolique refrain : « Il n'y a point eu de 18 brumaire pour ce pays-là (1)! » Cette fois, Bonaparte renvoie l'affaire à Cambacérès, qui rédige un rapport dont voici la conclusion : « Il est sans doute dans l'esprit et dans l'intérêt du gouvernement de ne point réveiller les anciennes affaires de parti, comme aussi de ne point mettre en place les exagérés, à moins qu'ils ne soient convertis. Sur le premier point, le premier Consul a déjà ordonné et il doit ordonner de nouveau au ministre de la justice de défendre toute poursuite de délits antérieurs au gouvernement actuel... Sur le second point, je pense qu'on a déjà beaucoup fait en destituant le commissaire général de police, le sous-préfet d'Aix et la municipalité de cette ville. Toute autre destitution serait une espèce de réaction... (2) » En fait, les choses restèrent en l'état jusqu'à la fin de 1802 où le préfet Thibaudeau procéda prudemment à la refonte des municipalités, à l'élimination des éléments indignes.

Siméon avait dit : « Ce qui redouble chez nos compatriotes le sentiment de tous leurs maux, c'est de voir la paix, la sécurité, la justice partout autour d'eux et jamais chez eux. Traversent-ils le Rhône pour entrer dans le département du Gard, ils y verront régner cette paix, cette justice sous les yeux du citoyen Dubois! Passent-ils la Durance? Le département de Vaucluse si ensanglanté respire enfin et vante son état sous la préfecture du citoyen Pelet de La Lozère. Vont-ils dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Hérault? Partout, ils entendent louer le 18 brumaire et les choix du gouvernement. »

En effet, l'Hérault et les autres départements qui s'échelonnent sur le rivage languedocien, ceux qui longent les Pyrénées, se remettent peu à peu de leur trouble et se confient au

(1) FIC, III, 7, deuxième lettre de Siméon.
(2) FIC, III, 7.

gouvernement. La Haute-Garonne n'est plus reconnaissable, et en un an Toulouse se transforme. La faction jacobine s'effrite à vue d'œil. Dans l'été de 1800, elle s'agite encore et dispose de certains moyens de propagande : « Il est douloureux de voir le *Journal de Toulouse* continuer d'entretenir les dissensions et s'attacher particulièrement à dépriser toutes les autorités constituées (1). » Quelques mois plus tard, voici que l'ordre est rétabli dans la rue, le calme rentré dans les esprits, et ce résultat a été obtenu sans heurt ni secousse, sans effusion de sang, seulement par l'application soutenue d'un système « de modération et de fermeté (2) », — ces deux mots reviennent partout alors dans les écrits et rapports. Au printemps de 1801, le préfet se plaît à comparer l'état actuel avec les troubles qui ont souillé pareille époque de l'année précédente : « Aujourd'hui, tout est changé... j'ose le dire, il n'est point dans la République de département plus tranquille et dont la situation soit plus satisfaisante... Cet état de choses est d'autant plus satisfaisant qu'il n'est point le résultat de la force. Le département et la ville de Toulouse en particulier sont absolument sans troupes, mais l'action du pouvoir est rapide (3). » La répétition des mêmes causes de malaise n'engendre plus les mêmes effets ; la population demeure sourde aux incitations du parti démagogue : « Ceux qui y restent attachés ont tenté inutilement de soulever la classe indigente à cause de la cherté des grains; personne n'a bougé ; j'étais en mesure (4). » Pour que la faction s'affaisse, il a suffi de lui montrer un pouvoir fort ; il a suffi d'isoler les agitateurs au milieu de la masse des gens d'ordre enfin rassurés et soutenus.

Le brigandage contre-révolutionnaire du Sud-Ouest s'était resserré dans certaines parties du Lot, du Tarn et de Lot-et-Garonne. Au commencement de 1801, il est attaqué à fond,

(1) Bulletin départemental, 13 thermidor. Bib. nat., fonds français, 11361.
(2) Rapport préfectoral du 7 pluviôse an IX. FIC, III, 8.
(3) Rapport du 3 germinal an IX. *Ibid.*
(4) Rapport du 17 prairial an IX. *Ibid.*

exterminé sur place ou poursuivi à outrance. Ses débris errants menacent un instant de contaminer la Gironde. A Bordeaux, l'anniversaire des tristes journées de Fructidor an VII, où les révolutionnaires maîtres du pouvoir ont ensanglanté la ville, a fait craindre quelque trouble, un effort de représailles; la sagesse du préfet et du commissaire de police y ont mis ordre. Tout le littoral du Sud-Ouest s'apaisait. Dans les Deux-Sèvres, où jadis la guerre de Vendée avait débordé en flot de sang, le préfet pouvait écrire : « Cette contrée a éprouvé depuis un an une amélioration sensible sous tous les rapports. La sombre méfiance qui pendant ma précédente tournée éloignait de moi tous les habitants a fait place à des sentiments plus doux. Ils s'attachent au gouvernement qui les protège, et dans plusieurs chaumières j'ai vu porter de bon cœur la santé du premier Consul (1). »

En Vendée, sur les deux rives de la basse Loire, dans l'Anjou et le Maine, en Bretagne, la masse des habitants ne demande plus qu'à rester tranquille, à travailler la terre, sans qu'on puisse encore la dire attachée de cœur aux institutions. En Vendée, le mot de République est toujours en horreur; en portant la cocarde tricolore, on s'expose à se faire insulter. Néanmoins, le peuple se soumet à la politique issue de Brumaire, car tout ce qui s'est fait depuis quatorze mois « semble un prodige » (2). La population angevine et bretonne maudit la conscription, déteste l'impôt; mais la restauration du culte fait disparaître son principal grief.

En Bretagne, la célébration publique du culte ne répond pas seulement aux besoins religieux des âmes; elle console les yeux, console les cœurs en rendant au pays son aspect traditionnel et coutumier, sa physionomie, sa couleur, ce par quoi la Bretagne est elle-même et se complaît en soi, après tant de siècles où la loi religieuse a inspiré ou occasionné tous les actes de la vie commune. Dévotions et réjouissances mêlées, cérémonies familiales, originalité des cos-

(1) Compte rendu de la deuxième tournée préfectorale, fructidor an IX, 5.
(2) Lettre adressée au conseiller d'État en mission. Rocquain, p. 127.

tumes, foules pittoresques, humbles solennités de village et populeux *pardons*, tout renaît peu à peu, pour la joie du pays : « Depuis qu'il existe une tolérance absolue dans l'exercice public du culte, les plaisirs qui accompagnaient les mariages, les naissances au village, ont repris ; les bourgs sont redevenus, les jours de fête, des rendez-vous où les amusements succèdent à l'exercice de la religion. Le peuple, en certains endroits, est si satisfait qu'on lui ait rendu ses autels que, par reconnaissance, il se fait un devoir de pourvoir aux besoins du soldat, en lui faisant une paye de quatre francs par jour (1). »

En pays catholique, l'armée française ne se sent plus sur territoire ennemi. Le peuple voit avec plaisir la discipline et la tenue du soldat s'améliorer, les états-majors se débarrasser de sujets indignes, les administrations civiles se composer d'honnêtes gens; il est heureux de voir moins de voleurs dans les perceptions et moins de brigands révolutionnaires dans la gendarmerie. Les brigands de l'autre espèce, Chouans assassins et pillards, font encore parler d'eux d'un bout à l'autre de l'Ouest et même au delà; sur certains points, il y a par moment recrudescence de méfaits; ailleurs, les bandes se dissolvent, car les tribunaux spéciaux établis en ces régions, de même qu'en certaines parties du Midi, font d'expéditives et rigoureuses justices (2).

Malgré la persistance d'attentats isolés, la basse Normandie, si troublée naguère, reprend un aspect de paix et de travail. Le Calvados est l'un des départements où l'agriculture se met tout de suite en progrès. Dans l'Orne, la vente des biens nationaux concourt au repeuplement des campagnes, en y fixant un certain nombre de bourgeois qui ont acquis des terres, en y introduisant par eux de meilleures méthodes de culture (3). Dans l'Eure, « tous les partis qui peuvent donner quelque ombrage s'évanouissent et ne laissent à craindre

(1) Compte rendu du préfet, 25 fructidor an IX, 7.
(2) *Ibid.*, 18 messidor an IX.
(3) Compte rendu du préfet Didelot, 26 ventôse an IX, 8.

aucune opposition dangereuse. » Dans la Seine-Inférieure, l'autorité publique ne rencontre plus d'obstacle. Sur le littoral picard et flamand, la fermeté des préfets comprime les éléments de désordre, et si l'on pousse jusqu'au bout des régions excentriques qui forment bordure de la République, on constate que les départements belges, martyrisés après Fructidor, longtemps réfractaires à la loi française, tendent à s'assimiler.

Dans les régions de l'intérieur, c'est-à-dire dans la masse des départements où la lutte armée des partis s'est moins prolongée, la paix publique se consolide. Par conséquence, l'attachement au pouvoir réparateur se confirme. Non que le grand enthousiasme de messidor, né des victoires, ait duré bien longtemps. Au sortir de cette ivresse, le peuple se retrouve aux prises avec les maux toujours subsistants : impositions, conscription, levée des chevaux, le pain cher et la paix avec l'étranger, « l'objet de toutes les espérances et le besoin de tous les cœurs (1) », encore incertaine. Le réveil parfois est pénible. Néanmoins, la confiance en Bonaparte, moins impulsive, se fait plus raisonnée, partant plus stable; elle s'appuie désormais de réalités obtenues, et, à mesure que tout s'améliore à l'intérieur, un acquiescement général s'établit, secoué d'enthousiasmes intermittents, traversé de molles résistances. On accepte Bonaparte par émerveillement à certains jours et tous les autres jours par lassitude. Puis, il faut le dire, cet homme, qui depuis un an a si merveilleusement compris la façon de gouverner les Français, s'est donné prise à fond sur leur caractère et leur tempérament. Il étreint durement la nation et cependant la satisfait, parce qu'il a le sens de ses besoins, le sens de ses aspirations, le sens de ses fiertés, et parce qu'il possède au plus haut degré, comme l'a dit un homme de pensée grave, « l'instinct de l'instinct des multitudes (2). » C'est par là qu'il se lie indissolublement à l'âme populaire.

(1) Lettre du sénateur Clément de Ris, 20 thermidor an VIII. *Papiers Lemercier.*
(2) *Ibid.*

En général, les habitants des campagnes se fixaient à cette obéissance passive qui est leur état habituel. Certains préfets signalent qu'en leur département l'esprit public est nul, c'est-à-dire que la classe la plus nombreuse, courbée sous la nécessité quotidienne, se désintéresse totalement des formes politiques qu'elle est « hors d'état de concevoir (1) ». Néanmoins, comme on ne tourmente plus les paysans « au sujet de la décade (2) », comme on leur parle de paix, comme un sentiment de sécurité renaît, la masse rurale est pour le gouvernement. Si elle s'occupe moins de l'homme extraordinaire qui très haut gouverne, elle révère l'ordre public dans son immédiat agent, dans son représentant visible; un rapport sur la Normandie va constater le prestige et la popularité du gendarme (3).

Même, dégagé des excès, le peuple des campagnes jouit mieux des résultats de la grande crise, et il se trouve que la Révolution lui est entrée dans les moelles. Les paysans qui ont acquis de la terre y tiennent comme à leur chair. Les simples cultivateurs, les fermiers, artisans, journaliers, savent que la Révolution a libéré le sol, qu'elle a supprimé la corvée et la dîme, qu'elle a imprimé à l'agriculture, depuis dix ans et même dans les pires jours, un commencement d'essor. Les germes de prospérité répandus autour d'eux ne demandent qu'à éclore, à fructifier sous leur main, et sollicitent leur activité; ainsi grandissent dans l'effort des générations robustes, générations de laboureurs et de soldats.

L'étranger qui alors traverse la France, en passant de ville en ville, n'aperçoit que l'aspect encore repoussant de

(1) Compte rendu du préfet de la Creuse, nivôse an IX, 7. — Cf. Aulard, *État de la France en l'an VII et en l'an IX*, p. 98.

(2) *Mémoires de Dufort de Cheverny*, II, p. 491.

(3) « Il (le peuple) ne s'occupe peut-être pas beaucoup du chef qui gouverne l'État,... mais il est plein de respect et de confiance pour un gendarme; il s'arrête sur les chemins pour le saluer; on lui offre du cidre s'il passe dans un village, on se lève quand il entre dans un cabaret. Quelquefois on le maudit quand il arrête un conscrit chez son père ou chez sa maîtresse; mais habituellement on le considère comme le gardien des propriétés et l'ennemi des voleurs et des brigands. » Roederer, III, p. 484-485. Rapport sur la sénatorerie de Caen.

la plupart des cités, les décombres, les édifices croulants, d'anciennes villes de luxe où tout lui apparaît « triste, sale et canaille (1). » Ce qui l'offusque, c'est la difficulté du voyage, la malpropreté des auberges, l'avidité des gens, le grossier langage que beaucoup de Français prennent pour le ton de la liberté, l'obsession des mendiants, le pullulement des misères. Ce qu'il ne voit pas ou ne fait qu'entrevoir du fond de sa voiture, c'est une autre France, la plus vaste France, celle des villages et des hameaux, disséminée dans l'infini des campagnes aux journées d'activité tenace et aux soirs paisibles; le peuple des chaumières, qui déjà et obscurément prospère. Ce peuple, plus fort par sa liberté acquise, plus fort par l'accroissement des familles, plus nombreux et plus dense, peine courageusement, met une énergie « presque surnaturelle (2) » à extraire du sol de quoi se nourrir et payer ses impôts, se sent tout de même plus à l'aise et vit mieux par la Révolution, depuis surtout qu'elle se fait ordre et travail.

Dans les villes, dans les bourgades, sur le passage des préfets en tournée, à la vue des uniformes officiels, le peuple crie à tue-tête : « Vive la République ! Vive Bonaparte ! » Sur les visages, la satisfaction rayonne. L'instant d'après, si quelque chose le blesse, ce même peuple murmure, fronde, clabaude et pourtant obéit, maté et las.

L'essentiel pour lui est de pouvoir gagner plus tranquillement sa vie; c'est ce que le régime lui permet par la pacification de la rue, et la foule des petits métiers, affreusement dégoûtée de l'émeute en permanence qui vidait les ateliers et fermait les boutiques, se remet peu à peu de son grand dérangement. Un voyageur la compare à une immense fourmilière qu'une secousse du sol a subitement affolée, et qui, le cataclysme passé, reprend au milieu des ruines son menu et trottinant labeur. A Paris, la masse ouvrière travaillait; elle s'était donnée de cœur au Consul et ne se déprendrait

(1) *Journal de Mme de Cazenove d'Arlens*, p. 126, à propos de Fontainebleau.

(2) Rapport sur les Vosges, 1er thermidor an XIII, AF, IV 1051.

jamais (1). En province, comme d'anciens centres d'industrie se ranimaient, on voyait l'ouvrier de fabrique retourner avec joie à l'ouvrage, au salaire, aux manufactures qui se rouvraient après la cessation des troubles.

Parmi les gens de condition plus relevée, diverses catégories sont à distinguer. Leurs passions et leurs intérêts s'étaient furieusement entre-choqués. Maintenant, à cette âpre mêlée d'éléments en heurt succède moins une paix réglée qu'une sorte d'accommodement général et de tassement. Chacun se fait au régime présent; les différents groupes politiques et sociaux s'en arrangent, parce qu'il se rend supportable à tous.

Les privilégiés de l'ancien régime, les ci-devant nobles, les royalistes purs se résignent à vivre tolérés dans un pays où ils brillaient naguère, où ils viennent d'endurer les pires tourments. Ceux d'entre eux qui ont émigré s'estiment relativement heureux de respirer l'air natal, à côté des hommes qui leur ont ravi la possession de la terre. Leur conduite généralement discrète apaise les inquiétudes que l'arrêté de vendémiaire a répandues dans la classe des acquéreurs. Que de royalistes déjà quêtent des emplois, se rapprochent du pouvoir, mendient un sourire! Sans revendiquer aucun droit, ils sollicitent des faveurs; pour vivre, ces anciens propriétaires se réduiront à devenir fonctionnaires. Quelques-uns se sentent vraiment stupéfiés d'admiration devant l'homme qui fait cesser le grand désordre de France. Les plus fidèles à la dynastie tombée ne peuvent s'empêcher de comparer leurs princes avec cet « usurpateur ambitieux, énergique, audacieux, qui ose tout, tente tout, étonne et force presque les cœurs à l'admirer (2) ». Ils sentent d'ailleurs qu'en face d'un retour offensif de l'ancien régime, la France presque entière se retrouverait debout. Non loin de ces royalistes à la fois découragés et éblouis, les prêtres, à l'annonce de la négocia-

(1) Sur cette fidélité obstinée des ouvriers parisiens à Napoléon consul et empereur, voy. spécialement Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 776-777, avec témoignages à l'appui.

(2) Mme Danjou à d'Avaray, 3 juillet 1800.

tion avec Rome, montrent plus de propension à se conformer aux lois. Dans l'attente de l'acte pacificateur, il y a comme un désarmement provisoire des consciences.

La masse des simples gens d'ordre, la classe dite aujourd'hui conservatrice, classe de bourgeoisie et de professions libérales, attirée par les premières promesses de la Révolution et réduite bientôt à la détester, incertaine après Brumaire, s'est progressivement rapprochée; elle vient maintenant, elle afflue; sans renoncer au fond de l'âme à ses préférences pour une monarchie tempérée, elle admet à défaut d'un roi l'homme qui en tient supérieurement la fonction. Comme elle redoute à la fois le jacobinisme et le parti des émigrés, ce n'est pas en vain qu'on lui montre dans le Consulat « ce sage milieu » dont les factions extrêmes l'ont tour à tour éloignée (1). C'est de son côté que les adhésions vont se multiplier, s'empresser, et que l'administration se pourvoira d'excellentes recrues.

Les révolutionnaires nantis et assagis composaient toujours une grande partie du personnel gouvernant. Au plus fort de la crise, ils s'étaient précipités aux places; ils s'y étaient cramponnés pendant sept années, menacés et violents, toujours combattus, toujours luttant, anxieux vainqueurs. Ils jouissaient maintenant de leur sécurité, tout en regrettant d'avoir à partager avec d'autres le profit des places. Ceux de la basse et rampante espèce servaient Bonaparte comme ils avaient servi Robespierre, en plats valets. Ceux de l'espèce autoritaire le secondaient fortement, car leur tempérament les prédestinait à le servir. Les politiciens de hasard, les incapables, descendaient aux bas emplois ou retournaient à leur point de départ; Marquézy, l'un des représentants du jacobinisme aux Cinq-Cents, reprenait à Toulon son métier de quincaillier « qu'il n'aurait jamais dû quitter » (2). Parmi les révolutionnaires même forcenés qui n'avaient point démérité du nom de *patriotes*, parmi ceux qui avaient vraiment la passion de

(1) Brochure de Fiévée : *De la fin de la Révolution française*.
(2) Rapport cité par Rocquain, p. 24.

la patrie, quelques-uns pardonnaient beaucoup à l'homme qui portait si haut la France . Les républicains à principes et à convictions pensaient à la liberté absente.

La liberté politique, Bonaparte ne l'a ni détruite ni donnée ; en Brumaire, « il n'a pas attenté à la liberté, puisqu'elle n'existait plus (1), » mais des Français de bonne foi l'avaient attendue de lui, combinée avec l'ordre. Ces Français s'étaient trompés et avaient été trompés. A présent, sauf exceptions remarquables, à part quelques âmes exaltées et fières, ils cédaient aux circonstances, à l'universel besoin de repos, à la contrainte de l'opinion et à celle de la force ; bien près de se dire que leur république « n'est pas de ce monde (2) », ils ajournaient encore une fois leur idéal. Ils se pliaient au régime contempteur de leurs principes et conservateur de leurs intérêts, à celui qui opérait la réaction dans les choses sans l'admettre contre les personnes. Et même des penseurs désintéressés, ceux qui avaient rêvé d'instituer en France la cité des sages, dégoûtés de la grossièreté des factions, écœurés par le spectacle des assemblées sans vergogne et de l'anarchie délibérante, s'inclinaient devant le nécessaire tyran et à ses pieds brisaient leur idole.

La soumission préparait l'apaisement. Entre les deux Frances appareillées au même joug, des contacts nécessaires s'établissent; on se déteste moins en apprenant à se mieux connaître. Puis, les haines et les violences finissent par se dégoûter d'elles-mêmes. Une heure arrive où leur âcre saveur rebute, où l'homme éprouve le besoin, dès que les circonstances s'y prêtent, de s'ouvrir aux sentiments doux. C'est l'état des Français à mesure que s'impose la paix consulaire.

Les autorités prennent toutes précautions pour ne point réveiller le passé ; bientôt, il sera interdit d'en parler et presque d'y penser. Conciliateur inexorable, Bonaparte n'admet pas que quiconque s'insurge contre la loi d'oubli. Dès septembre 1800, voici tel département, dans les molles

(1) Mathieu Dumas, III, p. 168.
(2) Fiévée, *Correspondance*, I, p. 15.

régions de la Loire, où les souvenirs s'éloignent, s'embrument, et où les faits d'hier ont subitement vieilli. En Loir-et-Cher, Dufort de Cheverny, observateur plus attentif que prévenu, écrit dans son journal interrompu à la veille de Brumaire : « Depuis que j'ai cessé d'écrire, tout est tellement changé qu'il semble que les événements révolutionnaires se soient passés il y a plus de vingt ans ; les traces s'en effacent tous les jours (1). » Le préfet d'un département plus âpre écrira au bout de dix-huit mois : « Il subsiste un reste d'empâtement, des levains de vieilles haines, quelque formes d'esprit de parti, mais chaque jour on voit les âmes se rasséréner, les cœurs s'ouvrir à l'espoir, rapprendre à aimer (2). »

Il y a des exceptions. Les villes où la Révolution a le plus atrocement sévi restent coupées en deux par l'horreur des souvenirs. Telle sera longtemps Arras, la ville de Robespierre et de Lebon. L'impartialité y est inconnue, impossible : « Le malheur y a aigri les esprits, et l'exaspération s'y prolonge encore. Quiconque prit une part quelconque à la Révolution est un anarchiste aux yeux des familles qui ont souffert; ceux qui n'ont pris à la Révolution aucune part active sont, au sens de leurs antagonistes, les amis et les agents de la famille des Bourbons. Le même individu est bon ou méchant, moral ou immoral, ami ou ennemi du gouvernement, selon la couleur ou le parti de celui qui en parle. Si le préfet reçoit chez lui ou s'il fait placer un individu désigné comme appartenant à l'un des partis, il est accusé d'être dévoué à ce même parti et d'opprimer l'autre. Sa conduite est vraiment difficile (3) ».

Ce rapport fait remarquer pourtant que ni l'un ni l'autre parti ne se pose « en ennemi déclaré de l'ordre des choses actuel ». Et le préfet de la Manche, Montalivet, constatant

(1) *Mémoires de Dufort de Cheverny*, II, p. 419.

(2) Le préfet de la Drôme au ministre, 20 nivôse an X. FIC, 6. Dans la Seine-Inférieure, Beugnot constatera bientôt que le peuple ne se rappelle plus de la Révolution que deux dates : le 14 juillet et le 18 brumaire : « les intermédiaires sont effacés. » Dejean, *Revue de Paris du 1er décembre 1905.*

(3) Rapport du sénateur Jacqueminot, FIC, III, 8.

le même fait, insiste en ces termes sur l'une des causes de la réussite consulaire : « J'ai vu les hommes les plus passionnés autrefois dans les deux extrêmes; ils se consolent par la pensée, s'ils ne dominent pas, que du moins ils ne sont pas vaincus par le parti opposé (1). »

Effectivement, qu'on soit révolutionnaire ou contre-révolutionnaire, en se soumettant à Bonaparte, on ne se soumet pas à l'autre parti, à celui que l'on exècre, à l'adversaire; on se soumet à un tiers, à l'intervenant qui s'est institué irrésistiblement en arbitre. Les résultats de son grand arbitrage se font accepter de tous les intérêts parce qu'aucun n'y est totalement favorisé ou sacrifié. Tout le monde est à peu près content parce que personne ne l'est complètement: or, la force d'un gouvernement se fonde sur une moyenne de satisfaction générale.

Puis, pour les Français de tout ordre et de tout rang, c'est une grande merveille que de voir un gouvernement s'occuper enfin des besoins immédiats et urgents du pays, réparer les routes, reconstruire les ponts, raccommoder les villes, repaver les rues, rallumer les réverbères, renforcer et épurer la gendarmerie, réduire le nombre des justices locales pour en exclure les éléments indignes, arrêter les voleurs, poursuivre les brigands, protéger la circulation, protéger le travail, protéger la propriété, faire en un mot son office et créer l'ordre public, sans lequel aucune nation ne peut vivre. Donc, c'est la vie française qui renait. Cette résurrection s'opère par la main du pouvoir; le zèle des préfets s'accroît à constater que l'œuvre de réfection va bon train; par leurs premiers succès, ils se sentent encouragés à poursuivre. Chez ces hommes rassemblés de tous les points de l'horizon politique, il y a un effort honnête pour réparer simplement le mal et créer le bien. La nation se laisse par eux manier et traiter; longtemps ballottée entre les extrêmes de l'arbitraire et de la licence, elle se repose sous l'autorité.

(1) Compte rendu du 25 fructidor an X, FIC, 5.

« Le peuple paraît sentir le besoin d'être gouverné, » écrivait un préfet dans les premiers temps (1). Gouverné, on l'est maintenant; on l'est à la manière forte; on le sera trop bientôt, on le sera terriblement, à mesure que le joug s'appesantira et que le formalisme constitutionnel de l'an VIII fera place à l'autocratie consulaire. A l'heure dont nous parlons, les bienfaits du régime se placent en évidence. Comparée aux temps où sévissait la liberté républicaine, la tyrannie de Bonaparte apparaît une émancipation, et de fait, s'il comprime déjà et comprimera effroyablement des milliers de Français, il en a libéré des millions, en rendant au peuple la liberté qui lui est chère entre toutes, celle de vivre selon sa tradition, et en réduisant à un nombre relativement restreint de personnes l'application des lois d'exception et de rigueur. Enfin, il succède au despotisme du désordre, le plus opprimant de tous. De là ce soulagement général que certains contemporains ont constaté en termes célèbres. Certes, à regarder de près, que de meurtrissures encore et de souillures! Que de mouvements incertains, tâtonnants, douloureux! Les plaies du pays commencent seulement à se cicatriser. Cependant, ses grandes souffrances ont cessé; il respire. Devant lui, il semble que l'avenir se rouvre, car une atmosphère rajeunie et une plus chaude lumière le baignent. C'est la détente, l'épanouissement. Un tiède bien-être, une impression de renouveau, la douceur de revivre et la sensation de guérir pénètrent la France convalescente.

(1) Le préfet du Bas-Rhin, 3 prairial an VIII, FIC, 7.

CHAPITRE XV

VERS L'EMPIRE

Les partis d'opposition après Marengo. — Républicains et royalistes — Permanence des complots. — Les dessous du Consulat. — La masse s'inquiète de l'avenir. — Désir de stabilité. — La question de l'hérédité dans l'air. — Bonaparte s'élève aux ambitions suprêmes. — Ses paroles à Bourmont. — Il reçoit la lettre de Louis XVIII. — Sa réponse. — Il compte se servir du Roi pour s'aplanir le chemin du trône. — Raisonnement identique que se font Bonaparte et Louis XVIII. — Un nouveau duc de Guise. — Erreur réciproque. — La difficulté de famille. — Sentiments du premier Consul à l'égard de Joseph et de Lucien. — L'intrigue dynastique. — Bruit universellement répandu d'un changement dans la constitution. — *Empereur?* — La fête de la République. — Translation des restes de Turenne aux Invalides. — Cérémonie du 1er vendémiaire; effet final. — *Le bouquet du feu d'artifice.* — L'illusion de la paix. — Le parti de Lucien se démasque. — *Le parallèle.* — Résistances de l'opinion. — Le premier Consul désavoue Lucien et le relègue dans une ambassade. — Retour sur les journées de Brumaire. — Bonaparte fixe secrètement son choix sur son frère Louis. — Projet de Joséphine. — La République se transforme virtuellement en principat transmissible par adoption. — L'Empire à la romaine. — Persistance de cette forme de gouvernement jusqu'en 1807. — Les futures institutions consulaires et impériales. — Bonaparte et la Révolution.

L'établissement consulaire survivrait à son auteur dans ses parties d'organisation civile, religieuse, administrative, et resterait debout jusqu'à nos jours. Pendant un siècle, après chacune de nos crises politiques ou nationales, la France s'est retrouvée et a continué de vivre en ce grand abri.

Ce n'est pas qu'après Marengo les partis hostiles aient longtemps désarmé. Contre l'enhardissement du despotisme, l'opposition tribunitienne mènera une lutte qui ne sera pas sans honneur. Les partis de violence se reprennent à leurs projets. La haine de quelques révolutionnaires s'accroît à voir plier les autres. Haine de Jacobins exclus ou de républicains déçus, elle s'irrite, s'enrage contre ce perfide Bona-

parte, contre ce fils dénaturé de la Révolution, contre celui qui s'approchant d'elle insidieusement lui a tout d'un coup passé le carcan. Des anarchistes faubouriens, des militaires ulcérés sont là pour leur prêter main-forte, et à côté d'eux l'autre affiliation secrète, l'affiliation de chouannerie, se remet sourdement au travail.

Ainsi les conspirations se succèdent, s'empruntent réciproquement leurs moyens, s'engendrent l'une l'autre, informes ébauches ou furieux desseins : dès la fin de l'an VIII, le rêve d'un pauvre fou, la velléité de quelques Jacobins des bas-fonds ; un peu plus tard, l'affaire dite de l'Opéra, le douteux complot de Ceracchi et d'Arena ; ensuite l'attentat de nivôse, puis la série des conspirations militaires, celles que l'on sait et celles que l'on soupçonne, le complot des *libelles*, l'affaire de Rennes et tant d'autres ; finalement, la sombre aventure de Pichegru, la tentative désespérée de Georges, et toutes ces entreprises se touchent toujours en quelque point, se frôlent et au fond n'en font qu'une; c'est l'effort des mécontents et des exaspérés de tout genre, entre lesquels s'établit une connivence et une concurrence. Pour compliquer ces trames, voici les manœuvres de la police, les complots exploités et nourris au profit d'ambitions inavouées, l'acharnement de Bonaparte à compromettre et à perdre quiconque peut lui porter ombrage, et sous l'apparente immobilité de l'époque, sous cette surface d'un splendide et impassible éclat, s'agite un noir enfer de passions et de crimes.

Pour tuer Bonaparte, tous moyens seront imaginés : coup de poignard, balle de pistolet à lui tirer dans le dos pendant qu'il passe la revue des troupes, balle de fusil, amas de poudre à introduire dans les caves des Tuileries, engins divers, machines de toute structure, attaque individuelle, attaque en corps. L'idée de l'assassinat hallucine toutes les haines ; l'étranger l'admet, un diplomate accrédité à Paris la préconise, et une femme du grand monde européen voudrait que ses yeux fussent des stylets pour poignarder le tyran des

rois, lorsqu'elle l'aperçoit au théâtre (1). Cependant, si tant de gens s'obstinent à vouloir le tuer, c'est qu'ils désespèrent de le renverser par soulèvement total ou partiel de la population. La masse est pour lui ; il le sent, il le sait, et dans un article-manifeste qu'il rédige pour le *Journal des défenseurs de la patrie,* en réponse à tous ses ennemis, il peut leur asséner cette vérité : « A qui en veulent-ils ? Au premier Consul. On a, il est vrai, lancé contre lui des machines infernales, aiguisé des poignards, suscité des trames impuissantes ; ajoutez-y, si vous voulez, les sarcasmes et les suppositions insensées de douze ou quinze nébuleux métaphysiciens. Il opposera à tous ses ennemis Le Peuple Français (2). »

Ce n'est pas pourtant que ce peuple éprouve par lui un sentiment de pleine sécurité. Le présent satisfait, l'avenir inquiète, parce qu'il repose tout entier sur la vie d'un être et que cet être est humain, conséquemment périssable, vulnérable, entouré de dangers, sans autre appui que des formes vides et des personnages qui ne valent que par lui (3). C'est la conviction générale que son existence seule s'interpose entre la paix actuelle et la reprise des fureurs sanguinaires, entre la France et le rouge abîme. Nulle confiance dans l'institution établie ; on voit l'homme et non la chose. Et si l'homme venait à manquer ! Cette pensée fait frémir. Les Français se disent : si Bonaparte périt assassiné, que deviendrons-nous ? S'il meurt après avoir rempli sa destinée, qui le remplacera et quel temps verront nos enfants ? On voudrait qu'il trouvât le moyen d'organiser une survivance, de se perpétuer en quelque chose, en quelqu'un. Un vague et immense désir conspire à fixer en lui l'ambition de transformer sa magistrature à temps en puissance héréditaire.

Dès Marengo, cette ambition l'avait touché. La voix obsé-

(1) *Mémoires inédits de la comtesse Golovine.*

(2) *Papiers Lagarde.* 13 pluviôse an IX.

(3) Un conseiller d'État en mission écrivait : « Mon opinion, basée sur celle des préfets, est que le rapport des mécontents à la masse de la nation est comme un est à mille, et aux contents comme un est à deux cents... S'il y a peu de mécontents, il y a beaucoup d'inquiets pour l'avenir. » Rocquain, p. 248-249.

dante, tentatrice, éternellement murmurante, lui répétait : « Tu seras roi. » Avant même d'être roi, il songe à faire œuvre dynastique, à instituer un successeur à lointaine échéance, une survivance consulaire, dont il puisse se servir pour amorcer le système héréditaire et accaparer l'avenir. Cette pensée vient assaillir son imagination, perce en lui par échappées. Ce qu'il veut au moins, c'est gouverner tant qu'il vivra, gouverner toujours et insatiablement, dominer l'Europe par la France, étendre indéfiniment ses prises sur l'espace et le temps. A jamais s'efface de son esprit toute idée de rester dans la vérité républicaine ; à plus forte raison, toute idée de passer la main à l'héritier des anciens rois.

Les Bourbons ! L'armée se jugerait trahie s'il la livrait à cette vieille dynastie qui ne peut plus rallier la nation ; entre eux et la France, trop de sang et trop de gloire ont passé. Il dit à Bourmont que le Roi doit se résigner : « Loin de lui nuire, je respecterai ses malheurs et lui rendrai tous les services que je pourrai — bien entendu excepté sa couronne ; elle est perdue pour sa maison ; l'*histoire offre d'autres exemples d'un changement de dynastie*. Je gouverne, je conserverai la puissance jusqu'à ma dernière heure... (1). » Par retour au prétendant, il ajoute : « Si c'était un grand prince qui dût régner, s'il avait fait de grandes choses, s'il était comme le duc d'Enghien après la bataille de Rocroy, je me ferais honneur de servir sous lui, je ne balancerai pas à lui remettre un sceptre dont il serait digne ; mais on ne connaît pas le Roi ; il est à Mitau ; qu'il y reste... Pendant ma vie je conserverai l'autorité suprême, j'étendrai la gloire des armes françaises, j'écraserai l'Angleterre, et la France fera la loi au reste du monde. »

On lui remit alors, par l'intermédiaire de Lebrun, la lettre que Louis XVIII lui avait écrite et qui avait été confiée à l'abbé de Montesquiou. Le moment était inopportun. Bonaparte parla de la lettre devant quelques-uns de ses révolution-

(1) Conversation citée à la page 371.

naires, pour leur faire peur ; devant Rœderer, il la déclara très belle : — « Général, cela me fait frissonner (1). » Il rédigea ensuite cette réponse :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre ; je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites. Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France ; il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres. Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France ; l'histoire vous en tiendra compte. Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille. Je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite (2). »

Dans cette lettre, un refus péremptoire s'accompagnait de formes obligeantes et se doublait même d'une avance, confirmative des propos tenus à Bourmont et des ménagements toujours observés par Bonaparte envers la personne royale. C'est qu'en effet, comme tout lui était instrument, il comptait, pour se faire roi, employer jusqu'au Roi, et ainsi se débrouille l'énigme de ses contacts indirects avec Mitau. Jugeant mal le prétendant, il le croyait faible et dépris : débile de cœur parce qu'impotent de corps : disposé aux lâches accommodements parce qu'impropre aux aventures de guerre. Et son arrière-pensée était d'obtenir une abdication, un acte de renonciation, qui emporterait désistement de toute la famille. A ce prix, il accorderait volontiers au prince des moyens d'existence assurée et tranquille, un traitement de non-activité à lui faire passer quelque part, en lieu convenu, où les Bourbons pourraient se réunir et vivre obscurément. Ce dessein aboutirait en 1803 à la démarche formellement tentée auprès de Louis XVIII par l'intermédiaire des autorités prussiennes (3). En effet, si les Bourbons s'effaçaient, le trône de France deviendrait légalement vacant ; en s'y plaçant, l'heureux capitaine se ferait reconstructeur et non usurpateur de souve-

(1) Rœderer, III, 336.

(2) *Corr.*, VI, 5090, 20 fructidor an VIII-7 septembre 1800.

(3) Voy. Boulay de la Meurthe, *Correspondance du duc d'Enghien*, I, p. 265-291. — Daudet, *Histoire de l'émigration*, II, p. 294-300.

raineté, puisque la dynastie légitime se serait dessaisie de tout droit sur la France.

Au même moment, par coïncidence remarquable, on reconnaissait à Mitau l'impossibilité de faire coexister en France Bonaparte et le Roi. On arrivait à cette conviction par un raisonnement que Bonaparte se faisait de son côté et ne se privait pas d'exprimer. Il disait volontiers que les Bourbons, s'il les restaurait, lui élèveraient une statue et placeraient son corps dans le piédestal (1). Or, une lettre écrite à Mme Danjou par le comte d'Avaray, dépositaire de la pensée royale, venait confirmer par avance cette assertion ; elle aboutissait à cette conclusion qu'au cas où Bonaparte se prêterait à rétablir le Roi moyennant l'épée de connétable, le dénouement inévitable serait d'abord de le satisfaire, de le combler d'honneurs, et puis de le tuer, parce que le monarque légitime ne pourrait supporter longtemps à ses côtés cet exorbitant personnage, ce monstre d'ambition et de prestige, et devrait se débarrasser de ce nouveau duc de Guise. Cette idée s'accordait parfaitement avec la conception que Louis XVIII, pur héritier de la tradition, se faisait de la prérogative royale s'exerçant dans sa plénitude et emportant droit de vie et de mort sur tous les Français. Et l'on trouvait fort naturel à Mitau que Bonaparte prévît l'hypothèse et se souvînt qu'en France les connétables n'ont pas la vie longue.

D'Avaray écrivait : « Il faut, dites-vous, négocier avec le Consul ?... Où trouverait-il son intérêt et sa garantie ? » Dans une constitution faite par lui-même ? Vain échafaudage ! « Le faire connétable ou maire du palais, plus roi que le Roi ? ... Sans toutes ces prérogatives, il serait impossible que Bonaparte se soutînt, et avec elles il ne le pourrait qu'auprès d'un roi scrupuleux jusqu'à la sottise, car pour peu qu'il crût qu'il est des cas où il est permis, nécessaire même, de se soustraire à une odieuse et inique oppression, il ne peut pas supposer que le Roi manquât d'un Lognac (Loignac, chef

(1) *Journal de Gourgaud*, 1, p. 230.

des assassins du duc de Guise.) Or, je demande à présent si Bonaparte serait assez fou pour ne faire dépendre sa vie que de la vertu ou plutôt de la pusillanimité d'un homme qui aurait à chaque instant la tentation, si ce n'est le désir, de l'égorger (1). »

Quel était actuellement l'intérêt pratique de cette cynique déduction? On peut en rapprocher un projet inventé par Bourmont et sorti de son imagination aux abois. Bourmont, qui ne doutait de rien, croyait avoir trouvé le moyen de tout concilier, et voici ce qu'il faisait proposer à Mitau comme base de négociation : Bonaparte restituerait la France aux Bourbons; en compensation, on s'entendrait avec les puissances pour lui tailler un royaume indépendant en Italie, un royaume cisalpin (2). Là, il pourrait régner en toute souveraineté et sécurité, sans avoir à craindre que les Bourbons, séparés de lui par les monts, trouvassent trop lourd le poids de la reconnaissance. Tel était le fantasque dessein où se complurent un instant les rêveries de l'exil, à l'heure où Bonaparte songeait lui-même à faciliter aux Bourbons un établissement hors de France, à les pensionner et à les retraiter en quelque coin de l'Europe.

Des deux côtés, la méprise était pareille et l'injure égale. On conçoit difficilement que le projet mort-né de Bourmont ait été pris au sérieux à Mitau. Mais Bonaparte se trompait autant lorsqu'il jugeait Louis XVIII capable de sacrifier son honneur à son repos. Ce prince avait l'âme royale ; à la honte de vendre son droit, il préférerait jusqu'au bout les misères et les fiertés d'un intransigeant exil.

Pour se faire fondateur de souveraineté et dynaste, Bonaparte avait à surmonter un plus grand obstacle : sa famille, à la fois indispensable et gênante. La nature, qui lui refusait un enfant, une descendance directe, avait placé près de lui deux

(1) Lettre du 12 octobre 1800. On raconte qu'un jour où l'on parlait devant Louis XVIII de l'*assassinat* du duc de Guise, il interrompit vivement par ces mots : « Dites le *meurtre*. »

(2) Communication transmise le 24 novembre 1800 par Mme Danjou.

de ses frères, dont le premier lui était supérieur et le second immédiatement consécutif dans l'ordre de la famille, Joseph et Lucien, qu'il était difficile d'omettre et dangereux de désigner.

Bonaparte les voulait tous deux grands, riches, honorés, utiles ; quant à faire de l'un d'eux son successeur de choix, jamais ! Il entendait que son héritier ne fût rien qu'une émanation de lui-même. Or, ses deux frères, qui avaient par eux-mêmes un passé, une situation, une clientèle, une politique, lui étaient trop extérieurs. Leur avidité impatiente choquait d'ailleurs cet ambitieux profond, raffiné, qui attendait tout du temps et du cheminement des idées et qui disait que l'hérédité ne s'institue jamais par une loi. Le parti de Lucien s'agitait, progressait; Lucien cherchait à s'imposer par sa personnalité, Joseph par son aînesse. L'un et l'autre considéraient la République comme un bien de famille, sur lequel ils prétendaient à un droit de co-propriété ; s'adjoindre l'un ou l'autre comme successeur présomptif, ce serait en quelque sorte l'associer à l'empire et moins se faire un héritier que se donner un rival. Enfin, Bonaparte connaissait le rôle de ses frères pendant l'expédition d'Égypte et la seconde campagne d'Italie ; justifier rétrospectivement les ambitions de ceux qui par deux fois avaient spéculé sur sa mort, cette idée le révoltait. Il disait à Rœderer : « Je n'ai pas l'esprit de famille. Ce que j'ai craint le plus pendant que j'étais à Marengo, c'était que l'un de mes frères me succédât si j'étais tué (1). » Ainsi se rencontrait. dès que se posait la question de l'hérédité, la difficulté où le maître de la France allait pendant plusieurs années s'embarrasser. Comment régler un ordre successoral à l'exclusion de ceux que leur rang dans la famille appelait à y figurer en première ligne ?

Il ne restait qu'un moyen : se faire par adoption un héritier direct. Seulement, quoi qu'il dit à Rœderer, Bonaparte avait l'esprit de famille, l'esprit de clan ; le sentiment de la

(1) Rœderer, III, p. 332.

solidarité familiale l'étreignait. Alors même qu'il songeait à se créer un fils adoptif, il ne le concevait pas en dehors de sa parenté. Parmi les siens, est-ce qu'il ne pourrait trouver un être jeune, trop jeune pour lui porter ombrage, assez jeune pour se laisser façonner et pétrir, un être qui serait le fils de sa pensée, le continuateur de son œuvre, son legs au peuple français? Incertain et tiraillé, il cherchait, s'interrogeait, s'occupait parfois de combinaisons provisoires.

II

Sur ces entrefaites, il fallut célébrer la fête de la République au jour anniversaire de sa fondation, c'est-à-dire le 1er vendémiaire-23 septembre. Pour cette solennité, qu'on voulait grandiose, le gouvernement avait convoqué à Paris des délégués de chaque département. Choisis par les préfets, ils commençaient d'arriver, lorsqu'un bruit soudainement naquit, se propagea et, prompt comme l'éclair, traversa la France. Le sentiment de l'insuffisance et de l'imprécision du statut politique était si répandu qu'on se mit à répéter que le jour solennel de vendémiaire marquerait une date dans son évolution, qu'on verrait une transformation des pouvoirs, une constitution de plus : les délégués départementaux, formés en consulte nationale, auraient sans doute à la ratifier par une sorte de consécration plébiscitaire. A Paris, il ne fut plus question que de la chose (1) ; on en parla dans les départements les plus reculés. Des républicains naïfs espéraient un régime plus sincère, une république à l'instar des États-Unis, et s'adressaient au gouvernement pour lui soumettre leurs idées. Plus généralement, on disait que le pouvoir de Bonaparte allait se consolider sous un titre nouveau : président à vie,

(1) Rapports de police du 15 fructidor au premier jour complémentaire. Aulard, I, p. 631-661.

président investi du droit de se choisir un successeur, et déjà circulait le mot en qui s'exprime au total et se magnifie l'idée de commandement : *Empereur* (1). Les philosophes de l'Institut et de la *Décade* protestaient contre ces imputations calomnieuses (2).

Il est difficile d'admettre que ces bruits se soient propagés sans la participation de ceux qui avaient intérêt à leur diffusion. Autour de Bonaparte, l'intrigue est au comble. Rœderer a parlé, au nom des hommes qui veulent une hérédité bonapartiste pour barrer plus sûrement la route aux Bourbons. Lucien a entrepris son frère, après s'être assuré divers concours civils et militaires. On allègue l'impatience générale, et il semble bien que Bonaparte admet maintenant l'idée d'un acte public qui dès à présent lui conférerait le pouvoir à vie et recélerait l'hérédité (3). Sur ce dernier point, à la vérité, il ne se prononce pas, mais il évite de décourager les ambitions de Lucien, parce qu'il croit avoir besoin de lui, besoin de son habileté manœuvrière, besoin de sa parole, pour rallier les sénateurs et députés à l'acte modificatif des institutions. Aussi bien, il entendait procéder dans les formes, avec le concours des premiers corps, et nullement par tumulte populaire ou prétorien, inséré au milieu d'une fête. La solennité de vendémiaire dut conserver un caractère tout patriotique et constitutionnel. Seulement, Bonaparte y vit occasion d'affirmer par un spectacle extraordinaire sa volonté de rapprocher toutes les époques de notre histoire, de réconcilier les souvenirs et d'associer les symboles.

La Révolution s'était acharnée sur le passé français. Comme si elle eût craint le pouvoir des morts et le prestige des tombeaux, elle avait voulu que rien ne subsistât de ce qui avait

(1) « On m'assure positivement que le Consul veut être proclamé Empereur. » *Lettre de madame Danjou*, septembre 1800.

(2) *Décade philosophique*, numéro du 30 fructidor an VIII.

(3) Voy. la confidence faite rétrospectivement par Lucien à Rœderer. *Œuvres de Rœderer*, III, p. 350. Cf. une conversation de Duquesnoy, l'un des confidents de Lucien, avec Royer-Collard. Daudet, *Histoire de l'émigration*, II, p. 437.

été. Les sépultures avaient été saccagées, les ossements dispersés. On ne savait plus où étaient d'illustres dépouilles. Celle de Turenne, arrachée de Saint-Denis, avait été recueillie au *Musée des monuments français*, quai des Augustins, par cet admirable Lenoir qui sauva tant de reliques de notre art et de notre histoire. En 1799, un arrêté du Directoire avait décidé que les restes de Turenne seraient réunis à ceux de Molière et de La Fontaine dans le jardin du musée, « au milieu des fleurs et des saules » (1). Le Directoire même avait eu l'intention louable de ne les laisser là que provisoirement, cet abri devant devenir pour eux « comme le portique du Panthéon (2) ». Bonaparte reprit cette idée sous une forme audacieuse. Il arrêta qu'à la veille même du jour où serait commémorée l'inauguration de l'ère républicaine, le cercueil de Turenne serait solennellement transféré aux Invalides ; les deux cérémonies se confondraient pour ressouder le passé au présent et refaire la continuité française.

Le parti philosophe ne sut comprendre ce qu'il y avait dans cette idée de grand et de national ; il ne résista pas à verser sur le noble projet un filet d'ironie. La *Décade philosophique* écrivit ces lignes aigres-douces : « Les républicains voient avec quelque peine qu'on joigne à la fête de la République celle de la translation des reliques d'un maréchal de France, dont ils pensent que les exploits ont été surpassés par ceux de nos généraux modernes. Mais les gens à vieux préjugés consentiront peut-être à fêter le premier vendémiaire, par la seule raison que la mémoire de Turenne sera honorée ce jour-là. Les ordonnateurs de la fête auront voulu mettre en pratique le précepte de saint Paul : *Je me suis fait tout à tous* (3). »

Au jour dit, les ministres de l'intérieur et de la guerre, Lucien et Carnot, accompagnés d'une foule d'officiers, s'en furent chercher le cercueil de Turenne au musée des Augus-

(1) Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, V, p. 470-472.
(2) *Ibid.*
(3) Numéro du 30 fructidor an VIII.

tins. Le corps fut placé sur un char et conduit à quatre chevaux; une escorte d'anciens militaires l'entourait; par devant on menait en main un cheval pie qui figurait celui que le maréchal avait coutume de monter; sur un brancard richement drapé, on avait placé « l'épée qu'il portait le jour de sa mort et le boulet qui l'a frappé (1) ». Les tambours battaient aux champs, les épées saluaient, et il parut qu'en ce jour la France rendait à son passé les honneurs militaires.

Dans la rotonde des Invalides, le monument de Turenne à Saint-Denis avait été reconstruit; le corps y fut placé. Carnot prononça un discours plein de raison; il dit : « Ce temple n'est pas réservé à ceux que le hasard fit naître ou doit faire naître sous l'ère républicaine, mais à ceux qui dans tous les temps ont montré des vertus dignes d'elle (2). » Il rendit hommage au guerrier qui s'était voué « à la défense du pays, indépendante de tout système », et il déposa sur le monument une couronne de lauriers. Après quoi, l'assistance toute militaire se retira, et le corps de Turenne fut laissé sous le dôme des Invalides, où il attendrait Napoléon. Dans le même temps, la ville du Puy était autorisée à célébrer une fête en l'honneur de Duguesclin, dont elle possédait quelques reliques. Un peu plus tard, le premier Consul, visitant la Normandie, ferait rétablir à Ivry la colonne commémorative de l'exploit du Béarnais; il laisserait se relever à Orléans la statue de Jeanne d'Arc et permettrait de reconstruire le monument de victoire placé près de Denain.

Le 1er vendémiaire, malgré le vent et la pluie, il y eut grandes réjouissances pour le peuple, jeux au Champ-de-Mars, ballon s'élevant dans les airs. L'annonce de la fête avait attiré dans Paris une énorme affluence. Le matin, sur la place des Victoires, les Consuls posèrent la première pierre d'un monument dédié à la mémoire des deux généraux qui s'étaient immortalisés en Égypte; après la journée de Turenne, ce fut celle de Kléber et de Desaix. Le simulacre du futur monu-

(1) *Moniteur* du 1er vendémiaire.
(2) *Moniteur* du 2 vendémiaire.

ment avait été érigé dans le milieu de la place et figurait un temple égyptien. La principale cérémonie eut lieu aux Invalides ; elle présenta une particularité remarquable. Lorsque les chefs de l'État, les grands corps et un nombreux public se furent placés, les artistes du Conservatoire, avec accompagnement de quatre orchestres, entonnèrent un chant grave, recueilli, un hymne au « Dieu des Nations », à Celui vers lequel les philosophes spiritualistes autant que les chrétiens pouvaient élever leur âme, et l'exécution de ce grand choral, imposant par la masse des instruments et des voix, portant un caractère de solennelle imploration, parut replacer la France et ses destinées sous l'invocation de la Divinité.

Lucien ensuite proclama les noms des départements qui avaient fourni le plus de conscrits et naturellement discourut. En face de la tribune où il prononçait sa harangue, le buste de Turenne figurait sur un cippe. Cependant, à mesure que Lucien parlait, un commencement de déception perçait dans l'auditoire. On eût voulu savoir où en était la grande affaire de la paix, celle qui primait toute autre dans l'attente et l'impatience des Français. On savait qu'un traité préliminaire avait été signé à Paris avec un envoyé d'Autriche et que l'Empereur, tout en protestant de ses dispositions pacifiques, n'avait pas ratifié cet acte. En présence de ce désaveu, le gouvernement français avait rompu l'armistice. Les hostilités allaient-elles recommencer ou pouvait-on compter encore sur une négociation efficace ? Dans le discours de Lucien, on cherchait, on attendait une allusion à l'universel désir ; on ne l'y trouvait point : « On voyait avec regret descendre le ministre sans qu'il ait parlé de paix (1). »

Il descendait en effet de la tribune. Tout d'un coup, par jeu de scène, il y remonte, il y reparaît, tenant un bulletin télégraphique dont il est censé avoir reçu communication à l'instant même et dont il va donner lecture. Il y était dit que, l'Empereur nous ayant livré les places d'Ingolstadt, de Phi-

(1) *Moniteur* du 2 vendémiaire.

lipsbourg et de Rastadt, l'armistice avait été renouvelé et que la négociation allait se transporter à Lunéville. L'effet de cette communication fut profond ; on la publia le soir dans les rues illuminées (1).

En réalité, la prorogation de l'armistice n'était point la paix ; pour réduire l'Autriche à signer le traité de Lunéville, il faudrait une campagne d'hiver, une victoire définitive de Moreau ; il faudrait Hohenlinden. Mais le gouvernement jouait avec art d'un fait peu décisif en soi-même pour laisser tout le monde sous une impression enchanteresse et clore grandement la journée. Cette surprise finale, ce prestige de théâtre introduit dans une forte et triomphale ordonnance, symbolisait ce que serait pour les Français l'œuvre extérieure du Consulat : la réalité de la gloire et l'illusion de la paix.

III

Quarante jours après la fête républicaine de vendémiaire, le parti de Lucien, le parti de l'hérédité, se démasqua subitement. Les ambitions de ce parti, encouragées par l'éveil donné aux esprits, ne surent se contenir plus longtemps, et la bombe éclata. Ce fut la fameuse brochure intitulée : *Parallèle entre César, Cromwell, Monk et Bonaparte.* Le 10 brumaire, elle parut en librairie sans nom d'auteur ; trois éditions en furent successivement enlevées ; elle fut expédiée par le ministère de l'intérieur à tous ses agents, usurpant ainsi un caractère officiel. Le corps de l'écrit avait été vraisemblablement rédigé par Fontanes ; on y retrouve la marque de sa doctrine contre-révolutionnaire et monarchiste. Lucien, s'autorisant de certaines conversations avec son frère, avait inspiré l'ouvrage ; il l'avait revu, remanié, et s'était

(1) « Le peuple cria qu'on venait de lui donner le vrai bouquet du feu d'artifice et de toute la fête. » Rapports des 1er et 2 vendémiaire. AULARD, I, p. 666.

réservé de porter les grands coups de la fin. Sous couleur d'un parallèle historique, c'était un véritable manifeste, un appel au public, l'effort de Lucien pour déterminer en faveur de l'hérédité un élan d'opinion, avec l'arrière-pensée d'en profiter.

Dans le texte, l'histoire s'accommodait singulièrement aux nécessités d'une thèse. Si l'auteur compare Bonaparte à trois personnages fameux, c'est pour l'en distinguer. Il n'a de Cromwell ni l'ambition hypocrite ni l'atrocité régicide. Monk, il rougirait de l'être ; il est autre que César. Contre le patriciat romain, César s'est fait le prince de la multitude ; il a institué sa dictature sur la base plébéienne. Bonaparte protège toutes les classes, mais il a particulièrement rallié autour de lui les classes instruites, propriétaires, celles qui ont un intérêt réel au maintien de l'ordre et de la sécurité. Il a donné pour assise à son pouvoir les idées par lesquelles les États se rétablissent et se conservent : « Le premier Consul, loin d'ébranler comme César toutes les idées conservatrices de la société, leur rend leur antique empire. »

Cependant, les intérêts, les principes auxquels il a fait appel, n'ont encore obtenu de lui qu'une satisfaction précaire, bornée au terme de sa vie : « Heureuse république, s'il était immortel ! Mais le sort d'un grand homme est sujet à plus de hasards que celui des hommes vulgaires. O nouvelles discordes ! O calamités renaissantes ! Si tout à coup Bonaparte manquait à la patrie, où sont ses héritiers ? Où sont les institutions qui peuvent maintenir ses exemples et perpétuer son génie ! Le sort de trente millions d'hommes ne tient qu'à la vie d'un seul homme. Français, que deviendriez-vous si à l'instant un cri funèbre vous annonçait que cet homme a vécu ! » On retomberait dans l'anarchie parlementaire ou sous la domination de généraux avides qui se disputeraient l'empire. Essaierait-on de recourir aux Bourbons ? Une restauration, ce ne serait qu'une révolution de plus et la pire de toutes. Et l'auteur invective tous les partis à l'exception du sien : les Jacobins, les généraux, les Bourbons, les parlementaires, la

faction d'Orléans. Il fait un affreux tableau des malheurs où la disparition de Bonaparte replongerait la France : « Français, tels sont les périls de la patrie; chaque jour, vous pouvez retomber sous la domination des assemblées, sous le joug de S... (Sieyès) ou sous celui des Bourbons. A chaque instant, votre tranquillité peut disparaître. Vous dormez sur un abîme, et votre sommeil est tranquille ! Insensés ! » L'écrit s'achevait sur ces déclamations forcenées, mais la conclusion transparaissait, évidente, impudente ; c'était que Bonaparte, sous peine de manquer à sa destinée, devait dès à présent assurer sa succession et donner ce gage d'avenir aux grands intérêts dont il avait assumé la garde.

L'opinion républicaine, très forte encore dans les milieux politiques et militaires, se souleva. Fouché ordonna de saisir la brochure à la poste et d'en arrêter la distribution. L'aide de camp Lacuée la fit brûler devant le front des troupes.

En lisant le *Parallèle*, Bonaparte y reconnut d'abord quelques-unes de ses idées, mais les lignes de la fin lui parurent d'un insensé. Dans une affaire qui exigeait avant tout tact et mesure, l'auteur dépassait follement la note. Et pourquoi cette façon d'insulter tout le monde ? Il eût pu être bon de préparer prudemment les esprits ; on les heurtait. Il en résultait que le public, qui n'aime pas à être brusqué, se scandalisait, et Bonaparte devait tenir compte de cet émoi.

Malgré le fond d'indulgence qu'il conservait pour Lucien, il sentit la nécessité de se séparer de lui momentanément et d'éloigner cet intempestif. Lucien dut remettre à Chaptal le portefeuille de l'intérieur ; on lui accorda en compensation l'ambassade de Madrid, poste important et lucratif, où il eut à se retirer ; ce fut la rupture du jeu engagé par lui dès Brumaire et mené depuis un an, dans le but de s'imposer comme doublure nécessaire de son frère et de créer une sorte de *duumvirat*. Le renvoi de Lucien est le suprême épilogue des journées de Brumaire. Bonaparte renonça du même coup à toute mesure qui consoliderait actuellement son pouvoir. Ainsi échoua, par trop de précipitation, la première tentative

pour transformer ostensiblement la magistrature consulaire en véritable principat. Tenant compte de l'avertissement, Bonaparte attendrait d'avoir comblé par la paix générale le vœu des Français pour exiger de leur reconnaissance des honneurs plus que républicains.

Seulement, à l'heure même où le frère à demi disgracié partait pour son fastueux exil, le premier Consul, par résolution intime, donnait raison contre Lucien à la théorie de Lucien. Dans le secret de sa pensée, il se désignait un successeur et fixait son choix. Ce choix, il en fit confidence tout au moins à l'un des personnages les plus mêlés à l'intrigue dynastique. C'est de Rœderer évidemment que Stanislas de Girardin veut parler, lorsqu'il dit dans son *Journal* avoir reçu de X... cette information révélatrice :

« Avant-hier, le général me fait passer dans son cabinet et me dit : *Nous n'avons plus besoin de nous mettre l'esprit à la torture pour chercher un successeur. J'en ai trouvé un ; c'est Louis. Celui-là n'a aucun des défauts de ses frères, et il a toutes leurs bonnes qualités* (1). »

Rœderer lui-même a raconté ce qui suit. Le 15 brumaire, il dînait aux Tuileries. Avant le dîner, Joséphine s'approcha de lui et à voix basse, « sans trop d'à-propos, » se mit à parler des frères : « Joseph est un excellent homme, mais trop indifférent aux affaires. Lucien est plein d'esprit, mais c'est une mauvaise tête dont on ne peut rien faire. Cependant, quand Bonaparte n'aurait pas d'enfant ni de successeur désigné, il ne faudrait pas être en peine. Louis est un sujet excellent... C'est un cœur excellent, un esprit très distingué. Il s'occupe sérieusement, il se forme étonnamment. Il aime Bonaparte comme un amant aime sa maîtresse (2). » Elle s'étendit sur les qualités de Louis, cita des traits à publier ; elle s'attendrit abondamment sur les soins touchants que Louis faisait donner à un petit domestique malade. Aussi

(1) *Journal et Mémoires*, III, p. 199. Cf. Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, I, p. 359-360.

(2) *Œuvres de Rœderer*, III, p. 347.

bien, Joséphine connaissait le projet ; elle le chérissait et se l'appropriait.

Étourdie plutôt qu'exaltée de sa grandeur, elle vivait dans l'inquiétude, dans une frivolité anxieuse. Éprouvant le tourment de vieillir et la crainte d'une répudiation, elle cherchait moins à s'élever qu'à se garantir. Entre elle et l'homme qui partageait son lit, nul contact d'intérêt, nulle solidarité d'ambition. Au contraire, Joséphine, tour à tour royaliste et républicaine, était la femme la moins bonapartiste de France, si l'on attache à ce mot le sens d'une opinion dynastique. Son rêve était que son mari rappelât le Roi et la mît en rang insigne dans une vraie cour, dans ce monde d'ancien régime en dehors duquel son imagination n'en concevait aucun. Quand le rêve s'éloignait, elle se mettait du côté de Fouché et des républicains, contre les hommes qui poussaient Bonaparte à usurper la couronne. Personne plus qu'elle n'avait intérêt ce que le Consul ne se fît pas roi, parce qu'un roi *doit* avoir des enfants et qu'aussitôt se présentait l'affolante hypothèse du divorce. A supposer même que Bonaparte investi du pouvoir héréditaire ne se cherchât d'héritier que parmi ses premiers collatéraux, ce serait toujours le sacrifice de Joséphine à une influence ennemie.

Au milieu de ses appréhensions, la combinaison fondée sur Louis, l'avant-dernier des frères, venait lui promettre une quiétude relative. Cette combinaison excluait ou au moins ajournait indéfiniment le divorce, écartait Joseph et Lucien ; elle pouvait se doubler d'une autre, et Joséphine avait désormais son plan personnel, son idée. Que Louis épousât Hortense, que le sang des Beauharnais se mêlât à celui des Bonaparte pour créer la nouvelle dynastie française, Joséphine y trouverait sa sûreté. C'est à procurer ce mariage qu'elle s'appliquera maintenant d'un effort patient et câlin ; elle y réussira au bout d'un an.

Ainsi s'engage la péripétie privée qui va former l'envers du drame public. L'incapacité de Louis une fois reconnue, on voit Bonaparte reporter son choix et ses affections sur le

premier-né de Louis et d'Hortense, sur « le petit Napoléon », sur ce bel enfant qui lui ressemble physiquement et en qui il découvre l'espoir et la fleur de son sang. Il s'en tient à ce choix jusqu'en 1807. Alors seulement, trois événements presque simultanés, la mort du « petit Napoléon », la naissance d'un fils illégitime qui donne à l'Empereur la certitude de pouvoir être père, l'alliance de Tilsit qui lui ouvre la perspective d'un mariage avec une fille de tsar, établissent en lui la résolution de récréer en France l'hérédité à la française, l'hérédité pure et simple, l'entier régime monarchique (1). Jusque-là, les actes solennels et ostentatoires, le vote sur le Consulat à vie, les sénatus-consultes institutifs de la dignité impériale avec hérédité par ordre de primogéniture directe ou collatérale, ne sont qu'apparentes démarcations. Au fond, de 1801 à 1807, consul décennal, consul à vie, consul investi du droit de se choisir un successeur, empereur, Bonaparte exerce sous des titres divers une souveraineté de même ordre, qu'il se réserve de transmettre par désignation et sélection dans l'une des branches collatérales de la famille. Et se tenant par là en dehors de la règle dynastique, le chef trois fois plébiscité reste plus près de ses origines et plus près de son droit.

Cependant, dès la fin de 1800. à partir de ce moment précis, la République consulaire cesse virtuellement d'exister, puisqu'elle est condamnée dans l'esprit de celui qui la gouverne et en dispose. La République cesse d'exister, si l'on appelle de ce nom un régime où le gouvernement est élu et périodiquement renouvelable par moyen d'élection. On s'achemine vers un état nouveau, vers l'Empire à la romaine, vers la République impériale, si l'on veut, c'est-à-dire vers un régime où le peuple délègue la souveraineté à un homme, mais la lui délègue à titre viager, incommutable, transmissible par adoption, et où la fiction républicaine n'est que l'origine et le support de l'institution monarchique.

(1) C'est en 1808, après l'entrevue d'Erfurt où la question du mariage russe est formellement posée, que disparaît des monnaies l'inscription fameuse : *République française, Napoléon empereur.*

IV

Bonaparte continuait à réorganiser supérieurement l'État. S'occupait-il de réorganiser la nation? Il sentait le besoin de la hiérarchiser, parce que la hiérarchie lui apparaissait comme la forme permanente et la garantie de l'ordre. Sur le sol nivelé, où retrouver des éléments de superposition? La constitution de l'an VIII avait établi en principe le système de la notabilité : un corps de notables, reposant à sa base sur l'élection populaire et s'élevant par sélections graduées, qui fourniraient matière obligatoire au recrutement des assemblées et des principaux fonctionnaires. Comme la constitution n'avait pas déduit elle-même l'application du principe, ce soin incombait aux autorités exécutives et législatives, qui devaient pour l'an IX mettre en fonctionnement le système. On l'élaborait donc et Bonaparte en faisait l'objet de grandes discussions.

En dehors des révolutionnaires pourvus qui figureraient de droit sur les listes, où placer le signe et la condition de la *notabilité*? Les conseillers d'État proposaient de combiner le système de l'élection avec un cens d'éligibilité, un cens fort élevé; la qualité de notable serait conférée pour un terme indéfini; on eût constitué presque une aristocratie de propriétaires. Bonaparte y voyait des inconvénients : « On ne peut faire un titre de la richesse... Je ne veux pas prêcher la loi agraire; je parle ici entre nous ; je veux même qu'il y ait des riches, car c'est l'unique moyen d'assurer l'existence des pauvres, mais je ne vois pas de titre à la considération dans la richesse, ni à une distinction politique. » Quels riches d'ailleurs avait produits la Révolution? Allait-on faire une aristocratie de fournisseurs? Et puis on était trop près de la grande fureur de nivellement pour que toute distinction

effectivement viagère ne parût pas une véritable noblesse : « Cette institution — disait Bonaparte — offensera la masse de la nation... Une noblesse héréditaire, dont l'origine remontait à de hautes actions, à de grands services rendus à la patrie, n'a pu se soutenir ; cependant elle était bien plus favorable qu'une noblesse instituée qui élèverait tout à coup des nobles au-dessus de leurs pairs ; le mécontentement commencerait à se faire sentir par les femmes... (1). »

Il ne tiendra pas toujours ce langage. Dans ses conceptions sociales, l'esprit nouveau et l'esprit ancien vont se combattre, prévaloir alternativement, et on ne peut le juger qu'en tenant compte à la fois des complexités, des contradictions et des évolutions de sa pensée. Écartant le système de la notabilité, il imaginera de créer un ordre dans l'État par l'institution de la Légion d'honneur, en groupant tous ceux qui se seront signalés par des services rendus à la patrie, en les unissant entre eux et en se les rattachant par le lien de l'honneur, par la puissance de ce sentiment dont tant de Français de tous les temps ont fait leur dieu d'ici-bas. Plus tard, par ses sénatoreries, par ses majorats, il essaiera de reconstituer des situations territoriales. Il se servira des révolutionnaires d'épée pour composer une noblesse militaire. Il établira une noblesse administrative, une aristocratie de fonctionnaires, dorée de titres, comblée d'honneurs, et n'en fera qu'un décor improvisé. Au fond, il était radicalement inapte à créer des institutions de ce genre, car elles ne valent que par leur consistance propre, traditionnelle, corporative ; or, il voulait qu'issues de lui et datant de son règne elles ne fussent qu'un rayonnement de son pouvoir.

On peut donc dire que son despotisme, allant à l'encontre de quelques-unes de ses conceptions, servit la cause révolutionnaire, en ne relevant que d'illustres apparences entre l'État formidablement restauré, armé de toutes pièces, et la masse informe. A la démocratie, il opposa une grande digue

(1) Roederer, II, p. 341.

sortie d'elle-même ; il fut cette digue et n'en créa pas d'autre. Il savait d'ailleurs qu'il était désormais en France des choses auxquelles on ne pouvait et on ne devait plus toucher. Il maintint rigoureusement la base égalitaire, l'égalité dans le point de départ, le droit pour chacun de s'élever, de monter au plus haut, de s'élancer aux sommets, à condition d'être un utile ou un brave. Il fit plus que confirmer l'égalité, il la glorifia ; il la rendit ainsi plus chère aux Français. De même, il eut beau, dans ses années d'omnipotence et de vertige, se juger rénovateur de l'antique pouvoir, se croire un Bourbon supérieur, ajoutant au royaume capétien un empire étendu sur l'Europe ; il n'en avait pas moins consacré, par les circonstances de son avènement, par son triple recours au suffrage universel, le principe révolutionnaire de la souveraineté du peuple. Il y sentait sa force, sa source première ; aux heures de suprême épreuve, il s'en rapprocherait pour s'y retremper.

Lors de son élévation, les Français avaient surtout espéré de lui deux choses : la paix avec l'étranger et la liberté. Il ne leur procura ni l'une ni l'autre, mais la nation, attirée par les promesses et les merveilleux bienfaits du début, se laissa prendre et saisir dans l'étau de fer. Il l'y tint inexorablement. Cependant, ces principes de liberté politique qu'il haïssait et craignait, il n'irait jamais prononcer contre eux une condamnation doctrinale. Alors même qu'il les mettait en profond sommeil, il se réclamait d'eux et en laissait subsister le simulacre. Doutant que la France pût jamais s'en accommoder, prévoyant qu'après lui elle voudrait y revenir, il y voyait malgré tout le ferment des sociétés futures et comprenait qu'on ne remporterait plus contre eux d'éternelles victoires. Il disait à Fiévée : « Je fais l'essai de mes forces contre l'Europe ; vous essayez les vôtres contre l'esprit de la Révolution. Votre ambition est plus grande que la mienne, et j'ai plus de chances de succès que vous (1). » Il disait vrai.

(1) Fiévée, II, p. 134.

Cet insigne chef de guerre fut le pacificateur des Français. Il refit la cohésion nationale; c'est sa gloire, son incontestable gloire, et rien ne prévaudra contre elle. Cette pacification qu'il accomplit par l'autorité, pouvait-il l'opérer par la liberté? A supposer que ce grand victorieux eût été capable de se vaincre soi-même, eût-il pu tout au moins reconnaître sincèrement aux Français certains droits politiques, admettre un contrôle, appeler la nation à la pratique de quelques libertés et la préparer à une initiation plus complète, l'acheminer vers des destinées normales? La tâche était-elle réalisable, abordable, au lendemain de déchirements inouïs, en un temps où les partis de violence étaient comprimés plutôt que réduits, où si peu de Français avaient acquis le sens et le goût de la légalité; en ces jours surtout où la France, toute triomphante qu'elle fût, dans ses frontières élargies, dans le vaste développement de ses fronts de défense et d'attaque, n'en restait pas moins une immense place de guerre assiégée par l'Europe? Si Bonaparte en cette crise eût fondé un commencement de liberté, il se fût montré supérieur à son siècle, supérieur à lui-même. Il est impossible de dire si l'œuvre était au-dessus de son génie; elle était certainement au-dessus de son caractère. Sans vouloir l'entreprendre, il consacra le répit que lui laissa sa trêve avec l'Europe à poursuivre son œuvre de reconstitution intérieure et à replacer dans toutes les parties de la chose publique ordre et grandeur.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

BONAPARTE ET LES ROYALISTES

Aspect physique de Bonaparte au début de son consulat. — *Le Petit Caporal.* — Familiarité des journaux. — Installation au Luxembourg ; air de campement. — Les déjeuners de Bonaparte. — Sa façon de recevoir. — Soirées hivernales à la Malmaison. — Joséphine et les Jacobins. — Comment Bonaparte est jugé par son collègue Cambacérès. — Ses inexpériences. — Leçons de politique et d'histoire. — Volonté de faire la réconciliation nationale. — Le républicanisme de Bonaparte. — Le royalisme debout dans l'Ouest ; envoi d'un émissaire auprés du premier Consul. — Négociation mystérieuse. — Rôle de Bourgoing et de Talleyrand. — Première entrevue avec Hyde de Neuville. — Singulière méprise. — Talleyrand conduit au Luxembourg Hyde et d'Andigné. — Le ton de Bonaparte. — Différence des points de vue. — Combat de paroles. — Impossibilité de s'entendre. — Les royalistes ne pardonnent pas à Bonaparte de les avoir gagnés de vitesse. — Projet d'une grande entreprise dans le Midi. — Willot. — Causes de force et de faiblesse. — Politique de l'Angleterre. — Louis XVIII. — A la recherche de Monk. — Louis XVIII écrit au premier Consul : incidents qui font différer la remise de la lettre. — Entre tous les partis, Bonaparte se pose en modérateur impérieux. — Ses instructions pour le Midi et l'Ouest. — Il accentue dans l'Ouest son système de tolérance religieuse. — Honneurs funèbres rendus à Pie VI. — Ultimatum aux insurgés..... 1

CHAPITRE II

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE

Date fixée pour l'ouverture de la session législative. — Locaux assignés aux principales autorités. — Germes d'opposition. — Le parti de Brumaire contre Bonaparte. — Sieyès. — Les assemblées nouvelles naissent impopulaires ; raisons de ce discrédit. — Les privilégiés de la Révolution. — Paris réactionnaire. — Le ci-devant Jour de l'an. — Journaux et brochures royalistes. — Les idéologues de gauche et les idéologues de droite. — Misère des classes populaires. — Ateliers nationaux. — Bonaparte *interviewé.* — Première séance du Tribunat; la toge et l'habit. — Projet de loi sur les rapports des

pouvoirs publics; acte supplémentaire de la constitution. — Les plaisirs du Palais-Royal et le Tribunat. — Phrase fulminante de Duveyrier. — L'opposition au Tribunat. — Le salon de Mme de Staël. — Discours de Benjamin Constant. — La soirée chez Mme de Staël. — Véritable disposition du Tribunat. — Platitude de Riouffe; révolte de l'assemblée. — Le droit d'amendement. — Les vingt-six voix. — Vote de la loi par le Corps législatif. — L'opinion se déchaîne contre les parlementaires. — Appel à un nouveau coup de force. — Attitude de Bonaparte; violences intimes, impassibilité devant le public. — Défense officielle de Brutus contre César. — Mme de Staël et M. Necker. — Disparition de Sieyès et émoi de Paris. — L'idée de faire révoquer par plébiscite le Tribunat et le Corps législatif. — Langage apaisant du *Moniteur*. — Le 18 brumaire a été fait par les modérés. — Retour de Sieyès. — Bonaparte ruse avec la Révolution et réprime la réaction 28

CHAPITRE III

CONTRE LE ROYALISME

Loi autorisant à suspendre dans l'Ouest les garanties constitutionnelles. — Régime martial. — Le commandement déféré à Brune. — Circulaires de Fouché contre les émigrés et les prêtres. — Discussion sur la presse. — La théorie de Bonaparte. — Véritable caractère de l'arrêté du 27 nivôse. — Hécatombe de journaux royalistes. — Instructions stimulantes aux commandants de l'Ouest; paroles de feu. — Mouvements dans le Sud-Ouest. — L'agence. — Les dessous de Paris. — La matière conspirante. — Le chevalier de Coigny. — Hyde de Neuville. — Le projet d'attentat contre Bonaparte n'est que la reprise d'un plan du même genre formé contre le Directoire. — Le procédé chouan. — Attente d'un prince. — Pichegru. — Vastes et illusoires desseins. — Moyens de correspondance. — Les deux partis royalistes. — Lettre significative à Wickham. — Police et contre-police. — Dupérou. — Opérations concurrentes. — Guerre d'escarmouches. — L'anniversaire du 21 janvier. — Le portail de la Madeleine tendu de draperies noires. — Les bouchers parisiens. — Supplice de Toustain. — Rôle de l'abbé Bernier en Vendée. — Concessions faites par Hédouville. — La maison Thenaisie. — Les chefs de la Vendée et la plupart des chefs bretons signent la paix. — Caractère précaire de cette paix. — Le prestige de la Vendée. — Les conspirations royalistes s'ajournent au commencement de l'été..... 67

CHAPITRE IV

AFFERMISSEMENT DU POUVOIR

Effet produit à Paris par les premières soumissions de l'Ouest. — Progrès de l'opinion. — On se sent gouverné. — Incertitude des classes plutôt conservatrices que royalistes; défiance des capitaux. — L'adhésion vient d'en bas. — Il se forme parmi les ouvriers un grand parti en faveur du gouvernement. — Indignation contre les fournisseurs et les financiers. — Arrêté suspensif du droit des *délégataires*. — Mesure d'éclat contre Ouvrard. — Émoi dans le monde des affaires. — Brochure de protestation. — Le commerce de Paris chez les Consuls de la République. — Fortes explications de Bonaparte. — Une douce captivité. — Transaction entre Ouvrard et le gouvernement. — Mesures d'assainissement. — Un scandale parlementaire. — Le tribun Courtois et le banquier Fulchiron. — Les plaideurs renvoyés dos à dos. — Accueil fait à Courtois par

ses collègues. — La popularité de Bonaparte profite à la cause révolutionnaire. — Comment l'ouvrier de Paris conçoit la République. — Moyens dont se sert le premier Consul pour se tenir en contact direct avec la population. — Paris sans troupes. — Bonaparte se confie aux Parisiens. — La session législative continue. — Projet de loi sur le Tribunal de cassation. — Atteinte à l'institution du jury. — Deux voix de majorité. — Discours de Thiessé devant le Corps législatif. — Inconvenantes paroles du conseiller d'État Berlier ; l'assemblée se rebiffe. — Rejet de la loi. — Annonce des résultats totaux du plébiscite. — Bonaparte s'occupe ardemment de l'Ouest et veut anéantir à tout prix les débris de l'insurrection..... 104

CHAPITRE V

L'INSTALLATION AUX TUILERIES

La question des armes. — Frotté, Georges Cadoudal et Bourmont. — Bonaparte veut faire un exemple. — Combat de Grandchamp. — Investissement de Georges et de ses bandes. — Bourmont intervient. — Désir d'un retentissant fait de guerre. — Soumission de Georges. — Bourmont esquive le coup et se glisse à Paris. — Frotté seul. — L'Orne rattachée à la 17e division militaire. — Enchevêtrement d'ordres. — Méthode à suivre pour démêler la péripétie finale. — Premières et impitoyables instructions de Bonaparte. — Opérations de la colonne Chambarlhac. — Frotté aux abois. — Il tente de négocier. — Son arrière-pensée. — Guidal. — Les instructions de Bonaparte n'atteignent pas leur destinataire. — Guidal se croit autorisé à négocier. — Pourparlers. — Sauf-conduit. — Rapport de Lefebvre ; ordres définitifs de Bonaparte ; expédition immédiate. — Bonaparte voit avant tout le but pratique et veut obtenir la reddition des armes. — A quel prix Frotté pourra vivre. — Toute discussion interdite. — Frotté doit se livrer. — Il vient négocier. — Guidal et Chambarlhac le laissent venir. — Départ pour Alençon. — Entrée en ville. — L'hôtel Jupille. — Arrestation traîtresse. — Couchée à Verneuil. — Un ordre venu de Paris immobilise la colonne. — La commission de condamnation. — *Le clos Frotté.* — Récit suspect de Bourrienne. — Bonaparte connaissait-il les circonstances de la capture? — Fin de Guidal. — Discussion de la loi départementale ; communication en cours de séance ; scène révolutionnaire au Corps législatif. — Le *palais du gouvernement.* — Honneurs funèbres rendus à Washington. — Discours de Fontanes. — Proposition singulière de Lefebvre. — Aménagement des Tuileries. — Le Carrousel. — La cour. — Proclamation des résultats du plébiscite. — Les Halles et la place Vendôme. — Sortie du Luxembourg. — Aspect disparate du cortège. — Les troupes. — La voiture consulaire. — La foule. — Première revue aux Tuileries. — Le corps diplomatique. — Réception ouverte. — Bonaparte prend possession des Tuileries..... 123

CHAPITRE VI

L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT

Règlement de travail. — La matinée de Bonaparte. — Disposition de son cabinet et de son bureau. — Son *atelier.* — Ses outils. — Son secrétaire Bourrienne et ses aides de camp. — Sa façon de dicter. — Il survit dans sa correspondance. — Les Consuls en séance. — Maret et la secrétairerie d'État. — Le rouage moteur. — Importance du rôle de Cambacérès. — Travail avec les ministres. — Les nominations et promotions. — Les mesures de gouvernement. —

Inexpérience première et tâtonnements de Bonaparte. — Rôle primitivement dévolu au conseil d'État. — Objections de Beugnot ; il revendique le droit des bureaux. — Les méthodes de travail se régularisent. — Rapports ministériels. — Travail en sections ; l'assemblée générale du conseil d'État. — Aspect des séances. — La présidence. — Pouvoir réglementaire. — Formalisme de Bonaparte. — Tout passe au conseil d'État. — Attributions contentieuses. — Le conseil d'État contrôleur des ministres. — Objections de Cambacérès ; réponse de Bonaparte. — Conseillers d'État délégués à la direction de certaines parties d'administration. — Lucien se rebiffe. — Conseil secret ; langage métaphorique de Bonaparte. — Origine des directions générales. — La soirée. — Les conseils d'administration. — Travail nocturne. — Bonaparte fait son apprentissage d'administrateur et prend contact direct avec les affaires. — Vingt-six questions sur le grand-livre. — Faculté de combinaison et de balancement. — Sens transactionnel. — Le *mezzo termine*. — Part qui revient à Bonaparte et part qui revient à ses collaborateurs dans les premières mesures organiques..... 154

CHAPITRE VII

LOIS ORGANIQUES

L'idée de l'institution des préfets semble appartenir à Sieyès. — Loi du 28 pluviôse an VIII. — Rôle du préfet. — Le conseil général. — Le conseil de préfecture ; la juridiction administrative séparée de l'action. — L'arrondissement tel que le rêvaient Daunou et les rédacteurs de la constitution. — Ce qu'en fait le conseil d'État. — Résurrection des communes. — Le système des atomes. — Critique de Daunou et réponse de Rœderer. — Difficultés pratiques. — Centralisation absolue ; pourquoi la France s'y plie aisément. — Toute une partie des aspirations de 89 se réalise en 1800 par l'établissement en administration de règles fixes et certaines. — La simplification de l'ancien régime. — Loi sur l'organisation judiciaire. — Nivellement antérieur. — *L'appel circulatoire*. — Création des tribunaux d'appel. — Le Tribunal de cassation. — Dispositions susceptibles de porter atteinte à l'indépendance et à la dignité de la magistrature. — Survivance de ces dispositions. — Legs intangible. — Justes critiques de Thiessé. — L'opinion réclame impatiemment la clôture de la liste des émigrés. — Cette question ne doit pas être confondue avec celle du rappel des émigrés. — La faculté d'allonger indéfiniment la liste paralyse la vie économique de la France. — *La propriété un vain mot*. — Insécurité des transactions. — Bonaparte saisit la section de l'intérieur ; ses paroles devant le conseil d'État. — Il exhorte le commerce de Paris à la patience. — Clôture de la liste ; dispositions restrictives. — Commission chargée d'instruire les demandes en radiation. — Rappel graduel des proscrits. — Les Constituants. — La France aspire à une codification des lois civiles. — La nuit de Saint-Cloud et le Code civil. — Esquisse d'un procès-verbal ; notes abréviatives de Maret. — L'avis de Cambacérès prévaut. — La loi sur les testaments et donations précède le Code civil. — Cambacérès aux prises avec le conseil d'État ; Bonaparte s'abstient. — Le projet de loi est un moyen terme. — Vive discussion au Tribunat. — Fanatisme égalitaire. — Andrieux propose de faire entendre la voix posthume de Mirabeau. — Raisons de récuser cette autorité. — Vote de la loi. — Intention de rétablir dans la famille le principe d'autorité..... 188

CHAPITRE VIII

MESURES D'ENSEMBLE

Rôle joué par les commissions intermédiaires dans la réorganisation des finances. — La direction des contributions directes. — Les *obligations* des receveurs généraux. — Règle que s'impose Bonaparte : pas de nouvelle émission de titres, pas d'impôts nouveaux. — Immense effort d'économie. — Le conseil des finances. — Bonaparte aux prises avec les fournisseurs. — Investigations rigoureuses. — Horrible misère de l'État. — Difficultés que rencontre l'opération sur les receveurs généraux. — Moyens employés pour se procurer de l'argent. — Recours continuel aux banquiers et financiers. — Le gouvernement vit d'*affaires*. — Avances consenties par les *délégataires* en rachat de leur sécurité. — Les *distributions décadaires*; ce qu'elles étaient devenues à la fin du Directoire. — Le ministre Gaudin ne répond plus du service. — Ses propositions. — Démission offerte et refusée. — Optimisme de Bonaparte. — La loi de finances pour l'an IX n'est pas un budget. — Justes critiques. — Formation de la Banque de France. — La *Caisse des comptes courants*. — Phénomène de transmutation. — Autonomie de la Banque qui n'obtient pas encore le monopole. — Services attendus. — Fin de la session législative. — Inactivité du Tribunat. — Le conseil d'État s'acharne à la besogne. — Premier mouvement préfectoral. — Travail préparatoire de Beugnot et de Lucien; les nominations. — Éclectisme dans les choix; préférence donnée aux modérés de toutes les époques. — Bonaparte et les hommes de la Révolution libérale. — Éléments divers. — Composition de la magistrature. — Influence de Cambacérès. — Choix des maires et conseillers municipaux des grandes communes. — Représentation des intérêts. — Quelques noms d'ancien régime. — Merlin et d'Aguesseau. — Instruction générale aux préfets. — Les moyens de l'ordre. — Tout le monde au travail 214

CHAPITRE IX

LES DÉPARTEMENTS

PREMIÈRE PARTIE

LE DÉSORDRE MATÉRIEL. — LA QUESTION RELIGIEUSE

Les préfets à leur poste. — Pénurie d'argent. — Préfets de gauche et préfets de droite. — Impartialité du plus grand nombre. — Dénonciations jacobines. — L'opposition contre-révolutionnaire. — Diversité profonde dans l'état des régions françaises. — Régions de trouble et de banditisme. — Lyon. — Le Sud-Est. — Guerre civile dans le Vivarais. — Forfaits réactionnaires en Vaucluse. — Tyrannie rouge dans les Bouches-du-Rhône. — La chouannerie cévenole. — Toulouse capitale du jacobinisme. — Émeutes : faiblesse des autorités; indignation de Bonaparte. — Le brigandage dans le Sud-Ouest. — Horrible aspect de la Vendée. — Attentats et rapines dans l'Ouest. — La guerre civile seulement interrompue. — Persistance de l'organisation insurrectionnelle. — Importance de la question religieuse dans l'Ouest et dans toutes les parties de la France. — Premières mesures de Bonaparte. — Il promulgue à nouveau les lois conventionnelles sur la liberté des cultes et la séparation des Églises et de l'État. — Réouverture d'un plus grand nombre d'églises. — La promesse de fidélité. — Politique personnelle de Fouché. — Prêtres mis en liberté. — Prêtres réapparus ou rentrés. — La majorité d'entre eux se refuse à la promesse. — Embarras des autorités locales et différences

de conduite. — Culte dans les églises; culte privé; culte clandestin. — La tolérance dosée d'après le degré de foi des différentes régions. — Régime de l'Ouest. — La renaissance catholique se continue. — Déclin du culte décadaire. — Anarchie religieuse. — Le schisme constitutionnel. — Guerre intestine entre catholiques; les *soumissionnistes* et les insoumis. — Prêtres amphibies. — Évêques et prêtres; ecclésiastiques et laïques; les femmes; le village. — Le catholicisme dans les limbes. — Moyens divers dont se servent les émigrés pour rentrer. — Les *surveillances*. — Fraudes et subterfuges. — Relâchement progressif des rigueurs. — Caractère des premiers temps de l'administration préfectorale. — Confiance des masses en Bonaparte..... 236

DEUXIÈME PARTIE

ADMINISTRATION. — IMPOTS ET RECRUTEMENT. — L'EST

Les préfets en tournée. — Dégradation des routes. — Les villes. — Les industries. — Immoralité ambiante. — État des hôpitaux. — Sœurs laïcisées. — Difficulté de composer les corps municipaux dans les communes rurales. — Juges de paix élus; choix déplorables. — Anarchie rurale. — Moins de misère qu'autrefois dans les campagnes; premiers et fondamentaux bienfaits de la Révolution. — Arbitraire et abus dans la perception de l'impôt. — Fléaux divers; les garnisaires, les percepteurs. — Premières améliorations. — Moyens dont se sert Bonaparte pour activer la perception de l'impôt et la levée des conscrits. — Concours institué entre les départements. — La faculté de remplacement. — Appel de volontaires. — *Au nom de l'honneur*. — Proclamations redoublées. — Le thème dominant. — Paroles nouvelles sur un air ancien. — La France à la fois passionnément avide de paix et militarisée. — Régions réfractaires. — Persistance de la désertion. — L'Est inépuisable en soldats. — Esprit patriotique et républicain de ces départements frontières; l'*ombre au tableau*. — Départ des conscrits. — Admirable entrain. — Réquisitions en nature. — Pourquoi l'ancienne place Royale sera dénommée place des Vosges..... 279

CHAPITRE X

PARIS

Organisation départementale et municipale. — Les deux préfets. — Libéralisme provisoire. — Les cultes. — Sociétés diverses. — Conflit d'idées. — Les journaux. — Un nouveau type de journal. — Liberté des plaisirs. — Les théâtres. — Les bals publics. — Les modes. — Mme Récamier. — Le monde des banquiers. — Les *nouveaux riches*. — Salons et salles à manger. — Les émigrés rentrés. — Impressions de Chateaubriand. — La lanterne magique. — La société défunte. — Résurrections successives. — Le carnaval. — Fêtes ministérielles. — La promenade de Longchamp. — Fêtes religieuses. — Polémiques de presse. — Les deux doctrines. — Projet de reformer l'Académie française. — Le livre de Mme de Staël. — Impartialité du gouvernement. — Joséphine et les émigrés. — Bonaparte et les révolutionnaires de toutes nuances. — Il soigne ses rapports avec l'Institut. — Réceptions du soir aux Tuileries. — Public mêlé. — La Malmaison. — Les deux familles. — Bonaparte en visite. — Ses excursions à travers la ville. — La parade du quintidi. — L'état-major; la troupe; la foule. — Curiosité enthousiaste. — Les hussards jaunes. — Duel de deux régiments. — Excès militaires. — Nécessité de contenir à la fois et d'électriser l'armée. — Grande revue au Champ-de-Mars. —

Impression salubre. — Hostilité des milieux royalistes. — Leur antipathie pour l'armée. — Bonaparte populaire à la Halle et détesté chez Garchy. — Permanence du complot royaliste. — Division entre royalistes. — Un volontaire de la police. — Les *exclusifs* et anarchistes. — Bruits de conspiration jacobine; arrestations diverses. — L'émotion de germinal an VIII; commencement de panique. — Impassibilité de Bonaparte. — Un incident à la parade. — Le premier Consul préside la séance publique de l'Institut. — Son arrivée aux Italiens. — Mesures arrêtées contre les divers éléments de désordre. — Intervention de Fouché. — Il obtient l'ajournement de toute mesure contre les Jacobins. — L'émotion s'apaise. — Immobilité des faubourgs. — L'ouvrier patriote; les jeunes gens des faubourgs demandent à s'enrôler..... 292

CHAPITRE XI

LE DÉPART DU PREMIER CONSUL

Introduction à Paris d'une partie de la Chouannerie. — Les chefs soumis. — Les irréductibles. — Les amphibies. — Bourmont. — Mme Danjou. — Erreur commise par le premier Consul sur le compte de Georges. — Projet de revivifier l'entreprise royaliste. — Georges et Hyde s'échappent de Paris. — Le littoral du Pas-de-Calais et ses mystérieux dessous. — Ville aubergiste et contrebandière. — La traversée. — Autour du comte d'Artois. — Propositions de Georges. — Plan général adopté. — Le *coup essentiel* doit concorder avec une nouvelle insurrection de l'Ouest. — Concours promis par l'Angleterre. — Les princes. — Première tentative d'alliance entre les partis extrêmes. — Flottement de l'opinion. — Le gouvernement consulaire approche de sa crise. — Plan de campagne contre l'Autriche; son exécution reste étroitement subordonnée aux circonstances intérieures et à diverses considérations de personnes. — Bonaparte songe à se porter d'abord sur le Rhin; Moreau se rebiffe. — Négociation. — Bonaparte cède. — Convention de Bâle. — L'entrave constitutionnelle. — L'armée de réserve. — Saisie des papiers de l'agence anglo-royaliste. — L'Ouest menaçant. — Les Autrichiens prennent l'initiative des hostilités en Ligurie. — Bonaparte décide de précipiter et de raccourcir le mouvement de l'armée de réserve. — La volonté du Consul interprétée par le ministre de la guerre. — Redoublement d'activité. — Péril de Masséna. — Recours à Moreau. — Stokach. — Départ de Bonaparte. — Armée improvisée. — A Dijon. — A Genève. — Au pied des Alpes. — Paris gouverné par Cambacérès et Lebrun. — Politique de ménagements. — L'épanouissement de floréal. — *Voilà Paris*..... 343

CHAPITRE XII

PENDANT LA CAMPAGNE

L'armée de réserve en lutte avec les Alpes. — Passage du Saint-Bernard. — Le fort de Bard. — Toute l'opération en suspens. — Passe critique. — Regard de Bonaparte vers l'intérieur; extraordinaire effort pour retenir et raviver les dévouements. — Cajoleries envers tout le monde. — Progression de l'armée. — Bonaparte journaliste. — Les bulletins de l'armée. — Articles divers. — Le *Journal des défenseurs de la patrie*. — La question des fructidorisés devant l'Institut; orageuses séances. — Lettre du premier Consul. — Georges dans le Morbihan. — On prépare à Paris le *coup essentiel*. — Les vengeurs de Frotté. — Renfort de Chouans. — Menées jacobines. — Le parti anonyme. — Les *conjurés du 18 brumaire*. — Conciliabules d'Auteuil. — La Fayette

ou Carnot. — Le parti des frères. — Le secret de Cambacérès. — Fouché veut se mettre en main à la fois les Jacobins et les Chouans. — Bernadotte est une carte dans son jeu. — Rôle de Talleyrand. — Ce qui se passe à Calais. — Capture, évasion et reprise de Dupérou. — Au Temple. — Un personnage multiple. — Les faux gendarmes. — Dupérou dénonce le ministre des relations extérieures. — Étroite connexité entre cette affaire et celle de Roux-Laborie. — Chaîne de trahisons. — L'intrigue anglaise. — Les flottes britanniques tâtent nos côtes. — Multiplicité et caractère commun des conspirations dites de Marengo. — Fidélité du peuple parisien. — Nouvelle de la prise de Milan; explosion de joie. — Fâcheux effet produit par la capitulation de Gênes. — Revirement de l'opinion. — Plus de nouvelles. — La bataille de Marengo est d'abord perdue 382

CHAPITRE XIII

L'EFFET DE MARENGO

Lettre privée annonçant la bataille. — Rien d'officiel. — Avis alarmants. — Perte d'un grand général. — Bruits de catastrophe. — Fourmillement d'intrigues. — Impassibilité de Fouché. — La matinée du lendemain et l'audience diplomatique. — La foule dans la cour des Tuileries. — Victoire! — Confirmation et diffusion instantanée de la nouvelle; sursaut général. — La Bourse, la rue, les faubourgs. — La soirée. — La paix entrevue à travers la victoire. — *Te Deum* constitutionnel. — Tumultueux incident. — Effet dans les provinces. — Les grandes villes, les campagnes, l'Ouest. — Plébiscite par acclamation. — La victoire donne à Bonaparte l'investiture décisive. — Unanimité des témoignages. — Arrêt instantané des machinations hostiles. — Retour inopiné de Bonaparte. — Descente des faubourgs. — Fête improvisée. — Quelques protestations. — Le faubourg Antoine centre d'allégresse. — Confidence de Cambacérès. — Conversation avec Sieyès. — Le premier Consul à la parade. — Préparatifs en vue du 14 juillet. — La *fête de la Concorde*. — La matinée. — Pose de la première pierre de la *colonne nationale*. — Aux Invalides. — Au Champ-de-Mars. — Frénésie d'enthousiasme. — *Pour la paix*. — Banquet aux Tuileries. — *Au peuple français, notre souverain à tous!* 421

CHAPITRE XIV

LA PAIX CONSULAIRE

PREMIÈRE PARTIE

LES RAISONS DU CONCORDAT

Avènement de Bonaparte à la pleine puissance. — Le ton du maître. — Prochaines rigueurs contre les partis extrêmes et l'opposition parlementaire. — Mise en train des grandes œuvres consulaires. — Caractère commun et simultanéité de ces œuvres. — Les transactions imposées. — Le Concordat conséquence de Marengo. — Bonaparte dans la cathédrale de Milan. — Premières paroles. — La réaction à Paris; alarme de l'Institut. — Précautions de Bonaparte. — Politique alternative. — Mission de Spina; Bonaparte s'empare de la négociation. — Ses raisons de traiter avec Rome. — La grande majorité du peuple réclame le plein et entier rétablissement du culte. — Constatations significatives. — Langage de Fourcroy. — La leçon de la Vendée. — Persistance des dissensions religieuses; multiplication des schismes; universelle

confusion. — Résistance à la promesse, résistance à certaines lois civiles de la Révolution. — Encore l'Ouest. — Les évêques du dehors. — Nécessité de recourir à l'autorité suprême en matière spirituelle. — L'objet essentiel du Concordat est de faire sanctionner par le pape la doctrine du ralliement et de procurer la soumission et la pacification du clergé. — Le moyen *canonique et légal*. — Conditions de l'accord. — Le paradoxe du Concordat. — Opposition des assemblées. — Bonaparte et les tribuns. — Explication péremptoire 450

DEUXIÈME PARTIE

LES ÉMIGRÉS. — LE CODE CIVIL. — LA RENTE. RÉORGANISATION ET APAISEMENT

Prévention de Bonaparte contre les émigrés. — Nécessité de régler leur sort; pullulement d'impostures et d'abus. — Le premier Consul veut que les demandes en radiation soient individuellement instruites et jugées. — Système plus pratique de Fouché. — Le Consul finit par admettre le système des éliminations collectives. — Arrêté organique de vendémiaire. — Catégories éliminées. — Les *prévenus d'émigration*. — Vers l'amnistie totale. — Hésitations et demi-mesures. — Le futur sénatus-consulte de 1802. — Le serment du sacre. — Bonaparte se fait communiquer les projets de Code civil discutés devant la Convention. — Comment il les apprécie. — La commission des jurisconsultes. — Bonaparte fixe ses idées sur différentes matières de législation civile; ses entretiens avec Cambacérès. — Travail préliminaire. — Part de Bonaparte et part des légistes dans l'élaboration du Code. — Caractère transactionnel de ce grand acte. — Raisons de son succès et de sa diffusion. — État des finances après Marengo. — La perte de la bataille eût occasionné un effondrement financier. — Relèvement immédiat des recettes. — Grandes discussions en conseil des finances. — Ajournements des mesures de liquidation. — Gaudin propose de rétablir le payement de la rente en numéraire. — Examens de moyens d'exécution. — Arrêté du 25 thermidor an VIII. — Pessimisme et incrédulité des banquiers. — Le miracle s'accomplit. — A partir de Marengo seulement l'ordre public progresse. — Guerre au banditisme. — Répressions impitoyables. — Pacification du Midi. — Un département retardataire. — L'ordre se rétablit à Toulouse. — Le brigandage du Sud-Ouest poursuivi à outrance. — La Vendée. — La Bretagne reprend son aspect traditionnel. — La Normandie. — Progrès général de l'agriculture. — La confiance en Bonaparte se fixe. — Moins d'enthousiasme; acquiescement raisonné, lassitude. — Les campagnes. — Les villes. — La population ouvrière. — Les *ci-devant* privilégiés et les prêtres. — Les simples gens d'ordre. — Les révolutionnaires nantis. — Les *patriotes*. — Les libéraux. — Progrès de l'apaisement. — Arbitrage entre les partis. — La loi d'oubli. — Réfection matérielle du pays. — La France convalescente 476

CHAPITRE XV

VERS L'EMPIRE

Les partis d'opposition après Marengo. — Républicains et royalistes. — Permanence des complots. — Les dessous du Consulat. — La masse s'inquiète de l'avenir. — Désir de stabilité. — La question de l'hérédité dans l'air. — Bonaparte s'élève aux ambitions suprêmes. — Ses paroles à Bourmont. — Il reçoit la lettre de Louis XVIII. — Sa réponse. — Il compte se servir du Roi pour

s'aplanir le chemin du trône. — Raisonnement identique que se font Bonaparte et Louis XVIII. — Un nouveau duc de Guise. — Erreur réciproque. — La difficulté de famille. — Sentiments du premier Consul à l'égard de Joseph et de Lucien. — L'intrigue dynastique. — Bruit universellement répandu d'un changement dans la constitution. — *Empereur?* — La fête de la République. — Translation des restes de Turenne aux Invalides. — Cérémonie du 1er vendémiaire; effet final. — *Le bouquet du feu d'artifice.* — L'illusion de la paix. — Le parti de Lucien se démasque. — *Le parallèle.* — Résistances de l'opinion. — Le premier Consul désavoue Lucien et le relègue dans une ambassade. — Retour sur les journées de Brumaire. — Bonaparte fixe secrètement son choix sur son frère Louis. — Projet de Joséphine. — La République se transforme virtuellement en principat transmissible par adoption. — L'Empire à la romaine. — Persistance de cette forme de gouvernement jusqu'en 1807. Les futures institutions consulaires et impériales. — Bonaparte et la Révolution..... 507

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 9714.

3

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
305 De Neve Drive - Parking Lot 17 • Box 951388
LOS ANGELES, CALIFORNIA 90095-1388
Return this material to the library from which it was borrowed.

Date Due

A 000 643 676 0